Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

RAPPORT 2008

L'État actionnaire

Agence des participations de l'État

RAPPORT 2008

L'État actionnaire

Préface

L'Agence des participations de l'État (APE) exerce sous mon autorité les missions de l'État actionnaire. Sa création en 2004 a constitué une avancée importante dans l'exercice par l'État de son rôle d'actionnaire. Désormais les intérêts patrimoniaux de l'État sont systématiquement pris en compte dans la décision publique.

L'État est aujourd'hui un actionnaire à la fois vigilant et réactif, très présent aux côtés des entreprises pour accompagner et favoriser leur développement, notamment dans le cadre de projets industriels stratégiques comme la fusion entre Gaz de France et Suez ou encore l'offre d'acquisition de British Energy par EDF.

L'amélioration de la gestion des entreprises, la progression de leurs performances opérationnelles, l'assainissement de leur structure financière et la généralisation des bonnes pratiques en matière de gouvernance constituent des objectifs prioritaires, qui se traduisent aujourd'hui dans les comptes combinés du secteur public présentés dans ce rapport.

L'État actionnaire a aussi su développer un savoir-faire technique reconnu en matière d'opérations sur le capital des entreprises, qu'il s'agisse de cessions de participations comme la cession de 2,5 % du capital d'EDF en décembre 2007, dont le bilan patrimonial est très positif, ou de prises de participations dans de nouvelles entités.

Ces progrès accomplis depuis la création de l'APE devraient permettre à nos entreprises publiques de poursuivre et même d'intensifier leurs investissements industriels et de contribuer à renforcer leur capacité à affronter des cycles économiques dégradés.

La Ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Christine Lagarde

Panorama général

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire
Missions et moyens de l'APE *page 7*

Accroître la valeur du portefeuille de participations de l'État *page 8*

- Les comptes combinés 2007 confirment la croissance de la rentabilité opérationnelle des entités du périmètre et l'assainissement de leur structure financière *page 8*
- La valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées *page 15*
- La gouvernance des entités du portefeuille *page 17*
- L'APE a accompagné les entreprises de son périmètre dans leur stratégie de développement *page 20*
- L'APE a contribué aux travaux interministériels de réflexion et de mise en œuvre de certaines réformes structurelles *page 22*
- L'actualité communautaire des entreprises du périmètre de l'APE en 2007 et 2008 a été dense *page 25*

Mettre en œuvre les opérations sur le capital décidées par le Gouvernement *page 28*

- L'APE a mené à bien plusieurs opérations sur le capital d'entreprises à participation publique en 2007 et 2008 *page 28*
- L'APE est également intervenue sur des prises de participations nouvelles jugées stratégiques par le Gouvernement *page 31*

L'État actionnaire et la LOLF *page 32*

Présentation par entreprise

Entreprises du secteur des transports *page 38*

Entreprises d'infrastructures de transports *page 46*

Entreprises du secteur de l'énergie *page 82*

Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique *page 94*

Entreprises du secteur des médias *page 116*

France Télécom *page 126*

La Poste *page 130*

Autres entreprises *page 134*

Comptes combinés

Préambule *page 146*

Bilan et compte de résultat *page 147*

Variation des capitaux propres part du groupe *page 147*

Tableau de flux de trésorerie *page 148*

Annexes *page 149*

Annexes

Présidents des conseils d'administrations ou de surveillance des entreprises du périmètre APE *page 228*

Commissaires aux comptes des entreprises du périmètre APE *page 229*

Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE *page 230*

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration) *page 234*

Répartition des mandats d'administrateurs au sein de l'APE *page 234*

Parité hommes-femmes des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE *page 235*

Sommaire

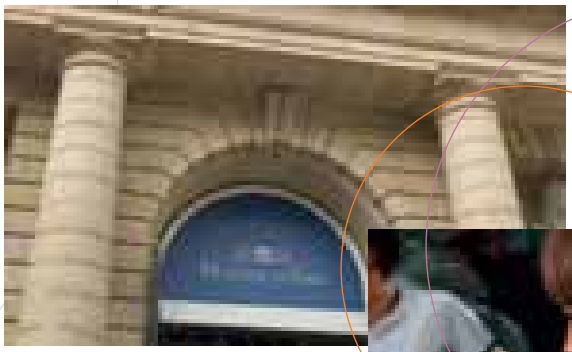

L'exercice 2007 a été marqué par la confirmation de la progression de la rentabilité opérationnelle de l'ensemble combiné, avec une marge opérationnelle de 12,9 % et un résultat net de 13,9 Md€, ces deux agrégats étant en légère progression par rapport à 2006. L'assainissement de la structure financière de l'ensemble se poursuit, le ratio de l'endettement net sur les capitaux propres s'élevant à 1,25 contre 1,5 en 2006.

L'année 2007 a également été marquée par deux opérations significatives sur le capital d'entreprises cotées avant la dégradation récente des marchés boursiers : il s'agit de la cession de 5 % du capital de France Télécom en juin 2007 et de 2,5 % du capital d'EDF en décembre 2007. Ces opérations ont généré respectivement un produit net de 2,63 Md€, intégralement affecté au désendettement de l'Erap afin de permettre à l'établissement public de réduire rapidement son passif obligataire contracté au moment du plan de recapitalisation de France Télécom, et de 3,686 Md€ qui sera affecté à un plan en faveur de l'immobilier universitaire, conformément aux orientations du Président de la République.

Le premier semestre 2008 a vu se concrétiser la fusion entre Gaz de France et Suez, qui a donné naissance à un leader mondial de l'énergie.

Dans un contexte de marchés financiers baissiers, le portefeuille de participations cotées de l'État représente 148,8 Md€ de capitalisation boursière au 1er septembre 2008 (contre 181,4 Md€ au 31 août 2007). Il représente 18,3 % de la capitalisation du CAC40 (contre 17,1 % au 31 août 2007).

Le présent document constitue la huitième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001. Il présente un bilan d'activité de l'APE dans l'exercice de sa mission de défense des intérêts patrimoniaux de l'État. Les comptes combinés des principales entités contrôlées par l'État, qui figurent in extenso *dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document qui est conduite sur la base d'une comparaison avec un exercice 2006 pro forma retraité, c'est-à-dire à méthodes comptables et périmètre comparables. La première partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation publique en 2007 et depuis le début de l'année 2008. La seconde partie du rapport est consacrée à la présentation détaillée de la situation financière et de la stratégie des principales participations.*

Panorama général

Faits marquants depuis le rapport précédent

3 septembre 2007

Annonce des nouvelles modalités de rapprochement des groupes *Gaz de France* et *Suez*.

28 septembre 2007

L'État annonce la cession de 33,34 % du capital de la *Semmaris* (MIN de Rungis) à Altarea.

26 octobre 2007

L'assemblée générale d'*EADS NV* entérine la réforme de la gouvernance souhaitée par les actionnaires de référence en juillet 2007.

3 décembre 2007

Cession par l'État de 2,5 % de sa participation dans le capital d'*EDF*.

1er janvier 2008

EDF et *Gaz de France* filialisent leurs activités de gestion de réseaux de distribution, devenues respectivement ERDF et GrDF.

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire

Les missions de l'APE

La création de l'APE en 2004 a permis d'identifier clairement au sein de l'État l'exercice de la fonction d'actionnaire et de professionnaliser davantage la mission de défense des intérêts patrimoniaux de l'État.

Au cours de l'année 2007 et du premier semestre 2008, l'APE a, d'une part, poursuivi sa mission première, à laquelle elle consacre la majeure partie de ses ressources, qui est d'assurer la meilleure valorisation du portefeuille de sociétés (cotées et non cotées) relevant de son périmètre et de rechercher la création de valeur. Ce travail de suivi approfondi des participations passe par la participation active aux travaux des organes sociaux (conseils d'administration et leurs comités spécialisés) et, dans ce cadre :

- le contrôle attentif de la qualité et de la sincérité des comptes et de l'information comptable ;
- l'analyse de la pertinence, sur le plan industriel et stratégique, et l'optimisation, sur le plan patrimonial, des investissements importants, des opérations de croissance externe et de cession ;
- la discussion et la validation des budgets annuels, des plans à moyen terme, et des grandes orientations stratégiques.

L'APE veille dans ce cadre à généraliser les principes de bonne gouvernance aux entités de son périmètre, reprises dans la Charte régissant les relations entre l'APE et les entreprises à participation publique de son portefeuille. Son action a notamment porté sur le renforcement des pouvoirs des organes sociaux, la diversification de leur composition afin d'y faire entrer davantage d'administrateurs indépendants et d'éliminer autant que possible les éventuelles situations de conflit d'intérêts et d'améliorer la qualité des débats, la création de comités spécialisés au sein des organes sociaux (comités d'audit, comité des rémunérations, comité de la stratégie), l'amélioration de la qualité de l'information financière (IFRS, directive transparence, etc.). Cette Charte est consultable sur le site internet de l'APE :

www.ape.minefi.gouv.fr

Les équipes de l'APE suivent, par ailleurs, attentivement la situation des entreprises du périmètre, par un dialogue permanent avec leurs dirigeants, et par une veille quotidienne sur l'évolution de leur secteur d'activité.

L'APE a, d'autre part, mené à bien une autre de ses missions qui consiste à assurer la réussite des opérations sur le capital du point de vue de l'actionnaire, une fois que ces opérations ont été décidées par le Gouvernement. En la matière, l'APE joue un rôle important de veille, d'analyse et de proposition, en recommandant régulièrement au Gouvernement des opérations sur le capital des entreprises de son périmètre, lorsqu'elle les juge patrimonialement et industriellement opportunes, au regard de la valorisation de ces entreprises par le marché, de leurs perspectives à moyen terme, etc.

L'APE gère un portefeuille très hétérogène, comportant des entités de nature et de taille très différentes (sociétés cotées et non cotées ; sociétés et établissements publics…), qu'elle veille à faire connaître et promouvoir auprès des investisseurs dont certains sont déjà co-actionnaires avec l'État ou ont vocation à le devenir.

L'APE a eu de nombreuses occasions au cours de l'année écoulée de partager son expérience dans l'exercice de ses missions avec ses homologues étrangères, dans le cadre notamment des délégations étrangères qu'elle reçoit régulièrement (environ une quinzaine de délégations par an) ainsi que par le biais de sa participation au groupe de travail de l'OCDE sur les privatisations et le gouvernement d'entreprises publiques.

Le rapport présente ci-après les principaux développements de l'action de l'APE en 2007 et sur le 1er semestre 2008.

Moyens et ressources de l'APE

Service à compétence nationale, placé sous l'autorité du Ministre de l'Économie de l'Industrie et de l'Emploi et rattaché à la direction générale du Trésor et de la Politique économique, l'APE compte un effectif d'environ 55 personnes qui a évolué depuis la création de l'agence en vue de l'adapter à ses missions. L'APE peut s'appuyer sur des collaborateurs aux profils très variés et dispose de la possibilité de recruter des agents contractuels dont le nombre demeure significatif, notamment dans les pôles d'expertise où leur présence est indispensable, mais aussi dans les fonctions opérationnelles.

Son organisation matricielle - l'APE dispose notamment de trois pôles d'expertise comptable, financière et juridique qui viennent en appui des bureaux sectoriels chargés du suivi des entreprises - constitue un atout pour l'accomplissement de ses missions qui nécessitent de sa part une grande réactivité et une expertise technique approfondie.

Outre son budget de fonctionnement interne, l'APE dispose de crédits lui permettant de financer des marchés de prestation intellectuelle auprès de banques d'affaires, cabinets d'avocats et cabinets d'audit et de conseil. Ces prestations portent généralement sur le montage des opérations, leurs enjeux stratégiques, juridiques et financiers mais aussi sur les travaux d'évaluation. Ces conseils sont recrutés, selon le cadre juridique applicable, par l'État qui veille à opérer, lorsque cela est possible, une mise en concurrence entre les prestataires. Outre les conditions financières, l'État veille tout particulièrement au respect fondamental des règles de confidentialité et aux questions d'éventuels conflits d'intérêts.

Ces crédits sont très modestes par rapport au portefeuille géré et leur accroissement en 2009 vise à permettre à l'APE de répondre aux demandes sur des dossiers jugés stratégiques par le Gouvernement qui nécessitent l'expertise de l'APE. La complexification de l'environnement économique, juridique et financier dans lequel évoluent les entreprises nécessite de plus en plus souvent le recours à des conseils pour permettre à l'APE d'exercer ses missions.

Les missions de l'APE : accroître la valeur du portefeuille des participations de l'État

Les comptes combinés 2007 confirment la croissance de la rentabilité opérationnelle des entités du périmètre et l'assainissement de leur structure financière

Les comptes combinés offrent une vision d'ensemble de la situation économique et financière des principales entités du périmètre de l'APE. La constante amélioration de ces comptes depuis 2004 (amélioration de la rentabilité opérationnelle de l'ensemble combiné et assainissement de la situation financière) traduit la gestion améliorée des entreprises publiques.

Périmètre de combinaison et bilan

■ Le périmètre de combinaison 2007 porte sur 51 entités

Au total, le périmètre de combinaison 2007 porte sur cinquante-et-une entités contre quarante-huit en 2006.

Le périmètre de combinaison 2007 intègre La Monnaie de Paris, transformée en établissement public industriel et commercial (EPIC) conformément à l'article 36 de la loi n° 2066-1666 de finances pour 2007 et les aéroports régionaux de Bordeaux, Lyon et Toulouse suite à leur transformation en société anonyme intervenue début 2007.

Par ailleurs, la société cotonnière Dagris est sortie du périmètre suite à sa privatisation intervenue en février 2008.

En outre, la participation de l'État au capital de la Semmaris, société gestionnaire du marché d'intérêt national de Rungis est passée de 56,85 % à 32,16 % suite à l'entrée d'Altaréa au capital à hauteur de 33,34 %. Cette évolution conduit à comptabiliser désormais cette participation par mise en équivalence.

Moyens de l'APE

MOYENS HUMAINS	SEPT. 2003	SEPT. 2004	SEPT. 2005	SEPT. 2006	SEPT. 2007	SEPT. 2008
Cadres	33	43	43	38	35	31
Non cadres	12	19	18	19	18	18
Effectif total	*45*	*62*	*61*	*57*	*53*	*49*
Recrutements en cours						6
Originaires du Service des Participations	45	32	20	14	9	4
Contractuels	3	11	12	12	9	9
Moyenne d'âge	40 ans	39 ans	38 ans	39 ans	38 ans	39 ans
Effectif masculin	26	36	35	33	29	23
Effectif féminin	19	26	27	24	24	26

MOYENS FINANCIERS *(en millions d'euros)*	2004	2005	2006	2007	2008	PRÉV. 2009
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,6	3,3	3	3,1
Crédits d'études	4	4,3	4,3	4,5	5,7	7
Moyens de fonctionnement	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	**8,3**	**8,4**	**8,3**	**8,2**	**9,1**	**10,5**

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation et de fonctionnement de l'Agence mutualisés au sein du Ministère (estimés en moyenne à 0,3 M€/an) ainsi que les commissions perçues par les banques conseils de l'État qui sont prélevées directement sur le produit des opérations financières réalisées.

1er janvier 2008

Dissolution et mise en liquidation de *Charbonnages de France*.

15 février 2008

Publication de l'arrêté autorisant le transfert de 51 % du capital de *Dagris* à Géocoton Holding.

27 février 2008

M. Guillaume Pépy est nommé président de la *SNCF*. La lettre de mission que lui adresse le Président de la République lui assigne cinq objectifs prioritaires.

Principes généraux des comptes combinés

Le périmètre du rapport est défini par le législateur : l'analyse de la situation économique et l'établissement des comptes combinés portent sur « toutes les entités significatives, établissements et sociétés, cotées ou non, contrôlées par l'État ». Des comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une entité consolidante et les entreprises qui lui sont liées par un lien capitalistique ou par une relation de contrôle comme s'il ne formait qu'une seule entité. Les comptes combinés concernent des entreprises ou entités qui constituent un ensemble mais dont la cohésion ne résulte pas de liens capitalistiques ou de contrôle mais de liens économiques ou organisationnels. La situation de l'État est originale car ce ne sont pas des liens économiques ou organisationnels qui lient ces entités mais le fait qu'elles ont le même « actionnaire » ou un « actionnaire de référence » commun : l'État.

La méthode d'établissement des comptes combinés et les comptes eux-mêmes (bilan, compte de résultat et annexe) figurent *in extenso* dans la troisième partie du rapport. Les principes comptables retenus sont conformes au règlement (CRC n° 2002-12) du Comité de réglementation comptable qui définit les règles et modalités d'établissement des comptes combinés et ont fait l'objet d'un examen et d'une attestation par un groupe de personnalités indépendantes présidé par un ancien président du Conseil national de la comptabilité[1]. Si l'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées, l'homogénéisation des principes pour l'ensemble des entités est réalisée progressivement comme l'illustre l'élaboration des comptes combinés 2005 selon le référentiel IFRS. L'importance et la technicité des opérations de combinaison rendent en effet nécessaire une période d'adaptation pour atteindre une homogénéité satisfaisante des principes comptables retenus.

Comme les années précédentes, la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations ne sont pas incluses dans le présent rapport, pour la première du fait de la particularité de son activité qui fait l'objet par ailleurs d'un rapport annuel de son Gouverneur au Président de la République et au Parlement, pour la seconde compte tenu des spécificités de ses missions publiques (épargne réglementée, financement du logement social) qui la placent, aux termes de ses statuts, sous la surveillance du Parlement, auquel le président de la Commission de surveillance adresse annuellement un rapport.

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison permettent toutefois, compte tenu de l'importance de leur chiffre d'affaires et de la taille de leur bilan, d'appréhender la contribution des entreprises publiques ou à participation publique à l'activité et à la croissance économique. Les comptes combinés illustrent également l'activité de l'Agence des participations de l'État qui couvre par ailleurs les participations minoritaires de l'État et les entités contrôlées ne présentant pas un poids significatif.

Les comptes combinés permettent donc d'appréhender la valeur économique de certaines des participations de l'État qui figurent à l'actif de son bilan en immobilisation financières. Ce résultat est différent de leur valeur comptable qui figure au compte général de l'État (CGE)[2]. Au 31 décembre 2007, la valeur des entités contrôlées (non compris les « opérateurs » de politiques publiques au sens de la LOLF mais en incluant les structures de défaisance) et des entités non contrôlées du secteur marchand, était de 67,9 Md€. Ces montants n'intègrent pas les créances rattachées à ces participations (avances d'actionnaires par exemple).

1 - La composition de ce Comité, constitué en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 a été fixée par arrêté du 28 janvier 2004 (JORF du 10 février p 2746).

2 - Les comptes de l'État comprenant, comme toute entité soumise à l'obligation d'établir des comptes, un bilan, un compte de résultat et des informations complémentaires en annexes. Les règles comptables applicables à la comptabilité générale de l'État ont été refondues, en application de l'article 27 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001. Elles prennent la forme de normes comptables approuvées par deux arrêtés, le premier du 21 mai 2004 (JORF du 6 juillet 2004) et le second du 17 avril 2007 (JORF du 8 mai 2007). Elles ont été établies après avis du comité des normes de comptabilité publique créé, par l'article 136 de la loi de finances pour 2002 en application de l'article 30 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, et du conseil national de la comptabilité. La norme numéro 7 traite des immobilisations financières de l'État qui sont constituées des participations de l'État, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés par l'État. La norme définit le périmètre et les modalités d'évaluation des participations.

19 mars 2008
Le conseil d'administration de la *SNCF* arrête les comptes 2007. La *SNCF* va verser pour la première fois un dividende de 131 M€ à l'État.

27 mars 2008
Le conseil d'administration de *La Poste* arrête les comptes 2007. La poste va verser pour la première fois un dividende de 141 M€ à l'État.

15 avril 2008
La société holding *Audiovisuel Extérieur de la France*, qui a vocation à rassembler les différents organismes de l'audiovisuel extérieur, réunit son premier conseil d'administration.

28 mai 2008
La *SNCF* lance une OPA pour acquérir la totalité du capital de sa filiale *Geodis*.

Plusieurs autres opérations en capital sont intervenues dans le périmètre :

- la participation de l'État au sein de Thales a diminué de 31,83 % à 27,51 % en janvier 2007 suite à l'apport par Alcatel Lucent de ses activités transport et sécurité financée essentiellement par augmentation de capital ;
- Thales a cédé à DCNS ses activités navales de surface en France, DCNS devenant l'actionnaire unique des filiales Armaris et MOPA2 et simultanément Thales est entré au capital de DCNS à hauteur de 25 % ;
- l'Erap a procédé le 18 juillet 2007 au remboursement d'une dotation en capital de 2,6 Md€ apportée par l'État le 13 juillet 2007 afin de permettre à l'établissement public de faire face à une échéance obligataire ultérieure, en transférant à l'État 130,7 millions d'actions France Telecom.

Ces opérations ne modifient ni le périmètre ni les méthodes de combinaison retenues pour ces entités.

Le périmètre de combinaison inclut en 2007, comme en 2006, des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent désormais les entreprises sous référentiel IFRS, une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS a été retenue, l'élaboration de comptes combinés requérant l'application d'un corps de normes homogènes pour toutes les entités combinées. À compter du 1er janvier 2007, la RATP, La Poste, la SNCF et RFF présentent leurs comptes consolidés annuels en normes IFRS.

À compter de l'exercice 2007, conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 31, les entités sur lesquelles l'État exerce un contrôle conjoint sont combinées par mise en équivalence.

Afin de donner une image plus fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a, au sens comptable, une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles[3], conservées dans le périmètre de combinaison. Pour ce faire, elles ont été combinées par la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode avait été appliquée à compter des comptes combinés de l'exercice 2006 à l'ensemble des entités du périmètre dans lesquelles l'État a une influence notable[4]. Suite à l'option mentionnée au paragraphe précédent, six entités sont mises en équivalence dans la combinaison 2007 : Air France-KLM, EADS, France Télécom, Safran, Renault et Thales.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans la combinaison au 31 décembre 2007 sont identiques à celles utilisées au 31 décembre 2006. Toutefois, compte tenu du passage aux normes IFRS des entités La Poste, RATP, SNCF et RFF et de la mise en équivalence des entités Thales et EADS, des comptes pro forma retraités sont présentés au titre de l'exercice 2006.

Pour permettre la comparaison et le commentaire des principaux postes du bilan et du compte de résultat des exercices 2006 et 2007, un exercice 2007 synthétique a été établi ainsi qu'un exercice 2006 à périmètre de combinaison et méthodes comptables comparables. Ils figurent dans le tableau ci-contre[5].

■ Le total du bilan combiné est de 535 Md€ au 31 décembre 2007

Le bilan combiné augmente par rapport à 2006 de 32 Md€ et de 38 Md€ à périmètre constant et normes comparables. Cette différence de 6 Md€ est la résultante de la mise en équivalence d'EADS et de Thales (réduction de 13 Md€) et du passage aux normes IFRS des entités La Poste, RATP, SNCF et RFF (augmentation de 7 Md€, dont l'essentiel est lié à l'intégration dans les états financiers consolidés de la SNCF du service annexe de l'amortissement de la dette).

3 - Ces règles sont fixées par le règlement 2002-12 du CRC.

4 - L'influence notable est présumée comptablement lorsque l'État dispose de droits de vote d'au moins 20 % ou est représenté dans un comité significatif de l'entité. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

5 - Les comptes combinés figurent en page 146.

12 juin 2008

Sous réserve de l'accord d'Aker Yards, STX et le Gouvernement ont convenu d'une entrée de l'État au capital des *Chantiers de l'Atlantique*.

27 juin 2008

Signature du premier contrat pluriannuel d'entreprise entre l'État et *La Monnaie de Paris* pour la période 2008-2012.

Juillet 2008

Ouverture du capital de *DCNS* à ses salariés et anciens salariés.

16 juillet 2008

Les assemblées générales de *Gaz de France* et de *Suez* approuvent la fusion des deux entreprises.

22 juillet 2008

Signature du contrat de service public 2008-2012 entre l'État et *La Poste*.

ACTIF *En millions d'euros*	2007	2006 pro forma retraité*	2006
Ecarts d'acquisitions	15 195	12 855	14 111
Immobilisations	341 186	325 562	320 449
dont titres mis en équivalence	*25 492*	*23 657*	*21 741*
dont portefeuille de titres de l'activité bancaire de La Poste	*68 339*	*64 021*	*62 530*
Impôts différés actif	4 022	3 785	4 292
Total actif non courant	***360 403***	***342 202***	***338 852***
Stocks et créances	117 370	106 107	113 020
dont Prêts et créances de l'activité bancaire de La Poste	*43 362*	*38 552*	*38 127*
Autres comptes de l'activité bancaire de La Poste	7 302	6 942	7 656
Actifs financiers courants et trésorerie	49 665	41 467	43 835
Total actif courant	***174 337***	***154 516***	***164 511***
Actifs non courants détenus en vue de la vente	444	672	142
Total ACTIF	**535 184**	**497 390**	**503 505**

PASSIF *En millions d'euros*	2007	2006 pro forma retraité*	2006
Capitaux propres	67 523	56 396	54 898
Capitaux propres de l'ensemble combiné	***70 566***	***59 003***	***57 515***
Provisions et avantages au personnel non courants	73 271	71 057	72 668
Passifs financiers non courants	87 872	96 282	87 648
Autres passifs non courants	36 156	34 737	35 033
Total passifs non courants	***197 299***	***202 073***	***195 349***
Provisions et avantages au personnel courants	7 683	7 209	9 982
Passifs financiers courants	41 290	30 373	30 132
Dettes d'exploitation	62 289	57 744	67 681
Autres passifs courants	39 392	33 774	36 875
Dettes de l'activité bancaire de La Poste	116 487	107 098	105 855
Total passifs courants	***267 141***	***236 199***	***250 525***
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	178	116	116
Total PASSIF	**535 184**	**497 390**	**503 505**

COMPTE DE RÉSULTAT *En millions d'euros*	2007	2006 pro forma retraité*	2006
Produits nets bancaires de La Poste	4 667	4 610	4 583
Chiffre d'affaires	***151 455***	***146 361***	***155 380***
Autres produits des activités ordinaires	6 873	5 400	7 442
Achats et charges externes	- 84 971	- 79 723	- 87 370
Charges de personnel	- 42 989	- 42 690	- 45 397
Autres charges et produits opérationnels	- 15 547	- 16 230	- 16 682
Résultat opérationnel	***19 488***	***17 727***	***17 956***
Résultat financier	- 4 980	- 4 564	- 4 627
Résultat avant impôts	***13 329***	***13 163***	***14 508***
Résultat net des sociétés intégrées	11 212	10 401	10 632
Résultat net de l'ensemble combiné	14 307	13 439	13 447
Résultat net part du groupe	**13 880**	**13 142**	**13 182**

** Les comptes 2006 proforma et retraités ont été constitués à partir des comptes 2006 présentés dans le rapport État actionnaire 2007 retraités du passage aux normes IFRS de la RATP, RFF, SNCF et La Poste, de la mise en équivalence d'EADS et de Thales, ainsi que de la prise en compte de la réforme du mode de financement des retraites de la SNCF. Le passage des comptes 2006 présentés dans le rapport 2007 (page 7) aux comptes 2006 retraités et pro forma est décrit pages 152 à 156.*

À l'actif, la variation de 38 Md€ est liée essentiellement à l'accroissement des activités bancaires de La Poste (+9,5 Md€), à l'augmentation de la valeur nette des immobilisations corporelles (6,9 Md€, bien qu'EDF ait reclassé 28 Md€ d'immobilisations corporelles du domaine propre en domaine concédé), à l'évolution des actifs incorporels (+4,7 Md€) liée aux opérations d'acquisition d'Areva (Uramin en particulier), à une augmentation des actifs d'exploitation (créances clients et stocks) de 6,1 Md€ et à une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 7,8 Md€ (dont 3 Md€ au niveau de chacune des entités Erap et EDF).

Au passif, la variation des capitaux propres de 11,1 Md€ est due aux augmentations de capital de certaines entités pour 0,9 Md€ (dont 0,8 Md€ pour l'Erap essentiellement), aux versements de dividendes aux actionnaires (5,8 Md€), à l'amélioration du résultat net de l'ensemble combiné (13,9 Md€ en 2007) et aux variations de juste valeur des instruments dérivés (2,4 Md€). Les autres principales variations correspondent à l'évolution positive des dettes liées à l'activité bancaire (9,4 Md€), à l'augmentation des passifs financiers (2,5 Md€) et à l'accroissement des passifs d'exploitation (10,1 Md€).

Le résultat net progresse de plus de 700 M€ sur une base comparable

Le chiffre d'affaires global et le produit net bancaire (résultant de l'activité de La Banque Postale), ont globalement progressé de 5,1 Md€ pour s'établir à 156,1 Md€, soit +3,4 % par rapport à l'exercice 2006 sur une base comparable.

Tous les secteurs enregistrent une progression de leur activité à périmètre constant. L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur de l'énergie est plus réduit qu'au cours des exercices précédent (+ 2 Md€ soit + 2 % par rapport à 2006). La part des quatre entreprises du secteur de l'énergie représente 64 % du chiffre d'affaires combiné. L'activité du secteur des transports progresse de plus de 7,5 % sur la période grâce en particulier à la SNCF.

6 - Source : Comptes de la Nation 2007 (Tableau économique d'ensemble).

En 2007, le chiffre d'affaires du périmètre combiné et le produit net bancaire de La Poste ont représenté 6 % de la production des sociétés non financières et financières[6]. Le total des achats et autres charges d'exploitation représentait près de 5 % du total des consommations intermédiaires de l'ensemble des branches de l'économie.

La marge opérationnelle de l'ensemble combiné, qui mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires, est en progression entre 2006 et 2007 (sur base comparable) passant de 12,1 % à 12,9 %. La rentabilité opérationnelle des capitaux engagés dans l'ensemble combiné, qui rapporte le résultat opérationnel aux actifs qui ont permis de développer l'activité, s'élève à 11 % en 2007 et a progressé de plus d'un demi-point par rapport à 2006 (sur base comparable). La rentabilité financière des capitaux propres, qui rapporte le résultat net aux capitaux propres (part du groupe), s'est établie pour l'exercice 2007 à 20,6 % (contre 23,3 % en 2006) ; cette baisse est due à une évolution du résultat net (13,9 Md€ en 2007 contre 13,1 Md€ en 2006) proportionnellement inférieure à celle des capitaux propres part du groupe (67,5 Md€ en 2007 contre 56,4 Md€ en 2006). Une fois retraité des entités du périmètre ayant des capitaux propres négatifs (RFF, EPFR, EMC, CDF, SFTRF) et des dotations en capital réalisées à partir du compte d'affectation spéciale «Participations Financières de l'État» pour réduire l'endettement de certaines entités, ce ratio s'établit à 16,6 % en 2007 contre 17 % en 2006 (sur base comparable). Cette diminution s'explique par l'accroissement des capitaux propres lié à l'enregistrement des variations de juste valeur de certains instruments financiers (application de la norme IAS 39) et à l'effet de la sortie de la combinaison d'une partie des titres France Télécom détenus par l'ERAP (remontée au niveau de l'État en 2007 et due à l'application des règles spécifiques à la combinaison).

Le résultat opérationnel progresse de plus de 9,9 % entre 2007 et 2006 sous l'effet du développement de l'activité. Les charges d'exploitation représentent, en 2007, 90,2 % du chiffre d'affaires global, soit un ratio quasi stable par rapport à 2006 (sur base comparable). Les charges de personnel progressent légèrement (+0,7 %) alors que les effectifs de l'ensemble des entreprises (*cf.* tableau ci-après) ont diminué de 0,5 % entre 2006 et 2007. Les achats et charges externes augmentent quant à elles de 6,5 %.

Le résultat net progresse de plus de 700 M€ par rapport à l'exercice précédent sur base comparable et s'établit à 13,9 Md€ sous l'effet de la progression du résultat opérationnel (+ 1,7 Md€ par rapport à 2006) et de la légère détérioration du résultat financier. Celui-ci passe de -4,6 Md€ à -4,9 Md€, ce qui traduit la hausse des taux d'intérêt, la dette nette de l'ensemble combiné s'étant stabilisée sur la période. La rentabilité de

Effectifs des entreprises

	2005	2006	2007
Aéroports de Paris	10 688	10 816	11 381
Areva	58 760	61 111	65 583
Arte	524	525	541
ATMB	427	436	440
CDF	2 295	2 295	925
DCI	764	656	648
DCNS	12 556	12 459	12 831
EADS	113 210	116 805	116 493
EDF	156 765	155 968	154 033
Française des Jeux	1 204	1 247	1 231
France Télécom	196 452	189 028	183 799
France Télévisions	11 400	10 997	11 093
Gaz de France	52 958	50 244	47 560
Giat Industries	5 512	4 267	3 656
Imprimerie Nationale	1 030	816	747
La Poste	306 345	303 401	299 010
LFB	1 273	1 302	1 383
PA Bordeaux	450	428	427
PA Dunkerque	526	492	492
PA Le Havre	1 510	1 493	1 488
PA Marseille	1 457	1 484	1 495
PA Nantes	705	703	710
PA Paris	193	228	205
PA La Rochelle	-	135	139
PA Rouen	570	575	577
Radio France	4 053	4 070	4 109
RATP	44 860	44 907	45 879
RFF	691	761	843
RFI	1 147	1 120	1 188
Safran (Snecma en 2004)	51 928	57 669	52 515
Semmaris	220	219	210
SFTRF	292	301	306
SNCF (groupe)	205 839	201 742	201 545
SNPE	4 907	4 296	3 620
Thales	54 536	52 160	61 195
Total	**1 306 047**	**1 295 156**	**1 288 297**
Évolution en % (n/n-1)		**-0,84 %**	**-0,53 %**
Monnaie de Paris			619
Aéroport de Bordeaux			182
Aéroports de Lyon			445
Aéroport de Toulouse			255
Total	**1 306 047**	**1 295 156**	**1 289 798**

17 septembre 2008

Annonce par le Président de la République de la mise en place d'une commission pour le développement de La Poste présidée par M. Ailleret.

24 septembre 2008

EDF annonce la remise d'une offre publique d'achat sur British Energy, principal exploitant nucléaire au Royaume-Uni.

l'ensemble, mesurée en rapportant le résultat net part du groupe au chiffre d'affaires, s'est améliorée passant de 8,7 % en 2006 *(pro forma)* à 8,9 % en 2007.

L'ensemble des secteurs d'activité enregistre un résultat net positif sur l'exercice. Le secteur de l'énergie (8,9 Md€) représente presque deux tiers du résultat net de l'ensemble.

La capacité d'autofinancement de l'ensemble combiné s'est élevée en 2007 à 21,5 Md€. Elle demeure légèrement inférieure au montant des investissements réalisés au cours de l'exercice (22,7 Md€). Hors effet de la variation des actifs financiers, l'investissement s'élève à 24,2 Md€ en 2007 contre 21,7 Md€ en 2006 sur base comparable.

Le total des dividendes issus d'une activité économique qui seront perçus par l'État actionnaire en 2008 (recettes de l'exercice budgétaire 2008) devrait s'établir à 5,6 Md€ contre 4,8 Md€ en 2007[8]. Ces montants incluent les dividendes versés par les participations non contrôlées par l'État (déduction faite des quote-parts de dividendes versés par les entités de l'ensemble combiné à d'autres actionnaires que l'État). Le tableau ci-contre présente l'évolution des dividendes perçus par l'État actionnaire depuis 2003, qui a fortement progressé sur la période, en dépit de la contraction du portefeuille. Cette évolution traduit l'amélioration de la gestion des entités, dont la rentabilité opérationnelle a progressé et dont la situation financière a été assainie ; ceci a conduit certaines entités à verser en 2008 pour la première fois un dividende à leurs actionnaires au titre de l'exercice 2007 (comme cela a été le cas pour la SNCF et La Poste) sans que cela n'obère leur capacité à investir.

RATIOS DE SYNTHÈSE

	2007	2006 *pro forma* retraité
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés [7]	11 %	10,5 %
Rentabilité financière des capitaux propres Part du groupe	20,6 %	23,3 %
Marge opérationnelle (résultat opérationel/ chiffre d'affaires)	12,9 %	12,1 %
Dettes nettes/EBITDA	x 2,80	x 2,84
Dettes nettes	*84 161*	*84 631*
EBITDA	*30 030*	*29 852*

7 - Les capitaux employés sont constitués des immobilisations et du besoin en fonds de roulement (BFR : stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

DIVIDENDES PERCUS PAR L'ÉTAT ACTIONNAIRE (en Md€ par exercice budgétaire)

2003	2004	2005	2006	2007*	2008*
0,9	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6

(*) Y compris acomptes sur dividende.

PROGRESSION DU DÉSENDETTEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

EXERCICE	2002*	2003*	2004	2005	2006 Pro forma retraité	2007
Dettes nettes/ Capitaux propres	8,3	4,1	3,1	1,96	1,5	1,25

(*) Les périmètres des comptes des exercices 2002 et 2003 ne sont pas comparables aux suivants.

8 - Ces recettes sont imputées sur la ligne 2116 des recettes non fiscales de l'État. Elles incluent les dividendes versés en N au titre de l'exercice comptable N-1 ainsi que les éventuels acomptes sur dividendes versés au titre de l'exercice comptable N.

Poursuite de l'assainissement de la situation financière

L'intensité capitalistique de l'ensemble demeure particulièrement élevée ; les actifs non courants (hors écarts d'acquisition), qui représentent une part très importante du bilan de l'ensemble (65 %), constituent 83 % du bilan des entreprises du secteur des infrastructures de transports, et 65 % du bilan des quatre entités du secteur de l'énergie (EDF, GDF, Areva, Charbonnages de France).

Les immobilisations corporelles qui appartiennent aux entreprises[9] s'élèvent à 132 Md€ en valeur nette, dont 60,2 Md€ au titre des seules installations du secteur de l'énergie. Les installations de production nucléaire, thermique et hydraulique, les réseaux et installations électriques représentent, en 2007, 23 Md€ après reclassement par EDF de biens propres en biens concédés à hauteur de 28 Md€.

Le portefeuille de titres de l'activité bancaire de La Poste est identifié à l'actif du bilan : il a vu sa valeur s'accroître (68,3 Md€ en 2007 contre 64 Md€ en 2006).

L'augmentation de la trésorerie sur la période de +7,8 Md€ est due essentiellement à l'Erap qui a bénéficié de plusieurs dotations en capital de la part de l'État en 2007 (3,4 Md€) pour faire face au remboursement d'une échéance obligataire en avril 2008 et à EDF qui compte tenu de la crise monétaire a rendu plus liquides ses actifs financiers.

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes (60,8 Md€) concernent pour plus de la moitié les provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires (fin de cycle nucléaire, évacuation et stockage des déchets radioactifs, déconstruction des centrales) et les provisions pour renouvellement des immobilisations en conces-sion. Ces provisions sont globalement stables par rapport à l'exercice précédent.

Les passifs financiers nets[10] reculent très légèrement pour s'établir à 84,1 Md€ (soit en baisse de 0,5 Md€ comparé à 2006 *pro forma*), ce qui permet au ratio dettes nettes/capitaux propres part du groupe de s'améliorer, en passant de 1,50 en 2006 à 1,25 en 2007. Corrélativement, le poids des dettes financières se réduit à nouveau en 2007 mais plus modestement que lors des exercices précédents. Elles représentent aujourd'hui moins d'un quart du passif (24,1 % contre 25,8 % en 2006). La soutenabilité de l'endettement est confortée, le ratio dettes nettes-EBITDA[11] s'éta-

9 - Immobilisations dites du « domaine propre ».
10 - Il s'agit des passifs financiers courants et non courants corrigés des actifs financiers courants (valeurs mobilières de placement, TCN, actions et OPCVM), de la trésorerie (et équivalents) et des découverts bancaires.
11 - Dette nette = Passifs financiers courants et non courants diminués des disponibilités et valeurs mobilières de placement. La dette de l'activité bancaire de la Poste n'est pas prise en compte dans le calcul du ratio car elle est adossée à des actifs d'un montant équivalent.
EBITDA = résultat opérationnel + dotations aux amortissements et provisions - reprises de provisions.
12 - L'annexe des comptes combinés (page 219 du rapport) présente également les principaux engagements hors bilan non valorisés.

Périmètre de combinaison des comptes de l'exercice 2007

ARMEMENT ET AÉRONAUTIQUE

Intégration globale

DCI
DCNS
GIAT/NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA

Mise en équivalence

EADS-15,20 %
SAFRAN – 38,32 %
THALES-27,51 %

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORT DE BORDEAUX
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE TOULOUSE
ATMB
SFTRF
PORT AUTONOME DE BORDEAUX
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DU HAVRE
PORT AUTONOME NANTES
PORT AUTONOME DE MARSEILLE
PORT AUTONOME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF
GAZ DE FRANCE
CHARBONNAGES DE FRANCE

AUTRES

Intégration globale

BRGM
EMC
ERAP
EPFR
FRANÇAISE DES JEUX
IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
MONNAIE DE PARIS
SGGP
SIG
SIMAR
SIDR
TSA
SOVAFIM

Mise en équivalence

RENAULT – 15,42 %
FRANCE TÉLÉCOM – 27,45 %
SEMMARIS – 32,16 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE
FRANCE TÉLÉVISIONS
RFI
RADIO FRANCE

LA POSTE

Intégration globale

LA POSTE

TRANSPORT

Intégration globale

SNCF
RATP

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM – 16,97 %

blissant pour 2007 à x 2,80 contre x 2,84 en 2006. La dette de l'activité bancaire de la Poste est identifiée au passif du bilan, elle passe de 107,1 Md€ en 2006 à 116,5 Md€ en 2007.

Les engagements hors bilan donnés, tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises et des liasses de combinaison transmises à l'APE[12], s'établissent à 103 Md€. Ils sont donc en diminution de 27,5 Md€ par rapport à 2006. Trois mouvements significatifs expliquent cette évolution des engagements donnés par rapport à ceux de l'exercice précédent qui étaient valorisés à 131 Md€ :

- les engagements sociaux de la SNCF réestimés suite à la réforme du mode de fonctionnement et de financement des régimes de retraite et de prévoyance (-33,8 Md€) ;
- les augmentations des engagements d'investissements d'EDF et Gaz de France (+4,3 Md€) ;
- l'augmentation des garanties de financement de La Poste (+8 Md€).

Des engagements ont, par ailleurs, été reçus pour 26 Md€ (contre 24,7 Md€ en 2006) et 24 Md€ d'engagements réciproques ont été accordés par et pour les entités de l'ensemble combiné. L'ensemble de ces engagements fait l'objet d'examens périodiques particuliers par les comités d'audit des entités et par l'Agence des participations de l'État.

La valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

L'APE gère un portefeuille de onze sociétés cotées : Aéroports de Paris, Air France-KLM, CNP Assurances, EADS, EDF, France Télécom, GDF Suez, Renault, Safran, Thales, Thomson. Sa valeur au 1er septembre 2008 a diminué par rapport à celle au 31 août 2007 sous le double effet de la conjoncture générale très dégradée des marchés financiers et de la réduction du périmètre liée à l'opération de cession de bloc EDF en 2007.

Entre 2007 et 2008, la valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées détenu par l'État a diminué de 32,6 Md€ dont 3 Md€ sont liés à un effet volume (principalement lié à la cession du bloc EDF en décembre 2007) et 29,6 Md€ à un effet prix. Ce portefeuille représente 18,3 % de la capitalisation du CAC 40 au 1er septembre 2008 (contre 17,1 % au 31 août 2007).

L'activité et les résultats de ces entreprises font l'objet de commentaires dans la deuxième partie du rapport. Air France et Renault, incluses dans le périmètre de combinaison mais qui ne font pas l'objet d'une présentation détaillée dans la seconde partie du rapport, ainsi que CNP Assurances appellent les commentaires suivants.

■ AIR FRANCE - KLM

Malgré la hausse continue des prix du carburant et la crise du secteur du crédit, 2007 représente globalement une nouvelle année de croissance pour le transport aérien en général et pour Air France-KLM en particulier. Sur l'exercice 2007-2008, le groupe affiche des résultats satisfaisants, à la hauteur de ses objectifs, notamment de rentabilité, ce qui témoigne

Évolution de la valeur des participations cotées détenues par l'État (en M€)

	PART DE L'ÉTAT DANS L'ENTREPRISE	CLÔTURE DU 1ER SEPTEMBRE 2008 EN EUROS	VALORISATION PARTICIPATION ÉTAT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU 31 AOÛT 2007 EFFET VOLUME	EFFET PRIX	TOTAL
Aéroports de Paris	68,38 %	59,12	4 001	0	-1 683	-1 683
Air France KLM	15,65 %	17,02	800	-52	-669	-721
CNP Assurances	1,09 %	82,05	133	0	-19	-19
EADS	15,08 %	15,71	1 928	0	-745	-745
EDF	84,85 %	58,37	90 245	-2 627	-25 060	-27 686
France Télécom	26,69 %	20,17	14 076	-341	-1 408	-1 749
GDF SUEZ	35,82 %	40,00	31 398	0	2 512	2 512
Renault	15,01 %	58,77	2 513	0	-1 721	-1 721
Safran	30,20 %	12,43	1 565	-10	-621	-631
Thales	27,10 %	39,05	2 099	0	-140	-140
Thomson	1,90 %	3,20	17	0	-46	-46
			148 774	**-3 030**	**- 29 600**	**- 32 629**

ÉVOLUTION INFRA ANNUELLE DU PORTEFEUILLE DE COTÉES DEPUIS JUILLET 2005

VALEUR DE MARCHÉ DES PARTICIPATIONS COTÉES DÉTENUES PAR L'ÉTAT (EN Md€)

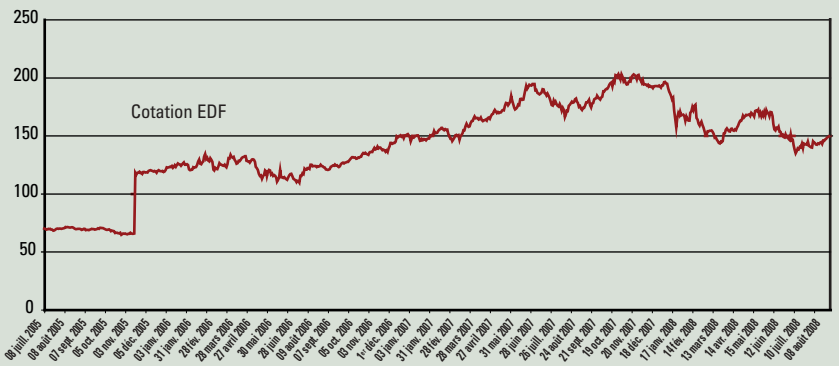

de la puissance de son réseau coordonné autour des deux hubs d'Amsterdam-Schiphol et de Roissy-Charles De Gaulle et du succès de sa stratégie basée sur les complémentarités de ses deux entités Air France et KLM. Au 31 mars 2008, l'État détenait 15,65 % du capital d'Air France-KLM.

Sur l'exercice 2007-2008, le groupe a enregistré une croissance de son trafic de +3,9 % (exprimée en passagers-kilomètres transportés). Le chiffre d'affaires d'Air France-KLM s'établit à 24,1 Md€, en hausse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation atteint un record à 1 405 M€, en hausse de 13,3 %. Le résultat net part du groupe s'établit à 748 M€ sur l'exercice 2007-2008, contre un résultat net de 891 M€ sur 2006-2007 ; en excluant la provision de 530 M€ liée aux enquêtes cargo comptabilisée sur l'exercice 2007-2008, la hausse du résultat net ressort à 10,8 %. La structure du bilan s'est encore renforcée au cours de l'exercice : les dettes nettes diminuent de 1,1 Md€ et s'élèvent à 2,69 Md€ tandis que les fonds propres atteignent 10,61 Md€. Le ratio d'endettement du groupe est ainsi passé de 0,45 au 31 mars 2007 à 0,25 au 31 mars 2008.

Parmi les événements marquants de l'exercice 2007, Air France et KLM ont lancé en avril 2007 leur premier plan d'économie commun « Challenge 10 » qui vise un montant total d'économies de 1,4 Md€ sur la période 2007-2008 à 2009-2010. Par ailleurs, l'accord de ciel ouvert entre les États-Unis et l'Europe signé en mars 2007 a ouvert de nouvelles perspectives pour le groupe et ses partenaires américains, Delta et Northwest. En juin 2007, ces quatre compagnies ont déposé aux côtés d'Alitalia et de Czech Airlines, une demande d'immunité anti-trust auprès du département américain des transports. Par ailleurs, en décembre 2007, Air France-KLM a fait l'acquisition de VLM Airlines une compagnie néerlandaise qui opère essentiellement sur London City Airport pour une clientèle de voyageurs d'affaires.

Sur l'exercice 2008-2009, compte tenu des conditions économiques de plus en plus dégradées, le groupe Air France-KLM annonce une stratégie de croissance modérée et flexible de ses capacités couplée à une gestion dynamique des surcharges fuel.

■ RENAULT

L'État détient aujourd'hui 15 % du capital de Renault. En février 2006, le groupe a annoncé la mise en œuvre du Plan Renault Contrat 2009, visant à positionner durablement Renault comme le constructeur automobile généraliste européen le plus rentable. Le plan s'articulait autour de trois engagements : (i) en termes de qualité, placer la future Laguna parmi les trois meilleures de son segment, (ii) sur le plan de la profitabilité, dégager une marge opérationnelle de 6 % en 2009 ; (iii) en matière de croissance, vendre 800 000 véhicules supplémentaires en 2009 par rapport à 2005 (soit plus de 3,3 millions de véhicules).

L'année 2007 marque le retour à la croissance pour Renault sous l'impulsion, au second semestre, des lancements des nouveaux produits. Par ailleurs, le groupe a poursuivi sa stratégie d'expansion à l'international sur des marchés en forte croissance. Renault a réalisé un chiffre d'affaires de 40,7 Md€, en progression de 1,8 % par rapport à 2006, à périmètre et méthodes identiques. Les ventes en volume ont progressé de 2,1 % par rapport à 2006 pour atteindre 2,5 millions d'unités. Sur la région France-Europe, elles baissent de 4,1 % mais renouent avec la croissance au second semestre grâce au lancement des nouveaux modèles. En dehors de cette zone, les ventes ont progressé de 16,3 %. Le groupe enregistre une marge opérationnelle de 1,4 Md€, soit 3,3 % du chiffre d'affaires, contre 2,6 % en 2006. Cette progression est essentiellement due à la poursuite de la croissance à l'international et à la maîtrise des coûts et permet à Renault de dépasser son deuxième jalon de profitabilité annuel. La branche automobile dégage un flux de trésorerie libre de 961 M€. Au 31 décembre 2007, l'endettement financier net de la branche automobile s'élève à 2,1 Md€ et représente 9,5 % des capitaux propres (11,5 % en 2006). Le résultat net du groupe qui intègre la contribution des entreprises associées, en particulier Nissan (société avec laquelle Renault a noué une Alliance en mars 1999 et dont il détient 44,3 % du capital), s'élève à 2,669 Md€ contre 2,886 Md€ en 2006.

En 2007, à l'international, Renault a conclu plusieurs accords avec des partenaires locaux (Maroc, Russie, Inde en particulier). En Russie, Renault a investi 1 Md US$ pour l'acquisition de 25 % du capital plus une action d'AvtoVAZ, premier constructeur russe et producteur, notamment, des véhicules de la marque Lada. Constatant que la dégradation de l'environnement macro-économique dépassait les hypothèses les plus pessimistes du Plan Contrat 2009, Renault a ramené en juillet 2008 son objectif de croissance à au moins 3 millions de véhicules en 2009 et a annoncé plusieurs mesures visant à préserver sa compétitivité, dont un plan de départs volontaires en Europe.

■ CNP Assurances

CNP Assurances est une société anonyme dont l'État détient 1,09 % du capital et des droits de vote. Les deux actionnaires majoritaires sont la Caisse des dépôts et consignations, qui détient 40 % du capital et des droits de vote, et Sopassure (filiale commune détenue à parité par La Banque Postale et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) qui détient 35 % du capital et des droits de vote. La CDC, Sopassure et l'État sont liés par un pacte d'actionnaires, modifié en janvier 2007 afin d'aligner son échéance sur celle des contrats de distribution renégociés en 2006 entre CNP Assurances, les Caisses d'Épargne et La Banque Postale (échéance au 31 décembre 2015).

L'année 2007 a été marquée par la finalisation du rachat des 49,9 % d'Écureuil-Vie détenus par les Caisses d'Épargne, puis par le changement du mode de gouvernance de CNP Assurances, avec l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires du passage d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance à une société anonyme avec Conseil d'administration. Un ambitieux plan stratégique 2008-2012 a également été adopté, qui fixe au groupe un objectif de quasi doublement du résultat brut d'exploitation et de doublement de la valeur des affaires nouvelles.

Malgré un marché de l'assurance-vie en recul en France et un contexte de tensions sur le marché du crédit suite à la crise des crédits hypothécaires américains, CNP Assurances a réalisé en 2007 une performance robuste. Le résultat net part du groupe a progressé de 7 % en 2007 tandis que la valeur intrinsèque européenne avant dividende s'élevait à 77,80 € par action au 31 décembre 2007 (+14 %).

La gouvernance des entités du portefeuille

La participation de l'APE aux organes sociaux des entités de son périmètre est un élément fondamental de la relation entre l'État actionnaire et les entités de son périmètre. La qualité de la gouvernance de ces entités, que l'APE a contribué à faire progresser, constitue un point d'attention permanent.

Les membres de l'APE participent activement aux conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre

Un représentant de l'État actionnaire, issu de l'APE, siège dans les organes sociaux des entreprises du périmètre. Les représentants de l'APE ont ainsi participé à près de 300 réunions de conseils d'administration ou de surveillance en 2007 et à plus de 230 réunions au cours du 1er semestre 2008.

S'agissant des comités spécialisés, l'APE a notamment rendu systématique la mise en place des comités d'audit dans lesquels elle a siégé à près de 130 reprises en 2007 et 80 au cours du 1er semestre 2008.

L'APE veille également à la création d'autres comités (stratégie, rémunérations) partout où cela est pertinent.

Critères de désignation et formation des administrateurs représentant l'État dans les organes sociaux

La nomination aux conseils des sociétés cotées des administrateurs représentant l'État actionnaire, et donc issus de l'APE, est de fait et pour l'essentiel réservée aux cadres ayant au minimum le rang de sous-directeur et disposant donc d'un bon niveau de connaissance des problématiques financières et stratégiques débattues au sein de ces conseils et d'une bonne expérience du fonctionnement des organes sociaux des entreprises.

Les administrateurs représentant l'État et notamment les agents de l'APE doivent partager une culture de base suffisante et homogène afin d'exercer efficacement leurs responsabilités et veiller à la bonne gouvernance des entreprises à participation publique. L'Agence poursuit à une large échelle un cursus de formation de ces représentants en liaison très étroite avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère et l'Institut français des administrateurs (IFA) afin que toutes et tous soient impliqués dans l'objectif d'une meilleure gouvernance des entreprises publiques. Cette formation est par ailleurs ouverte aux autres administrateurs représentant l'État.

Les objectifs de cette formation sont de préciser la responsabilité personnelle et fonctionnelle des représentants de l'État dans l'exercice de leurs mandats, de constituer un référentiel juridique, financier et comptable commun pour tous ces administrateurs et pour ceux qui les assistent dans leur travail, et, d'approfondir et maîtriser des thèmes particuliers (analyse stratégique, méthodes d'évaluation, normes IFRS, aspects sociaux essentiels de la gestion des entreprises, environnement européen, etc.). En 2007, six journées de formation ont accueilli soixante-huit personnes.

L'application de la charte organisant les relations des entreprises à participation publique avec l'État actionnaire

La création de l'APE s'est notamment accompagnée de l'entrée en vigueur en 2004 d'une charte posant les règles de gouvernance régissant les relations entre l'APE et les entreprises à participations de l'État, la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance au sein des entités de son portefeuille faisant partie des priorités de l'APE. Les principes de gouvernance de cette charte portent d'une part sur le fonctionnement des organes sociaux (création de comités spécialisés, rôle et mission du conseil d'administration ou de surveillance ainsi que des comités spécialisés, formalisation des règles de fonctionnement des organes sociaux dans un règlement intérieur, délai de transmission des documents préparatoires aux administrateurs) et d'autre part sur les relations entre les entités et l'APE (mise en place d'un reporting périodique, organisation de réunions régulières de bilan et de préparation des échéances importantes, mesures pour améliorer la connaissance opérationnelle des entreprises).

L'APE veille tout particulièrement à ce que ces règles et principes soient appliqués dans les entités de son portefeuille, en retenant toutefois une approche pragmatique liée aux enjeux des entités concernées. Un suivi de l'application de la Charte depuis son entrée en vigueur en 2004 est effectué annuellement dans le rapport État actionnaire via les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence représentant l'État dans les conseils d'administration et de surveillance de près de cinquante entreprises et établissements publics du périmètre de l'APE ; l'évolution de ce périmètre, la méthodologie et les résultats détaillés de cette enquête sont exposés ci-contre.

L'État au conseil d'administration

L'État a vocation à siéger dans un grand nombre de conseils (d'administration et de surveillance) d'entités du secteur public, mais aussi, et, c'est moins connu, dans certaines entreprises du secteur privé dans lesquelles il a une participation directe ou indirecte.

Cette présence de l'État se concrétise par la désignation d'une catégorie particulière de membres du conseil : « les représentants de l'État ».

Où y a-t-il des représentants de l'État ?

Au sein du secteur public, l'article 5 de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (dite « DSP ») précise que lorsque, l'État détient directement la majorité du capital, il peut y avoir jusqu'à 6 représentants de l'État au conseil d'administration. S'agissant des filiales d'entreprises publiques, le décret du 5 décembre 1996, pris sur le fondement de l'article 51 de la loi du 12 avril 1996 fixe quant à lui, au cas par cas, pour chaque entreprise qu'il vise, le nombre exact des représentants de l'État en les ventilant par ministère.

Pour ce qui concerne les entreprises du secteur privé, l'article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 prévoit que dans les entreprises dont l'État détient directement au moins 10 % du capital, il est réservé au conseil d'administration un nombre de sièges proportionnel à sa participation sans pouvoir dépasser les deux-tiers. L'article 139 de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 dite « NRE » dispose quant à lui que des représentants de l'État peuvent également être désignés dans les entreprises où l'État détient indirectement seul ou avec l'un de ses établissements publics au moins 10 % du capital.

Qui peut être choisi pour représenter l'État ?

L'article 3 du décret du 12 juillet 1994 précise que les représentants de l'État sont choisis parmi les fonctionnaires de l'État de catégorie A et agents contractuels de l'État d'un niveau équivalent, en activité ou en retraite, âgés de trente ans au moins ou ayant huit ans de services publics. Ils peuvent également être choisis parmi les présidents, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou délégués ou membre de directoire des établissements publics de l'État ou des entreprises du secteur public dont l'État détient directement ou indirectement la majorité du capital.

Les entreprises dans lesquelles des représentants de l'État sont désignés sur le fondement de l'article 139 de la loi « NRE » bénéficient néanmoins d'un vivier un peu plus large de ce point de vue, prévu par ce même article.

Comment sont désignés les représentants de l'État ?

Les représentants de l'État sont le plus souvent désignés par l'État seul. L'article 5 du décret du 12 juillet 1994 précise que dans les entreprises soumises à l'article 11 de la loi DSP ainsi que dans les autres entreprises dans lesquelles l'État détient directement la majorité du capital, les représentants de l'État sont nommés par décret du Premier ministre sur le rapport du ministre intéressé. Dans les autres cas, les représentants de l'État sont désignés, sauf disposition contraire des statuts, par arrêté du ou des ministres intéressés.

Les représentants de l'État siégeant au conseil d'administration des entreprises soumises à la loi « NRE » sont toutefois désignés par l'organe compétent de l'entreprise (c'est-à-dire en principe, l'assemblée générale des actionnaires), sur proposition, selon le cas, des ministres dont ils dépendent comme agents publics ou des ministres de tutelle de l'établissement ou de l'entreprise dont ils sont dirigeants.

Quels sont les droits et obligations de ces représentants ?

L'article 4 du décret du 12 juillet 1994 rappelle que les représentants de l'État siègent et agissent avec les mêmes droits et les mêmes pouvoirs que les autres membres.

Peuvent-ils percevoir des jetons de présence ?

Le mandat de représentant de l'État est gratuit dans les entreprises publiques soumises à l'article 11 de la loi « DSP » sans préjudice du remboursement par l'entreprise des frais exposés pour l'exercice dudit mandat. Il en va de même dans les filiales d'entreprises publiques dans lesquelles des représentants de l'État siègent en vertu de l'article 51 de la loi du 12 avril 1996.

La situation est techniquement différente dans les entreprises soumises à la loi « NRE » dans la mesure où le principe n'est pas la gratuité du mandat mais celui du reversement de toute rémunération perçue par les représentants de l'État au budget général de l'État.

La performance globale en 2008 est satisfaisante et reste stable par rapport à 2007, avec un résultat de 82 % du score cible (défini comme la meilleure notation pouvant être obtenue pour l'ensemble). Ceci traduit, indépendamment des spécificités de chaque entreprise, l'atteinte d'une bonne adéquation globale de la gouvernance des entreprises avec les principes de la Charte de l'APE.

Toutefois, des faiblesses ont été identifiées cette année dans le portefeuille des sociétés non cotées s'agissant des comités de la stratégie dont la création est jugée souhaitable dans plusieurs entités désormais confrontées à des enjeux de développement.

Les comités de la stratégie ont généralement pour mission de préparer les discussions du conseil sur le plan stratégique pluriannuel ainsi que sur les modalités de réalisation des opérations stratégiques des entreprises.

Si l'APE a déjà contribué à la création de tels comités, lorsque cela a été jugé pertinent comme à la SNCF, La Poste, RFF, France Télévisions ou La Française des Jeux (dont le comité de la stratégie est en cours de création), des marges de progression existent encore.

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des Participations de l'État et les entreprises à participation de l'État qui entrent dans son périmètre

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'Agence et représentant l'État au conseil d'administration ou de surveillance de près de cinquante entités dont l'État est actionnaire ont été interrogés depuis 2004 sur l'application par ces entreprises de la Charte régissant leurs relations avec l'APE. Ils l'ont été à nouveau au 1er semestre 2008.

Le questionnaire reprend chaque année les quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration ou de surveillance, compétences et fonctionnement du comité d'audit, compétences et fonctionnement du comité de la stratégie, relations avec l'APE (reporting, réunions régulières…) et comprend au total 30 questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existence de comités), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de la stratégie n'a pas nécessairement de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théorique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. Les résultats constituent donc une mesure de la performance. Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Entreprises et entités présentes en 2004 et 2005 :

ADIT, ADP, Air France-KLM, Areva, Arte, ATMB, CDF, Cogema (devenue Areva NC), CGMF, Civipol, CNP, Dagris, DCI, DCN (devenue DCNS en 2007), EDF, EMC, EPFR, EPRD, Erap, Française des Jeux, France 3, France Télécom, France Télévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, Semmaris, SFTRF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma (devenue Safran en 2005), SNPE, Sofréavia, Sogepa et Sogéade (et par leur intermédiaire EADS), Thales, TSA.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2006 :

- sont sorties : Alstom, APRR, ASF et Sanef ;
- sont entrées : GRT Gaz, RTE, Sovafim ;
- sont devenues des sociétés cotées : ADP, EDF et Gaz de France.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2007 :

- sont sorties : EMC, Sofreavia ;
- sont entrées : Port autonome de Paris, Monnaie de Paris, LFB.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2008 :

- sont sorties : CDF, Dagris ;
- sont entrées : Aéroport de Bordeaux-Mérignac, Aéroports de Lyon, Aéroport de Toulouse-Blagnac.

Questions posées :

Compétences du CA : examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n +1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : existence d'un comité d'audit, composition du comité audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès verbal et compte-rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : existence d'un reporting, qualité du reporting, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.

Résultats (en % du score cible)

	2004	2005	2006	2007			2008		
	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble
Compétence CA	75 %	78 %	79 %	82 %	78 %	79 %	83 %	79 %	80 %
Comité d'audit	72 %	80 %	84 %	84 %	92 %	89 %	86 %	89 %	89 %
Comité stratégie	78 %	81 %	87 %	83 %	90 %	86 %	83 %	70 %	75 %
Relations avec APE	72 %	74 %	76 %	70 %	79 %	78 %	78 %	78 %	78 %
Total	**73 %**	**78 %**	**80 %**	**80 %**	**82 %**	**82 %**	**83 %**	**81 %**	**82 %**
Nombre d'entités	**43**	**44**	**43**	**9**	**37**	**46**	**9**	**38**	**47**

La fixation de la rémunération des dirigeants : une composante essentielle de la mission de l'État actionnaire

La rémunération des dirigeants des entités relevant du portefeuille de l'APE fait l'objet d'une analyse particulière, s'agissant d'une composante importante de la mission de l'État actionnaire qu'elle exerce conformément au cadre juridique applicable (*cf.* encadré ci-contre). En effet, les performances de ces dirigeants dans la gestion des entités constituent des préoccupations naturelles de l'actionnaire.

Aussi l'APE a-t-elle cherché à moderniser les conditions de fixation de la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique, en veillant notamment à généraliser, lorsque cela est pertinent, les comités des rémunérations. L'une des principales missions de ce comité est de préparer les travaux des conseils en formulant des avis et propositions sur les différents éléments de rémunération des dirigeants sociaux (présidents, directeurs généraux et directeurs généraux délégués et membres de directoires), notamment le salaire (part fixe et part variable), les critères et objectifs sur la part variable, ainsi que sur l'appréciation des résultats obtenus par les dirigeants au regard des objectifs fixés.

D'autre part, l'APE veille à ce que la rémunération des dirigeants soit directement liée à leurs performances et à ce que la composante variable de la rémunération ait un caractère pleinement incitatif, reposant sur des critères et des objectifs à atteindre tant quantitatifs (structure du bilan, résultats opérationnels et rentabilité…) que qualitatifs (critères de qualité du service rendu, mise en œuvre avec succès de certains projets…).

L'APE a accompagné les entités de son périmètre dans leur stratégie de développement

L'objectif d'optimisation patrimoniale du portefeuille de l'APE prend prioritairement en considération des aspects stratégiques et industriels, dans une perspective de création de valeur à moyen-long terme. Ainsi, l'État actionnaire veille-t-il à accompagner ses participations dans leur stratégie de développement par croissance interne ou externe.

L'État actionnaire joue logiquement un rôle majeur sur les opérations de rapprochements industriels impliquant ses participations. Il ne manque pas de soutenir de telles opérations portées par les dirigeants des entreprises, lorsqu'elles présentent un intérêt pour l'actionnaire et l'entreprise, en veillant tout particulièrement aux conditions financières.

La fusion GDF-Suez

L'année 2007 a été marquée par l'annonce, à l'été, de nouvelles modalités de rapprochement entre Gaz de France et Suez, qui ont permis d'aboutir à la réalisation de la fusion en juillet 2008. La réalisation de ce projet porté par les deux entreprises, a également été rendue possible grâce au soutien clair et de longue date de l'actionnaire public majoritaire de Gaz de France au vu de son intérêt stratégique pour l'entreprise. Ce soutien s'est traduit en septembre 2007 par l'annonce par le Président de la République et l'actuel gouvernement, des nouvelles modalités stratégiques et industrielles du projet de rapprochement entre les deux entreprises, qui en ont renforcé la rationalité en recentrant le groupe sur l'énergie par la distribution aux actionnaires de Suez de 65 % des titres du pôle environnement.

Le rapprochement de Gaz de France et Suez permet la création d'un des leaders mondiaux de l'énergie, parmi les trois premières *utilities* mondiales cotées. Le projet de fusion permet de répondre aux besoins stratégiques de Gaz de France en lui donnant accès à d'importantes capacités de production électrique et en lui assurant une dimension résolument internationale. Il permet par ailleurs de renforcer la sécurité d'approvisionnement en énergie, notamment en gaz, de la France et au-delà de l'Europe.

Ensemble, les groupes Gaz de France et Suez constituent, en chiffre d'affaires, la première entreprise de l'énergie en Europe, avec d'excellentes positions aussi bien dans le GNL que dans le nucléaire. Le groupe GDF Suez fait ainsi d'ores et déjà figure de nouveau champion européen dans le secteur énergétique aux côtés de groupes comme Total ou EDF, et sera un acteur international de premier plan.

Le projet de partenariat entre France Télécom et TeliaSonera

France Télécom a confirmé son intérêt pour une acquisition de l'opérateur scandinave TeliaSonera le 15 avril 2008 et annoncé le 5 juin 2008 qu'elle engageait une démarche amicale auprès de cette entreprise en vue d'un rapprochement entre les deux groupes. L'APE a particulièrement suivi ce projet très structurant, qui avait un réel sens industriel et s'inscrivait dans la stratégie de l'entreprise, tout en s'assurant que l'entreprise respecte la discipline financière qu'elle s'était fixée en termes de croissance externe. À l'issue des négociations, France Télécom a jugé que les conditions posées par le conseil d'administration de TeliaSonera n'étaient pas compatibles avec les conditions posées par son conseil d'administration pour la réalisation de l'offre. Elle a finalement décidé le 30 juin 2008 de ne pas soumettre d'offre ferme aux actionnaires de TeliaSonera.

Le projet de partenariat entre EDF et British Energy

EDF a inscrit et annoncé comme un axe stratégique de son développement la participation active à la relance du recours à l'énergie électro-nucléaire dans le monde, et notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Chine et en Afrique du Sud. C'est dans ce cadre qu'EDF a mené dès 2007 des discussions avec les autorités britanniques sur le rôle que le groupe pourrait jouer dans l'investissement, la construction, l'exploitation de futurs réacteurs nucléaires outre-manche, principalement de technologie EPR. À la suite de l'annonce par le Gouvernement du Royaume-Uni de son intention de céder ses intérêts dans British Energy, principal exploitant nucléaire et par ailleurs propriétaire de sites destinés à accueillir de futurs réacteurs, et sur sollicitation du conseil d'administration de cette entreprise, EDF a présenté, puis étudié étroite-

ment avec l'APE, les conditions et modalités d'une offre d'acquisition de la totalité du capital de cet opérateur, lui permettant également de développer de façon efficace et sûre de nouveaux réacteurs sur le sol britannique. Avec l'accord de son conseil d'administration, EDF a annoncé le 24 septembre 2008 la remise d'une offre publique d'achat, recommandée unanimement par le conseil d'administration de British Energy, pour l'acquisition de la totalité du capital de la société, au prix de 774 pence par action, ce qui valorise British Energy à 12,4 Md£. EDF a obtenu l'engagement irrévocable des principaux actionnaires de British Energy qu'ils apporteront leurs titres. Si elle est couronnée de succès, cette opération s'accompagnera de l'entrée en vigueur d'accords avec le Gouvernement britannique permettant à EDF de disposer de sites aptes à la construction de quatre à cinq réacteurs EPR. EDF a en outre annoncé la recherche d'un partenariat avec un opérateur présent sur le marché britannique pour céder 25 % du capital du véhicule d'acquisition en contrepartie de droits sur la production de British Energy. Cette opération, la plus importante jamais menée par EDF, permettra au groupe de devenir le premier producteur d'électricité au Royaume-Uni et le leader du renouveau du nucléaire outre-manche.

Le cadre juridique applicable à la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique

Le cadre juridique de la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques repose d'une part, sur les règles propres au fonctionnement des entreprises considérées qui dépendent directement de leur forme juridique (société anonyme ou établissement public) et d'autre part, sur un contrôle externe, de niveau ministériel, exercé sur l'ensemble des entreprises publiques.

La rémunération des dirigeants d'entreprises est traditionnellement une question relevant de la compétence des organes de gestion des entreprises elles-mêmes.

Il en va tout particulièrement ainsi dans les entreprises constituées sous forme de sociétés anonymes. L'article L.225-47 du Code de commerce dispose ainsi que « Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président (…). Il détermine sa rémunération ». Il en va de même du conseil de surveillance qui fixe celle des membres du directoire (article L.225-63) et, « s'il l'entend » (ce n'est donc pas une obligation), détermine une rémunération pour le président du conseil de surveillance (article L.225-81).

Dans celles de ces sociétés dont les titres sont cotés, le législateur est intervenu depuis plusieurs années pour rendre plus transparent l'octroi de ces rémunérations. Depuis 2001, l'assemblée générale est ainsi informée dans le rapport qui lui est présenté chaque année de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social (article L. 225-102-1). De même, les éléments de rémunération différés sont depuis 2005 soumis à la procédure de contrôle des « conventions réglementées » comprenant notamment un rapport spécial des commissaires aux comptes et une consultation de l'assemblée générale des actionnaires (article L. 225-42-1). La loi « TEPA » du 1er août 2007 a enfin renforcé la rigueur de ce dispositif en interdisant « les éléments de rémunération, indemnités et avantages dont le bénéfice n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire » (même article).

Dans le cas particulier des entreprises publiques, ces rémunérations sont par ailleurs soumises à un contrôle ministériel particulièrement étroit.

Le principal texte de référence en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques est le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Régissant l'ensemble des établissements publics industriels et commerciaux, entreprises et sociétés nationales, sociétés d'économie mixte et sociétés anonymes dans lesquelles l'État détient la majorité du capital social (par renvoi aux dispositions désormais intégrées à l'article L. 133-1 du Code des juridictions financières), ce décret institue un contrôle ministériel sur les rémunérations des dirigeants de l'ensemble de ces entreprises.

L'article 3 de ce texte dispose ainsi que « Dans les organismes contrôlés en vertu du présent décret (…) sont fixés ou approuvés, nonobstant toute dispositions contraires, par décision conjointe du ministre chargé de l'Économie et des Finances et du ministre intéressé (…) Le traitement et les autres éléments de rémunération d'activité et de retraite des présidents, des directeurs généraux, des présidents directeurs généraux, des présidents et membres de directoires et d'une manière générale des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes ».

L'ensemble des éléments de rémunération, outre les contrôles internes dont ils font l'objet au sein même de l'entreprise concernée en vertu de la législation et de la réglementation qui leurs sont spécifiquement applicables, font ainsi l'objet, dans le secteur public, d'un contrôle ministériel particulièrement extensif.

Le projet de rapprochement Air France-KLM avec Alitalia

Alitalia souffre de graves difficultés financières malgré trois augmentations de capital depuis 1998. La société a adopté en septembre 2007 un plan de restructuration sur trois ans qui prévoyait un retour à l'équilibre opérationnel en 2010. Alitalia s'est engagé par ailleurs dans la recherche de repreneurs potentiels.

Dans ce contexte, le groupe Air France-KLM partenaire historique d'Alitalia a manifesté son intérêt. En décembre 2007, le conseil d'administration d'Alitalia a annoncé sa préférence à la candidature d'Air France-KLM qui était alors entré en négociation exclusive avec Alitalia. Air France-KLM a déposé une offre engageante en mars 2008. Celle-ci était subordonnée à plusieurs conditions dont l'accord des organisations syndicales d'Alitalia sur la mise en œuvre du plan industriel et des mesures d'accompagnement social attachées. Le 21 avril 2008, Air France-KLM a indiqué que les engagements contractuels pris en mars n'étaient plus valides, les conditions suspensives qui devaient être préalablement satisfaites avant tout lancement d'une offre n'ayant pas été remplies. Depuis, sous l'égide du gouvernement italien, des industriels et financiers italiens tentent de mettre en place un projet de reprise partielle de l'entreprise.

L'APE accompagne également la montée en puissance stratégique et la relance d'investissements organiques et externes soutenus au sein des entreprises dont elle a la charge, lorsque ceci est pertinent.

Le développement d'Areva dans le secteur minier constitue un bon exemple, tant via l'exploration-production de mines existantes que dans le lancement de nouveaux projets, le cas échéant par acquisition externe. À titre d'exemple, Areva a annoncé le 31 juillet 2007 la réussite de **l'offre amicale d'achat lancée le 25 juin 2007 sur la société minière Uramin,** cotée à Londres et Toronto. L'offre d'Areva valorisait Uramin à un peu plus de 2,5 Md$. Les gisements identifiés par cette « junior » canadienne en Afrique (Namibie, République Centrafricaine et Afrique du Sud) devraient être mis en exploitation à partir de 2009 pour représenter une production de plus de 7 000 tonnes d'uranium par an après 2012. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des objectifs ambitieux de développement de la production d'uranium figurant dans le plan d'action stratégique de l'entreprise, afin de diversifier plus encore les sources de production d'Areva et sécuriser la fourniture d'uranium à ses clients sur le long terme. Les projets d'Uramin sont depuis lors en cours d'intégration au sein du pôle minier d'Areva.

Le rachat de Geodis par la SNCF en constitue un autre exemple. La SNCF a lancé une offre publique d'achat pour acquérir la totalité du capital de sa filiale Geodis, dont elle possédait 42,4 %. L'OPA a été lancée le 28 mai et s'est achevée le 1er juillet 2008, au prix de 135 euros par action coupon attaché. Elle a permis à la SNCF de contrôler plus de 95 % de Geodis et d'enclencher la mise en œuvre d'un retrait obligatoire. Cette opération contribuera à l'adaptation de l'organisation industrielle de la branche transport et logistique, par le biais d'une centralisation de la relation client, d'une meilleure gestion des « grands comptes » et d'une plus grande capacité à offrir aux clients des solutions tous modes de transports.

Après le rôle joué par l'État actionnaire en vue de **la création de La Banque Postale, l'extension de la gamme de produits de La Banque Postale** au crédit à la consommation et à l'assurance dommages IARD constitue un exemple de croissance organique soutenue par l'actionnaire. Si La Poste, puis La Banque Postale, ont depuis longtemps attiré l'attention de l'État sur l'utilité et la nécessité que représenterait pour elles l'extension de la gamme de produits distribués au crédit à la consommation, il n'avait cependant jusqu'ici pas été jugé souhaitable d'étendre cette gamme de produits. Toutefois, prenant acte de la création réussie de La Banque Postale et du bilan satisfaisant de ses deux premières années de fonctionnement, le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé le 20 novembre 2007 que La Banque Postale serait désormais autorisée à distribuer des crédits à la consommation. Le Ministre a indiqué que La Banque Postale, ainsi que le partenaire qu'elle retiendrait pour l'accompagner dans la conception et la mise en marché de crédits à la consommation, devraient porter une attention particulière à la prévention et la lutte contre le surendettement. À l'issue d'un processus de sélection ouvert et transparent, organisé entre décembre 2007 et juillet 2008, La Banque Postale a choisi de retenir la Société Générale, afin de créer une coentreprise capable de distribuer des crédits à la consommation dès fin 2009.

De la même manière, le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a donné l'autorisation à La Banque Postale en avril 2008 de distribuer des assurances dommages IARD (Incendie, Assurances, Risques divers). La Banque Postale a dans ce cadre lancé une consultation en juin 2008, afin de sélectionner un partenaire avec qui elle distribuera des assurances IARD en 2010.

L'APE a contribué aux travaux interministériels de réflexion et mise en œuvre de certaines réformes structurelles

L'APE a joué un rôle majeur et proactif dans les grandes réformes structurelles récentes du secteur public (changements de statuts, et modernisation du cadre de régulation le cas échéant, d'EDF, GDF, ADP, de la Monnaie de Paris et du LFB, création de La Banque Postale), dont l'objectif a été de favoriser la modernisation et le développement des entreprises concernées. Elle a poursuivi cette mission dans le cadre de grandes réformes voulues par le Gouvernement.

Les réformes de l'audiovisuel public

D'importantes réformes ont été engagées en 2007 et 2008 dans le secteur de l'audiovisuel public, auxquelles l'APE contribue en étroite collaboration avec les autres administrations impliquées.

Il s'agit tout d'abord de la réforme de France Télévisions (FTV) après l'annonce par le Président de la République, le 8 jan-

vier 2008, de la suppression progressive de la publicité sur les chaînes du groupe. La Commission pour la nouvelle télévision publique a remis le 25 juin 2008 son rapport au Président de la République qui a, à cette occasion, tracé les grands axes de l'avenir de FTV. La réforme sera mise en place à partir du 1er janvier 2009, avec la suppression de la publicité sur la télévision publique en soirée dans un premier temps, la réforme du mode de financement de FTV et de sa gouvernance, la mise en place d'une entreprise unique et l'affirmation d'une nouvelle ambition du service public audiovisuel. À cet effet, une loi sur la nouvelle télévision publique sera débattue à l'automne au Parlement, un nouveau cahier des missions et des charges pour FTV sera adopté, ainsi qu'un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens. Dans ce contexte de profonde mutation, le Gouvernement a décidé d'accorder à FTV une dotation en capital de 150 M€ pour l'année 2008. Suite à la notification qui en a été faite au titre des aides d'État, la Commission européenne a décidé le 16 juillet 2008 d'autoriser cette dotation en capital, qui a été versée en août 2008.

L'autre réforme en cours dans le domaine de l'audiovisuel public est celle de l'audiovisuel extérieur public français et francophone. Ainsi, la création d'une société holding Audiovisuel Extérieur de la France, qui a vocation à rassembler les différents organismes de l'audiovisuel extérieur – TV5 Monde, RFI et France 24 – doit permettre une dynamisation et une rationalisation des instruments de la politique audiovisuelle extérieure, avec la mise en place d'une gouvernance cohérente et la mutualisation de nombreuses fonctions.

La réforme portuaire

L'année 2008 a été marquée par le vote de la loi portant réforme portuaire. Cette loi a pour objet de restaurer la compétitivité des ports français dont l'insuffisance avait été soulignée par le rapport conjoint de l'Inspection générale des Finances et du Conseil général des Ponts et Chaussées, remis en juillet 2007, qui mettait particulièrement en avant, parmi les causes de cette insuffisance, l'absence d'unité de commandement de la chaîne logistique. En effet, dans la situation qui prévaut avant la mise en œuvre de cette loi, l'outillage portuaire et ses opérateurs sont gérés par le port, alors que les dockers dépendent des sociétés de manutention.

Suivant en cela les recommandations de la mission, cette réforme prévoit un transfert des activités d'outillage vers des opérateurs privés, ce qui simplifiera l'organisation de la manutention, et un recentrage des ports sur leurs missions régaliennes (police portuaire notamment), les infrastructures et les ouvrages d'accès et leur entretien, ainsi que l'aménagement du domaine portuaire.

Par ailleurs, la gouvernance des ports est modernisée sur le modèle des sociétés à conseil de surveillance. Le conseil de surveillance, plus resserré que les conseils d'administration existants, réservera une place renforcée aux représentants de l'État ainsi qu'aux collectivités locales. Enfin, cette réforme s'accompagne d'un plan de relance qui comprend une politique volontariste d'investissement.

L'APE a fait partie des services de l'État qui ont piloté ce projet, notamment lors de l'élaboration de cette réforme et pour la rédaction des textes ; elle entend accompagner les ports dans la mise en œuvre de cette réforme.

La réforme de la tarification des infrastructures ferroviaires

La tarification du réseau ferroviaire est un enjeu majeur aujourd'hui pour un secteur qui est en passe de connaître de profonds bouleversements : apparition et développement de la concurrence pour les entreprises ferroviaires ; fortes ambitions à la fois pour la régénération du réseau ferroviaire et pour son développement qui se fera notamment via des partenariats publics-privés. Ces perspectives ont obligé à repenser en profondeur la tarification du réseau avec pour buts notamment d'envoyer aux acteurs des signaux économiquement pertinents et de préparer l'apparition de la concurrence. Pour ce faire, les redevances seront désormais fondées sur les coûts marginaux d'usage dont elles s'écarteront, pour chaque activité ferroviaire, dans la mesure où le marché le permet. Ainsi, une redevance de circulation devrait permettre de couvrir les coûts variables pour toutes les activités ; une redevance de réservation modulable en fonction de la voie, de l'heure, éventuellement de la capacité du train, permettra de mieux tarifier la rareté de l'infrastructure ; une redevance d'accès – droit d'entrée pour les activités conventionnées (TER, Transilien, Corail) – permettra de couvrir – et de révéler aux autorités organisatrices – les coûts fixes du réseau régional. Cette problématique est à la croisée d'enjeux budgétaires, économiques et politiques et a, pour les entreprises du secteur – notamment publiques (RFF, SNCF) –, des impacts financiers et stratégiques significatifs.

La sécurisation des engagements de long terme des exploitants d'installations nucléaires

L'APE peut également être amenée à prendre part à des travaux relatifs à la mise en place d'outils de pilotage de politique publique, en concertation étroite avec les autres ministères intéressés. Le dispositif retenu pour sécuriser, en toute transparence, le financement des engagements de long terme des exploitants d'installations nucléaires, au premier rang desquels Areva et EDF, en constitue une traduction concrète. Dès 2005, l'APE a proposé que, pour tout opérateur nucléaire, soient évalués les engagements auxquels il doit faire face au titre de son activité d'exploitant d'installation nucléaire et que leur financement soit assuré *ex ante*. Une disposition spécifique a donc été inscrite dans le projet de loi de programme relatif à la gestion durable des déchets et matières radioactives pour organiser la sécurisation du financement des charges de long terme liées aux activités nucléaires (démantèlement des installations et gestion des déchets), en imposant aux exploitants une évaluation prudente de ces charges, la constitution des provisions afférentes et le cantonnement au sein du bilan des exploitants d'actifs financiers d'un montant couvrant ces provisions. Après le vote de la loi le 28 juin 2006, l'APE a proposé, en lien avec la direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et les principales entreprises concernées, les mesures réglementaires nécessaires pour préciser le cadre posé par loi. Le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007 ont ainsi homogénéisé la classification des différentes charges liées à l'activité d'exploitant nucléaire, spécifié les méthodes d'évaluation prudente à respecter, détaillé les différentes classes d'actifs financiers autorisées et les limites de risques à ne pas dépasser, prévu une gouvernance dédiée au sein des entreprises du portefeuille d'actifs et le contrôle par l'autorité administrative sous la surveillance d'une commission nationale issue du Parlement. Les représentants de l'État ont par ailleurs accompagné la mise en place de dispositifs robustes et opérationnels au sein des entreprises en participant initialement aux comités spécialisés des organes de gouvernance des entreprises. Trois ans après le lancement de cette réflexion, le dispositif est aujourd'hui en place et contrôlé désormais par la DGEC. Au-delà de la nécessaire transparence à observer en la matière, notamment à l'égard des citoyens, les enjeux financiers sont très significatifs pour le secteur (plus de 15 Md€ d'actifs chez EDF et 5 Md€ chez Areva).

La dissolution et mise en liquidation de Charbonnages de France au 1er janvier 2008

L'APE et l'ensemble des administrations (direction générale de l'Énergie et du Climat, direction du Budget, direction des Affaires juridiques) et parties concernées (Charbonnages de France, ANGDM, BRGM) ont mené depuis 2006 les travaux préparatoires à la dissolution de Charbonnages de France afin que les engagements, droits et obligations de l'établissement public soient repris par les structures idoines. La liquidation a été prononcée par le décret n° 2007-1806 du 31 décembre 2007 et est effective depuis le 1er janvier 2008 pour une durée de trois ans. L'APE s'est en particulier attachée à contrôler la défense des intérêts patrimoniaux de Charbonnages de France et donc *in fine* de l'État dans la cession des actifs réalisée par Charbonnages de France. Elle a dans les cas les plus importants (cession de la Sofirem en 2007 par exemple) apporté son soutien technique à l'établissement public.

L'actualité communautaire des entreprises du périmètre de l'APE en 2007 et 2008 a été dense

L'État actionnaire présente une spécificité liée au fait que ses interventions ou sa présence au capital de certaines entités sont strictement encadrées par des règles communautaires fixées par le Traité CE. Ainsi certaines grandes réformes (réforme du financement des retraites des grands opérateurs publics, création de la Banque postale) ou opérations (recapitalisations, participation de l'État à des plans de restructuration…) doivent recueillir l'accord préalable de la Commission qui s'assure de leur compatibilité avec le Traité, sur le plan notamment des aides d'État (cf. encadré ci contre).

L'APE est donc particulièrement sensibilisée aux questions communautaires et est amenée à avoir une relation de travail étroite avec la Commission européenne qu'elle veille à informer régulièrement des différentes réformes et projets en cours. Elle est particulièrement attentive au respect du droit communautaire, tant dans ses relations avec les entités dont elle est actionnaire que lors des opérations qu'elle mène.

Les dossiers communautaires suivants ont particulièrement marqué l'activité de l'APE en 2007 et au début de l'année 2008.

■ La Commission a autorisé le schéma d'intervention de l'État au plan de restructuration de la SNCM

Suite à l'annulation en juin 2005 par les juridictions communautaires de la décision de la Commission du 9 juillet 2003 qui autorisait une aide à la restructuration en faveur de la SNCM, ainsi qu'aux évolutions qui sont intervenues depuis cette date dans l'actionnariat de la SNCM (recapitalisation suivie d'une cession de 38 % du capital à Butler Capital Partners et de 28 % à Veolia Transport), des discussions sur ce dossier ont été menées avec la Commission européenne depuis mi-2005.

La Commission a rendu sa décision le 8 juillet 2008 : elle a estimé (i) que les mesures liées la recapitalisation de la SNCM préalablement à sa cession ne constituaient pas une aide d'État et, (ii) en ce qui concerne les mesures déjà examinées dans sa décision de 2003 qui avait été annulée par le TPI, elle a autorisé 53,48 M€ au titre de compensation de service public et 15,81 M€ en tant qu'aide à la restructuration. Cette décision est une étape positive qui va permettre à la SNCM et à ses repreneurs de continuer le redressement en cours de l'entreprise.

■ La Commission a autorisé le versement par l'État à France Télévisions d'une dotation en capital de 150 M€

Conformément aux recommandations de la Commission pour la Nouvelle Télévision Publique et à la demande du Président de la République, le Gouvernement a décidé d'accorder à France Télévisions une dotation en capital de 150 M€ en 2008. Cette dotation en capital vise à renforcer sa structure financière et lui permettre de financer ses missions de service public suite à l'annonce, le 8 janvier 2008, de la réforme de l'audiovisuel public.

Cette intervention a été notifiée à la Commission le 11 juin 2008 et celle-ci a décidé le 16 juillet 2008 de l'autoriser considérant qu'il s'agissait d'une aide d'État compatible.

■ La Commission a autorisé la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

La réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste a été notifiée à la Commission européenne le 23 juin 2006. Les autorités françaises considèrent que cette réforme ne contenait pas d'aide d'État puisqu'elle se limitait à placer La Poste dans une situation d'équité concurrentielle avec ses concurrents en ce qui concerne les charges de retraite. Suite à de nombreux échanges avec la Commission et aux réponses apportées à ses demandes de précision, celle-ci a approuvé cette réforme (décision du 10 octobre 2007). L'approbation de la réforme, considérée par la Commission comme une aide compatible, marque une étape importante pour le groupe La Poste.

Cadre communautaire des interventions de l'État actionnaire

Les mesures de soutien à une entreprise de la part des autorités publiques sont susceptibles de constituer une aide d'État au sens de l'article 87 du Traité CE lorsque certaines conditions cumulatives sont remplies : l'octroi d'un avantage sélectif, la mobilisation de ressources publiques ainsi que l'affectation des échanges communautaires et de la concurrence.

Dans une telle hypothèse, le projet d'aide doit être notifié à la Commission européenne et être autorisé par celle-ci avant de pouvoir être mis en œuvre. Peuvent, par exemple, être autorisées par la Commission européenne, sous certaines conditions, les aides au sauvetage et à la restructuration qui permettent d'assurer le retour à la viabilité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. De même, la Commission européenne a publié en avril 2008 des lignes directrices précisant dans quelles conditions des aides d'État peuvent être octroyées à des entreprises ferroviaires.

À l'inverse, les interventions financières des autorités publiques ne constituent pas des aides d'État lorsque ces autorités agissent conformément au principe de « l'investisseur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des investisseurs privés. Ce principe, qui a été développé par les juridictions communautaires et la Commission européenne, est une émanation du principe d'égalité de traitement entre les secteurs public et privé.

Dans le cadre de ses missions, l'APE suit de nombreux dossiers soulevant des enjeux communautaires qu'il s'agisse, par exemple, de la notification à la Commission européenne de mesures susceptibles de constituer des aides d'État ou de la défense des intérêts français devant les juridictions communautaires.

■ Procédure relative au mode de distribution du Livret A

Après avoir ouvert en juin 2006 une procédure sur le mode de distribution du Livret A et du Livret Bleu, la Commission européenne a demandé aux autorités françaises, le 10 mai 2007, de mettre fin aux droits spéciaux de distribution de La Banque Postale, des Caisses d'Épargne et du Crédit Mutuel, considérant qu'ils étaient contraires aux principes de liberté d'établissement et de libre prestation de services.

Parallèlement à l'introduction en juillet 2007 d'un recours en annulation devant le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes contre la décision du 10 mai 2007, les autorités françaises ont lancé les travaux relatifs à la banalisation de la distribution du Livret A. Le titre IV de la loi de modernisation de l'économie, adoptée par le Parlement en juillet 2008, inscrit dans les textes la possibilité pour toute banque de distribuer le Livret A au 1er janvier 2009. La Banque Postale conservera cependant sa mission spécifique d'accessibilité bancaire, qui a d'ailleurs été reconnue expressément par la Commission européenne dans sa décision du 10 mai 2007.

Les autorités françaises veilleront naturellement à ce que les critères prévus par le droit communautaire en matière de compensation d'obligations de service public soient parfaitement respectés dans le cadre de la compensation spécifique versée à La Banque Postale au titre de sa mission d'accessibilité bancaire.

■ Procédure en cours en ce qui concerne la présumée garantie de l'État dont bénéficierait La Poste à raison de son statut assimilable à un EPIC

La Commission européenne a adressé à l'automne 2006 une recommandation sur la présumée garantie de l'État en faveur de La Poste en raison de son statut assimilable à un EPIC, demandant à ce que ladite présumée garantie soit supprimée au 31 décembre 2008.

En dépit du dialogue constructif engagé sur ce sujet avec les services de la Commission tout au long de l'année 2007, la Commission a décidé le 23 octobre 2007 d'ouvrir une procédure formelle d'examen. Les autorités françaises, tout en maintenant leur argumentation selon laquelle il n'existe juridiquement aucune garantie automatique de l'État en faveur de La Poste qui serait liée à son statut d'EPIC, ont indiqué être prêtes à clarifier encore davantage la réglementation applicable à La Poste, pour dissiper toute ambigüité qui pourrait subsister. Elles ont par ailleurs démontré que la notation et le coût de financement de La Poste ne devaient rien à son statut.

■ Procédure en cours concernant la réforme du mode de financement des retraites des agents de la RATP

La réforme du mode de financement des retraites des agents de la RATP a été notifiée à la Commission en juin 2006. Les autorités françaises considèrent qu'elle ne comporte pas d'élément d'aide puisqu'elle ne vient que supprimer un désavantage que supporte la RATP et qu'elle a des effets pro-concurrentiels.

La Commission a décidé d'ouvrir une procédure formelle d'examen le 10 octobre 2007 sur la question de la prise en charge par l'État des droits spécifiques ainsi que l'adossement des droits de base au régime général. Les autorités françaises ont répondu en janvier 2008 à la Commission, puis en avril 2008 aux commentaires du syndicat SUD-RATP, seul tiers à avoir adressé des observations à la Commission. La Commission européenne devrait faire connaître sa position sur ce dossier dans les prochains mois.

■ Ouverture d'une procédure communautaire dans le dossier Sernam

Compte tenu de plaintes qu'elle a reçues, la Commission a décidé d'ouvrir, le 16 juillet 2008, une enquête sur d'éventuelles aides accordées à Sernam, l'ancienne filiale routière et ferroviaire de la SNCF.

Les autorités françaises considèrent n'avoir mis en œuvre aucune nouvelle mesure d'aide dans le cadre de la cession du Sernam au management de l'entreprise. Par ailleurs, elles estiment avoir pleinement respecté la décision de la Commission européenne de 2004 qui exigeait la récupération auprès de Sernam d'une aide d'État incompatible de 41 M€.

Les autorités françaises fourniront à la Commission européenne tous les éléments lui permettant de s'assurer du respect dans ce dossier des règles communautaires sur les aides d'État.

■ Ouverture d'une procédure formelle d'examen sur la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à France Télécom

Faisant notamment suite à une plainte en 2002 d'un concurrent, la Commission européenne a décidé le 20 mai 2008 d'ouvrir une procédure formelle d'examen concernant la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à France Télécom, qui a été organisée par la loi du 26 juillet 1996. La Commission souhaite en particulier s'assurer de la conformité de cette réforme avec l'approche qu'elle a définie dans sa décision du 10 octobre 2007 qui a validé une réforme similaire portant sur le financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste.

La réforme examinée visait à mettre fin à un dispositif dérogatoire particulièrement handicapant pour France Télécom, en plaçant celle-ci en situation d'équité concurrentielle. Depuis le 1er janvier 1997, France Télécom verse ainsi une cotisation libératoire calculée de manière à égaliser les niveaux de charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre France Télécom et les autres entreprises du secteur des télécommunications relevant du droit commun des prestations sociales pour ceux des risques qui sont communs aux salariés de droit commun et aux fonctionnaires de l'État. Dans le cadre de cette réforme, France Télécom a versé

en 1997 à l'État une contribution forfaitaire exceptionnelle de 5,7 Md€.

Les autorités françaises ont présenté en juillet 2008 leurs observations à la Commission permettant à cette dernière de s'assurer que la réforme examinée est pleinement conforme au droit communautaire.

■ Contentieux communautaires relatifs à France Télécom

Plusieurs contentieux relatifs à France Télécom sont en cours devant les juridictions communautaires, les autorités françaises ayant déposé en octobre 2004 des recours en annulation contre les décisions de la Commission européenne du 2 août 2004 dans lesquelles celle-ci a considéré (i) que le régime spécifique d'imposition à la taxe professionnelle qui était appliqué à France Télécom jusqu'en 2002 aurait procuré à l'entreprise une aide incompatible avec le Traité CE qui doit être récupérée, et (ii) que « l'avance d'actionnaire octroyée à France Télécom en décembre 2002 sous forme d'une ligne de crédit de 9 milliards d'euros placée dans le contexte des déclarations formulées depuis juillet 2002 » aurait constitué une aide d'État incompatible, mais sans en exiger le remboursement. La décision de la Commission européenne a été contestée en tant qu'elle n'exige pas le remboursement de l'aide alléguée afférente à l'avance d'actionnaire de décembre 2002.

Les procédures devant le juge communautaire se poursuivent, les procédures écrites étant désormais closes. Les autorités françaises et France Télécom ont développé dans leurs mémoires respectifs de nombreux arguments tendant à établir l'absence d'aide d'État incompatible dans les deux dossiers. Les audiences de plaidoirie devraient avoir lieu dans les prochains mois.

Par ailleurs, dans l'attente de la décision définitive du juge communautaire sur le régime spécifique de taxe professionnelle, des discussions ont eu lieu avec la Commission sur le chiffrage de l'aide alléguée en vue de son éventuelle récupération. En raison des difficultés méthodologiques inhérentes à cet exercice, ces échanges n'ont toutefois pas permis d'aboutir. La Commission européenne a décidé en juillet 2006 de saisir la Cour de Justice dans le cadre d'un recours en manquement. Le 18 octobre 2007, la Cour de Justice a estimé que les autorités françaises avaient manqué à leur obligation d'exécuter la décision de la Commission dans les délais impartis.

À la suite de cet arrêt et des discussions qui sont intervenues entre la Commission et les autorités françaises, France Télécom a placé sur un compte séquestre, dans l'attente de la décision définitive sur le fond et sans préjudice des difficultés méthodologiques qui subsistent sur l'évaluation de la prétendue aide d'État, un montant de 964 M€ correspondant à l'évaluation nette par la Commission de la prétendue aide d'État incompatible, après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et application des intérêts de retard calculés conformément au Règlement de la Commission du 21 avril 2004. Le montant séquestré serait transféré à l'État en cas de rejet par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes du recours en annulation contre la décision de la Commission du 2 août 2004. Dans le cas contraire, il serait rendu à la pleine disposition de France Télécom.

■ Procédures communautaires en cours sur les tarifs réglementés dans le secteur de l'énergie

Le dispositif français des tarifs réglementés dans le secteur de l'énergie est contesté par la Commission européenne sous deux aspects.

D'une part, la DG Concurrence a lancé le 13 juin 2007 une procédure en matière d'aide d'État à l'encontre des tarifs réglementés et des tarifs de retour d'électricité qui constitueraient, selon elle, une aide d'État compte tenu de leurs niveaux jugés trop bas. Au contraire, les autorités françaises estiment que ces tarifs sont conformes au droit communautaire car ils permettent de maintenir pour les consommateurs un niveau de tarifs acceptable, fondé sur les coûts et tenant compte de la nécessité de nouveaux investissements, et non sur des prix de marché qui ne paraissent pas aujourd'hui économiquement pertinents. Elles ont transmis des observations en ce sens à la Commission à l'été 2007 et au début 2008.

D'autre part, en ce qui concerne les tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz, la DG Marché intérieur a adressé aux autorités françaises une mise en demeure le 4 avril 2006, suivie d'un avis motivé le 12 décembre 2006, contestant la compatibilité des tarifs réglementés au regard des directives communautaires sur le marché intérieur de l'électricité et du gaz. Les autorités françaises ont défendu la compatibilité des tarifs dans leur réponse du 15 mars 2007 à l'avis motivé de la Commission.

■ Procédure communautaire en cours sur les jeux en ligne

La Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre la France le 18 octobre 2006 en la mettant en demeure, en raison des « effets restrictifs de la législation française sur la fourniture et la promotion de paris sportifs à distance ». À la suite de la réponse de la France, la Commission lui a adressé un avis motivé le 29 juin 2007. Des discussions ont ensuite été ouvertes entre le Gouvernement et la Commission. Le Gouvernement a indiqué que la France était « prête à aller vers une ouverture maîtrisée de son système de jeux » et a décidé le 11 juin 2008 d'engager un processus « d'ouverture maîtrisée des paris sportifs et hippiques ainsi que, dans un périmètre à déterminer, de certains jeux de casino en ligne ».

L'autre grande mission de l'APE consiste à mettre en œuvre les opérations sur le capital décidées par le Gouvernement

L'APE met en œuvre les opérations sur le capital des entités publiques au mieux des intérêts de l'État, une fois que ces opérations ont été décidées par le Gouvernement. Elle joue également un rôle important de veille, d'analyse et de proposition, en recommandant régulièrement au Gouvernement des opérations sur le capital des entreprises de son périmètre, lorsqu'elle les juge patrimonialement opportunes, au regard de la valorisation de ces entreprises par le marché, de leurs perspectives à moyen terme, etc. L'APE a été amenée à intervenir cette année, à la demande du Gouvernement, sur des opérations qui dépassaient stricto sensu le périmètre de son portefeuille.

L'APE a mené à bien plusieurs opérations sur le capital d'entreprises à participation publique en 2007 et 2008*

■ Cession de 5 % du capital de France Télécom (juin 2007)

L'État a décidé de céder une tranche supplémentaire de sa participation dans l'entreprise via un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels. À cette fin, il a mis en concurrence dix-sept banques invitées à participer au placement et lui proposer une garantie de prix. La cession a été menée à bien dans la journée du 25 juin 2007 par les cinq banques retenues, dégageant un produit net de cession de 2,63 Md€. À l'issue de cette opération qui a été réalisée au prix de 20,40 € par action, et après la réalisation de l'offre réservée aux salariés qui a porté sur 0,55 % du capital, l'État détient, directement et indirectement, 26,7 % du capital de France Télécom.

■ Cession d'environ 2,5 % du capital d'EDF (décembre 2007)

Le 3 décembre 2007, un jour de bourse après l'annonce du Président de la République, une cession de 45 millions de titres, soit 2,5 % du capital d'EDF a été réalisée par l'État au cours de 82,50 € par action. A l'issue de cette opération, qui a rapporté un produit net de 3,686 Md€, l'État détient 84,85 % du capital d'EDF. Le Gouvernement a fait le choix d'une opération auprès d'investisseurs institutionnels uniquement dans le cadre d'une cession d'un bloc de titres, garantie par des banques sélectionnées au terme d'un appel d'offres.

La rapidité d'exécution est une exigence dans ce type d'opération, qui a ainsi pu être finalisée pour un montant considérable dans un contexte boursier particulièrement délicat et en préservant les intérêts de l'État.

■ Cession d'une participation minoritaire du capital de la Semmaris, gestionnaire du MIN de Rungis (novembre 2007)

L'État a initié le 9 août 2006 une procédure de gré à gré en vue d'une cession d'une part minoritaire du capital de la Semmaris. Après un large appel à candidatures qui a conduit au dépôt de plusieurs offres fermes et après consultation de la Commission des participations et des transferts, le Gouvernement a retenu l'offre du groupe Altarea. Ainsi, depuis le 16 novembre 2007, Altarea détient 33,34 % du capital de Semmaris et le secteur public dans son ensemble conserve 56 % environ du capital de l'entreprise (dont 32,17 % directement par l'État).

L'ensemble du processus d'ouverture du capital, en particulier, l'examen des offres, a été conduit sous la supervision de Monsieur Jean-Luc Lépine, inspecteur général des Finances, chargé de veiller, en qualité de personnalité indépendante, au bon déroulement de la procédure.

■ Cession de la participation de l'État dans Dagris (février 2008)

La société Dagris SA (Développement des agro-industries du Sud) offre un ensemble intégré de prestations d'ingénierie agricole, industrielle et financière auprès des différents acteurs des secteurs cotonniers et oléagineux. Elle détient par ailleurs des participations majoritaires et minoritaires au sein de sociétés de production cotonnière et oléagineuse, de commercialisation du coton, et de prestations logistiques opérant principalement en Afrique.

Le Gouvernement a annoncé le 5 novembre 2007, suite à l'arrêt d'une première procédure de privatisation à l'été 2007, l'engagement d'une nouvelle procédure de cession par l'État de 51 % du capital de Dagris SA, dont l'État détenait au total 64,7 % du capital. Ainsi, au terme de cette deuxième procédure et après examen des offres remises par les candidats, le Gouvernement a retenu, en application du cahier des charges et sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts, l'offre la mieux-disante présentée conjointement par Advens et CMA CGM à travers la société Géocoton Holding.

Advens, qui détient 51 % de Géocoton Holding, est présente dans des activités industrielles, logistiques et de transport au Sénégal et au Mali. CMA CGM, qui détient 49 % de Géocoton Holding, est le troisième groupe mondial de transport maritime conteneurisé.
Le solde de la participation de l'État (13,7 %) a été transféré à l'Agence française de développement, qui s'attachera à promouvoir l'association d'intérêts collectifs africains issus de la zone d'intervention de Dagris, en vue d'aboutir à l'entrée de ceux-ci au capital de l'entreprise.

La privatisation de Dagris, intervenue le 28 février 2008, participe au mouvement de clarification du rôle des différents acteurs de la filière cotonnière. Elle doit permettre à la société d'accompagner les mutations intervenues depuis une dizaine d'années dans les filières cotonnière et oléagineuse et de pérenniser ainsi sa contribution au développement de nombreuses économies africaines, en renforçant les savoir-faire de Dagris et sa capacité d'entreprendre dans chacun des métiers du groupe.

** Opérations réalisées dans le cadre du titre II de la loi du 6 août 1986.*

Principales opérations conduites par l'Agence des participations de l'État depuis sa création

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATIONS	FUSIONS
2003	■ 8,5 % de **Renault** en juillet ■ Solde de la participation dans **Dassault Systèmes** (15,7 %) en septembre ■ 18 % de **Thomson** en novembre	■ **France Télécom** en février, mars et août (intégration des minoritaires d'Orange) ■ Émission de TSDD et TSDDRA par **Alstom** en septembre-décembre	
2004	■ Intégralité de la participation dans la **SNI** (74 %) en mars ■ Ouverture du capital de **Snecma** et cession de 35 % en juin 2004 ■ 10 % de **France Télécom** en septembre ■ 17,7 % d'**Air France KLM** en décembre	■ **France Télécom** en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo) ■ **Alstom** en juillet ■ **APRR** en novembre	■ Échange de titres **Air France-KLM** en mai
2005	■ Solde de la participation dans **Bull** en mars ■ 6 % de **France Télécom** en juin ■ Ouverture du capital de **Gaz de France** en juillet ■ Ouverture du capital d'**EDF** en novembre	■ **Sanef** en mars ■ **Gaz de France** en juillet ■ **EDF** en novembre ■ **France Télécom** en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena)	■ Fusion **Snecma-Sagem** en mai, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février)
2006	■ Cession de l'intégralité de la participation dans **Sanef, APRR et ASF** en février-mars ■ Cession de la participation dans Alstom en avril ■ Ouverture du capital d'**Aéroports de Paris** en juin ■ Cession de la majorité du capital dans la **SNCM** en mai ■ Cession de la participation dans **Sofreavia** en décembre	■ **Aéroports de Paris** en juin	
2007	■ Entrée de **Thales** au capital de **DCN** (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes ■ 5 % de **France Télécom** en juin ■ 2,5 % d'**EDF** en décembre ■ 33,34 % du capital de la **Semmaris** (gestionnaire du Min de Rungis)	■ Renforcement de la participation d'Alcatel dans **Thales** par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel en janvier	
2008	■ Cession de l'intégralité de la participation de l'État (64,7 %) dans **Dagris**: cession de 51 % à Geocoton (février) et du reliquat (13,7 %) à l'Agence Française de Développement (mai).	■ **France Télévisions** (août 2008) ■ **Aker Yards France** (en cours)	■ Fusion **GDF Suez** (juillet 2008)

■ Fusion GDF-Suez (juillet 2008)

La fusion entre Gaz de France et Suez telle que décidée en juillet 2008 par les assemblées générales des deux groupes repose sur les modalités suivantes, annoncées le 3 septembre 2007 : (i) attribution par Suez à ses actionnaires de 65 % des activités de son pôle environnement désormais coté, puis, concomitamment, (ii) fusion de Gaz de France et de Suez sur la base d'une parité de 21 actions Gaz de France en échange de 22 actions Suez (soit 0,9545 actions Gaz de France pour 1 action Suez).

Par rapport aux modalités annoncées en février 2006, cette opération permet de recentrer la nouvelle entité fusionnée sur les activités énergétiques, et ainsi de constituer un leader du secteur, tout en renforçant la logique d'une fusion entre égaux avec un projet équilibré pour les deux collèges d'actionnaires.

Du point de vue de Gaz de France et de son actionnaire public, ce projet de fusion permet de répondre aux besoins stratégiques du groupe en lui donnant accès à d'importantes capacités de production électrique et en lui assurant une dimension résolument internationale ; il permet de constituer l'un des plus grands acteurs de l'énergie (gaz, GNL, électricité, services à l'énergie) au plan européen et mondial, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur (production, transport, commercialisation). Fort d'une capitalisation boursière de près de 80 Md€ et d'un chiffre d'affaires 2007 pro forma de 74 Md€, GDF SUEZ se positionne parmi les leaders mondiaux de l'énergie. Cet ensemble permet de renforcer la sécurité d'approvisionnement en énergie, notamment en gaz, de la France et au-delà de l'Europe ; l'opération conduit notamment à la constitution d'un portefeuille d'approvisionnement en énergie sécurisé, diversifié et flexible. Enfin, les synergies opérationnelles de cette fusion sont estimées à moyen terme à environ 1 Md€ par an.

Au terme de l'opération, l'État détient plus de 35 % du capital de GDF SUEZ. GDF SUEZ est le premier actionnaire, avec

Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi fixe les règles concernant… les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général : la loi n° 86793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86912 du 6 août 1986 et la loi n° 93923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation-privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de "respirations") et des sociétés d'économie mixtes locales. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'Économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle. La cession de la participation minoritaire dans le Crédit Lyonnais intervenue fin 2002 a suivi ce régime.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants :

- Les privatisations des entreprises les plus importantes sont d'abord approuvées par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret ;
- Le prix de cession arrêté par le ministre de l'Économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (C.P.T). Pour les cessions hors marché, le ministre de l'Économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les conditions de la cession sur avis conforme de la C.P.T. ;
- Les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement et, pour les salariés, rabais) ;
- Lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est prévu d'instituer dans les sociétés privatisées une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droit[13].

La commission des participations et des transferts (C.P.T.)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a dénommée Commission des participations et des transferts. Le Conseil d'État a considéré, dans son étude de 2001, que la CPT est une autorité administrative indépendante.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la CPT intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé, dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de « respiration » dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2 500 personnes ou le chiffre d'affaires 375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la CPT intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre de l'Économie et des Finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la CPT qui est valable un mois. La CPT peut également être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, la loi du 19 juillet 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre de l'Économie d'obtenir un avis conforme de la CPT sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la CPT qui ne liait pas la décision du Ministre.

La Commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 18 septembre 2008, ont été nommés membres de la CPT : M. Bertrand Schneiter, Président ; Mme Perrette Rey ; M. Pierre Achard ; M. Philippe Martin ; M. Daniel Deguen ; M. Jean Serisé ; M. Philippe Rouvillois.

13 - Il existe aujourd'hui une action spécifique au capital de Thales qui se justifie par des impératifs de défense nationale et l'État en dispose également au sein du capital de la nouvelle société GDF Suez, justifiée par des impératifs de sécurité et de continuité d'approvisionnement en énergie.

35,4 %, du capital de Suez Environnement, un des leaders de l'eau et de la propreté en Europe, et a signé un pacte avec ses autres grands actionnaires (GBL, CDC, Areva, etc.), créant ainsi un noyau stable détenant un peu plus de 48 % du capital de l'entreprise. Gérard Mestrallet, président-directeur général, dirige en tandem avec Jean-François Cirelli, vice-président, directeur général délégué, le nouveau groupe GDF SUEZ.

L'APE est également intervenue sur des prises de participations nouvelles jugées stratégiques par le Gouvernement

■ Prise de participation minoritaire indirecte du CEA au capital de STM (février 2008)

Le 27 février 2008, l'État a annoncé le rachat auprès de Finmeccanica de 2,86 % du capital du leader mondial franco-italien des semi-conducteurs, STMicroelectronics (STM). Cette opération a visé à s'assurer du maintien d'une gouvernance équilibrée et paritaire entre les parties françaises et italiennes, telle que prévue par le pacte d'actionnaires notamment en ce qui concerne l'égalité de la représentation au sein du Conseil de surveillance.

Les parties française et italienne ont par ailleurs décidé de modifier certaines dispositions du pacte d'actionnaires, afin, notamment, de prolonger pour une durée supplémentaire de trois ans à compter du 17 mars 2008, la période pendant laquelle la gouvernance de STM restera exercée de façon paritaire à la seule condition que chaque partie détienne au moins 10,5 % du capital social de STMicroelectronics (au lieu de 9,5 % antérieurement). Comme dans les accords antérieurs, à l'issue de cette période, la gouvernance restera exercée de façon paritaire si les participations indirectes en droits de vote des deux parties dans STMicroelectronics sont comprises dans une fourchette de 47,5 % à 52,5 %. À défaut, la partie minoritaire aura le droit de faire acquérir par STH des actions STMicroelectronics de manière à rétablir l'équilibre entre les participations des deux parties. Les autres aspects du pacte d'actionnaires n'ont pas été modifiés.

Cette acquisition a été financée via une augmentation de capital de FT1CI souscrite par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), qui devient ainsi actionnaire minoritaire de FT1CI auprès d'Areva et adhère au pacte d'actionnaires de STM. FT1CI, Finmeccanica et Cassa Depositi e Prestiti détenaient à la suite de cet accord respectivement 13,77 % (dont 10,91 % représentant la participation indirecte d'AREVA et 2,86 % représentant la participation indirecte du CEA), 3,70 % et 10,07 % du capital social de STM par l'intermédiaire de la société STMicroelectronics Holding N.V. (STH).

■ Accord en vue d'une entrée de l'État au capital d'Aker Yards France (ex Chantiers de l'Atlantique)

Le Gouvernement a annoncé le 12 juin 2008 la signature d'un accord industriel avec le groupe coréen STX sur les ex Chantiers de l'Atlantique. Sous réserve d'une approbation de l'opération par le conseil d'administration d'Aker Yards, devenue STX Europe suite à l'offre lancée courant l'été par STX sur le capital d'Aker Yards, STX et le Gouvernement sont convenus d'une entrée de l'État au capital d'Aker Yards France à hauteur de 9 %. Additionnée aux 25 % d'Alstom, cette participation fera de la France un partenaire clé de la stratégie de développement industriel proposée par STX. Elle est assortie de droits permettant de sécuriser les décisions stratégiques de l'entreprise (stratégie, emploi, évolution de l'activité ou du capital).

L'État actionnaire et la LOLF

Le compte d'affectation spécial «Participations Financières de l'État» est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'article 21 de la loi organique sur les lois de finances d'août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un secteur d'activité et de consacrer les gains en capital de l'État à des opérations patrimoniales à l'exclusion du financement de dépenses courantes.

Ce compte permet de réaliser des opérations sur le capital des entités (souscription à des augmentations de capital, prises de participations…) ainsi que des opérations de désendettement de l'État et de ses établissements publics.

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais les dépenses ne peuvent être opérées que dès lors que des recettes sont enregistrées et qui proviennent des cessions de tout ou partie de participations financières.

Bilan des opérations de l'exercice 2007

L'exécution 2007 a donné lieu à 7,725 Md€ de recettes, soit 2,725 Md€ supplémentaires par rapport à l'évaluation de recettes effectuée en LFI 2007. Conformément à l'article 21.II, alinéa 3, de la LOLF, une ouverture de crédit à due concurrence a été effectuée par arrêté du 27 mars 2008.

Les recettes proviennent essentiellement de :
- la cession par l'État en mars 2007 de 25 % du capital de DCNS à Thales (569 M€) ;
- la cession par l'État de 5 % du capital de France Télécom en juin 2007 (2,6 Md€) ;
- la cession par l'État de 2,5 % en décembre 2007 du capital d'EDF (3,686 Md€) ;
- le reversement par Autoroute de France d'une partie du produit de cession des sociétés d'autoroute en 2006 (46 M€) ;
- la réduction de capital de la SGGP (86 M€) ;

LES RECETTES DE CESSION DE TITRES ET DE PRIVATISATION ET LEUR UTILISATION DEPUIS 1986

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 106 Md€. Entre 1986 et 2007, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 23,1 Md€, 1,6 Md€ a été versé au Fonds de réserve des retraites et près de 78 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques, désendetter des APU (hors État) ou réaliser des investissements.

Le tableau a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité…). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de privatisation au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnisations versées lors des nationalisations, coût historique du capital…)[14].

1986	0,6
1987	10,2
1988	2,0
1989	0,2
1990	0,1
1991	0,3
1992	1,3
1993	7,1
1994	9,3
1995	3,1
1996	2,0
1997	8,4
1998	7,4
1999	3,0
2000	1,5
2001	1,0
2002	6,1
2003	2,5
2004	5,6
2005	10,0
2006	17,1
2007	7,6
TOTAL	**106,4**
TOTAL (avec Erap 2004 et 2005)	**111,8**

14 - Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 02-24. Depuis le 1er janvier 2006, ces recettes sont inscrites au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État », mission au sens de la LOLF dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006.

L'utilisation des produits de cession depuis 1997

La loi organique relative aux lois de finances a profondément modifié les règles d'utilisation du compte d'affectation spéciale des Participations Financières de l'État (CAS PFE). En application de son article 21-I alinéa 2, le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations à caractère patrimonial et financier.

L'article 48 de la loi de finances pour 2006 qui a arrêté les conditions d'utilisation du compte, a réservé l'utilisation de ses recettes, à trois grandes catégories d'emplois : dépenses en capital, opérations de désendettement et dotations au Fonds de Réserve des Retraites (FRR).

Ces opérations sont ventilées en deux programmes et cinq actions :

- Programme 731 : « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État »
  - Augmentations de capital, dotations en fonds propres et avances à des entités dont l'État est actionnaires
  - Achats de titres. Il s'agit soit de souscription à des augmentations de capital d'entités dont l'État n'est pas actionnaire, soit d'achats de participations à des entités publiques en vue de les apporter à d'autres entités publiques.
  - Autres investissements financiers de nature patrimoniale (dont les versements au FRR)
  - Frais liés à des prestations de service (commissions bancaires pour l'essentiel)
- Programme 732 : « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État »
  - Désendettement de l'État et d'établissements publics

Les opérations réalisées sur la période 1997-2007 s'élèvent à 64,9 Md€ qui, selon cette typologie, se répartissent ainsi :

- Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État : 34,2 Md€, dont près de 13,1 Md€ pour l'État
- Augmentations de capital, dotations en fonds propres : 16,4 Md€. Les avances d'actionnaires ne sont pas comptabilisée, sauf lorsqu'elles ont été converties en capital ; elles ont en effet vocation à être remboursées et leurs produits réutilisés. L'encours de ces avances est de 0,9 Md€.
- Achats de titres : 3,7 Md€
- Autres investissements financiers de nature patrimoniale : 1,8 Md€ dont 1,6 Md€ au FRR
- Frais liés à des prestations de service : 1 Md€.

La différence avec le montant total, 7,7 Md€, est constituée par des dépenses « subventionnelles » qui ont pu être réalisées avec des recettes de cessions de titre avant l'entrée en vigueur de la LOLF, pour l'essentiel en 2005.

La Caisse de la dette publique (13,06 Md€), RFF (8,9 Md€), l'EPFR (8,4 Md€), Charbonnages de France (7,5 Md€), l'AFITF (4 Md€) et l'Erap (3,7 Md€) ont été les six entités ayant le plus bénéficié de financements, très largement au titre du désendettement, et concentrent 70 % des dépenses réalisées (45,6 Md€).

- l'opération d'ouverture minoritaire du capital de la Semmaris (43,4 M€) ;
- le remboursement du solde de l'avance d'actionnaire consentie à la SNPE (75 M€) ;
- les retours sur investissements émanant de fonds de capital risque (23 M€) ;
- le produit de recettes différées liées aux délais de paiement consentis dans le cadre des offres réservées aux salariés (ORS) de France Télécom, EDF, GDF, ADP, Air France KLM et Safran (335 M€).

Le montant total des dépenses réalisées sur le compte en 2007 s'élève à 4,038 Md€, qui se répartissent en 3,526 Md€ sur le programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » et 512,4 M€ sur le programme 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ».

Le solde du compte de 3,686 Md€, correspondant au produit net de la cession de titres EDF en décembre 2007, a fait l'objet d'un report de crédits de 2007 sur 2008 par arrêté du 27 mars 2008. Les crédits correspondants sont affectés au financement de l'opération campus annoncée par le Président de la République fin 2007. Dix projets universitaires de partenariats public-privés (PPP) ont été sélectionnés sur la base de lettres d'intention courant 2008 (six à fin mai et quatre début juillet). Les projets retenus font actuellement l'objet d'études plus détaillées afin de mieux en préciser le périmètre et le schéma de financement. La mise en œuvre opérationnelle du dispositif se fera dans le respect des règles de gestion patrimoniales et financières du CAS PFE : la dotation ne sera pas consommée, elle sera placée et générera des produits financiers qui permettront de payer des loyers de PPP.

Utilisation des recettes de l'exercice 2008

Au 1er septembre 2008, le montant des recettes s'établissait à 801 M€, dont 408 M€ proviennent de règlements différés d'ORS, 334 M€ d'Autoroute de France, 46 M€ de la cession des titres détenus dans Dagris et Enercal, et 7 M€ du remboursement des intérêts 2007 par Oséo Innovation de l'avance d'actionnaires consentie par l'État à l'AII.

Ces recettes ont été utilisées pour doter à hauteur de 260,3 M€ le CEA afin de lui permettre d'acquérir une participation indirecte au capital de STMicroelectronics à hauteur de 2,86 % en vue du rééquilibrage des participations détenues par les parties françaises et italiennes. Elles ont également servi à doter en capital France Télévisions à hauteur de 150 M€, en vue de renforcer sa structure financière dans un contexte d'évolution de son modèle économique ; cette intervention de l'État a été préalablement approuvée par la Commission européenne (*cf.* ci-dessus). D'autre part, l'Erap a bénéficié d'une dotation de 141 M€ afin de lui permettre le bouclage du remboursement d'une échéance obligataire de 4 Md€ en avril 2008.

Produits de cessions directes	7 463
Produits de cessions indirectes	47
Reversement de dotations	88
Remboursement avances d'actionnaire	104
Remboursement autres créances	23
RECETTES TOTALES	**7725**

PROGRAMME 731	
Action1 (opérations de l'actionnaire)	464
Action 3 (achats de titres)	0
Action 4 (autres investissements)	3
Action 5 (commissions)	45
TOTAL DÉPENSES	**512**

PROGRAMME 732	
Action1 (désendettement de l'État)	3526
TOTAL DÉPENSES	**3526**
DÉPENSES TOTALES (731 ET 732)	**4038**

PROGRAMME 731 - ACTION 1 (opérations de l'actionnaire)	
AII	300
DCNS (ex DCN)	150
ADOMA (ex SONACOTRA)	12
CGMF	1
Autres	0,3

PROGRAMME 732 - ACTION 1 (désendettement de l'État)	
ERAP	3386
CDP (Caisse de la dette publique)	100
CDF	40

La LOLF permet de juger de l'efficacité de l'activité de l'État actionnaire

Le compte d'affectation « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le « support budgétaire » de l'action de l'État actionnaire dont la doctrine d'emploi a été précisée dans le rapport 2006 (page 26).

Le projet annuel de performance (PAP) associé à chacun des programmes constitue désormais le document de référence de son action et doit traduire les engagements en termes de résultats, en contrepartie de la globalisation des moyens. Il présente la stratégie d'amélioration de l'efficacité des actions engagées, les objectifs poursuivis ainsi que les indicateurs nécessaires à la mesure des résultats. On insistera ici plus particulièrement sur les volets objectifs et performances, renvoyant pour le reste au PAP du projet de loi de finances pour 2009[15].

Au-delà de la « meilleure valorisation possible des participations financières de l'État » qui constitue le cœur du métier de l'État actionnaire, les objectifs que les deux programmes du CAS PFE assignent à l'État actionnaire sont les suivants :

- veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières ;
- assurer le succès des opérations de cession des participations financières ;
- contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU).

Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières

Comme cela a déjà été relevé, les projets annuels de performance (PAP) et rapports annuels de performance (RAP) du CAS PFE ne donnent qu'une vision partielle de l'activité de l'Agence et de la politique conduite par l'État actionnaire. C'est pourquoi l'objectif premier du programme est davantage économique que budgétaire et s'intéresse à la bonne gestion des entreprises concernées.

En termes financiers, la variable clef pour un investisseur est l'évolution de la valeur de l'entreprise dont il possède des titres. La performance de son portefeuille, soit l'évolution de son intérêt patrimonial, correspond donc à la création de valeur intervenue au cours d'une période donnée, généralement au cours du dernier exercice clos.

15 - Ce projet annuel de performance est consultable sur le site : http://www.performance-publique.gouv.fr Chemin : « LE BUDGET 2009 » – « LE PROJET DE LOI DE FINANCES » – « PLF/PAP » (colonne de gauche) – « Les comptes spéciaux » (bleus budgétaires) – Document (format .pdf) : « Projet de loi de finances 2009 - comptes spéciaux » - « participations financières de l'État : programme 731, programme 732 ».

Le PAP explicite également le contenu des actions de chacun des programmes. »

L'État actionnaire veille à ce que les entreprises qui entrent dans son champ d'intervention créent de la valeur et a fortiori qu'elles n'en détruisent pas. C'est une analyse globale qui est réalisée sur la base des comptes combinés et les cinq indicateurs permettant de mesurer la performance globale des participations financières sont ceux qui sont présentés ci-après :

- la rentabilité opérationnelle des capitaux employés mesure le rapport entre le résultat opérationnel, qui résulte de l'activité économique des participations, et les actifs (immobilisations et besoin en fonds de roulement) qui ont permis de développer cette activité ;
- la rentabilité financière rapporte le résultat net (résultat opérationnel + résultat financier) aux capitaux propres, qui sont notamment ceux investis par l'État actionnaire ;
- la marge opérationnelle mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires de ces participations ;
- une mesure de la soutenabilité de l'endettement rapporte la dette nette des entités (passif financier courant et non courant diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement) à leur EBITDA (proche de l'excédent brut d'exploitation) : il mesure le nombre d'années d'EBITDA qui serait nécessaire, toutes choses égales par ailleurs, pour atteindre une dette nette nulle.
- le taux global de distribution de dividende rapporte le montant global des dividendes perçus par l'État au résultat net combiné et permet d'appréhender un taux global de distribution de dividende. Le montant des dividendes perçus par l'État actionnaire sur un exercice budgétaire donné est également présenté.

Assurer le succès des opérations de cession des participations financières

La réalisation de ce second objectif passe d'abord par une recherche de l'optimisation des produits de cessions des participations, ce qui suppose notamment de répondre à la double interrogation : les cessions ont-elles été réalisées dans des conditions patrimoniales optimales et dans les meilleures conditions de coût pour l'État ?

La recherche de la meilleure valorisation possible est particulièrement importante pour les transactions les plus significatives et son analyse peut être réalisée en s'appuyant sur une analyse multicritères et notamment des éléments objectifs que sont la valeur de l'entreprise, fixée par une commission indépendante (la Commission des participations et des transferts [CPT]), et sa valeur boursière. Les conditions de cession des participations sont détaillées dans la première partie du rapport de l'État actionnaire.

La recherche du meilleur coût repose sur une sélection, après une mise en concurrence transparente des prestataires dont l'État souhaite s'entourer pour mener à bien une opération de cession. Cet objectif est apprécié pour les opérations sur des participations cotées et différemment selon que la cession est opérée par un placement direct accéléré auprès d'investisseurs (opération dite d'*accelerated book building* [ABB]), qui est conduite dans un délai très bref ou par la voie des placements plus traditionnels, auprès des investisseurs institutionnels ou de particuliers.

Le succès des opérations de cessions résulte également de l'intérêt qu'elles suscitent parmi les investisseurs et notamment chez les particuliers. Les opérations de cessions des participations de l'État constituent un vecteur très important d'animation et d'attractivité du marché des actions ; elles sont par ailleurs susceptibles d'influencer l'orientation de l'épargne des ménages sur ce marché.

Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale et européenne, regroupent notamment l'État et certains établissements publics. Certaines entités qui entrent dans le périmètre des participations financières, – par exemple l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR), Charbonnages de France (CDF) ou l'Entreprise minière et chimique (EMC), établissements publics à caractère industriel et commercial en cours de liquidation –, ont pour mission de gérer des actifs en partie « non-performants » d'entreprises publiques, ou de surveiller cette même gestion, qui sont pris en compte dans la dette des APU au sens du Traité de l'Union européenne et du Pacte de stabilité et de croissance. Le présent programme assure éventuellement le financement de la dette associée à ces actifs, conduisant ainsi à la réduction ou à l'amortissement de cette même dette.

Ces opérations de restructuration des engagements financiers de l'État peuvent être accélérées soit par la cession des actifs ainsi financés, soit par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise. L'État peut conduire des opérations du même type pour son compte, via la Caisse de la dette publique (CDP).

Les deux indicateurs permettent de mesurer la contribution des dotations du programme à la diminution de la dette nette et de la charge d'intérêt nette des APU, qu'il s'agisse directement de l'État ou d'autres participations du périmètre APU. En 2007, le CAS PFE aura contribué, au total et hors report, à hauteur de 3,526 Md€ au désendettement sur les 4,039 Md€ de recettes mobilisées, traduisant bien la priorité donnée ces dernières années au désendettement.

Présentation par entreprise

Entreprises du secteur des transports

RATP 38
SNCF 42

Entreprises d'infrastructures de transports

Aéroports de province : Bordeaux-Mérignac, Lyon-Saint Exupéry, Toulouse-Blagnac 46
Aéroports de Paris 52
Groupes autoroutiers : ATMB et SFTRF 56
Ports autonomes : Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes, Paris, La Rochelle, Rouen 60
RFF 78

Entreprises du secteur de l'énergie

Areva 82
EDF 86
GDF-SUEZ 90

Entreprises du secteur de l'armement et de l'aéronautique

DCI 94
DCNS 96
EADS 100
GIAT-Industries Nexter 104
Safran 106
SNPE 110
Thales 112

Entreprises du secteur des médias

Arte-France 116
France Télévisions 118
RFI 122
Radio France 124

France Télécom 126

La Poste 130

Autres entreprises

La Française des Jeux 134
Imprimerie Nationale 136
LFB 138
La Monnaie de Paris 140
Semmaris 142

La composition des conseils d'administration est donnée à la date de rédaction du rapport.

La RATP n'a connu en 2007 qu'une croissance modérée du nombre de voyages, de 0,3 % sur l'ensemble de l'année, largement imputable à l'effet des grèves survenues au troisième trimestre (effet de trois points sur la croissance du trafic). Le chiffre d'affaires, du fait de l'indexation des prix du contrat STIF et des rémunérations pour l'offre nouvelle, a connu une évolution plus favorable (+ 4,1 %).
Le résultat consolidé du groupe s'élève à 114 M€, soit plus du double par rapport à 2006.
Le règlement européen sur les obligations de service public (règlement OSP) publié en décembre 2007 ouvre la voie à une évolution profonde du cadre juridique et concurrentiel dans lequel intervient la RATP. Celle-ci doit poursuivre ses efforts, notamment d'amélioration de sa performance économique, pour aborder au mieux ces prochaines échéances.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Faits marquants

Adoption du plan d'entreprise 2008-2012

À l'issue d'une démarche conduite tout au long de l'année 2007 avec l'ensemble de ses agents, les élus ainsi que les usagers grâce à la mise en place d'un forum internet innovant, la RATP a adopté en 2007 un plan quinquennal d'entreprise pour la période 2008-2012.

Ce plan, qui définit les grandes orientations stratégiques de l'entreprise, s'organise en cinq axes eux-mêmes déclinés en vingt-deux chantiers prioritaires. Les axes concernent l'innovation et le service client, la stratégie de croissance, la performance économique et financière, l'intégration et la transversalité, et la valorisation des ressources humaines. Chacun de ces axes est assorti d'objectifs et fait l'objet d'un suivi trimestriel.

Réforme du régime de retraite des agents de la RATP et mise en place du système « d'alarme sociale »

À la suite de la création de la caisse de retraite du personnel en 2005, la RATP a connu en 2007 une réforme de son régime spécial de retraite visant à rapprocher les principaux paramètres de ce régime avec ceux applicables à la fonction publique. Les principales dispositions de cette réforme portent sur l'harmonisation de la durée de cotisation des agents de la RATP, qui passera progressivement à 160 trimestres au lieu de 150 précédemment, et l'instauration d'un mécanisme de décote-surcote permettant d'inciter les salariés à poursuivre leur activité au-delà de 160 trimestres. La négociation conduite entre la direction de l'entreprise et les organisations syndicales a débouché sur des mesures d'accompagnement, notamment la suppression de la condition d'âge minimum et la validation des années d'études supérieures, auxquelles s'ajoutent certaines mesures de transition.

Fiche d'identité

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

La loi du 1er décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialité géographique de la RATP à la région Île-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2006 IFRS	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	3935	3711	3907
dont réalisé à l'étranger	*86*	*83*	*95*
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	252	253	310
Résultat financier	-209	-201	-192
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	554	537	633
Résultat net - part du groupe	43	49	112
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	2
Résultat net de l'ensemble consolidé	43	49	114
Total des immobilisations nettes	9200	7378	7689
dont écart d'acquisition net	*2*	*2*	*46*
dont immobilisations incorporelle nettes	*118*	*118*	*201*
dont immobilisations financières *nettes*	*117*	*165*	*257*
Capitaux propres - part du groupe	1700	1844	2014
Intérêts minoritaires	12	12	16
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	2923	664	644
Dettes financières nettes	4298	4162	4236
Dettes financières brutes à plus d'un an	3824	3808	3317
Effectifs en moyenne annuelle	44907	44907	45879
Charges de personnel	2204	2173	2269
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	1,1 %	1,3 %	2,9 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	49	48	49
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	2,5 %	2,6 %	5,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	251,1 %	224,2 %	208,7 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251	251
Compensation tarifaire	NC	NC	NC
Contribution forfaitaire	224	224	236

Évolution du chiffre d'affaires

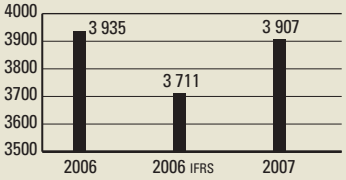

Évolution résultat net - part du groupe

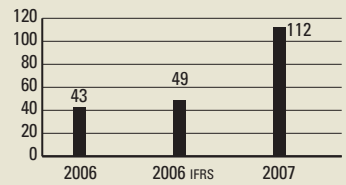

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

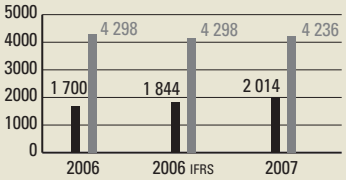

Un accord a par ailleurs été trouvé pour l'application de la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres de voyageurs, permettant la mise en place d'un dispositif « d'alarme sociale » pour la prévention des conflits collectifs à compter de janvier 2008. Par contrat avec le STIF, la RATP s'est en outre engagée à maintenir un niveau de service d'au moins 50 % de l'offre de référence sur chacun des sous-réseaux.

Règlement sur les Obligations de Service Public

Le règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (règlement concernant les Obligations de Service Public, dit « règlement OSP ») a été publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 3 décembre 2007. L'entrée en vigueur du règlement interviendra deux ans après sa publication, soit le 3 décembre 2009. Le règlement donne le choix entre d'une part le maintien du monopole historique et la transformation de la RATP en régie cantonnée à l'Île-de-France, choix qui n'a pas été privilégié jusqu'à présent, et d'autre part la mise en concurrence progressive de l'ensemble des activités de la RATP avec la possibilité de poursuivre et de développer ses activités hors de l'Île-de-France.

Renégociation du contrat avec le Stif

En 2007, un nouveau contrat liant la RATP et le STIF pour la période 2008-2011 a été négocié et signé le 21 février 2008. Selon ce contrat, la RATP est rémunérée, outre par une part des recettes directes du trafic, par une contribution d'exploitation liée à l'exécution des obligations de service public, sur la base d'un service de référence, assorti de mécanismes d'intéressement au trafic ainsi que par une contribution d'investissement et par un mécanisme de bonus-malus liés à des indicateurs de qualité de service. En la matière, la RATP a accepté de prendre des engagements renforcés en matière de régularité, d'information des voyageurs, d'accueil, de disponibilité des équipements à l'usage du public, de propreté des trains et des espaces et de vidéo protection. Soixante-cinq indicateurs de résultats seront utilisés pour le suivi du contrat. Ainsi, le suivi de la régularité et de la qualité du service s'entend dorénavant par sous-réseau et non plus globalement.

Le contrat envisage également à titre indicatif la réalisation d'un programme d'investissement d'un montant de 5,3 Md€, dont 1,5 seront consacrés au renouvellement du matériel roulant. Compte tenu de l'endettement élevé de l'entreprise, et de la prochaine entrée en vigueur du règlement OSP, le STIF, la RATP et l'État sont convenus d'examiner les conditions du financement soutenable de ces investissements au plus tard fin 2009.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : *Le décret 2004-500 du 7 juin 2004 qui a modifié les dispositions du décret n° 84-276 du 13 avril 1984 relatif à l'application de la loi de démocratisation du secteur public à la Régie fixe la composition du Conseil d'Administration de la RATP qui comprend 27 membres. Le conseil d'administration, installé le 23 juillet 2004, est composé comme suit :* ■ Président : *Pierre Mongin* (administrateur représentant l'État) ■ Représentants de l'État : *Hélène Eyssartier, Christian de Fenoyl, Jean-Pierre Giblin, Pierre Graff, Henri Lamotte, Pierre Mutz, Rémy Rioux, Claude Villain* ■ Personnalités qualifiées : *Denis Badré, Lucien Bouis, Yves Boutry, Thierry Chambolle, Emmanuel Duret, Yannick d'Escatha, Michel Herbillon, Claude Leroi, Claude Martinand* ■ Représentants des salariés : *Jean-Pierre Charenton, François Gillard, Lionel Le Fessant, François-Xavier Manzano-Mata, Claude Marius, Daniel Moreau, Philippe Richaud, Jean-Louis Ringuédé, Gilbert Thibal* ■ Commissaire du Gouvernement : *Daniel Bursaux* ■ Mission de contrôle économique et financier : *André Barilari* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers, KPMG.* ■

Développement du groupe RATP

La RATP a amplifié en 2007 sa stratégie de développement en dehors de son périmètre historique, tant en France qu'à l'international, dans ses métiers historiques comme à travers ses filiales d'ingénierie et de valorisation des espaces.

Dans le domaine du transport, en France, la filiale RATP-Développement a ainsi acquis les cars Giraux, société exploitant des lignes autour des bassins de Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée. A travers sa filiale TP2A, la RATP a également gagné l'appel d'offre pour l'exploitation des réseaux de transports en commun d'Annemasse. À l'international, cette filiale a signé le 4 décembre 2007, le contrat d'exploitation et de maintenance du métro d'Alger et acquis la société Autolineea Toscana Spa en Italie, renforçant sa présence dans le secteur du bus.

Par ailleurs, TransDev, la filiale commune de la RATP et de la Caisse des Dépôts et Consignations, a acquis le groupe néerlandais Connexxion, devenant ainsi le premier opérateur de transport urbain néerlandais.

En raison de ces acquisitions, la RATP a dû procéder, pour chacune de ces filiales, à une augmentation de capital, de 80 M€ pour RATP développement et de 63 M€ pour Transdev.

Dans l'ingénierie, la filiale commune de la RATP et de la SNCF Systra poursuit son développement avec une croissance du chiffre d'affaire supérieure à 20 %. Le Moyen-Orient est le premier moteur de son développement, où Systra réalise notamment une étude de faisabilité d'un réseau international entre les six pays du Golfe. Enfin, Xelis, société de conseil et d'ingénierie dans le domaine des transports et des infrastructures créée en 2006, connaît un démarrage favorable, en obtenant la réalisation de plusieurs études relatives à des opérations du contrat de projet État-Région 2007-2013 en Île-de-France.

Analyse financière

Le groupe RATP

La contribution de l'Épic au chiffre d'affaire consolidé du groupe RATP reste prépondérante avec avec 3 659 M€ soit 93 % du chiffre d'affaire, en hausse de 4 %. La contribution de l'Épic au résultat net atteint 99,8 M€. Les résultats détaillés de l'Épic sont analysés en comptes sociaux ci-dessous.

RATP Développement et les autres filiales de transport du groupe poursuivent leur croissance rapide, avec une hausse du chiffre d'affaires de 79 % à 94 M€. Le résultat net part du groupe d'établit à -4,8 M€.

Le groupe Systra enregistre quant à lui un chiffre d'affaires de 114 M€, en hausse de 10,8 % par rapport à 2006. Le résultat net part du groupe d'établit à 7,7 M€ contre 6,2 M€ en 2006.

Le chiffre d'affaires consolidé de Transdev a connu une très forte croissance et atteint 1,4 Md€ suite à l'acquisition de Connexxion. La contribution de Transdev au résultat net consolidé croît de 1,5 M€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2007: acquisition des cars Giraud;
- Octobre 2007: acquisition de Connexxion par Transdev;
- Décembre 2007: relevé de décision sur la négociation pour la réforme des retraites;
- Janvier 2008: parution du décret relatif à la réforme des retraites;
- Février 2008: signature du nouveau contrat STIF;
- Mai 2008: émission d'un emprunt en euros pour un montant de 550 M€.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP s'élève à 3,9 Md€, soit une hausse de 5,3 % par rapport à 2006. Il croît donc plus vite que celui de l'Épic. La contribution globale des filiales au chiffre d'affaires est de 247 M€ soit 6,3 % du CA. Elle est en hausse de 28,5 % grâce aux entrées dans le périmètre de consolidation des nouvelles acquisitions, mais aurait tout de même crû de 7,8 % à périmètre constant.

Le résultat consolidé du groupe s'élève à 112 M€ contre 49 M€ en 2006. La contribution des filiales passe de 13 à 11 M€. La contribution RATP est en augmentation plus rapide compte tenu de ses bons résultats. Ainsi, le pôle « transports » connaît la plus forte croissance (102 M€ soit +148 %), suivi du pôle ingénierie (5 M€ soit +66 %) alors que la contribution du pôle valorisation des espaces est stable à 5 M€. Le résultat net consolidé représente 2,8 % du chiffre d'affaires consolidé global et 5,5 % des capitaux investis.

A fin 2007, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 Md€ contre 1,84 Md€ à fin 2006. L'endettement net consolidé s'élève à 4,23 Md€, en augmentation de 74 M€ par rapport à 2006. La contribution des filiales à la réduction de l'endettement augmente de 2 M€.

L'Épic RATP

L'exercice 2007 de l'Épic RATP est en net progrès, avec un résultat net (après intéressement) de 84 M€ en 2007, en hausse de 43 M€ (+105 %)[1].

Ce résultat s'explique par une hausse du trafic payant (+1,6 %) supérieure à celle du trafic global (+0,3 %), mais aussi par la baisse exceptionnelle de la taxe professionnelle résultant de nouvelles dispositions législatives et la faible hausse des dépenses d'énergie. L'impact négatif des grèves sur le résultat brut de la RATP atteint 30 M€.

La croissance du chiffre d'affaires de la RATP est de 4,1 % (3,7 Md€, contre 3,55 Md€ en 2006). La plus grande partie de cette hausse est imputable à la hausse des recettes de trafic (3,26 Md€, en hausse de 4,7 % par rapport à 2006) qui se partage en un effet prix (+2,3 %) découlant des mécanismes d'indexation des prix de référence du STIF sur les indices Insee, et un effet volume d'ampleur plus modéré (+19 M€). Enfin l'impact de l'accroissement de l'offre contractuelle décidée par le STIF atteint 59 M€.

Les recettes de la RATP ont été impactées par les grèves, qui ont notamment entraîné des dédommagements de voyageurs, à hauteur de 20 M€.

Les charges de fonctionnement croissent de 3,1 % et s'élèvent à 3,1 Md€. Les plus fortes évolutions proviennent de l'accroissement de l'offre contractuelle (59 M€), et de l'impact de l'inflation (46 M€). Les impôts et taxes diminuent de 7,5 % du fait du nouveau mode de plafonnement de la taxe professionnelle, alors que le poste énergie ne croît que modérément (+1,8 %).

Le poste « frais de personnel » s'élève en 2007 à 2,2 Md€, en hausse de 3,1 % par rapport aux comptes 2006. Sa part dans les dépenses de fonctionnement reste stable à 70 %.

Les investissements réalisés par la RATP en 2007 s'élèvent à 933 M€ dont 115 M€ en dehors du périmètre du contrat STIF. Ils sont en progression de 65 M€ par rapport à 2006.

La CAF de l'entreprise ne permet d'assurer le financement de ces investissement qu'à hauteur de 625 M€ auxquels s'ajoutent 192 M€ de subventions d'investissement. Le besoin de financement lié aux investissements atteint ainsi 127 M€. Le besoin de financement lié aux autres emplois est négatif grâce à la hausse des contributions du STIF. Au total, l'endettement net de la RATP croît donc de 93 M€ en 2007.

L'amélioration significative des comptes sociaux 2007, qui reflète les efforts de la RATP en matière de productivité et de maîtrise des coûts, mais surtout l'effet de la hausse du trafic payant et les évolutions externes favorables dont l'entreprise bénéficie, ne permettent donc pas de contrecarrer la croissance de l'endettement.

Perspectives

La RATP est aujourd'hui confrontée à la perspective proche de l'ouverture à la concurrence progressive de ses activités dans son périmètre historique.

L'adaptation de l'entreprise à ce nouvel environnement passe par la recherche de gains de productivité afin de pouvoir mieux résister à la concurrence. La RATP s'est fixé l'objectif d'atteindre 2 % de gains de productivité annuel pour les cinq prochaines années. Les résultats obtenus à ce titre en 2007 doivent l'encourager à poursuivre son effort.

Elle passe ensuite par la réduction de son endettement. La RATP est aujourd'hui endettée de 4,3 Md€, en hausse de 2,2 %, soit presque sept fois sa capacité d'autofinancement. Malgré l'amélioration sensible de cette dernière, ce montant est incompatible avec l'environnement concurrentiel dans lequel la RATP va désormais évoluer.

Compte tenu de l'importance des besoins d'investissements auxquels elle est confrontée, la réduction de l'endettement suppose la redéfinition du mode de financement de ses investissements. La RATP doit aborder ces questions avec le STIF et l'État d'ici décembre 2009, dans un contexte d'accroissement des investissements en Île-de-France, pour répondre à la croissance de la demande de transports publics et aux besoins de qualité de service (par exemple, plan d'amélioration sur le RER A avec le renouvellement anticipé de rames).

Enfin, le développement hors de l'Île-de-France et à l'international, via ses filiales, notamment RATP-Développement, et ses partenariats, doit se poursuivre. Le plan d'entreprise fixe comme objectif de multiplier par trois le chiffre d'affaires des filiales du groupe RATP à l'horizon 2012. Cette évolution est indispensable, mais doit se faire dans la limite des capacités de financement du groupe et avec le souci constant de la rentabilité de ces investissements de développement.

1 - Les données comptables relatives à l'Épic sont au sens des comptes sociaux alors que celles relatives au groupe sont établis aux normes IFRS et ne coïncident donc pas.

L'année 2007 a été marquée par de bons résultats, notamment un bénéfice de 1 042 M€, qui ont permis le versement d'un dividende à l'État pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise. Parallèlement, d'importantes réformes sociales ont été négociées avec les organisations syndicales (mise en place du service minimum et réforme du régime spécial de retraite).
Le nouveau Président de la SNCF, nommé le 27 février 2008, entend développer l'entreprise sur la base des cinq chantiers qui ont été ouverts dans la lettre de mission que lui a adressée le Président de la République. L'entreprise devra poursuivre résolument, dans ce cadre, les réformes de structure qui lui permettront d'améliorer sa compétitivité et de se préparer à l'ouverture prochaine à la concurrence de l'ensemble de ses activités.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Faits marquants

La SNCF a négocié d'importantes réformes sociales

Les dispositions de la loi du 2 août 2007 sur la continuité du service public dans les transports terrestres sont mises en œuvre au sein de la SNCF depuis le 1er janvier 2008. Désormais, tout dépôt de préavis devra être obligatoirement précédé d'une négociation préalable de huit jours francs (démarche dite de « concertation immédiate »). La direction de l'entreprise a également arrêté un plan de prévisibilité du service applicable depuis le 1er janvier 2008.

Parallèlement, l'entreprise a négocié la réforme de son régime spécial de retraites. Le décret du 15 janvier 2008 porte sur la mise en œuvre des principes communs d'harmonisation (allongement de la durée de cotisation accompagné d'un mécanisme de décote-surcote, réforme des mécanismes d'indexation) et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement issues de la négociation d'entreprise (aménagement de la grille des salaires de fin de carrière notamment). La réforme prend effet au 1er juillet 2008, de manière progressive (allongement de la durée de cotisation d'un semestre chaque année).

Le conseil d'administration de l'entreprise a été renouvelé

Le 27 février 2008, Guillaume Pépy a été nommé président de la SNCF par décret en Conseil des ministres, en remplacement de Anne-Marie Idrac, après un renouvellement de l'ensemble du Conseil d'administration par décret du 20 février.

M. Pépy a reçu le 27 février 2008 du président de la République une lettre de mis-

Fiche d'identité

HISTORIQUE
- 1938 : Naissance de la SNCF, SEM détenue à 51 % par l'État et à 49 % par les 5 compagnies de chemin de fer françaises.
- 1971 : La SNCF devient responsable de son équilibre budgétaire.
- 1981 : TGV Paris-Lyon.
- 1983 : Création de l'établissement public SNCF.
- 1989 : TGV Atlantique.
- 1994 : Lancement de l'Eurostar.
- 1996 : TGV Thalys.
- 2001 : TGV Méditerranée.
- 2007 : Record du monde de vitesse sur rail battu le 3 avril avec 574,8 km/h. TGV Est inauguré le 10 juin.
- 2008 : Versement de son premier dividende par la SNCF.

FORME JURIDIQUE : Établissement public à caractère industriel et commercial créé le 1er janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, doté de l'autonomie de gestion et soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce. La SNCF a pour objet principal l'exploitation, selon les principes du service public, des services de transport ferroviaires sur le réseau ferré national.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2006 IFRS	2007 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	21 874	21 965	23 691
dont réalisé à l'étranger	*NC*	*NC*	*NC*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 014	1 352	1 644
Résultat financier	-319	-1 618	-872
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	1 522	1 582	1 900
Résultat net - part du groupe	652	168	1 042
Résultat net - intérêts minoritaires	37	37	67
Résultat net de l'ensemble consolidé	688	205	1 109
Total des immobilisations nettes/ Total des actifs non courants	25 501	114 399	32 285
dont écart d'acquisition net	*155*	*227*	*509*
dont immobilisations incorporelles nettes	*259*	*217*	*409*
dont immobilisations financières nettes	*6 845*	*93 731*	*9 646*
Capitaux propres - part du groupe	5 864	-24 250	7 889
Intérêts minoritaires	231	238	348
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	2 028	117 405	1 891
Dettes financières nettes	6 377	6 459	4 487
Dettes financières brutes à plus d'un an	9 476	18 999	15 877
Effectifs en moyenne annuelle	201 742	201 742	201 545
Charges de personnel	9 328	8 292	8 895
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	3,1 %	0,9 %	4,7 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	46,2	41,1	44,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	11,3 %	-0,9 %	13,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	104,6 %	-26,9 %	54,5 %
Dettes financières nettes de la trésorerie et de créance de RFF	1 235		
Dettes financières nettes hors créance de RFF	*6 377*		
Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	*5 142*	*5 172*	*3 729*
Service annexe de la dette : dette financière	8 172		

Évolution du chiffre d'affaires

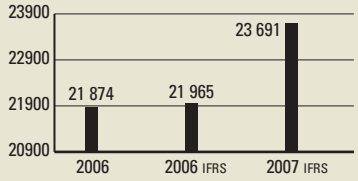

Évolution résultat net - part du groupe

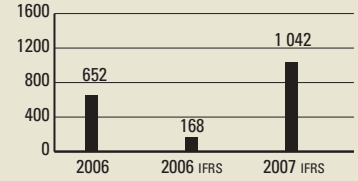

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

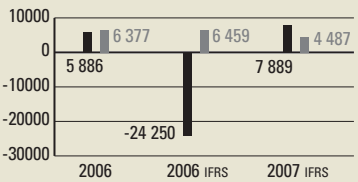

sion qui lui assigne cinq objectifs : construire un leader du fret et de la logistique dans la mondialisation des échanges ; faire des déplacements ferroviaires quotidiens un nouveau modèle de service public ; pousser l'avantage de la grande vitesse « à la française » en France et dans le monde ; prendre de l'avance sur la mobilité durable. Cette lettre demande par ailleurs au Président de l'entreprise de négocier les éléments clés d'un pacte de modernisation sociale avec les personnels et leurs organisations syndicales, compatible avec cette haute ambition.

L'offre publique d'achat sur Géodis

L'OPA a été lancée le 28 mai et s'est achevée le 1er juillet 2008, au prix de 135 euros par action coupon attaché. Elle a permis à la SNCF de contrôler plus de 95 % d'une entreprise dont elle n'était auparavant actionnaire qu'à 42,4 %, et d'enclencher la mise en œuvre d'un retrait obligatoire. L'opération devrait permettre d'adapter l'organisation industrielle de la branche transport et logistique, par le biais d'une centralisation de la relation client et d'une meilleure gestion des « grands comptes ». Par ailleurs, le nouvel ensemble sera doté d'une unité managériale, sous la direction de Pierre Blayau qui conserve la présidence de Géodis.

La situation du fret ferroviaire reste toutefois très difficile. Fret SNCF a dégagé un résultat courant négatif de -234 M€ en 2007 et les premiers mois de 2008 ne marquent pas d'amélioration même si les opérations de réorganisation industrielle du programme « Haut débit ferroviaire » se mettent en place. La négociation sociale, qui doit permettre de réduire le différentiel de compétitivité de Fret SNCF vis-à-vis de ses concurrents, n'a pas abouti à ce stade.

La SNCF a versé un dividende à l'État pour la première fois de son histoire, dans un contexte d'assainissement de son bilan

Au cours de l'année 2007, les comptes consolidés de l'entreprise SNCF ont confirmé un net redressement de la situation financière de l'entreprise, qui lui permet aujourd'hui de dégager du cash flow libre et de disposer dans le même temps d'une structure de bilan saine (cf. ci-dessous).

Dans le même temps le bilan de la SNCF a bénéficié en 2007 de la reprise par l'État de la dette cantonnée jusqu'alors au sein du Service annexe d'amortissement de la dette (SAAD). Cette reprise fait suite à la décision d'Eurostat de requalifier cette dette (d'un montant d'environ 8 Md€) en dette des administrations publiques. Elle a été effectuée via un établissement public administratif spécialisé, la Caisse de la dette publique, et s'est concrétisée par un arrêté du 28 décembre 2007, après l'intervention d'une disposition en loi de finances autorisant la reprise de dette (article 82 de la loi de finances rectificative pour 2007). Cette opération a permis à la SNCF de faire consacrer définitivement l'engagement de l'État à assurer le remboursement de cette dette, de clarifier la gestion du dispositif et de se libérer dès 2007 de sa contribution financière au dispositif dans les conditions de neutralité comptable et financière pour l'État et la SNCF.

C'est dans ce contexte d'un bilan assaini que l'État a décidé, en accord avec l'entreprise, le versement d'un dividende annuel, renforçant ainsi la solidarité entre l'entreprise et son actionnaire dans la construction d'un grand groupe public de transport en croissance rentable. Ce dividende représente 20 % du résultat net récurrent de 2007, soit 131,4 M€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Guillaume Pépy* (administrateur représentant l'État) ■ Représentants de l'État : *Jean Bassères, Daniel Canepa, Claude Gressier, Philippe Josse, Michèle Papparlado, Rémy Rioux* ■ Personnalités qualifiées : *Jean-Pierre Clamadieu, Marc Debrincat, Michel Dubromel, Jean-Paul Emorine, Patrick Ollier* ■ Représentants des salariés : *Henri Bascunana, Michel Giraudon, Stéphane Leblanc, Grégory Roux, Thierry Roy, Éric Tourneboeuf* ■ Commissaire du gouvernement : *Daniel Bursaux* ■ Commissaire du gouvernement adjoint : *Patrick Vieu* ■ Mission de contrôle économique et financier : *André Barilari* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers, Mazars & Guérard* ■

Analyse financière

Les résultats 2007 confortent le redressement économique et financier de la SNCF

Malgré l'effet des grèves de l'automne 2007, la performance du groupe SNCF en 2007 est bonne, avec un résultat net part du groupe qui dépasse le milliard d'euros (1042 M€).

Le chiffre d'affaires augmente de 8 % et atteint près de 24 Md€, la moitié de cette augmentation s'expliquant cependant par des effets de périmètre (acquisition de Wilson par Géodis notamment). La marge opérationnelle augmente de 10 %, en particulier grâce à la modération de l'augmentation de la masse salariale (+1,5 %) ; cependant, les achats et charges externes augmentent très rapidement (+16 %), de même que le carburant et l'électricité (+19 %). Le résultat net récurrent est de 657 M€, soit un doublement par rapport à 2006 qui reflète le dynamisme commercial du groupe, porté par un environnement favorable au transport ferroviaire dans toute l'Europe.

La capacité d'autofinancement atteint 1900 M€ et permet à l'entreprise de financer la totalité de ses investissements, après déduction des cessions et des subventions d'investissement. Le *cash flow* qui reste disponible est de 302 M€.

La dette continue de diminuer, de 2 Md€ en 2007. Elle a été divisée par deux depuis 2002 et s'établit à 4,5 Md€. Le ratio dettes-fonds propres est aujourd'hui proche de 0,5.

Les résultats de l'établissement public SNCF sont eux aussi solides. Le chiffre d'affaires augmente de 4 %, à 17,4 Md€, la croissance étant tirée pour les deux tiers par les activités voyageurs stimulées par la conjoncture économique, la hausse des prix du pétrole et l'ouverture de la LGV Est. Les charges demeurent néanmoins assez dynamiques (+3,7 %) : l'augmentation des dépenses de personnel est contenue (+1,5 %), notamment grâce à la poursuite de la baisse des effectifs, mais la dynamique du coût moyen agent est préoccupante (+3,37 %) ; les charges d'exploitation hors personnel sont en hausse sensible (+7,4 %), du fait de l'augmentation des péages versés à RFF et des dépenses d'énergie – qui ne sont pas maîtrisables par l'entreprise –, mais également sous l'effet des charges endogènes. L'EBE s'inscrit à 1665 M€, marquant la poursuite d'une amélioration régulière du ratio de profitabilité économique EBE/CA depuis 2003 (de 5 % à 9,6 %). Le résultat net atteint 997 M€ alors qu'il était encore négatif en 2001 (-134 M€).

Ces bons résultats globaux masquent, comme les années précédentes, de fortes disparités entre branches

Au sein de l'établissement public, les résultats sont tirés par la branche Voyageurs France Europe (regroupant les grandes lignes et les gares) qui représente 40 % du CA mais 75 % de l'EBE et 115 % du résultat courant de l'Épic. Le résultat courant de cette branche continue d'augmenter (+6 %, à 755 M€), tiré par des produits du trafic en forte hausse (+6,6 %). Malgré l'ouverture de la LGV Est, le volume de trafic n'augmente que modestement (+2,2 %) mais la recette unitaire reste très dynamique. Les prochaines années seront marquées par d'importants investissements en matériel roulant, avec les premiers renouvellements de TGV et l'acquisition de matériel roulant pour les nouvelles lignes à grande vitesse, et par une augmentation significative des péages qui pourraient éroder la marge de l'activité.

En revanche, toutes les autres branches de l'Épic sont dans des situations déficitaires.

• Il en est ainsi de Proximités (TER et Transilien), dont le chiffre d'affaires (+3,1 %) est tiré par l'augmentation des trafics (+4,3 % pour les TER et +5,2 % pour Transilien) mais dont les charges d'exploitation augmentent plus rapidement (+4,8 %). Il en découle une dégradation du résultat courant qui devient négatif (-34 M€). Les résultats de cette

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le 15 mars 2007 : la première phase de la ligne à grande vitesse Est européenne est inaugurée, entre Paris et Baudrecourt. Le premier TGV circulant sur cette ligne est inauguré le 10 juin ;
- Le 3 avril 2007 : La SNCF, RFF et Alsthom ont permis à une rame TGV d'établir un nouveau record de vitesse officiel sur rail à 574,8 km/h sur la LGV Est européenne ;
- Le 1er janvier 2008 : les dispositions de la loi sur la continuité du service dans les transports terrestres dite « du service minimum » sont mises en œuvre au sein de la SNCF ;
- Le 27 février 2008 : Guillaume Pépy est nommé Président de la SNCF par décret en Conseil des ministres, en remplacement d'Anne-Marie Idrac ;
- Le 28 mai 2008 : l'offre publique d'achat de la SNCF sur Géodis est lancée au prix de 135 euros par action (coupon attaché). Elle doit déboucher sur une importante réorganisation de la branche Transport et Logistique du groupe ;
- Le 30 juin 2008 : la SNCF verse à l'État son premier dividende (131,4 M€) ;
- Le 1er juillet 2008 : la réforme du régime spécial de retraite de la SNCF entre en vigueur.

activité se dégradent continûment depuis trois ans et se heurtent à des charges plus dynamiques que les forfaits de charges négociés avec les Régions.

- De même, la branche Fret reste lourdement déficitaire (-234 M€) : le résultat est certes légèrement meilleur qu'en 2006 (-290 M€) mais l'exploitation a été fortement pénalisée par les grèves de l'automne 2007.
- Enfin, la branche Infra dégage elle aussi un résultat négatif (-87 M€), très proche de celui de 2006 (-91 M€) mais en décalage par rapport à la trajectoire volontariste de retour à l'équilibre de cette branche ambitionnée par l'entreprise. Les efforts de productivité engagés devront être poursuivis vigoureusement en 2008 pour parvenir à une amélioration du résultat, dans le cadre notamment de la convention de gestion conclue en 2007 avec RFF.

Le résultat du groupe est également soutenu par les bons résultats de certaines de ses filiales : en particulier, Kéolis améliore son résultat de 34 M€ (à 95 M€) grâce à des opérations de croissance externe, un fort dynamisme commercial et une meilleure performance opérationnelle. Géodis, pour sa part, a dégagé en 2007 un résultat net de 54 M€.

Au total, malgré les éléments de fragilité et les risques pour l'avenir que masquent les bons résultats globaux, les comptes 2007 de la SNCF donnent l'image d'une entreprise qui a aujourd'hui les moyens à la fois de financer la poursuite de sa modernisation et de son développement et de rémunérer son actionnaire.

Perspectives

En s'appuyant sur l'amélioration de sa performance économique, la SNCF doit poursuivre résolument sa préparation à l'ouverture à la concurrence sur tous ses métiers :

- s'agissant de la gestion de l'infrastructure, la SNCF a perdu la maîtrise d'ouvrage des infrastructures ferroviaires qui est de la responsabilité de RFF depuis 1997, de sorte que les activités d'ingénierie de la SNCF subissent les effets de la concurrence sur les marchés relatifs aux nouvelles lignes à grande vitesse. Cette concurrence s'est accrue avec la loi du 5 janvier 2006 qui a mis fin au monopole de la SNCF sur l'entretien du réseau et à celui de RFF sur la maîtrise d'ouvrage, et qui ouvre la voie à la mise en place de financements innovants pour les projets de développement et de régénération du réseau (délégation de service public, partenariats public-privé). La SNCF a d'ailleurs choisi en 2007 de regrouper ses activités d'ingénierie concurrentielle au sein d'une nouvelle filiale INEXIA, qui pourra participer à des appels d'offres pour des partenariats publics-privés ;
- le fret est totalement ouvert à la concurrence depuis le 1er mars 2006 : les concurrents de Fret SNCF sont montés en puissance très rapidement, et représentent aujourd'hui près de 10 % des volumes transportés.
- le transport de voyageurs longue distance est lui aussi sur le point de s'ouvrir à la concurrence : dans le cadre du troisième paquet ferroviaire, la Commission, le Parlement et le Conseil de l'Union européenne ont décidé que les liaisons internationales seraient ouvertes à la concurrence le 1er janvier 2010, de même que les liaisons dites « de cabotage consécutif » (liaison entre deux villes d'un même pays dans le cadre d'un trajet international) ;
- enfin, le règlement OSP (obligations de service public), adopté par le Conseil de l'Union européenne le 3 décembre 2007, ouvre le transport urbain de voyageurs à la concurrence à compter du 3 décembre 2009. Les modalités précises de cette ouverture et l'impact potentiel de celle-ci sur le transport ferrovaire restent cependant à déterminer.

Dans ce contexte, la SNCF a engagé une réflexion stratégique approfondie qui doit déboucher sur un projet d'entreprise couvrant la période 2008-2012.

L'accent est mis sur la nécessité d'améliorer la régularité des transports régionaux de voyageurs, qui est un des cinq chantiers assignés par le Président de la République : l'entreprise vise notamment une augmentation de quatre points de la régularité à cinq minutes des TER ; elle a également mis en place un plan d'urgence de 100 M€ pour améliorer la qualité de service sur le RER D, avant de signer en juillet 2008 avec le STIF et RFF un « protocole d'intention » visant à renforcer l'effort financier en faveur des transports franciliens.

L'amélioration de la régularité et de la qualité du service est également l'objectif prioritaire de la branche VFE. L'entreprise devra aussi préserver la rentabilité de cette activité dans un contexte de hausse des péages et du prix de l'énergie dans les prochaines années. La période qui s'ouvre devrait être placée sous le signe de l'internationalisation, la branche ambitionnant de réaliser un tiers de la croissance de ses trafics à l'étranger.

Les objectifs de la branche transport et logistique sont liés à la réorganisation industrielle et commerciale qui fait suite à l'OPA sur Géodis et qui permettra de couvrir la chaîne logistique de bout en bout. Les principes de restructuration du Fret ferroviaire ont été réaffirmés (concentration des flux sur les marchés les plus rentables, croissance européenne en transporteur unique, intégration industrielle et dédication des moyens, négociation sociale et réorganisation des temps de travail).

Quant à la branche Infra, elle se donne pour objectif de renforcer la qualité des travaux, dans un contexte d'efforts financiers accrus en faveur de l'entretien et de la régénération du réseau (en particulier, la SNCF a engagé en septembre 2008 une opération nationale de diagnostic et de renforcement des caténaires-partographes à l'origine de plusieurs incidents). Des efforts de productivité seront également nécessaires pour permettre le rétablissement de l'équilibre financier de la branche.

Enfin, l'entreprise affiche un objectif de réduction des coûts, en particulier des coûts de siège, et de gains de productivité par une réorganisation du temps de travail et une utilisation plus intensive de ses actifs. Ces efforts seront indispensables pour assurer la compétitivité de l'entreprise face à ses concurrents sur ses différents métiers.

Au total, la SNCF ambitionne d'augmenter son chiffre d'affaires de 50 % (à 36 Md€) et de doubler son résultat opérationnel courant d'ici 2012. La trajectoire financière détaillée sera discutée avec l'État au second semestre 2008, en même temps que les ratios cibles de rentabilité, d'endettement et de structure financière qui seront associés à cette trajectoire.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac

La société Aéroport de Bordeaux-Mérignac a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en avril 2007. L'État détient 60 % de son capital. La société exploite l'aéroport de Bordeaux-Mérignac aux termes d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2037. En 2007, cette plate-forme a accueilli 3,5 millions de passagers, en croissance élevée de +6,3 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII Données sociales

VIII Ratios

Faits marquants

La société Aéroport de Bordeaux Mérignac a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en avril 2007. Son capital est réparti entre l'État (60 %), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (25 %), la Communauté urbaine de Bordeaux (3,75 %) la Ville de Bordeaux (3 %), la Ville de Mérignac (1,5 %), le Conseil régional Aquitaine (3,75 %) et le Conseil général de la Gironde (3 %). Concomitamment à cette transformation, la concession de l'aéroport a été transférée de la Chambre de Commerce à la société et prolongée jusqu'au 31 décembre 2037.

En 2007, avec 3 467 000 passagers, le trafic total d'Aéroport de Bordeaux-Mérignac a enregistré une croissance de +6,3 %, soit 205 000 passagers supplémentaires. Il s'agit de la troisième année consécutive de forte hausse (+5,7 % en 2005, +5,2 % en 2006), et ce malgré l'impact des mouvements de grève en fin d'année. Cette croissance résulte d'un trafic international (+16,5 % avec 1 168 000 passagers) en constante progression et des nombreuses ouvertures de lignes – pas moins de vingt-cinq nouvelles liaisons régulières depuis fin 2004, dont sept sur l'année 2007 –.

S'agissant des investissements, l'exercice 2007 voit la poursuite de l'opération pluriannuelle de reprise des infrastructures aéronautiques de la concession (ensemble des chaussées, taxiways, bretelles et balisage de la piste 05/23). Par ailleurs en septembre 2007, ont été lancés les travaux du parc P4, nouveau parc de stationnement économique de l'aéroport d'une capacité de 1 200 places. La mise en service de cette infrastructure a eu lieu en mars 2008.

Fiche d'identité

- Aéroport de Bordeaux-Mérignac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 20 avril 2007.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2007, le capital de la société est réparti comme suit :
  - État : 60 %
  - Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux : 25 %
  - Communauté urbaine de Bordeaux : 3,75 %
  - Ville de Bordeaux : 3 %
  - Ville de Mérignac : 1,5 %
  - Conseil Régional Aquitaine : 3,75 %
  - Conseil général de la Gironde : 3 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Février 2007 : signature de la charte 2007-2009 du développement durable entre la société et les partenaires de la plate-forme, les élus et les riverains ;
- Avril 2007 : transformation de la société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance ; prolongation de la durée de la concession de l'aéroport de trente ans (jusqu'au 31 décembre 2037) ;
- Juin 2007 : renouvellement de la certification ISO 9001 ;
- Septembre 2007 : début des travaux du parc P4, nouveau parc de stationnement économique de l'aéroport d'une capacité de 1 200 places ;
- 28 septembre 2007 : signature d'un accord majoritaire portant sur les garanties pour les personnels dans le cadre des mises à disposition et des transferts entre l'Union des aéroports français (UAF) et quatre syndicats de salariés ;
- 18 octobre 2007 : signature d'un accord majoritaire pour l'extension de la convention collective nationale du personnel au sol des entreprises du transport aérien (CCNTA).

Comptes sociaux en millions d'euros

	2007
Capital détenu par l'État (en %)	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	NA
Chiffre d'affaires	47
dont réalisé à l'étranger	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8
Résultat financier	-1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	12
Résultat net - part du groupe	4
Résultat net - intérêts minoritaires	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	4
Total des immobilisations nettes/actifs courants	52
dont écart d'acquisition net	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*0*
dont immobilisations financières	*0*
Capitaux propres - part du groupe	27
Intérêts minoritaires	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0
dont reçus par l'État	*0*
Autres rémunérations de l'État	0
Provisions pour risques et charges	3
Dettes financières nettes	19
Dettes financières brutes à plus d'un an	27
Effectifs en moyenne annuelle	182
Charges de personnel (plus charges externes)	9
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	49,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	14,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	70,4 %

Évolution du chiffre d'affaires

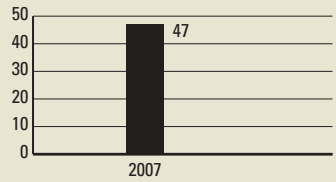

Évolution résultat net - part du groupe

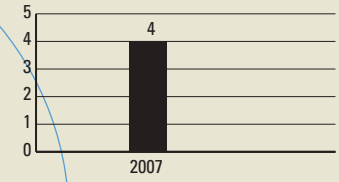

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

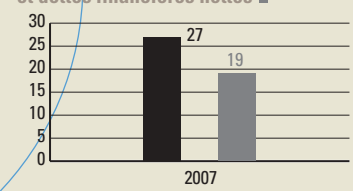

Analyse financière

En 2007, Aéroport de Bordeaux-Mérignac a réalisé un chiffre d'affaires de 47,2 millions d'euros en 2007, en hausse de 7,3 % par rapport à 2006 :

- les produits des redevances aéronautiques sont en hausse de 5,9 % à 25,6 millions d'euros en ligne avec l'évolution du trafic et des tarifs. La taxe d'aéroport contribue à hauteur de 13,1 millions d'euros à ces produits ;
- les produits des activités extra-aéronautiques enregistrent une croissance de 9,1 % à 20,5 millions d'euros :
  - les redevances domaniales atteignent 3,1 millions d'euros, soit une hausse de 3,9 % du fait des nouvelles occupations et de l'évolution des tarifs.
  - les redevances d'usage et d'installations sont en hausse de 11,6 % à 10,6 millions d'euros, du fait notamment de la bonne tenue des parkings (8,2 millions d'euros).
- Les activités commerciales atteignent 5,1 millions d'euros, en augmentation de 15,6 % avec la croissance du trafic et à l'impact favorable de la clientèle de tourisme étrangère empruntant le réseau de lignes *low cost*.

L'excédent brut d'exploitation atteint 16 millions d'euros, en augmentation de 11,2 % par rapport à 2006. Il représente 33,9 % du chiffre d'affaires, contre 32,7 % l'exercice précédent.

Le résultat net s'établit à 4 millions d'euros. Sur la base de ces résultats, la société a distribué à ses actionnaires en 2008 un dividende de 10,95 euros par action pour un total de 1,6 million d'euros.

En 2007, Aéroport de Bordeaux-Mérignac a réalisé près de 3,4 millions d'euros d'investissements contre 1,7 million d'euros en 2006.

Au 31 décembre 2007, la société faisait face à une dette financière nette de 19 millions d'euros pour des capitaux propres qui s'établissent à 27 millions d'euros. Le ratio d'endettement (dette nette-fonds propres) ressort donc à 0,70, ce qui traduit une situation financière saine.

Perspectives

La transformation en société anonyme d'Aéroport de Bordeaux-Mérignac et l'allongement de la durée de sa concession jusqu'en 2037 ouvrent à la société de nouvelles perspectives de développement. Faiblement endetté et n'ayant pas besoin de réaliser des investissements de capacité à court terme, l'aéroport devra cependant faire face à la montée en puissance de la concurrence du rail en 2012-2013, avec la mise en service de la ligne TGV qui mettra Paris à 2 h 30 de Bordeaux et devrait entraîner une diminution substantielle du trafic aérien sur la desserte Bordeaux-Orly (1,6 million de passagers en 2007 soit 46 % du trafic total de l'aéroport). Pour faire face à cette menace, l'aéroport prévoit de favoriser le développement du segment *low-cost* en construisant une aérogare à services simplifiés sur le modèle de ce qui a été fait à Marseille et à Lyon. Les études relatives à ce projet seront conduites en 2008 avec pour objectif une mise en service à fin 2009. Sur l'année 2008, l'aéroport prévoit une nouvelle croissance de son trafic de 6,3 %.

Par ailleurs, au plan social, Aéroport de Bordeaux, qui compte 165 employés mis à disposition par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux sur un total de 182, poursuivra en 2008 les discussions avec les instances de personnel afin de fixer les conditions d'emploi par l'aéroport et de favoriser le rattachement du personnel mis à disposition de la société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Jean-Claude Jouffroy* (administrateur représentant l'État) ■ Représentants de l'État : *Fabrice Bakhouche, Jean-Pierre Catalaa, Pierre Dubourdieu, Michel Duvette, Francis Idrac, Michel Laffitte, Alice-Anne Médard, Patrice Russac* ■ Administrateurs représentant les collectivités locales : *Alain Anziani, Jean-Charles Bron, Serge Lamaison, Michel Sainte-Marie* ■ Administrateurs désignés par la chambre de commerce et d'industrie : *Dominique Babin, Laurent Courbu, Jean-François Duchaillut* ■ Censeur : *Claude Baudry* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jérôme Chevaillier* ■ Commissaire aux comptes : *K.P.M.G.* ■ Commissaire aux comptes suppléant : *Jean-Pierre Raud* ■

Aéroports de Lyon

La société Aéroports de Lyon a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en mars 2007. L'État détient 60 % de son capital. La société gère les aéroports Lyon-Saint Exupéry représentant plus de sept millions de passagers et Lyon-Bron, quatrième aéroport d'aviation d'affaires en France, dans le cadre d'une concession jusqu'au 31 décembre 2047. Avec une croissance de 8,4 % de son trafic passagers, l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry confirme le succès de sa stratégie de plate-forme multi-spécialiste capable d'offrir des infrastructures dédiées et des tarifs adaptés pour chacun des segments du transport aérien : trafic régulier, charter, low cost et passagers en correspondance.

Faits marquants

Pour la troisième année consécutive, l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry a enregistré en 2007 une croissance record de son trafic : en décembre, il a franchi la barre des 7 millions de passagers, pour atteindre, le total de 7 320 952 passagers accueillis sur la plate-forme sur une année, soit une progression de 8,4 % par rapport à 2006. En raison de la qualité de service de l'aéroport, du dynamisme de son offre commerciale et de l'attractivité de la région Rhône-Alpes, vingt nouvelles lignes ont été ouvertes par quinze compagnies.

Cette croissance historique confirme le succès de la plate-forme de Lyon-Saint-Exupéry à attirer à la fois des vols réguliers traditionnels, des charters et des compagnies *low cost* grâce à une offre différenciée adaptée aux caractéristiques de chacun de ces segments. L'aéroport est en particulier le hub régional d'Air France depuis 10 ans. Un terminal conçu spécialement pour accueillir le trafic de correspondance a été mis en service en décembre 2005. Jusque-là relativement modeste sur l'aéroport (à hauteur de 6,6 % du trafic total), l'activité *low cost* a connu un tournant décisif en 2007 : outre la croissance du trafic (+71 % par rapport à 2006), de nouvelles perspectives lui sont ouvertes suite aux travaux relatifs à la mise en service d'une aérogare à services simplifiés, baptisée le Terminal 3, et à l'annonce qu'Easyjet avait décidé d'établir une base à Lyon.

Analyse financière

En 2007, Aéroports de Lyon a enregistré un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros en hausse de 11,6 %. On notera la progression des redevances aéronautiques qui s'élèvent à 38,4 millions d'euros (14 %), du fait principalement de la croissance du trafic et des tarifs des redevances, des redevances commerciales (+ 15 % à 11,3 millions d'euros) et des recettes des parcs à voitures (+14 % à 20,4 millions d'euros).

Fiche d'identité

- Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 6 mars 2007.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2007, le capital de la société est réparti comme suit :

-État :	60 %
-Chambre de commerce et d'industrie de Lyon :	25 %
-Région Rhône-Alpes :	5 %
-Conseil général du Rhône :	5 %
-Grand Lyon :	5 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 6 mars 2007 : transformation de la société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance et entrée au capital social de l'État ;
- 9 mars 2007 : prolongation de la concession jusqu'au 31 décembre 2047 ;
- Octobre 2007 : annonce par Easyjet de la création d'une base low cost à Lyon ;
- Novembre 2007 : 800 tonnes de Beaujolais nouveau ont été traitées par l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry (avec notamment, pour la première fois, l'accueil d'une compagnie asiatique, Cathay Pacific sur l'aéroport) ;
- 26 novembre 2007 : 10e anniversaire du hub Air France.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII Données sociales
VIII Ratios

Comptes sociaux en millions d'euros

	2007
Capital détenu par l'État (en %)	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	NA
Chiffre d'affaires	120
dont réalisé à l'étranger	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1
Résultat financier	-5
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	30
Résultat net - part du groupe	1
Résultat net - intérêts minoritaires	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	1
Total des immobilisations nettes/actifs courants	167
dont écart d'acquisition net	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*
dont immobilisations financières	*0*
Capitaux propres - part du groupe	20
Intérêts minoritaires	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0
dont reçus par l'État	*0*
Autres rémunérations de l'État	0
Provisions pour risques et charges	17
Dettes financières nettes	124
Dettes financières brutes à plus d'un an	126
Effectifs en moyenne annuelle	445
Charges de personnel	27
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	60,7
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	620 %

Évolution du chiffre d'affaires

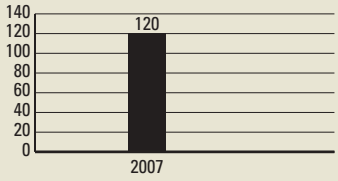

Évolution résultat net - part du groupe

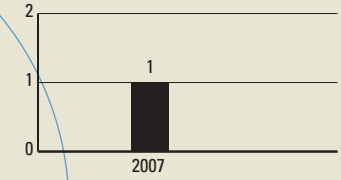

Évolution capitaux propres ■ et dettes financières nettes ■

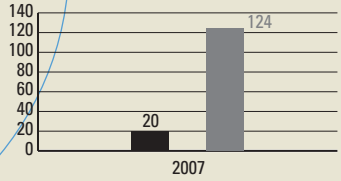

L'excédent brut d'exploitation atteint 33 millions d'euros, en augmentation de 21 % par rapport à 2006. Il représente 27,8 % du chiffre d'affaires, contre 25,5 % l'exercice précédent.

En 2007, la société a enregistré pour 35 millions d'euros d'amortissements et de dotations aux provisions avec en particulier la comptabilisation d'une provision pour gros entretien de 9 millions d'euros afin de financer la remise à niveau de certains équipements.
Le résultat net s'établit à 0,5 million d'euros.

En 2007, Aéroports de Lyon a réalisé près de 20 millions d'euros d'investissements (extension de capacité des parkings de longue durée, aménagement d'une aérogare low-cost, travaux de balisage notamment). Au 31 décembre 2007, la société faisait face à une dette financière nette de 123,4 millions d'euros pour des capitaux propres qui s'établissent à 20,3 millions d'euros. Le ratio d'endettement (dette nette/fonds propres) ressort donc à 6,1, ce qui reflète les lourds investissements réalisés par l'aéroport sur la période 2000-2005.

Perspectives

La prolongation de la durée de sa concession jusqu'au 31 décembre 2047 ouvre de nouvelles perspectives de développement à Aéroports de Lyon. Après des investissements de près de 200 millions d'euros entre 2000 et 2005, la société prévoit de consacrer près de 110 millions d'euros entre 2007 et 2011 pour améliorer les installations existantes comme le Terminal 1 et porter la capacité de Lyon-Saint-Exupéry à plus de 10 millions de passagers dont 1,8 million de passagers pour les *low cost*.

Dans le cadre de son projet Odyssée 2012, la société s'est fixé plusieurs objectifs structurants en termes de développement, de performance économique et de qualité de service. S'agissant du trafic, elle ambitionne d'accueillir 10 millions de passagers en 2012 sur la plate-forme de Lyon-Saint-Exupéry grâce à la consolidation du hub d'Air France et au développement du segment *low cost* qui devrait atteindre 25 % de trafic total (contre 6,6 % en 2007). Par ailleurs, concernant la diversification des revenus à horizon 2012, 50 % du chiffre d'affaires de l'aéroport devrait provenir d'activités extra-aéronautiques. Pour atteindre ce deuxième objectif, la société prévoit de développer l'offre parking, l'implantation de commerces, le renforcement de son pôle hôtelier et le lancement de la construction d'un pôle immobilier. Enfin, la société s'est également engagée à améliorer sa performance économique en réalisant un ratio excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires de 30 %.

En 2008, la société prévoit une croissance du trafic passagers de 7 % sur la plate-forme de Lyon-Saint-Exupéry, avec en particulier la montée en puissance du trafic *low-cost*, suite à la mise en place de la base Easyjet dans une aérogare dédiée le 4 avril 2008.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Guy Mathiolon* (administrateur désigné par la chambre de commerce et d'industrie) ■ Membres représentant l'État : *Vincent Amiot, Daniel Azéma, Jacques Gérault, Michel Guyard, Philippe Ledenvic, Laurent Perdiolat, Patrice Raulin, Paul-Henry Watine* ■ Administrateurs désignés par la Chambre de commerce et d'industrie : *Christophe Gruy, Pierre Mossaz, Gilles Pardi* ■ Représentants des collectivités locales : *Michel Mercier, Jean-Jack Queyranne, Gérard Collomb* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jérôme Chevaillier* ■ Commissaire aux comptes : *Grant Thornton* ■ Commissaire aux comptes suppléant : *Thierry Chautant* ■

Aéroport de Toulouse-Blagnac

AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
www.toulouse.aeroport.fr

La société anonyme Aéroport Toulouse-Blagnac a été créée en décembre 2006. L'État est devenu actionnaire en mars 2007 et détient 60 % de son capital. Elle assure la gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac qui se classe en 2007 au quatrième rang des aéroports de province avec 6 200 000 passagers derrière Nice, Lyon et Marseille et affiche une croissance de son trafic sur 2006-2007 de 3,5 %. La plate-forme toulousaine représente également la première plate-forme de province pour le fret avionné.

Faits marquants

L'année 2007 marque une étape charnière pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac. La société a en effet connu un changement structurel en mars 2007 lorsqu'elle a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est réparti entre l'État (60 %), la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse (25 %), la région Midi-Pyrénées, le département de la Haute-Garonne et la communauté d'agglomération du grand Toulouse (5 % chacun).

Concomitamment à cette transformation, la concession de l'aéroport a été transférée de la Chambre de Commerce à la société et prolongée jusqu'au 31 décembre 2046 sur la base d'un cahier des charges rénové, ce qui offre à son gestionnaire la visibilité indispensable pour élaborer une stratégie de développement financée de façon pérenne. L'année 2007 a ainsi vu une augmentation très importante des investissements avec en particulier la montée en puissance des travaux de construction d'un nouveau hall (le hall D) qui sera mis en service à l'été 2009 et permettra de porter la capacité des aérogares à 8,5 millions de passagers. Cet investissement était indispensable puisque depuis 2006, la limite de saturation des aérogares (6 millions de passagers) a été atteinte.

Analyse financière

En 2007, l'aéroport a dépassé le cap des 6 millions de passagers avec une croissance du trafic de 3,5 % par rapport à 2006. Le trafic Europe et international tire la croissance (+8 %) alors que le trafic national est stable (+1 %). Le trafic low-cost, en forte hausse (+16,6 %), représente 13,7 % de l'activité. S'agissant de l'activité cargo, l'aéroport de Toulouse-Blagnac conserve sa place de 1er aéroport français, hors Aéroports de Paris, avec 55 236 tonnes de fret transportées en 2007, malgré une baisse de 5,9 % par rapport à 2006.

Le chiffre d'affaires de l'aéroport atteint 86 millions d'euros en 2007, en hausse de 9,9 % par rapport à 2006 :

- les produits des services publics aéroportuaires sont en hausse de 4,9 % à 29,3 millions d'euros, tirés principalement par la croissance du trafic ;
- le produit de la taxe d'aéroport qui permet de financer les activités relatives à la sûreté s'élève à 25,6 millions d'euros en croissance de 15,7 % du fait du renforcement des mesures de sûreté des passagers et des bagages en soute.
- les produits des activités extra-aéronautiques affichent également une forte croissance de 10,1 % à 31 millions d'euros :
  - l'activité des parcs autos progresse de 6,2 % à 15 millions d'euros ;
  - l'activité domaniale croît de 8,7 % à 8,5 millions d'euros grâce à l'amélioration du coefficient d'occupation des surfaces louées et à une revalorisation de la valeur locative des terrains viabilisés ;
  - les activités commerciales atteignent 7,5 millions d'euros, soit une croissance de 20 % par rapport à 2006.

L'excédent brut d'exploitation atteint 30 millions d'euros, en augmentation de 15,8 % par rapport à 2006. Il représente 34,8 % du chiffre d'affaires, contre 33 % l'exercice précédent.

Le résultat net s'établit à 6,1 millions d'euros. Sur la base de ces résultats, la société a distribué à ses actionnaires en 2008 un

Fiche d'identité

- Aéroport de Toulouse-Blagnac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 21 mars 2007.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2007, le capital de la société est réparti comme suit :
  - État : 60 %
  - Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse : 25 %
  - Région Midi-Pyrénées : 5 %
  - Département de la Haute-Garonne : 5 %
  - Communauté d'agglomération du grand Toulouse : 5 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 21 mars 2007 : transformation de la société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance et entrée au capital social de l'État ;
- 23 mars 2007 : prolongation de la concession jusqu'au 31 décembre 2046 ;
- 27 mars 2007 : signature du contrat de prestations de service entre la société et la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse ;
- Juillet 2007 : renouvellement de la triple certification Qualité (ISO 9001), Sécurité (OHSAS 18001) et Environnement (ISO 14001) ;
- Juillet 2007 : réaménagement du hall B ;
- 28 septembre 2007 : signature d'un accord majoritaire portant sur les garanties pour les personnels dans le cadre des mises à disposition et des transferts entre l'Union des Aéroports Français (UAF) et 4 syndicats de salariés ;
- 18 octobre 2007 : signature d'un accord majoritaire pour l'extension de la convention collective nationale du personnel au sol des entreprises du transport aérien (CCNTA).

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII Données sociales
VIII Ratios

Comptes sociaux en millions d'euros

	2007
Capital détenu par l'État (en %)	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	NA
Chiffre d'affaires	86
dont réalisé à l'étranger	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	14
Résultat financier	-1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	23
Résultat net - part du groupe	6
Résultat net - intérêts minoritaires	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	6
Total des immobilisations nettes/actifs courants	162
dont écart d'acquisition net	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*
dont immobilisations financières	*0*
Capitaux propres - part du groupe	74
Intérêts minoritaires	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0
dont reçus par l'État	*0*
Autres rémunérations de l'État	0
Provisions pour risques et charges	44
Dettes financières nettes	44
Dettes financières brutes à plus d'un an	55
Effectifs en moyenne annuelle	255
Charges de personnel (plus charges externes)	13
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	52,2
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	8,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	59,3 %

Évolution du chiffre d'affaires

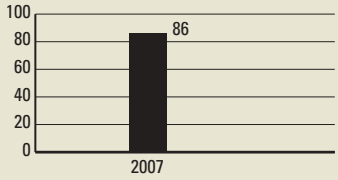

Évolution résultat net - part du groupe

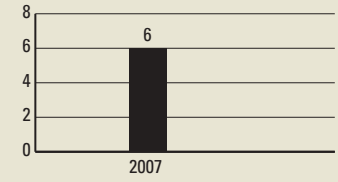

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

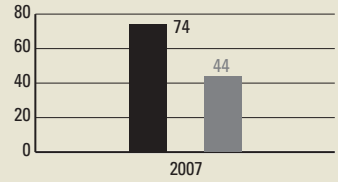

dividende de 16,56 euros par action pour un total de 2,4 millions d'euros.

En 2007, Aéroport de Toulouse-Blagnac a réalisé près de 39 millions d'euros d'investissements (dont environ 25 millions d'euros pour le seul hall D).

Au 31 décembre 2007, la société faisait face à une dette financière nette de 43,9 millions d'euros pour des capitaux propres qui s'établissent à 73,6 millions d'euros. Le ratio d'endettement (dette nette/fonds propres) ressort donc à 0,59, ce qui traduit une situation financière saine.

Perspectives

Suite aux changements structurels majeurs intervenus en 2007, l'enjeu pour Aéroport de Toulouse Blagnac est désormais d'inscrire son développement dans la durée en tant que société anonyme. Dans cette perspective, 2008 devrait être consacré à la poursuite (et pour certains à la conclusion) de plusieurs chantiers structurants pour l'avenir de l'aéroport.

Le premier chantier concerne le contrat de régulation économique qui devrait être signé entre l'État et Aéroport de Toulouse-Blagnac pour la période 2009-2013. Dans ce contrat, Aéroport de Toulouse Blagnac s'engagera sur des objectifs de qualité de service et sur un programme d'investissements qui lui permettra de faire face à la croissance attendue du trafic aérien sur ses plates-formes et de mieux répondre aux besoins des passagers et des compagnies aériennes. Le contrat déterminera également les conditions de l'évolution des tarifs des redevances aéroportuaires de façon à assurer au concessionnaire une juste rémunération des capitaux investis.

L'activité de la société devrait poursuivre sa progression en 2008, avec une croissance du trafic prévue à 3,5 %. Pour accompagner celle-ci, la société poursuivra ses efforts en matière d'investissements : ceux-ci atteindront 60 millions d'euros chaque année sur 2008 et 2009, ce qui représente un montant record dans l'histoire de l'aéroport. L'opération du hall D représente à elle seule 75 % des engagements budgétés. Elle sera complétée par la construction d'un parc éloigné de 3 000 places qui permettra de répondre à la demande de places de parking jusqu'en 2012.

Enfin, sur le plan social, l'aéroport de Toulouse Blagnac qui ne compte pour l'heure que 22 salariés en propre sur 269, le reste des effectifs étant mis à sa disposition par la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, doit encore finaliser les conditions d'emploi de son personnel afin de favoriser le transfert vers la société des agents actuellement employés par la chambre de commerce. Dans cette perspective, le principal chantier de l'année 2008 sera la mise en place d'un accord local en application des dispositions nationales arrêtées en 2007 pour fixer le cadre de gestion des personnels des sociétés aéroportuaires. Ceci impliquera notamment la mise en place des instances de concertation propres à l'entreprise, délégués du personnel et représentants au comité d'entreprise.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Emmanuel Duret* (administrateur représentant l'État) ■ Membres représentant l'État : *Dominique Bur, André Crocherie, Hervé Le Floc'h-Louboutin, Philippe Marseille, Joël Rault, Alain Tessier, Jean-François Vivier* ■ Représentants des collectivités locales : *Bernard Keller (communauté d'agglomération du grand Toulouse), Bernard Sicard (conseil général), Thierry Suaud (conseil régional)* ■ Membres proposés par la Chambre de commerce et d'industrie : *Max Aira, Patrice Cohade, Jean Luminet, Claude Terrazzoni* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jérôme Chevaillier* ■ Censeurs : *Pascal Boureau (commune de Blagnac), Maurice Collet, Gilles De Faletans (commune de Cornebarrieu), Thierry Cotelle (commune de Toulouse), Louis Germain (commune de Colomiers)* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Cabinet Exco Fiduciaire du Sud-Ouest* ■ Commissaire aux comptes suppléant : *André Daide*

Deuxième groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires et sixième mondial par le nombre de passagers, Aéroports de Paris possède et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Transformé en société anonyme en juillet 2005 puis introduit en bourse en juin 2006, le groupe doit désormais renforcer son développement en tirant profit de la modernisation de son cadre d'activité et de l'amélioration de sa structure financière. Fort de l'attractivité de Paris et du dynamisme du transport aérien en 2007, le groupe a enregistré une croissance de son trafic de 4,7 %, supérieure à celle de ses principaux concurrents européens (BAA, Fraport et Schiphol). Il a engagé un programme d'investissements ambitieux de 2,8 milliards d'euros sur la période 2006-2010 afin notamment d'augmenter la capacité d'accueil de Paris-Charles de Gaulle qui devrait passer de 47,1 millions de passagers en 2006 à 66,5 millions de passagers en 2010 tout en améliorant sa qualité de service.

Faits marquants

Mise en service du Satellite S3

Ce Satellite d'embarquement nommé « la Galerie Parisienne » a été inauguré le 26 juin 2007. D'une capacité d'accueil de 8,5 millions de passagers par an, il a été conçu pour pouvoir accueillir au contact jusqu'à vingt-six avions, dont six Airbus A380 simultanément et est dédié à l'alliance Skyteam. Aéroports de Paris a investi 645 millions d'euros dans cet ouvrage dont les travaux (hors études préparatoires) ont duré près de trois ans. L'infrastructure comprend 4600 m² de surfaces commerciales dont 3200 m² de boutiques et contribue donc de façon essentielle au programme d'extension des surfaces commerciales annoncé par Aéroports de Paris lors de son introduction en bourse.

Projet Cœur d'Orly

Aéroports de Paris dispose de réserves foncières uniques parmi ses concurrents européens et entend accélérer leur exploitation de façon à disposer d'une source de revenus complémentaires aux produits de son activité aéroportuaire. Dans cette optique, l'enveloppe d'investissements consacrés à l'immobilier a été révisée à la hausse en 2008 pour atteindre 340 millions d'euros sur 2008-2012 (contre 164 millions d'euros sur 2006-2010) avec en particulier une augmentation des moyens affectés au projet phare du groupe en matière d'immobilier, Cœur d'Orly. En décembre 2007, une étape essentielle a été franchie dans l'avancement de la première tranche de ce projet avec l'entrée d'Aéroports de Paris en négociations exclusives avec le groupement Altarea et Foncière des Régions. Il s'agit dans un premier temps de développer conjointement un quartier d'affaires sur 13,5 hectares. L'ensemble prévu pour cette première partie du projet comporte 160000 m² de bureaux, commerces et hôtel. Aéroports de Paris envisage de co-investir pour moitié dans les bureaux et commerces aux côtés du promoteur-investisseur.

Fiche d'identité

■ Constituée sous la forme d'un établissement public en 1945, Aéroports de Paris a été transformée en société anonyme le 22 juillet 2005 par les effets de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.

■ Suite à l'augmentation de son capital intervenue dans le cadre de son introduction en bourse en juin 2006, son capital social s'élève à 296881806 euros ; il est divisé en 98960602 actions.

■ Au 31 décembre 2007, le capital de la société est réparti comme suit :

– État :	68,4 %
– Public :	29,2 %
– Salariés :	2,4 %

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	68,4	68,4
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	3 992	4 669
Chiffre d'affaires	2 076	2 292
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	334	403
Résultat financier	-85	24
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	736	740
Résultat net - part du groupe	152	322
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	152	322
Total des immobilisations nettes	5 423	5 646
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*37*	*49*
dont titres mis en équivalence	*20*	*30*
dont impôts différés actifs	*1*	*2*
Capitaux propres - part du groupe	2 787	2 952
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	63	93
dont reçus par l'État	*43*	*64*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	489	495
Dettes financières nettes	1 919	1 782
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 270	2 030
Effectifs en moyenne annuelle	10 818	11 381
Charges de personnel	648	652
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	7,3 %	14 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	59,9	57,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,5 %	10,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	68,9 %	60,4 %

Évolution du chiffre d'affaires

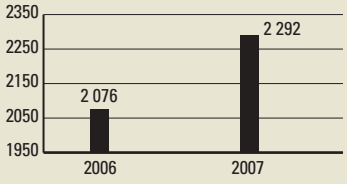

Évolution résultat net - part du groupe

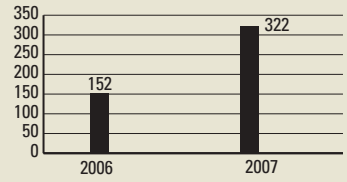

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

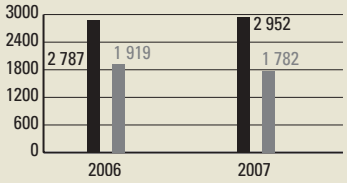

Développement des activités d'Aéroports de Paris Management et d'ADP Ingénierie

L'exercice 2007 a été particulièrement riche pour ces deux filiales d'Aéroports de Paris qui ont enregistré une forte croissance de leurs activités (+32,8 % et +90,5 % respectivement). Cet essor illustre la capacité du groupe à saisir les opportunités de diversification dans les domaines connexes à la gestion aéroportuaire, en faisant valoir son expérience en tant que gestionnaire du deuxième aéroport européen.

En 2007, Aéroports de Paris Management a ainsi remporté la concession de 25 ans sur l'aéroport de la Reine Alia d'Amman (Jordanie), le contrat de gestion du terminal Hajj de l'aéroport de Djeddah (Arabie Saoudite) et le contrat d'exploitation du nouveau Terminal de l'aéroport de Sharm el Sheikh (Egypte). Par ailleurs, en février 2007, Aéroports de Paris Management a vendu la participation détenue depuis 2000 dans la société Beijing Capital International Airport Company Limited (BCIA), opérateur de l'aéroport de Pékin, pour un montant global brut de 191,6 millions d'euros.

De son côté, ADP Ingénierie a vu son carnet de commandes quasiment doubler entre 2006 et 2007 puisqu'il passe de 123 millions d'euros en 2006 à 237 millions d'euros en 2007 avec de nouveaux contrats concernant des aéroports situés en Libye, en Arabie Saoudite, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, en Tunisie et en Colombie.

Réforme de l'Escale

Soumise à une forte concurrence, l'activité Escale d'Aéroports de Paris affiche depuis quatre ans un résultat opérationnel fortement déficitaire. Soucieux de concilier l'amélioration de sa performance avec le maintien du dialogue social, Aéroports de Paris s'est engagé à restaurer l'équilibre économique de ce segment à horizon 2009. Pour y parvenir, le groupe prévoit de rassembler l'ensemble de ses activités d'assistance en escale dans une filiale unique, Alyzia, pour mieux maîtriser les coûts et donc offrir des prix plus compétitifs et une meilleure qualité de service. Le conseil d'administration du 27 septembre 2007 a décidé de la mise en œuvre de cette restructuration. Le coût total des mesures prévues a été estimé à ce stade à 48,5 millions d'euros dont 36,1 millions d'euros ont été comptabilisés dans les comptes 2007.

Décisions du Conseil d'État relatives au contrat de régulation économique (CRE) et aux décisions tarifaires 2006

Le 25 avril 2007, le Conseil d'État a rejeté les recours en annulation formés par diverses organisations professionnelles du transport aérien contre le CRE, document conclu entre l'État et Aéroports de Paris et qui fixe sur la période 2006-2010 le plafond du taux moyen d'évolution des principales redevances pour services rendus et le programme des investissements prévus.

Le 11 juillet 2007, le Conseil d'État a annulé les décisions tarifaires 2006 applicables au périmètre régulé des activités d'Aéroports de Paris, au motif que toutes les règles de procédure n'avaient pas été respectées. Pour tenir compte de cet arrêt, les décisions tarifaires 2006 et 2007 ont fait l'objet d'une nouvelle procédure de validation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Pierre Graff* (administrateur élu par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : *Dominique Bureau, Jérôme Fournel, Pascal Lelarge, Denis Mercier, Pierre de Montlivault, Frédéric Pechenard, Rémy Rioux* ■ Administrateurs nommés par les actionnaires en assemblée générale : *Olivier Andriès, Vincent Capo-Canellas, Bernard Irion, Françoise Malrieu, Marc Véron, Gaston Viens* ■ Représentants des salariés : *Jean-Luc Dauje, Nicolas Golias, Jean-Louis Guy, Carole Leroy, Antonio Pinto, Brigitte Recrosio, Paul Vatin* ■ Commissaire du gouvernement : *Patrick Gandil* ■ Commissaire du gouvernement adjoint : *Florence Rousse* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Tony Lambert* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young Audit, KPMG International* ■

**Le conseil d'administration d'Aéroports de Paris est composé de 21 membres. Sa composition est régie par les dispositions combinées de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.*

Analyse financière

En 2007, l'activité d'Aéroports de Paris a enregistré une forte croissance portée par le dynamisme du trafic aérien, l'essor des revenus commerciaux et immobiliers et l'accélération de l'activité de ses filiales

En 2007, Aéroports de Paris a accueilli 86,4 millions de passagers, ce qui représente une croissance de trafic de +4,7 % par rapport à 2006, tandis que sur la même période BAA affiche une croissance de son trafic de 1,3 %, Fraport de 2,5 % et Schiphol de 3,7 %. 80 % des passagers accueillis sur les plates-formes d'Aéroports de Paris étaient à destination ou en provenance de l'étranger. Le trafic avec l'Europe affiche la plus forte croissance (+7 %), ce qui s'explique principalement par l'essor des compagnies low-cost. L'activité cargo a augmenté de 7,5 % par rapport à l'année 2006 avec 2,4 millions de tonnes de fret transporté.

Les produits des activités ordinaires d'Aéroports de Paris s'élèvent à 2 292,4 millions d'euros, en croissance de 10,4 % par rapport à l'exercice 2006 :

• les produits du segment « *Services aéroportuaires* » sont en hausse de 6,4 % à 1836,9 millions d'euros :
- tirées par la progression du trafic et la hausse des tarifs (+4,52 % au 1er avril 2007), les redevances aéronautiques sont en hausse de 9,7 % à 731,7 millions d'euros ;
- les redevances spécialisées (tri bagages, banques d'enregistrement, dégivrage et autres prestations) progressent de 8,3 % à 112,3 millions d'euros grâce notamment à la progression des recettes de tri bagages qui bénéficient de l'augmentation du nombre de bagages traités, de la hausse tarifaire appliquée à partir du 1er avril 2007 et de l'effet en année pleine de la mise en service, en avril 2006, du système de tri bagages Sud au terminal 2E sur la plate-forme de Paris-Charles de Gaulle ;
- le produit de la taxe d'aéroport, qui permet de financer les activités relatives à la sûreté, progresse de 2,8 %, à 366,4 millions d'euros, cette progression plus faible que le trafic s'explique par un ajustement des produits constatés d'avance ;
- les recettes locatives, qui correspondent à la location de locaux d'usage en aérogares, connaissent une forte croissance de 17,4 % à 82,7 millions d'euros, en raison de l'indexation des tarifs sur l'indice du coût de la construction et de la mise en location de nouvelles surfaces notamment dans la Galerie parisienne ;
- les produits commerciaux du segment (loyers et redevances reçus au titre des activités payantes s'adressant au grand public : boutiques, bars et restaurants, loueurs de voitures, etc.) progressent de 9,1 % à 230 millions d'euros, ce qui confirme la pertinence du programme d'extension des surfaces commerciales entrepris par Aéroports de Paris ;
- les recettes des parcs de stationnement automobiles sont pour leur part en hausse de 4,5 % à 150,4 millions d'euros ;
- le chiffre d'affaires des prestations industrielles est en hausse de 0,7 % à 69,2 millions d'euros.

• les produits du segment « *Assistance en escale et prestations annexes* » augmentent de 10,3 % à 195,3 millions d'euros. Malgré une forte concurrence, l'activité d'assistance en escale affiche une croissance de 8,3 % portée par la conclusion de nouveaux contrats ;

• les produits du segment « *Immobilier* » s'élèvent à 194,2 millions d'euros, soit une hausse de 10,5 % due principalement à l'augmentation des loyers et à la mise en location de nouveaux terrains ;

• les produits du segment « *Autres activités* » affichent une croissance remarquable de 44,4 % pour atteindre 326,9 millions d'euros : les revenus de Société de Distribution Aéroportuaire progressent de 63,9 % grâce à l'extension du périmètre de ses activités à de nouveaux terminaux et au dynamisme de ses ventes en boutiques en zone réservée. De son côté, ADP Ingénierie enregistre une croissance sans précédent de 90,5 % grâce à la signature de nouveaux contrats en particulier au Moyen-Orient.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- En 2007, le conseil d'administration s'est réuni 11 fois, avec un taux moyen de participation de 79 % ;
- 8 février 2007 : ouverture de la consultation avec les représentants du personnel sur l'avenir et l'organisation de l'activité Escale ;
- 26 février 2007 : vente des actions Beijing Capital International Airport Company Limited pour un montant global brut de 191,6 millions d'euros ;
- 1er mars 2007 : début des travaux du futur Terminal 2G destiné aux filiales régionales d'Air France ;
- 6 avril 2007 : mise en service du CDG Val ;
- 26 avril 2007 : décision du Conseil d'Etat de rejeter la requête déposée en avril 2006 par plusieurs associations de compagnies aériennes visant à faire annuler une partie du Contrat de Régulation Économique ;
- 15 mai 2007 : signature d'un protocole d'accord pour une coopération renforcée entre Aéroports de Paris et Air France-KLM ;
- 5 juin 2007 : lancement des travaux de la nouvelle gare de fret à Paris-Orly ;
- 26 juin 2007 : inauguration de la Galerie Parisienne (Satellite S3) ;
- 12 juillet 2007 : ADPI et ADPM remportent 5 nouveaux contrats dans 4 pays : Arabie Saoudite, Pakistan, Tunisie et Lybie pour un montant total supérieur à 100 millions d'euros ;
- 16 novembre 2007 : ADPM devient gestionnaire de l'aéroport de Queen Alia d'Amman (Jordanie) ;
- 20 décembre 2007 : approbation par le Conseil d'Administration d'Aéroports de Paris du programme prévisionnel d'investissements 2008-2012 relatif aux activités régulées de l'entreprise. Celui-ci s'élève à 2464,4 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

Les charges courantes d'Aéroports de Paris progressent de 8,5 % à 1 595,4 millions d'euros. Les achats progressent de 21,2 % à 147,3 millions d'euros du fait de la hausse de l'activité de Société de Distribution Aéroportuaire. Tirés par les dépenses de sous-traitance, les services extérieurs augmentent de 10,6 % à 580,2 millions d'euros. Ceci s'explique notamment par le développement de l'activité d'ADP Ingénierie et par l'augmentation de la sous-traitance de l'activité de sûreté à la suite de l'ouverture de la Galerie Parisienne et du renforcement des mesures de sûreté. Les charges de personnel sont stables à 652,2 millions d'euros alors que les effectifs moyens sont en augmentation de 5,2 % à 11 381 personnes. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par la progression des effectifs des filiales (+21,1 %) alors que les effectifs de la maison-mère sont en léger retrait (-1,6 %). Parmi les filiales, le groupe Alyzia a vu ses effectifs augmenter de 445 personnes, du fait de sa croissance organique, de la poursuite du transfert d'activités d'assistance en escale depuis Aéroports de Paris SA et de la croissance de l'activité d'Alyzia Sûreté.

L'EBITDA est en progression de 13,5 % à 754,4 millions d'euros. Le taux de marge d'EBITDA progresse et atteint 32,9 % contre 32 % en 2006.

Grâce à la cession des titres BCIA qui a permis de dégager une plus value avant impôts de 109,8 millions d'euros, le résultat financier ressort à 24,2 millions d'euros contre -84,5 millions d'euros en 2006. Le résultat net part du groupe est en hausse de 111,5 % à 321,8 millions d'euros. Le groupe a distribué à ses actionnaires un dividende de 1,63 euro par action (contre 0,94 euro par action en 2006), pour un total de 161 millions d'euros.

Le flux de trésorerie opérationnel est en hausse de 26,9 % à 700,4 millions d'euros. En 2006, ce montant avait été limité par la hausse du besoin en fonds de roulement qui traduisait des éléments non récurrents liés à l'offre réservée aux salariés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société. Les investissements du groupe s'élèvent à 732,5 millions d'euros.

L'endettement net est en diminution à 1 782 millions d'euros contre 1 859,7 millions d'euros en 2006. Le ratio dettes nettes/capitaux propres est en baisse à 0,60 contre 0,67 en 2006.

Perspectives

À horizon 2010, la stratégie de développement du groupe est sous-tendue par les engagements pris dans le cadre du contrat de régulation économique et lors de son introduction en bourse : ceux-ci visent autant la qualité de services, la croissance des capacités d'accueil que la performance économique et permettent au groupe de disposer d'une feuille de route ambitieuse et complète.

Les principales orientations sont les suivantes :

- le programme d'investissements du groupe sur la période 2006-2010, de l'ordre de 2,8 milliards d'euros, vise l'augmentation de la capacité d'accueil de Paris-Charles de Gaulle qui passera de 47,1 millions de passagers en 2006 à 66,5 millions de passagers en 2010 et la modernisation des installations de la plateforme de Paris-Orly. En 2008, le groupe a annoncé son programme d'investissement pour 2008-2012 qui s'élève à 2,5 milliards d'euros sur le seul périmètre régulé et devrait permettre à Paris-Charles de Gaulle d'atteindre une capacité de 81 millions de passagers en 2012 avec en particulier la mise en service du Satellite S4 ;
- un plan ambitieux d'accroissement de ses surfaces commerciales, de bars et de restaurants, d'environ +34 % entre 2005 et 2010 (soit +12 700 m²) ;
- la commercialisation d'environ 60 hectares de surfaces foncières disponibles, sur lesquelles Aéroports de Paris entend développer, seul ou avec des partenaires, plus de 315 000 m² de bâtiments commercialisables. En 2008, le groupe a revu à la hausse les investissements consacrés à l'immobilier sur la période 2006-2010 : ceux-ci passent de 164 millions d'euros à 246 millions d'euros. Sur la période 2008-2012, ils devraient s'élever à 340 millions d'euros d'investissements. Cette montée en puissance reflète les ambitions du groupe concernant la valorisation de ses réserves foncières ;
- l'augmentation de la productivité de la société Aéroports de Paris (hors assistance en escale, cette activité devant être filialisée), mesurée en passagers traités par employés, d'environ 15 % de 2005 à 2010 ;
- une amélioration de l'EBITDA du groupe de 60 % d'ici à 2010 par rapport à l'EBITDA réalisé en 2005 ;
- une politique de distribution de dividendes représentant 50 % de son résultat net consolidé à partir de l'exercice 2006.

Pour 2008, compte tenu de la tendance au renchérissement des prix des billets d'avion et de la rationnalisation de l'offre de certaines compagnies aériennes, Aéroports de Paris anticipe une croissance annuelle du nombre de passagers comprise entre 2,5 % et 3 % alors que l'hypothèse du contrat de régulation économique était de 3,75 %. En application de ce contrat, l'augmentation du niveau moyen des redevances a été fixée à 3,80 % à compter du 1er avril 2008.

Sur l'année 2008, l'effort d'investissement du groupe devrait rester soutenu, avec environ 617 millions d'euros de dépenses budgétisés. Les principaux investissements concernent la reconstruction de la jetée d'embarquement du terminal 2E, après l'effondrement d'une partie de sa voûte le 23 mai 2004, et les travaux relatifs au terminal régional T2G qui devrait atteindre une capacité de trois millions de passagers par an. 2008 marque également le début de la montée en puissance des investissements consacrés à l'immobilier de diversification (213 millions d'euros pour 2008-2012) avec en premier lieu l'accélération des travaux relatifs à Cœur d'Orly avec pour objectif des premières livraisons fin 2010-début 2011.

Enfin, s'agissant du développement de ses activités à l'international, après l'essor des activités d'ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management en 2007, le groupe confirme sa volonté de déployer une présence plus active sur les plates-formes étrangères.

La société Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) entretient et exploite le tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie, ainsi que l'autoroute Blanche A40. La société emploie 440 personnes. L'État détient 58 % du capital d'ATMB, l'établissement public Autoroutes de France détenant pour sa part 2,1 % du capital de la société.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Faits marquants

En 2007, le trafic dans le tunnel du Mont-Blanc a connu une baisse de -1,75 % par rapport à 2006, avec une diminution du nombre des poids lourds de -2,68 %. Cette baisse s'explique en partie par la fermeture temporaire d'une semaine, début mars, de la route d'accès sur le versant français suite à un éboulement.

L'évolution positive des comptes s'est néanmoins confirmée sur 2007 et pour la première fois depuis la catastrophe du tunnel survenue en 1999, la société versera, au titre de l'exercice 2007, un dividende supérieur au seul dividende statutaire (taux de distribution de 33 % du résultat net) ce qui témoigne du rétablissement de sa situation financière.

En ce qui concerne les procédures civiles pour traiter les demandes de dédommagement des parties concernées par l'incendie de 1999, deux avancées majeures ont été réalisées en 2007. Un accord a été signé avec la société italienne SITMB (gestionnaire italien du tunnel du Mont-Blanc), le 7 mars 2007 afin d'acter le principe d'une égale responsabilité entre les deux exploitants. Ceux-ci ont abandonné leurs recours respectifs l'un envers l'autre et ont déterminé les modalités de répartition des frais financiers engagés par chacune. Par ailleurs, le 21 décembre 2007 un autre accord a été signé entre ATMB, SITMB, Volvo et Fortis en application duquel Volvo et Fortis ont versé 22,35 millions d'euros à chacune des sociétés ATMB et SITMB en contrepartie de leur désistement aux actions civiles et de leur prise en charge des sommes dues ou à devoir à tout tiers.

Analyse financière

En 2007, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 142 M€, soit une progression de 1,35 % par rapport à 2006. Si les revenus de péage de l'Autoroute Blanche augmentent de 2,4 % pour atteindre 90 millions d'euros, ceux du tunnel du Mont-Blanc diminuent de 0,8 % et représentent 51 millions d'euros pour la concession française.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 92,7 millions d'euros, soit +2,2 % par rapport à 2006, tirées notamment par la hausse du coût de l'énergie au tunnel du Mont-Blanc (+4 %). Les dépenses de per-

Fiche d'identité

■ Société anonyme créée en 1956.

■ Au 31 décembre 2007, le capital social de la société est fixé à 22 298 048 euros ; il est divisé en 1 393 628 actions de seize euros de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :

- État	57,90 %
- Autoroutes de France	2,15 %
- Collectivités locales françaises	18,61 %
- Canton de Genève et ville de Genève	5,41 %
- Autres actionnaires français et helvétiques	21,34 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 7 mars 2007 : accord entre ATMB et SITMB sur le principe d'une égale responsabilité entre les deux exploitants ;
■ Novembre 2007 : présentation du projet d'entreprise Ambitions 2011 axé sur le thème du développement durable au personnel de l'entreprise et lancement du plan d'actions afférent ;
■ 21 décembre 2007 : accord entre ATMB, SITMB, Volvo et Fortis.

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	57,9	57,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	20,8	20,8
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	140	142
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	49	49
Résultat financier	-19	-15
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	70	65
Résultat net - part du groupe	35	42
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	35	42
Total des immobilisations nettes	759	764
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*1*
dont immobilisations financières nettes	*1*	*1*
Capitaux propres - part du groupe	63	104
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	32	21
Dettes financières nettes	319	241
Dettes financières brutes à plus d'un an	371	325
Effectifs en moyenne annuelle	436	440
Charges de personnel	22	22
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	25 %	29,6 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	50,5	50
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	55,6 %	40,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	506,3 %	231,7 %
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	756	762
Subventions d'investissements	22	21
Provisions/Amortissements de caducité	376	404

Évolution du chiffre d'affaires

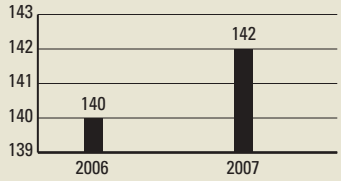

Évolution résultat net

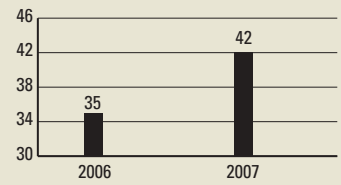

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

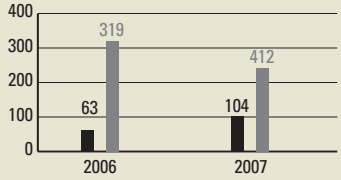

sonnel atteignent 22 millions d'euros, en hausse de 1,7 % par rapport à 2006. Au final, le résultat d'exploitation est stabilisé à 49,3 millions d'euros (34,7 % du chiffre d'affaires) contre 49,5 millions d'euros l'an dernier (35,3 % du chiffre d'affaires).

Du fait, principalement, des accords transactionnels signés par ATMB, SITMB, Volvo et Fortis le 20 décembre, la société a constaté des produits exceptionnels pour un montant total de 34,5 millions d'euros. Après paiement de 23,4 millions d'euros d'impôts sur les résultats (contre 0,5 million d'euros en 2006) la société enregistre un résultat net de 42,4 millions d'euros (contre 34,5 millions d'euros en 2006). Forte de ces résultats, la société a prévu de distribuer à ses actionnaires 14 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2007.

Les frais financiers supportés par ATMB passent de 19 à 15 millions d'euros. La marge d'autofinancement dégagée par l'entreprise est de 65 millions d'euros en 2007.

ATMB a réalisé pour 15 millions d'euros d'investissements dont 9,2 millions d'euros destinés à l'amélioration des infrastructures.

Au 31 décembre 2007, ATMB doit faire face à une dette financière nette de 241 millions d'euros (contre 319 M€ en 2005). Du fait de la progression du résultat net, les capitaux propres d'ATMB s'élèvent en 2007 à 124,9 millions d'euros contre 86,4 millions d'euros en 2006.

Perspectives

En 2008, ATMB poursuivra ses discussions avec l'État dans le but de conclure un contrat d'entreprise et d'aboutir à une définition plus fine de son cahier des charges. Par ailleurs, l'allongement de la concession du tunnel et de l'autoroute ainsi que l'intégration de la RN 205 à la concession de l'autoroute restent à acter dans les cahiers des charges.

D'autre part, la société continuera d'investir pour améliorer la sécurité sur ses infrastructures tout en veillant à la maitrise de ses charges et à la poursuite de son désendettement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Gérard de Pablo* (administrateur représentant l'État) ■ Représentants de l'État : *Jean-Claude Albouy, Vincent Amiot Joël Meyer, Laurent Perdiolat, Serge Rabet* ■ Autres administrateurs : *Anne Bolliet, Jean Flory, Claude Haegi, Bertrand Lévy, Christian Monteil, Jacques Moret* ■ Commissaire du gouvernement : *nomination en cours* ■ Commissaire du gouvernement adjoint : *Pierre-Denis Coux* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Gilbert Venet* ■ Commissaire aux comptes : *Salustro Reydel* ■

La Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) entretient et exploite le tunnel routier international du Fréjus entre la France et l'Italie, ainsi que l'autoroute de la Maurienne A43, pour un réseau d'une longueur totale de 80,3 kilomètres, dont 12,8 pour le tunnel du Fréjus. La société réunit 306 collaborateurs. L'établissement public Autoroutes de France est le principal actionnaire de la société avec 97,3 % de son capital au 31 décembre 2007.

Faits marquants

Dans la continuité de l'année 2006, 2007 a été placée sous le signe d'un engagement quotidien pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des infrastructures. Conformément à la directive européenne 2004/54/CE du 29 avril 2004 qui prévoit la création d'un « exploitant unique » pour la gestion des tunnels binationaux, un groupement européen d'intérêt économique, le « Groupement d'exploitation du Fréjus », a été mis en place au 1er mai 2007. Par ailleurs, le projet de construction de la galerie de sécurité, approuvé par la conférence intergouvernementale du Fréjus en 2006, a sensiblement avancé avec l'engagement des procédures administratives prévues par les textes italiens et français. Pour la partie française, l'enquête publique a eu lieu du 16 novembre au 18 décembre 2007 avec pour objectif une déclaration d'utilité publique d'ici la fin du 1er semestre 2008. Parallèlement, la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre travaux a été lancée. Le chantier d'automatisation des péages a été poursuivi en 2007 dans un esprit de concertation entre la direction de la société et les organisations représentatives du personnel, pour permettre la reconversion au sein de la société des agents antérieurement affectés à la perception manuelle des péages.

Analyse financière

Concernant l'évolution des trafics, le trafic poids lourd dans le tunnel du Fréjus a augmenté de 3,8 % par rapport à 2006 en intégrant les périodes de fermeture du tunnel du Mont-Blanc. En termes de répartition du trafic entre les tunnels du Mont-blanc et du Fréjus, la part du trafic poids lourds empruntant le tunnel du Fréjus a été de 59,8 % en valeur moyenne pour l'année 2007. Le trafic poids lourd total dans les deux tunnels est en légère hausse (+1,1 %) après avoir été en baisse sur 2004-2006. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de SFTRF s'élève en 2007 à 100,4 M€, en progression de 7 % par rapport à l'exercice 2006.

Les charges d'exploitations sont négatives (-223,6 M€) du fait de la reprise à hauteur de 289 M€ d'une provision pour dépréciation de 606 M€ constatée en 2005 pour tenir compte de la différence entre la valeur comptable des immobilisations et leur valeur d'usage. Fin 2007, pour tenir compte du décalage de la mise en service de l'Autoroute Ferroviaire Alpine et du Lyon Turin Ferroviaire qui conduit à de nouvelles hypothèses d'évolution des trafics, la provision a été recalculée et arrêtée à 317 M€.

Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1962.
- L'autoroute de la Maurienne A43 et le tunnel du Fréjus font l'objet de deux concessions distinctes, dont les échéances sont fixées à 2050.
- Le capital social s'élève à 10 672 662 € divisé en 1 386 060 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires au 31 décembre 2007 :

• Autoroutes de France	97,34 %
• Collectivités locales	1,93 %
• Chambres de commerce et groupements d'intérêts privés	0,73 %

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	0	0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	97,3	97,3
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	100	107
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	43	331
Résultat financier	-71	-71
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-4	0
Résultat net - part du groupe	-27	261
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-27	261
Total des immobilisations nettes	1 039	1 357
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	*0*	*0*
dont immobilisations financières nettes	*0*	*1*
Capitaux propres - part du groupe	-726	-465
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3	3
Dettes financières nettes	1 547	1 558
Dettes financières brutes à plus d'un an		
Effectifs en moyenne annuelle	301	306
Charges de personnel	14	15
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	46,5	49
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	1 455	1 442
Subventions d'investissements	25	24
Provisions/Amortissements de caducité	212	231
Provisions pour grosses réparations	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

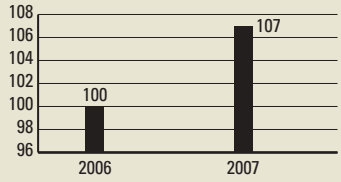

Évolution résultat net

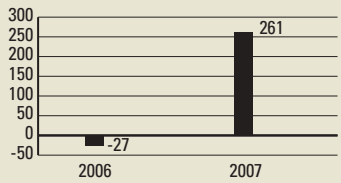

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

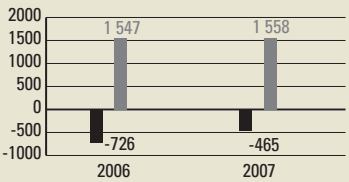

Après amortissements de caducité et frais financiers notamment, le résultat net s'élève à 260,9 M€. Les charges financières (-71 M€ en 2007) continuent à peser lourdement dans le compte de résultat de l'entreprise.

En 2007, la société a réalisé pour 14 M€ d'investissements dont près de 6 M€ consacrés à la rénovation des chaussées de l'autoroute de la Maurienne.

Au 31 décembre 2007, les dettes financières nettes demeurent importantes à hauteur de 1,56 Md€. Du fait de la provision pour dépréciation susmentionnée et réévaluée en 2007 à 317 M€ ainsi que des résultats net négatifs enregistrés par le passé, les capitaux propres de la société sont négatifs (-441,1 M€). La recapitalisation de la société à hauteur de 446,6 M€ a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire de SFTRF en 2008 et l'augmentation de capital correspondante réalisée.

Perspectives

Si les trafics transalpins sont en légère augmentation, leur répartition entre les tunnels du Fréjus et du Mont-Blanc reste notablement inférieure au niveau constaté avant l'incendie du Fréjus (de l'ordre de 59 % actuellement contre 76 % alors). Dans ce contexte, l'année 2008 sera consacrée à trois grands chantiers :

- la poursuite des procédures relatives à la galerie de sécurité ;
- les travaux de mise aux normes des tunnels de l'autoroute de la Maurienne ;
- la mise en œuvre de la directive Eurovignette au tunnel du Fréjus.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 16 janvier 2007 : nomination de Patrice Raulin en tant que président directeur général de la société, en remplacement de Gilbert Santel ;
- 1er mai 2007 : constitution du GEIE du Tunnel du Fréjus, « gestionnaire unique » pour l'exploitation des tunnels binationaux conformément aux dispositions de la directive européenne 2004/54/CE du 29 avril 2004 ;
- 16 novembre - 18 décembre 2007 : enquête publique relative à la galerie de sécurité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président directeur général : *Patrice Raulin* (administrateur représentant l'État) ■ Représentants de l'État : *Vincent Amiot, Rodolphe Gintz, Noël Lebel, Florence Mourareau, Laurent Perdiolat, Serge Rabet* ■ Administrateurs : *Anne Bolliet, Michel Bouvard, Gilles Dumolard, Jean Flacher, Jean-Pierre Hugueniot, Bernadette Laclais, Guy Mathiolon, Albert Péry, Pierre Rimattei, Renzo Sulli, Claude Vallet* ■ Censeurs : *Jean-Paul Coléon, Alain Cottalorda, Hubert Julien-Laferrière, Guy Métral* ■ Commissaire du gouvernement : *nomination en cours* ■ Commissaire du gouvernement adjoint : *Pierre-Denis Coux* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Gilbert Venet* ■ Commissaires aux comptes : *Pacaud, KPMG* ■

Les ports autonomes maritimes de Métropole

Les ports autonomes sont des établissements publics de l'État créés par décret en novembre 1965. Ils ont pour mission d'exploiter et d'entretenir les équipements portuaires, de conduire des travaux de renouvellement et d'extension de ces équipements et de gérer et d'aménager les zones industrielles portuaires. Il existe huit ports autonomes maritimes (dont sept en métropole et un en Guadeloupe) et deux ports autonomes fluviaux relevant de l'État (Paris et Strasbourg). L'année 2007 a été marquée par un niveau de trafic relativement stable en dépit de la diminution du trafic des hydrocarbures. Cependant le résultat net cumulé des ports a progressé de façon dynamique, en raison, notamment, d'une politique active en termes de droits de ports.
La période récente a aussi été marquée par la préparation de la loi portant réforme portuaire qui vise à transférer au secteur privé l'exploitation des terminaux pour permettre aux ports autonomes de recentrer leurs activités sur des missions d'intérêt général, comme le développement, la gestion et l'aménagement du domaine portuaire, ou la promotion de la place portuaire, dans un objectif d'amélioration de la productivité de ces établissements. Cette loi a été promulguée enjuillet 2008.

Un trafic relativement stable en 2007

Le tableau ci-contre permet d'apprécier l'évolution du trafic par catégorie de marchandises et par port autonome de métropole (en Mt).

Avec une progression de 0,2 % seulement, le trafic des ports autonomes de métropole a globalement stagné en 2007. Cette moyenne masque cependant de fortes disparités entre ports et catégories de marchandises.

Si le port autonome de Marseille reste le premier port français en termes de trafic, le trafic du port du Havre a crû de 6,7 % en 2007 alors que celui de Marseille régressait de 3,6 %, à l'opposé des évolutions constatées l'année dernière. Ces deux ports représentent environ 60 % du trafic des ports autonomes maritimes de métropole. Le port de Dunkerque, avec 57 Mt, conforte sa position de troisième port français devant le port de Nantes-Saint-Nazaire, dont le trafic avoisine les 35 Mt.

Les trafics de marchandises diverses augmentent de 12,1 %. Les conteneurs, qui représentent les deux tiers de ce trafic, progressent de 17,1 %. En revanche, les trafics de vracs solides et de vracs liquides sont en baisse (-2,6 % et -3,1 %), pénalisés par la chute des importations de produits pétroliers raffinés et de minerais.

Comme l'année précédente, le trafic des ports français a globalement crû moins vite en 2007 que celui des concurrents directs en Europe, notamment ceux situés sur la mer du Nord. La position relative des ports français s'en trouve encore amoindrie. Ainsi, les ports de Rotterdam et d'Anvers ont enregistré pour l'année 2007 une croissance de 8 % de leurs trafics en volume, tandis que le port de Hambourg voyait son trafic croître de 4 %. Dans ces ports, c'est le trafic conteneurs qui continue d'être le plus dynamique.

Nette amélioration de la situation économique et financière des ports autonomes

Le résultat net cumulé des ports progresse de 63 % entre 2006 et 2007. Cette amélioration est liée à la hausse des droits de port pratiquée par les établissements, qui, avec la stabilité du trafic, entraîne une hausse du chiffre d'affaires global de 5 %. Elle s'explique aussi par l'impact négatif qu'avait eu en 2006 l'application de nouvelles normes comptables et le provisionnement partiels des engagements de retraite des agents relevant de la Caisse de retraite des ports autonomes et des chambres de commerce et d'industrie maritime (CRP). Seuls les ports autonomes de Nantes et Bordeaux affichent un résultat négatif, notamment imputable au provisionnement complémentaire sur l'exercice 2007 que font ces deux ports au titre des engagements CRP.

La capacité d'autofinancement totale croît légèrement à 174 M€ (+2,3 %), cette hausse dissimulant à nouveau une hétérogénéité assez importante des situations des ports.

La structure financière des ports reste bonne. Le ratio dette financière brute/capacité d'autofinancement est établi entre 0,5 (Bordeaux, Rouen) et 1 (Dunkerque, La Rochelle) sauf pour Le Havre (5) dont l'endettement, qui reflète les lourds investissements qu'il a engagés par le passé, se réduit néanmoins.

La loi portant réforme portuaire devrait faire évoluer l'organisation des ports maritimes en 2008

Malgré leur bonne santé financière, les ports maritimes français connaissent depuis plusieurs années une inquiétante dégradation de leur compétitivité. Ce constat a notamment été fait par l'inspection générale des Finances et le conseil général des Ponts et Chaussées dans un rapport sur la « modernisation des ports autonomes » remis en juillet 2007, qui recommandait une refonte de la gouver-

nance des ports, un recentrage de leurs activités sur les missions régaliennes d'aménagement et de gestion du domaine portuaire, avec transfert au secteur privé de leurs activités en concurrence, et l'adoption d'un plan stratégique pluriannuel dans chaque port.

À la suite de ce rapport, le gouvernement a initié une concertation qui a débouché sur le vote d'une loi portant réforme portuaire. Cette loi, promulguée en juillet 2008, transforme la gouvernance des ports maritimes métropolitains, désormais assurée par un directoire rendant compte à un conseil de surveillance resserré. Elle consacre aussi le principe du transfert des outillages et d'une partie des effectifs aux manutentionnaires présents sur la place portuaire. Ces évolutions nécessaires contribueront à normaliser le fonctionnement des ports maritimes français, pour leur permettre de devenir plus compétitifs.

(chiffres en millions de tonnes)

	Hydrocarbures et vracs liquides	% 2007-2006	Vracs solides	% 2007-2006	Marchandises diverses	% 2007-2006	Trafic total	% 2007-2006
Bordeaux	4,5	-10,1	2,9	24,3	0,9	0,5	8,3	0,7
Dunkerque	14,1	-0,9	27,6	-1,1	15,5	6,2	57,1	0,8
La Rochelle	2,8	1,6	3,8	2,6	1,1	11,2	7,6	3,4
Le Havre	46	-3,1	4,8	30,9	22,7	28	78,9	6,7
Marseille	65,9	-2,3	13,1	-19,2	17,4	6	96,4	-3,6
Nantes Saint-Nazaire	22,9	-2,1	8,1	-1,3	3	10,4	34,1	-0,9
Paris	0,36	-36	19,5	0	1	0,8	21,5	-1,5
Rouen	11,7	-3,6	7,6	-5,6	2,8	-6	22,2	-4,6
Total	**168,3**	**-2,6**	**91,4**	**-3,1**	**64,4**	**12,1**	**326,8**	**0,2**

	Chiffre d'affaires (M€)	Taux de croissance 2007-2006	Résultat net (M€)	Capitaux propres (M€)	Dettes financières nettes (M€)	Effectifs fin 2007 en ETP
Bordeaux	34,6	5,4 %	-1,6	107	-20	427
Dunkerque	78	4 %	21,3	261	-6	482
La Rochelle	20,2	3,6 %	2,3	101	-9,5	139
Le Havre	206	11,3 %	19,8	507	173	1488
Marseille	184	1,6 %	37,8	301	-12	1495
Nantes-Saint-Nazaire	73	0	-1	141	-20	710
Paris	70	6,2 %	11	473	19	205
Rouen	63	0	8	164	-19	577
Total des ports autonomes de métropole	**728,8**	**5 %**	**86,6**	**1482**	**-122**	**5318**

Port autonome de Bordeaux

Fortement dépendant des activités économiques, industrielles et agricoles du sud-ouest, le port autonome de Bordeaux importe principalement des produits pétroliers et chimiques, des engrais manufacturés, de l'alimentation animale et exporte des céréales et oléagineux ainsi que des produits forestiers. Le port a également développé une offre conteneurs. Son niveau d'activité reste modeste.

Faits marquants

Le trafic total du port s'établit à 8,3 Mt, en légère hausse par rapport au trafic enregistré en 2006 (+ 0,9 %). Cette évolution masque en réalité une variation contrastée des divers types de trafics du port : les deux trafics majeurs du port de Bordeaux (hydrocarbures et céréales) sont en diminution sensible (de 0,6 Mt) mais cette baisse est compensée par la forte progression des autres activités (notamment granulats et engrais). Plus précisément, le trafic hydrocarbures affiche une baisse de 10,1 % à 3,9 Mt. Le déficit de trafic qui avoisine les 450 000 tonnes par rapport à 2006 s'explique par l'effet cumulé de facteurs conjoncturels et de l'arrêt quasi total des expéditions, consécutif à un accident de stockage sur le terminal d'Ambès. De son côté, le trafic de céréales baisse de 15,4 % à 1,1 Mt en raison du boom des cours mondiaux des matières premières. En revanche, les granulats augmentent de quelque 465 000 tonnes pour un volume de plus de 610 000 tonnes (+320 %) portés par la conjoncture favorable du secteur du bâtiment et des travaux publics. Les engrais ont également connu une progression remarquable de 31 % à 413 000 tonnes. Enfin, le trafic conteneurisé a fortement progressé par rapport à 2006, enregistrant un taux de croissance à deux chiffres aussi bien au plan du tonnage global (+18 % avec plus de 0,66 Mt) que du nombre de boîtes manutentionnées (+19,4 %).

Analyse financière

La production vendue par le port atteint 34,6 M€ en 2006, en hausse de 5,5 % par rapport à 2006. Les droits de port s'élèvent à 12,6 M€, en baisse de 3,2 %. Les prestations de location de matériel et d'outillage sont en hausse de 15 % à 6,8 M€. Les recettes domaniales atteignent 11,3 M€, en légère augmentation de 1,8 % par rapport à 2006.

En tenant notamment compte des subventions d'exploitation et de la production immobilisée, les produits d'exploitation ressortent à 50,1 M€, en hausse de 5,2 % tandis que les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 2,3 % à 50,8 M€. Ainsi, si l'excédent brut d'exploitation est stable entre 2006 et 2007, le résultat d'exploitation s'améliore passant de -2 M€ à -0,67 M€.

Le résultat financier s'améliore aussi, passant de 0,2 M€ à 0,5 M€ du fait notamment d'un niveau moyen de trésorerie supérieur en 2007 par rapport à l'année précédente.

Le résultat exceptionnel passe de 5,8 M€ à -1,5 M€ en 2007, en raison principalement d'une provision de 7,6 M€ constituée pour la couverture des engagements sociaux du personnel non cadre, au titre de la Caisse de Retraite des Ports.

En conséquence, le résultat net 2007 ressort en perte à -1,6 M€ contre un bénéfice de 4,4 M€ en 2006.

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Bordeaux est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-939 du 8 novembre 1965.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	32,8	34,6
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2	1
Résultat financier	0	-1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	7	5
Résultat net - part du groupe	4,0	-1,6
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	4,0	-1,6
Total des immobilisations nettes	156	160
dont écart d'acquisition net	*/*	*/*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*0*
dont immobilisations financières nettes	*0*	*0*
Capitaux propres - part du groupe	96	107
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	22	28
Dettes financières nettes	-14	-20
Dettes financières brutes à plus d'un an	4	4
Effectifs en moyenne annuelle	428	427
Charges de personnel	23	24
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,2 %	-4,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53	56,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	4,2 %	-1,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

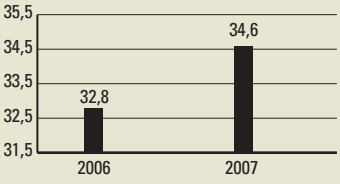

Évolution résultat net - part du groupe

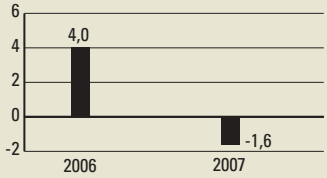

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

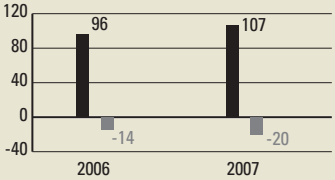

La capacité d'autofinancement avait, en 2006, été accrue par l'encaissement d'une indemnité d'assurance (2,1 M€), ce qui l'avait portée à près de 7 M€. En 2007, elle atteint un niveau de 5,5 M€ et permet de financer 42 % du programme d'investissements, à hauteur de 13,1 M€ en 2007.

L'établissement portuaire demeure néanmoins faiblement endetté (3,4 M€) et le ratio dette/CAF ressort à 0,6.

Perspectives

Pour les prochaines années, le port autonome de Bordeaux anticipe une reprise sensible du trafic, avec l'augmentation d'importations de produits raffinés et des granulats marins, comme des échanges de marchandises conteneurisées alors que le port devra faire face à la probable diminution des importations de tourteaux. Le port étudie par ailleurs la mise en place d'une filière de démantèlement des navires en fin de vie qui devrait relancer un flux important de trafic de ferrailles à l'export. De fait, les prévisions 2008 tablent sur un trafic en hausse à 8,4 millions de tonnes et d'un peu moins de 9 millions de tonnes en 2010. Ces évolutions devraient permettre un redressement progressif du résultat du port.

À plus long terme néanmoins, le port autonome de Bordeaux devra chercher à inscrire son développement dans le cadre plus large d'une coopération des trois ports autonomes de la façade atlantique (Bordeaux, La Rochelle, Nantes-Saint-Nazaire).

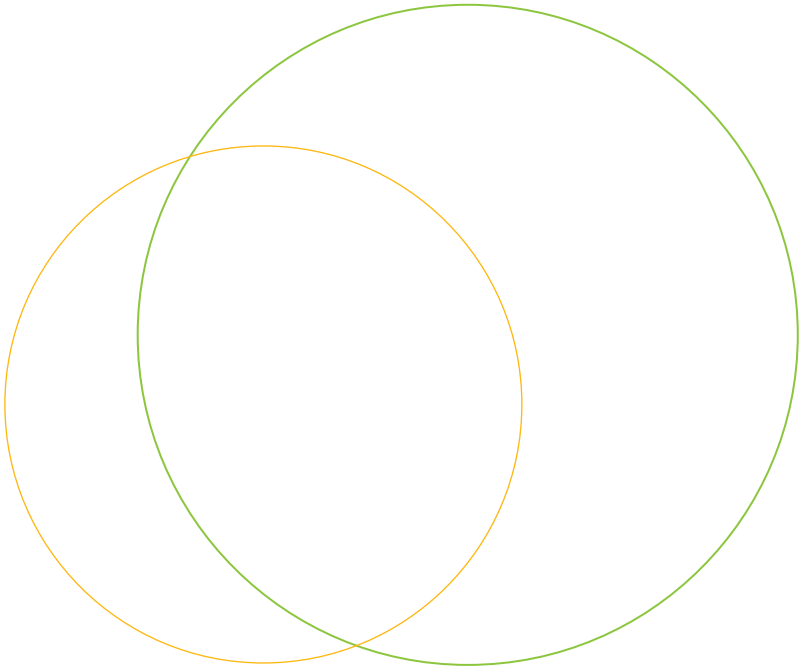

CONSEIL D'ADMINISTRATION*: Président: *Dominique Sentagnes* (Administrateur au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie) ■ Administrateurs représentant l'État: *Pierre Dubourdieu, Francis Idrac, Philippe Lafouge* ■ Administrateurs désignés par les chambres de commerce et d'industrie: *François Boyer de la Giroday* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales: *Jacques Bidalun, Henri Houdebert, Hugues Martin, Jean Touzeau, Jean-Pierre Turon* ■ Administrateurs représentant les salariés: *Philippe Ben Raal, Jean-Yves Bergognat, Alain Bouchon, Christophe Gresta, Cyril Mauran* ■ Administrateur représentant les ouvriers dockers: *Jean-François Blanco* ■ Administrateurs au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie: *Franck Allard* ■ Personnalités qualifiées: *Arnauld De Père, Clément Fayat, Daniel Finon, Patrick Nicolas, Xavier Rolland-Billecart, Patrick Thomas* ■ Commissaire du gouvernement: *Jean-Claude Le Clech* ■ Contrôleur général et financier: *Thierry Zimmermann* ■ Commissaire aux comptes: *BRG Audit Associés* ■

**Le conseil d'administration du port autonome de Bordeaux comprend 25 membres. Le décret du 14 juin 2004 a porté renouvellement du représentant des ouvriers dockers du port, des représentants de l'État, des usagers du port présentés par les chambres de commerce et d'industrie, des personnalités choisies en raison de leur compétence.*

Port autonome de Dunkerque

PORT AUTONOME DE DUNKERQUE

Troisième port français en termes de trafic, le port autonome de Dunkerque connaît une année 2007 mitigée, avec un trafic total de 57,1 Mt, en faible hausse de 0,8 % par rapport à 2006. Ce trafic, qui constitue toutefois un record d'activité pour la sixième année consécutive, dissimule des évolutions contrastées : le dynamisme du trafic roulier tranche avec la faiblesse du trafic conteneurisé.
Le résultat et le bilan du port s'améliorent néanmoins significativement. L'exercice 2007 dégage un bénéfice de 21 M€ contre 13 M€ en 2006. L'endettement net redevient négatif.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Faits marquants

Un nouveau record de trafic

Le trafic 2007 établit un nouveau record avec plus de 57 Mt (+1 %). Ce record dissimule une performance contrastée des différents segments de l'activité portuaire. Ainsi, les vracs liquides sont en léger repli de 1 %. Les vracs solides sont également en régression de 1 %, notamment en raison de la baisse du charbon imputable à la douceur de l'hiver. En revanche, les marchandises diverses poursuivent leur hausse (+6 %) malgré le retrait du trafic conteneurs (-4 %), dû notamment aux effets du cyclone Dean qui a entraîné une chute importante du trafic de bananes. Mais il s'explique aussi par la décision de Maersk de ne plus inclure Dunkerque dans la rotation de ses services Asie et Afrique.

En revanche, le trafic roulier poursuit sa tendance de croissance amorcée précédemment. La compagnie Norfolkline a mis en service trois nouveaux navires en 2006 sur la ligne Dunkerque-Douvres et le nombre de départs quotidiens est passé en 2007 de 10 à 12. Ce trafic atteint 12,3 millions de tonnes en 2007.

Débat public sur le projet de terminal méthanier

À la suite du choix d'EDF par le conseil d'administration du port de Dunkerque, pour la réalisation d'un terminal méthanier au port ouest, EDF et le port ont saisi, en mars 2007, la commission nationale du débat public qui a organisé de septembre à décembre 2007 un débat public sur ce sujet. Les conclusions de ce débat ont été rendues en février 2008 et le port a fait savoir son intention de poursuivre le projet.

Analyse Financière

Le chiffre d'affaires du port de Dunkerque a augmenté en 2007 de 3,4 %, malgré la progression modeste du trafic, pour s'établir à 77 M€. Cette progression est imputable à la hausse des recettes tirées des droits de port (+6,8 %), des redevances sur le domaine (+7,8 %) et sur les outillages (+6,2 %). La progression des droits de ports est due en partie au relèvement des droits (+2,3 %), de même que celle des redevances outillages (+2,5 %). Les redevances domaniales, indexées sur l'indice des coûts de la construction, croissent de 7 %.

Les charges d'exploitation sont contenues et n'évoluent pas significativement. Les dotations aux amortissements baissent sensiblement de 10,9 M€ grâce à la diminution des durées d'amortissements

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Dunkerque est un établissement public dont l'objet est d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	75	78
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	18
Résultat financier	1	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement (a)	28	32
Résultat net - part du groupe	13,9	21,3
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	13,9	21,3
Total des immobilisations nettes	338	345
dont écart d'acquisition net	*/*	*/*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*1*
dont immobilisations financières nettes	*3*	*3*
Capitaux propres - part du groupe	249	261
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	5
dont reçus par l'État	*3*	*5*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	40	41
Dettes financières nettes	1	-6
Dettes financières brutes à plus d'un an	37	34
Effectifs en moyenne annuelle	492	482
Charges de personnel	32	31
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	18,5 %	27,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	65,7	64,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,6 %	8,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	0,5 %	-2,3 %

consécutives à l'application des nouvelles normes comptables. Le résultat d'exploitation s'améliore donc sensiblement, passant de 7 à 18,1 M€. Le résultat financier est en légère baisse en raison de la reprise des provisions pour dépréciation des titres de la société NFTI décidée en 2006 après leur cession. Le résultat exceptionnel diminue, mais reste positif, s'établissant à 2,9 M€.

Le résultat net de l'exercice est donc en progression de 64 % à 21,8 M€. La capacité d'autofinancement progresse de façon un peu moins dynamique puisqu'elle n'intègre pas l'impact de la baisse des dotations aux provisions; elle s'établit à 32 M€, en hausse de 14 % par rapport à 2006.

Le bilan du port s'améliore dans la continuité de l'exercice précédent: l'endettement brut diminue de 3 M€ pour s'établir à 34 M€ et l'endettement net redevient négatif à -1 M€.

Perspectives

Le port de Dunkerque, confronté à la vive concurrence des ports belges et néerlandais, affiche des résultats en progrès. Il doit dans un contexte de croissance rapide des trafics de ses concurrents étrangers, poursuivre résolument ses efforts.

Pour assurer son développement, le port avait prévu de s'engager en 2008 dans un programme d'investissement de 54,7M€, dont 37 M€ ont été réalisés. Ce programme comprend notamment la réalisation d'une nouvelle desserte ferroviaire au port ouest et la rénovation des quais du terminal à conteneurs. Sur ce dernier terminal, considéré comme stratégique par le port et qui a connu des difficultés en 2007, deux portiques supplémentaires ont été commandés et seront mis en service en 2008.

Enfin, le port cherche à développer de nouveaux trafics: à ce titre, il considère le terminal méthanier projeté par EDF comme stratégique dans sa politique de développement.

Évolution du chiffre d'affaires

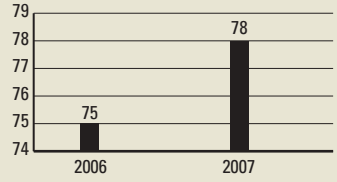

Évolution résultat net - part du groupe

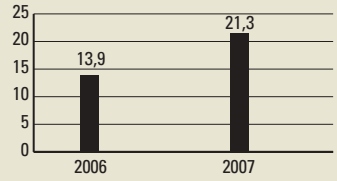

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

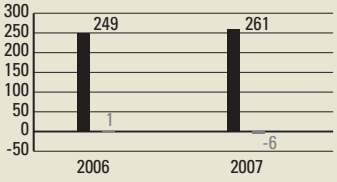

CONSEIL D'ADMINISTRATION*: Président: *François Soulet de Brugières* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État: *Daniel Canepa, François Delion, Jean-Claude Saffache* ■ Administrateur désigné par la chambre de commerce et d'industrie: *Philippe Bertoneche* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales: *Damien Careme, Jo Dairin* (vice président) *Jean-Claude Delalonde, Michel Delebarre, Bertrand Ringot* ■ Administrateurs représentant les salariés: *François Heele, Cedric Lardeur, Arnaud Marquet, Jean-Claude Pecquart, Martine Proffit* ■ Administrateur représentant les ouvriers dockers: *Franck Gonsse* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers par les chambres de commerce et d'industrie: *Pierre Gugliermina, Éric Guillotin, Dominique Naëls* ■ Personnalités qualifiées: *Michel Boudoussier, Pascale Joseph, Alexis Leurent, Jean-François Mahé, Nicolas Routel, Christophe Ryckewaert* ■ Commissaire du gouvernement: *Gérard Patey* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Thierry Zimmermann* ■ Commissaires aux comptes: *Deloitte, Mazars* ■

**Le conseil d'administration du port autonome de Dunkerque comprend 26 membres. Le décret du 1er juin 2004 a porté renouvellement du représentant des ouvriers dockers du port, des représentants de l'État, des usagers du port présentés par les chambres de commerce et d'industrie, des personnalités choisies en raison de leur compétence.*

PORT AUTONOME DU HAVRE

Deuxième port français en termes de chiffre d'affaires et de trafic, le port du Havre réalise une année 2007 en forte hausse par rapport à l'année précédente, avec un trafic global de 79 millions de tonnes (+6,6 %). La croissance a été portée par le dynamisme de l'activité des conteneurs, en hausse de près de 25 %. Ce dynamisme permet au chiffre d'affaires de croître de près de 9 % pour atteindre 206 M€ alors que le résultat net de 19,8 M€ est en très forte hausse avec un quasi triplement.
Le port du Havre poursuit son effort de désendettement tout en s'engageant dans une démarche de développement ambitieuse.

Faits marquants

Ouverture de nouvelles lignes et élargissement de l'hinterland terrestre

Le port du Havre conforte son attractivité à travers le développement de nouvelles liaisons intercontinentales régulières. L'armement CMA-CGM a ainsi procédé au cours de l'année 2007 au lancement d'un nouveau service régulier entre le port et le sous-continent indien. Il a également ouvert un nouveau service sur l'Océanie. Sa filiale Delmas a lancé quant à elle un nouveau service sur l'Afrique de l'Ouest. D'autres armateurs ont ouvert des liaisons à destination de la Baltique, de l'Afrique du Sud, de l'Extrême-Orient, de l'Asie et de l'Afrique de l'Ouest.

Parallèlement, l'Hinterland du port poursuit son extension avec la création de nouveaux services de transport ferroviaire de conteneurs par Naviland Cargo et Rail Link Europe vers les plates-formes de Paris, Clermont-Ferrand, Cognac, Dourges et Mannheim. Ce mode de trafic affiche une progression de 40 %. Le mode fluvial affiche une progression encore plus importante avec 43 % de hausse du trafic.

Nouvelles implantations logistiques

L'offre logistique du Havre s'enrichit grâce à de nouvelles implantations, qui représentent au total 600 000 m² d'entrepôt en projet ou en construction, pour un parc existant de 1 000 000 m². Parmi ces implantations, le développeur de parcs logistiques Gazeley s'installe sur une surface de 50 hectares au parc logistique du pont de Normandie. Prologis, leader mondial des plates-formes logistiques, s'installe sur 30 hectares au Hode et lance des travaux d'implantation sur un second site. Vatinel Heppner, spécialiste de la logistique de grande distribution, étend ses implantations sur une plate-forme neuve. Le développement du trafic de conteneurs attire également le leader européen de la location de châssis porte-conteneurs, Paul Gunther.

Forte croissance du trafic conteneurisé

La croissance de l'activité du port est très importante (+6,6 %) après deux années de baisse consécutives. Cette croissance est portée par le trafic conteneurisé, qui gagne 25 % par rapport à 2006 avec la montée en puissance de Port 2000. De nouveaux équipements sont en effet venus compléter l'offre existante : un nouveau portique dédié à la manutention des conteneurs transportés par mode ferroviaire et un autre dédié au mode fluvial ont ainsi été mis en service. Quant au terminal Porte Océane, second terminal de Port 2000, il a accueilli son premier navire en novembre 2007.

Fin 2007, le port dispose de trente-cinq portiques et quatre grues spécialisées, majoritairement propriété des opérateurs.

Les vracs solides connaissent également une belle progression, alors que le trafic roulier connaît un léger repli (-0,7 %) et le vrac liquide un repli plus accentué (-3,6 %).

Au total, avec la plus forte progression de trafics en 2007, Le Havre regagne, à 26,6 %, 2 % de part de marché face à l'ensemble des ports autonomes maritimes métropolitains. Les principaux concurrents européens du Nord, qui ont également bénéficié d'une activité soutenue avec un trafic total qui s'est accru selon les ports de 4 à près de 9 %, affichent une progression plus faible sur l'activité conteneurs. Au sein des ports du range Nord, les parts de marché du Havre sur l'activité conteneur et sur le trafic total augmentent donc significativement pour atteindre 6,8 % et 6,9 % respectivement.

Analyse financière

L'activité, mesurée par le trafic, s'est globalement accrue en 2007 de 6,5 % à près de 80Mt. Le chiffre d'affaires du port autonome du Havre progresse de 11 % à 206 M€.

Cette hausse s'explique à la fois par la hausse du trafic, notamment l'accroissement très significatif du tonnage des marchandises diverses (+24 %) qui reflète l'activité conteneur mais aussi par la reprise du trafic des vracs solides, et par l'accroissement des revenus tirés de la gestion du domaine de 2,76 M€, résultant elle-même à la fois de l'évolution des surfaces louées et des indices supports de variation des prix.

La progression des charges de personnel (7,8 %) est due à la hausse des rémunérations suite à l'accord paritaire du 5 avril 2007, qui a fait évoluer la formule de rémunération applicable dans les établissements portuaires (+1,8 %), au GVT (-1,4 %), et à l'introduction de l'intéressement à compter de 2007 (1,8 M€). Le solde de l'évolution par rapport à 2006 s'explique par l'effet d'un reclassement comptable.

Fiche d'identité

■ Le port autonome du Havre est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	185	206
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	37	36
Résultat financier	-9	-9
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	20	52
Résultat net - part du groupe	6,6	19,8
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	6,6	19,8
Total des immobilisations nettes	876	877
dont écart d'acquisition net	*/*	*/*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*2*
dont immobilisations financières nettes	*8*	*9*
Capitaux propres - part du groupe	485	507
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	10	0
dont reçus par l'État	*10*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	55	66
Dettes financières nettes	209	173
Dettes financières brutes à plus d'un an	244	232
Effectifs en moyenne annuelle	1 493	1 488
Charges de personnel	89	96
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	3,6 %	9,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,7	64,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	1,4 %	3,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	43,2 %	34,1 %

Évolution du chiffre d'affaires

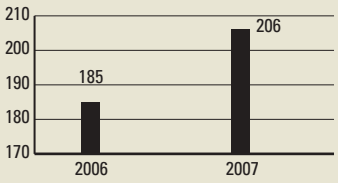

Évolution résultat net - part du groupe

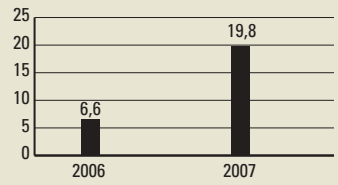

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

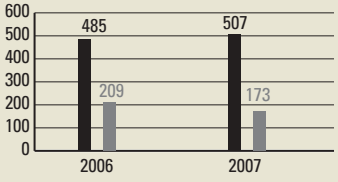

Les charges fiscales croissent de 56 %, en raison notamment des effets de la contribution de solidarité crée par la loi de finances pour 2006. Les charges exceptionnelles, très élevées en 2006 compte tenu du changement de normes comptables, diminuent malgré l'amende de 2,6 M€ infligée au port par le Conseil de la Concurrence dans l'affaire qui l'opposait, tout comme les sociétés SHGT et CIPHA, à la société SOGEMA.

Le résultat 2007 est encore affecté négativement par la transformation de la caisse de retraite complémentaire des agents non cadres des établissements portuaires en IGRS (institution de gestion de retraite supplémentaire) : l'engagement postérieur à l'emploi de chaque port se traduit pour le port du Havre par une provision supplémentaire de 11 M€. Au total, le résultat net part du groupe ressort à 19,8 M€.

L'autofinancement dégagé dépasse 50 M€. Affectée en priorité au remboursement des annuités en capital de la dette du port (12 M€), la part disponible s'élève à 39 M€ en 2007 contre 8 M€ en 2006. L'endettement total du port diminue à 214 M€. L'endettement net diminue plus rapidement et ressort à 173 M€.

Au total, les objectifs financiers définis par le contrat État-PAH 2001-2007 sont atteints en 2007, avec notamment un endettement contenu qui représente moins de cinq années d'autofinancement.

Perspectives

L'année 2007 est marquée par la signature du contrat de plan Etat-Région pour la période 2007-2013. Ce contrat prévoit notamment la réalisation de nouveaux postes à quai qui s'inscrivent dans la seconde phase du projet Port 2000. Cette seconde phase prévoit la réalisation de 2 100 mètres supplémentaires de quai qui permettront d'étendre le terminal de France, le terminal Porte Océane et d'accueillir un nouveau terminal.

Parallèlement, le port du Havre, après examen des perspectives des différentes filières d'activité, a défini un schéma directeur à l'horizon 2020, pour lui permettre d'anticiper les opérations d'aménagement à conduire sur les espaces dont il a la charge. Le port s'inscrit ainsi dans une démarche de planification à long terme de sa stratégie de croissance.

À plus court terme, le port du Havre doit s'inscrire dans les orientations de la réforme portuaire. Sa stratégie originale de mise à disposition des personnels constitue une spécificité a priori favorable.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Jean-Pierre Lecomte* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Jean-Pierre Conrié, Gilles Lagarde, Thierry Tuot* ■ Administrateurs désignés par les chambres de commerce et d'industrie : *Vianney de Chalus, Christian Leroux* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Jacques Dellerie, Jean-Louis Jegaden, Laurent Logiou, Edouard Philippe, Antoine Ruffenacht* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Jean-Pierre Leroux, Jacques Paumelle, Jean-Paul Gosse, Thierry Bonnaire, Isabelle Rousselle* ■ Administrateur représentant les ouvriers dockers : *Philippe Silliau* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *André Aubée, Jean-Michel Blanchard, Jean-Louis Le Yondre* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Michel Cotte, Louis Defline, Maurice Desderedjian, Jacques Frossard, François Ruef, Rodolphe Saade* ■ Commissaire du gouvernement : *Gérard Patey* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bernard Delmond* ■ Commissaires aux comptes : *Scacchi, RSM Secno* ■

** Le conseil d'administration du port autonome du Havre comprend 26 membres. Le décret du 14 juin 2004 a porté renouvellement du représentant des ouvriers dockers du port, des représentants de l'Etat, des usagers du port présentés par les chambres de commerce et d'industrie, des personnalités choisies en raison de leur compétence.*

Premier port de France avec un trafic de plus de 96 Mt, le port autonome de Marseille est principalement orienté vers le trafic d'hydrocarbures. S'il a peu profité du développement du trafic de conteneurs sur la Méditerranée jusqu'à présent, le port cherche aujourd'hui à combler son retard dans ce secteur en lançant les travaux du nouveau terminal à conteneurs de Fos 2XL.

Faits marquants

Poursuite de la réalisation de Fos 2XL

Fos 2XL consiste en la création de deux nouveaux terminaux à conteneurs (1 200 mètres de quais et 12 portiques à terme) qui devrait permettre au port autonome de Marseille de tripler sa capacité à traiter les conteneurs à Fos en la portant à 2,1 millions d'EVP (équivalent 20 pieds) à l'horizon 2011.

Après son approbation en octobre 2006 par le conseil d'administration du port et la signature en novembre 2006 des conventions d'exploitation avec les deux futurs opérateurs, Port Synergy, et MSC (Mediterranean Shipping Company), le projet a franchi une nouvelle étape en mai 2007 avec la sélection du groupement mené par la société GTM Génie Civil et Services, chargé de la réalisation des principaux travaux de construction.

La durée de l'ensemble de ces travaux sera de 24 mois. À l'issue des travaux au printemps 2009, le port livrera le quai aux deux futurs opérateurs pour qu'ils puissent réaliser leurs propres aménagements et pour une mise en service 12 mois plus tard.

Parallèlement, les négociations sur les modalités d'intervention des personnels du port autonome de Marseille dans l'exploitation des terminaux Fos 2XL se poursuivent.

Baisse du trafic en 2007

Le trafic global 2007 du port de Marseille-Fos s'élève à 96,4 Mt, en retrait de 3,7 % par rapport à 2006. Cette évolution reflète principalement la baisse de l'activité hydrocarbures et du secteur des vracs solides.

En revanche, cet exercice confirme l'essor du trafic de marchandises diverses qui, avec 17,3 Mt (+ 5,3 %), atteint un niveau historique, porté par le dynamisme des échanges conteneurisés (+8 %) et le roulier vers la Corse et l'international (+5 %). En 2007, le niveau symbolique de 1 million d'EVP est atteint. Cette croissance est portée par les importations d'Asie.

Le secteur des autres vracs liquides connaît en 2007 une hausse globale de 3 % à 3,3 Mt, principalement grâce aux bio-carburants (en hausse de 46 %), qui constituent, en 2007, 17 % du trafic des vracs liquides.

Avec un recul de 23,5 %, à 13,1 Mt, le secteur des vracs solides est en grande partie responsable de la baisse du trafic portuaire total en 2007. Cette évolution est principalement due à la chute de l'activité liée à la sidérurgie de -21 % du fait de l'arrêt pour réfection d'un haut fourneau d'Arcelor-Mittal.

Le secteur des hydrocarbures finit en retrait de 2,6 % à 62,6 Mt. Cette baisse sur laquelle les événements sociaux de mars 2007 n'ont pas pesé, est due au retrait des importations de raffinés (-11,4 %) et au prix très élevé du brut qui a réduit le transit vers l'Allemagne et la Suisse.

Enfin, le trafic passagers est en légère croissance (+1 % à 2,06 millions de passagers). Si le trafic régulier est en recul, on notera le fort développement des croisiéristes (+14 %). À fin 2007, ces derniers représentent 21 % du trafic passagers contre 6 % il y a 10 ans.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de l'établissement est de 184,3 M€, en hausse de 1,7 % par rapport à 2006. Cette évolution est le résultat combiné de la stagnation des droits de port (-0,8 %), de la hausse des prestations de services (+3,5 %) et des recettes domaniales (+10,7 %).

Les charges d'exploitation diminuent de 11,2 %, à 186,2 M€, du fait de la baisse des dotations aux amortissements et aux provisions (-43,1 % à 43,4 M€). Celles-ci avaient connu une augmentation de 19 % sur l'exercice 2006. Les charges de personnel augmentent de 2,5 %, en lien avec l'évolution des effectifs de 0,7 %. Cet effet de ciseau positif entre l'évolution des produits et des charges d'exploitation entraîne une forte progression du résultat d'exploitation à 33 M€ contre 12,3 M€ en 2006.

Le résultat financier du port ressort à 1,5 M€, ce qui s'explique par l'augmentation des produits sur cessions de valeurs mobilières de placement et par la stabilité des charges d'intérêt sur emprunts. Le résultat exceptionnel progresse de 18,8 % à 3,3 M€.

Au total, le résultat net de l'exercice 2007 ressort à 37,9 M€, contre 14,9 M€ en 2006, soit une hausse de 154 %. Une partie de cette évolution résulte toutefois d'un

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Marseille est un établissement public dont l'objet est d'exploiter et d'entretenir les équipements portuaires, d'engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, de gérer et d'aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-940 du 8 novembre 1965.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	181	184
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	12	33
Résultat financier	1	2
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	54	53
Résultat net - part du groupe	14,9	36,2
Résultat net - intérêts minoritaires		
Résultat net de l'ensemble consolidé	14,9	37,8
Total des immobilisations nettes	427	495
dont écart d'acquisition net		
dont immobilisations incorporelles nettes	*3*	*3*
dont immobilisations financières nettes	*6*	*6*
Capitaux propres - part du groupe	261	301
Intérêts minoritaires		
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	0
dont reçus par l'État	*3*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	93	109
Dettes financières nettes	-30	-12
Dettes financières brutes à plus d'un an	22	19
Effectifs en moyenne annuelle	1 484	1 495
Charges de personnel	89	91
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,2 %	20,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	60	60,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,7 %	12,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

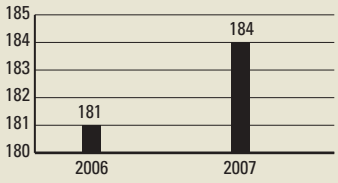

Évolution résultat net

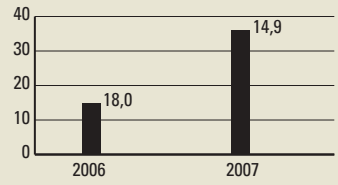

Évolution capitaux propres ■ et dettes financières nettes ■

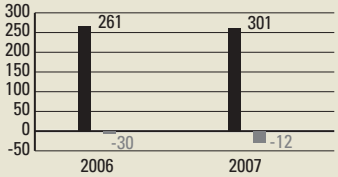

reclassement comptable des immobilisations à hauteur de 15,1 M€.

La capacité d'autofinancement s'établit à 52,6 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2006 et ne parvient pas à couvrir les investissements 2007 qui s'élèvent à 83 millions d'euros. Ces derniers sont en hausse de 34 % par rapport à 2006, progression essentiellement due au lancement des travaux maritimes de Fos 2XL (22 M€). C'est le plus haut niveau d'investissement des dix dernières années.

Les dettes financières s'élèvent à 23,1 M€, en retrait de 2,4 M€ par rapport à 2006. Le port de Marseille n'a pas contracté de nouveaux emprunts en 2007. Il affiche des disponibilités de 35,3 M€.

Perspectives

Le port autonome de Marseille prévoit de renouer avec la croissance en 2008 et estime que son trafic devrait alors dépasser les 100 Mt en particulier en raison du démarrage de « GDF2 », le terminal méthanier de Gaz de France à Fos-sur-Mer, prévu courant 2008 (le port estime que le trafic généré pourrait s'élever à 6,6 Mt supplémentaires en année pleine) et de l'augmentation de capacité de l'usine sidérurgique d'Arcelor-Mittal.

Au 1er janvier 2008, plus de 4 milliards d'euros d'investissements privés et 740 millions d'euros d'investissements publics sont en cours sur le périmètre géré par le port. Ces projets concernent tous les types de trafics du port et visent la création de terminaux maritimes, la construction d'unités industrielles et de stockages ou encore l'augmentation de capacité d'installations existantes. Ils devraient assurer au port un potentiel de trafics supplémentaires évalué à 57 Mt à horizon 2015. En complément de Fos 2XL, qui devrait entrer en service en 2009, on notera le projet de construction de deux terminaux à conteneurs supplémentaires Fos 3XL et Fos 4XL, qui confirment la volonté du port de profiter de la croissance attendue du trafic conteneurisé dans le Bassin méditerranéen et seraient susceptibles de générer un trafic de 2 millions de conteneurs par an. Par ailleurs, afin d'accompagner le développement du trafic conteneurs consécutif à l'ouverture de nouveaux terminaux, la zone logistique située à proximité du futur Fos 2XL a été étendue : après l'attribution en 2007 des 180 hectares de la zone de Fos Distriport, le port a lancé la procédure de commercialisation de 100 hectares supplémentaires en 2008. Enfin, Shell Energy Europe a annoncé en avril 2007 le développement d'un terminal méthanier à Fos. Celui-ci pourrait être opérationnel en 2015 et serait d'une capacité équivalente à celui de GDF.

S'agissant du développement de l'activité croisière, le port autonome Marseille a lancé, en 2007, la réalisation d'une gare maritime qui permettra enfin au port de disposer d'une installation adaptée à l'embarquement et au débarquement des passagers. Ses futurs exploitants, les armateurs Costa, MSC et Louis Cruise, se sont contractuellement engagés à ce que le port de Marseille atteigne l'objectif d'un million de passagers en 2011.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christian Garin* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Patrick Gatin, François Loloum, Michel Sappin* ■ Administrateurs désignés par la chambre de commerce et d'industrie : *Jean-Charles Hille, Jacques Pfister* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Sylvie Andrieux, Roland Blum, Jean-Marc Charrier, Jean-Noël Guérini, René Raimondi* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Bernard Bretton, François Grech, Raymond Maldacena, Jacques Thuret, Raymond Vassallucci* ■ Administrateur représentant les ouvriers dockers : *Antoine Montoya* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers par les chambres de commerce et d'industrie : *Hervé Balladur, Alain Deport, Marc Reverchon* ■ Personnalités qualifiées : *Patrick Daher, Marc Feraud, Farid T. Salem, Jacques Truau, Denis Tual* ■ Commissaire du gouvernement : *René Genevois* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Gilbert Venet* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG et Novances SAS* ■

Par son trafic, le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est le quatrième port français. Son activité, largement orientée vers le trafic d'hydrocarbures, est répartie entre différents sites: Nantes (croisière, trafic roulier, terminal sablier), Donges (postes pétroliers), Montoir (charbon, gaz naturel, multi-vracs, marchandises diverses et conteneurs) et Saint-Nazaire (alimentaire).
Le trafic est en légère baisse en 2007. Le résultat recule plus fortement en raison du provisionnement complémentaire des engagements liés à la caisse de retraite des agents non cadre.
Le port n'a pas encore tiré tout le profit de son positionnement privilégié sur la façade atlantique.

Faits marquants

Le trafic total du port s'élève à 34 Mt, soit une diminution de - 1,1 % par rapport à l'an passé.

Cette diminution s'explique par la baisse du trafic d'hydrocarbures, particulièrement la forte diminution du gaz naturel (-15,6 % avec 5,7 Mt), à laquelle le port de Nantes Saint-Nazaire est très exposé puisqu'il abrite le plus grand terminal méthanier d'Europe, à Montoir. Cette baisse est due à l'hiver doux, la baisse plus limitée du pétrole brut (-5,7 % avec 9,8 Mt) s'expliquant également par l'arrêt technique de la raffinerie Total en début d'année. Les produits raffinés connaissent en revanche une hausse significative et atteignent 6,5 Mt (+17,7 %).

Les importations de bois (-25,7 % avec 0,26 Mt) et de charbon (-25 % avec 1,5 Mt), chutent fortement. Les autres trafics de vracs sont en progression de 7,9 %, à 6,4 Mt.

On note enfin une progression des marchandises diverses (10,7 %). En particulier, le tonnage du trafic conteneurisé a crû de 11,5 %, de même que le trafic roulier, qui progresse de 17,6 %.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires 2007 s'établit à 85,8 M€, en baisse de 1,3 %. La baisse du trafic entraîne une baisse de 1 % des droits de port, qui représentent près de la moitié du chiffre d'affaires du port, avec 35 M€. Cette baisse est compensée par la hausse des produits du domaine qui ressortent à 10 M€ en hausse de 4,5 %. Le produits des outillages est stable, alors que les subventions d'exploitation diminuent de 8 % à 10 M€.

Parallèlement, les charges croissent de 9,1 % principalement en raison de la hausse des dotations aux provisions liée aux engagements de la caisse de retraite-des agents non cadres qui entraîne un

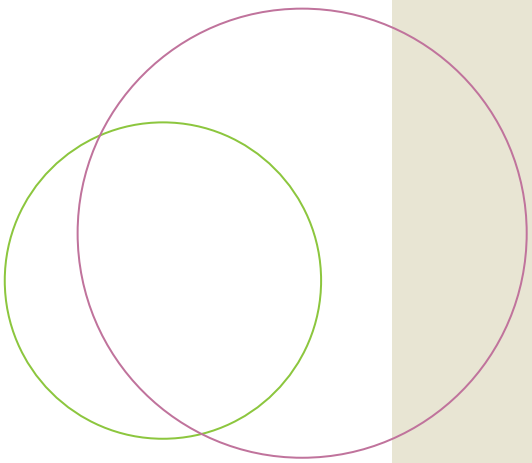

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Nantes-Saint-Nazaire est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires.
L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret nº 65-935 du 8 novembre 1965.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	73	73
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	5	-3
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	16	13
Résultat net - part du groupe	8	-1
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	8	-1
Total des immobilisations nettes	194	209
dont écart d'acquisition net	*/*	*/*
dont immobilisations incorporelles nettes	*0*	*0*
dont immobilisations financières nettes	*1*	*1*
Capitaux propres - part du groupe	144	141
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	3
dont reçus par l'État	3	3
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	16	21
Dettes financières nettes	-27	-20
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	703	710
Charges de personnel	40	42
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	11 %	-1,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,9	59,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,6 %	-0,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

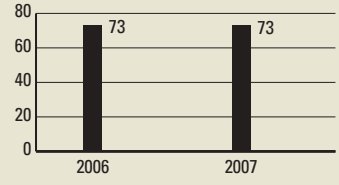

Évolution résultat net - part du groupe

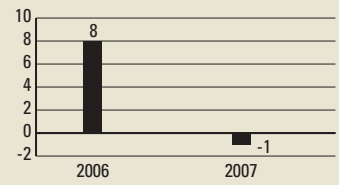

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

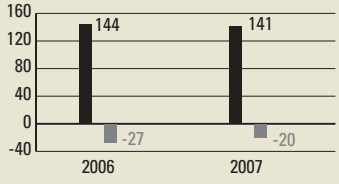

quasi triplement des dotations aux provisions à 5,3 M€. Les charges de personnel croissent également de 6 %. Le résultat courant est donc déficitaire de -3,3 M€, contre 5,3 M€ en 2006.

Le résultat financier restant stable, le résultat exceptionnel est en diminution de 34 % en raison de la baisse des résultats sur opérations en capital. Le résultat net s'établit à -0,7 M€, en retrait par rapport à 2006.

La capacité d'autofinancement s'établit à 10,3 M€, en baisse de 14 %.

Les investissements réalisés en 2007 s'élèvent à 27 M€, financés sans émission de dettes, avec l'apport de subventions (7,7 M€) et le prélèvement d'une partie de la trésorerie. L'endettement brut reste donc nul. L'endettement net est négatif à -20 M€.

Perspectives

Le port autonome de Nantes Saint-Nazaire a adopté en novembre 2005 un plan d'entreprise qui lui a permis de définir les axes de son développement futur. Le développement du port repose ainsi sur six orientations stratégiques adoptées par son conseil d'administration, parmi lesquelles figurent la consolidation et la diversification du positionnement énergétique, le renforcement du trafic vraquier par le développement des vracs industriels et des plates-formes de transit des vracs agroalimentaires, l'émergence d'un pôle de logistique conteneurs et roulier multimodal avec la collaboration des collectivités locales et le redressement des activités déficitaires du port. Les investissements réalisés par le port en 2007 concourent à la réalisation de ce projet, en particulier la préparation du nouveau site portuaire à Donges est.

À plus long terme, le port autonome de Nantes Saint-Nazaire cherche à valoriser sa position géographique exceptionnelle, notamment en portant, avec l'Association communautaire de l'estuaire de la Loire, le projet d'« Autoroute de la mer Transgascogne ». Ce projet consiste à proposer, pour les échanges Nord-Sud sur la façade atlantique européenne, une « troisième voie autoroutière » dédiée au trafic de marchandises à longue distance. Ce projet suppose le développement d'une offre logistique multimodale pour agrandir l'hinterland du port.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Michel Quimbert* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Jean-Loup Beneton, Bernard Hagelsteen, Paul Roncière* ■ Administrateurs désignés par les chambres de commerce et d'industrie : *Jean-François Gendron, Franck Lang* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Anne Auffray, Jacques Auxiette, Jean-Marc Ayrault, Joël Batteux, Patrick Mareschal* ■ Administrateurs représentant les salariés du port autonome : *Alain Choquet, André David, Jean-Louis Dollo, Bertrand Herrero, Albert Le Borgne* ■ Administrateur représentant les ouvriers dockers : *Jean-Luc Chagnolleau* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers par les chambres de commerce et d'industrie de Nantes et de Saint-Nazaire : *Jean-Noël d'Acremont, Michel Guillaumin, Jean-Paul Moreau* ■ Personnalités qualifiées : *Charles Doux, Didier Genty, Bruno Hug de Larauze, Pierre Klein, Bruno Leray, Stephan Snijders* ■ Commissaire du gouvernement : *Jean-Claude Le Clech* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Thierry Zimmermann* ■ Commissaire aux comptes : *PriceWaterhouseCoopers* ■

** Le conseil d'administration du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire comprend 26 membres. Le décret du 1er juin 2004 a porté renouvellement du représentant des ouvriers dockers du port, des représentants de l'État, des usagers du port présentés par les chambres de commerce et d'industrie de Nantes et de Saint-Nazaire, des personnalités choisies en raison de leur compétence.*

PORT AUTONOME DE PARIS

Le port autonome de Paris, établissement public créé en 1970, a pour mission la création, le développement, l'entretien et l'exploitation commerciale des espaces portuaires d'Île-de-France. Il est le premier port intérieur français et le deuxième en Europe.
En dépit d'une légère baisse de trafic en 2007, le chiffre d'affaires et le résultat du port sont tous les deux orientés à la hausse. Cette amélioration traduit la bonne performance commerciale du port.

Degré d'appartenance au secteur public

I Activité et résultat

II Immobilisations nettes

III Informations sur les fonds propres
IV Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII Données sociales

VIII Ratios

Faits marquants

Légère baisse du trafic global

Le trafic voie d'eau du port autonome de Paris diminue légèrement en 2007, s'établissant à 21,5 Mt contre 22,5 en 2006 (-1,5 %). Cette baisse est largement imputable à la nette réduction de trafic de produits agricoles, dont le volume a diminué de 246 000 tonnes en 2007, en raison de la mauvaise campagne céréalière et de la baisse consécutive des exportations françaises, et de produits pétroliers qui diminuent de 43 %. Le trafic automobile connaît un léger repli lié au ralentissement de ce marché. Les matériaux de construction, qui représentent 63 % des trafics, connaissent également une légère baisse (-1,2 %), avec principalement celle de 14 % des ciments. Le trafic de produits métallurgiques connaît en revanche un fort développement avec une croissance de 38 %.

Le trafic conteneur poursuit son expansion avec une croissance de 26 %. Le port a investi dans le développement de ce trafic qui devrait se confirmer dans les années à venir, avec la montée en puissance des activités conteneurs au port du Havre. Ainsi sur la plate-forme de Genevilliers exploitée par la filiale Paris Terminal, dont le port est actionnaire principal aux côtés des ports de Dunkerque et du Havre ainsi que de sociétés de transport et de manutention de conteneurs, l'année est marquée par l'achèvement de la première phase des travaux destinés à doubler la capacité du terminal à conteneurs. D'autre part, le nouveau terminal à conteneurs de Limay a démarré son exploitation en 2007.

Dans cette logique, le plan pluriannuel d'investissement adopté par le port pour la période 2007-2011, qui prévoit un montant global d'investissement de 225 M€ dont 178 M€ consacrés aux travaux, privilégie le développement de capacités de terminaux pour conteneurs (38 M€), mais aussi l'acquisition et l'aménagement de nouveaux espaces portuaires (60 M€), le développement de la plate-forme urbaine centrale (21 M€) et le confortement des autres plates-formes au premier rang desquelles Gennevilliers (41 M€).

Adoption du plan d'action environnemental 2007-2009

Le port s'est également engagé en 2007 dans un plan d'action environnemental qui regroupe une trentaine d'initiatives couvrant différents enjeux de responsabilité environnementale et d'intégration urbaine et paysagère. La recomposition du pôle fluvial urbain de Tolbiac achevée en 2007 illustre cette démarche.

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Paris est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi 68-917 du 24 octobre 1968 et le décret 70-851 du 21 septembre 1970.

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	66	70
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7	11
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	29	34
Résultat net - part du groupe	7	11
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	7	11
Total des immobilisations nettes	521	537
dont écart d'acquisition net	*/*	*/*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*1*
dont immobilisations financières nettes	*1*	*1*
Capitaux propres - part du groupe	465	473
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	5	3
dont reçus par l'État	*5*	*3*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	14	14
Dettes financières nettes	14	19
Dettes financières brutes à plus d'un an	27	34
Effectifs en moyenne annuelle	228	205
Charges de personnel	9	9
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,8 %	15,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	39,5	43,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	1,5 %	2,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	3 %	4 %

Évolution du chiffre d'affaires

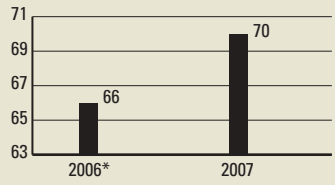

Évolution résultat net

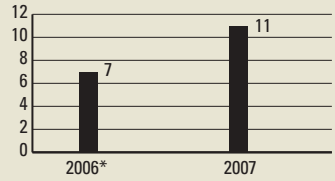

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

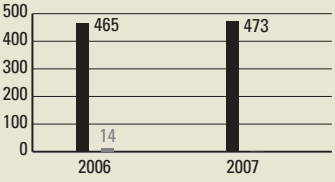

Analyse financière

En dépit de la légère baisse du trafic constatée en 2007, le chiffre d'affaires du port autonome de Paris, atteint 68 M€ contre 64 M€ en 2006, en croissance de 6,2 %. Le chiffre d'affaires de la filiale Paris Terminal s'établit à 5,5 M€ contre 4,7 M€ en 2006, soit une hausse de 18 %. Le chiffre d'affaires du groupe croît de 6,8 % à 70,2 M€.

Ces bons résultats proviennent de la croissance des recettes de redevances d'occupation, remises à niveau systématiquement à l'expiration des conventions, et du taux d'occupation historiquement élevé des espaces portuaires. Les produits du domaine croissent de 5,4 %, pour s'établir à 53 M€, et les produits d'exploitation de l'immobilier d'entreprise de 10 %, pour s'établir à 18,8 M€. Ensemble, ces deux postes représentent 95 % des recettes du port. Le terminal de Genevilliers représente à lui seul presque la moitié de ces recettes. Les droits de port et autres prestations sont orientés légèrement à la baisse.

Le résultat d'exploitation s'établit à 10,5 M€, en augmentation de 59 % par rapport à 2006, compte tenu de la croissance des achats et charges externes, qui progressent de 8,4 % à 22,7 M€ en raison de dépenses accrues d'entretien et de réparations, de la légère baisse de 0,9 % du poste impôts et taxes à 1 M€, de la stagnation des charges de personnel à 9,4 M€ et de la hausse des reprises sur provisions pour gros entretien et dragages, liée à des réévaluation de coûts, qui permet un gain de 1,6 M€.

Le résultat financier est négatif (-0,4 M€), en légère amélioration du fait de la baisse de la charge financière sur emprunt. Le résultat exceptionnel est positif (0,5 M€) mais en légère baisse. Le résultat net du port s'établit donc à 10,6 M€, en hausse de 57 % par rapport à 2006.

La capacité d'autofinancement s'élève à 32,5 M€ contre 28 M€ en 2006.

L'investissement atteint 39 M€, en hausse de 1,8 %, les constructions représentant 80 % de ce montant. La dette financière du port croît pour atteindre 34 M€. L'endettement net est également en hausse, passant de 14 M€ à 19 M€ (+26 %).

Perspectives

Le port poursuivra en 2008, conformément à son plan de financement et d'investissement pluriannuel, sa politique de revalorisation des redevances et espère une croissance en volume de l'activité portée notamment par les conteneurs. À cet effet, le programme d'investissement prévoit l'aménagement de deux nouveaux terminaux à conteneurs, à Bruyères sur Oise et Montereau où le port devrait poursuivre sa politique d'acquisition foncière et d'aménagement.

À plus long terme, le port s'inscrit dans une vision stratégique du trafic sur voie d'eau, dans le droit fil du plan d'action environnemental, en cohérence avec les orientations du Grenelle de l'environnement. Il peut ainsi mettre en avant les atouts environnementaux du trafic fluvial, en insistant notamment sur la très faible consommation d'énergie du mode fluvial et sur sa très grande fiabilité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Jean-François Dalaise* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentants l'État : *François Bordry, Patrice Greliche, Philippe Lafouge, Pascal Lelarge, Sébastien Moynot, Pierre-André Peyvel* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Marie-Annick Barthe, Alain-Bernard Boulanger, Catherine Candelier, Patrice Finel, Danielle Maréchal, Roland Muzeau, Danièle Querci, Andrée Salgues, Georges Sarre, Maurice Solignac, Corinne Valls* ■ Administrateur désigné par la chambre de commerce et d'industrie : *Michel Valache* ■ Administrateurs représentants les salariés du port autonome : *Christian De Bernis, René Colicchio, Hervé Lemaire, Paul Vincent Valtat* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Bernard Chaineaux, Denis Choumert, Patrick Devergies, Michel Dourlent, Jean-Marc Helm, Jean-François Legaret, Luc Million, Gérard Perrin, Jacques Trorial* ■ Commissaire du gouvernement : *Jean-Paul Ourliac* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bernard Delmond* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte et Mazars* ■

Créé en 2006, La Rochelle est le plus modeste port autonome en termes de trafic avec 7,6 Mt, mais a connu une évolution dynamique en 2007 avec une croissance en volume de 3,4 % qui n'est dépassée cette année que par celle du Havre.

Cette bonne performance, qui confirme les résultats de l'année 2006, doit encourager le port à poursuivre ses efforts de développement, à inscrire dans un plan d'entreprise en voie d'aboutissement.

Faits marquants

Le trafic

Le trafic total s'élève en 2007 à 7,6 Mt, soit une progression en volume de 3,4 % par rapport à 2006. Cette bonne performance d'ensemble masque une hétérogénéité importante. Ainsi, le trafic des céréales et oléagineux, qui représente presque un tiers du tonnage (2,3 Mt), connaît une baisse significative (-4,78 %) qui s'explique notamment par les effets de la parité euro/dollar. En revanche, les vracs connaissent une forte progression, qu'il s'agisse des vracs liquides (+1,15 % à 2,6 Mt) qui sont entrainés par la contribution positive des hydrocarbures raffinés, ou des vracs industriels (+48 % avec 0,3 Mt) ou agricoles (+22,5 % avec 0,5 Mt), qui restent plus modestes en volume. Les sables connaissent également une progression importante (+10 % à 0,9 Mt).

Projets de développement

Le port de La Rochelle a décidé d'axer son développement sur les vracs et investit pour créer un terminal vraquier sur le site de l'Anse Saint-Marc, en augmentant la surface portuaire disponible. Ce projet, d'un coût total de 20 millions d'euros, a été présenté au conseil d'administration en janvier, et le chantier, qui a démarré à la fin de l'année 2007, doit se poursuivre en 2008. Cette démarche est cohérente avec les premières esquisses du plan d'entreprise que le port doit adopter en 2008.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires s'établit en 2007 à 18,1 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2006 (+8,9 %). Les droits de port représentent 10,3 M€ et progressent de 5 % par rapport à 2006, grâce à l'augmentation du trafic et aux revalorisations tarifaires en 2007. Les autres recettes comprennent les recettes d'outillages et de prestations, qui s'établissent à 3,9 M€ (+11 %), et les recettes liées au domaine de 1,9 M€ (+58 %), le solde provenant des activités annexes du port et des études réalisées pour le compte d'autrui.

Les charges brutes d'exploitation s'élèvent à 13,1 M€, dont plus de la moitié sont des charges de personnel (7,4 M€), en baisse de 2,3 %. Les dotations aux provisions et amortissements, d'un montant de 5,9 M€,

Fiche d'identité

- Le port autonome de La Rochelle est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires.
- L'établissement a été constitué par le décret du 20 décembre 2004 qui prévoyait la transformation du port en port autonome au 1er janvier 2006.

Degré d'appartenance au secteur public

I Activité et résultat

II Immobilisations nettes

III Informations sur les fonds propres

IV Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII Données sociales

VIII Ratios

Comptes sociaux en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	17	19
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2	0
Résultat financier	0	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	5	6
Résultat net - part du groupe	1	2
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	2
Total des immobilisations nettes	89	94
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*0*
dont immobilisations financières nettes	*0*	*0*
Capitaux propres - part du groupe	97	101
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	2	3
Dettes financières nettes	-12	-10
Dettes financières brutes à plus d'un an	3	2
Effectifs en moyenne annuelle	135	139
Charges de personnel	8	7
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,9 %	10,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,3	50,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	1 %	2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-	-

Évolution du chiffre d'affaires

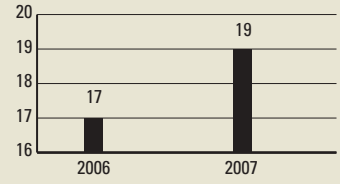

Évolution résultat net - part du groupe

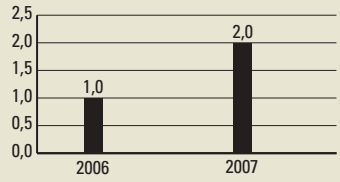

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

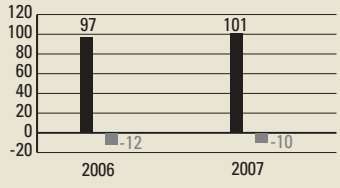

sont en légère baisse malgré une provision de 0,8 M€ au titre des engagements de retraite du personnel de la caisse autonome de retraite des personnels non cadres des ports. Le résultat net d'exploitation s'établit à 1,6 M€, contre 0,3 M€ en 2006 (+430 %).

Les produits financiers croissent de 0,25 M€ pour s'établir à 0,4 M€ (+132 %), alors que dans le même temps les frais financiers connaissent une croissance modérée pour atteindre 0,1 M€ (+18 %). Le résultat financier s'établit donc à 0,3 M€ (+240 %).

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 M€, en légère hausse de 0,2 M€ (+11 %). Les charges exceptionnelles s'établissent à 1,7 M€, en hausse de 0,2 M€ (+4,4 %), en raison principalement d'avaries sur un quai. Le résultat exceptionnel atteint donc 0,4 M€ (+135 %).

Le résultat net est donc de 2,3 M€, en forte hausse par rapport à 2006 (+360 %). La capacité d'autofinancement s'établit à 6,3 M€, en hausse de 28 % par rapport à 2006.

L'endettement financier total reste faible à 2,9 M€ et l'endettement net négatif, à -9 M€.

Perspectives

Depuis sa création, le port de La Rochelle a connu une forte croissance cumulée de son trafic. Il doit dorénavant définir une stratégie de développement à long terme dans le contexte nouveau crée par la loi portant réforme portuaire. Le plan d'entreprise que le port a commencé à mettre en place est une étape dans ce sens. Le port cherche également à s'inscrire dans le programme européen de développement « d'autoroutes de la mer ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Thierry Hautier* (administrateur désigné par les chambres de commerce et d'industrie) ■ Administrateurs représentant l'État : *Pierre Bordry, Henri Masse, Yan Poujol de Molliens* ■ Administrateurs désignés par les chambres de commerce et d'industrie : *Dominique Blanchard* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Maxime Bono, Jean-François Fountaine, Gilles Gautronneau, Dominique Morvant, Maryline Simoné* ■ Administrateurs représentant les salariés du port autonome : *Didier Bellion, Éric Franques, Jean-Luc Garcia, Jean-François Lucas, Christophe Luvison* ■ Administrateur représentant les ouvriers dockers : *Pascal Zini* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie : *Olivier Bourdut, Jean-Pierre Dupuy, Jean-Pierre Esterez* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Jean-Claude Delaune, Michel Grenot, Pierre Karsenti, Jean-Pierre Métivier, Yves Perrin, Francis Rougier, Yves Thomas* ■ Commissaire du gouvernement : *Jean-Claude Le Clech* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Thierry Zimmermann* ■ Commissaire aux comptes : *Mazars* ■

** Le conseil d'administration du port autonome de La Rochelle comprend vingt-cinq membres.*

Le port autonome de Rouen est le cinquième port français avec un trafic de plus de 22 Mt. Le trafic céréalier représente le quart du trafic total du port, ce qui en fait le premier port français dans ce secteur. Le port autonome de Rouen présente par ailleurs la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Si le trafic et le chiffre d'affaires diminuent en 2007, le résultat net du port est en augmentation en raison d'une baisse sensible des provisions.

Fairs marquants

Baisse du trafic

Avec 22,2 Mt, le trafic total du port de Rouen enregistre une baisse de 4,6 % par rapport à 2006. Celle-ci touche à la fois les vracs liquides (-3,6 % avec 11,7 Mt) qui représentent 50 % de l'activité du port, les vracs solides (-5,8 % avec 7,6 Mt) et les marchandises générales (-5,2 % avec 2,8 Mt).

Ce résultat s'explique d'abord par le recul des trafics pétroliers, en baisse de 6,7 %, à 9,5 Mt, à la suite de l'arrêt programmé d'une unité de production à la raffinerie ExxonMobil à Port-Jérôme, mais aussi par le ralentissement du trafic de céréales, en baisse de 8,6 % à 5,2 Mt, ralentissement principalement dû à des conditions météorologiques défavorables, et par l'effet d'une grève du remorquage (-0,15 Mt).

Les autres vracs solides augmentent de 16 %, à 1,6 Mt. Les vracs liquides hors produits pétroliers connaissent également une légère progression.

Au sein du trafic marchandises, les conteneurs maritimes diminuent légèrement (-4 %) mais les conteneurs fluviaux progressent fortement (+41 %).

Débat public sur les travaux d'amélioration des accès nautiques

Le port autonome souhaite s'adapter au gabarit des navires les plus récents, ce qui exige d'accroître son tirant d'eau admissible d'un mètre. Ce projet de 180 M€ nécessite la mise en en œuvre d'un débat public, que le port a initié en 2007.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du port a diminué de 0,6 % pour s'établir à 62,5 M€. Cette légère baisse s'explique par la réduction des droits de ports perçus (-4,6 %) partiellement compensée par les hausses de 4,2 % des prestations d'outillages, de 3,4 % des redevances domaniales et de 11,6 % des prestations de service.

Les charges de personnel croissent de 5,2 %, à 33,7 M€, mais le total des charges d'exploitation diminue en raison de la baisse des amortissements et provisions (14,3 M€ contre 16,4 M€ l'an dernier). À l'inverse, les reprises de provisions augmentent en raison de la reprise des provisions effectuées pour les cotisations des mutuelles de retraite des agents du port. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 8 M€ contre 6,3 M€ en 2006. Le résultat

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Rouen est un établissement public dont l'objet est d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi de 1965 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	63	63
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6	8
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement (a)	21	13
Résultat net - part du groupe	8	8
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	8	8
Total des immobilisations nettes	214	236
dont écart d'acquisition net	*/*	*/*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*1*
dont immobilisations financières nettes	*2*	*2*
Capitaux propres - part du groupe	159	164
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	5	0
dont reçus par l'État	*5*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	27	25
Dettes financières nettes	-30	-19
Dettes financières brutes à plus d'un an	6	4
Effectifs en moyenne annuelle	575	577
Charges de personnel	32	33
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	13,2 %	12,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56	57
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,2 %	4,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

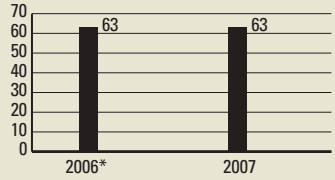

Évolution résultat net - part du groupe

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

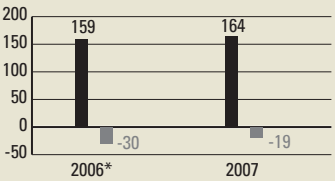

financier est faiblement positif à 0,6 M€ contre 0,7 M€ en 2006. Le résultat exceptionnel, qui est affecté par le provisionnement complémentaire des provisions constituées pour les engagements de retraite des agents non cadres (6 M€), s'établit à - 0,7 M€. Le résultat net du groupe s'établit à 8,1 M€, en baisse de 2,6 %.

La capacité d'autofinancement est également en baisse à 12,5 M€.

Les investissements réalisés par le port font plus que doubler pour atteindre 33 M€ en 2007. L'endettement net du port reste toutefois négatif à -19 M€.

Perspectives

Le port de Rouen a réfléchi en 2007 à sa future stratégie de croissance, suite à une étude commandée à la Banque de France sur son positionnement stratégique dans le paysage portuaire français. Les grands investissements dans lesquels il s'est lancé, comme le projet d'accroissement d'un mètre du tirant d'eau admissible dans son chenal, sont destinés à lui permettre de conforter ses points forts traditionnels comme les céréales et de se développer sur de nouveaux segments du trafic.

À plus long terme, le port de Rouen doit rechercher une complémentarité entre son trafic et celui du Havre, qui lui permettra de tirer parti de sa position géographique spécifique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION*: Président: *Ghislain de Boissieu* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentants l'État: *Jean-Pierre Conrie, Michel Thenault, Thierry Tuot* ■ Administrateurs désignés par les chambres de commerce et d'industrie: *Fabrice Aurian, Christian Herail* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales: *Patrice Dupray, Valérie Fourneyron, Michel Lamarre, Marc Massion, Frederic Sanchez* ■ Représentants des salariés du port autonome: *Christian Elie, Dominique Hermier, Frédéric Rousseau, Anne-Sophie Uzenot, Pascal Vallée* ■ Administrateur en qualité de représentant des ouvriers dockers: *Didier Wera* ■ Administrateurs désignés au titre des usagers présentés par les chambres de commerce et d'industrie: *Alain Breau, Daniel Hadkinson, Pierre Hannon* ■ Personnalités qualifiées: *Jacques Brifault, Jacques Frossard, Gérard Romedenne, Jean-Louis Saulnier, Michel Soufflet* ■ Commissaire du gouvernement: *Gérard Patey* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Bernard Delmond* ■ Commissaires aux comptes: *KPMG, Mazars* ■

** Le conseil d'administration du port autonome de Rouen comprend 26 membres. Le décret du 1er juin 2004 a porté renouvellement du représentant des ouvriers dockers du port, des représentants de l'État, des usagers du port présentés par les chambres de commerce et d'industrie, des personnalités choisies en raison de leur compétence.*

Réseau ferré de France

Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public industriel et commercial de l'État créé par la loi du 13 février 1997 qui a pour missions de gérer et de développer le réseau ferré national (29973 km de lignes, dont 1884 km à grande vitesse).
À ce titre il répartit les sillons (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et perçoit les péages, il détermine les principes et les objectifs de l'entretien et l'exploitation du réseau dont l'exécution revient par délégation à la SNCF, il conduit les opérations de développement. En 2007, RFF a dégagé un résultat net en forte baisse, à -795 M€ contre -283,4 M€ en 2006. Cette dégradation significative résulte du transfert aux ports autonomes des voies ferrées portuaires qui entraîne le versement d'une soulte, de la comptabilisation de provisions pour risques, du renchérissement du coût de l'entretien du réseau et de la diminution des concours publics programmée en parallèle de l'augmentation des péages.

Faits marquants

Des actions pour un meilleur entretien du réseau existant

Après le constat établi par un audit de l'École polytechnique fédérale de Lausanne fin 2005, qui a révélé un vieillissement accéléré du réseau en raison d'une insuffisance des ressources consacrées à la régénération, l'État a décidé en mai 2006 un plan ambitieux de rénovation du réseau ferroviaire. Les principales mesures de ce plan sont l'augmentation importante des moyens consacrés au renouvellement (+ 110 M€ en 2006, + 260 M€ en 2007, et + 600 M€ visés en 2010 par rapport aux moyens de 2005) et la mise en place de méthodes de maintenance plus modernes au travers de cinq priorités d'actions pour une meilleure gestion du réseau.

En mai 2007, RFF et la SNCF ont signé une nouvelle convention de gestion de l'infrastructure pour la période 2007-2010, qui met l'accent sur l'amélioration du rapport entre prestations et coûts. D'un montant total de près de 11 milliards d'euros (sur 4 ans), cette convention fait apparaître des évolutions profondes par rapport au contrat précédent.

La première tient au caractère pluriannuel de la convention, qui donne de la visibilité aux deux entreprises et permet des engagements de productivité, fondés notamment sur l'allocation de périodes plus longues de temps continues dédiées aux travaux, et sur un pilotage de la maintenance devenant plus efficace grâce à la définition plus précise des prestations par lots homogènes de lignes. A chacun de ces lots sont associés des objectifs de performance (confort, fiabilité, disponibilité, etc.).

Cette nouvelle convention clarifie aussi les responsabilités respectives de RFF et de la SNCF. Elle définit plus précisément les prestations à réaliser et les résultats à atteindre. Les engagements des deux parties sont dorénavant juridiquement définis : RFF commande explicitement l'entretien attendu des diverses sections du réseau et s'engage à programmer en

Fiche d'identité

- HISTORIQUE : 1997 : Création de RFF, établissement public ; 2007 : ouverture de la LGV Est européenne.
- FORME JURIDIQUE : établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2006 IFRS	2007 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	2700	2700	2848
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	94	255	-142
Résultat financier	-539	-548	-629
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	86	666	503
Résultat net - part du groupe	-283	-293	-771
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-283	-293	-771
Total des immobilisations nettes	24802	25019	26688
dont écart d'acquisition net	*/*	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*3*	*3*	*5*
dont immobilisations financières nettes	*5*	*222*	*132*
Capitaux propres - part du groupe	-12402	-12759	-13192
Capitaux propres - part du groupe	--2512	/	/
Intérêts minoritaires	/	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	170	54	175
Dettes financières nettes	27368	27813	27993
Dettes financières brutes à plus d'un an	24555	24369	23741
Effectifs en moyenne annuelle	761	761	843
Charges de personnel	49	48	58
Résultat/Chiffre d'affaires	/	/	/
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	64,3	63,1	68,8
Résultat/Fonds propres	/	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

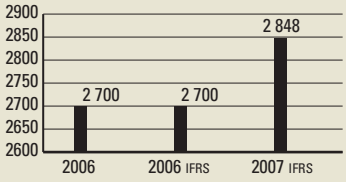

Évolution résultat net - part du groupe

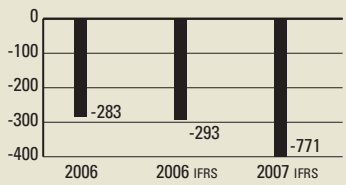

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

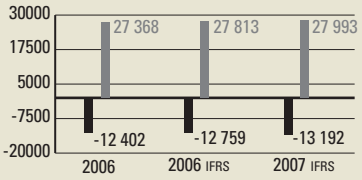

temps utile les grandes opérations de rénovation ainsi que les plages horaires pour réaliser les travaux. De son côté, la SNCF s'engage sur des objectifs de volume de production et de qualité de service, différenciés selon les catégories de lignes, ainsi que sur le prix global et l'efficacité de ses prestations.

Record de vitesse sur rail

Réseau Ferré de France, Alstom Transport et la SNCF, partenaires dans le cadre du programme de l'excellence française de la très grande vitesse ferroviaire lancé en 2006, ont enregistré le 3 avril 2007 le nouveau record mondial de vitesse sur rail à 574,8 km/h sur la nouvelle ligne LGV Est européenne. Ce record historique contribue à l'amélioration des performances du système ferroviaire français dans son ensemble et installe durablement RFF, Alstom Transport et la SNCF comme leaders mondiaux de la très grande vitesse ferroviaire.

Ouverture de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne

Réseau ferré de France a reçu le 7 juin 2007 l'autorisation de mise en exploitation de la LGV Est européenne. D'une longueur de 300 km, la LGV Est européenne est la première ligne à grande vitesse réalisée sous la maîtrise d'ouvrage directe de RFF et la première à faire circuler des trains à 320 km/h (vitesse commerciale), soit 20 km/h de plus que les autres lignes à grande vitesse. La LGV Est européenne a bénéficié de sources de financement diversifiées : l'Union européenne, l'État, le Grand duché de Luxembourg, les collectivités concernées par la mise en service commerciale, la SNCF et Réseau ferré de France.

Développement des infrastructures

RFF a lancé, en juillet 2007, l'appel d'offres pour l'attribution d'un contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, le déploiement, l'exploitation, la maintenance et le financement du système de télécommunication GSM-R, réseau de télécommunication numérique permettant aux régulateurs des circulations ferroviaires et aux conducteurs de train de communiquer entre eux et remplaçant le système de télécommunication analogique Radio Sol Train (RST) actuel, sur 12 000 km de lignes ferroviaires. Il s'agit du premier exemple de partenariat public privé en France dans le secteur ferroviaire depuis que la loi du 5 janvier 2006 a introduit ces modes de financements innovants pour les grands projets d'infrastructures. RFF a retenu en mars 2008 quatre groupements pour engager le dialogue compétitif prévu par cette procédure.

RFF a également rendu public le 1er mars 2007 l'appel à candidatures pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), de Tours à Bordeaux, sous la forme d'une concession, et a lancé l'appel d'offres le 14 février 2008 auprès des trois groupements candidats qui ont été retenus à l'issue de l'appel public à candidature. Cette nouvelle infrastructure de 300 kilomètres de long entre Tours et Bordeaux mettra Bordeaux à un peu plus de deux heures de Paris pour un coût total estimé à 5 Md€ (valeur 2005). Il s'agit du premier exemple de concession ferroviaire proposé pour la construction d'une ligne à grande vitesse. L'appel d'offres pour cette concession a été lancé le 14 février 2008.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Composition au 30 juin 2008, en application du décret nº 97-444 du 5 mai 1997)*: Président : *Hubert du Mesnil* (administrateur représentant l'État) ■ Représentants de l'État : *Daniel Barnier, Jean-Yves Chamard, Emmanuel Duret, Hélène Eyssartier, Sébastien Moynot, Bernard Thorette* ■ Personnalités qualifiées : *Claude Belot, Denis Choumert, Luc Lallemand, Alain Quinet, Adrien Zeller* ■ Représentant les salariés : *Fanny Arav, Audrey Delaunay, Joseph Giordano, Céline Pierre, Bernard Sulpis, Didier Thomas* ■ Commissaire du gouvernement : *Marc Papinutti* ■ Commissaire du gouvernemen adjoint : *Franck Agogué* ■ Mission de contrôle économique et financier des transports : *André Barilari* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers* et *KPMG* ■

** Le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises au cours de l'exercice 2007. Le conseil est assisté par un comité d'audit, un comité de la stratégie, un comité des engagements et une commission des marchés. Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs, ni de rémunération spéciale aux membres des comités spécialisés.*

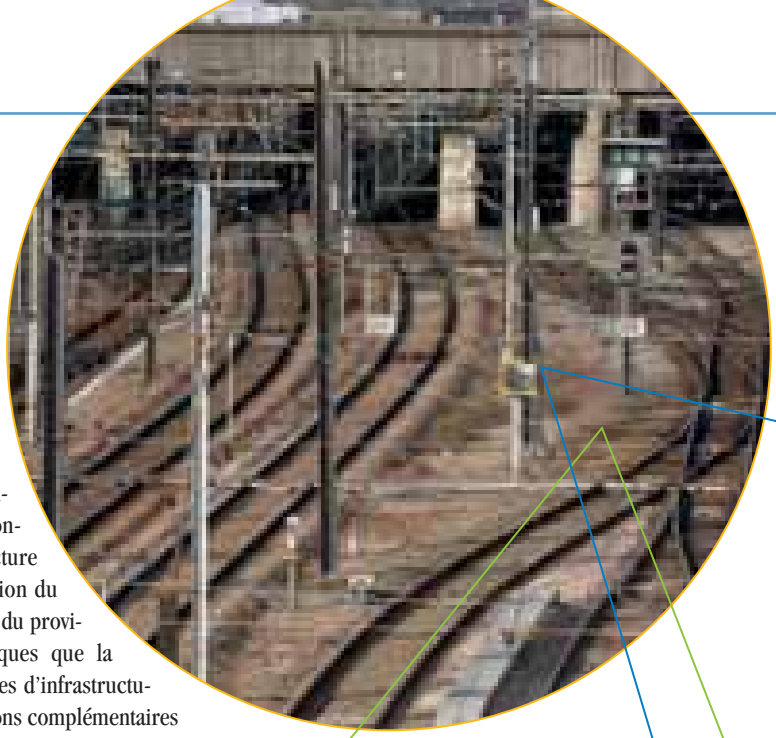

Transfert des voies ferrées portuaires aux ports autonomes

En 2008, les infrastructures ferroviaires situées dans les zones portuaires seront transférées aux ports autonomes. Les autorités portuaires auront désormais la maîtrise de ces installations et de leur fonctionnement, soit 800 km de voies ferrées. En parallèle, RFF engage un partenariat stratégique avec les principales autorités portuaires dont l'objectif est double : accompagner celles-ci dans leur développement en leur fournissant l'offre commerciale et technique nécessaire, tout en facilitant l'acquisition par les ports du métier de gestionnaire d'infrastructure. Les arrêtés de répartition ont été signés début 2008. Ils seront suivis d'un décret de répartition fixant le nouveau périmètre du réseau ferré national qui permettra le transfert effectif de propriété aux ports, ainsi que des conventions de raccordement au réseau. A titre de compensation financière, RFF a versé aux autorités portuaires une soulte de transfert de 116 M€ pour l'ensemble des ports.

Fret ferroviaire : RFF réunit les nouveaux acteurs autorisés à réserver des sillons

Le 17 avril 2008, RFF a réuni pour la première fois les opérateurs de transport combiné et les autorités portuaires pour les informer sur les modalités pratiques d'accès au réseau ferré. Ces nouveaux candidats peuvent désormais, grâce au décret du 18 février 2008, commander des sillons auprès de RFF, puis choisir une entreprise ferroviaire pour assurer le transport. A partir du 14 décembre 2008, la liste des « candidats autorisés » sera encore élargie aux personnes publiques organisant un service de transport régional de voyageurs sur le réseau ferré.

Analyse financière

Dégradation des performances économiques de RFF

Le chiffre d'affaires dégagé en 2007 augmente de 7 % par rapport à 2006, et atteint 2 600 M€, grâce au relèvement des péages et à l'ouverture de la LGV Est Européenne, et ce malgré une baisse du trafic sur le réseau (-1,6 % par rapport à 2006, -7 % par rapport à 2004). Le résultat d'exploitation qui s'élevait à 226 M€ en 2006 devient déficitaire et ressort à -68,7 M€, sous l'effet de la baisse des subventions d'exploitation (contribution aux charges d'infrastructures) de la hausse de la rémunération du gestionnaire d'infrastructure délégué pour la gestion du réseau de 121 M€ et du provisionnement des risques que la hausse des redevances d'infrastructures et autres prestations complémentaires de 171,5 M€ ne parvient pas à compenser. L'excédent brut d'exploitation se dégrade de 98 M€ et, au total, la capacité d'autofinancement devient négative et ressort à -234 M€ contre +86 M€ au 31 décembre 2006.

Dans ce contexte, le résultat d'exploitation se dégrade fortement et passe de 226 M€ en 2006 à -68,7 M€ en 2007.

Le résultat financier se dégrade lui aussi fortement de 118 M€ et ressort à -657 M€. Cette évolution s'explique notamment par l'effet de la baisse de la subvention de désendettement et les premiers effets de la remontée des taux d'intérêt, qui risque de peser lourdement sur les comptes de RFF dans les exercices futurs.

Le résultat exceptionnel, qui s'établissait à 28,7 M€ ressort à -70,3 M€ du fait de la charge exceptionnelle liée au versement de la soulte de transfert des voies ferrées portuaires aux ports autonomes (-116 M€) et de la dépréciation d'actifs nette de subvention à transférer aux autorités portuaires en contrepartie du transfert (-18 M€), malgré la rétrocession de plus-values immobilières par la foncière SOVAFIM de 52,2 M€.

Ces résultats traduisent le fait que les recettes d'exploitation ont une croissance limitée, qui repose surtout sur les décisions d'augmentation des péages, tandis que les circulations de trains stagnent.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le 15 mars 2007 inauguration de la première phase de la ligne à grande vitesse Est européenne, entre Paris et Baudrecourt, elle constitue le premier projet mené en maîtrise d'ouvrage directe par RFF ;
- Le 3 avril 2007 à 13 h 13, une rame TGV spéciale, baptisée « V150 » (pour 150 m/s), établit un nouveau record de vitesse officiel sur rail à 574,8 km/h sur la LGV Est européenne, au niveau de la commune du Chemin, dans la Marne ;
- Anne-Marie Idrac, présidente de la SNCF, et Hubert du Mesnil, président de RFF, signent le 25 mai 2007 la nouvelle convention de gestion de l'infrastructure 2007-2010 ;
- Le 7 septembre 2007, Hubert du Mesnil est nomme président de RFF par décret du président de la république en Conseil des ministres ;
- Approuvé par le Parlement européen le 25 septembre 2007, un ensemble de directives européennes (le « troisième paquet ») instaure l'ouverture à la concurrence du transport international de voyageurs à partir de 2010 assorti d'un droit de cabotage ;
- Fruit de trois années de travail entre RFF, la région Rhône-Alpes et la SNCF, le cadencement des 1 100 TER de la région est lancé le 5 décembre 2007 pour une mise en place progressive en trois ans ;
- Le 14 février 2008, RFF lance l'appel d'offres pour la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (entre Tours et Bordeaux) sous forme de concession.

La dette de RFF continue à augmenter

La dégradation des résultats de l'établissement entraîne l'augmentation de la dette financière nette de RFF de 564 M€ qui passe à 27,9 Md€ contre 27,4 Md€ au 31 décembre 2006 en raison d'une baisse de la capacité d'autofinancement et d'un effort d'investissement soutenu, mais aussi du fait d'éléments non récurrents (transferts des voies portuaires et provisions exceptionnelles).

Le montant total des investissements sur les projets ferroviaires de l'ensemble de l'année 2006 atteint 2 468 M€, en hausse de 7 % par rapport à 2006 après deux années de baisse des investissements. Les investissements de maintien du réseau augmentent de 2,1 % à 1 055,9 M€ après 1 034 M€ en 2006. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre du plan de rénovation arrêté en 2006. Les investissements de développement du réseau sont en hausse de 14,6 % : 1 355,3 M€ en 2007, contre 1 182,9 M€ en 2006.

240 M€ de plus ont été consacrés au réseau classique (630 M€ en 2007 soit + 62 %). Cette augmentation est liée à la montée en puissance du volet ferroviaire des contrats de projets entre l'État et les régions. Les investissements de développement du réseau à grande vitesse connaissent un léger ralentissement à 691 M€, la montée en puissance du nouveau chantier de la LGV Rhin-Rhône branche Est ne compensant pas encore l'achèvement du chantier de la LGV Est européenne.

Ainsi en 2007, RFF a consacré plus des deux tiers de ses investissements au réseau classique et près d'un tiers au réseau grande vitesse.

Perspectives

Meilleure efficacité, meilleure organisation de l'offre de sillons, meilleure qualité de ces derniers : les ambitions de RFF pour l'avenir sont à la mesure des enjeux soulevés par l'ouverture à la concurrence du trafic fret et, bientôt, du trafic voyageurs, pour lequel l'échéance de 2010 pour les trafics internationaux a été confirmée par le troisième « paquet ferroviaire ». Dans cette perspective, une réforme en profondeur de la tarification est prévue, sur la base des coûts complets du réseau et de l'avantage économique tiré de l'utilisation de l'infrastructure par les entreprises ferroviaires : des péages seront fixés selon la situation de chaque segment de marché. Décisive, cette réforme devrait faciliter le développement harmonieux des différents secteurs (trafic voyageurs, fret) et, au-delà, du trafic ferroviaire dans son ensemble. Elle vise également à permettre à l'entreprise RFF de retrouver les conditions d'un équilibre économique durable.

Tout en mettant en œuvre les orientations du gouvernement en matière de développement des grandes infrastructures, RFF devra poursuivre les efforts pour la rénovation du réseau existant et rester vigilant quant à la soutenabilité de sa dette.

Le plan de renouvellement du réseau ferroviaire national a prévu la préparation d'un contrat de performance pluriannuel entre l'État et RFF sur la période 2008-2012. Ce contrat constitue une étape importante dans la modernisation du secteur ferroviaire. Il a pour objectif de mettre en place un modèle rénové de gouvernance du secteur ferroviaire reposant sur la responsabilisation des opérateurs ferroviaires RFF et SNCF par la formalisation de leurs engagements dans un cadre pluriannuel. C'est déjà le sens de la convention de gestion 2007-2010, qui a introduit un contrôle et un suivi réguliers des résultats et des performances par la mise en place d'instruments fiables et transparents et une démarche coopérative fondée sur des objectifs partagés entre RFF et la SNCF.

Ces orientations doivent permettre à l'État de définir ce qu'il paye et les objectifs de service public qu'il poursuit par ses contributions au réseau. Elles doivent permettre aussi à RFF d'avoir des objectifs clairs et contrôlables en termes de performance et de financement, de trouver dans ce cadre son équilibre financier et les marges de manœuvre nécessaires pour assurer pleinement ses responsabilités de gestionnaire d'infrastructure. Il sera à l'avenir contrôlé par un régulateur indépendant dont la création a été annoncée par les autorités françaises.

Le contrat de performance devra déterminer une trajectoire d'évolution des recettes commerciales de RFF et leur part dans les recettes totales de l'établissement, préciser le rythme d'évolution et de convergence de ses charges et de ses produits et fixer des objectifs de sécurité et de performances du réseau, de productivité et de qualité de sa régénération, de son entretien et de son exploitation déclinés par grands sous réseaux.

Areva est numéro un mondial de l'énergie nucléaire (secteur qui représente 64 % de son chiffre d'affaires en 2007) et le numéro trois de la transmission et distribution d'électricité (secteur qui représente 36 % de son chiffre d'affaires). Il est, avec la filière étatique russe, le seul acteur présent sur l'ensemble du cycle nucléaire capable d'apporter des solutions globales et intégrées à ses clients. Le groupe emploie 65583 personnes avec une présence industrielle dans plus de 40 pays. En 2007, son chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 11,9 Md€ et son résultat net part du groupe, à 743 M€.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Faits marquants

Alors que les indices d'un renouveau du nucléaire se multiplient, le groupe Areva a poursuivi en 2007 sa stratégie de consolidation de ses positions et d'intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur nucléaire.

La consommation d'électricité, vouée à une croissance structurelle à long terme, implique des investissements massifs et, dans un contexte où les inquiétudes en matière de sécurité d'approvisionnement, de réchauffement climatique et de renchérissement des énergies fossiles se renforcent, les marques d'intérêts pour l'énergie nucléaire, dont le coût est peu sensible au prix des matières premières et qui n'émet pas de CO_2, se confirment.

Des projets de construction de nouveaux réacteurs ont ainsi été annoncés dans de nombreux pays (France, Canada, Chine, Afrique du Sud, etc.). Fin 2007, 35 réacteurs sont en construction dans le monde (contre 29 fin 2006), 91 sont en commande ou en projet (contre 62 fin 2006) et près de 220 sont envisagés dans les années à venir (contre 160 fin 2006).

Cette évolution modifie également le cadre d'ensemble dans lequel s'inscrivent les métiers du cycle du combustible.

Dans l'amont du cycle (activités minières, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication des assemblages de combustible), les électriciens tendent de plus en plus à sécuriser leurs approvisionnements par des contrats à moyen et long termes. En particulier, les acheteurs de nouveaux réacteurs cherchent à contractualiser sur une partie significative de la durée de vie de leur centrale. Après la forte hausse déjà observée en 2006, les prix à long terme de l'uranium ont continué à progresser en 2007 pour se stabiliser autour de 90-95 USD/lb, même si les cours spot, après avoir culminé au premier semestre 2007 à plus de 130 USD/lb, sont revenus en fin d'année autour de 90-95 USD/lb.

Fiche d'identité

- Société anonyme à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001.
- Détention du capital au 31 décembre 2007 :

CEA :	78,96 %
État :	5,19 %
CDC :	3,59 %
ERAP :	3,21 %
EDF :	2,42 %
Framépargne (salariés) :	0,69 %
Calyon :	0,89 %
Groupe Total :	1,02 %
Porteurs de certificats d'investissement :	4,03 %

- Le groupe Areva comprend un holding (Areva SA) et, principalement, trois grandes filiales de premier rang : Areva NC (anciennement Cogema), Areva NP (anciennement Framatome ANP) et Areva T&D.
- Ses activités s'articulent autour de 4 pôles : le pôle « Amont » (26 % du chiffres d'affaires) extrait et enrichit l'uranium, et fabrique le combustible ; le pôle « Réacteurs et Services » (23 % du chiffres d'affaires) conçoit, construit, maintient et modernise les centrales nucléaires ; le pôle « Aval » (15 % du chiffres d'affaires) propose des solutions de gestion des combustibles usés ; le pôle « T&D » (36 % du chiffres d'affaires) produit, installe et assure la maintenance des équipements et systèmes pour la transmission et la distribution d'électricité.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	5,2	5,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	88,2	88,2
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	10863	11923
dont réalisé à l'étranger	*7333*	*8610*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	407	751
Résultat financier	97	64
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	1231	1294
Résultat net - part du groupe	649	743
Résultat net - intérêts minoritaires	24	139
Résultat net de l'ensemble consolidé	672	882
Total des immobilisations nettes/ actifs non courants	17350	21425
dont écart d'acquisition net	*2515*	*4377*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1175*	*2729*
dont titres mis en équivalence	*1521*	*1558*
dont impôts différés actifs	*873*	*604*
Capitaux propres - part du groupe	6722	6994
Intérêts minoritaires	294	470
Dividendes versés au cours de l'exercice	350	300
dont reçus par l'État	*18*	*16*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7608	8194
Dettes financières nettes	865	4002
Dettes financières brutes à plus d'un an	1407	4302
Effectifs (fin de période)	61111	65583
Charges de personnel	3245	3548
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	6,2 %	7,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,1	54,1
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	9,6 %	11,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	12,3 %	53,6 %
Provisions pour opérations de fin de cycle (part propre)	2494	2584
Portefeuille d'actifs financier de couverture des opérations de fin de cycle	2986	2873

Évolution du chiffre d'affaires

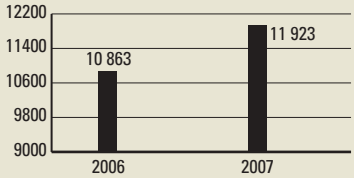

Évolution résultat net - part du groupe

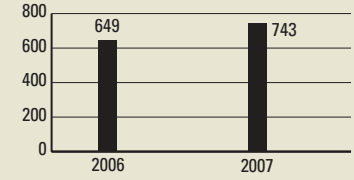

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

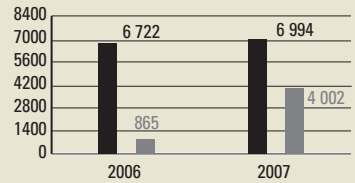

Dans l'aval du cycle (traitement et recyclage du combustible usé), les réflexions sur le cycle « fermé » (réutilisation du combustible par opposition au stockage de l'ensemble des déchets, dit cycle « ouvert ») se poursuivent également dans de nombreux pays. Au Royaume-Uni, l'autorité de démantèlement nucléaire a lancé en 2007 un appel d'offres pour la gestion de son site de Sellafield. Aux États-Unis, le Department of Energy a signé avec un consortium dont fait partie Areva un contrat pour étudier le développement d'une usine de traitement des déchets nucléaires usés et d'un réacteur de génération avancée pour les recycler.

Ces évolutions justifient le renforcement des positions d'Areva sur son cœur de métier, c'est-à-dire sur l'ensemble du cycle nucléaire :

• Dans l'amont, les hausses passées du prix de l'uranium commencent à se répercuter sur les ventes du groupe, qui reposent sur des contrats à long terme ; elles contribuent à soutenir l'intensification d'un programme d'investissement particulièrement ambitieux pour l'exploration et l'exploitation minières, le renouvellement et la diversification des ressources en uranium (avec notamment l'acquisition des gisements d'Uramin en Afrique du Sud, en Centrafrique et en Namibie) et la modernisation de l'outil industriel (avec les projets en cours dans l'enrichissement et la conversion).

• Dans le pôle Réacteurs et Services (R&S), les activités récurrentes (entretien des réacteurs, modernisation du parc, etc.) qui reposent également en partie sur des contrats à long terme, assurent des revenus réguliers ; ce pôle bénéficie par ailleurs de la montée en puissance progressive des projets de construction de nouveaux réacteurs, avec des perspectives attractives sur cette activité dans un contexte de redémarrage du nucléaire, qui impliquent cependant qu'Areva puisse proposer une gamme complète de réacteurs dans les appels d'offres en cours et à venir, en capitalisant sur les projets d'EPR *(Evolutionary Power Reactor)* déjà en chantier.

• Le pôle Aval déploie ses activités industrielles au profit de clients aujourd'hui principalement européens et accompagne le développement des solutions de fin de cycle à l'étranger (contrat de transfert de technologie au Japon, participation à la construction d'une usine de Mox aux États-Unis, etc.).

Enfin, en ce qui concerne les réseaux de transmission et de distribution d'électricité (T&D), plusieurs moteurs de croissance soutiennent le développement des marchés en volume : l'extension des réseaux dans les pays émergents, leur modernisation en Europe et aux États-Unis, leur interconnexion croissante, la dérégulation des marchés électriques, etc. Areva T&D est l'un des trois seuls acteurs véritablement globaux du secteur T&D (c'est-à-dire couvrant à la fois l'ensemble de l'offre pour la haute et moyenne tension et l'ensemble des grandes zones géographiques). Areva a poursuivi en 2007 sa stratégie de croissance rentable (poursuite du programme d'excellence opérationnelle mis en place depuis 2004, recherche d'un positionnement sur les segments et les zones les plus attractifs, développement agressif en R&D).

Le début de l'exercice 2008 a par ailleurs été marqué par deux évolutions importantes concernant les principales participations financières du groupe :

• L'acquisition par le CEA en février 2008, sur financement de l'État et sans que la participations d'Areva ne soit modifiée, d'un bloc de 26 millions d'actions STMicroelectronics (via une augmentation de capital de la société holding FT1CI, auparavant détenue à 100 % par Areva) qui permet à FT1CI de préserver ses droits à une gouvernance équilibrée avec les actionnaires italiens de STH (holding qui

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Frédéric Lemoine* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Membres représentants de l'État : *Bruno Bézard, Pierre-Franck Chevet, Gérard Errera, Luc Rousseau* ■ Autres administrateurs : *Alain Bugat, François David, Thierry Desmaret, Oscar Fanjul, le CEA (représenté par Olivier Pagézy), Philippe Pradel, Guylaine Saucier* ■ Représentants des salariés : *Jean-Claude Bertrand, Gérard Melet, Alain Vivier-Merle* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Toni Cavatorta* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, Mazars* ■

rassemble les participations de FT1CI, de Finmeccanica et de la Cassa Depositi e Prestiti), dans le cadre d'un pacte d'actionnaires renouvelé pour une durée de trois ans avec quelques modifications ;
• La reconduction jusqu'au 31 décembre 2008 d'un pacte d'actionnaires qui lie Areva et la famille Duval au sein d'Eramet.

Analyse financière

L'exercice 2006 avait été marqué par une dégradation de la rentabilité opérationnelle du groupe (fortement impactée par les difficultés rencontrées sur le projet de construction de la centrale nucléaire d'Olkiluoto 3 en Finlande) qui, compensée par des éléments non récurrents (notamment des cessions de participations non stratégiques), n'avait cependant pas remis en cause une situation financière globalement favorable.

En 2007, le groupe a redressé sa rentabilité opérationnelle dans un contexte de redémarrage progressif du nucléaire, mais a creusé sa dette nette : Areva a en effet accéléré son ambitieux programme d'investissements, qui doit permettre au groupe de capitaliser sur son modèle intégré pour répondre au mieux à cette évolution de ses marchés.

L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires du groupe en 2007 (+10 % contre +6,7 % en 2006) reflète le dynamisme des marchés d'Areva et confirme les indices d'un renouveau du nucléaire. Le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 11,92 Md€ en 2007 contre 10,86 Md€ en 2006. Cette croissance se répartit cependant de façon hétérogène dans les pôles d'activités du groupe :
• Une progression de 7,6 % du pôle Amont liée en grande partie à la répercution progressive de la hausse passée des prix de l'uranium sur les contrats à long terme du groupe ; le carnet de commandes sur l'Amont a par ailleurs connu en 2007 un dynamisme particulièrement marqué (avec une croissance de plus de 85 %) grâce à la conclusion ou au renouvellement de plusieurs contrats à long terme (contrat d'enlèvement d'une partie de la production d'Uramin par CGNPC, renouvellement du contrat de fourniture du combustible à EDF, etc.).
• Une croissance soutenue, de 17,5 %, dans le pôle R&S, portée tant par les activités récurrentes (services, équipements) que par le développement des grands projets (Olkiluoto, Flamanville), ces derniers contribuant par ailleurs au fort dynamisme du carnet de commandes du pôle (avec une croissance de près de 73 %).
• Au sein des activités nucléaires du groupe, le pôle Aval fait figure d'exception, avec une baisse du chiffre d'affaires de 9 % en 2007 (baisse des volumes de déchets traités pour le compte d'EDF, qui n'a été que partiellement compensée par les clients japonais) et une quasi stabilité de son carnet de commandes.
• Une croissance soutenue du pôle T&D, de 16 %, liée au développement des activités du groupe, tant sur ses marchés que sur de nouveaux segments.

La marge opérationnelle d'Areva ressort à 751 M€, soit 6,3 % du chiffre d'affaires en 2007 (contre 3,7 % en 2006). Ce redressement de la rentabilité opérationnelle s'explique par la poursuite du programme d'excellence opérationnelle sur T&D (dont la marge opérationnelle est passée de 5,1 % à 9,2 % dans un contexte pourtant marqué par une forte progression du chiffre d'affaires) et par le redressement du pôle R&S (si la perte à terminaison sur le contrat Olkiluoto a été revue en hausse en 2007, son augmentation a moins pesé qu'en 2006 sur la rentabilité opérationnelle du pôle). La rentabilité opérationnelle du pôle Amont est stable autour de 15,8 % cette année (avec une contribution importante en 2007 d'un contrat de livraison à CGNPC de 1 600 tonnes d'uranium conclu en fin d'année), tandis que celle du pôle Aval est en légère baisse (à 11,7 % contre 14,2 % en 2006).

En parallèle à ces efforts de redressement de la rentabilité opérationnelle, Areva a accéléré son programme d'investissements pour se préparer aux opportunités offertes par la renaissance du nucléaire et capitaliser sur son positionnement d'acteur intégré.

Les investissements opérationnels ont plus que doublé et s'élèvent à 2,89 Md€ (contre 1,25 Md€ en 2006). Ils se sont en particulier concentrés d'une part, dans le pôle Amont (avec l'acquisition d'Uramin pour un montant de 1,59 Md€ et des investissements importants dans les projets miniers du groupe ainsi que dans le projet GBII) et, d'autre part, dans le pôle R&S (avec les coûts de développement et de conception de l'EPR et les investissements de capacités sur les équipements).

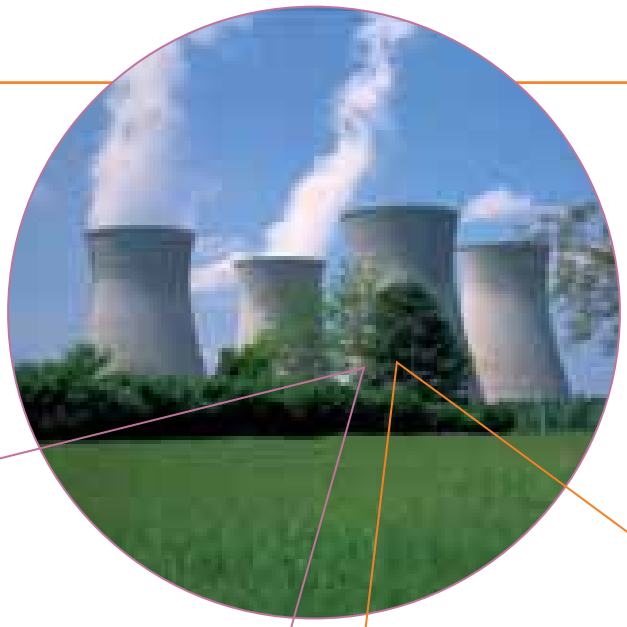

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 24 janvier 2007 : Areva se voit confier par EDF la fourniture de la chaudière nucléaire de l'EPR de Flamanville ; cet accord correspond à la 100e commande de réacteur pour le groupe et à la deuxième commande d'EPR après le projet OL3 en Finlande ;

■ 27 avril 2007 : Areva est autorisé par décret à porter le niveau de production annuelle de son usine de recyclage du combustible usé de Melox de 145 à 195 tonnes de métal lourd ;

■ 21 mai 2007 : Lancement du projet Comurhex II destiné à doter le groupe Areva de nouvelles installations de conversion de l'uranium sur ses sites de Malvési et du Tricastin, avec un investissement de 610 M€ ;

■ 24 mai 2007 : Conclusion d'un accord de coopération entre Areva et Suzlon sur Repower au terme des offres publiques d'achat respectives des deux groupes, qui assure à Areva une garantie de sortie du capital assurant une création de valeur supérieure à 350 M€ ;

■ 15 juin 2007 : Lancement de l'offre publique d'achat amicale sur le groupe minier Uramin pour un montant de plus de 2,5 Md USD (7,75 USD par action), dont le succès est annoncé le 31 juillet ;

■ 3 septembre 2007 : Annonce de la création d'Atmea, joint-venture entre Areva et MHI chargée de la conception et de la commercialisation d'un nouveau réacteur de 1 100 MWe ;

■ 26 novembre 2007 : Signature d'un accord entre Areva et le groupe chinois CGNPC portant notamment sur la construction de deux EPR à Taishan et la fourniture par Areva de l'ensemble des matières et services nécessaires à leur fonctionnement ;

■ 23 avril 2008 : Signature d'un accord de coopération global en matière de production d'énergie nucléaire entre E.ON et Areva par lequel E.ON fait notamment de l'EPR sa technologie exclusive pour l'ensemble de ses projets de réacteurs au Royaume-Uni ;

■ 3 juin 2008 : Annonce d'un accord entre Areva et le groupe Suez portant sur une prise de participation de 5 % de Suez au capital de la société portant l'usine d'enrichissement Georges Besse II. Cette prise de participation à l'occasion d'une augmentation de capital permet de contribuer au financement des investissements en cours ;

■ 5 juin 2008 : Annonce de la cession à Suzlon de la participation de 30 % détenue par Areva dans le capital du fabricant d'éoliennes Repower.

Du fait de ce programme d'investissements, le groupe est passé d'une situation de trésorerie nette positive en 2006 (+251 M€) à une situation de dette nette importante (1,95 Md€ hors put Siemens) en 2007, à laquelle s'ajoute conformément aux normes IFRS la dette résultant de la valeur de l'option de vente détenue par Siemens au titre de sa participation de 34 % dans Areva NP (pour 2 Md€ selon la dernière valorisation effectuée par Areva).

Cependant, les ratios financiers du groupe restent sains, avec un levier financier de l'ordre de 20 % (hors put Siemens) et un endettement net (hors put Siemens) qui représente une fois et demi l'excédent brut d'exploitation. Par ailleurs, l'accroissement des charges financières du groupe a été plus que compensé par l'impact de l'accord trouvé avec Suzlon sur Repower (qui octroyait à Areva une option de vente avec une plus-value garantie importante) et des cessions de titres (qui font ressortir le résultat financier à 64 M€).

Ainsi, le résultat net part du groupe ressort en 2007 à 743 M€ (après 649 M€ en 2006 et contre 555 M€ dans le budget initial du groupe), soit 6,2 % du chiffre d'affaires (après 6 % en 2006).

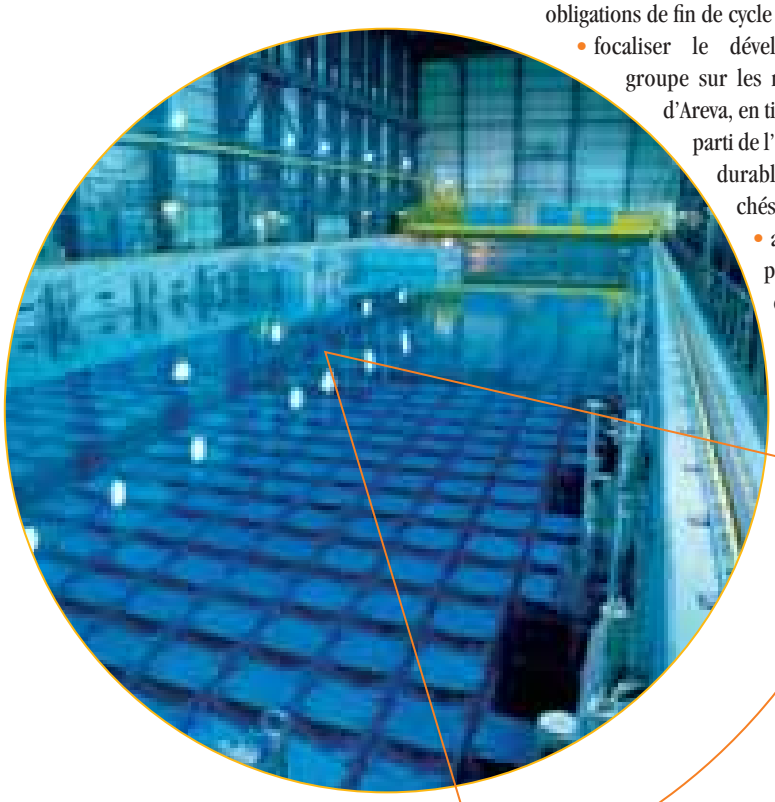

Perspectives

Au fur et à mesure que se concrétisera la renaissance du nucléaire, Areva devra conforter sa position de leader dans son cœur de métier, les activités nucléaires, en continuant à améliorer sa performance opérationnelle, en veillant à la maîtrise des premiers grands projets de construction de centrales et en maintenant un rythme soutenu d'investissements tout en contenant sa dette nette.

Pour l'ensemble de l'année 2008, le groupe Areva a ainsi pour objectif une forte croissance de son carnet de commandes et de son chiffre d'affaires, une progression de son résultat opérationnel et la poursuite de son programme d'investissements.

Cette orientation s'inscrit dans le cadre plus global du nouveau plan d'action stratégique adopté fin 2007 par le groupe Areva pour la période 2008-2012, dans la continuité du précédent plan d'action adopté mi 2006, mais en intégrant les signes de renouveau du nucléaire. Les objectifs qu'a fixés en 2005 l'État actionnaire à l'occasion du renouvellement du Directoire sont confirmés et renforcés :

- assurer un fonctionnement exemplaire des activités industrielles, avec notamment la priorité accordée à la maîtrise des risques et la sécurisation du financement des obligations de fin de cycle ;
- focaliser le développement du groupe sur les métiers actuels d'Areva, en tirant le meilleur parti de l'essor qui paraît durable de ses marchés ;
- améliorer les performances économiques et financières du groupe, notamment en relevant la marge opérationnelle et en maîtrisant l'endettement et les engagements hors bilan.

Pour financer l'ambitieux programme d'investissements prévu par Areva pour répondre à une demande anticipée en forte croissance, et pour compenser la montée en puissance d'activités industrielles structurellement risquées (développement actif dans le secteur minier, grands projets de fourniture de réacteurs), le groupe doit s'appuyer sur ses activités nucléaires récurrentes.

Le groupe Areva, en soutien de ces objectifs, doit inscrire son action dans une stratégie active de déploiement du nucléaire à l'étranger, tant en Europe qu'en Asie et en Amérique du Nord. Cependant, les dynamiques de marché à l'œuvre dans ces trois zones restent hétérogènes, du fait de l'âge moyen des parcs installés et du degré d'avancement des réflexions politiques sur l'importance du rôle du nucléaire dans le mix énergétique.

En ce qui concerne les activités « Transmission et Distribution », le plan d'optimisation opérationnelle à trois ans lancé en 2004 a permis à ce pôle d'améliorer significativement son niveau de marge opérationnelle, qui devrait se maintenir en 2008. Il s'agit pour Areva T&D de poser les bases d'une stratégie de croissance rentable visant à faire de ces activités l'un des acteurs les plus rentables du secteur et la référence auprès des clients électriciens.

Pour accompagner le développement du groupe, l'État a entamé au second semestre 2007 une réflexion d'ensemble sur l'avenir du groupe Areva. Il s'agit notamment d'examiner les avantages et inconvénients respectifs des différents scénarios capitalistiques et des partenariats industriels qui peuvent avoir un sens du point de vue de l'avenir du groupe, des intérêts patrimoniaux de l'État ainsi que de la filière nucléaire française dans son ensemble.

Après une année 2005 charnière, marquée en particulier par son introduction en bourse, le groupe EDF a poursuivi en 2006 et en 2007 le développement de son projet industriel. 2007 est l'année de l'ouverture totale à la concurrence des marchés électriques et gaziers en France, mais aussi du démarrage de la construction du nouveau réacteur de Flamanville, premier EPR construit en France.

En termes financiers, le chiffre d'affaires du groupe se situe à 59,6 Md€ en 2007, en progression organique de 2,5 % par rapport à 2006, et la croissance de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'établit à 5,7 %.

Pour faire face aux besoins d'investissement des universités, le président de la République a annoncé une cession de titres EDF par l'État. Dans ce cadre, l'État a cédé le 3 décembre 2007 quarante-cinq millions de titres, soit environ 2,5 % du capital, pour un produit de cession de 3,7 milliards d'euros.

Faits marquants

Un objectif d'investissements de 35 milliards d'euros sur la période 2008-2010

EDF a réalisé 7,5 Md€ d'investissements de croissance et de renouvellement en 2007, dont 4,5 Md€ en France et 3 Md€ à l'international. En France, après la signature le 10 avril 2007 par le Premier ministre du décret d'autorisation de création de l'installation nucléaire « Flamanville 3 », les travaux de construction des bâtiments de la future centrale et de l'îlot nucléaire ont démarré dans le calendrier prévu. La construction est prévue pour durer au total 54 mois et la mise en service devrait intervenir en 2012.

En 2007, EDF a engagé 81 millions d'euros au titre de son programme pluriannuel de mise à niveau technique et de maintenance renforcée des installations hydrauliques (programme SuPerHydro) qui représente une enveloppe totale de l'ordre de 560 millions d'euros sur la période 2007-2011.

En France, EDF a en outre décidé d'investir 900 millions d'euros pour la construction de nouveaux moyens de production thermique à flamme : 1 055 MW de turbines à combustion (TAC), un nouveau cycle combiné gaz de 440 MW et la transformation des centrales au fioul du site de Martigues (750 MW) en deux cycles combinés gaz (930 MW, soit un gain de 180 MW par rapport à l'existant).

En Europe, on peut signaler qu'au Royaume-Uni, EDF Energy a lancé la construction d'une centrale de production à cycle combiné à gaz de 1 300 MW à West-Burton dont la mise en service est prévue d'ici 2011. En outre EnBW a remporté le 10 juillet 2008 l'appel d'offre pour l'acquisition d'une participation de 26 % dans le capital de la société EWE Oldenburd pour un montant total d'environ 2 milliards d'euros. L'acquisition est soumise à l'approbation de l'Office fédéral des cartels.

La filialisation du distributeur, effective depuis le 1er janvier 2008, constitue l'aboutissement d'un grand chantier concernant l'organisation du groupe

Comme le prévoient les directives communautaires de juin 2003 transposées notamment par les lois du 9 août 2004 et du 7 décembre 2006, les activités de gestion de réseaux doivent être isolées juridiquement du reste du groupe. Après la filialisation de RTE en 2005, EDF a filialisé son activité de distribution fin 2007. Pour cela, EDF a séparé progressivement les activités de commercialisation et de distribution, distingué les factures de gaz et d'électricité, rénové l'organisation managériale et fonctionnelle, en concertation avec Gaz de France s'agissant du service commun, et adapté les systèmes d'information pour garantir dès le 1er juillet 2007 à tous les fournisseurs un accès au réseau de distribution dans des conditions transparentes et non discriminatoires. 10 000 salariés d'EDF et de Gaz de France ont ainsi changé d'activité. Les conditions de filialisation de l'activité de distribution, qui ont été validées par le Conseil d'administration en juin 2007, ont été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires et la filialisation est effective depuis le 1er janvier 2008.

Le cadre réglementaire connaît encore des évolutions importantes

L'arrêté du 3 janvier 2007 a précisé les dispositions de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie qui avait prévu notamment la mise en place du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (« TaRTAM »). La contribution d'EDF à la compensation des fournisseurs d'électricité instaurée par le TaRTAM avait fait l'objet en 2006 d'une provision de 470 millions d'euros. Une dotation complémentaire aux provisions de 248 millions d'euros a été comptabilisée en 2007, qui intègre un ajustement de l'évaluation des sommes dues aux concurrents ainsi qu'une estimation du niveau attendu de la contribution CSPE pour 2008 et 2009. La loi de modernisation de l'économie votée le 23 juillet

Fiche d'identité

- La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Électricité de France a ainsi été transformée en société anonyme le 20 novembre 2004, suite à la publication des statuts initiaux fixés par le décret n° 2004-1224 du 17 novembre 2004. Elle a ouvert son capital le 21 novembre 2005, l'État étant actionnaire d'EDF à hauteur de 87,32 %. Début décembre 2007, l'État a réalisé le placement accéléré de 2,47 % du capital d'EDF auprès d'investisseurs institutionnels, au prix de 82,50 € par action : sa participation au capital du groupe s'établit à 84,85 % au 1er septembre 2008. Conformément à la loi, l'État proposera au second semestre 2008 près de 8 millions de titres aux salariés et anciens salariés d'EDF (0,4 % du capital),
- En 2007, le groupe EDF est présent au travers d'une centaine de sociétés dans dix-huit pays et compte 156 524 salariés,
- La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 127 GW, dont 96 GW pour la maison-mère en France continentale, qui comprend elle-même 63 GW de capacités nucléaires.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	87,3	84,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	87,8	126
Chiffre d'affaires	58 932	59 637
dont réalisé à l'étranger	*26 851*	*27 405*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	9 356	9 991
Résultat financier	-2 701	-2 534
Flux de trésorerie nets générés par l'activité	14 739	13 380
Résultat net - part du groupe	5 605	5 618
Résultat net - intérêts minoritaires	172	175
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 777	5 793
Total actif non courant	130 824	134 572
dont écart d'acquisition net	*7 123*	*7 266*
dont immobilisations incorporelles nettes	*2 100*	*2 421*
dont titres mis en équivalence	*2 459*	*2 530*
dont impôts différés actifs	*2 167*	*1 609*
Capitaux propres - part du groupe	23 309	27 210
Intérêts minoritaires	1 490	1 586
Dividendes versés au cours de l'exercice	1 439	3 170
dont reçus par l'État	*1 257*	*2 768*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	47 142	48 734
Dettes financières nettes	14 932	16 269
Dettes financières brutes à plus d'un an	19 983	17 417
Effectifs en moyenne annuelle	155 968	154 033
Charges de personnel	9 709	9 938
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	9,8 %	9,7 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	62,2	64,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	23,3 %	20,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	60,2 %	56,5 %
Immobilisations mises en concession de distribution publique d'Électricité de France	39 912	39 982
Passifs spécifiques des concessions	36 227	36 957

Évolution du chiffre d'affaires

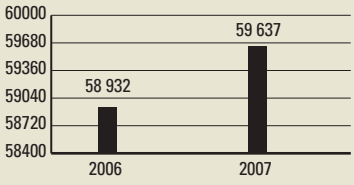

Évolution résultat net - part du groupe

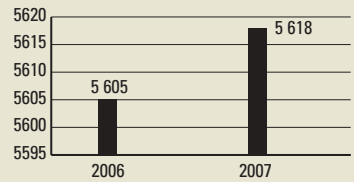

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

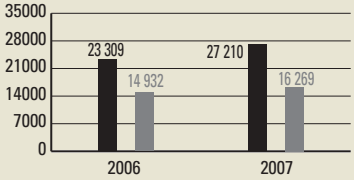

2008 a prolongé d'un an la durée d'application du dispositif.

Le 5 avril 2007, EDF et Exeltium (le consortium de clients électro-intensifs fondé par sept industriels dont Alcan, Arcelor-Mittal, Air Liquide, Rhodia et Solvay) ont signé un contrat de partenariat industriel précisant les termes du protocole d'accord qui avait été conclu le 15 janvier 2007 conformément au dispositif créé par la loi de finances rectificative en date du 31 décembre 2005. Ce contrat permet à Exeltium de bénéficier d'une visibilité sur le prix d'approvisionnement en électricité sur le long terme en contrepartie d'un partage de risques concernant le développement et l'exploitation du parc nucléaire d'EDF. Les volumes en jeu sont de l'ordre de 310 TWh répartis sur 24 ans. Cet accord vient conclure la période de négociation faisant suite à l'appel d'offres lancé en mai 2006 par Exeltium auprès des fournisseurs d'électricité pour la fourniture d'un volume maximal de 28 TWh par an. La Commission européenne a donné le 30 juillet 2008 son aval en matière de conformité aux dispositions du droit de la concurrence de l'accord de partenariat entre EDF et Exeltium.

Suite à la publication le 10 octobre 2007 par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité de la lettre d'orientation relative à la réforme des régimes spéciaux de retraite, la réforme des droits à pension des principaux régimes spéciaux de retraite dont celui des IEG a été décidée par décret, et permet d'aligner, à l'issue d'une phase transitoire, le régime des IEG sur celui de la Fonction publique. Celle-ci conduit à allonger la durée de cotisations pour obtenir une pension complète, à mettre en place un système de décote-surcote, et à indexer l'évolution des pensions sur l'inflation. Cette réforme est entrée en vigueur le 1er juillet 2008 et plusieurs mesures d'accompagnement ont été négociées.

EDF va fournir davantage d'énergie à ses concurrents

Le 22 février 2007, Direct Énergie a saisi le conseil de la Concurrence d'une plainte, assortie d'une demande de mesures conservatoires, reprochant à EDF d'avoir mis en œuvre plusieurs pratiques prétendument constitutives d'un abus de position dominante. Dans ce contexte et avec la validation du conseil de la Concurrence, EDF a décidé de mettre à disposition des fournisseurs alternatifs d'énergie un volume significatif d'électricité de 1 500 MW, soit environ 10 TWh/an pour des périodes allant jusqu'à quinze ans, à des niveaux de prix leur permettant de concurrencer effectivement les offres d'EDF sur le marché libre de masse. EDF a proposé sur la première période de cinq ans, de 2008 à 2012, un prix moyen de fourniture en base de 42 €/MWh en euros courants. Ce prix fixé à 36,80 €/MWh pour la première année, croît progressivement jusqu'à 2012. Concernant la deuxième période de dix ans, il est prévu que le prix soit fixé de manière à couvrir les coûts de développement de l'EPR à Flamanville (estimés par EDF en 2006 à 46 €/MWh en euros 2005).

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 1er septembre 2008)*: Président : *Pierre Gadonneix* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : *Pierre-Marie Abadie, André Aurengo, Bruno Bézard, Yannick d'Escatha, Gérard Errera, Philippe Josse* ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : *Franck Dangeard, Daniel Foundoulis, Bruno Lafont, Claude Moreau, Henri Proglio* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Jackie Chorin, Marie-Catherine Daguerre, Alexandre Grillat, Philippe Pesteil, Jean-Paul Rignac, Maxime Villota* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bruno Rossi* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte Touche Tohmatsu Audit, KPMG* ■

** Conformément aux dispositions de la loi de 1983 relative à la démocratisation du secteur public applicables aux sociétés anonymes détenues à plus de 50 % par l'État, le conseil d'administration d'EDF est composé de dix-huit membres, dont six représentants élus du personnel, et comprend six membres désignés par l'assemblée générale, l'État ayant nommé six représentants.*
Le Conseil doit être saisi pour délibération des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise; des projets de prise, d'extension ou de cession de participations financièrement ou stratégiquement importantes (seuil fixé à 200 M€, abaissé à 50 M€ pour les opérations hors stratégie); des achats ou vente à long terme d'énergie (seuil fixé à 10 TWh pour l'électricité, 20 TWh pour le gaz et 250 M€ pour le charbon et le CO_2); des projets d'opérations de gestion de dette ou couverture de risques et notamment les emprunts, les garanties, les opérations de titrisation d'actifs financiers ou commerciaux; des projets de vente supérieurs à 200 M€ dans le domaine immobilier ainsi que des projets de marchés dont le montant global excède 100 M€. Il s'est réuni à onze reprises en 2007 et 20 réunions de comités se sont tenues pour préparer ses travaux.

Ces volumes seront attribués lors de trois appels d'offres successifs, en 2008 et en 2009, ouverts à tous les fournisseurs alternatifs d'électricité en France. Les adjudications portent sur le prix que seront disposés à payer les acquéreurs pour bénéficier de l'électricité proposée pour la deuxième période de 10 ans. La première adjudication, qui a eu lieu le 12 mars 2008, a porté sur 500 MW et elle a rencontré un vif succès. Direct Énergie a cependant fait appel de la décision du Conseil de la concurrence et poursuit sa procédure contentieuse.

La performance du parc de production nucléaire a connu des difficultés

La production du parc nucléaire s'élève à 418 TWh en 2007 en retrait de 2,4 % (soit de l'ordre de 10 TWh) par rapport à 2006. La baisse de production est due à une avarie générique touchant les générateurs de vapeur dans certaines unités de production. Selon les analyses menées par EDF le phénomène touche potentiellement quinze tranches (huit tranches 1 300 MW et sept tranches 900 MW) sur les cinquante-huit du parc et il nécessite un traitement par nettoyage chimique qui sera poursuivi en 2008 et 2009. EDF maintient son objectif d'atteindre un coefficient de disponibilité de 85 % à moyen terme.

EDF participe activement au développement du nucléaire dans le monde

La pression en faveur des sources d'énergie faiblement émettrices de CO_2 et le contexte général de tension sur les prix des hydrocarbures sont des éléments favorables à une relance des programmes de production d'électricité nucléaire. Premier producteur mondial (63 GW de puissance nucléaire installée), EDF entend tirer partie de son expertise et du mouvement général de relance des investissements dans ce domaine pour participer à des programmes à l'étranger. Le groupe a identifié le Royaume-Uni, les États-Unis, la Chine et l'Afrique du Sud comme cibles prioritaires de développement.

Ainsi, EDF a exprimé un fort intérêt pour le Royaume-Uni, premier pays européen à avoir engagé une démarche volontariste de relance du nucléaire et dans lequel le groupe est déjà significativement présent. Après plusieurs mois de discussions, EDF a ainsi répondu à l'appel du Gouvernement britannique et du management de British Energy en annonçant le 24 septembre 2008 une offre publique d'achat pour l'acquisition de 100 % du capital de cet opérateur, au prix de 774 pence par action, ce qui le valorise à 12,4Md£. Si cette offre est couronnée de succès, EDF entend rechercher un partenaire pour lui rétrocéder 25 % du capital du véhicule d'acquisition et bénéficiera, avec l'accord des autorités britanniques, de l'accès exclusif à des sites lui permettant de construire 4 à 5 futurs réacteurs EPR. Cette opération est la plus importante acquisition jamais réalisée par EDF.

EDF a par ailleurs signé le 20 juillet 2007 avec l'électricien américain Constellation Energy (CEG) un accord relatif à la création par les deux sociétés d'une joint-venture à 50/50 dénommée UniStar Nuclear Energy LLC dont l'objectif est de construire une série d'EPR aux États-Unis. EDF a également acquis près de 10 % du capital de CEG. Enfin, EDF et CGNPC ont signé le 26 novembre 2007 un accord d'intention en vue de détenir, faire réaliser et exploiter conjointement deux réacteurs nucléaires de nouvelle génération de technologie EPR à Taishan, dans la province du Guangdong. La construction de ces deux unités EPR développées par AREVA, d'une capacité de 1 700 MW chacune, pourrait intervenir à l'automne 2009 pour une mise en service prévue entre 2013 et 2015. Les contrats de création de la *joint-venture* ont été signés le 10 août 2008 et prévoient, outre une coopération industrielle et technologique entre les deux groupes, qu'EDF prenne une participation de 30 % au capital de Taishan Nuclear Power Company (filiale de CGNPC), société propriétaire des futurs EPR. En outre, en Afrique du Sud, EDF a répondu en partenariat avec Areva à un appel d'offres pour construire de nouvelles capacités, dont le résultat sera connu fin 2008 ou début 2009.

Au titre d'un accord de coopération signé le 30 novembre 2007, dont le principe date de 2005, EDF et Enel ont défini les conditions d'un partenariat industriel sur le nucléaire, qui permet à Enel de participer financièrement au projet Flamanville 3 à hauteur de 12,5 % de l'ensemble des dépenses de construction et d'exploitation, ainsi que des coûts de déconstruction et de gestion à long terme des déchets nucléaires. Enel reçoit en contrepartie 12,5 % de la production d'électricité de Flamanville 3 sur la durée de son exploitation. EDF reste l'exploitant nucléaire de Flamanville 3 et en est par conséquent totalement responsable. Ce partenariat donne également aux deux opérateurs des options leur permettant de prendre des participations dans les projets de développement de capacités nucléaires de l'autre en Italie ou en France. Préalablement à la réalisation effective de ces investissements, Enel a la possibilité d'acquérir progressivement de l'énergie issue de la production du parc nucléaire d'EDF à concurrence d'une capacité totale de 1 200 MW.

En 2007, EDF a cédé ses activités au Mexique et poursuivi son développement dans le gaz et dans les énergies renouvelables

Le 24 octobre 2007, un accord a été conclu avec l'énergéticien espagnol Gas Natural pour la cession de la totalité des actifs d'EDF au Mexique, soit cinq centrales de production à cycle combiné gaz d'une puissance totale de 2 233 MW (Saltillo, Altamira 2, Rio Bravo 2, Rio Bravo 3 et Rio Bravo 4), la société Comego qui exploite ces centrales, ainsi qu'un gazoduc de transport de gaz naturel de 53 kimomètres (Gasoducto del Rio). Cette opération porte sur une valeur totale de 1,4 milliard de dollars US. Cette opération, dont la réalisation est intervenue le 27 décembre 2007, a généré un résultat de cession net d'impôt de 376 millions d'euros et a un impact positif sur l'endettement financier net du groupe de 970 millions d'euros.

Suite à l'obtention par EDF en 2006 de l'exclusivité pour la réalisation des études de faisabilité de la construction d'un terminal méthanier sur le site du port de Dunkerque, ainsi que pour sa réalisation et son exploitation, un protocole d'accord a été signé le 16 mars 2007 entre le Port autonome de Dunkerque (PAD) et EDF. Le

projet porte sur une capacité initiale d'au moins 6 milliards de m³ par an en phase 1 (mise en service prévue en 2012) et d'au moins 12 milliards de m³ par an en phase 2.

Par ailleurs, EDF et EnBW ont annoncé le 31 mai 2007 leur entrée conjointe dans un projet de stockage en cavités salines à Etzel en Allemagne. Au titre des accords signés, EDF et EnBW disposeront à l'horizon 2010 de quatre cavernes représentant une capacité totale de stockage de l'ordre de 400 millions de mètres cubes sur une durée de 35 ans.

Le groupe EDF, via sa filiale à 100 % EDF Trading, a signé le 7 juin 2007 avec RasGas, société gazière qatari, un contrat, d'une durée de quatre ans et demi, portant sur une fourniture optionnelle de gaz naturel liquéfié (GNL) pour un volume annuel allant jusqu'à 3,4 millions de tonnes, équivalent à 4,5 Gm³ par an.

EDF Énergies Nouvelles a renforcé de manière significative ses capacités éoliennes installées en 2007 qui ont augmenté de 405 MW, lui permettant de franchir le seuil des 1 000 MW nets installés. En Europe, de nouveaux parcs ont été mis en service en Italie, en Grèce, en France et au Royaume-Uni totalisant 224 MW. Par ailleurs, le rythme des mises en construction de parcs éoliens s'est accéléré en 2007, notamment en France où treize parcs, totalisant 328 MW, sont en cours de construction et au Portugal où EDF Énergies Nouvelles construit actuellement deux parcs totalisant 352 MW. Aux États-Unis, EDF Énergies Nouvelles a mis en service en 2007 le parc de Fenton, d'une capacité de 205 MW bruts et a poursuivi ses activités de construction de parcs pour compte de tiers.

Analyse financière

En dépit de la douceur climatique en Europe, le chiffre d'affaires 2007 du groupe s'établit à 58,9 Md€ et affiche une croissance organique de 2,5 %. Si le chiffre d'affaires progresse peu en France (+1 %), au Royaume-Uni (+1,2 %) et recule en Italie (-6,1 %) il est en revanche très dynamique en Allemagne (+12,5 %) et dans le reste de l'Europe (+11,7 %). L'EBITDA du groupe a connu une progression organique de 6,1 % tirée par la bonne performance de la France (+6,9 %) en dépit des surcoûts liés au lessivage chimique de certains générateurs de vapeur *(cf. supra)*, mais aussi de l'Italie (+4,4 %) et du reste de l'Europe (+10,4 %).

Dans ce contexte, le résultat net part du groupe se stabilise à 5,6 Md€, et affiche une progression de 10,6 % une fois retraités les éléments non-récurrents.

10,6 Md€ de flux de trésorerie issus des activités ainsi que 200 M€ de cessions d'actifs ont permis au groupe EDF de financer 7,5 Md€ d'investissements et 300 M€ d'augmentation de son besoin en fonds de roulement. Les 3 Md€ de flux de trésorerie libre ont notamment permis au groupe d'accroître de 2,4 Md€ son portefeuille d'actifs dédiés à la couverture des passifs nucléaires. Au total, EDF a constitué 8,6 milliards d'euros d'actifs dédiés qui viennent sécuriser la couverture des passifs nucléaires à long terme. Le groupe a mené à bien sa politique de recentrage sur le marché européen en cédant l'essentiel de ses participations en Amérique Latine et au Mexique et en réduisant fortement sont endettement financier qui est passé de 19,7 milliards d'euros fin 2004 à 16,3 milliards fin 2007.

Les dividendes versés aux actionnaires au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à 3,2 Md€, soit 2,1 Md€ (1,16 € par action de dividende au titre de l'exercice 2006) correspondant à 50 % du résultat net 2006 hors éléments non récurrents, et 1,1 Md€ (0,58 € par action) d'acompte au titre de l'exercice 2007. Le Conseil d'Administration d'EDF s'est fixé pour objectif de procéder au versement chaque année, en fin d'année, d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice en cours, sous réserve que les conditions juridiques, comptables, économiques et financières permettent sa mise en œuvre. Au total, en 2007, l'État a reçu 2,8 Md€ de dividendes d'EDF.

L'État a perçu un produit de 3,7 M€ en cédant 2, 5 % du capital d'EDF à un prix de 82,50 € par action

Le Gouvernement a fait le choix d'une opération auprès d'investisseurs institutionnels. Cette cession d'un bloc de titres a été garantie par des banques sélectionnées au terme d'un appel d'offres, ce qui a permis de limiter au maximum les risques d'exécution pour l'État dans un contexte de marché difficile. Compte tenu de l'importance de l'opération, le président de la République en a fait l'annonce après bourse le 29 novembre 2007, ce qui a permis d'expliquer la finalité de l'opération et d'en engager immédiatement la mise en œuvre.

Perspectives 2008 et au-delà

Excellence opérationnelle et environnementale et renouveau du nucléaire

À court et moyen termes, EDF doit poursuivre ses efforts de productivité afin d'améliorer sa performance opérationnelle et, à plus long terme, préparer l'avenir en investissant pour maintenir et développer son patrimoine industriel dans le cadre d'une croissance industrielle durable. En ce qui concerne les investissements de développement, le groupe a réaffirmé qu'ils devaient répondre à trois critères : cohérence avec la stratégie, rentabilité et acceptation par les pays concernés.

Sur la période 2008-2010, EDF envisage d'investir plus de 35 milliards d'euros au total en France et à l'international. En France notamment, EDF envisage de mettre en service près de 6 000 MW de capacités nouvelles de production entre 2006 et 2012. EDF va poursuivre son développement dans le domaine du gaz naturel et des énergies renouvelables, comme les énergies marines ou le photovoltaïque.

La négociation au niveau européen du Paquet Énergie Climat constitue un enjeu majeur pour le groupe EDF dans la mesure où le secteur électrique sera au cœur du dispositif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec des émissions de CO_2 près de cinq fois inférieures à la moyenne européenne, le parc français d'EDF est le plus performant dans le domaine.

Au-delà, EDF entend tirer parti de sa position d'acteur de premier plan dans le renouveau nucléaire mondial, avec l'objectif d'investir, de mettre en service et d'exploiter plus de dix EPR d'ici 2020 dans quatre pays cibles : Royaume-Uni, États-Unis, Chine et Afrique du Sud. Cet objectif répond à la fois à un objectif industriel de croissance rentable et à une logique de maintien et de développement des compétences en ingénierie nucléaire.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

En 2007, Gaz de France a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de développement en s'appuyant sur des fondamentaux solides lui permettant de dégager, pour la troisième année consécutive, d'excellents résultats opérationnels. L'année 2007 a été marquée par l'annonce en septembre des nouvelles modalités de la fusion, qui consistent en l'attribution par Suez à ses actionnaires de 65 % des activités de son pôle environnement (désormais côté), puis, concomitamment, en la fusion de Gaz de France et de Suez sur la base d'une parité de vingt-et-une actions Gaz de France en échange de vingt-deux actions Suez (soit 0,9545 action Gaz de France pour une action Suez). En recentrant le groupe sur l'énergie, ces nouvelles modalités stratégiques et industrielles ont renforcé la rationalité du projet de fusion, qui permet par ailleurs de répondre aux besoins stratégiques de Gaz de France en lui donnant accès à d'importantes capacités de production électrique et en lui assurant une dimension résolument internationale. Les nouvelles modalités ont été approuvées par les assemblées générales des deux groupes le 16 juillet 2008.
La fusion, effective depuis le 21 juillet 2008, a donné naissance au groupe GDF SUEZ, leader mondial de l'énergie dont l'État détient près de 36 % du capital. Le nouveau groupe, fort d'un chiffre d'affaires combiné pro forma d'environ 74 milliards d'euros (y compris le pôle environnement de Suez) au 31 décembre 2007, 134560 collaborateurs dans l'énergie et les services et 62000 collaborateurs dans l'environnement, est l'un des leaders mondiaux du gaz naturel liquéfié, un des leaders de la fourniture de gaz en Europe, le cinquième électricien européen et le leader européen des services à l'énergie.

Introduction

Dans un contexte de mutation profonde et accélérée du secteur énergétique en Europe (marqué en particulier par le renforcement des enjeux géostratégiques liés à la sécurité des approvisionnements énergétiques européens, la forte hausse – combinée à une forte instabilité – des prix des hydrocarbures, l'ouverture totale des marchés depuis le 1er juillet 2007, la poursuite de la restructuration du secteur de l'énergie et du mouvement de consolidation de ses acteurs, l'évolution de la demande des consommateurs et la prise en compte des enjeux liés au réchauffement climatique), la fusion de deux acteurs de référence du secteur de l'énergie, Gaz de France et Suez, a pour ambition de créer un leader mondial de l'énergie.

Cette ambition stratégique se fonde sur la logique industrielle de l'opération, qui peut se décliner autour de quatre axes principaux : l'atteinte d'une taille mondiale sur les marchés gaziers permettant d'optimiser les approvisionnements, une forte complémentarité géographique et industrielle permettant de renforcer et d'élargir le champ d'une offre compétitive sur les marchés énergétiques européens, un positionnement équilibré dans des métiers et des régions obéissant à des cycles différents, et une politique d'investissement renforcée permettant de se positionner favorablement face aux enjeux sectoriels.

Fiche d'identité

- Gaz de France est une société anonyme depuis novembre 2004 (anciennement établissement public, la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ayant permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise). Depuis la réalisation effective de la fusion le 22 juillet 2008, la nouvelle dénomination sociale du groupe est GDF SUEZ.
- Suite à la réalisation de l'apport-fusion de Suez à Gaz de France par augmentation de capital de 1207660692 €, le capital social de GDF SUEZ s'élève à 2191532680,00 € divisé en 2191532680 actions de valeur nominale 1 €. À fin 2007, le groupe Gaz de France employait 47560 personnes. Suite à la fusion, le groupe GDF SUEZ compte près de 196000 collaborateurs, dont 135000 dans le secteur de l'énergie.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de GDF SUEZ (à fin juillet 2008) :

- État	35,7 %
- Salariés	2,8 %
- GBL	5,3 %
- Crédit Agricole	0,7 %
- CDC	1,7 %
- Areva	1,2 %
- Groupe CNP	1,1 %
- Autres (dont flottant)	50,8 %

- Le groupe GDF SUEZ comprend six branches opérationnelles : services à l'Énergie, Infrastructures, Global gaz & GNL, Énergie France, Énergie Europe et International et Environnement.
- Les principales filiales dans lesquelles GDF SUEZ est actionnaire majoritaire ou de référence sont Suez Environnement, GRT Gaz, GrDF, Fluxys, Electrabel, SHEM, CNR.
- Les résultats pro forma de GDF SUEZ pour le 1er semestre 2008 font ressortir un chiffre d'affaires de 43,1 Md € et un EBITDA de 8,1 Md€.

Comptes consolidés de Gaz de France en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	80,2	79,8
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre (en Md€)	27,48	31,40
Chiffre d'affaires	27642	27427
dont réalisé à l'étranger	*5722*	*5768*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	3608	3874
Résultat financier	-181	-211
Cash flow opérationnels avant impôt, dépenses de renouvellement et variation du besoin en fonds de roulement	5118	5904
Résultat net - part du groupe	2298	2472
Résultat net - intérêts minoritaires	25	38
Résultat net de l'ensemble consolidé	2323	2510
Total des immobilisations nettes/ actifs non courants	27376	29191
dont écart d'acquisition net	*1649*	*1755*
dont immobilisations incorporelles nettes	*6268*	*6495*
dont titres mis en équivalence	*718*	*814*
dont impôts différés actifs	*61*	*79*
Capitaux propres - part du groupe	16197	17953
Intérêts minoritaires	466	548
Dividendes versés au cours de l'exercice	669	1095
dont reçus par l'État	*537*	*87381*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7059	7365
Dettes financières nettes	3472	2734
Dettes financières brutes à plus d'un an	4567	4590
Effectifs en moyenne annuelle	50244	47560
Charges de personnel	2581	2628
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	8,4 %	9,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	51,4	55,3
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	13,9 %	13,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	20,8 %	14,8 %

Évolution du chiffre d'affaires

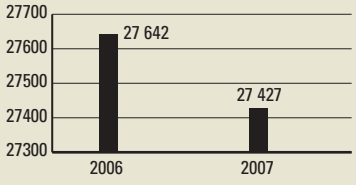

Résultat net - part du groupe

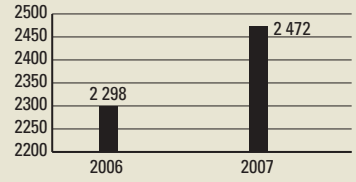

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

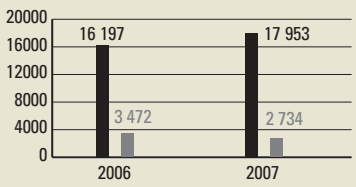

Bilan 2007 pour Gaz de France

Le principal fait marquant de l'année 2007 est l'avancée importante qu'a connue le projet de fusion avec Suez avec en particulier l'annonce de ses nouvelles modalités en septembre 2007. Ces nouvelles modalités ont été approuvées par les assemblées générales de Gaz de France et Suez le 16 juillet 2008, permettant la réalisation effective de la fusion le 22 juillet avec en particulier la cotation du pôle Environnement de Suez.

Un dynamisme commercial du groupe soutenu et une intensification de sa présence sur les marchés européens du gaz et de l'électricité

Dans un contexte d'ouverture totale des marchés à la concurrence depuis le 1er juillet 2007 en France, le groupe maintient sa position de leader sur le marché du gaz en France et s'impose comme un fournisseur de référence sur le marché européen.

En France où il est le fournisseur de référence de gaz naturel, Gaz de France a vu ses ventes de gaz diminuer de 9 % en 2007. La baisse du nombre de clients sur l'année 2007 qui a vu le marché des clients particuliers s'ouvrir à la concurrence, a été relativement limitée (environ 24000 clients sur un portefeuille de 10,5 millions), et surtout l'ouverture du marché de l'électricité pour les clients particuliers a dans le même temps permis à Gaz de France de conquérir près de deux fois plus de nouveaux clients (plus de 46000 contrats électricité en 2007).

Par ailleurs, le groupe s'est engagé dans une politique de développement en Europe, afin de bénéficier de l'ouverture à la concurrence des marchés sur cette zone. Capitalisant sur la proximité développée avec sa clientèle depuis son origine et sur sa notoriété auprès du grand public en France, le Groupe développe une politique commerciale active adaptée aux différentes catégories de clientèle visées. Cette politique s'appuie en particulier sur une politique de marques à forte notoriété, comme Gaz de France energY pour les grands clients et Dolce Vita pour les particuliers. Elle repose également sur un élargissement des offres multi-énergies et services associés. D'ores et déjà, Gaz de France vend du gaz aux clients industriels, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne et en Allemagne, en Hongrie et au Luxembourg, et considère que les ventes hors de France seront le moteur de la croissance des ventes aux grands clients industriels et commerciaux. Gaz de France indique par ailleurs que ses offres auprès des grands clients industriels et commerciaux en Europe lui ont permis de limiter les pertes de parts de marché en France.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (jusqu'au 16 juillet 2008) : Président : *Jean-François Cirelli* ■ Représentants de l'Etat : *Paul-Marie Chavanne, Philippe Favre, Pierre Graff, Xavier Musca, Florence Tordjman, Edouard Vieillefond* ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : *Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, Jean-François Cirelli, Guy Dollé, Peter Lehmann, Philippe Lemoine* ■ Représentants des salariés : *Olivier Barrault, Bernard Calbrix, Yves Ledoux, Jean- François Lejeune, Anne-Marie Mourer* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Dominique Lemaire* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young Audit, Mazars & Guérard* ■

Depuis l'assemblée générale d'actionnaires du 16 juillet 2008 et l'arrêté, à la même date, portant nomination des représentants de l'État, la composition du Conseil d'administration de GDF SUEZ est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Gérard Mestrallet* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : *Jean-Paul Bailly, Pierre-Franck Chevet, Pierre Graff, Claude Mandil, Xavier Musca, Jean-Cyril Spinetta, Édouard Vieillefond* ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : *Edmond Alphandéry, Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, René Carron, Jean-François Cirelli, Étienne Davignon, Thierry de Rudder, Paul Desmarais Jr, Albert Frère, Lord Simon of Highbury, Jacques Lagarde, Anne Lauvergeon* ■ Censeurs : *Richard Goblet d'Alviella, Philippe Lemoine* ■ Commissaire du Gouvernement : *Florence Tordjman* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young Audit, Mazars & Guérard, Deloitte* ■

** Conformément aux statuts de la société, la désignation de trois administrateurs représentant les salariés interviendra dans un délai de six mois à compter du transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société, et celle d'un administrateur représentant les salariés actionnaires devra intervenir lors de la première assemblée générale suivant le transfert au secteur privé de la majorité du capital.*

En 2007, sur les 730 TWh de gaz naturel vendus par le groupe, 609 TWh l'ont été à des clients finaux, dont 402 TWh en France, et 128 TWh à l'étranger (et 79 TWh de ventes sur les marchés de court terme). Le segment achat-vente du groupe comptait à fin 2007 environ 10,5 millions de clients particuliers, environ 580 000 clients « affaires » (principalement professionnels, PME-PMI, résidences collectives, certains clients tertiaires privés et publics et collectivités territoriales) et environ 300 grands clients industriels et commerciaux répartis sur plus de 1 000 sites.

Gaz de France poursuit sa politique de renforcement de la sécurité de ses approvisionnements en gaz et développe son activité dans l'électricité

Gaz de France dispose d'un portefeuille d'approvisionnement équilibré et de positions qui le placent parmi les plus grands acheteurs mondiaux de gaz naturel et de GNL. Il organise ses approvisionnements en s'appuyant principalement sur un portefeuille diversifié de contrats à long terme avec des producteurs situés en Norvège, en Algérie, en Russie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, ainsi qu'au Nigeria, et plus récemment en Libye et en Egypte. Ce portefeuille a couvert de l'ordre de 87 % de ses besoins en 2007. Ces relations à long terme ont été renforcées en 2007, entre autres par le renouvellement en décembre des contrats d'approvisionnement conclus avec Sonatrach : les accords signés entre les parties prévoient la prolongation des contrats d'approvisionnement en GNL jusqu'au 31 décembre 2019, pour des volumes de 10 milliards de m^3 représentant environ 15 % des approvisionnements de Gaz de France pour un montant annuel de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Afin de maîtriser directement une partie de son approvisionnement, de bénéficier d'une plus grande part de la valeur ajoutée de la chaîne gazière et de réduire son exposition au prix des produits pétroliers, Gaz de France complète ses approvisionnements par une production pour compte propre dans le cadre de son activité Exploration – Production. Il dispose de réserves propres, principalement en mer du Nord, en Allemagne et en Afrique du Nord, dont certaines proviennent de gisements qu'il opère pour son compte et celui de partenaires. Ainsi le groupe détenait, au 31 décembre 2007, des réserves prouvées et probables d'hydrocarbures liquides et de gaz naturel de 666,9 millions de barils équivalent pétrole (Mbep), dont 74 % de réserves de gaz naturel. Sa production annuelle a atteint 42,4 Mbep en 2007 dont 73 % environ pour la production de gaz.

Le rôle du groupe dans le développement des infrastructures de transport, de distribution et de stockage de gaz naturel se renforce

Gaz de France possède, via sa filiale GRTGaz, le plus long réseau de transport européen de gaz naturel à haute pression, pour acheminer le gaz tant pour le compte de tiers que pour Gaz de France SA. Au 31 décembre 2007, ce réseau comprenait 31 717 kilomètres de gazoducs, dont 6 786 kilomètres de réseau principal complétés par 24 931 kilomètres de réseaux régionaux.

Gaz de France a filialisé au 1er janvier 2008 les activités de distribution de gaz naturel en France au sein de la société « Gaz réseau Distribution France », soit GrDF, comme le prévoyait la directive communautaire de juin 2003 dont la transposition a été achevée suite à la loi du 7 décembre 2006. Gaz de France exploite donc, à travers sa nouvelle filiale de distribution GrDF, une partie essentielle du réseau de distribution de gaz en France, dans le cadre de contrats de concession signés avec les collectivités locales. Au 31 décembre 2007, les réseaux de distribution français de Gaz de France constituaient le premier réseau de distribution de gaz naturel en Europe de l'Ouest par sa longueur, avec 185 839 kilomètres et 9 202 communes raccordées, dans lesquelles réside environ 77 % de la population française.

Le groupe offre enfin, en France, à travers douze sites de stockage souterrain dont onze détenus en pleine propriété, une capacité utile de stockage de l'ordre de 8,7 milliards de mètres cubes, parmi les plus importantes en Europe. Le groupe dispose par ailleurs, au travers de ses deux terminaux méthaniers (Fos-Tonkin et Montoir-de-Bretagne), de la deuxième capacité de réception de GNL en Europe, avec en particulier une capacité de regazéification d'environ 17 milliards de mètres cubes par an.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 2007 a été marqué par les nouvelles modalités du projet de fusion entre Suez et Gaz de France et par le lancement d'un important programme d'intégration entre les entreprises ;

■ Les autres faits marquants de l'année 2007 sont notamment :

• l'acquisition de la société Eoliennes de la Haute Lys ;

• le renouvellement des contrats d'approvisionnement conclus avec Sonatrach ;

• la conclusion d'un contrat en vue de l'acquisition d'une participation de 45 % dans la licence d'Alam El Shawish West en Egypte ;

• la signature d'un contrat d'approvisionnement en gaz naturel avec GVM ;

• l'acquisition de 95 % du groupe Erelia ;

• l'acquisition de 59 % de Depomures ;

• l'acquisition de 20 % d'Energie Investimenti auprès de Camfin ;

• la conclusion d'un contrat en vue du développement d'un important site de stockage à Stublach (Royaume-Uni) ;

• la signature d'un contrat d'approvisionnement avec Norsk Hydro ;

• l'acquisition par GDF Britain de participations dans dix licences offshore en Mer du Nord ;

• la conclusion d'un contrat long terme d'accès au terminal de Sabine Pass (USA) ;

• l'acquisition par Cofathec Servizi de sept centrales de cogénération en Italie ;

■ Par ailleurs, suite à la publication le 10 octobre 2007 par le ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, de la lettre d'orientation relative à la réforme des régimes spéciaux de retraite, la réforme des droits à pension des principaux régimes spéciaux de retraite dont celui des IEG a été décidée par décret, et permet d'aligner, à l'issue d'une phase transitoire, le régime des IEG sur celui de la Fonction publique. Celle-ci conduit à allonger la durée de cotisations pour obtenir une pension complète, à mettre en place un système de décote/surcote, et à indexer l'évolution des pensions sur l'inflation. Cette réforme est entrée en vigueur le 1er juillet 2008 et plusieurs mesures d'accompagnement ont été négociées ;

■ Enfin, pour ce qui concerne les tarifs de vente de gaz en distribution publique, trois mouvements tarifaires sont intervenus en 2008 aux 1er janvier, 1er mai et 15 août, selon les modalités respectives suivantes : +0,173 centime d'euro/kWh (soit +4 % pour un client se chauffant au gaz), +0,264 centime d'euro/kWh (+5,5 %) et +0,237 centime d'euro/kWh (+5 %). Soucieux de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs tout en garantissant un service de qualité, le Gouvernement a souhaité que ces trois mouvements reflètent strictement l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France.

Analyse financière

Des résultats 2007 en progression par rapport à 2006 et qui dépassent les objectifs du groupe grâce à des fondamentaux solides et une performance opérationnelle de qualité

Parmi les facteurs ayant eu une incidence sur l'activité et les résultats de Gaz de France, l'année 2007 a été marquée par un début d'année exceptionnellement chaud, compensé par un dernier trimestre plus froid que la moyenne, ainsi que par des marchés de l'énergie très volatils et en forte augmentation (le cours spot du baril de Brent est passé de 60,6 $ au 1er janvier 2007 à 96,1 $ au 31 décembre de la même année).

Avec un excédent brut opérationnel (EBO) de 5,67 Md€ et un résultat net part du groupe de 2,47 Md€, les objectifs financiers du groupe pour 2007 ont été dépassés, malgré le contexte climatique difficile en début d'année.

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 27,4 Md€, en léger recul de 0,8 %, du fait de la baisse des volumes vendus. Les ventes de gaz du groupe ont enregistré une diminution de 32 TWh (soit -4 %) sous l'effet principalement de l'ouverture des marchés.

L'EBO (hors dépenses de renouvellement) est ressorti à plus de 5,67 Md€, en progression de 10 % par rapport à 2006. Le résultat opérationnel 2007 est ressorti à 3,9 Md€, en hausse de 7,4 %. Ces bons résultats opérationnels peuvent s'expliquer par de très bons résultats commerciaux, un environnement de marché ayant permis de tirer pleinement profit du portefeuille de GNL, notamment en procédant à des opérations d'arbitrage (portant sur douze cargaisons de GNL pour un volume de 9 TWh), et par des conditions climatiques favorables au dernier trimestre (températures inférieures à la moyenne) limitant l'impact défavorable des conditions climatiques chaudes du 1er semestre.

Les *cashflows* opérationnels se sont élevés à 5,9 Md€ contre 5,1 Md€ en 2006. Les investissements hors croissance externe se sont élevé à 3,0 Md€, par rapport à un niveau de 3,2 Md€ en 2006. La structure financière du groupe Gaz de France au 31 décembre 2007 était particulièrement saine avec un endettement net inférieur à 2,7 Md€ représentant seulement 14 % des capitaux propres.

La solidité de ces résultats a permis une progression solide du dividende versé en 2008 au titre de l'exercice 2007 de +15 % par rapport à 2006 à 1,26 € par action. L'État, qui détenait 784 962 421 actions Gaz de France à la date de détachement du dividende, a reçu un dividende global de 989 M€ en mai 2008 au titre de l'exercice 2007.

Perspectives du groupe fusionné

Un EBITDA de 17 Md€ en 2010, un programme d'investissements de 10 Md€ par an sur la période 2008-2010, et des synergies opérationnelles de l'ordre de 1 Md€ par an à horizon 2013

Les objectifs opérationnels et financiers du nouveau groupe issu de la fusion entre Gaz de France et Suez reflètent une vision industrielle ambitieuse commune tournée vers la création de valeur. Portée par un programme d'investissement soutenu (10 milliards d'euros par an prévus en moyenne sur la période 2008-2010, dont environ 25 % d'investissements de maintenance et 75 % d'investissements de développement), la stratégie industrielle de GDF SUEZ vise à développer de manière rentable les positions de premier plan du Groupe dans l'ensemble de ses métiers :

- GDF SUEZ entend conforter ses positions de leader sur ses marchés domestiques en France et au Benelux ;
- son développement s'appuiera sur les complémentarités de ses métiers qui lui permettront de renforcer ses offres commerciales (offres duales gaz/électricité, services énergétiques innovants) ;
- GDF SUEZ accélérera son développement industriel notamment dans l'amont gazier (exploration et production, GNL), les infrastructures et la production d'électricité notamment le nucléaire et les énergies renouvelables ;
- l'Europe constituera sa zone de développement prioritaire ;
- hors d'Europe, GDF SUEZ renforcera ses relais de développement, notamment dans des marchés en croissance rapide.

En termes de *guidances*, l'objectif du Groupe est d'atteindre un EBITDA d'environ 17 Md€ en 2010 (à comparer à un EBITDA pro forma indicatif 2007 de 13,1 Md€). Pour les années futures, le groupe s'efforcera de mener une politique dynamique de distribution avec un rendement attractif par rapport au secteur avec pour objectifs une distribution supérieure à 50 % du résultat net part du groupe récurrent et une croissance annuelle moyenne de 10-15 % entre le dividende payé en 2007 et le dividende payé en 2010. Le groupe disposera en outre d'un potentiel de distribution complémentaire et d'un programme de rachat d'actions. Par ailleurs, en cohérence avec les éléments présentés ci-dessus, le nouvel ensemble se fixe comme objectif de maintenir une notation financière « *strong A* ».

Enfin, les synergies opérationnelles issues du rapprochement de Suez et de Gaz de France sont estimées à 970 millions d'euros par an (avant impôt) à horizon 2013, comprenant 390 millions d'euros par an (avant impôt) de synergies réalisables à horizon 2010.

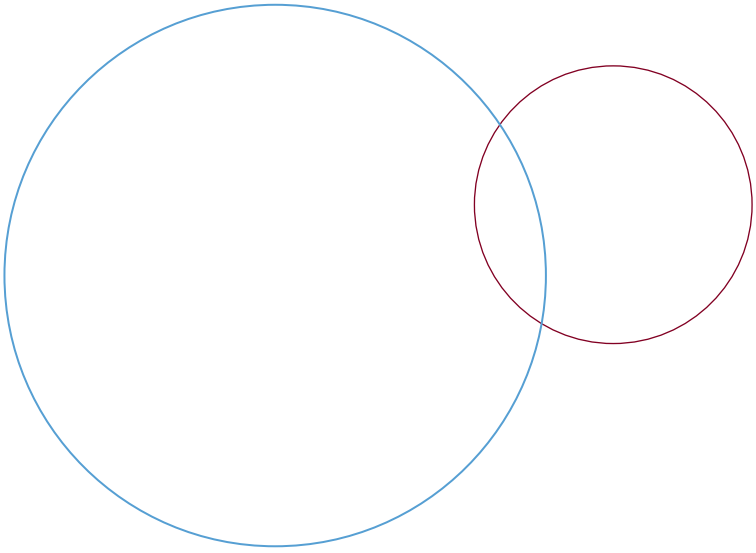

La société Défense Conseil International (DCI), créée en 1972, est une société de service, qui fournit des prestations de formation, de conseil et d'assistance (contrôle de programmes, soutien logistique, maintien en condition opérationnelle) dans le domaine de la défense. Elle a réalisé en 2007 environ 45 % de son activité en accompagnement de grands contrats de vente d'équipements militaires à l'exportation. La société est organisée en quatre branches spécialisées chacune dans un domaine d'intervention : Cofras (branche terrestre), Navfco (branche navale), Airco (branche air) et Desco (systèmes de défense et de sécurité). DCI exerce également, via deux filiales, une activité de capital-risque en faveur de PME innovantes actives dans les secteurs de la défense et des technologies à fort potentiel. Depuis 2006, la société s'est tournée vers la fourniture de prestations dans le cadre de l'externalisation de certaines fonctions des forces armées françaises. Le groupe DCI emploie un peu moins de 700 personnes et a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 112 M€.

Faits marquants

Le principal fait marquant de l'exercice 2007 est l'obtention, notifiée le 31 janvier 2008, d'un contrat de partenariat d'État portant sur la fourniture d'heures de vol d'hélicoptère à l'École d'application de l'Aviation légère de l'Armée de terre (EAALAT) de Dax. Ce contrat, obtenu en collaboration avec la société Proteus Hélicoptères, génèrera, à compter de 2011 et pendant vingt ans, un chiffre d'affaires annuel d'environ 22 M€ et un résultat net annuel d'environ 3 M€, dont la moitié reviendra à DCI.

Par branche, les principaux évènements de l'exercice écoulé sont :

- Cofras : poursuite des actions de formation organisées au profit de l'Arabie Saoudite (cadets, forces spéciales), ainsi que des actions de maintien en condition opérationnelle (MCO) au profit des Émirats Arabes Unis et du Koweït ;
- Navfco : poursuite de la formation des équipages de la Marine Malaisienne et montée en puissance de leur transformation sur Scorpène ; élargissement du champ de la formation opérationnelle au domaine de la guerre électronique ; renouvellement de la coopération avec DCNS sur le programme d'entretien des sous-marins nucléaires d'attaque ;
- Airco : poursuite de l'activité de formation de navigateurs officiers système d'armes au profit de Singapour ; reconduction pour trois ans par l'Arabie Saoudite du contrat FOS portant sur les missions de sauvetage en hélicoptère ;
- Desco : première vente de la formation au management des programmes de défense développée en 2006, signature du contrat relatif aux essais du système naval antiaérien PAAMS ; lancement de nombreux programmes de systèmes de surveillance et de sécurité intérieure en Europe de l'Est, au Maghreb et au Moyen- Orient.

Pour le pôle financier (la société Brienne Conseil et Finance – BCF – et sa filiale Financière de Brienne), l'exercice 2007 s'est traduit par une activité réduite. La principale opération a consisté en la libération par DCI d'une deuxième tranche du capital de BCF afin de réaliser celle d'une fraction du capital de la société Financière de Brienne détenue à 40,4 % par BCF depuis l'augmentation de capital de 2006 à laquelle DCI n'a pas participé. Fin 2007, le montant global des souscriptions réalisées par BCF s'élevait à 28 M€ (50 M€ pour Financière de Brienne).

Analyse financière

La diminution du chiffre d'affaires du groupe DCI, observée depuis 2004, date de fin de réalisation du contrat Sawari II, a fortement ralenti en 2007, puisque le chiffre d'affaires est ressorti en quasi-stabilité (-0,6 %) par rapport à l'année précédente, à 111,9 M€. Cette stabilisation a été obtenue en partie grâce au succès progressif de la politique de diversification de ses activités menée par la société. Dans ce montant, la part non liée à l'accompagnement des grands contrats à l'exportation a fortement progressé pour atteindre 55 % (35 % en 2006).

En termes de prise de commandes, l'exercice 2007 s'est traduit par une forte augmentation par rapport à l'année passée (+30,7 %). Les contrats gagnés ou renouvelés en 2007 représentent 144,8 M€ (hors contrat EAALAT Dax), et le carnet de

Fiche d'identité

■ Défense Conseil International est une société anonyme au capital de 21 350 000 € détenu à 49,99 % par l'État, à 30 % par Sofema, à 10 % par Sofresa et à 10 % par Eurotradia. DCI détient en direct deux filiales : DCI Services et Assistance, détenue à 100 %, et Brienne Conseil et Finance, détenue à 99,99 %. Elle détient également, en direct ou par l'intermédiaire de Brienne Conseil et Finance, des participations dans plusieurs sociétés (Pentastar, Helisim, Civipol Conseil, Sofinfra, Abak Systems). Brienne Conseil et Finance est, de son côté, actionnaire à hauteur de 40,42 % de la société Financière de Brienne, et détient des participations dans Sofema et Odas, ainsi que dans 8 fonds d'investissement sectoriels. L'activité du groupe DCI est structurée en deux pôles :

- un pôle opérationnel qui porte l'essentiel de l'activité du groupe et regroupe la société DCI et sa filiale DCI Services et Assistance ;
- un pôle financier regroupant la société Brienne Conseil et Finance et sa filiale, Financière de Brienne.

■ DCI et sa filiale DCI Services et Assistance exercent des activités de formation de personnel, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de la défense. Brienne Conseil et Finance et Financière de Brienne sont des fonds d'investissement actifs dans le domaine de la défense et des technologies à fort potentiel.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Août 2007 : début de la formation des équipages de sous-marins Scorpène de la Marine Malaisienne (contrat Soumalais/Scorpène) ;
■ 30 août 2007 : remise de l'offre finale sur le contrat de fourniture d'heures de vol d'hélicoptère pour l'EAALAT de Dax ;
■ 21 septembre 2007 : nomination de M. Jean-Baptiste Pinton au poste de directeur général de DCI ;
■ 27 septembre 2007 : création d'un comité des rémunérations ;
■ 20 décembre 2007 : signature par toutes les organisations syndicales de l'accord sur la politique salariale 2008 ;
■ 21 décembre 2007 : renouvellement du contrat FOS 2 de mise à disposition d'équipages pour formation SAR sur hélicoptères Cougar au profit de l'Arabie Saoudite ;
■ 9 janvier 2008 : déploiement du plan d'actions et opérationnel visant à favoriser le décloisonnement des différentes activités du groupe et à optimiser son fonctionnement ;
■ 31 janvier 2008 : notification au groupement DCI-Proteus Hélicoptères du contrat portant sur la fourniture d'heures de vol d'hélicoptère pour l'EAALAT de Dax ;
■ 6 mars 2008 : immatriculation de la société Helidax, destinée à assurer l'exécution opérationnelle du contrat de fourniture d'heures de vol d'hélicoptère pour l'EAALAT de Dax ;
■ 17 avril 2008 : entrée en vigueur du contrat de fourniture d'heures de vol d'hélicoptère pour l'EAALAT de Dax ;
■ 12 juin 2008 : passation de la première commande au titre du marché Souteau portant sur le soutien des forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis ;
■ 2 juillet 2008 : adoption par le conseil d'administration du plan stratégique 2008-2012.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	113	112
dont réalisé à l'étranger	*nc*	*nc*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	16	14
Résultat financier	5	6
Marge brute d'autofinancement	15	15
Résultat net - part du groupe	12	11
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	12	11
Total des immobilisations nettes	73	69
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*1*	*0*
dont immobilisations financières nettes	*36*	*34*
Capitaux propres - part du groupe	163	170
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	10	5
dont reçus par l'État	*5*	*3*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	64	64
Dettes financières nettes	-187	-193
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	656	648
Charges de personnel	56	55
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	10,6 %	9,8 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	85,4	84,9
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	7,4 %	6,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

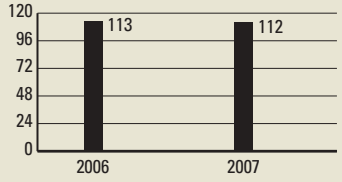

Évolution résultat net - part du groupe

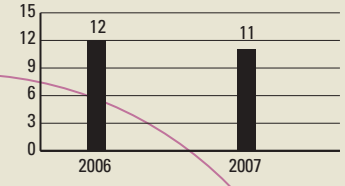

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

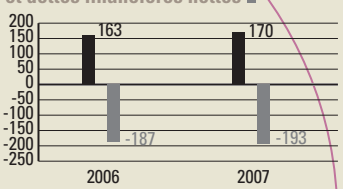

commandes à fin 2007 s'élève à 172,5 M€, soit un peu plus d'un an et demi de chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit en 2007 à 13,9 M€, en baisse de 12,3 % par rapport à celui de l'année 2006 (15,9 M€). Cette évolution résulte d'une baisse des produits d'exploitation, en particulier de la production stockée et des reprises sur provisions, plus rapide que la baisse des charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation a par ailleurs été fortement impacté par la dépréciation d'encours de production supérieurs à un an, correspondant à l'exécution de prestations pour un client majeur, en l'absence de commande de sa part. Hors dépréciation de ces encours, le résultat d'exploitation aurait atteint 16,6 M€ (+4,4 %). La marge opérationnelle du groupe s'est repliée à 12,4 % contre 14,1 % en 2006, mais se serait située à 14,8 % hors dépréciation des encours de production.

Le résultat net du groupe ressort à 11,3 M€, en légère diminution (-5,5 %) par rapport à celui de l'exercice précédent (12 M€). Le résultat financier s'établit en légère hausse alors que le résultat exceptionnel reste constant. La marge nette s'établit à 10,1 %, contre 10,6 % en 2006. La contribution du pôle financier à l'activité du groupe est restée négative – elle est passée de -169 k€ en 2006 à -432 k€ en 2007 – et s'est légèrement détériorée du fait de la diminution des produits de cessions.

La trésorerie de fin d'exercice du groupe a légèrement augmenté (+3,5 %) pour atteindre 193,6 M€. Cette amélioration des disponibilités financières résulte d'une hausse de la capacité d'autofinancement liée à une augmentation sensible de l'excédent brut d'exploitation (+3,5 M€) qui compense le creusement du besoin en fonds de roulement (-3,8 M€), ainsi que de la diminution des flux de trésorerie consommés par les opérations d'investissement (-2,5 M€) et de la baisse du montant des dividendes versés (-5 M€). Les capitaux propres consolidés du groupe augmentent légèrement (+3,8 %) pour atteindre 169,5 M€.

Perspectives

Pour l'exercice 2008, DCI envisage une hausse sensible de son chiffre d'affaires à environ 126 M€ grâce au montant élevé des commandes enregistrées en 2007. La part de l'activité non liée aux grands contrats d'exportation devrait demeurer constante à 55 % environ. Les prises de commandes devraient se situer aux alentours de 120 M€.

Le résultat d'exploitation est attendu en forte hausse (hors dépréciation éventuelle d'encours de production), ce qui devrait permettre de retrouver une marge d'exploitation de l'ordre de 14 %. Dans ces conditions, le résultat net prévisionnel ressortirait également en hausse sensible par rapport à 2007, et la marge nette atteindrait environ 11 %. Les frais de mise en œuvre du projet de vente d'heures de vol d'hélicoptères à l'EAALAT de Dax devraient peser sur le résultat net, mais ces charges supplémentaires seront en partie compensées par une diminution des frais généraux. Un objectif d'équilibre a été fixé pour le pôle financier.

L'année 2008 sera en partie consacrée à la mise en place du projet EAALAT Dax, mais un certain nombre d'autres chantiers importants marqueront également l'exercice. Au nombre de ceux-ci, figurent l'élaboration d'un plan stratégique visant à définir les orientations qui permettront d'assurer le développement de DCI au cours des années à venir et qui débouchera sur la production d'un plan d'affaires à cinq ans, la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à améliorer le pilotage des différentes activités du groupe, à favoriser leur décloisonnement et à optimiser le fonctionnement de l'entreprise, le lancement d'une réflexion sur l'organisation de DCI et son évolution, et le développement d'une politique de communication plus active. Les effectifs devraient légèrement diminuer par rapport à leur niveau de 2007 (675 personnes, effectifs locaux inclus).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Jean-Louis Rotrubin* ■ Administrateurs représentant l'État : *Pierre Bourlot, Philippe Decouais, Jacques-Emmanuel Lajugie, Nicolas Lermant, Lucie Muniesa, Florence Plessix* ■ Administrateurs : *Denis Brébant,* Eurotradia représentée par : *Philippe Esper,* Sofema représentée par : *Guillaume Giscard d'Estaing, Guy Rupied,* Sofresa représentée par : *Daniel Thuillier* ■ Censeurs : *Michel Fresse de Monval, Xavier Delcourt, André Helly, Patrick Marbach, Michel Miraillet, Michel Olhagaray, Jean-Louis Pineau, Maurice Vanderheyden, Xavier de Zuchowicz* ■ Commissaire du Gouvernement : *Thierry Perrin* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Pricewaterhouse Coopers, Mazars et Guérard* ■

Issue de l'ancien service à compétence nationale Direction des Constructions Navales, transformé en juin 2003 en société anonyme à capitaux publics, la société DCN, devenue DCNS en juin 2007, est un des principaux acteurs européens du secteur naval militaire, et un acteur majeur sur le marché mondial des systèmes navals de défense. En mars 2007, DCNS a racheté la société Thales Naval SA (TNF) et les parts détenues par celle-ci dans les sociétés Armaris et Mopa2. En parallèle à l'acquisition de ces actifs, le groupe Thales est entré au capital de DCNS à hauteur de 25 %. Le rapprochement des actifs navals militaires de DCNS et de Thales en France fait du groupe DCNS l'unique maître d'œuvre français de navires armés, et contribue à le positionner comme un acteur incontournable de la future consolidation du secteur naval militaire au niveau européen. Le groupe DCNS maîtrise la totalité de la chaîne de valeur et du cycle de vie des systèmes navals de défense, de la conception jusqu'au démantèlement. Il propose à ses clients trois types de produits et services: des navires armés (bâtiments de surface et sous-marins) équipés de leur système de combat, des services de maintenance, de soutien et de modernisation, ainsi que des équipements et systèmes stratégiques, notamment des armes sous-marines. Le groupe DCNS emploie environ 12800 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 2,8 Md€.

Faits marquants

Le principal fait marquant de l'exercice 2007 a été la finalisation des accords Convergence, qui a abouti, le 29 mars 2007, au rachat par DCNS de l'intégralité des actifs navals militaires français du groupe Thales hors équipements (la société Thales Naval SA et ses participations dans deux coentreprises), en parallèle de l'entrée de Thales au capital de DCNS. Cette opération a permis à DCNS de consolider sa place d'acteur majeur du secteur naval militaire européen et de renforcer ses positions à l'international. Elle a également permis au groupe Thales de devenir l'actionnaire et le partenaire industriel de référence du groupe DCNS. L'intégration des actifs issus de Thales a par ailleurs débouché sur une évolution de l'organisation du groupe, désormais structuré selon quatre directions (projets, navires armés, services, systèmes d'information et de sécurité), et trois unités opérationnelles (propulsion, équipements navals, armes sous-marines).

Outre la conclusion de ce partenariat stratégique de long terme, DCNS a également conclu d'autres accords importants en 2007. Le principal d'entre eux est le Memorandum of understanding (MOU) signé avec Finmeccanica et Thales Underwater Systems (TUS) le 30 novembre 2007, visant, à travers le rapprochement des activités de chacun dans le domaine des systèmes d'armes sous-marines, à créer le leader mondial de ce secteur. Ce rapprochement s'effectuera via la création de trois sociétés communes chargées chacune d'un domaine d'activité particulier (conception, développement et vente des systèmes d'armes- fabrication et support de ces systèmes- développement, vente et support des têtes acoustiques). Ce regroupement des actifs et des compétences de ces trois acteurs importants dans le domaine des torpilles constitue un premier pas dans la voie d'une consolidation plus large de ce secteur à l'échelle européenne.

En dehors de cet accord structurant, DCNS a également conclu un accord de coopération en matière de recherche et développement avec Rosoboronexport et l'institut de recherche en construction navale de Krylov. Cet accord porte sur la réalisation d'études et d'expérimentations communes. L'exercice 2007 a aussi été marqué pour DCNS par l'achat de 65 % du capital de la société d'ingénierie Sirehna (3 M€ de chiffre d'affaires, 25 salariés), spécialisée dans la stabilisation des navires et l'intégration des drones. La réalisation effective de cette acquisition a eu lieu le 14 mars 2008.

En termes industriels, l'année 2007 a vu le maintien d'un niveau élevé d'activité, avec la poursuite de la réalisation de nombreux programmes importants, et le démarrage industriel de deux programmes structurants pour l'avenir du groupe, celui des frégates européennes multi-missions (FREMM) et celui des sous-marins nucléaires d'attaque de la classe Barracuda. Pour ce qui concerne les programmes de construction en cours, les principales livraisons de l'exercice ont concerné le second bâtiment de projection et de commandement (BPC), livré à la Marine nationale en février 2007, les quatrième et cinquième navires du programme Delta relatif à la réalisation de six frégates de la classe Formidable (dont cinq en construction locale) pour la

Fiche d'identité

■ DCNS est un groupe spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines notamment). Le groupe est organisé autour de la société DCNS SA, qui détient plusieurs filiales, dont Thales Naval SA, DCN Log (logistique), DCN I et Armaris (vente à l'export), MO PA2 (maîtrise d'œuvre du second porte-avions français), UDSI (systèmes de combat pour sous-marins), ainsi que plusieurs implantations à l'étranger (DCNS India, DCN Italia). DCNS SA détient également des intérêts dans deux sociétés communes (Horizon, Eurosysnav), ainsi que dans plusieurs GEIE (Eurotorp, Euroslat). DCNS SA est une société anonyme au capital de 563 000 000 € détenu à 73,98 % par l'État, à 25 % par Thales, et à 1,02 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS. Le groupe est structuré en quatre directions (projets, navires armés, services, systèmes d'information et de sécurité) et trois unités opérationnelles (propulsion, équipements navals, armes sous-marines).

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	75
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2707	2821
dont réalisé à l'étranger	*694*	*781*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	213	174
Résultat financier	61	79
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	345	280
Résultat net - part du groupe	222	146
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	222	146
Total des immobilisations nettes	424	1001
dont écart d'acquisition net	*12*	*383*
dont immobilisations incorporelles nettes	*26*	*207*
dont immobilisations financières nettes	*32*	*23*
Capitaux propres - part du groupe	710	757
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	150	33
dont reçus par l'État	*150*	*29*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1051	988
Dettes financières nettes	-1409	-981
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	12459	12831
Charges de personnel	743	814
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	8,2 %	5,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,7	63,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	31,3 %	19,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

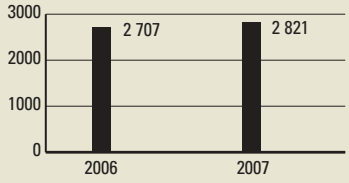

Évolution résultat net - part du groupe

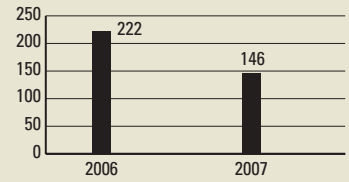

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

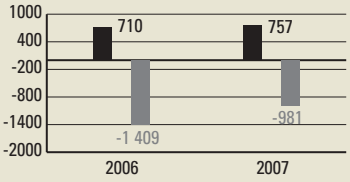

Marine de la République de Singapour, qui ont été admis au service actif début février 2008, le premier sous-marin Scorpène destiné à la Malaisie, mis à flots et baptisé fin octobre 2007, et le second sous-marin Scorpène destiné à la Marine chilienne, qui a été admis au service actif en fin d'année 2007.

Pour ce qui concerne la division Services, l'activité a également été soutenue en 2007, grâce, pour l'essentiel, aux contrats de maintien en condition opérationnelle (MCO) globaux des navires de la Marine nationale. Dans le cadre de ces contrats, pour lesquels la rémunération perçue par DCNS est corrélée à la disponibilité des navires, les prestations exécutées par le groupe au cours de l'année 2007 ont permis de maintenir la disponibilité de la flotte à un niveau élevé (plus de 70 %). Pour ce qui concerne les principaux programmes, l'année 2007 a vu l'achèvement, en octobre, de l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation (IPER) du sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) « Le Téméraire », et le démarrage, le 31 juillet, pour une durée de 17 mois, de l'IPER du porte-avions « Charles de Gaulle » au cours de laquelle le combustible des deux cœurs nucléaires du navire sera changé.

Dans le domaine social, le principal fait marquant de l'exercice a été la mise en place, dans le cadre de l'entrée de Thales au capital de DCNS, d'une offre de titres réservée aux salariés (ORS) du groupe. Cette offre porte sur un nombre maximum de 1563888 actions représentant 2,78 % du capital de DCNS. Le prix d'achat des titres a été fixé à 34,66 €, ce qui représente une décote de 14,3 % par rapport au prix auquel l'entrée de Thales au capital de DCNS a été réalisée. Les mois qui ont suivi la réalisation du projet Convergence le 29 mars 2007 ont été consacrés à la définition des modalités de cette offre, qui ont été formalisées dans un arrêté en date du 31 octobre 2007. La réalisation de cette ORS complète l'élargissement des mécanismes de rémunération des personnels de DCNS initié en 2005 par la mise en place de la participation pour les salariés de droit privé du groupe, et poursuivi en 2006 par la signature, dans les différentes entités du groupe, d'accords d'intéressement touchant l'ensemble du personnel.

En termes d'effectifs, le nombre de personnes employées en moyenne par le groupe a légèrement diminué en 2007 (-1 %), à 12831 personnes (ETP). Sur ce total, environ 45 % sont des salariés de droit privé et 55 % des personnels sous statut public mis à disposition de DCNS par l'État.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe DCNS pour l'exercice 2007 s'est établi à 2821 M€, en hausse de 4,2 % par rapport à l'année 2006. Toutefois, si on le retraite des changements de périmètre (acquisition de TNF et de ses participations), le chiffre d'affaires de l'exercice ressort en baisse de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent. A compter de 2007, la direction de DCNS considère que l'activité du groupe doit être appréhendée comme un secteur opérationnel unique – le secteur naval – et ne distingue plus, en conséquence, les activités de construction neuve des activités de vente de services et d'équipements. La ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique fait ressortir que l'activité est réalisée majoritairement en France, les ventes à l'exportation représentant 27,7 % du chiffre d'affaires.

Le montant des prises de commandes enregistrées en 2007 atteint 1862 M€. Ce chiffre est en recul sensible (-27,8 %) par rapport à l'année 2006. Le faible niveau de prise de commandes enregistré en 2007 résulte de la perte d'un grand contrat à

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Jean-Marie Poimboeuf* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentant l'État : *Pierre Aubouin, Joseph Bodard, Christophe Burg, Jean-Baptiste Gillet, Nicolas Lermant, Éric Quérenet de Bréville* ■ Autres administrateurs : *Gilles Denoyel, Patrice Durand, Jean-Georges Malcor, Yves Michot, Bernard Retat* ■ Représentants des salariés : *Jacques André, Gérard Aubert, Gérard Barbereau, Bernard Hamelin, Gilles Montaland, Michel Rouzé* ■ Commissaires du gouvernement : *Marc Gatin* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Clara Carriot* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, KPMG* ■

l'exportation et de la non-concrétisation de deux commandes attendues au cours de l'exercice. Ainsi, DCNS a perdu en juin 2007 l'appel d'offre portant sur la construction pour la Marine australienne de deux bâtiments de projection et de commandement (impact négatif de 530 M€ sur le montant des prises de commandes), alors que les commandes attendues de quatre corvettes de type Gowind par la Bulgarie (impact de 800 M€) et d'un second porte-avions par la Marine nationale française (impact de 300 M€) ne se sont pas concrétisées.

DCNS a néanmoins enregistré quelques commandes importantes en 2007, notamment au niveau national où le groupe s'est vu notifier l'affermissement de la première tranche conditionnelle du programme Barracuda (360 M€) en septembre, le contrat portant sur la logistique du programme FREMM (175 M€) en fin d'année, ou encore le contrat relatif aux approvisionnements à longs délais du programme de réalisation de l'IPER et de l'adaptation à l'emport des missiles balistiques stratégiques M 51 des SNLE (139 M€). À l'export, le principal contrat notifié en 2007 a porté sur la fourniture de systèmes de propulsion anérobie pour les trois sous-marins de type Agosta 90 B vendus en 1994 à la Marine pakistanaise (140 M€). Le carnet de commandes au 31 décembre 2007 s'élevait à 8328 M€, en légère hausse (+1,7 %) par rapport à son niveau de fin 2006. Il représente environ trois années de chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation consolidé du groupe DCNS est ressorti à 173,9 M€ en 2007, en baisse de 18,5 % par rapport à l'exercice 2006. La marge d'exploitation s'est également repliée, passant de 7,9 % en 2006 à 6,2 % en 2007. Cette dégradation de la rentabilité du groupe s'explique essentiellement par la hausse (+18,8 %) du coût des achats (incluant la sous-traitance industrielle), ainsi que des charges de personnels (+6,6 %). Cette augmentation des charges de personnel s'explique en partie par l'acquisition des actifs navals militaires français de Thales, qui induit une légère augmentation des effectifs au niveau du groupe (les effectifs de DCNS SA baissant légèrement en 2007). On observe par ailleurs une hausse des charges liées aux personnels de droit privé du groupe (+12,1 %) et une baisse des charges des personnels mis à disposition de DCNS par l'État (-0,4 %). Ce double mouvement traduit la modification progressive de la composition du personnel de DCNS, qui surcompense les différences d'évolution des rémunérations des deux populations (l'augmentation moyenne des salaires des personnels de droit privé s'est élevée à 2,8 % en 2007 contre 4 % pour les ouvriers mis à disposition). La baisse du résultat d'exploitation de l'exercice

résulte également de l'amortissement de l'annulation de la valeur du fonds de commerce d'Armaris réalisée dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis lors du projet Convergence, qui a généré un impact négatif de 28 M€. Ces éléments ont plus que compensé la hausse globale des produits d'exploitation (+8,4 %) résultant notamment de la variation de périmètre liée à l'acquisition des actifs navals militaires français du groupe Thales.

Les frais de recherche et développement autofinancés diminuent par rapport à ceux enregistrés en 2006 (-12,3 % à

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 28 février 2007 : livraison du bâtiment de projection et de commandement (BPC) « Tonnerre » à la Marine Nationale ;
- 29 mars 2007 : acquisition de Thales Naval SA et des participations détenues par celle-ci dans les sociétés Armaris et MO PA2 et entrée concomitante de Thales au capital de DCNS SA à hauteur de 25 % ;
- 31 juillet 2007 : début de l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation (IPER) du porte-avions « Charles de Gaulle » ;
- Septembre 2007 : achèvement de l'IPER du sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) « Le Téméraire » ;
- Septembre 2007 : affermissement de la première tranche conditionnelle du programme de construction des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de la classe « Barracuda » ;
- 19 octobre 2007 : livraison à la Marine Singapourienne de la frégate « RSS Stalwart », cinquième des six frégates du programme « Formidable » ;
- 25 octobre 2007 : signature d'un accord de coopération avec Rosoboronexport et l'institut de recherche en construction navale de Krylov ;
- 23 octobre 2007 : baptême du « Tunku Abdul », premier sous-marin Scorpène destiné à la Marine Malaisienne ;
- 30 novembre 2007 : signature d'un accord de coopération (MOU) avec Finmeccanica et Thales Underwater Systems (TUS) visant à la création de sociétés communes dans le domaine des systèmes d'armes sous-marines afin de créer le leader mondial de ce secteur ;
- Janvier 2008 : lancement d'un plan d'amélioration de la compétitivité du groupe ;
- 17 janvier 2008 : lancement de l'opération « Les filières du talent » destiné à faire parrainer par des salariés de DCNS des jeunes en recherche d'emploi et à faire découvrir à un millier de jeunes les métiers du groupe ;
- 14 mars 2008 : acquisition de la société Sirehna, PME spécialisée dans la stabilisation des navires et l'intégration des drones ;
- 21 mars 2008 : présentation du « Terrible », quatrième et dernier sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération construit par DCNS à Cherbourg ;
- 10 avril 2008 : signature du contrat portant sur la maîtrise d'œuvre, la production et le maintien en condition opérationnelle d'une centaine de torpilles lourdes pour la Marine nationale ;
- 18 avril 2008 : finalisation du contrat de vente d'une frégate multi-mission à la Marine Royale du Maroc ;
- Juin 2008 : création de DCNS India ;
- Juillet 2008 : finalisation de l'offre de titre réservée aux personnels et anciens personnels du groupe DCNS organisée dans le cadre de l'entrée de Thales au capital de DCNS SA.

62 M€). Ils représentent 2,2 % du chiffre d'affaires. Cette baisse est cohérente avec l'objectif d'une stabilisation à environ 60 M€ par an de ces frais au cours de la période 2008-2010 prévu par le plan à moyen terme du groupe.

Le résultat financier est en forte progression en 2007 à 78,9 M€ (+29,6 %). Ceci s'explique par la décision prise par la direction de DCNS, dans un environnement financier difficile, d'externaliser les plus values réalisées sur le placement de la trésorerie du groupe. Le résultat exceptionnel se dégrade fortement d'un exercice à l'autre, passant de 41,3 M€ en 2006 à -27,9 M€ en 2007. Cette baisse s'explique pour partie par l'enregistrement en charge exceptionnelle au titre de l'exercice 2007 d'une provision pour mesures d'aide au départ de personnels d'un montant de 31 M€. Au total, le résultat net (part du groupe) ressort à 146,1 M€ en 2007, en baisse très sensible (-34,2 %) par rapport à l'année 2006. Outre les éléments présentés ci-dessus (repli du résultat d'exploitation et du résultat exceptionnel), cette diminution s'explique également par l'enregistrement dans les comptes d'une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition relative à l'entrée dans le périmètre du groupe de la société Thales Naval SA et de ses participations. Cette dotation aux amortissements des écarts d'acquisition s'élève à 15,2 M€ pour l'exercice. Dans ces conditions, la marge nette ressort à 5,2 % (contre 8,2 % en 2006).

La trésorerie nette du groupe au 31 décembre 2007 s'élève à 986 M€, un niveau sensiblement inférieur à celui constaté une année auparavant (1 416 M€), mais qui demeure élevé. Cette diminution du niveau de trésorerie (-30,4 %) s'explique essentiellement par l'incidence de l'acquisition des actifs navals militaires français de Thales qui ont pesé à hauteur de 483,9 M€ sur la trésorerie du groupe, ainsi que par la diminution du résultat net (-76 M€). Ce phénomène n'est que partiellement compensé par une amélioration du besoin en fonds de roulement qui diminue de 127,5 M€ par rapport à l'exercice 2007, permettant aux flux de trésorerie générés par l'activité de redevenir légèrement positifs (+5,2 M€). Le niveau de trésorerie de fin d'exercice inclut le versement par l'État à DCNS en juin 2007 de la dernière tranche, d'un montant de 150 M€, de l'augmentation de capital souscrite lors du changement de statut de la société mais non encore libérée. Le dividende global versé par DCNS au cours de l'exercice 2007 s'élève à 109 M€, dont 76 M€ ont été versés en nature en décembre 2007 par remise à l'État du solde de la créance détenue par DCNS sur le ministère de la Défense au titre des encours non contractualisés (prestations réalisées par le SCN DCN pour le compte du ministère de la Défense avant le changement de statut et n'ayant jamais fait l'objet d'une contractualisation).

Perspectives

L'environnement du groupe sera marqué par la remise en 2008 des conclusions de la Commission chargée de l'élaboration du Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale, créée par le Président de la République le 31 juillet 2007, ainsi que par le vote de la prochaine loi de programmation militaire couvrant la période 2009-2014, qui devrait traduire, au début de l'année 2009, en orientations concrètes les travaux de la Commission. Les conséquences potentielles pour DCNS des travaux de la Commission du Livre blanc et du vote de la prochaine loi de programmation militaire (réduction du volume de certains programmes et décalage éventuel de leur calendrier de réalisation) ne sont pas encore connues et n'ont donc pas été intégrées dans les prévisions présentées par le groupe au début de l'année 2008. Elles pourraient toutefois impacter négativement les objectifs commerciaux, financiers et industriels que DCNS s'est fixés au titre de l'exercice 2008.

Hors conséquences liées au Livre blanc, DCNS prévoit pour 2008 une légère diminution de son chiffre d'affaires à environ 2,6 Md€. Le résultat d'exploitation devrait baisser pour sa part d'environ 15 % pour s'établir aux alentours de 150 M€. Dans ces conditions, la marge d'exploitation atteindrait environ 5,5 %. La diminution attendue des résultats s'explique pour l'essentiel par l'achèvement d'un certain nombre de grands programmes industriels (construction du SNLE « Le Terrible » et des frégates de la classe Horizon, IPER du SNLE « Le Téméraire »), imparfaitement compensé par le démarrage ou le développement d'autres programmes. Le budget 2008 prévoit par ailleurs une maîtrise des coûts, fondée notamment sur une évolution modérée des frais de personnel, traduisant un ajustement des effectifs au niveau d'activité, et une augmentation limitée des autres frais (administratifs, commerciaux, de recherche et développement). En termes de prises de commandes, la direction de DCNS prévoit une augmentation en 2008, imputable aux programmes nationaux (Barracuda, FREMM, adaptation au missile M. 51 des SNLE, second porte-avions pour la Marine nationale), comme à l'obtention de nouvelles commandes à l'export. Cette hausse devrait résulter en partie de la passation de commandes initialement attendues en 2007. Un premier succès a été enregistré à ce titre au cours du premier semestre 2008 avec la commande d'une frégate multi-missions par la marine Royale marocaine. Le montant global des prises de commandes de l'exercice 2008 est ainsi espéré aux alentours de 3,2 Md€. La trésorerie du groupe devrait, quant à elle, demeurer à peu près constante aux alentours de 900 M€.

En termes de développement du groupe, l'année 2008 devrait être riche, avec la réalisation de plusieurs projets structurants. Ainsi, le projet de rapprochement des activités de DCNS, de Finmeccanica et de TUS dans le domaine des armes sous-marines aboutira probablement avant la fin de l'année, ce qui permettra la pérennisation et le développement de cette activité. Par ailleurs, DCNS poursuivra en 2008 la mise en œuvre de sa stratégie d'amélioration de son implantation internationale sur les marchés stratégiques, avec la création d'une filiale en Inde. En parallèle, le groupe devrait commencer à mettre en œuvre le projet de diversification de son activité dans des domaines connexes à son cœur de métier (fabrication en sous-traitance de pièces critiques pour l'industrie nucléaire civile, positionnement en partenariat avec un grand groupe de services sur le marché de la gestion d'infrastructures pour le compte de l'industrie). Enfin, l'année 2008 a vu l'aboutissement de la procédure d'offre de titres réservée aux salariés du groupe, avec la finalisation des souscriptions et la réalisation du règlement-livraison des actions. Au terme de ce processus, 1,02 % du capital de DCNS a été souscrit par 7 615 personnels et anciens personnels du groupe.

L'année 2007 a été une année charnière pour EADS dont la structure de gouvernance s'est trouvée profondément modifiée grâce à un accord trouvé entre les actionnaires de référence en juillet 2007. Cette année a encore été une année record en termes commerciaux et ce dans tous les domaines d'activité du groupe. Le groupe reste toutefois confronté à des défis opérationnels sur certains programmes structurants ou encore sur l'implémentation du plan Power 8, déterminants pour son avenir.

Bilan 2007

Gouvernance

Le 16 juillet 2007, les actionnaires de référence ont trouvé un accord pour modifier la gouvernance du groupe. Dans sa structure de direction simplifiée, EADS est dirigé par un seul Président du conseil d'administration, et un seul Président Exécutif, là où existaient auparavant deux co-Présidents du conseil d'administration et deux co-Présidents Exécutifs. Les premiers Président du conseil d'administration et Président Exécutif du groupe sont respectivement Rüdiger Grube et Louis Gallois.

Les actionnaires de référence ont également souhaité un accroissement du nombre d'administrateurs indépendants au conseil d'administration afin de mieux refléter le profil d'entreprise internationale d'EADS en se conformant aux meilleures pratiques de gouvernance internationales. Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs indépendants, qui viennent se joindre au Président du conseil d'administration, au Président Exécutif, à deux représentants de Daimler, deux représentants de Sogeade et un représentant de SEPI, soit un total inchangé de 11 administrateurs au conseil d'administration d'EADS N.V.

Les décisions d'investissements inférieurs à 350 millions d'euros sont placés sous la seule responsabilité du Comité Exécutif, ainsi que la nomination des équipes de direction des principales filiales et entités opérationnelles d'EADS, à l'exception du Président d'Airbus et des membres du Comité Exécutif d'EADS, dont les nominations seront décidées par le Président Exécutif d'EADS, le Président du conseil d'administration d'EADS et le conseil.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple, à l'exception d'une liste limitée de sujets réservés (comprenant la nomination du Président du Conseil, du Président Exécutif d'EADS et du Président d'Airbus et les décisions stratégiques ou d'investissements majeurs), qui nécessitent l'approbation des administrateurs représentant Sogeade et Daimler.

Ces modifications ont été adoptées par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 22 octobre 2007.

Actionnariat

Une première tranche des obligations remboursables en action EADS émises par Lagardère ont été livrées en juin 2007 réduisant la participation de Lagardère dans EADS de 2,5 % pour la porter à 12,5 % du capital.

Le 9 février 2007, DaimlerChrysler a annoncé la cession des droits économiques liés à 7,5 % du capital d'EADS à un groupe d'investisseurs institutionnels allemands, ramenant donc en termes économiques sa participation à 15 %.

Bilan commercial et industriel

L'année a été une très bonne année d'un point de vue commercial pour le groupe et pour Airbus, en particulier au salon du Bourget où Airbus a annoncé un total de 425 commandes fermes et de 303 engagements d'achats et au salon aéronautique de Dubai où la compagnie Emirates a commandé 70 A350 XWB et 11 A380, soit la plus importante commande de l'histoire de l'aéronautique civile. Au total, sur l'année Airbus a enregistré 1 341 commandes nettes, soit un record pour l'avionneur. Aux côtés de l'A320 qui reste le plus fort succès commercial d'Airbus, l'A350 XWB a également enregistré 290 commandes fermes en 2007 et l'A380 trente-trois nouvelles commandes. Les divisions Défense et Sécurité et Eurocopter ont également connu une forte hausse de leurs prises de commande (+45 % et +35 % respectivement).

Sur le plan industriel, si le premier A380 a été livré à l'automne à Singapore Airlines,

Fiche d'identité

■ EADS est une société anonyme de droit néerlandais. Au 31 décembre 2007, elle est majoritairement détenue par un consortium d'actionnaires constitué de Sogeade (l'État via Sogepa et Lagardère via Desirade), DASA et SEPI (holding de l'État espagnol). Les membres du concert sont liés par un pacte d'actionnaires signé en date du 8 avril 2000 lors de la constitution d'EADS. Ce pacte a été amendé pour modifier les termes liés à la gouvernance du Groupe EADS, suite à l'accord trouvé le 16 juillet 2007 entre les actionnaires de référence.

■ Au 31 décembre 2007, la composition de l'actionnariat était la suivante :
– DASA : 22,52 % (dont 15 % seulement de droits économiques associés, DASA disposant de l'intégralité des droits de vote)
– SOGEADE (54,5 % Sogepa - société détenue par l'État ; 45,5 % Désirade – société détenue par le groupe Lagardère) : 27,53 %, dont 5 % devant être remis en remboursement d'obligations convertibles émises par Lagardère en deux tranches égales en juin 2008 et juin 2009, après une première tranche de 2,5 % en juin 2007
– SEPI (holding de l'État espagnol) : 5,49 %
– Flottant : 43,94 %.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	0,1	0,1
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	15	15
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	3203	1496
Chiffre d'affaires	39434	39123
dont réalisé à l'étranger	*305163*	*35673*
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	278	-33
Résultat financier	-244	-737
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	3541	3862
Résultat net - part du groupe	99	-446
Résultat net - intérêts minoritaires	16	9
Résultat net de l'ensemble consolidé	115	-437
Total des immobilisations nettes/ Actifs non courants	37080	37051
dont écart d'acquisition net	*9565*	*9519*
dont immobilisations incorporelles nettes	*-1290*	*1313*
dont titre mis en équivalence	*2095*	*2238*
dont impôts différés actifs	*2624*	*2705*
Capitaux propres - part du groupe	13015	13090
Intérêts minoritaires	137	85
Dividendes versés au cours de l'exercice	520	97
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	12463	12433
Dettes financières nettes	-2935	-4333
Dettes financières brutes à plus d'un an	3561	3090
Effectifs en moyenne annuelle	116805	116493
Charges de personnel	8731	9081
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0,3 %	-1,1 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	74,7	78
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	0,9 %	-3,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

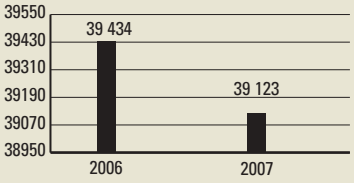

Évolution résultat net - part du groupe

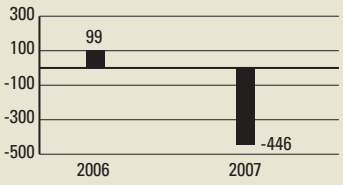

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

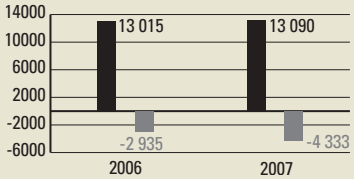

EADS a annoncé des retards sur un de ses programmes phare, l'A400M à l'automne.

L'année 2007 est également la première année de mise en place du plan Power 8, dont les détails ont été annoncés le 28 février 2007 par la direction du groupe, et qui doit permettre à Airbus de faire face à la faiblesse du dollar par rapport à l'euro, à une très forte pression concurrentielle et aux surcoûts financiers liés aux retards sur l'A380. L'objectif de Power 8 est de permettre au groupe de générer 2,1 milliards d'euros de résultat d'exploitation complémentaires à partir de 2010 et 5 milliards d'euros de trésorerie cumulée de 2007 à 2010. Lors de la présentation des résultats 2007, la direction du groupe a estimé que les gains réalisés sur 2007 avaient dépassé les objectifs.

Analyse financière

À titre préliminaire, il convient de noter que le pourcentage de consolidation proportionnelle de MBDA est passé de 50 % à 37,5 %.

Le chiffre d'affaires s'est établi à 39,1 milliards d'euros (2006 : 39,4 milliards d'euros), porté par la hausse des livraisons d'Airbus (453 avions contre 434 l'année dernière), et l'augmentation des volumes chez Eurocopter et Astrium. Il est resté globalement stable par rapport à l'exercice précédent, malgré la baisse du dollar américain et le recul du chiffre d'affaires lié au programme A400M. EADS réalise 55 % de son chiffre d'affaires hors d'Europe : Amérique du Nord (20 %), Asie-Pacifique (23 %) et reste du monde (12 %).

L'EBIT 2007 d'EADS (avant écarts d'acquisition et éléments exceptionnels) recule à 52 millions d'euros contre 399 millions d'euros en 2006, fortement pénalisé par des charges liées à l'A400M (une provision d'un montant de 1,4 milliard d'euros a été passée), au plan de redressement Power8 et celles liées à l'A350 XWB. L'EBIT a aussi souffert de l'impact de la dépréciation du dollar. En revanche, la contribution des programmes historiques d'EADS a continué de s'améliorer. La montée en puissance des livraisons d'Airbus et la vigueur des activités, défense et espace ont notamment contribué à la performance.

EADS a enregistré une perte nette de 446 millions d'euros (résultat net 2006 : 99 millions d'euros), soit une perte par action de 0,56 euro (contre un bénéfice par action de 0,12 euro en 2006).

Les frais de Recherche & Développement autofinancés ont augmenté en 2007 pour atteindre 2608 millions d'euros (2006 : 2458 millions d'euros) et reflètent l'effort de développement d'Airbus, notamment pour l'A350 XWB.

Le flux de trésorerie disponible avant financement client s'élève à 3426 millions d'euros (2006 : 869 millions d'euros) grâce à la solide performance opérationnelle. En 2007, la trésorerie nette a augmenté pour s'établir à 7 milliards d'euros (fin 2006 : 4,2 milliards d'euros).

Airbus

Le chiffre d'affaires est resté stable, soutenu par un effet de volume lié principalement à l'augmentation de la production d'avions monocouloir. Toutefois, l'impact négatif du cours du dollar américain (à hauteur de -1080 million d'euros) ainsi que la baisse du chiffre d'affaires comptabilisé au titre du programme A400M (-323 millions d'euros au titre de la part de travail interne d'Airbus) ont pesé sur la croissance. Airbus a livré 453 avions en 2007 (2006 : 434 appareils). L'EBIT s'inscrit en baisse à -881 millions d'euros (2006 : 572 millions d'euros), en raison de l'impact important des provisions liées à la révision du calendrier de livraison de l'A400M, au plan de redressement Power8, et des charges liées à l'A350 XWB. La dégradation du prix des appareils livrés par rapport à l'année dernière a été largement compensée par une solide amélioration de la performance opérationnelle et les économies initiales dégagées par Power8.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Rüdiger Grube* ■ Personnalités indépendantes : *Hermann-Josef Lamberti, Lakshmi N. Mittal, John Parker (Sir), Michel Pebereau* ■ Administrateur proposé par SEPI : *Juan Manuel Eguiagaray* ■ Administrateurs proposés par SOGEADE : *Dominique D'Hinnin, Arnaud Lagardère* ■ Administrateurs proposés par Daimler : *Rolf Bartke, Bodo Uebber* ■ Autre administrateur : *Louis Gallois* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, Ernst & Young* ■

Avions de transport militaire

Le chiffre d'affaires a reculé à 1 140 millions d'euros. Ce repli est principalement imputable au report sur 2008 de l'étape "PowerOn" du programme A400M. L'EBIT de la Division a reculé pour afficher une perte de -155 millions d'euros (contre un profit de 75 millions d'euros en 2006), principalement en raison des ajustements de marge du programme A400M.

Eurocopter

La hausse de 10 % du chiffre d'affaires reflète la poursuite de la montée en cadence des livraisons d'hélicoptères de série et la croissance des activités de services au client. 488 hélicoptères ont été livrés en 2007, soit 28 % de plus qu'en 2006. L'EBIT de la Division s'est élevé à 211 millions d'euros (2006 : 257 millions d'euros), pénalisé par une correction de marge et des provisions dans le programme NH90. Sur les autres activités, Eurocopter a toutefois nettement amélioré sa rentabilité, grâce à une augmentation de ses volumes et un mix produits favorable. En 2007, 8 NH90 ont été livrés, dont les deux premiers NH90 destinés aux forces armées australiennes.

Défense & Sécurité

Le chiffre d'affaires de la division s'est élevé à 5,5 milliards d'euros (2006 : 5,9 milliards d'euros). À périmètre comparable, après prise en compte du changement de consolidation de MBDA (37,5 % en 2007, contre 50 % en 2006), le chiffre d'affaires est demeuré stable. La progression du chiffre d'affaires d'Eurofighter et des activités de sécurité a été altérée par le recul du chiffre d'affaires de l'activité missiles. À périmètre comparable, l'EBIT de la Division, 340 millions d'euros, est supérieur à celui de l'année dernière (EBIT 2006 à base comparable: 318 millions d'euros), après ajustements des effets non récurrents, grâce à l'amélioration des performances opérationnelles et à la diminution des coûts de structure. Les prises de commandes de la Division ont bénéficié en 2007 des activités de défense et de sécurité, notamment la part d'EADS dans le contrat Eurofighter Typhoon avec l'Arabie Saoudite, du contrat d'amélioration pour l'Eurofighter, du contrat de drones EuroHawk, et des activités d'avionique et de sécurité. La Division a remporté de nouveaux contrats dans les réseaux sécurisés, ainsi que des succès commerciaux dans le domaine de la sécurité.

Astrium

Le chiffre d'affaires en progression de 11 % a été principalement alimenté par la montée en puissance des services Paradigm, par l'accélération des cadences de production d'Ariane 5 et par l'augmentation des ventes de missiles balistiques. L'EBIT s'inscrit en hausse de 34 %, à 174 millions d'euros (2006 : 130 millions d'euros), grâce à une hausse de la contribution des activités de transport spatial et de services. Astrium a augmenté la cadence de production du lanceur de satellites Ariane 5 en 2007, avec six lancements par an. Astrium a également reçu une commande préliminaire pour trente-cinq Ariane 5, dont les livraisons doivent intervenir à compter de 2010.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 28 février 2007 : annonce et présentation du plan de restructuration Power 8 ;
- 9 février 2007, DaimlerChrysler a annoncé la cession des droits économiques liés à 7,5 % du capital d'EADS à un groupe d'investisseurs institutionnels allemands, ramenant donc en termes économiques sa participation à 15 % ;
- 22 juin 2007 : annonce de 425 commandes fermes et 303 options d'achats sur des appareils Airbus à l'occasion du salon aéronautique du Bourget ;
- 16 juillet 2007 : accord entre les actionnaires de référence d'EADS (État, Lagardère et DaimlerChrysler) pour modifier la gouvernance du groupe en présence des chefs d'État français et allemands ;
- 15 octobre 2007 : première livraison de l'A380 à la compagnie Singapore Airlines ;
- 17 octobre 2007 : le groupe annonce des retards de 6 mois sur l'A400M et précise que ces retards pourraient atteindre 12 mois ;
- 22 octobre 2007 : l'assemblée générale des actionnaires approuve les modifications proposées par les actionnaires de référence sur la gouvernance du groupe ;
- 14 novembre 2007 : commande record pour Airbus à qui la compagnie Emirates commande 70 A350 XWB et onze A380. Au total, lors du salon aéronautique de Dubai, l'avionneur enregistre 163 commandes fermes pour un montant de 28 milliards de dollars ;
- 19 décembre 2007 : annonce de la sélection de Latécoère comme partenaire préférentiel pour les sites de Méaulte et Saint-Nazaire dans le cadre de la mise en œuvre de Power 8 ;
- 10 janvier 2008 : Louis Gallois présente le plan stratégique à long terme « Vision 2020 » ;
- 29 février 2008 : sélection d'EADS et de Northop Grunman pour un contrat portant 179 avions ravitailleurs pour l'armée américaine pour un montant total estimé à 40 milliards de dollars ;
- 20 avril 2008 : échec de la cession des sites allemands de Varel, Nordenham et Augsbourg à MT Aerospace ;
- 22 avril 2008 : acquisition de la société Plant CML ;
- 7 mai 2008 : abandon de la cession des sites français de Méaulte et St Nazaire à Latécoère ;
- 13 mai 2008 : révision à la baisse du planning de la montée en cadence du programme A380 avec 12 avions livrés en 2008 (au lieu de 13 prévus) et 21 en 2009 (au lieu de 25 prévus). Pour 2010 et au-delà, le communiqué indique que le planning de livraison doit encore être discuté avec les clients ;
- 17 juillet 2008 : le groupe annonce des transactions portant sur 256 appareils d'une valeur de 40,5 milliards de dollars au salon de Farnborough.

Perspectives

Les perspectives du Groupe se fondent sur une hypothèse de taux de change moyen de 1 € = 1,45 USD.

Pour l'année 2008, EADS prévoit des commandes d'Airbus aux environs de 700 appareils. Au salon de l'aéronautique de Farnborough le 17 juillet 2008, 256 appareils ont fait l'objet de transactions (dont 247 commandes fermes). Airbus a également remporté un contrat historique début 2008, conjointement avec Northop Grumman, pour les avions ravitailleurs de l'armée américaine (179 appareils). Boeing a déposé une plainte contestant l'octroi de ce contrat. Suite à la plainte déposée par Boeing et à un avis défavorable rendu par le GAO (Government Accountability Office), l'US Air Force a souhaité remettre en jeu le contrat via un nouvel appel d'offres. Programmé pour la fin 2008, celui-ci devrait finalement avoir lieu en 2009, après les élections présidentielles américaines.

EADS prévoit pour 2008 un chiffre d'affaires supérieur à 40 milliards d'euros, avec environ 470 livraisons d'appareils prévues sur l'ensemble de l'année. L'EBIT devrait atteindre 1,8 milliard d'euros. Ce chiffre ne prend cependant pas en compte l'impact d'éventuelles fluctuations de change à court terme sur la réévaluation des provisions, ni les conséquences de la cession éventuelle de certains sites industriels. Enfin, le flux de trésorerie (avant impact du financement client) devrait être positif de 0,5 milliard d'euros.

Airbus a annoncé en mai 2008 de nouveaux retards sur la phase d'industrialisation de l'A380 dont les impacts financiers éventuels ne sont pas encore connus. Par ailleurs, au printemps 2008, Airbus a indiqué que les négociations pour la cession des sites français et de certains des sites allemands concernés par Power 8 n'avaient pu aboutir, sans toutefois que les prévisions économiques et financières soient remises en cause.

Le groupe a également présenté sa stratégie de long terme dite « Vision 2020 » début 2008.

Vision 2020 est centrée sur la volonté de trouver un meilleur équilibre au sein d'EADS. Trois axes majeurs sous-tendent cette vision à long terme du groupe :

1. Parvenir à un meilleur équilibre entre Airbus qui représente 65 % des activités du groupe à ce jour et les autres divisions du groupe. L'objectif est de rétablir un certain équilibre entre Airbus et les autres activités grâce à la croissance interne mais également via des partenariats et des acquisitions ;

2. Parvenir à un meilleur équilibre entre les plates-formes et les services. L'objectif cible est d'atteindre 25 % du chiffre d'affaires sur des activités de services d'ici à 2020, contre 10 % à ce jour ;

3. Élargir la base internationale de l'entreprise qui reste aujourd'hui une entreprise établie principalement en Europe. EADS a l'ambition de devenir une entreprise industrielle dont 20 % des salariés et 40 % des approvisionnements se situeront hors d'Europe.

L'acquisition de Plant CML au premier trimestre 2008, entreprise américaine spécialisée dans les activités de Sécurité aux États-Unis (fournisseurs de produits de gestion d'appels et de répartition radio pour les centres d'appel d'urgence, ainsi que des services d'avertissement d'urgence) est représentative de la mise en œuvre de cette stratégie.

En complément du programme Power8, EADS a également annoncé en septembre 2008 le lancement de Power8 Plus qui concernera l'ensemble du Groupe et étendra les initiatives actuelles au-delà de 2010. L'objectif chiffré est une amélioration annuelle supplémentaire de l'EBIT venant de l'ensemble du groupe EADS d'environ 1 milliard d'euros sur la période 2011-2012. Power8 Plus ne prévoit pas de plans sociaux entraînant des réductions de personnel supplémentaires.

Procédures ouvertes par l'AMF et les autorités judiciaires à l'encontre de certains dirigeants, anciens dirigeants et actionnaires d'EADS, relatives à un éventuel délit d'initié

Le 2 octobre 2007, un article de presse a formulé des allégations concernant le rôle joué par l'APE entre 2005 et la mi-2006 concernant l'évolution de l'actionnariat d'EADS, suite à la transmission par l'AMF d'un rapport préliminaire sur une enquête ouverte sur l'éventuelle utilisation d'information privilégiée.

Dans ce contexte, plusieurs membres actuels et anciens du comité de direction de l'APE ont été amenés à expliquer le travail fait par l'APE et les éléments d'information dont elle disposait ou non durant cette période, en particulier à la lumière des retards sur le programme A380 annoncés par EADS et Airbus en juin 2006. Ils ont notamment été entendus par :

- la commission des affaires économiques du Sénat au cours d'une audition en date du 5 octobre 2007 ;
- la commission des finances de l'Assemblée nationale au cours d'une audition en date du 9 octobre 2007.

Le 11 octobre 2007, l'Inspecteur général des finances Bertrand Schneiter, a remis au ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi son rapport sur l'action des services du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en ce qui concerne EADS entre fin juin 2005 et juin 2006. Ce rapport conclut qu'aucun reproche ne peut leur être adressé.

Le 4 février 2008 et le 1er avril 2008 respectivement, la Commission des finances de l'Assemblée nationale et la Commission des affaires économiques du Sénat ont rendu public leur rapport d'information suite aux auditions qu'elles ont pu mener des différents protagonistes.

Le 31 mars 2008, l'AMF a notifié des griefs d'une part pour manquement aux obligations de bonne information du marché pesant sur tout émetteur d'un titre coté sur un marché réglementé, d'autre part pour manquement à l'obligation d'abstention d'intervention sur le marché du titre pesant sur les personnes détenant une information privilégiée. Ces griefs ont été notifiés au groupe EADS, à 17 personnes physiques ainsi qu'aux actionnaires Lagardère et Daimler comme personnes morales. La notification des griefs par l'AMF et la transmission du dossier au président de la Commission des sanctions a ouvert la phase contradictoire de la procédure de l'enquête administrative à l'issue de laquelle d'éventuelles sanctions pourraient être prononcées. Parallèlement à la procédure administrative, l'AMF a transmis son rapport au parquet, chargé des éventuelles poursuites judiciaires, pour lesquelles une procédure d'information judiciaire avait d'ores et déjà été ouverte à l'automne 2007 suite à la transmission par l'AMF de son rapport préliminaire.

Héritières du savoir-faire français en matière d'armement terrestre, GIAT Industries et ses filiales Nexter Systems, Nexter Munitions, Nexter Mechanics et Nexter Electronics couvrent un domaine d'activités allant de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO) de systèmes d'armes, de systèmes blindés et de munitions. Le groupe, présent dans plus de 100 pays, intervient pour les armées de terre et fournit des équipements et des munitions pour les autres armées (Air, Marine) et pour les forces de l'ordre.
L'année 2007 constitue le troisième exercice bénéficiaire successif pour GIAT Industries, avec un chiffre d'affaires en repli, à 598 M€, principalement en relation avec la diminution du nombre des livraisons de matériels effectués au titre des contrats de blindés lourds. Au 31 décembre 2007, le carnet de commandes excède les 1,8 milliard d'euros.

Faits marquants

Une baisse des prises de commandes due à l'absence de contrat majeur à l'export

Les prises de commande du groupe sur l'exercice 2007 se sont élevées à 517 M€, dont 80 % réalisés avec l'État français. Ce recul par rapport à l'année 2006, qui totalisait 804 M€ de commandes, est principalement dû à l'absence, en 2007, de commande majeure à l'exportation, alors que l'année 2006 avait été marquée par une commande de 76 systèmes d'artillerie CAESAR® pour un pays du Moyen-Orient.

Au 31 décembre 2007, le carnet de commandes fermes du groupe s'élève à 1856 M€, dont 27 % à l'exportation.

Une année marquée par la fin du programme Leclerc et les préparatifs des nouveaux programmes CAESAR® et VBCI

Dans le domaine arme blindée-génie, l'année 2007 a été marquée par la livraison du 406e et dernier char Leclerc, programme emblématique de l'entreprise engagé il y a plus de trente ans. Les activités de modernisation ont permis par ailleurs de livrer le 100e char AMX 10 RC modernisé.

Dans le domaine de l'artillerie, l'année a été marquée par la campagne d'évaluation technico-opérationnelle du système CAESAR®, ainsi que par les premières phases de développement d'une autre version du CAESAR® pour le Moyen-Orient.

Dans le domaine de l'infanterie, l'année 2007 a été marquée par la poursuite des essais de qualification du Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI) destiné à l'Armée de terre française et le lancement de la production en série. En octobre 2007, la DGA a affermi une tranche conditionnelle de 117 VBCI, ce qui a porté le nombre de véhicules commandés à ce jour à 182.

Dans le domaine des systèmes de commandement, l'armée de terre a commandé, en juillet 2007, une tranche conditionnelle de 159 Systèmes d'Information Terminaux (SIT) pour équiper ses unités de contact de niveau tactique.

L'activité équipements a connu une croissance sur tous ses secteurs (aéronautique, naval, terre et fantassin), tant sur les marchés à l'export que dans le cadre des programmes de revalorisation français.

Fiche d'identité

- La société anonyme GIAT Industries a été constituée le 1er juillet 1990 conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriel des armements terrestres (Giat).
- Le capital de la société est détenu à 100 % par l'État, sauf une action détenue par le président.
- Le groupe GIAT Industries assure notamment la conception et l'intégration de systèmes blindés et de systèmes d'armes, au travers de sa filiale Nexter Systems, et de munitions, via une filiale de Nexter Systems dénommée Nexter Munitions. Il fournit également des équipements liés au maintien en condition opérationnelle (MCO) au travers des entités Nexter Mechanics et Nexter Electronics.

Analyse financière

Un repli du chiffre d'affaires

En 2007, le chiffre d'affaires du groupe GIAT Industries s'est établi à 598 M€, en retrait de 19 % par rapport à l'année 2006, en raison principalement de l'achèvement des livraisons de chars Leclerc à l'Armée de terre. Cette réduction du chiffre d'affaires n'a pas encore été compensée, en 2007, par la montée en puissance des autres programme du groupe, notamment le démarrage des livraisons VBCI et CAESAR® qui devrait intervenir pendant l'année 2008.

Une rentabilité opérationnelle courante en amélioration

Le résultat opérationnel s'est élevé à 68 M€ sur l'exercice 2007, soit une diminution par rapport au résultat 2006, qui était marqué par l'impact favorable de produits non récurrents. Toutefois, la rentabilité « courante » des opérations progresse encore en 2007, à 71 M€, contre 57 M€ en 2006, grâce à la maîtrise des charges fixes d'exploitation et de structure du Groupe, et ce malgré la contraction du chiffre d'affaires.

Une hausse du résultat net liée à des produits d'impôts différés

Le résultat net consolidé du groupe GIAT Industries pour l'exercice 2007 s'élève à 146 M€ et confirme le redressement de l'entreprise, qui réalise ainsi le troisième exercice bénéficiaire successif de son histoire. L'augmentation par rapport au résultat net 2006, à 122 M€, s'explique

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2007 : commande pluriannuelle de 60000 unités de gros calibres pour l'Armée de terre française, obtention du marché de maîtrise technique AMX 30B2 et signature de la charte de la diversité dans l'entreprise ;
- Juin 2007 : VBCI en finale dans le programme Future Rapid Effect System (FRES) du ministère de la défense britannique (MoD), commande complémentaire de 4 CAESAR® au Moyen-Orient et présentation du GVT®, outil intégré de formation à la mise en œuvre, à la maintenance et au diagnostic de systèmes complexes ;
- Juillet 2007 : obtention du contrat de fourniture de 17 tourelles THL 30 pour les hélicoptères Tigres espagnols ;
- Août 2007 : qualification du système d'information terminal SIT V1 par la délégation générale pour l'armement (DGA) ;
- octobre 2007 : affermissement d'une tranche conditionnelle de 117 VBCI par la DGA (soit 182 véhicules commandés à ce jour).
- Novembre 2007 : livraison du 406e et dernier char Leclerc à l'Armée de terre française ;
- Décembre 2007 : livraison du 100e AMX A0RC modernisé ;
- Juin 2008 : présentation d'un exemple de présérie du véhicule blindé léger « Aravis » et de la tourelle de blindé ARX-20.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	740	598
dont réalisé à l'étranger	*87*	*81*
Résultat des opérations	105	68
Résultat financier	12	12
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût du financement	-66	-6
Résultat net - part du groupe	122	146
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	122	146
Total des immobilisations nettes/ Actifs non courants	668	719
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*3*	*2*
dont titres mis en équivalence	*4*	*4*
dont impôts différés actifs	*0*	*46*
dont capital souscrit non appelé	*450*	*450*
Capitaux propres - part du groupe	221	355
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	12
dont reçus par l'État	*0*	*12*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	189	176
Dettes financières nettes	-314	-301
Dettes financières brutes à plus d'un an	14	11
Effectifs en moyenne annuelle	4267	3656
Charges de personnel	312	241
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	16,5 %	24,4 %
Charges de personnel Effectifs moyens (en milliers €)	73,1	65,9
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	55,2 %	41,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

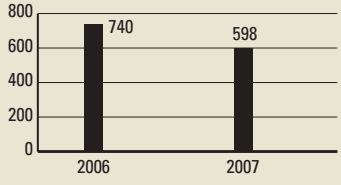

Évolution résultat net - part du groupe

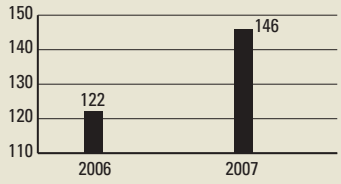

Évolution capitaux propres ■ et dettes financières nettes ■

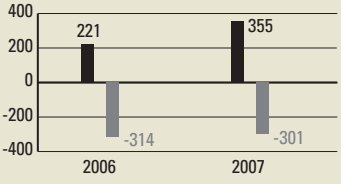

notamment par la prise en compte dans le résultat 2007 d'un produit significatif généré par l'activation, pour la première fois par le groupe, d'impôts différés, pour un montant total de 48 M€, étant donné les perspectives de rentabilité à moyen terme qui permettent d'envisager une imputation des résultats futurs sur les déficits fiscaux reportables dont dispose GIAT Industries SA et sa principale entité Nexter Systems. Le résultat net de l'exercice intègre également un résultat financier positif sur la période, de 12 M€.

La capacité d'autofinancement du groupe GIAT Industries (avant impôt et coût du financement) progresse très sensiblement et passe de -66 M€ à -6 M€. Pour le groupe Nexter, rassemblant les filiales opérationnelles, cette capacité d'autofinancement s'élève à 118 M€, en progression de 86 M€ par rapport à 2006.

Une structure financière saine

L'augmentation de capital de 1 milliard d'euros décidée en 2004 a été libérée à hauteur de 550 M€, le solde de 450 M€ ayant vocation à être versé au fur et à mesure des besoins de trésorerie du groupe. Les capitaux propres du groupe s'élèvent à fin 2007 à 355 M€, en forte hausse par rapport à 2006 (221 M€), par l'effet du résultat net constaté sur l'exercice. La trésorerie du groupe s'établit à 317 M€ au 31 décembre 2007, contre 328 M€ à fin 2006.

L'assemblée générale du 14 mars 2008 a décidé du versement d'un dividende au titre de l'exercice 2007 d'un montant de 12,2 M€.

Perspectives

Dans un contexte où le nombre de programmes d'armement se réduit, et où les missions militaires évoluent, le développement du groupe passe par la poursuite de la modernisation de sa gamme et par la dynamisation de son action commerciale à l'export, engagée depuis 2005.

La gamme de produits Nexter est aujourd'hui bien positionnée pour répondre aux besoins des armées étrangères : le VBCI a notamment été présélectionné par le ministère de la défense britannique, parmi les trois finalistes, dans le cadre du programme FRES de nouveau véhicule blindé médian. Le CAESAR® a déjà reçu un accueil commercial positif avec plusieurs commandes à l'exportation. Nexter a également présenté en juin 2008 au salon Eurosatory deux nouveaux produits : le blindé « Aravis », véhicule 4x4 blindé léger offrant un très haut niveau de protection des personnels transportés, et la tourelle de blindé ARX-20. Le développement du groupe pourra s'appuyer également sur le système de commandement SIT-VA, les tourelles pour hélicoptères ou destinée aux marines, les munitions intelligentes et insensibles et les services innovants de MCO.

En matière de programmation d'équipements militaires, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale préconise le renforcement de la protection des soldats des forces terrestres françaises, avec un format de la force armée terrestre pour les quinze prochaines années reposant sur 650 VBCI et un accent porté sur le maintien en condition opérationnelle des matériels. La prochaine loi de programmation militaire en précisera les modalités de calendrier et de financement.

Les filiales Nexter devraient connaître un niveau d'activité relativement soutenu sur l'exercice 2008. Cette activité leur permettrait de dégager des niveaux de résultats conformes à ceux dégagés par des entreprises de taille semblable et œuvrant sur les mêmes secteurs d'activité.

Fort de sa reconfiguration et de sa rentabilité confirmée, le groupe dispose d'atouts certains pour jouer un rôle majeur, au cours des prochaines années, dans l'industrie européenne des systèmes d'armement terrestre et interarmes, des munitions et du maintien en condition opérationnelle, le cas échéant en participant à la consolidation du secteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Luc Vigneron* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Bruno Berthet, Christophe Burg, Claude Gaillard, Éric Querenet de Bréville, Jean-François Ripoche* ■ Personnalités qualifiées : *Jean Cédelle, Georges-Christian Chazot, Dominique de la Lande de Calan, Anthony Orsatelli, Bernard Planchais* ■ Représentants des salariés : *Éric Brune, Thierry Chatelin, André Golliard, Patrick Gouigoux, François Lepain, Christian Osete* ■ Commissaire du gouvernement : *Jean-Paul Labarthe* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, Ernst & Young* ■

Safran est un groupe de haute technologie né de la fusion, le 11 mai 2005, des sociétés Sagem et Snecma. Le groupe est structuré en quatre branches d'activité : propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques, défense-sécurité et communications. Safran exerce son activité principalement dans le secteur aéronautique (moteurs d'avions, turbines d'hélicoptères, trains d'atterrissage, roues et freins, nacelles, systèmes de régulation, transmissions de puissance…), qui représente environ 70 % de son chiffre d'affaires, mais le groupe propose également à ses clients de nombreux autres produits et services (technologies de navigation, autodirecteurs, optronique, viseurs, drones, systèmes biométriques, terminaux de paiement, cartes à puce, téléphones mobiles…). Safran est fortement présent à l'international où il disposait, fin 2007, d'implantations dans plus de 50 pays. En 2007, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires global de 12 Md€ et il employait 63 262 personnes au 31 décembre, dont environ 37 % à l'étranger. L'État est le premier actionnaire de Safran avec une participation de 30,4 % du capital.

Faits marquants

Un des principaux faits marquants de l'exercice est la cession, finalisée le 16 janvier 2008, de la société Sagem Communications, qui regroupe les activités de communication à haut débit du groupe (terminaux d'impression, terminaux résidentiels, décodeurs de télévision numérique) au fonds d'investissement américain *The Gores Group* pour un prix de 383 M€ en valeur d'entreprise. Sagem Communications a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 173 M€ et emploie 6 500 personnes. À l'issue de l'opération, *The Gores Group* est devenu l'actionnaire majoritaire de Sagem Communications, Safran demeurant temporairement actionnaire à hauteur de 10 %. Cette opération constitue pour le groupe Safran une première étape dans le recentrage de ses activités autour de trois piliers qui sont l'aéronautique, la défense et la sécurité.

Outre cette opération, Safran a également signé en juillet 2007 un accord avec Ingenico qui prévoit l'apport à cette société des activités de solutions de paiement électronique de Safran logées dans la société Sagem Monétel, en contrepartie d'une prise de participation de Safran au capital du nouveau groupe à hauteur de 25 % effectuée via une augmentation de capital réservée, ce qui fait de Safran le premier actionnaire de la nouvelle entité. Cette opération, effective en mars 2008, a donné naissance à un *leader* mondial dans son secteur d'activité.

À périmètre constant (c'est-à-dire en prenant en compte les activités de communication à haut débit), l'exercice 2007 s'est traduit pour Safran par une progression d'environ 6 % de son chiffre d'affaires global. La branche d'activité Propulsion aéronautique et spatiale a connu un exercice particulièrement dynamique avec une progression de 16,7 % de son chiffre d'affaires à 5 920 M€, et une hausse de ses prises de commandes de 11,6 % à 7 210 M€. Ces bons résultats sont dus pour une part importante au succès des moteurs CFM 56. Sur ce segment, Safran a enregistré en 2007 un record de commandes à 2 704 moteurs, (+ 27,5 % par rapport à 2006). Les livraisons se sont également établies à un niveau très élevé à 1 264 unités (+19,1 %), et l'activité de fourniture de pièces de rechange a connu une hausse spectaculaire grâce à la croissance de la base de moteurs installés. L'activité a également été très soutenue, dans le domaine des moteurs à forte puissance, dans lequel Safran est partenaire à risque de plusieurs programmes. Safran a également poursuivi en 2007 le développement de ses programmes de moteurs SaM 146 et Silvercrest, destinés aux avions de transport régionaux et aux avions d'affaires. Les activités de production de turbines pour hélicoptères, qui constituent le second pôle important de la branche, ont également connu une bonne année 2007 sur un marché en forte croissance avec des livraisons de moteurs neufs de 1 177 unités (+26,6 % par rapport à 2006), et des commandes nettes de 1 065 unités (+3 %).

L'année 2007 s'est traduite, pour la branche d'activité Équipements aéronautiques, par une certaine stabilité en termes de revenus, avec un chiffre d'affaires en hausse de 2,2 %. En revanche, les prises de commandes, portées par le dynamisme du marché de l'aéronautique civile, ont connu une forte croissance (+20,8 % par rapport à 2006). Dans le secteur des systèmes d'atterrissage (trains d'atterrissage, roues, freins), qui représente 45 % de l'activité de la branche, l'exercice 2007 a été marqué par la montée en cadence de production des avions de la famille Airbus A 320, la mise en service de l'Airbus A 380, et la sortie d'usine du Boeing 787 et du Sukhoi Superjet 100, appareils équipés en

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ Safran est un groupe international spécialisé dans les hautes technologies et actif dans les domaines civils et militaires. Il réalise l'essentiel de son activité (environ 70 %) dans le secteur aéronautique (propulsion et équipements). Safran est organisé en une société de tête, chargée du pilotage du groupe, et quatre branches, regroupant l'ensemble des entités actives dans chacun des quatre secteurs d'activité du groupe (propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques, défense et sécurité, communications). Chacune de ces branches est constituée d'une société de tête, détenue à 100 % par la société de tête du groupe, détenant un certain nombre de filiales et de participations. La société de tête du groupe est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 83 405 917 €, détenu à 30,4 % par l'État, 21 % par les salariés et anciens salariés du groupe 7,4 % par Areva et 1,7 % par BNP-Paribas. 38,7 % du capital est réparti dans le public et 2,5 % est détenu en autocontrôle.

Évolution du chiffre d'affaires

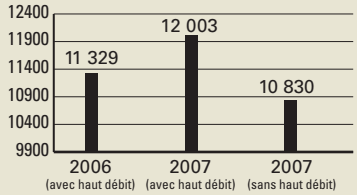

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006 (avec haut débit)	2007 (avec haut débit)	2007 (sans haut débit)
Capital détenu par l'État (en %)	30,8	30,4	30,4
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	7,4	7,4	7,4
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	2 261	1 779	1 779
Chiffre d'affaires	10 841	11 494	10 321
Chiffre d'affaires (données proforma ajustées)	11 329	12 003	10 830
dont réalisé à l'étranger	*7 273*	*nc*	*7 520*
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	-186	49	6
Résultat opérationnel (données proforma ajustées)	465	706	663
Résultat financier	312	23	31
Flux de trésorerie opérationnels avant variationdu besoin en fond de roulement	1 003	nc	1 131
Résultat net - part du groupe	9	39	39*
Résultat net - part du groupe (données proforma ajustées)	177	406	406*
Résultat net - intérêts minoritaires	12	7	7
Résultat net de l'ensemble consolidé	21	46	46*
Total des immobilisations nettes/ Actifs non courants	7 003	6 999	6 877
dont écart d'acquisition net	*1 589*	*1 588*	*1 561*
dont immobilisations incorporelles nettes	*3 056*	*nc*	*2 981*
dont titres mis en équivalence	*32*	*nc*	*34*
dont impôts différés actifs	*120*	*nc*	*158*
Capitaux propres - part du groupe	4 339	4 338	4 338
Intérêts minoritaires	173	167	167
Dividendes versés au cours de l'exercice	148	90	90
dont reçus par l'État	*46*	*28*	*27*
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	2 077	nc	2 185
Dettes financières nettes	992	nc	759
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 036	nc	987
Effectifs en moyenne annuelle	57 669	58 751	52 515
Charges de personnel	3 135	3 320	3 124
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	0,2 %	0,4 %	0,4 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	54,4	56,5	59,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	0,5 %	1 %	1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	22 %	nc	16,8 %

** Y compris haut débit (format IFRS 5)*

Évolution résultat net - part du groupe

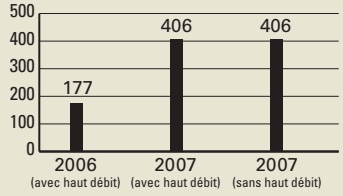

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

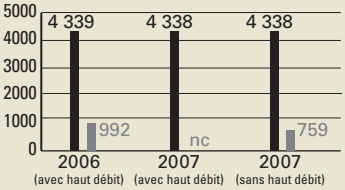

tout ou partie de systèmes d'atterrissage du groupe. En parallèle à la fourniture des équipements pour ces programmes, le groupe a poursuivi ses travaux visant à la mise en service d'équipements novateurs (contrefiches de train d'atterrissage en composite et freins électriques du Boeing 787 notamment). En termes de commandes, Safran a été sélectionné, le 4 décembre 2007, pour fournir les trains d'atterrissage principaux du futur Airbus A 350 XWB.

La branche d'activité Défense-Sécurité a connu une réorganisation juridique importante en 2007 avec la scission, le 1er juillet, des activités de sécurité de la branche par création, à partir de Sagem Défense-Sécurité, de la société Sagem Sécurité. Le chiffre d'affaires consolidé de la branche sur l'exercice a atteint 1 548 M€, ce qui représente une progression de 7,1 % par rapport à 2006, alors que le carnet de commandes a diminué de 6,5 % à 1 558 M€. Parmi les trois principaux secteurs d'activité de la branche (navigation, optronique et sécurité), ce sont les activités de sécurité qui ont nourri la croissance de la branche en 2007, et plus particulièrement les activités de fabrication de terminaux de paiement sécurisés (cédées en cours d'exercice à Ingenico), ainsi que les activités de fabrication de cartes à puces, qui sont redevenues profitables grâce au plan de redressement engagé en 2006.

En 2007, la branche Communications de Safran a connu une réorganisation profonde qui s'est traduite par l'apport de chacune de ses deux activités principales (téléphonie mobile et communication à haut débit) à des sociétés dédiées. Le chiffre d'affaires global de la branche a diminué de 15,5 % à 1 832 M€, et les prises de commandes se sont repliées de 16,3 % à 2 254 M€. Le principal fait marquant de l'exercice pour cette branche est la cession des activités de communication à haut débit à *The Gores Group* (voir ci-dessus). Pour ce qui concerne la division téléphonie mobile, l'année a été difficile avec un chiffre d'affaires en baisse de 31,2 % et des prises de commandes en diminution de 41,7 %. Cette situation résulte de la baisse du nombre de terminaux livrés (-31,9 %), ainsi que de la légère érosion du prix moyen des terminaux vendus. L'année a toutefois été contrastée en termes de résultat, avec un premier semestre difficile et un second semestre plus favorable qui a vu un doublement des volumes produits et une forte progression de la part de marché du groupe. L'activité d'*Original design manufacturer* (ODM) s'est développée grâce aux accords signés en mars 2007 avec Sony Ericsson et à la fourniture d'un produit ODM à Vodafone. La contribution au chiffre d'affaires des activités réalisées pour le compte de Sony Ericsson a atteint 24,4 M€.

Analyse financière

Les montants figurant dans cette partie sont des montants ajustés, c'est-à-dire retraités des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change (norme IAS 39), et de l'incidence comptable des réévaluations réalisées à l'occasion de la fusion Sagem-Snecma (norme IFRS 3).

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Safran en 2007 (incluant les activités de communication à haut débit) ressort à 12 003 M€, en hausse de 5,9 % par rapport à l'année 2006. À taux de change et périmètre constant, la progression du chiffre d'affaires aurait atteint 11,5 %. Si l'on exclut les activités de communication à haut débit, cédées au fonds *The Gores Group*, le chiffre d'affaires ressort à 10 830 M€ pour l'année 2007. La hausse du chiffre d'affaires de Safran à périmètre constant résulte de la

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Francis Mer* (administrateur représentant l'État) ■ Vice-présidente : *Anne Lauvergeon* (administratrice nommée par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : *Pierre Aubouin, Christophe Burg, Patrick Gandil, Jean-Bernard Pène* ■ Autres administrateurs : *Mario Colaiacovo, Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Lévy, Michel Lucas, François Polge de Combret, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vatier* ■ Représentants des salariés actionnaires : *Christian Halary, Michèle Monavon* ■ Censeurs : *Georges Chodron De Courcel, Pierre Moraillon* ■ Commissaire du gouvernement : *Étienne Bosquillon de Jenlis* ■ Commissaires aux comptes : *Constantin Associés, Mazars et Guérard* ■

forte évolution du chiffre d'affaires de la branche Propulsion aéronautique et spatiale (+16,7 %, voir ci-dessus), qui représente 49 % de l'activité du groupe, et, à un moindre degré, de la progression de la branche Défense-Sécurité (+7,1 %). La hausse de l'activité dans ces deux branches fait plus que compenser la baisse d'activité observée dans la branche Communications (-15,5 %). À périmètre comparable, les prises de commandes du groupe sont en hausse de 8 % par rapport à 2006 à 13 Md€.

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 706 M€ (y compris communication à haut débit), ce qui représente une progression de 51,8 % par rapport à l'exercice 2006. Hors activités liées au haut débit, le résultat opérationnel atteint 663 M€. À périmètre constant (incluant le haut débit), la marge opérationnelle ressort à 5,9 %, en hausse de 1,8 point par rapport à l'année précédente. La progression du résultat opérationnel de Safran s'appuie sur trois facteurs : le retour à la rentabilité de la branche Défense-Sécurité (dont le résultat opérationnel passe de -101 M€ en 2006 à +72 M€ en 2007), la réduction des pertes de la branche Communications (dont le résultat opérationnel passe de -176 M€ à -91 M€), et la hausse du résultat opérationnel de la branche Propulsion aéronautique et spatiale (+13,4 % à 636 M€). À l'inverse, le résultat opérationnel de la branche Équipements aéronautiques a connu une forte dégradation en 2007 (-43,1 % à 112 M€).

Outre la hausse de l'activité enregistrée dans les secteurs de la Propulsion aéronautique et de la sécurité, la progression du résultat opérationnel de Safran s'explique également par les efforts de productivité déployés par le groupe. Ceux-ci lui ont permis de faire face à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro observée en 2007. En effet, une part significative du chiffre d'affaires de Safran est libellée en devises, essentiellement en dollars, alors que sa base de coût est majoritairement en euros. Pour faire face à ce risque, Safran a mis en place une couverture de change au cours moyen de 1,21 $ pour 1 € en 2007. En parallèle, le groupe met en œuvre depuis plusieurs années une démarche d'amélioration continue de sa productivité dénommée Action V. Associé à l'accroissement des volumes de vente, ce plan d'action à permis de compenser depuis 2004 les effets de la dépréciation du dollar sur le résultat des activités aéronautiques.

Par branche, on observe une forte amélioration de la rentabilité des activités de défense et sécurité, dont la marge opérationnelle est passée de -7 % en 2006 à +4,6 % en 2007, une stagnation de la rentabilité de la branche Propulsion aéronautique et spatiale, dont la marge opérationnelle 2007 ressort à 10,7 % contre 11,1 % en 2006, une amélioration de la rentabilité des activités de communication, dont la marge opérationnelle passe de -8,1 % en

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1er juillet 2007 : scission de la branche Défense-Sécurité en deux sociétés, Sagem Défense Sécurité et Sagem Sécurité ;
- 19 juillet 2007 : nomination de Jean-Paul Herteman à la fonction de Président du directoire de Safran avec effet au 3 septembre 2007 ;
- 26 juillet 2007 : signature avec Ingenico d'un accord non engageant visant à réunir les solutions de paiement électronique de Safran et d'Ingenico et entrée en négociation exclusive des deux groupes ;
- 26 novembre 2007 : Safran est retenu en tant que sous-traitant principal de EADS Defence & Security dans le cadre d'un contrat de développement d'un prototype de modernisation de la tenue des fantassins de l'armée Suisse ;
- 4 décembre 2007 : sélection de Messier-Dowty, filiale du groupe Safran, pour la fourniture du train d'atterrissage principal de l'Airbus A 350 XWB ;
- 7 décembre 2007 : début de la campagne d'essais du démonstrateur du corps haute pression du moteur Silvercrest destiné aux avions d'affaires et aux avions régionaux ;
- 7 décembre 2007 : début de la campagne d'essais en vol du moteur SaM 146 destiné aux avions régionaux ;
- 13 décembre 2007 : approbation par le conseil de surveillance de Safran de l'accord conclu avec Ingenico en vue de créer un leader mondial des solutions de paiement électroniques ;
- 16 janvier 2008 : signature du contrat de cession des activités de communication à haut débit de Safran au fonds d'investissement The Gores Group ;
- 8 février 2008 : livraison par CFM International du 18 000e moteur de la série CFM 56 ;
- 14 février 2008 : sélection de Messier-Bugatti, filiale du groupe Safran, pour concevoir, développer fabriquer, intégrer et assurer le support en service des systèmes électroniques et hydrauliques de gestion de l'atterrissage et du freinage de l'Airbus A 350 XWB ;
- 19 février 2008 : réalisation des premiers essais de freins électriques sur un avion commercial par Messier-Bugatti ;
- 3 avril 2008 : commande par la délégation générale pour l'Armement de plus de 5000 systèmes d'équipements du fantassin FELIN pour l'armée française ;
- 7-10 avril 2008 : inauguration de trois nouvelles usines de production de composants de moteurs et de trains d'atterrissage en Chine ;
- 24 juin 2008 : acquisition de la société Sdu-Identification BV, un des principaux fabricants européens de passeports et documents d'identité sécurisés ;
- 27 juin 2008 : sélection de Safran et d'Atos Origin pour assurer la mise en œuvre et le déploiement du système de passeports biométriques sur le territoire français ;
- 13 juillet 2008 : signature avec General Electric de l'accord prolongeant le partenariat des deux groupes au sein de la société CFM International jusqu'en 2040 ;
- 15 juillet 2008 : signature d'un accord avec General Electric portant sur la création d'une société commune chargée du développement, de la fabrication, et du service après-vente des nacelles moteurs des futurs appareils commerciaux monocouloir ;
- 31 juillet 2008 : signature avec Sofinnova d'un accord prévoyant la création, à partir des actifs et de la technologie apportés par Safran, d'une nouvelle société spécialisée dans les activités d'ODM pour la téléphonie mobile baptisée Sagem Wireless.

2006 à -5 % en 2007, et une dégradation de la rentabilité de la branche Équipements aéronautiques, dont la marge opérationnelle recule de 3,3 points en 2007 pour ressortir à 4,1 %.

Le maintien de la rentabilité de la branche Propulsion aéronautique et spatiale s'explique par la forte croissance des volumes de vente de pièces de rechange (+36 %) et des marges associées, et par une réalisation supérieure aux prévisions des gains d'efficacité et de productivité. Pour ce qui concerne les activités d'équipements aéronautiques, la baisse de la marge opérationnelle provient pour l'essentiel des efforts de développement et d'industrialisation qui ont été consentis pour préparer la montée en cadence des nouveaux programmes. Ces efforts ont conduit à un quasi doublement des investissements réalisés par rapport à l'année 2006. L'amélioration de la rentabilité des activités de défense sécurité s'explique notamment par le fait que les résultats 2006 de la branche étaient impactés par des charges non récurrentes. Toutefois, les résultats 2007 tiennent également à la mise en place d'actions d'amélioration de l'organisation et de la rentabilité de la branche, en particulier dans le secteur de l'avionique. Le léger redressement enregistré en 2007 dans la branche Communications a été réalisé dans un environnement difficile, marqué par une forte baisse des volumes. Il provient de l'amélioration des résultats de la division téléphonie mobile au second semestre 2007, obtenue grâce au lancement de nouveaux produits et aux actions spécifiques de redressement mises en place en 2006 (retrait de certaines zones géographiques, développement de produits haut de gamme, développement de l'activité d'ODM…).

Le résultat net ajusté du groupe s'élève en 2007 à 406 M€, en très forte progression par rapport à l'exercice précédent (+129,4 %). L'amélioration du résultat net est due à la hausse du résultat opérationnel, mais également à la faible progression de la charge d'impôts due à l'enregistrement, au titre de l'année 2006 de charges fiscales non récurrentes. La marge nette se redresse elle aussi fortement, passant de 1,6 % en 2006 à 3,4 % en 2007.

La position financière nette de Safran s'améliore sensiblement en 2007, la dette nette du groupe ressortant à 169 M€ en fin d'exercice contre 419 M€ en 2006. Cette amélioration de la situation financière résulte à la fois d'une augmentation de la capacité d'autofinancement (+22 % à 1 221 M€), d'une amélioration de la variation de besoin en fonds de roulement, d'une légère diminution des investissements, et d'une moindre distribution de dividendes. La génération de trésorerie des activités opérationnelles progresse fortement (+126,7 % à 374 M€). Les capitaux propres sont stables à 4 505 M€ (-0,1 %), et le ratio dettes financières nettes sur fonds propres du groupe s'améliore sensiblement (il passe de 9,3 % en 2006 à 3,7 % en 2007).

Perspectives

En 2008, les activités de Safran dans les domaines aéronautique, défense et sécurité devraient poursuivre leur croissance, notamment grâce au développement de l'activité de fourniture de pièces de rechange dans les branches aéronautiques du groupe. Safran s'est fixé pour l'exercice un objectif de croissance de son chiffre d'affaires de 10 % à taux de change et périmètre constants, et hors activités de communications à haut débit cédées début 2008. Le résultat opérationnel du groupe devrait s'élever à 700 M€ environ, grâce à la croissance de l'activité et à la poursuite des actions de renforcement de la productivité. Ce chiffre inclut la plus value de 100 M€ résultant de l'apport à Ingenico des activités de Sagem Monetel. Il est à noter que l'ensemble des flux prévisionnels du groupe en dollars sont aujourd'hui couverts à un taux de 1 € pour 1,46 $.

Les résultats du premier trimestre 2008 font ressortir un chiffre d'affaires stable (+0,2 % à 2 514 M€), mais en croissance de 11 % à taux de change et périmètre constants. Hors activités de communication, la progression atteint même 13,2 %. Les activités de la branche Propulsion aéronautique et spatiale demeurent très dynamiques avec un chiffre d'affaires en croissance de 5,5 % et des prises de commandes record (1 052 CFM, cinquante-six commandés, soit 44 % de plus qu'au premier trimestre 2007). En revanche, les activités des autres branches ont connu des résultats moins favorables (stagnation du chiffre d'affaires de la branche Équipements aéronautiques et baisse du chiffre d'affaires des deux autres branches). Toutefois, sur la durée de l'exercice, les activités du groupe dans le secteur de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité devraient bénéficier de marchés porteurs.

En juillet 2008, le groupe a annoncé son désengagement des activités de téléphonie mobile. Ce désengagement s'effectuera sur la base d'un accord conclu le 31 juillet avec Sofinnova, fonds français de capital risque spécialisé dans les investissements de haute technologie. Cet accord prévoit la création, sur la base du fonds de commerce, de la marque et des technologies apportés par Safran, d'une nouvelle société spécialisée dans les activités d'ODM pour la téléphonie mobile. Le capital de la nouvelle société, dénommée Sagem Wireless, sera détenu majoritairement par Sofinnova, Safran prenant une participation d'environ 10 % au capital. Le désengagement de Safran des activités liées à la téléphonie mobile devrait être effectif fin 2008 et devrait représenter un coût total pour le groupe d'environ 220 M€.

Safran poursuivra en 2008 le développement de synergies entre ses différents métiers, et la mise en œuvre de sa démarche d'amélioration continue Action V. En particulier, le groupe prévoit de poursuivre le développement de ses achats en zone dollar et en zone à bas coûts, ainsi que son implantation dans les pays émergents. Au premier semestre, le groupe a inauguré trois usines de composants aéronautiques en Chine et une nouvelle implantation au Mexique. Safran a également lancé en 2008 une démarche visant à faire évoluer ses structures et son organisation afin de se mettre en cohérence avec les évolutions de ses métiers, telles que le renforcement de l'électronique dans les équipements et systèmes aéronautiques ou l'intégration des services et de la première monte dans le secteur des moteurs.

Safran souhaite par ailleurs saisir les opportunités de croissance externe qui s'offriront dans ses secteurs d'activité. La mise en œuvre de cette stratégie a débuté au premier semestre 2008 avec l'acquisition de la société Sdu-Identification BV, fabricant de passeports et documents d'identité sécurisés.

GROUPE SNPE

Le groupe SNPE, héritier du service des poudres et créé sous sa forme actuelle en 1971, est détenu à 99,9 % par l'État. Initialement positionné dans le secteur de la défense (chargements propulsifs pour la défense et l'industrie aéronautique et spatiale, poudres et explosifs à usage militaire), SNPE est également présent dans des activités de chimie civile (chimie fine et spécialités chimiques). En 2007, SNPE a réalisé un chiffre d'affaires de 693 M€, dont plus de 50 % à l'export, et emploie près de 3600 personnes dans le monde à fin 2007.

Faits marquants

L'année 2007 a été marquée par la poursuite du recentrage du groupe SNPE sur ses activités stratégiques et la réduction de son endettement par la cession de filiales :

- en juin 2007, le groupe SNPE a cédé sa filiale américaine de chimie fine Isochem Inc. ce qui a généré une plus value nette d'impôt de 5,8 M€ ;
- en novembre, Isochem SA de la branche chimie fine, a cédé les sociétés du pôle Peptides NeoMPS, soit un impact dans les comptes consolidés qui s'est traduit par une plus-value de 17,8 M€ ;
- en décembre, la cession de la branche d'activité Explosifs industriels, constituée notamment de Nobel Explosifs France, a généré une plus-value de 78,8 M€.

Ces opérations de structure ont contribué de façon significative au résultat exceptionnel au titre de l'année 2007.

D'autres opérations, engagées en 2007, ont abouti en 2008. Il s'agit notamment de l'acquisition de la société Protac par Roxel (filiale à 50 % de SNPE Matériaux Energétiques) auprès de MBDA. Protac est une société spécialisée dans la fabrication de moteurs à propergol solide pour missiles tactiques, réalisant un chiffre d'affaires de 27 M€ et employant 87 employés.

Pour le groupe SNPE, l'année 2007 a également été marquée par le versement par l'État à la SNPE du solde de 75 M€ restant à payer au titre de l'accord transactionnel d'avril 2003 faisant suite au sinistre survenu à Toulouse le 21 septembre 2001. Cet accord prévoyait un versement total de 300 M€. Les procédures judiciaires engagées sur le dédommagement des préjudices de SNPE et du groupe Bayer CorpScience sont encore en cours.

Le groupe SNPE a contribué à la réussite du deuxième tir d'essai en vol du missile stratégique M51, en juin 2007. Les chargements en propergol solide qui assurent la propulsion du missile ont été conçus et fabriqués par SNPE Matériaux énergétiques, dans le cadre de sa participation au sein du groupe d'intérêt économique G2P avec Snecma Propulsion Solide, et les systèmes pyrotechniques contribuant aux fonctions de séparation des étages et de largage de la coiffe ont été réalisés par la filiale PyroAlliance.

À fin 2007, les effectifs du groupe sont de 3620 personnes, soit une diminution de plus de 650 personnes par rapport à l'effectif à fin 2006, due essentiellement à l'évolution du périmètre du groupe SNPE.

Fiche d'identité

- SNPE est une société anonyme détenue à 99,9 % par l'État. A fin 2007, le groupe SNPE est organisé autour de trois branches d'activités :
  - Matériaux énergétiques (SNPE Matériaux Energétiques, G2P, Pyroalliance, Structil, Eurenco et Roxel) ;
  - Chimie fine (Isochem et Framochem) ;
  - Spécialités chimiques (Bergerac NC, CNC, Manuco et Durlin France).

Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé à fin 2007 du groupe SNPE s'établit à 693 M€, contre 720 M€ en 2006, en raison de l'effet combiné d'une diminution de 51 M€ due au changement de périmètre du groupe et d'une augmentation de 24 M€ du chiffre d'affaires à périmètre constant. 53 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'international, contre 56 % en 2006.

Les charges de personnel sont en diminution de 4,7 % par rapport à 2006, corrélée à la baisse des effectifs et aux effets de périmètre, et correspondent à un peu moins du tiers du chiffre d'affaires.

À fin 2007, le résultat d'exploitation du groupe s'élève à -0,6 M€, après une année 2006 bénéficiaire à hauteur de 5,9 M€. Cette diminution est principalement due à la cession de la branche Placage par explosifs, déconsolidée en mai 2006, et qui contribuait positivement à hauteur de 10,4 M€ au résultat 2006. En prenant en compte le résultat financier 2007, à -13,2 M€, le résultat exceptionnel, à 83,7 M€, correspondant principalement aux plus values des cessions intervenues en 2007, et la quote-part du résultat de Tessenderlo, soit un bénéfice de 33,5 M€, le résultat net du groupe SNPE s'élève à 106,9 M€, contre 35,6 M€ en 2006.

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2007 atteint 20 M€, soit une augmentation de 64 M€ par rapport à l'année 2006, essentiellement due à la progression du résultat net. L'endettement financier net du groupe (endettement brut, diminué des titres de placement et des disponibilités) a diminué de 122 M€ sur l'exercice 2007, en raison des cessions réalisées en 2007, pour s'établir à fin 2007 à 181 M€.

Résultats des différentes branches d'activité de SNPE

L'activité de la branche Matériaux énergétiques (Poudres et explosifs, Matériaux et propulsion et Propulsion tactique) a

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juin 2007 : réussite du deuxième tir d'essai en vol du missile stratégique M 51, dont les chargements en propergol solide assurant la propulsion du missile sont majoritairement fabriqués par le groupe SNPE, dans le cadre de sa participation au sein du G2P (groupement d'intérêt économique avec Safran Propulsion Solide) ;
- Juin 2007 : qualification de PyroAlliance pour la fourniture des systèmes pyrotechniques du futur lanceur européen VEGA ;
- Juin 2007 : cession de la filiale américaine Isochem Inc ;
- Novembre 2007 : cession du pôle Peptides NeoMPS ;
- Décembre 2007 : cession de la branche d'activité Explosifs industriels ;
- Décembre 2007 : commande de BAE Systems Land Systems Munitions à Eurenco portant sur la fourniture d'hexogène, pour un montant avoisinant 11 M€.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	720	693
dont réalisé à l'étranger	*405*	*369*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6	-1
Résultat financier	-14	-13
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-56	20
Résultat net - part du groupe	36	107
Résultat net - intérêts minoritaires	-4	-7
Résultat net de l'ensemble consolidé	31	99
Total des immobilisations nettes	464	442
dont écart d'acquisition net	*33*	*27*
dont immobilisations incorporelles nettes	*7*	*2*
dont immobilisations financières nettes	*190*	*214*
Capitaux propres - part du groupe	171	262
Intérêts minoritaires	11	3
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	123	119
Dettes financières nettes	303	181
Dettes financières brutes à plus d'un an	72	79
Effectifs en moyenne annuelle	4296	3620
Charges de personnel	238	229
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	4,3 %	14,3 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	55,4	63,3
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	18,1 %	37,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	166,5 %	68,3 %

Évolution du chiffre d'affaires

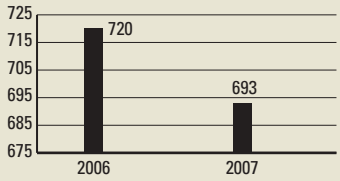

Évolution résultat net - part du groupe

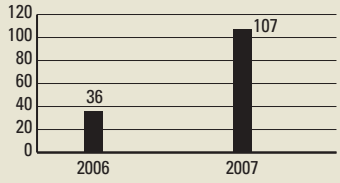

Évolution capitaux propres ■ et dettes financières nettes ■

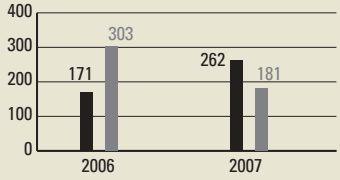

progressé en 2007, essentiellement en raison du dynamisme des ventes de perchlorate d'ammonium (matière première principale des propergols composites modernes présents dans les moteurs de fusées civils et militaires), des poudres de PB Clermont, d'explosifs granulaires et de NEH (additif pour carburant) d'Eurenco France. Le chiffre d'affaires, s'élevant à 366 M€, est en augmentation de 31 M€ par rapport à 2006. Le résultat d'exploitation atteint 5,8 M€, malgré le résultat déficitaire de l'activité Poudres et Explosifs. La perte est concentrée sur Eurenco France dont la situation demeure difficile en raison de l'insuffisance de l'activité qui ne permet pas l'absorption des charges fixes.

Malgré un retour de la croissance pour l'industrie chimique en France, le secteur de la chimie fine est resté marqué en 2007 par un contexte difficile et une tendance persistante à la délocalisation des productions. Le chiffre d'affaires de la branche chimie fine pour l'année 2007 s'élève à 175 M€, contre 192 M€ en 2006, en raison des cessions réalisées (Isochem Inc. et pôle peptides). Le résultat d'exploitation progresse néanmoins de 1,7 M€, pour atteindre 1,3 M€, marquant une amélioration qui s'explique principalement par un effet mix-produit favorable et une diminution des charges de personnel résultant des mesures d'adaptation des effectifs engagés les années précédentes.

Concernant la branche Spécialités chimiques, la sortie de périmètre de Tevco, cédée en juillet 2006, les difficultés industrielles persistantes sur Bergerac NC et l'effondrement du cours du Yen affectant SNPE Japan ont impacté négativement le chiffre d'affaires de la branche, qui atteint 89,5 M€ en 2007, contre 102,7 M€ en 2006. Le résultat d'exploitation est déficitaire, à -8,2 M€, l'essentiel de la perte d'exploitation provenant de Bergerac NC.

S'agissant de la branche Explosifs industriels, déconsolidée à fin 2007, l'augmentation du chiffre d'affaires, qui passe de 57 M€ en 2006 à 61 M€ en 2007, résulte du dynamisme des marchés de travaux publics et à l'export, dans un contexte général de baisse des prix de vente induite notamment par un durcissement de la concurrence. Le résultat d'exploitation pour l'année 2007, à 7,4 M€, est donc en légère diminution par rapport au résultat 2006, à 8 M€.

Perspectives

Si le résultat global de SNPE au titre de l'exercice 2007 est satisfaisant, en raison essentiellement du résultat exceptionnel dû aux plus values des cessions réalisées, les performances financières de plusieurs filiales du groupe SNPE demeurent insuffisantes. Les efforts de rationalisation et de restructuration doivent donc se poursuivre en 2008, le redressement des filiales en difficulté, notamment Eurenco France et Bergerac NC, constituant un enjeu majeur pour l'entreprise, dans un contexte concurrentiel de plus en plus exacerbé. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre des actions de redressement et de rechercher des alliances ou des partenariats pour les branches industrielles confrontées à des difficultés opérationnelles.

Le chiffre d'affaires de la branche Matériaux énergétiques devrait augmenter de façon dynamique en 2008, grâce à la progression des ventes d'explosifs granulaires, d'objets combustibles et de NEH, principalement en zone euro. SNPE Matériaux énergétiques poursuivra également ses efforts opérationnels à la réussite des programmes M51 et Ariane.

En 2008, un repli en valeur absolue du chiffre d'affaires du groupe est attendu, du fait des cessions intervenues en 2007. Compte tenu des résultats non récurrents dégagés en 2007 au titre des cessions, le résultat net devrait être en diminution en 2008. Une augmentation de l'endettement de SNPE est par ailleurs attendue.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Jacques Zyss* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *Pierre Aubouin, François Auvigne, Christophe Burg, Gérard Mathieu, Pierre Moschetti* ■ Personnalités qualifiées : *Pierre Betin, Jean Claude Buono, Dominique Damon, Alain Delpuech, Arsène Schun* ■ Représentants des salariés : *Michel Blanchet, Didier Couilleaux, Annick Donzel, Yves Fuseau, Gilles Glad, Franck Samson* ■ Commissaire du gouvernement : *Jean-Paul Labarthe* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Anne Cazala* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, KPMG* ■

THALES

L'année 2007 a vu le groupe Thales concrétiser deux accords structurants pour le Groupe, d'une part avec DCNS et d'autre part avec Alcatel-Lucent. Ces deux accords majeurs se traduisent par une répartition plus équilibrée des activités de Thales avec, pour moitié, des activités liées à la défense et pour moitié des activités civiles, réparties à part sensiblement égales entre, d'un côté, l'aéronautique et l'espace, de l'autre, les marchés de la sécurité.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Faits marquants

L'année 2007 a été marquée par une reconfiguration importante du portefeuille d'activités du groupe :

- l'acquisition des activités Transport et Sécurité (TSD et ISD) d'Alcatel-Lucent (AL), par voie d'apports rémunérés par l'émission de 25 millions d'actions nouvelles au profit d'AL depuis le 1er janvier 2007 et par une part en numéraire de 40 M€ ;
- l'acquisition en numéraire pour un montant de 671 M€ des activités Espace d'AL détenues conjointement avec Finmeccanica (33 % de Telespazio et 67 % d'Alcatel Alenia Space), consolidées par intégration proportionnelle depuis le 1er avril 2007 ;
- la cession à DCN (devenue DCNS) des activités navales de surface de Thales en France (TNF) pour un montant de 514 M€, déconsolidées fin mars 2007, et la prise de participation de 25 % de Thales dans DCNS auprès de l'État pour 569 M€ (avant éventuels compléments de prix), mise en équivalence.

Le nouveau périmètre du groupe tient compte également de la cession de ses participations dans les activités de propulsion exercées par les sociétés Protac et Bayern Chemie cédées à MBDA et, déconsolidées à compter du 1er juillet 2007, de la cession de sa participation dans FACEO, déconsolidée à compter du 1er octobre 2007, ainsi que de l'impact sur année pleine de la cession à la mi 2006 des activités d'équipement, de positionnement et de navigation par GPS.

En termes d'activité et de résultat, l'année 2007 apparaît ainsi comme une année charnière, avec à la fois un véritable « changement d'échelle », induit par

Fiche d'identité

■ Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

■ Le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales. Les droits attachés à cette action sont les suivants :

- I. — tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'économie. Cette approbation doit être renouvelée si le bénéficiaire vient à agir de concert, à subir un changement de contrôle ou si l'identité d'un ou des membres du concert vient à changer. De même, tout seuil franchi à titre individuel par un membre du concert doit faire l'objet d'un agrément préalable. Le changement de contrôle s'entend au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.
- II. — Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative.
- III. — Dans les conditions fixées par le décret n° 93-1296 du 13 décembre 1993, il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe du décret (filiales directes du groupe).

■ L'État ne détient en direct que 2022 actions (dont l'action spécifique). La participation de l'État au 5 janvier 2007 est détenue par les sociétés TSA, à hauteur de 26,7 % et SOGEPA, à hauteur de 0,5 %, ces deux sociétés étant détenues à 100 % par l'État.

■ À la date du 31 décembre 2007, le capital de la société est réparti de la façon suivante :

• Secteur public (État, TSA, Sogepa)	27,11 %
• Alcatel- Lucent	20,80 %
• Flottant	52,09 %
- Dont salariés	*2,03 %*
- Dont autocontrôle	*1,48 %*
- Dont GIMD (Dassault)	*5,18 %.*

■ TSA et Alcatel ont signé en date du 28 décembre 2006 un pacte d'actionnaires. Ce pacte est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Le maintien en vigueur du pacte est conditionné à la détention par Alcatel-Lucent d'au moins 15 % du capital de Thales.

■ Par ailleurs, l'État a également conclu un accord avec Thales et un accord avec Alcatel-Lucent le 28 décembre 2006 visant à garantir la protection des intérêts stratégiques de l'État :

- Le premier soumet certains transferts d'actifs stratégiques ou de titres de filiales qui détiennent des actifs stratégiques, à l'autorisation préalable de l'État. De même, les projets de transferts d'actifs stratégiques en dehors du territoire français sont soumis à l'accord de l'État. Enfin, Thales s'engage à ce que les sièges sociaux des sociétés détenant des actifs stratégiques demeurent sur le sol français.
- Le deuxième vise à protéger Thales de toute influence d'intérêts nationaux étrangers dans sa gouvernance et ses activités, notamment par une restriction de l'accès à l'information, limitée chez Alcatel-Lucent à des ressortissants de l'Union européenne. En cas de manquement ou au cas où l'application d'une loi étrangère serait susceptible de compromettre substantiellement la protection des intérêts stratégiques de la France, l'État pourra mettre fin aux droits spécifiques d'Alcatel-Lucent, lui demander de suspendre une partie de ses droits de vote ou de céder une partie de sa participation dans Thales.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	0	0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	31,3	27,9
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	2030	
Chiffre d'affaires	10264	12296
dont réalisé à l'étranger	*7200*	*6497*
Résultat opérationnel avant PPA	NA	1194
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	576	1020
Résultat financier	-73	-79
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	947	1101
Résultat net - part du groupe	388	887
Résultat net - intérêts minoritaires	3	1
Résultat net de l'ensemble consolidé	391	888
Résultat net de l'ensemble consolidé avant PPA	NA	1009
Total des immobilisations nettes/ actifs non courants	4164	6818
dont écart d'acquisition net	*1825*	*2870*
dont immobilisations incorporelles nettes	*432*	*1201*
dont titres mis en équivalence	*158*	*665*
dont impôts différés actifs	*440*	*461*
Capitaux propres - part du groupe	2287	3881
Intérêts minoritaires	8	3
Dividendes versés au cours de l'exercice	141	169
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1904	2046
Dettes financières nettes	-91	291
Dettes financières brutes à plus d'un an	1610	1520
Effectifs en moyenne annuelle	52160	61195
Charges de personnel	3717	4376
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	3,8 %	7,2 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	71,3	71,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	17 %	22,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-4 %	7,5 %

Évolution du chiffre d'affaires

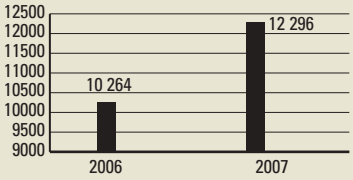

Évolution résultat net - part du groupe

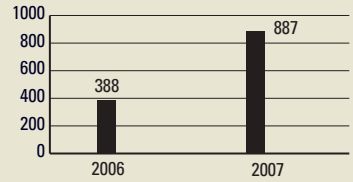

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

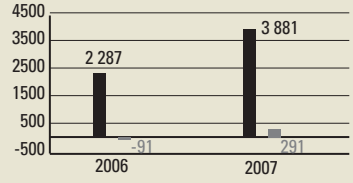

l'élargissement du portefeuille d'activités et dont le plein effet se réalisera en 2008, mais également par des évolutions très satisfaisantes dans le périmètre « historique », dont les revenus et les résultats se sont sensiblement améliorés par rapport à l'année précédente.

Analyse financière

À titre préliminaire, il convient de noter que les performances du groupe, et donc ses comptes annuels, sont fortement impactées par les variations de périmètre importantes ayant eu lieu durant l'année 2007 (activité, flux de trésorerie, résultat opérationnel). Par ailleurs, la comptabilisation à leur juste valeur des actifs acquis (Purchase Price Accounting-PPA) entraîne l'amortissement des écarts de consolidation à hauteur de 174 M€ pour l'exercice 2007, ayant un effet final après impôt de -121 M€ sur le résultat net du groupe.

Activité et commandes

Au cours de l'exercice 2007, les revenus consolidés se sont élevés à 12 296 M€, soit une hausse totale de 20 % par rapport au montant de 10 264 M€, facturé en 2006. L'impact des modifications du périmètre de consolidation s'est traduit par une entrée nette de revenus de 1,6 milliard d'euros dans les comptes 2007. Les activités nouvellement consolidées, provenant d'Alcatel-Lucent, ont réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros (2 072 M€), dont :

- 1 milliard d'euros pour les activités de transport et de sécurité consolidées à partir du 1er janvier 2007 ;
- 1,1 milliard d'euros pour les activités spatiales, consolidées au prorata de la participation de Thales, à partir du 1er avril 2007.

Les revenus des activités cédées, de 489 M€ en 2006, sont principalement ceux des activités navales cédées à DCNS fin mars 2007 (321 M€ correspondant à leurs revenus des neuf derniers mois de l'exercice 2006) et ceux de l'activité d'équipements de navigation et positionnement par GPS cédées à l'été 2006 (105 M€). Par ailleurs, les fluctuations de change, principalement liées à l'affaiblissement du dollar, ont eu un impact négatif sur les revenus de 162 M€. Compte tenu de ces différents éléments, le périmètre historique du Groupe a contribué pour 611 M€ à la croissance des revenus en 2007, ce qui correspond à un taux de croissance organique de 6,4 %, marquant une réelle accélération par rapport à la tendance des dernières années.

Le niveau des prises de commandes a atteint 12 856 M€ en 2007, représentant 1,05 fois les revenus de l'année, et en progression de 19 % (de + 1 % dans le périmètre historique). Cette croissance a été soutenue essentiellement par le dynamisme des commandes de taille petite ou moyenne et six contrats d'un montant unitaire supérieur à 100 M€ ont été notifiés en 2007, pour un total de 1092 M€ (contre huit contrats de cette catégorie en 2006 pour 1268 M€).

Le principal contrat de l'année écoulée, entré en carnet pour un montant de 430 M€, porte sur la fabrication d'un système dual de télécommunications par satellite destiné à l'opérateur émirati Yahsat. Ce contrat, d'un montant total de 1,2 milliard d'euros, est réalisé par un consortium réunissant Thales Alenia Space et Astrium, avec la participation de la division Systèmes Terre & Interarmées de Thales pour une partie des stations sol.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Denis Ranque* (administrateur nommé sur proposition du secteur public) ■ Représentant de l'État au titre de l'action spécifique : *Patrick Auroy* ■ Administrateurs nommés sur proposition du secteur public : *Bruno Bézard, François Bujon de l'Estang, Didier Lombard,* TSA représentée par *Marcel Roulet* ■ Administrateurs nommés sur proposition d'Alcatel-Lucent : *Jean-Paul Barth, Jozef Cornu, Hubert De Pesquidoux, Serge Tchuruk* ■ Personnalités indépendantes : *Robert Brunck, Charles de Croisset, Roger Norman Freeman, Klaus Naumann* ■ Représentants des salariés : *Marie-Paule Delpierre, Dominique Floch* ■ Représentant des salariés actionnaires : *Philippe Lépinay* ■ Commissaire du gouvernement : *Denis Plane* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Mazars & Guérard* ■

Par division

Le domaine Aéronautique/Espace affiche une augmentation de ses revenus de 44 % par rapport à 2006, largement liée à l'intégration des activités spatiales, consolidées depuis le 1er avril 2007. L'activité Aéronautique affiche une augmentation de ses ventes annuelles de 4,5 % à taux de change constant, grâce à la progression toujours soutenue des activités civiles (+ 8 % au total et + 11 % hors effet dollar). Les progressions les plus importantes se trouvent dans le domaine du multimédia de bord, dans l'avionique, soutenue par le bon rythme des livraisons à Airbus. En revanche, la baisse des ventes auprès des clients militaires s'est confirmée à - 4 % sur l'année, reflétant la tendance de ce marché. Les activités spatiales, consolidées sur les neuf derniers mois de l'année ont connu une progression particulièrement dynamique, de 10 % par rapport à la même période de 2006, avec une bonne dynamique dans les satellites de télécommunication.

Dans le domaine Défense (Systèmes Aériens, Systèmes Terre & Interarmées et Naval), les revenus sont en progression de 6 %, à périmètre et change constants. On relève :

- une croissance des ventes de 8 % dans le Naval ;
- une progression de 6 % dans les activités Systèmes Terre & Interarmées, qui provient principalement du développement des activités de réseaux, de communication par satellite et de services, et de la croissance des ventes réalisées pour des clients de la zone Asie-Pacifique et du Moyen-Orient, dans le domaine des équipements de communication et en optronique ;
- une progression de 3 % dans les systèmes aériens, avec une augmentation sensible dans l'ensemble des segments du contrôle du trafic aérien et dans les services aux clients militaires (en particulier activité de support de systèmes de défense aérienne, en Arabie et en France).

Les revenus du domaine Sécurité, qui regroupe les anciennes divisions Sécurité et Services ainsi que les activités Transport et Sécurité apportées par Alcatel-Lucent, sont en forte augmentation (+ 50 %) en raison notamment de cet apport, mais également grâce au dynamisme des activités du périmètre historique, en hausse de 8,8 % à taux de change constant.

Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel courant (ROC) est en hausse de 24 % pour s'établir à 936 M€ (vs 755 M€ en 2006), entraînant une nouvelle amélioration de la marge opérationnelle courante, à plus de 7,6 % du chiffre d'affaires contre 7,3 % en 2006, en légère hausse par rapport aux prévisions. Cette progression reflète l'effet des évolutions de périmètre (155 M€) et l'amélioration des performances des activités du périmètre historique (56 M€), et ce, en dépit d'un impact négatif de la baisse du dollar estimé à 30 M€. L'amélioration des niveaux de rentabilité des activités n'est toutefois pas homogène dans tous les domaines d'activité. Ainsi, le niveau de marge opérationnelle courante est en légère baisse par rapport à 2006 dans le domaine Aéronautique/Espace à 7,1 % (8,1 % en 2006) en raison de l'intégration des activités espace d'Alcatel-Lucent à niveau de marge opérationnelle courante plus faible (5,2 %) ; de même le taux de marge opérationnelle de la division Sécurité est en léger retrait à 6,9 % (7,4 % en 2006), en raison de difficultés ponctuelles rencontrées dans l'exécution de certains projets complexes.

L'EBIT (ROC après charges de restructuration) atteint 858 M€ en hausse de 53 % par rapport à 2006, en raison de la baisse des charges de restructuration. Il représente 7 % des revenus, soit une amélioration très sensible par rapport à la marge d'EBIT de 5,5 % dégagée en 2006. Le résultat opérationnel (avant PPA), en très forte hausse, de 107 % à 1 194 M€, contre 576 M€ en 2006, inclut un important résultat de cession de 432 M€, dont les plus-values comptabilisées sur la cession à DCNS des activités navales de surface en France (+ 316 M€) et sur la cession de Faceo (+ 119 M€).

L'exercice 2007 se solde par un bénéfice net, part du groupe, de 887 M€, en croissance de 130 % par rapport à 2006 (388 M€), dont 430 M€ d'éléments non récurrents.

L'endettement du groupe reste limité, la dette financière nette s'établissant 291 M€, à comparer à une trésorerie nette de 91 M€ à fin 2006. Le niveau de cash flow net, compte tenu notamment des acquisitions de l'exercice, est négatif et s'établit à – 350 M€. En effet, l'autofinancement d'exploitation est en forte hausse (+16 %) et malgré des investissements industriels importants en hausse de 35 % par rapport à 2006 à 505 M€, le cash flow opérationnel disponible atteint 549 M€ en 2007 soit une hausse de 23 %. Le solde des acquisitions et cessions représente un décaissement net de 660 M€ (dont 711 M€ correspondant à l'acquisition en numéraire des activités espace d'Alcatel-Lucent et d'une partie des activités sécurité).

Perspectives

En termes de perspectives, Thales a maintenu pour 2008 les objectifs annoncés lors de l'annonce des résultats 2006 sur son niveau d'activité et sur ses objectifs de marge sur résultat opérationnel courant. Le groupe prévoit en effet une croissance de ses revenus consolidés, à périmètre constant et change constant, de l'ordre de 6 %. De même, les efforts de rentabilité et de productivité devraient être poursuivis avec un objectif de marge d'EBIT de 7,25 % pour 2008.

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale précise les orientations de la politique de défense de la France pour la prochaine décennie ainsi que les moyens qui devront y être consacrés. La situation des finances publiques devrait se traduire par un ralentissement de la cadence de certains programmes sans toutefois remettre fondamentalement en cause le dimensionnement de l'outil de défense français. Les efforts consentis sur les dépenses de fonctionnement des armées permettraient de maintenir l'effort d'équipement. Le livre blanc consacre par ailleurs la priorité accordée à la fonction « connaissance et anticipation », qui devrait se traduire par un effort substantiel en faveur des dispositifs spatiaux militaires. Dans ce contexte, Thales estime que son chiffre d'affaires français ne devrait pas connaître de réduction forte, l'impact négatif du ralentissement de certains programmes étant au moins partiellement compensé par les nouvelles priorités.

La stratégie de Thales, exposée par son Président directeur général lors de la présentation des comptes de l'exercice 2007 se décline aujourd'hui en trois axes principaux :

- réaliser des opérations de croissance externe ciblées dans ses trois domaines d'activité pour compléter l'offre de produits et services dans les grands pays « domestiques » du groupe, en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis ;
- investir et développer des partenariats dans les nouveaux pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Moyen-Orient) ;
- se positionner de manière centrale dans la dynamique de constitution de l'Europe de la défense et de la sécurité.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Parmi les principaux événements de l'année écoulée, on peut noter :

- 5 janvier 2007 : finalisation de la première phase de l'opération de rapprochement avec Alcatel-Lucent, l'assemblée générale extraordinaire de Thales autorisant l'ensemble de l'opération. Vingt-cinq millions d'actions Thales supplémentaires sont émises en rémunération des apports des activités de TSD et d'ISD (Transport Systems Division : systèmes intégrés de signalisation pour transport ferroviaire et réseaux urbains ; Integration Services Division : systèmes intégrés pour la conduite des infrastructures critiques) ;
- 29 mars 2007 : finalisation du rapprochement avec DCNS : acquisition de 25 % du capital de DCNS et cession des parts de Thales dans Thales Naval et Armaris à DCNS, entrée en vigueur du pacte d'actionnaires liant Thales à l'État ;
- 18 avril 2007 : finalisation de la deuxième phase de l'opération avec Alcatel-Lucent avec le rachat en numéraire des parts d'Alcatel-Lucent dans ses joint-ventures avec Finmeccanica AAS et Telespazio (activités de satellites) ;
- 8 août 2007 : Astrium et Thales Alenia Space obtiennent un contrat pour la fabrication d'un système dual de télécommunications par satellite qui sera lancé dans la deuxième moitié de 2010 d'une valeur globale d'environ 1,2 milliard d'euros auprès de Yah Satellite Communications Company (Yahsat) ;
- 3 octobre 2007 : cession à Apax Partners de la participation de Thales dans Faceo, société commune avec Cegelec de facilities management ;
- 10 octobre 2007 : le prix Nobel de physique est décerné à Albert Fert, professeur à l'Université Paris-Sud 11, directeur scientifique au sein de l'Unité mixte de physique CNRS-Thales ;
- 27 mars 2008 : En tant que membre du consortium AirTanker (avec EADS, Rolls Royce, Cobham, VT Group) Thales signe un contrat de PFI avec le ministère de la Défense britannique sur la livraison de quatorze avions de ravitaillement pour la Royal Air Force (modèle A 330-200) et certains services associés pendant la durée du contrat soit vingt-sept ans ;
- 2 avril 2008 : cession de l'activité E-Transactions de Thales à Hypercom ;
- 30 mai 2008 : entrée en négociations exclusives, aux côté de Diehl, avec Airbus/EADS sur l'acquisition du site de Laupheim en Allemagne, concerné par le plan Power 8 mis en œuvre par Airbus.

Arte France est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire financée à plus de 95 % par la redevance et dont le cœur de métier est de produire, coproduire et acheter des programmes pour la chaîne franco-allemande ARTE. Arte France a signé avec l'État le 15 mars 2007 un contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2007-2011, qui lui assure une progression moyenne annuelle de 3,4 % de la redevance pour financer notamment un ambitieux développement des programmes, notamment de fiction, et le développement de la TNT et de la haute définition (HD).
En 2007, Arte a poursuivi la refonte de sa grille de programmes et sa politique d'investissement dans les nouvelles technologies, afin de faire face à la concurrence accrue liée au développement de la TNT. Le groupe a en particulier lancé ARTE + 7, qui permet de visionner gratuitement durant 7 jours sur Internet les programmes diffusés par la chaîne. Sur le plan financier, le résultat d'exploitation du groupe comme son résultat net progressent.

Faits marquants

En concertation avec son partenaire allemand, Arte France a mis en œuvre une nouvelle grille de soirée, effective au 1er janvier 2008. La politique de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique d'Arte France a été maintenue avec plus de 94 millions d'euros investis dans les programmes, dont près de 80 % en production d'œuvres (fiction, cinéma, documentaire, spectacle, magazine).

La quasi-totalité des indicateurs définis dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens a été respectée sur l'exercice 2007 par Arte France. En particulier, la part d'audience sur les quinze ans et plus est stable comparativement à l'année précédente, à 3,3 %. Chaque semaine, 14,1 millions de téléspectateurs regardent la chaîne en France et en Allemagne.

Le site internet Arte. tv a reçu en 2007 près de 20 millions de visites, correspondant à 107 millions de pages vues, ce qui marque une forte progression par rapport à l'année précédente sur les deux versions (française et allemande) du site.

L'exercice 2007 a également été marqué par le lancement au mois d'octobre d'ARTE + 7, qui permet de visionner gratuitement durant sept jours sur le site internet les programmes diffusés par la chaîne. Sur une période de trois mois, plus de 1,1 million de téléchargements ont été effectués dans le cadre d'ARTE + 7.

Dans l'attente d'une diffusion en haute définition sur la TNT, ARTE a fourni un signal HD à diverses plateformes de diffusion : Satellite (janvier 2007 suite aux expérimentations), ADSL (février 2007) et Câble (septembre 2007).

Enfin, Arte France a mis en œuvre un nouveau chantier organisationnel consistant à regrouper différentes structures au sein de trois directions opérationnelles : une direction des programmes (achats), une direction de la production et une direction des moyens technologiques. Cette nouvelle organisation a été mise en place le 1er février 2008.

Analyse financière

En 2007, la ressource publique affectée à Arte France, d'un montant de 209,9 M€, a augmenté de +2,8 % par rapport à l'exercice 2007 (204,2 M€), conformément au contrat d'objectifs et de moyens. Les recettes propres d'Arte France s'élèvent à de 2,3 M€ (2 M€ en 2006). Dans les comptes consolidés, les produits d'exploitation du groupe s'élèvent à 263,75 M€, en augmentation de 4,2 % par rapport à l'exercice 2006.

Les charges d'exploitation du groupe, qui représentent un total de 259,9 M€, augmentent de 2,8 % par rapport à 2006. Les charges de personnel progressent sensiblement (+2,1 M€, soit +5,4 %), en raison de l'internalisation de moyens de productions par Arte GEIE, ainsi que les amortissements et provisions (+5,7 M€), en lien avec l'amortissement complémentaire constaté sur les programmes arrivés à échéance dans l'exercice, et avec l'augmentation des provisions sur programmes immobilisés et en stock, en prévision de la mise en place de la nouvelle grille au 1er janvier 2008. Le coût des programmes, qui représente près de 40 % des charges d'exploitation, reste quant à lui stable par rapport à 2006.

Au total, le résultat d'exploitation 2007 s'établit à +3,8 M€, en amélioration sensible par rapport à 2006 (+0,3 M€) et 2005 (-3,8 M€). Le résultat financier s'établit à + 0,8 M€ et le résultat net part du groupe ressort en excédent de 2,6 M€, contre 2,5 M€ en 2006.

Fiche d'identité

- **Textes constitutifs:** Traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1er août 2000.
- **Statut et capital:** société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, 25 % par l'État, 15 % par Radio France et 15 % par l'Institut National de l'Audiovisuel.
- **Missions:** Concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.
- **Liens avec Arte G.E.I.E.:** membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % l'ARD), du G.E.I.E. Arte constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties égalitairement entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la Centrale à Strasbourg.
- **Principales filiales du groupe:** ARTE G.E.I.E (50 %); Arte France Cinéma (100 %); Arte France Développement (100 %); Holding Histoire (42 %); CFI (25 %); GR1 (16,7 %); ARTV (15 %); TV5 Monde (12,5 %); France 4 (11 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Signature le 15 mars 2007 du Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'État et Arte France pour la période 2007 – 2011;
- Préparation de la nouvelle grille de soirée effective au 1er janvier 2008, en concertation avec le partenaire allemand;
- Lancement en octobre 2007 d'ARTE +7;
- Souscription à l'augmentation de capital de la société ARTV;
- Amorce du processus de réorganisation de la société qui trouve son aboutissement en 2008;
- Lancement du site de vidéo à la demande « Artevod. com » (février 2006).

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	25	25
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	75	75
Valeur boursière de la participation l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	132	138
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	4
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-41	-38
Résultat net - part du groupe	3	3
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	3	3
Total des immobilisations nettes	83	84
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*60*	*60*
dont immobilisations financières nettes	*3*	*3*
Capitaux propres - part du groupe	20	23
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7	7
Dettes financières nettes	-43	-53
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	1
Effectifs en moyenne annuelle	525	541
Charges de personnel	38	40
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	72,4	73,9
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	119	123
Productions et co-productions immobilsées en net	53	53
Avances conditionnées	3	3

Évolution du chiffre d'affaires

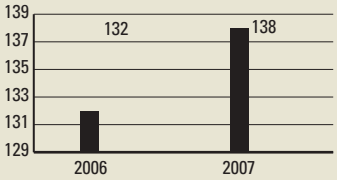

Évolution résultat net - part du groupe

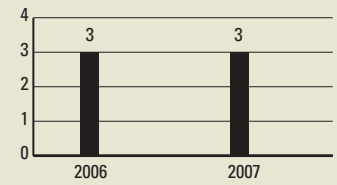

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

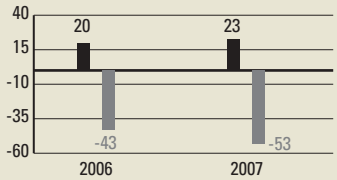

La trésorerie de la société au 31 décembre 2007 s'élève à 57,5 M€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (50,4 M€). Le total du bilan au 31 décembre 2007 s'établit à 231 M€. Le montant total des programmes inscrit à l'actif du bilan est globalement identique à l'année précédente (119,4 M€). Les engagements hors-bilan progressent de 5,9 % à 83,2 M€, principalement du fait de la renégociation du bail d'Arte France et de la mise en place de la nouvelle grille.

Perspectives

Arte France continuera de mettre en œuvre les objectifs stratégiques définis dans le cadre de son contrat d'objectifs et de moyens, notamment la production d'une seconde série de fiction française, le financement du coût technique de l'extension du réseau TNT, la production et l'achat de programmes en haute définition, l'augmentation des heures de programmes adaptés aux personnes sourdes et malentendantes et le renforcement des actions de communication destinées au soutien des programmes de la chaîne.

La mission de soutien à la production et à la création d'Arte France sera confortée au cours de l'exercice 2008, avec 77 M€ inscrits au budget pour la production de plus de 560 heures de programmes.

En mars 2008, l'État français a préempté un canal haute définition sur la TNT en faveur d'Arte. Arte diffusera en haute définition sur la TNT à compter du 30 octobre 2008. Outre-Rhin, ARTE donnera au 1er juillet 2008, le coup d'envoi de l'exploitation pilote de la TVHD.

En termes d'audience, la montée en puissance de la TNT dans un univers de plus en plus concurrentiel nécessite la poursuite des efforts d'Arte France en matière de programmes, notamment en journée. En effet, même si l'audience d'Arte se maintient, contrairement à celle des chaînes historiques, la chaîne n'est pas suffisamment regardée en journée sur la TNT (1,6 % de part d'audience au total). Arte France s'est fixé pour objectif d'atteindre pendant la période du contrat d'objectifs et de moyens un minimum de 2 % de parts d'audience sur la TNT, de maintien sur la grille de soirée et de dépasser 1 % sur le câble et le satellite. Enfin, la suppression de la publicité sur les chaînes du groupe France Télévisions après 20 heures à compter du 1er janvier 2009 pourrait entraîner un démarrage anticipé des programmes de soirée, que ce soit sur les chaînes de France Télévisions ou sur les chaînes privées. Dans ce contexte, Arte France devra également adapter sa stratégie et sa programmation en liaison avec son partenaire allemand.

DIRECTOIRE : *Jérôme Clément*, président, *Catherine Fabian Sautter, Jean Rozat, Fabrice Rebois* ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE (au 30 juin 2008)* : Président : *Bernard-Henri Lévy* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Véronique Cayla, Laurence Franceschini (DDM), Laurent Perdiolat (APE)* ■ Administrateurs désignés en assemblée générale et autres administrateurs : *Jean-Paul Cluzel* (Radio France), *Patrice Duhamel* (France Télévisions), *Emmanuel Hoog* (Institut National de l'Audiovisuel) ■ Personnalités qualifiées : *Julia Kristeva, Nicolas Seydoux* (vice Président) ■ Administrateurs représentant les salariés : *Pascal Aron, Camel Gherbi* ■ Mission de contrôle général économique et financier : *Jean-Charles Aubernon* ■ Commissaires aux comptes : *PricewaterhouseCoopers Audit, Deloitte & Associés* ■

** Le conseil de surveillance est composé de onze membres.*

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Première année de mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2007-2010, l'année 2007 a été marquée par la confirmation du virage éditorial de France Télévisions. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, les chaînes du groupe ont néanmoins connu un recul de leur audience et une baisse de leurs recettes publicitaires. Dans ce contexte, France Télévisions a dégagé un chiffre d'affaires net consolidé de 2911 M€, en hausse de 1,9 %, la redevance ayant progressé de 2,5 % conformément au COM. Le résultat net s'élève à 22,2 M€. Les perspectives du groupe sont en cours de redéfinition après l'annonce par le président de la République, le 8 janvier 2008, d'une profonde réforme de l'audiovisuel public. La suppression progressive de la publicité à partir de 2009 et l'affirmation d'une nouvelle ambition de service public conduisent en effet à renouveler le modèle de développement du groupe, appelé à se transformer en média global dans le cadre d'une entreprise unique.

Faits marquants

L'activité du groupe en 2007

Première année de mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé en avril 2007, l'année 2007 se caractérise par la confirmation du virage éditorial amorcé depuis 2005. Comme l'a confirmé le CSA et conformément aux obligations de ses cahiers des missions et des charges, le groupe a accentué sa contribution à la création d'œuvres audiovisuelles dans tous les genres (fiction, documentaire, animation, spectacles vivants) et son ambition éditoriale en matière de programmes de création s'est déclinée par une exposition et une diversité renforcées par genre.

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, marqué par l'accélération de la transformation du paysage audiovisuel avec le passage de l'analogique au numérique, France Télévisions a poursuivi sa politique fondée sur une stratégie de bouquet. Sous l'effet de la poussée continue des chaînes de la TNT, la part d'audience des chaînes du groupe en 2007 (35,2 %, soit 18,1 % pour France 2, 14,1 % pour France 3 et 3 % pour France 5) est cependant en retrait de 1,8 points par rapport à 2006. La part de l'audience de France 2 et France 3 au sein des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3 et M6), n'est toutefois qu'en légère régression, à 43,3 % en 2007 (contre 43,5 % en 2006), notamment grâce à France 3, qui est la chaîne historique dont la part d'audience baisse proportionnellement le moins. De son côté, TF1 a connu une baisse de 0,9 point (sa part d'audience est de 30,7 % en 2007), tout comme M6 qui connaît un recul de 1 point (sa part d'audience est de 11,5 % en 2007), alors que les « autres TV » augmentent de 3,7 points pour s'établir à 17,5 % de parts d'audience.

La vie du groupe a également été marquée par l'accès de France Ô, chaîne de la diversité créée en février 2005, à une diffusion TNT sur l'Île de France. France

Fiche d'identité

- Textes constitutifs : Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.
- Capital : Société anonyme détenue à 100 % par l'État.
- Missions : Définir les orientations stratégiques du groupe France Télévisions, promouvoir les politiques de programmes et l'offre de services, conduire les actions de développement en veillant à intégrer les nouvelles techniques de diffusion et de production et gérer les affaires communes des chaînes, ainsi que leur affecter le montant des ressources publiques qui lui sont versées.
- Principales filiales du groupe : France 2, France 3, France 5 et RFO (100 %), France Télévisions Publicité (100 %), France Télévisions Distribution (100 %), France 4 (89 %), TV5 Monde (47,5 %), Arte France (45 %), Planète Thalassa (34 %), Jeunesse Télé - Gulli (34 %), SECEMIE - Euronews (24 %).

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2856	2911
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	51	32
Résultat financier	-9	2
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	142	83
Résultat net - part du groupe	13	22
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	13	22
Total des immobilisations nettes	583	585
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*111*	*114*
dont immobilisations financières nettes	*39*	*38*
Capitaux propres - part du groupe	430	444
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	181	155
Dettes financières nettes	66	118
Dettes financières brutes à plus d'un an	182	167
Effectifs en moyenne annuelle	10997	11093
Charges de personnel	815	857
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,5 %	0,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	74,1	77,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3 %	5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	15,3 %	26,6 %
Redevances	1834	1880
Productions et co-productions immobilisées	67	65
Droits sportifs comptabilisés en immobilisations en net	13	22
Droits sportifs : produits constatés d'avance	65	42
Droits sportifs hors bilan	358	451

Évolution du chiffre d'affaires

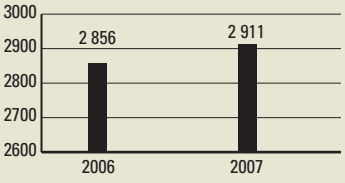

Évolution résultat net - part du groupe

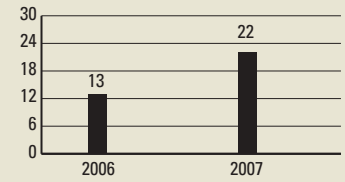

Évolution capitaux propres ■ et dettes financières nettes ■

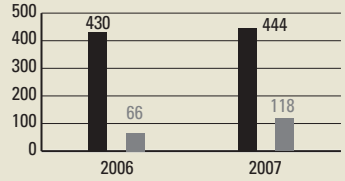

Télévisions a également développé sa présence sur les nouveaux supports via sa filiale France Télévisions interactive (FTVI). Sur internet, en plus du développement des sites des chaînes du groupe et des sites dédiés à certains évènements et programmes, FTVI a lancé en octobre 2007 les nouvelles ergonomies des sites *france2.fr* et *france3.fr*. L'offre VOD, tant payante que gratuite, a été fortement développée. En matière de haute définition, France Télévisions a réalisé un test grandeur nature avec la réalisation et la diffusion du Tour de France 2007 sur TNT en haute définition et sur Orange ADSL. Sur l'ADSL, France Télévisions a ouvert sept canaux sur le réseau d'Orange, ainsi que deux canaux haute définition sur les réseaux d'Orange pour Roland Garros 2007. Par ailleurs, les programmes de France Télévisions sont désormais disponibles sur le téléviseur, le téléphone mobile et l'ordinateur grâce à « la TV à la demande » (« catch up TV ») d'Orange, aux termes d'un accord d'exclusivité passé entre les deux groupes.

En termes de ressources humaines, le groupe a continué à développer une politique de ressources humaines commune à l'ensemble des chaînes, cherchant à renforcer la mobilité au sein du groupe encore beaucoup trop faible. La volonté de négocier au niveau du groupe a conduit à la signature de plusieurs accords importants : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, emploi des salariés handicapés, création de coordonnateurs syndicaux groupe. La mise en place d'un système d'information commun pour les ressources humaines permettra également d'accompagner et de faciliter la construction d'une identité partagée. Par ailleurs, sur le plan de l'emploi, le dispositif de départs volontaires à la retraite au niveau du groupe, mis en place fin 2006, a été mis en œuvre au cours de l'année 2007.

Enfin, la charte d'organisation du Groupe France Télévisions, établie en 2000, a été actualisée à la mi 2007. Elle rappelle les valeurs communes à l'ensemble des sociétés du groupe et définit une organisation matricielle, qui croise les structures verticales des chaînes avec des filières fonctionnelles transversales à l'ensemble des filiales. Dans ce contexte et dans la perspective de l'entreprise unique, huit chantiers d'organisation pour le groupe et ses chaînes ont été lancés en décembre 2007, qui visent à renforcer l'efficacité globale et la modernisation du groupe en favorisant les synergies dans les domaines suivants : achats de programmes, programmes jeunesse, études, finances, ressources humaines, moyens de fabrication de l'information, production et technologies.

La réforme de l'audiovisuel public

En annonçant le 8 janvier 2008 la suppression progressive de la publicité sur les chaînes de la télévision publique, le président de la République a souhaité donner une nouvelle ambition au service public, repenser profondément le modèle économique de France Télévisions et, partant, accentuer le virage éditorial en cours. Cette réforme s'inscrit dans un contexte de transformation rapide du paysage audiovisuel avec l'apparition des nouvelles technologies et des nouveaux modes de consommation de la télévision, la télévision publique devant, pour conserver sa place et sa spécificité, évoluer vers un média global et se différencier encore plus nettement de l'offre privée. A cet égard, la fin de la publicité sur les chaînes publiques, en décorrélant le financement de France Télévisions de son audience, doit notamment permettre une plus grande prise de risque dans l'élaboration des programmes.

Dans ce cadre, le président de la République a mis en place une Commission indépendante, composée de parlementaires et

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Patrick de Carolis* (administrateur désigné par le CSA) ■ Administrateurs représentant l'État : *Véronique Cayla, Laurence Franceschini, Raphaël Hadas-Lebel, Philippe Leyssène, Rémy Rioux* ■ Administrateurs représentant le Parlement : M. le Sénateur *Louis de Broissia*, M. le Député *Christian Kert* ■ Administrateurs désignés par le CSA : *Jean-Claude Carrière, Henriette Dorion Sebéloué, Jean-Christophe Rufin, Dominique Wolton* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Laurent Bignolas, Yves Loiseau* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Françoise Miquel* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers/KPMG* ■

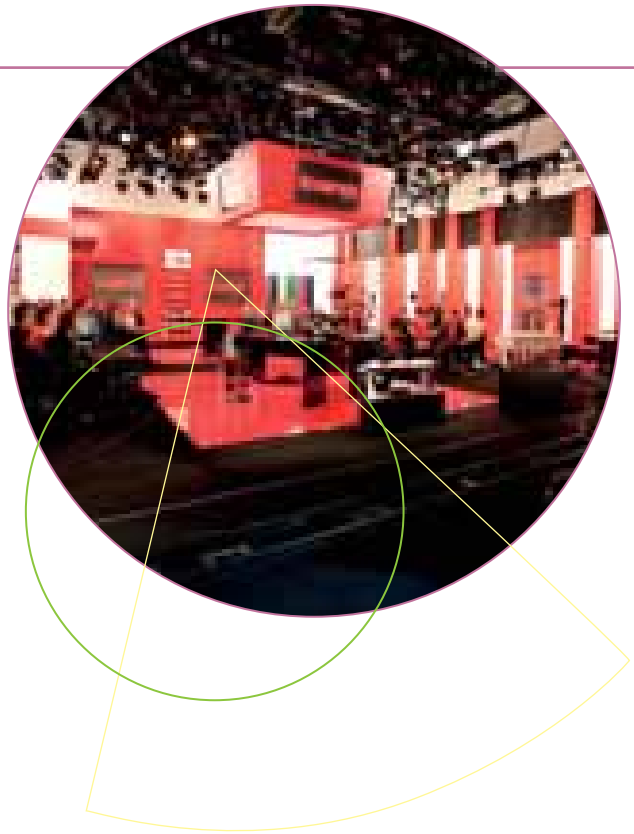

de professionnels du secteur audiovisuel, présidée par M. Jean-François Copé, en vue de préciser les contours des nouvelles obligations de service public de France Télévisions et de réfléchir à son nouveau modèle économique. Cette Commission pour la nouvelle télévision publique, installée en février 2008, a rendu ses conclusions au président de la République le 25 juin 2008 (cf. partie perspectives).

Si la réforme de l'audiovisuel public ne s'appliquera qu'à compter du 1er janvier 2009, son annonce a déjà eu des conséquences significatives sur les recettes publicitaires du groupe et créé des besoins nouveaux d'investissement. Ainsi, la Commission pour la nouvelle télévision publique a-t-elle évalué à 150 M€ le manque à gagner en recettes publicitaires dès 2008. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a décidé d'accorder à France Télévisions une dotation en capital de 150 M€ pour l'année 2008, offrant au groupe de nouvelles perspectives de financement de ses investissements. Cette dotation a été versée le 8 août 2008. Par ailleurs, France Télévisions a élaboré un budget révisé afin de limiter l'impact de la baisse des recettes publicitaires sur son compte d'exploitation.

Analyse financière

Résultats du Groupe

En 2007, le chiffre d'affaires net de France Télévisions s'est établi à 2 911 M€, soit une hausse de 1,9 % par rapport à l'exercice 2006. La redevance a progressé de 2,5 % (1 880 M€) conformément à l'engagement du COM, tandis que les recettes de publicité et de parrainage ont connu une baisse de 1,3 % pour s'établir à 823 M€, traduisant la dégradation des recettes publicitaires due à une réalité du marché moins favorable que prévu.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 3,6 % (3 015 M€), en lien avec une forte augmentation des programmes achetés de +15,5 % (803 M€ en 2007 contre 695 M€ en 2006), compensée par une diminution des autres achats et charges externes de -5,2 % (844 M€ en 2007 contre 891 M€ en 2006) et des dotations aux provisions de -19,5 % (53 M€ contre 66 M€ en 2006).

Les charges de personnel augmentent de 5,1 % (857 M€ en 2007 contre 815 M€ en 2006). Cette évolution s'explique notamment par l'impact des charges liées au paiement des indemnités de départ des personnes bénéficiant du dispositif instauré par le Plan d'incitation au départ et par l'impact de la première année pleine d'activité de France 24. À périmètre comparable, les charges de personnel ont ainsi progressé de 2,3 %. L'effectif total de France Télévisions est de 11 093 ETP moyen annuel (permanents et non permanents), contre 11 066 en 2006.

Le résultat d'exploitation s'élève à 32,4 M€ en 2007, en baisse par rapport à 2006 (51 M€). Le résultat financier atteint 2,1 M€, contre -8,4 M€ en 2006, soit une augmentation de 10,5 M€ pour partie liée à la réalisation de gains sur le portefeuille de valeurs mobilières de placement. Le résultat exceptionnel s'établit à -5,8 M€. Au total, le résultat net de France Télévisions en 2007 est de 22,2 M€, supérieur tant à celui arrêté en 2006 (13 M€) qu'à la prévision initiale.

Les capitaux propres du groupe (444 M€) sont en progression de +3,2 % par rapport à l'exercice 2006. La CAF est en revanche en forte diminution (83 M€ contre 142 M€ en 2006) et la trésorerie (comprenant France 24) s'établit à +72,6 M€ au 31 décembre 2007, contre + 137,9 M€ à fin 2006.

Résultats des principales filiales du groupe France Télévisions

L'exercice 2007 de France 2 a été marqué par une diminution du chiffre d'affaires net qui passe de 1 128 M€ en 2006 à 1 102 M€ en 2007, en lien notamment avec une diminution de 3,9 % des recettes de publicité et de parrainage, les ressources publiques connaissant pour leur part une augmentation de 1,6 % pour s'établir à 641 M€. La maîtrise globale des charges et notamment du coût de grille (789 M€, soit +1,4 %) permet cependant à la chaîne de dégager un résultat d'exploitation positif de 7,2 M€ et un résultat net de 3,7 M€, contre 24,8 M€ en 2006. La trésorerie nette à la clôture s'établit à -38 M€ contre -6 M€ en début d'année.

S'agissant de France 3, le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 augmente de 1,1 %, passant de 1 177 M€ à 1 190 M€, l'ensemble des produits d'exploitation s'élevant à 1 597 M€. La publicité et le parrainage sont stables par rapport à 2006 (289 M€).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Signature du Contrat d'objectifs et de moyens 2007-2010 (avril);
- Actualisation de la Charte d'organisation du groupe;
- Signature de plusieurs accords au niveau du groupe, relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à l'emploi des salariés handicapés et à la mise en place de coordonnateurs syndicaux au niveau du groupe;
- Production et diffusion du Tour de France en haute définition sur la TNT gratuite et en TV par ADSL;
- Diffusion de la première saison de « Chez Maupassant » sur France 2;
- 3e année de diffusion de *« Plus belle la Vie »* sur France 3;
- Diffusion TNT de France Ô sur l'Ile de France (mi-septembre);
- Diffusion de France 4, 24 heures sur 24;
- Nouvelles ergonomies des sites *france2.fr* et *france3.fr*;
- Lancement de huit chantiers d'organisation pour le groupe et ses chaînes (décembre 2007);
- 8 janvier 2008: annonce par le président de la République de la réforme de l'audiovisuel public;
- 25 juin 2008: remise au président de la République du rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 596 M€ en 2007 contre 1 535 M€ en 2006, dont 432 M€ de charges de personnel en augmentation de 14,3 M€ (+3,4 %) par rapport à 2006. Le coût de grille s'établit à 771 M€ contre 755 M€ en 2006 (+2,1 %). Dans ce contexte, le résultat d'exploitation s'établit à 1,2 M€ contre 9 M€ en 2006. Le résultat net est de +1,1 M€, contre 1,6 M€ en 2006.

France 4 a entrepris en 2007 le changement de cible de téléspectateurs TNT, en se concentrant principalement sur les 15-34 ans, et la chaîne est passée à une diffusion 24 heures sur 24. Le résultat net est de 0,2 M€, en progression par rapport à 2006 (-1,4 M€).

Désormais diffusée 24 heures sur 24 sur la TNT, France 5 a dégagé un résultat net de +0,7 M€. Le résultat d'exploitation s'élève à +2,5 M€, en diminution de 0,9 M€ par rapport à 2006. Le résultat financier progresse de 1 M€ pour s'établir à 2,7 M€ tandis que le résultat exceptionnel est négatif à - 1,3 M€. Le compte de résultat diffuseur met en évidence le dynamisme du coût de grille qui a progressé de 6,9 M€, sur un rythme soutenu de +6,4 %, sensiblement supérieur à celui des recettes nettes disponibles (+3,2 %, pour s'établir à 168 M€). Les autres charges d'exploitation du diffuseur ont, en contrepartie, connu une baisse de 1,4 % par rapport à 2006, pour s'établir à 51,6 M€. Au total, le résultat opérationnel du diffuseur est positif à hauteur de 2,5 M€.

S'agissant de RFO, les recettes publicitaires ont atteint 20 M€ en 2007, soit + 10,5 % par rapport à 2006. Compte tenu de l'accroissement de 4 % du produit de la redevance, le chiffre d'affaires augmente globalement de 5 %. Le coût de grille a progressé de 5,2 % pour s'établir à 165 M€. Les charges de personnel représentent 55,2 % du total des charges d'exploitation (155 M€ sur 280,4 M€). Le résultat d'exploitation s'élève à 0,9 M€ et le résultat net est en bénéfice à 0,98 M€, alors qu'il était déficitaire à hauteur de -1,4 M€ en 2006.

Enfin, les recettes de diversification du groupe continuent de se développer. Pour parvenir à exploiter les programmes de son catalogue comme des marques, la filiale FTD a su développer leur visibilité, maintenir un avantage concurrentiel et renforcer les relations avec les producteurs. Elle a enregistré une progression importante de ses recettes (près de 9 %, à 59,5 M€), pour un résultat d'exploitation de 4 M€ (+ 40 %).

Perspectives

Le rapport de la Commission pour la nouvelle télévision publique a été présenté au président de la République le 25 juin 2008 qui, à cette occasion, a tracé les grands axes de l'avenir de France Télévisions. Le président de la République a retenu la date du 1er janvier 2009 pour la suppression des écrans publicitaires après 20 h 00, la disparition totale de la publicité intervenant une fois que la diffusion numérique aura définitivement et complètement remplacé la diffusion analogique, soit au 1er décembre 2011. Le parrainage, la publicité sur les chaînes ne connaissant pas de vecteur audiovisuel concurrent (comme RFO), lors des décrochages régionaux de France 3 et sur les sites internet du groupe, ainsi que la publicité d'intérêt général resteront autorisés. La compensation des pertes de recettes publicitaires, estimées à 450 M€ pendant la période transitoire, sera assurée par la mise en place d'une taxe de l'ordre de 0,9 % sur le chiffre d'affaires en France des opérateurs de téléphonie fixe et mobile et des fournisseurs d'accès à internet. Les recettes publicitaires de toutes les chaînes soumises à la taxe COSIP feront également l'objet d'un nouveau prélèvement, de l'ordre de 3 %.

La Commission pour la nouvelle télévision publique, analysant les conséquences des évolutions techniques et économiques du secteur de l'audiovisuel (démultiplication des offres télévisuelles et des supports, fragmentation de l'offre et de la demande, apparition de nouveaux acteurs), a également proposé comme nouveau modèle de développement la transformation de l'entreprise en un média global. Par ailleurs, France Télévisions devra adapter son modèle culturel, en mettant les contenus au cœur de son activité et en recentrant les chaînes, qui verront leur identité clarifiée, sur leur rôle éditorial. Il s'agit de renouveler l'ambition du service public, en accentuant le virage éditorial entamé et en donnant la priorité à la création.

La réforme de l'audiovisuel public doit également permettre de repenser la gouvernance de France Télévisions. Transformée en une entreprise unique, son organisation pourrait se structurer dans un cadre matriciel afin de simplifier la structure juridique et d'accroître la mutualisation des moyens tout en maintenant une identité forte pour les chaînes. Les modalités de nomination du président de France Télévisions seront notamment redéfinies afin de rapprocher la gouvernance de la société de celle des autres entreprises publiques, tout en tenant compte de sa spécificité.

Cette nouvelle organisation permettra de favoriser les synergies au sein du groupe. France Télévisions cherchera également à accroître ses recettes de diversification, en lien avec les conclusions de la mission confiée par la ministre de la Culture et de la Communication à MM Kessler et Richard sur les relations entre producteurs, auteurs et diffuseurs.

La suppression de la publicité sur la télévision publique, la réforme du mode de financement de France Télévisions et de sa gouvernance, ainsi que l'affirmation d'une nouvelle ambition du service public audiovisuel conduisent enfin à repenser les relations entre l'État et le groupe. Une loi, débattue à l'automne au Parlement, permettra d'apporter les modifications nécessaires à la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Alors qu'il existait un cahier des missions et des charges pour chaque société nationale de programme, un document unique sera adopté pour l'entreprise unique. Il constituera le cadre réglementaire définissant les missions de service public que devra respecter l'entreprise.

Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens sera élaboré, dont la durée devrait être, selon les recommandations de la Commission pour la nouvelle télévision publique, calée sur celle du mandat du président de France Télévisions. Il précisera et déclinera le cahier des missions et des charges en objectifs stratégiques pluriannuels. Dans ce contexte, France Télévisions travaille avec l'État à la construction d'un nouveau plan d'affaires retraçant les engagements financiers de l'État ainsi que la nouvelle ambition de service public portée par France Télévisions et sa transformation en média global.

Le résultat net consolidé de RFI en 2007 s'établit à -1,2 M€, alors qu'il était de -11,6 M€ en 2006 en raison de l'abandon de créance de -10,9 M€ conclu avec TDF. L'exercice a été marqué par la création effective de l'antenne multimédia au côté de l'antenne Afrique et de l'antenne Monde et par la poursuite du redéploiement du dispositif de diffusion.
Les perspectives de RFI s'inscrivent désormais dans le cadre de la réforme des instruments de la politique de l'audiovisuel extérieur engagée en 2008 par le président de la République.

Faits marquants

Sur le plan de l'organisation, la refonte importante de la grille des programmes initiée en octobre 2006 s'est traduite par la séparation de la production et de la diffusion et par l'organisation de la rédaction en français autour de huit pôles géographiques et thématiques : Afrique, International, Europe, France, Sports, Culture, Économie, Sciences. Ces pôles travaillent dans leur domaine de compétences sur différents formats (journaux ou magazines) et sur différents supports (textes, sons et photos). Le multimédia a pris une autre dimension en 2007 avec la restructuration de la direction de l'Information et des Antennes. Après la création de l'antenne Monde et de l'antenne Afrique en 2006, une troisième antenne a vu le jour : l'antenne Multimédia. Elle fonctionne 24 heures sur 24 à l'image des antennes radio. En outre, le site *rfi.fr* s'est enrichi de quatre nouvelles pages thématiques (sport, culture, science, « en France ») et de quatre nouvelles langues (polonais, laotien, persan et turc). Le site *rfi.fr* a enregistré en 2007 trente-deux millions de visites pour soixante-cinq millions de pages vues. Près des trois quarts du trafic sont réalisés hors de France.

Le dispositif de diffusion de RFI a continué d'évoluer en 2007. L'ajustement à la baisse du dispositif en ondes courtes s'est poursuivi mais représente encore un poste important de charges de diffusion. La poursuite de l'implantation de relais FM sur l'ensemble de la planète s'est quant à elle concrétisée par l'ouverture de treize nouveaux relais : huit sur le continent africain (Mali, Niger, Cameroun et Togo), un à l'Île Maurice, trois à Haïti et un au Vanuatu. Par ailleurs, la radio filialisée Monte-Carlo Doualyia (ex-RMC Moyen-Orient) a ouvert quatre nouveaux relais FM au Moyen-Orient. Le groupe dispose aujourd'hui de 170 relais à travers le monde, ce qui en fait le premier diffuseur en modulation de fréquences de toutes les radios internationales. Ce réseau est par ailleurs complété par les 580 radios partenaires dans 125 pays avec lesquelles RFI a passé des accords pour une diffusion sur leurs fréquences de tout ou partie de ses programmes. Enfin, MFI, l'agence de presse de RFI, fournit des outils rédactionnels à plus de 350 médias en Afrique et en France.

Fiche d'identité

- Textes constitutifs : Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1er août 2000 (composition du conseil, désignation des membres et du président, missions).
- Statut et capital : Société nationale de programme Radio France internationale ayant le statut de société anonyme, détenue à 100 % par l'État.
- Missions : Concevoir et programmer des émissions de radiodiffusion sonore destinées à la diffusion internationale. Produire des œuvres et documents radiophoniques destinés à la distribution internationale. Les émissions de RFI sont diffusées en dix-neuf langues dans le monde. RFI est particulièrement bien implantée en Afrique subsaharienne francophone ainsi qu'au Proche et Moyen Orient via sa filiale RMC Moyen-Orient.
- Principales filiales du groupe : Somera (Monte-Carlo Doualiya), RFI Romania, Europa Lisboa, RFI Bulgarie, RFI Beta.

Analyse financière

L'exercice a été marqué par une stabilité des ressources publiques. Une annulation de crédit de 1,75 M€ sur la subvention du ministère des Affaires étrangères destinée à RFI (qui s'est ainsi élevée à 69 M€ en 2007 contre 69,5 M€ en 2006) a été compensée par la hausse de 1,2 % de la redevance affectée à RFI, conformément au cadrage budgétaire (56,5 M€). Les ressources propres de la radio ont quant à elles progressé, notamment les recettes publicitaires (+ 29 % à 1 M€). Au total, les produits d'exploitation consolidés progressent de 1,5 % à 140 M€.

Les charges d'exploitation augmentent de 2,4 % (142,5 M€ contre 139,2 M€ en 2006), en particulier les charges de personnel (+ 2,8 % à 78 M€), qui représentent une part croissante des charges d'exploitation (54,7 % contre 54,4 % en 2006). La progression des charges de personnel est toutefois moins importante que les années précédentes (+ 4 % en 2006, +4,3 % en 2005), malgré la poursuite du plan d'intégration des CDD, pigistes et cachetiers signé en 2006 à RFI. Les effectifs de la radio (permanents et non permanents) progressent de +24 par rapport à

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Ouverture de treize nouveaux relais FM ;
- Ouverture de bureaux permanents à Pékin, Atlanta et Yaoundé.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	138	140
dont réalisé à l'étranger	*ND*	*ND*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-1	-2
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	4	11
Résultat net - part du groupe	-11	-1
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-11	-1
Total des immobilisations nettes	23	22
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*4*	*4*
dont immobilisations financières nettes	*5*	*5*
Capitaux propres - part du groupe	-7	-8
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	12	13
Dettes financières nettes	-11	-17
Dettes financières brutes à plus d'un an	5	5
Effectifs en moyenne annuelle	1165	1188
Charges de personnel	76	78
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	65,2	65,7
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

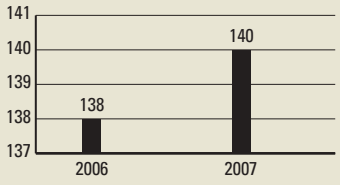

Évolution résultat net - part du groupe

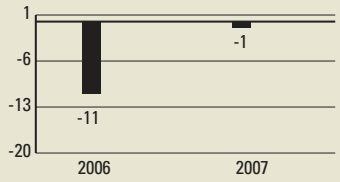

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

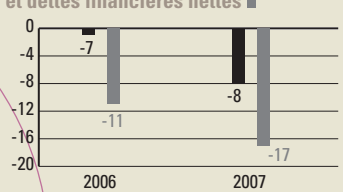

2006 soit un total de 1036, tandis que les effectifs moyens du périmètre consolidé passent de 1165 à 1888.

Les subventions aux filiales du groupe, d'un montant de 5,3 M€ en 2007, sont en progression de + 4,5 % par rapport à l'exercice 2006 (5,1 M€). Le poste principal concerne la subvention de 3,5 M€ accordée à Monte-Carlo Doualiya, afin de permettre l'ouverture de relais FM dans sa zone de diffusion et développer ainsi son audience.

Au total, le résultat d'exploitation est déficitaire, à hauteur de -2,4 M€, comme les années précédentes (-1,2 M€ en 2006, -2,4 M€ en 2005, -0,9 M€ en 2004 et -4,1 M€ en 2003), illustrant ainsi la difficulté chronique que rencontre la société à équilibrer son exploitation bien que cet exercice ait été marqué par une annulation de crédit de 1,75 M€ sur la subvention du ministère des Affaires étrangères. Le résultat financier progresse du fait de l'amélioration du solde moyen de trésorerie (0,4 M€ contre 0,2 M€ en 2006). Le résultat exceptionnel est à l'équilibre (0,9 M€).

Le résultat net consolidé est déficitaire à hauteur de -1,2 M€, contre -11,6 M€ en 2006. Ce résultat déficitaire dégrade encore les capitaux propres du groupe désormais négatifs à -8,2 M€ à la clôture 2007. La reconstitution des fonds propres de la société devra être réalisée avant le 31 décembre 2009.

Perspectives

Le président de la République a demandé que soit constituée une société holding destinée à rassembler les différents organismes de l'audiovisuel extérieur, à savoir principalement RFI, TV5 Monde et France 24, afin de moderniser et de dynamiser l'audiovisuel extérieur public français et francophone. La réforme vise à aboutir à un dispositif plus cohérent et lisible et à accroître l'efficacité des missions de service public conduites par ces trois sociétés, à travers une gouvernance cohérente et unifiée et la mutualisation de certaines fonctions.

La société holding Audiovisuel extérieur de la France a été constituée le 4 avril 2008 et son premier conseil d'administration s'est tenu le 15 avril 2008. Alain de Pouzilhac, président du directoire de France 24, en est le président directeur général et Christine Ockrent la directrice générale déléguée. Alain de Pouzilhac a été nommé par la suite président du conseil d'administration de TV5 Monde à l'issue de longues négociations avec nos partenaires francophones actionnaires de la chaîne, puis président directeur général de RFI.

Les prochaines étapes de la réforme seront la construction d'un plan stratégique pour l'ensemble du nouveau groupe et le rattachement effectif des trois sociétés à Audiovisuel extérieur de la France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 30 juin 2008)*: Président: *Alain Duplessis de Pouzilhac* ■ Administrateurs représentant l'État: *Richard Boidin, Vincent Berjot, Alain Duplessis de Pouzilhac, Christine Ockrent* ■ Administrateurs désignés par le CSA: *Francis Balle, Pascal Chaigneau, Anne Coutard, Mabousso Thiam* ■ Administrateurs représentants le Parlement: *Louis Duvernois, Jean-Marc Roubaud* ■ Administrateurs représentant les salariés: *John Maguire, Catherine Rolland* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Renaud Gace* ■ Commissaires aux comptes: *MBV & Associés, KPMG* ■

** Le conseil d'administration est composé de 12 membres.*

L'année 2007 a été la première année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé avec l'État le 21 décembre 2006. Dans ce cadre, l'exercice 2007 a été marqué par la poursuite de la rénovation des grilles, notamment celles de France Inter et de France culture, et une évolution positive de l'audience de Radio France. Malgré ce résultat positif, les recettes publicitaires sont en recul pour la première fois depuis plusieurs années. Avec une progression de 2,6 % de la redevance, le chiffre d'affaires de l'entreprise a néanmoins progressé de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 565,6 M€. Le résultat net s'établit à 0,6 M€.

Faits marquants

Après sa signature le 21 décembre 2006, l'année 2007 a été la première année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre l'État et Radio France pour la période 2006-2009. Dans ce cadre, l'un des éléments forts de la politique des programmes de Radio France en 2007 a été la recherche d'une plus grande proximité avec les auditeurs, avec la consolidation de l'effort entrepris en 2006 pour rénover la grille de France Inter et rendre la grille de France Culture plus cohérente et lisible ou encore le lancement du nouveau site internet de France Info, cette antenne ayant par ailleurs fait le choix du direct, de la réactivité et des débats.

L'année 2007 a également été positive en terme d'audience puisque Radio France est écoutée en semaine par 26 % de la population âgée de plus de 13 ans, soit 0,7 point de plus qu'en 2006. France Inter conforte ainsi sa position de deuxième radio généraliste derrière RTL, améliorant de 0,4 point son audience cumulée en moyenne annuelle, tandis que France Info se classe dorénavant devant Europe 1.

Conformément au COM, l'effort de modernisation de la gestion des ressources humaines a été poursuivi (lancement d'une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, refonte du SIRH, etc.), ainsi que la politique d'intégration des CDD, cachetiers et pigistes. Les relations sociales ont conduit à la signature de dix accords entre la direction et les organisations syndicales, notamment sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, la mise en place d'une couverture complémentaire santé obligatoire et la formation professionnelle.

Enfin, le travail sur la réhabilitation de la Maison de la Radio s'est poursuivi, mais se heurte à la grande complexité du chantier. Les appels d'offres, lancés à l'été 2007, ont été déclarés globalement infructueux. Sur certains lots, un processus de négociation a été mis en place avec les entreprises dont les offres étaient jugées trop élevées, alors que d'autres lots ont fait l'objet d'une relance de la consultation. Le marché de gros œuvre du parking souterrain a en revanche pu être conclu au 1er semestre 2008.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de Radio France a progressé de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 565,6 M€. La redevance, qui représente 89 % de ce montant (502,1 M€), a progressé de 2,6 % par rapport à 2006 conformément au COM, alors que les recettes propres (publicité, parrainage, ventes et prestations de services) n'ont augmenté que de 0,9 %, soit 0,6 M€, pour atteindre 63,5 M€. Cette faible progression résulte d'une baisse, pour la première fois depuis plusieurs années, des recettes de publicité et parrainage (-1,3 %, soit -0,6 M€, ces recettes s'établissant à 44,1 M€) et des recettes immobilières (-0,5 M€, à -7,7 %), compensée toutefois par le dynamisme des recettes commerciales (+ 1,7 M€, soit + 14,4 %). Les charges d'exploitation sont en augmentation de 3,2 % par rapport à 2006 et s'élèvent à 586,7 M€. Cette progression s'explique en grande partie par l'évolution des charges de personnel (334,5 M€), de 3,5 % soit +11,2 M€ par rapport à 2006. Les dépen-

Fiche d'identité

■ **Textes constitutifs :**
1° Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.
2° Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000, du 21 juillet 2004, du 27 mai 2005 et du 1er juin 2006.
3° Statuts tels qu'approuvés par les décrets n°s 88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du 31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.

■ **Capital :** 1 560 000 € (détenu à 100 % par l'État), soit 40 000 actions de 39 € chacune (décret n° 2001-1096 du 19 novembre 2001).

■ **Missions :** Selon l'article 44-III de la loi du 30 septembre 1986, la société nationale de programme Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.

■ **Participations :** Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,90 % ; Médiamétrie : 13,44 % ; Arte France : 15 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil a adopté le 13 juin 2007 son règlement intérieur ;
■ Ouverture de nouvelles fréquences FM pour le Mouv' (cinq nouvelles villes couvertes), France Info et FIP (quatre nouvelles villes) ;
■ Lancement du nouveau site internet de France Info ;
■ Nomination de Patrick Roger à la direction de France Info ;
■ Annonce de la nomination de Danièle Gatti au poste de directeur musical de l'Orchestre national de France, à partir du 1er septembre 2008 (en remplacement de Kurt Masur) ;
■ 60e anniversaire du Chœur de Radio France ;
■ Signature de dix accords entre la direction et les organisations syndicales de Radio France.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	552	566
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	-4
Résultat financier	2	2
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	20	17
Résultat net - part du groupe	1	1
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	1
Total des immobilisations nettes	98	102
dont écart d'acquisition net	*/*	*/*
dont immobilisations incorporelles nettes	*10*	*7*
dont immobilisations financières nettes	*5*	*5*
Capitaux propres - part du groupe	9	10
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	42	45
Dettes financières nettes	-44	-58
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	4 070	4 109
Charges de personnel	323	335
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,2 %	0,2 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	79,4	81,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	11,1 %	10 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	489	502
Subventions d'investissement figurant les capitaux propres	20	24

Évolution du chiffre d'affaires

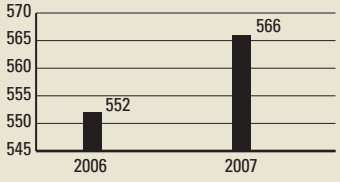

Évolution résultat net

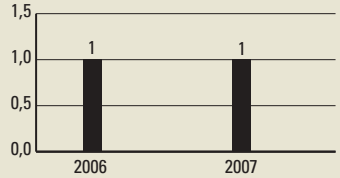

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

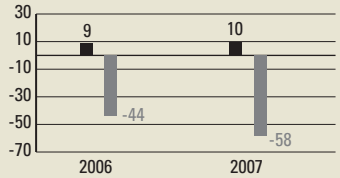

ses liées aux personnels permanents ont augmenté de 4,8 % sous l'effet de l'augmentation des effectifs permanents de +1 %, en lien avec la politique d'intégration des cachetiers et des pigistes, de la progression de la rémunération moyenne de 3 % et de l'évolution moyenne des charges de 2,7 %. Les dépenses liées aux personnels occasionnels sont stables, tandis que les cachets et les piges sont en baisse de 2,9 %.

L'excédent brut d'exploitation est en diminution de 13,9 % (-3 M€) par rapport à 2006, soit un montant de 18,7 M€, en lien avec l'augmentation de 2,9 % des charges d'exploitation (+15,6 M€) et une croissance des produits d'exploitation limitée à 2,2 % (+12,6 M€). Le résultat d'exploitation retraité est en très forte diminution, pour s'établir à -1,6 M€ contre +3,8 M€ en 2006, compte tenu notamment de la hausse de 2,4 M€ des dotations aux amortissements et aux provisions, nette des reprises de provisions. Le résultat financier s'élève à 2,1 M€, contre 1,5 M€ en 2006 en raison de la hausse des taux de placement sur le marché monétaire en 2007 et de l'amélioration de la trésorerie bancaire moyenne de Radio France. Le résultat exceptionnel retraité est de 0,1 M€, contre -4,7 M€ en 2006 où une dépréciation exceptionnelle sur les immobilisations à détruire dans le cadre du projet de réhabilitation avait été passée. Au total, Radio France a dégagé en 2007 un résultat net positif de 0,6 M€.

Les investissements sont en diminution à 20,3 M€ en 2007 contre 29,8 M€ en 2006. Cette baisse est liée principalement à la contraction des immobilisations en cours du projet de réhabilitation, liée à la modification du calendrier du chantier. La trésorerie, qui s'élève à 57,8 M€ au 31 décembre 2007, est en augmentation de 13,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. Fin 2007, les capitaux propres, hors subventions d'investissement, s'élevaient à 9,6 M€. La capacité d'autofinancement s'est dégradée de 3,4 M€, en lien notamment avec la diminution de l'excédent brut d'exploitation, mais dans une mesure moindre que la variation, très favorable, du besoin en fonds de roulement (10,5 M€, soit + 5,3 M€ par rapport à 2006).

Perspectives

En 2008, Radio France poursuivra l'effort entrepris pour améliorer la qualité des programmes avec la consolidation des mesures mises en œuvre au cours des deux dernières années pour France Inter, France Culture et France Info. Un effort spécifique et transversal sera consacré à la couverture des grandes échéances politiques et sportives. Conformément au COM, la priorité accordée à la modernisation de la gestion des ressources humaines et des relations sociales sera également poursuivie.

Concernant les ressources propres de l'entreprise, et dans un contexte d'incertitude sur les recettes publicitaires actuelles, les réflexions sur le champ futur de la publicité seront poursuivies avec l'État.

Par ailleurs, les modalités de la réhabilitation de la Maison de Radio France et les éventuels besoins de financements complémentaires devront être présentés au conseil d'administration.

Enfin, le développement des réseaux de diffusion sera poursuivi. Cela concerne tout d'abord la diffusion en analogique avec la mise en service de nombreuses fréquences obtenues dans le cadre de la planification de la bande FM, dont bénéficient notamment le Mouv' et FIP. Cela concerne également la diffusion numérique : à cet égard, si la société a poursuivi en 2007 son investissement dans les technologies de diffusion numérique, le démarrage effectif de la radio numérique terrestre devrait avoir lieu en fin d'année 2008. Le COM prévoit que les investissements couvrent une montée en puissance progressive des coûts du numérique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Jean-Paul Cluzel* (administrateur désigné par le CSA) ■ Administrateurs représentant l'État : *Francis Balle, Vincent Berjot, Laurence Franceschini, Georges-François Hirsch* ■ Administrateurs désignés par le CSA : *Bernard Latarjet, Brigitte Lefèvre, Alain Trampoglieri* ■ Administrateurs représentant le Parlement : *Bernard Brochand* (Député), *Jean-François Picheral* (Sénateur) ■ Administrateurs représentant les salariés : *Michèle Bedos, Paul-Henri Charrier* ■ Mission de contrôle général économique et financier : *Renaud Gace* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Deloitte Marque & Gendrot* ■

2007 marque la continuation de la mise en œuvre du plan de transformation de France Télécom – NExT –, initié en 2006, et la poursuite par le groupe de sa stratégie tournée vers la convergence dont la manifestation symbolique a été le choix de la marque commune Orange. C'est dans ce cadre que France Télécom a réalisé ses objectifs pour l'année 2007, qui ont d'ailleurs été révisés à la hausse au troisième trimestre. Ils marquent une progression par rapport à l'année 2006, qui avait été difficile pour la société. France Télécom, dont la structure financière a été rétablie un an à l'avance, a annoncé début 2008 des objectifs 2008 dans la lignée de ceux de 2007. Les résultats du premier trimestre 2008 sont conformes aux objectifs fixés.

Faits marquants

Performance financière

L'année 2007 a marqué une inflexion dans les performances financières de France Télécom, comparée à une année 2006 difficile. Elle a été caractérisée par une croissance organique satisfaisante (2,8 % en variation à base comparable, contre 1,2 % en 2006) et une hausse de 0,2 point du taux de marge brute opérationnelle (MBO), celui-ci passant de 35,9 % à 36,1 % du chiffre d'affaires après deux années successives de baisse. Les objectifs fixés pour l'année 2007, révisés à la hausse au troisième trimestre, ont été atteints. Des incertitudes quant à la pérennité de la rentabilité des opérateurs historiques avaient fait jour au cours de l'année 2006. L'année 2007 écoulée est rassurante de ce point de vue.

Développement stratégique

Au plan stratégique, l'année 2007 et le début 2008 se sont traduits par une actualité très riche pour le groupe, qui a continué à un rythme soutenu son processus de transformation (continuation du plan NExT initié en 2006) et d'orientation stratégique vers les contenus :

• développement des partenariats de France Télécom avec les éditeurs de contenus pour enrichir les offres de programmes accessibles sur la télévision mobile et la vidéo à la demande via l'accès fixe haut débit : partenariat avec Pathé en janvier 2007, avec Paramount Pictures en avril 2007 ; accord avec les sociétés de jeux sur mobile et sur ordinateur ; acquisition de droits de diffusion de la Ligue 1 de football en février 2008 renforcé par l'obtention d'une fréquence de Télévision Mobile Personnelle pour la chaîne Orange sports TV. L'ensemble de ces partenariats permet à France Télécom de proposer à ses abonnés de nouveaux services innovants tout en optimisant le partage de la marge avec les sociétés de contenus ;

• développement de nouvelles infrastructures pour permettre la diffusion des nouveaux contenus : poursuite du prédéploiement d'une offre très haut débit en France ; déploiement d'une technologie mixte ADSL et satellite pour donner accès aux programmes du service de télévision d'Orange dans les zones non-éligibles à la TV par ADSL ;

• développement des partenariats avec les constructeurs de terminaux portables : signature en février et en mai 2008 d'accords de coopération avec Nokia sur les services offerts en matière de musique, de jeux mobiles, de cartographie, de publicité et de géolocalisation ; partenariat exclusif avec Apple pour la distribution de l'iPhone en France en novembre 2007 étendu en 2008 pour commercialiser l'iPhone auprès des clients d'Orange en Autriche, Belgique, Egypte, Jordanie, Pologne, Portugal, République Dominicaine, Roumanie, Slovaquie, Suisse ainsi que sur les marchés africains d'Orange ;

• importance toujours croissante des pays émergents dans le chiffre d'affaires et comme moteur de croissance du groupe et stratégie d'acquisitions ciblées dans les pays à potentiel de croissance : entre fin 2004 et fin 2007, le nombre de clients de la zone Afrique/Moyen-Orient et pays émergents hors Europe est passé de 7 millions à plus 27 millions ; s'agissant de la zone Europe de l'Est, le nombre de clients

Fiche d'identité

■ Historique de France Télécom

Le 1er janvier 1991, France Télécom a été créée sous forme de personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des postes et des télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. A compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, la personne morale de droit public France Télécom est transformée en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'État détient directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96- 660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. La loi n° 2003 - 1365 du 31 décembre 2003 a permis la privatisation de la société qui est intervenue en septembre 2004. Le 25 juin 2007, l'État a procédé à la cession d'un bloc de 5 % du capital de France Télécom. Au 20 juin 2008, l'État détenait ainsi directement et indirectement (via l'ERAP) 26,7 % du capital de France Télécom.

■ Statut juridique

La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96- 660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 ainsi qu'à ses statuts.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	18,2	18,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	14,3	9,2
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	17 698	17 597
Chiffre d'affaires	51 702	52 959
dont réalisé à l'étranger	*24 248*	*25 103*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6 988	10 799
Résultat financier	-3 251	-2 650
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	13 863	14 644
Résultat net - part du groupe	4 139	6 300
Résultat net - intérêts minoritaires	629	519
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 768	6 819
Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	88 387	86 088
dont écart d'acquisition net	*31 517*	*31 389*
dont immobilisations incorporelles nettes	*18 713*	*16 658*
dont titres mis en équivalence	*360*	*282*
dont impôts différés actifs	*8 250*	*7 213*
Capitaux propres - part du groupe	26 794	29 855
Intérêts minoritaires	4 844	4 470
Dividendes versés au cours de l'exercice	2 602	3 117
dont reçus par l'État	*473*	*568*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	6 162	5 672
Dettes financières nettes	42 017	37 980
Dettes financières brutes à plus d'un an	38 063	33 641
Effectifs en moyenne annuelle (équiv. ETP)	189 028	183 799
Charges de personnel (y compris participation)	8 968	9 405
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,2 %	12,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	47,4	51,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	15,1 %	19,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	132,8 %	110,6 %

Évolution du chiffre d'affaires

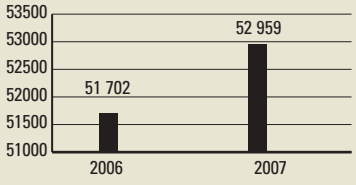

Évolution résultat net - part du groupe

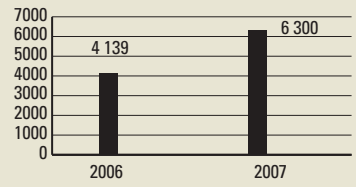

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

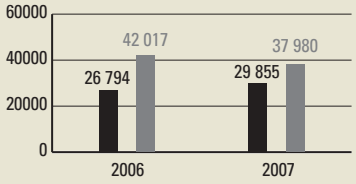

est passé de 15 millions à 28 millions. Dans le même temps le nombre total de clients du groupe passait de 124 à 170 millions (dont 115 millions sous la marque Orange). France Télécom s'est renforcée sur ces zones à fort potentiel :

- acquisition de la majorité du capital de Telkom Kenya pour environ 270 M€ en décembre 2007 ;
- acquisitions de licences mobiles afin de se développer dans plusieurs zones à forte croissance en Afrique (Guinée Bissau, Guinée, Niger - également licence fixe et internet dans ce cas, République de Centrafrique - également licence Internet dans ce cas) ;

• France Télécom a également procédé à deux acquisitions sur des marchés haut débit porteurs : en avril 2007, France Télécom a acquis via sa filiale Jordan Telecom la majorité du capital de la société Lightspeed Communications au Bahrein afin de développer le double et le triple play dans ce pays ; en juin 2007, France Télécom a acquis l'opérateur Ya.com en Espagne pour 320 M€ afin de permettre à France Télécom de renforcer sa position sur le marché à fort potentiel du haut débit ;

• poursuite de la politique de rationalisation du portefeuille d'actifs du groupe : cession en septembre 2007 d'Orange Pays-Bas à Deutsche Telekom pour un montant de 1,33 Md€.

Ressources humaines

S'agissant des effectifs du groupe, l'année 2007 confirme la trajectoire que s'est fixée l'entreprise dans le cadre du plan NExT d'une baisse nette de 17 000 postes sur 2006-2008 (dont 16 000 pour la France) via des départs naturels ou volontaires. En effet, l'effectif du groupe a connu une diminution nette de 4 693 personnes (principalement sur la France) entre fin 2006 et fin 2007. Début 2007, France Télécom a par ailleurs mis en œuvre un dispositif comprenant deux volets afin de fidéliser ses salariés, les inciter à la performance et favoriser leur actionnariat : (i) mise en place d'un plan de stock-options pour des hauts cadres du groupe ; (ii) attribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du groupe en France hors bénéficiaires du plan de stock-options soit environ 113 000 bénéficiaires sous condition de réussite des objectifs de génération de cash flow du plan NExT. Un dispositif complémentaire pour les salariés hors France a également été mis en place en 2008. Il concerne 45 000 bénéficiaires.

Actionnariat

L'État a cédé, le 27 juin 2007, 130 millions d'actions France Télécom représentant environ 5 % du capital, pour un montant de 2,65 Md€. Une offre réservée aux personnels portant sur un maximum de 0,55 % du capital social a été réalisée suite à cette cession. La période de souscription s'est étendue du 13 au 24 décembre 2007 et l'offre a été largement sursouscrite. L'État détient au 20 juin 2008 directement et indirectement 26,7 % du capital.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé part du groupe en 2007 atteint 53 Md€, soit une croissance à base comparable de 2,8 % par rapport à 2006, contre 1,2 % entre 2005 et 2006. Le taux de MBO de France Télécom a augmenté : la MBO a atteint 19,1 Md€, ce qui représente un taux de MBO de 36,1 % du chiffre d'affaires, contre 35,9 % à base comparable en 2006 (correspondant à 18,5 Md€ de MBO), soit une hausse de 0,2 point conforme à l'objectif annuel révisé au troisième trimestre 2007 qui indiquait une « stabilisation » de cette MBO. Le taux d'investissement (hors licences) se situe en 2007 à 13,2 % du chiffre d'affaires, en ligne avec l'objectif annuel de 13 %, de même que le *cash-flow* organique 2007 (7,8 Md€, au dessus de l'objectif révisé de 7,5 Md€).

La croissance de l'activité à base comparable s'explique principalement par l'effet de l'amélioration de la situation de la téléphonie mobile au Royaume-Uni, en Polo-

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Didier Lombard* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : *Bruno Bézard, Jacques de Larosière, Henri Serres* ■ Membres élus par l'assemblée générale : *Bernard Dufau, José Luis Durán, Charles-Henri Filippi, Claudie Haigneré, Henri Martre, Marcel Roulet, Jean Simonin* ■ Représentants des salariés et des salariés actionnaires : *Hélène Adam, René Bernardi, Jean-Michel Gaveau, Stéphane Tierce* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Deloitte et associés* ■

gne et dans les marchés émergents : la croissance soutenue de la téléphonie mobile (5,7 % à base comparable, soit +1,58 Md€ dont 0,9 Md€ provenant de la zone « reste du monde »[1]) compense la légère décroissance des activités résidentielles[2] (-0,2 % à base comparable soit -0,05 Md€, dont une baisse de 8,1 % en Pologne). L'activité Entreprises, après une année 2006 difficile (- 4,9 % à base comparable), se reprend légèrement (+0,4 % soit +0,032 Md€).

La hausse du taux de MBO de 0,2 point de 35,9 % à 36,1 % reflète une amélioration de la rentabilité du fixe en France et du mobile en France et en Pologne, compensant une baisse des activités du groupe dans les autres zones. Activité par activité, on constate une stabilisation du taux de MBO de l'activité mobile, une hausse de 0,8 point du taux de MBO de l'activité fixe et une baisse de 1 point dans l'activité de services aux entreprises.

Le résultat d'exploitation 2007 s'élève à 11 Md€ contre 7 Md€ en 2006 (qui était affecté par une dépréciation exceptionnelle de 2,8 Md€ des écarts d'acquisition, notamment au Royaume-Uni pour -2,35 Md€, suite à un changement de périmètre pour les tests de dépréciation découlant de la réorganisation managériale du groupe).

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de 2,7 Md€ (contre 3,2 Md€ en 2006) et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 1,3 Md€ (contre 2,2 Md€ en 2006), le résultat net part du groupe en 2007 est en hausse par rapport à 2006 à 6,3 Md€ contre 4,1 Md€ en 2006.

La dette nette au 31 décembre 2007 s'élève à 38 Md€ (contre 42 Md€ fin 2006) soit une dette nette égale à 1,99 fois la MBO de l'année. France Télécom a ainsi atteint son objectif de désendettement (un ratio dette sur MBO inférieur à 2 en 2008) avec un exercice d'avance.

1 - Ensemble des pays où France Télécom est présent sur le segment mobile à l'exclusion de la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Pologne (zone comprenant essentiellement des pays émergents ou en voie de développement).

2 - Téléphonie fixe commutée (voix, bas débit) et accès haut débit (Internet, voix sur IP, télévision).

Services de communication personnels

La progression de l'activité mobile (+5,7 %) provient d'une croissance forte de la zone « reste du monde » (+12,7 % à base comparable), du Royaume-Uni (+6,0 %) et de la Pologne (+7,1 %) qui compensent la relative stagnation de la France (1,1 % de croissance). La rentabilité (taux de MBO) de cette activité s'est stabilisée en 2007 à 34,3 % : elle s'établit respectivement à 38,6 % en France, 22,6 % au Royaume-Uni, 23,6 % en Espagne, 39,1 % en Pologne et 40,7 % dans le reste du monde.

Le chiffre d'affaires de la zone « reste du monde » progresse de 12,7 % à base comparable avec une croissance de la base de clients de 33,6 %. Les contributeurs principaux à cette source de croissance sont notamment l'Egypte (+28,9 %) et la Roumanie (+24,3 %). Le taux de MBO chute légèrement (-0,4 point) malgré une hausse de la MBO de 11,4 %.

Sur le segment mobile France, la croissance du chiffre d'affaires (+1,1 %) qui s'établit à 10 Md€, est tirée par la progression de la base de clients et l'augmentation du chiffre d'affaires « données ». Le taux de MBO augmente légèrement (+0,7 point), du fait notamment d'une stabilisation de la base de coûts. Le taux de MBO atteint 38,6 % en 2007 contre 37,9 % en 2006.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 23 janvier 2007 : annonce de la signature d'un accord avec Pathé portant sur la diffusion du catalogue du groupe sur les plate-formes de VOD de France Télécom ;
- 6 février 2007 : placement d'un emprunt obligataire de 2,5 Md€ ;
- 15 mars 2007 : acquisition de licences mobiles en Guinée Bissau et en Guinée ;
- 5 avril 2007 : acquisition de licences mobile et internet en république de Centrafrique ;
- 12 avril 2007 : annonce de la signature d'un partenariat avec le studio américain Paramount Pictures ;
- 16 avril 2007 : annonce de l'acquisition au Bahrein de l'opérateur proposant des services Internet Lightspeed communications ;
- 6 juin 2007 : annonce de l'acquisition de ya.com pour renforcer les activités d'Orange en Espagne ;
- 25 juin 2007 : cession par l'État de 130 millions d'actions France Télécom représentant environ 5 % du capital, pour un montant de 2,65 Md€ ;
- 1er octobre 2007 : cession des activités mobiles et Internet d'Orange aux Pays-Bas à Deutsche Telekom pour un montant de 1,33 Md€ ;
- 16 octobre 2007 : signature d'un partenariat exclusif entre Apple et Orange sur l'iPhone ;
- 22 novembre 2007 : acquisition de licences fixe-mobile-internet au Niger ;
- 29 novembre 2007 : publication de l'arrêté fixant le prix et les modalités d'attribution d'actions France Télécom dans le cadre de l'offre réservée aux personnels suite à la cession de juin 2007 ;
- 21 décembre 2007 : acquisition de 51 % de Telkom Kenya ;
- 6 février 2008 : acquisition de droits de diffusion télévisuelle de la ligue 1 de football pour les saisons 2008-2012 ;
- 12 février 2008 : annonce de la signature avec Nokia d'un protocole d'accord visant à s'associer et à proposer des services à forte valeur ajoutée sur mobile ;
- 22 mai 2008 : signature avec Nokia d'un partenariat stratégique international complétant le premier accord déjà signé en février 2008 ;
- 5 juin 2008 : annonce de l'engagement d'une démarche amicale auprès de TeliaSonera en vue d'un rapprochement entre les deux groupes ;
- 30 juin 2008 : décision de ne pas soumettre d'offre ferme aux actionnaires de TeliaSonera.

Services de communication résidentiels

Le chiffre d'affaires des activités résidentielles atteint 22,6 Md€, en baisse de 0,2 % à base comparable, en particulier du fait de la baisse du chiffre d'affaires de la Pologne (8,1 % à base comparable) compensée par une hausse du chiffre d'affaires de la France (+1,4 %) et ce malgré la triple pression de la substitution vers le mobile, de la baisse générale du marché du trafic commuté et d'une concurrence importante. Le taux de MBO du segment est en hausse à 34,4 % contre 33,6 % en 2006, essentiellement du fait de son augmentation en France (de 33,6 % à 36,1 %).

S'agissant des activités résidentielles en France, le chiffre d'affaires s'établit à 18 Md€ contre 17,7 Md€ en 2006. Cette hausse est tirée par celle du chiffre d'affaires des ventes en gros et l'augmentation du chiffre d'affaires internet qui compensent la baisse de l'activité RTC. La MBO croît de 2,5 points du fait de la maîtrise des coûts commerciaux et de la croissance du chiffre d'affaires.

Services de communication entreprises

Le segment Entreprises voit son chiffre d'affaires légèrement augmenter (+0,4 %) à 7,7 Md€ grâce à la bonne tenue de toutes les activités. Son taux de MBO recule cependant de 1 point à 17,4 %.

Perspectives

Après la phase d'accélération du plan NExT annoncée en janvier 2006, France Télécom poursuit la mise en œuvre de son plan de transformation afin de remplir les objectifs fixés dans le cadre de ce plan.

L'année 2008 constitue une année clé pour France Télécom car elle permet, après 2007, de tester la pertinence du modèle d'opérateur convergent en cours de mise en œuvre dans les marchés matures où France Télécom est présent, et que le groupe envisage de déployer largement. C'est pourquoi le succès du développement de la Livebox, de la voix sur IP, de la télévision sur ADSL constituent des priorités pour le groupe. France Télécom continuera par ailleurs d'adapter son modèle économique aux nouvelles situations de marché : dans le cadre de la montée en puissance de la vidéo à la demande et de la télévision 3G mobile, France Télécom continuera de nouer des partenariats avec les sociétés de contenus afin de définir un équilibre de partage de la valeur avec celles-ci ; sur le segment des services de communications aux entreprises, France Télécom développera l'activité tout en préservant la rentabilité.

Dans chacune de ses zones géographiques, France Télécom devra faire face à de nombreux défis, en particulier :

- le maintien de la part de marché dans l'ADSL sur le marché français très concurrentiel en gardant une position de leader dans la convergence et les contenus ; le maintien de la position de numéro un sur le mobile entré en phase de maturité, en particulier en continuant les partenariats sur les contenus et en stimulant la croissance grâce aux opérateurs virtuels ;
- l'optimisation de la présence sur le marché britannique en développant ses propres canaux de distribution pour le mobile, le développement du dégroupage et les offres convergentes haut débit et mobile ;
- en Espagne, le maintien de la croissance des clients « contrats » pour bénéficier de l'amélioration du mix et de la croissance du revenu par client « données » pour le mobile, l'optimisation des coûts commerciaux et la convergence entre fixe et mobile ;
- la conservation de ses parts de marché en Pologne, le développement des offres convergentes et le maintien d'une avance dans l'innovation sur le marché polonais ;
- à moyen terme, France Télécom devra également porter une attention renforcée à utiliser l'expérience acquise sur les marchés matures afin de développer son activité dans les zones Europe de l'Est/Moyen-Orient/Afrique qui sont devenues la principale source de croissance et de rentabilité du groupe.

Plus généralement, dans un contexte sectoriel où la concurrence et la pression sur les prix ne cessent de croître, en particulier du fait des mesures de régulation européennes et nationales, la flexibilité de la structure de coûts de France Télécom et la création d'un avantage concurrentiel constituent des priorités pour le groupe qui portera ses efforts conjointement sur sa productivité, par des économies sur ses coûts, notamment commerciaux et de réseau/technologie de l'information (500 M€ à 800 M€ d'économies de coûts prévues sur la période 2007-2008), et, sur la qualité et le caractère innovant de ses produits afin de conserver son avantage concurrentiel.

Les objectifs annoncés pour l'année 2008 sont une stabilisation du taux de MBO, un taux de capex sur chiffres d'affaires autour de 13 % et une génération de cash flow organique supérieur à 7,8 Md€.

Par ailleurs, le groupe a rappelé, le 18 avril 2008, que la politique de cessions et d'acquisitions réaffirmée lors de la présentation des résultats annuels le 6 février dernier reposait sur les objectifs suivants :

- conforter la présence du Groupe sur les marchés émergents ;
- renforcer, quand c'est nécessaire, sa présence en Europe occidentale ;
- acquérir des compétences complémentaires dans certaines activités clefs.

Après avoir confirmé son intérêt pour une acquisition de l'opérateur scandinave TeliaSonera le 15 avril 2008 et annoncé le 5 juin 2008 qu'elle engageait une démarche amicale auprès de cette entreprise en vue d'un rapprochement entre les deux groupes, France Télécom a finalement décidé le 30 juin 2008 de ne pas soumettre d'offre ferme aux actionnaires de TeliaSonera. Le conseil d'administration de France Télécom a jugé que, si un rapprochement avec TeliaSonera avait clairement un réel sens industriel et s'inscrivait dans la stratégie de l'entreprise, les conditions posées par le conseil d'administration de TeliaSonera n'étaient pas compatibles avec la discipline financière que s'est fixée France Télécom en termes de croissance externe.

GROUPE LA POSTE

Les chantiers lourds tels que la création de La Banque Postale ou la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires rattachés à La Poste étant désormais menés à leur terme, La Poste a pu se consacrer en 2007 à la consolidation de ses résultats, marqués par un résultat d'exploitation de 1285 M€ et une marge opérationnelle de 6,1%. La Poste a d'ailleurs pour la première fois versé un dividende à l'Etat au titre de l'exercice 2007, d'un montant de 141 M€.
Au-delà, La Poste a préparé son avenir à moyen terme , en définissant une trajectoire stratégique ambitieuse sur la période 2008-2012, en élaborant un contrat de service public précisant clairement sur la même période les engagements respectifs de l'État et de La Poste et en donnant à chacun de ses métiers les moyens de leur développement pérenne.

Faits marquants

L'élaboration du contrat de service public liant l'État et La Poste sur la période 2008-2012

Le précédent contrat de service public arrivant à échéance fin 2007, La Poste a travaillé en 2007 à l'élaboration d'un nouveau contrat de service public couvrant la période 2008-2012. Ce projet de contrat, examiné à plusieurs reprises par le Conseil d'administration de La Poste en 2007, a été formellement adopté par celui-ci le 26 juin 2008 et a été signé par l'État et par La Poste le 22 juillet 2008. Ce contrat de service public, couvrant les quatre missions de service public exercées par La Poste (distribution du courrier dans les conditions de service universel, aménagement du territoire, transport postal de la presse et mission d'accessibilité bancaire remplie par le biais du Livret A), précise les engagements respectifs pris par l'État et par La Poste pour assurer ces missions.

La décision de la Commission européenne du 10 mai 2007 concernant les modalités de distribution du Livret A

Dans sa décision du 10 mai 2007, la Commission européenne a demandé aux autorités françaises de mettre fin au mode de distribution des Livrets A et Bleu, restreint jusque-là à La Banque Postale, aux Caisses d'épargne et au Crédit mutuel. Soucieux de garantir le financement du logement social, mais aussi de préserver et pérenniser la mission d'accessibilité bancaire remplie par le Livret A de La Banque Postale, le Gouvernement a alors décidé, d'une part d'adresser un recours au juge communautaire au regard du caractère juridiquement discutable de certains éléments de la décision, et d'autre part d'engager une réflexion sur les modalités d'une réforme de la distribution du Livret A. Le Gouvernement a notamment chargé M. Michel Camdessus d'une mission de réflexion sur les modalités d'une réforme.

Suite à ces travaux, le Gouvernement a engagé une réforme du mode de distribution du Livret A, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, qui autorise l'ensemble des banques à distribuer le Livret A à partir du 1er janvier 2009. La Banque Postale conservera pour sa part la mission spécifique d'accessibilité bancaire qu'elle assume actuellement par le biais du Livret A, et dont les obligations seront compensées par une rémunération spécifique.

L'approbation définitive par la Commission européenne de la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires rattachés à La Poste

Dans une décision du 10 octobre 2007, la Commission européenne a approuvé la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires rattachés à La Poste, considérant qu'eu égard aux engagements pris par les autorités françaises, le niveau des contributions sociales et fiscales obligatoires payées par La Poste serait équivalent à celui supporté par les concurrents de l'opérateur postal.
Cette réforme, qui avait été notifiée à la Commission européenne le 23 juin 2006, vise en effet à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle, en prévoyant la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire, dont le taux est progressivement abaissé depuis le 1er janvier 2006 afin d'atteindre en 2010 un taux dit d'équité concurrentielle. La Poste a par ailleurs versé fin 2006 dans le cadre de cette réforme une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 Md€.

L'ouverture par la Commission européenne d'une procédure formelle d'examen concernant la prétendue garantie illimitée de l'État dont bénéficierait La Poste

La Commission européenne a ouvert le 23 octobre 2007 une procédure formelle d'examen contre la France relative à la prétendue garantie illimitée de l'État dont bénéficierait La Poste. La Commission européenne, dans le prolongement de la lettre portant recommandation de mesures utiles envoyée aux autorités françaises en octobre 2006, s'interroge en effet sur le fait de savoir si La Poste, à raison même de certaines caractéristiques de son statut assimilable à celui d'un Établissement public industriel et commercial (Épic), bénéficierait d'une garantie illimitée de l'État sur

Fiche d'identité

■ La Poste, personne morale de droit public, a été créée par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, en tant qu'exploitant public. Les décrets n° 90-1111 du 12 décembre 1990 portant statut de La Poste et n° 2007-29 du 5 janvier 2007 relatif au service universel postal et aux droits et obligations de La Poste (décret qui abroge le décret n° 90-1214 du 29 décembre 1990 relatif au cahier des charges de La Poste) en définissent le statut, le mode de fonctionnement et les missions. La loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales a modifié la loi du 2 juillet 1990 et organisé la création de La Banque Postale. Cette loi a été complétée par un décret d'application du 30 août 2005.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2006 Pro forma	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	20 100	20 129	20 819
dont réalisé à l'étranger	*NC*	*2 406*	*2 661*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	949	942	1 285
Résultat financier	-111	-135	-281
Capacité d'autofinancement Marge brute d'autofinancement	1 082	1 118	1 485
Résultat net - part du groupe	789	812	943
Résultat net - intérêts minoritaires	6	12	9
Résultat net de l'ensemble consolidé	795	824	951
Total des immobilisations nettes	9 288	9 595	9 977
dont écart d'acquisition net	*1 195*	*1 191*	*1 201*
dont immobilisations incorporelles nettes	*391*	*383*	*389*
dont immobilisations financières nettes	*1 810*	*2 074*	*2 217*
Capitaux propres - part du groupe	2 935	2 613	3 341
Intérêts minoritaires	42	49	55
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	1 558	2 240	2 176
Dettes financières nettes	5 917	6 015	5 891
Dettes financières brutes à plus d'un an	5 757	5 770	5 591
Effectifs en moyenne annuelle	303 401	303 401	299 010
Charges de personnel	11 841	12 820	12 633
Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	4,7 %	4,7 %	6,2 %
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	4 %	4,1 %	4,6 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	39	42,3	42,2
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	26,7 %	31 %	28 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	198,8 %	226 %	173,5 %

Évolution du chiffre d'affaires

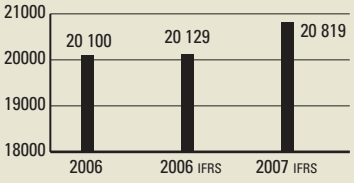

Évolution résultat net - part du groupe

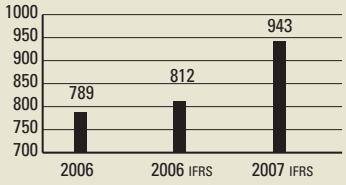

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

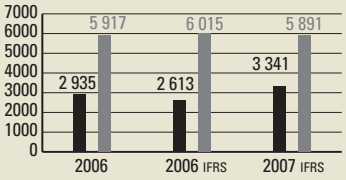

l'ensemble de ses engagements, qu'elle considèrerait dans ce cas comme constitutive d'une aide d'État non compatible.
Les autorités françaises considèrent qu'il n'existe aucune garantie – ni juridique ni de fait, ni explicite ni implicite – de l'État sur La Poste. Elles rappellent cependant que l'État, en tant qu'actionnaire unique de La Poste, est attentif au développement de l'entreprise. L'agence de notation Fitch, qui depuis mai 2008 note La Poste AA, indique d'ailleurs que le rôle de l'État en tant qu'actionnaire unique de La Poste est pris en compte dans sa notation, mais qu'en revanche, elle ne considère pas que La Poste bénéficie d'une garantie de l'État.

La « seconde naissance » de LBP par l'extension de sa gamme de produits et la conclusion de partenariats nombreux

L'année 2007 a été marquée par l'extension de la gamme de produits proposés par La Banque Postale, qui a notamment obtenu en mai 2007 de la part du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) une extension de son agrément pour l'octroi de microcrédits sociaux.
La Banque Postale a été autorisée par l'État le 19 novembre 2007 à élargir sa gamme de produits et de services aux crédits à la consommation. La Banque Postale a dans ce cadre lancé début 2008 un processus de sélection d'un partenaire industriel et financier, capable de l'accompagner dans la conception et la mise en marché de crédits à la consommation. La Banque Postale vise une mise en marché des crédits à la consommation fin 2009. Ce délai de l'ordre de deux ans à compter de l'autorisation donnée par l'Etat sera mis à profit pour sélectionner le partenaire, construire la gamme de produits, préparer la mise en marché des produits, solliciter un agrément du CECEI pour exercer cette activité, adapter les systèmes d'information et former les personnels concernés. La Banque Postale a annoncé le 10 juillet 2008 avoir retenu la Société Générale comme partenaire en matière de crédit à la consommation.
Au-delà de l'extension de la gamme de produits (complétée en avril 2008 avec l'autorisation donnée par l'État de distribuer des assurances IARD), La Banque Postale a par ailleurs noué de nombreux partenariats en 2007.
La Banque Postale et la Matmut ont ainsi conclu en avril 2007 un partenariat pour la commercialisation de produits et services, dont le premier point d'application porte sur la distribution par le réseau de la Matmut de crédits immobiliers de La Banque Postale. La Banque Postale a ensuite annoncé en septembre 2007 son entrée progressive au capital de CMP Banque, filiale du Crédit municipal de Paris.
La Banque Postale a également noué un partenariat en décembre 2007 avec Oddo & Cie, qui s'articule autour de la filiale Efiposte Gestion de La Banque Postale dont Oddo & Cie prend une participation minoritaire de 49 % et qui vise à mieux répondre aux besoins des clients patrimoniaux de La Poste. Enfin, La Banque Postale et la Société Générale ont signé en janvier 2008 un protocole d'accord dans le domaine de la monétique, destiné à répondre aux défis du SEPA (Système Européen de Paiements) et aux évolutions technologiques.

La poursuite des opérations de croissance externe, notamment dans le métier de l'express

En Turquie, GeoPost, filiale express du groupe La Poste, a acquis début 2007 une participation de 25 % dans Yurtiçi Kargo, première entreprise privée de transport express du pays et déjà partenaire de longue date de GeoPost. En février 2007, GeoPost a ensuite annoncé la constitution d'une co-entreprise avec le groupe sud-africain Laser. En mars 2007, GeoPost a annoncé l'acquisition d'une franchise SEUR supplémentaire en Espagne (celle

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Jean-Paul Bailly* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *Bruno Bézard, Hugues Bied-Charreton, Pierre-Franck Chevet, Pierre Dartout, Cécile Dubarry, Pascal Faure, Jean-Cyril Spinetta* ■ Personnalités qualifiées : *Jean-Michel Hubert, Colette Lewiner, Françoise Malrieu, Jacques Pélissard, Elyane Zarine* ■ Représentants des salariés : *Pascal Barois, Michelle Boulesteix, Françoise Carval, Anne-Marie Fourcade, Nicolas Galepides, Marie-Pierre Liboutet, Didier Rossi* ■ Commissaires du gouvernement : *Luc Rousseau* ■ Commissaire du gouvernement suppléant : *Emmanuel Caquot* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jacques Batail* ■ Commissaires aux comptes : *Pricewaterhouse Coopers Audit et Mazars* ■

de Santander), renforçant ainsi sa présence dans le nord de l'Espagne. Enfin, GeoPost a signé un accord avec Sodexi (filiale d'Air France- KLM) et Aramex, qui lui apporte une expertise et un réseau sur les destinations intercontinentales.
Concernant le métier courrier, La Poste a annoncé le 30 novembre 2007 la cession de sa filiale de transport aérien Europe AirPost à la société irlandaise Air Contractors, témoignant ainsi de son souhait de se désengager du transport aérien. La Poste a ensuite annoncé en décembre 2007 la création d'une filiale commune avec la SNCF, Fret Grande Vitesse, destinée à développer le transport par le rail.

L'approfondissement de la modernisation du réseau

En 2007, le passage de l'appellation « La Poste Grand Public » à l'appellation « Enseigne La Poste » a illustré l'évolution du positionnement du réseau des points de contact, le réseau étant désormais défini comme le distributeur de l'ensemble des produits et services du groupe et le lieu de rencontre entre les trois pôles d'activité de La Poste et le grand public. Sur le plan de l'accueil du public, conformément au plan modernisation 2005-2007, l'Enseigne La Poste a rénové 834 bureaux de poste en 2007, portant à 2 000 le nombre total de bureaux de poste rénovés depuis fin 2005. Enfin, à la demande de son actionnaire, La Poste s'est engagée sur une amélioration significative du temps d'attente aux guichets, qui devra, pour une série d'opérations courantes, être inférieur à cinq minutes en 2012.

L'enrichissement constant du dialogue social

Comme les années précédentes, 2007 a été marquée par la signature d'un grand nombre d'accords sociaux, illustrant la volonté du groupe La Poste de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer la qualité de l'emploi, le dialogue avec les organisations syndicales et les conditions de vie des postiers. Parmi les accords les plus notables figure l'accord sur l'intéressement signé le 26 juin 2007 par La Poste et quatre organisations syndicales, concernant les années 2007 à 2009. L'intéressement, dont le montant est établi en fonction des résultats du groupe et d'indicateurs de performance et de qualité, reconnaît de manière égalitaire la performance collective et la qualité du travail accompli par chaque postier. Le groupe La Poste versera ainsi 26 M€ à ses agents en 2008 au titre de l'intéressement calculé sur l'exercice 2007.
2007 a également été marquée par le vote des personnels le 23 octobre pour l'élection de leurs représentants aux commissions administratives paritaires (CAP) en ce qui concerne les fonctionnaires, et aux commissions consultatives paritaires (CCP) en ce qui concerne les salariés et les agents contractuels de droit public. Le taux de participation s'est élevé à 80,73 % contre 84,18 % en 2004. La CGT a obtenu 32,8 % des voix, devant SUD (22 %), la CFDT (17 %), FO (16,7 %), la CFTC (5,1 %), l'UNSA (3,7 %) et la CGC (2,7 %).

Performances financières et pilotage du groupe

Résultats consolidés du groupe

Le groupe La Poste a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires total de 20 819 M€, soit, à périmètre et change constants et hors mouvements de provision épargne logement, une augmentation de 3,8 % par rapport à 2006. L'excédent brut d'exploitation a atteint 2 029 M€ (+5 % à périmètre et change constants) tandis que le résultat d'exploitation s'est établi à 1 285 M€ en 2007, soit une augmentation de 10 % à périmètre et change constants et hors variations de la provision épargne logement.
La marge d'exploitation est ressortie à 6,2 % fin 2007 soit une augmentation de +1,5 point par rapport à fin 2006. Compte tenu de la contribution de 227 M€ de CNP Assurances, le résultat net part du groupe s'est établi à 943 M€, contre 812 M€ en 2006, soit une progression de 16 %.
Les investissements du groupe ont atteint 1 314 M€, dont 1 204 M€ d'investissements internes et 110 M€ de croissance externe. En croissance de 6 %, les investissements internes reflètent la mise en œuvre des grands chantiers du groupe, notamment dans le cadre du programme Cap Qualité Courrier (CQC), où six plateformes industrielles de nouvelle génération sont désormais opérationnelles tandis que trente-trois autres plateformes sont en cours de déploiement.
La capacité d'autofinancement du groupe (1 485 M€) lui a permis de faire face à la totalité de ses investissements et d'enregistrer une légère diminution de son endettement net, passé de 6 015 M€ au 31 décembre 2006 à 5 891 M€ au 31 décembre 2007. En conséquence, le ratio dette nette sur excédent brut d'exploitation a été réduit de 3,6 fin 2006 à 2,9 fin 2007, tandis que le ratio dette nette sur capitaux propres est passé de 2,3 à 1,8. Ces ratios, en sensible amélioration,

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 5 février 2007 : La Poste et la CFDT signent un accord pour le développement professionnel des 100 000 facteurs du groupe prévoyant un investissement de 300 M€ sur quatre ans ;
- 14 mars 2007 : GeoPost annonce le rachat de SEUR Santander en Espagne ;
- 16 avril 2007 : La Banque Postale et la Matmut concluent un partenariat dans le domaine des crédits immobiliers ;
- 10 mai 2007 : la Commission européenne demande aux autorités françaises de mettre fin au monopole de distribution dont bénéficiaient jusque-là La Banque Postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel en ce qui concerne la distribution des Livrets A et Bleu ;
- 22 mai 2007 : La Poste annonce le rachat de la société de portage PAP ;
- 30 mai 2007 : La Banque Postale obtient du CECEI une extension d'agrément pour l'octroi de microcrédits sociaux ;
- 25 juin 2007 : La Poste et sept organisations syndicales signent un accord unanime pour favoriser le logement des postiers ;
- 13 septembre 2007 : La Banque Postale annonce son entrée progressive au capital de CMP Banque, filiale du Crédit Municipal de Paris ;
- 10 octobre 2007 : la Commission approuve la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires rattachés à La Poste ;
- 23 octobre 2007 : la Commission européenne annonce l'ouverture d'une procédure d'examen concernant la prétendue garantie de l'État accordée à La Poste ;
- 23 octobre 2007 : les agents de La Poste élisent leurs représentants aux Commissions administratives paritaires et aux Commissions consultatives paritaires ;
- 19 novembre 2007 : La Banque Postale reçoit l'autorisation de l'État d'élargir sa gamme de produits et de services aux particuliers au crédit à la consommation ;
- 19 novembre 2007 : l'État, La Poste et l'Association des Maires de France (AMF) signent le premier contrat triennal de présence postale territoriale, destiné à déterminer les modalités de fonctionnement du fonds national de péréquation territoriale ;
- 30 novembre 2007 : La Poste annonce la cession de sa filiale de transport aérien Europe AirPost à l'irlandais Air Contractors ;
- 11 décembre 2007 : La Banque Postale annonce la signature d'un partenariat avec Oddo et Cie, afin de mieux servir les clients patrimoniaux de La Banque Postale et de leur proposer une gamme élargie de produits et services ;
- 21 décembre 2007 : le Conseil d'administration de La Poste approuve la trajectoire stratégique 2008-2012 ;
- 10 janvier 2008 : La Banque Postale et la Société Générale signent un protocole d'accord relatif à leur partenariat dans la monétique ;
- 28 avril 2008 : le Conseil des ministres adopte le projet de loi de modernisation de l'économie, dont les articles 39 et 40 concernent la réforme du mode de distribution du Livret A ;
- 17 juin 2008 : l'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi de modernisation de l'économie ;
- 26 juin 2008 : le Conseil d'administration approuve le projet de contrat de service public entre l'État et La Poste ;
- 10 juillet 2008 : le Conseil d'administration de La Poste approuve le choix de La Banque Postale de retenir la Société Générale comme partenaire en matière de crédit à la consommation ;
- 17 septembre 2008 : le Président de la République annonce la création d'une Commission La Poste présidée par François Ailleret pour le développement de l'entreprise.

demeurent cependant intrinsèquement élevés et leur diminution est l'un des objectifs majeurs figurant dans la trajectoire stratégique 2008-2012 (*cf. infra*). 2007 a enfin été marquée par la mise en place d'un dividende versé par La Poste à son actionnaire, l'État. Calculé sur les résultats 2007 et versé à l'État en 2008, ce dividende, d'un montant de 141 M€ soit 15 % du résultat net, témoigne du fait que La Poste est désormais complètement dans le droit commun des entreprises.

Résultats par activité

Le chiffre d'affaires réalisé pour La Poste en 2007 au titre du courrier s'est élevé à 11572 M€, en progression de 2,1 % par rapport à 2006 à périmètre et change constants. L'évolution des volumes, induite par le développement du courrier électronique et la rationalisation des envois de certains grands émetteurs, s'est établi à -1 %, hors effet positif des contrats de distribution des plis électoraux. La qualité de service a quant à elle poursuivi sa trajectoire d'amélioration depuis 2003 : en 2007, 82,5 % des lettres prioritaires ont été distribuées en J +1, soit +1,3 point de plus qu'en 2006.

Le chiffre d'affaires de Coliposte a progressé pour sa part de 7,4 % entre 2006 et 2007, atteignant 1 330 M€. Cette croissance a été stimulée par la croissance du commerce électronique, qui a généré plus de 10 % du chiffre d'affaires. La qualité de service sur la distribution des colis suivis en J +2 a atteint 91,6 % en 2007, soit +0,8 point par rapport à 2006.

Le chiffre d'affaires 2007 de l'express a atteint 3171 M€, soit une croissance à change et périmètre constant de 6,8 %. L'activité a bénéficié d'une activité domestique soutenue mais aussi d'une forte croissance en Europe centrale, en Europe de l'Est et au Royaume-Uni.

Le Produit Net Bancaire (PNB) de La Banque Postale s'est élevé à 4745 M€, soit une croissance de 5 % par rapport à 2006 sur base comparable. Le dynamisme de LBP s'est appuyé notamment sur la performance des activités d'assurance-vie et de prévoyance ainsi que sur la croissance de l'équipement des clients. Le volume des crédits immobiliers mis en force a également poursuivi sa progression, permettant à La Banque Postale d'accroître sa part de marché en 2007. La gestion financière de La Banque Postale a continué de s'appuyer sur un bilan structurellement excédentaire en matière de dépôts et sur un choix d'actifs de bonne qualité, permettant à La Banque Postale de ne pas être touchée par la crise des crédits hypothécaires à risque.

Faits marquants et perspectives 2008

L'adoption d'une trajectoire stratégique 2008-2012

Le Conseil d'administration de La Poste a approuvé le 21 décembre 2007 la trajectoire stratégique 2008-2012, qui repose sur deux objectifs : améliorer de façon continue la performance opérationnelle du groupe afin de rejoindre le niveau de marge d'exploitation des meilleurs groupes postaux européens et rééquilibrer son bilan afin de parvenir à une solidité financière lui permettant de poursuivre son développement sur l'ensemble de ses métiers.

Concrètement, La Poste se fixe pour objectif d'atteindre une rentabilité opérationnelle de 8,5 % à l'horizon 2012, de tendre vers un ratio dette nette sur excédent brut d'exploitation de 2 en 2012 et d'atteindre un ratio de structure financière inférieur à 1. Ces objectifs reposent sur des hypothèses d'environnement réglementaire stable.

Le report de la libéralisation totale du secteur du courrier en 2011

Le Parlement européen a adopté le 20 février 2008 la directive 2008/6/CE relative à l'achèvement du marché intérieur des services postaux. Cette directive entérine définitivement la date d'ouverture totale à la concurrence du courrier ordinaire (plis de moins de 50 grammes) pour la majorité des pays de l'Union européenne pour le 1er janvier 2011 au plus tard. Les neuf derniers États entrants ainsi que le Luxembourg et la Grèce bénéficieront d'un délai supplémentaire de deux ans.

La mission Schwartz sur le transport de la presse

Le Gouvernement a confié à Marc Schwartz, conseiller référendaire à la Cour des comptes, une mission de réflexion et de proposition concernant l'acheminement des abonnements de presse par La Poste. À l'issue des travaux de la mission Schwartz, l'État, La Poste et les représentants des éditeurs de presse ont signé le 23 juillet 2008 un protocole d'accord sur l'acheminement des abonnements de presse par voie postale, qui repose sur des efforts importants et également répartis des trois parties prenantes. L'État y confirme ainsi la mission de service public du transport et de la distribution de la presse confiée à La Poste et pérennise son engagement financier pour une durée, historiquement longue, de sept ans. Les éditeurs de presse acceptent pour leur part une revalorisation importante des tarifs de transport et de distribution de la presse par La Poste pendant les sept prochaines années, dans un contexte économique tendu pour l'ensemble du secteur. La Poste devra enfin continuer et accélérer ses efforts de modernisation et de productivité et s'engage parallèlement à créer dès 2009 une offre de service universel pour les éditeurs qui le souhaiteraient.

La création de la Commission pour le développement de La Poste

Suite à la présentation par M. Jean-Paul Bailly de son projet de transformation de La Poste en société anonyme et conscient de l'importance de La Poste dans la vie quotidienne des Français, le Président de la République a décidé d'engager un débat public sur le développement de La Poste, au sein d'une commission composée de parlementaires, d'élus locaux, de personnalités qualifiées, ainsi que de représentants des organisations syndicales, de La Poste et de l'État.

Cette commission sera chargée d'évaluer l'impact sur La Poste du contexte concurrentiel propre à chacun de ses métiers en France et en Europe, et d'identifier ses forces et faiblesses dans la perspective de l'ouverture complète à la concurrence au 1er janvier 2011. Cette commission aura également pour objet d'examiner le projet et les différentes options envisageables pour le développement de l'entreprise et les moyens qu'elles exigent.

La Commission devra, dans tous les cas, veiller au maintien des droits et des statuts des personnels de l'entreprise et conforter les missions de service public de La Poste, à savoir le service universel du courrier et du colis, l'aménagement du territoire, le service public du transport et de la distribution de la presse, et l'accessibilité bancaire.

La présidence de la Commission est confiée à M. François Ailleret, ancien directeur général d'EDF et président du groupe des entreprises publiques du Comité économique, social et environnemental. Le rapport de la commission est attendu pour le 30 novembre 2008.

FRANÇAISE DES JEUX

L'année 2007 a été pour La Française des Jeux (FdJ) une année de transition. Elle a été marquée par la stabilisation de l'activité de La FdJ en partie liée à la régulation interne destinée à soutenir la position française, dans un contexte de réflexions et de débats au niveau européen sur l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard. La baisse du chiffre d'affaires de la société (la première observée sur les cinq derniers exercices) résulte essentiellement de la diminution des recettes associées au jeu Euro Millions après une année 2006 exceptionnelle et, dans une moindre mesure, du resserrement de l'encadrement de certains jeux, tel que Rapido. La FdJ a ainsi renforcé les dispositions en matière de contrôle et d'offre responsable, notamment en appliquant l'interdiction de la vente de ses jeux aux mineurs en vigueur depuis le 1er juillet 2007. La FdJ accomplit en effet une double mission : celle d'offrir une offre complète, innovante et récréative tout en respectant une exigence de jeu responsable et de contrôle visant à maîtriser les dérives qui menacent ce secteur (comme le blanchiment d'argent ou l'addiction).

Faits marquants

Dans un contexte juridique en évolution, La Française des Jeux a continué à défendre son modèle de jeu responsable

La France a répondu en 2007 à la procédure d'infraction de la Commission européenne qui dénonçait tout d'abord dans sa lettre de mise en demeure les « effets restrictifs de la législation française sur la fourniture et la promotion des paris sportifs à distance », puis dans son avis motivé « les restrictions de la législation relative à l'organisation des paris sur les courses hippiques et les pronostics sportifs, et en particulier sur leur offre à distance ». Le gouvernement a ainsi engagé des discussions avec la Commission pour étudier « une ouverture maîtrisée de son système de jeux des paris sportifs en ligne » tout en préservant les principes d'ordre social (comme la lutte contre l'addiction) et d'ordre public (comme la lutte contre le blanchiment). Le gouvernement a également confié à l'Inspection Générale des Finances (Bruno Durieux) en novembre 2007 la mission d'étudier les différents scénarios d'ouverture du secteur envisageables et d'être force de proposition en matière de régulation pour répondre à l'avis motivé.

Dans ce contexte de réflexion sur l'évolution du cadre juridique, La FdJ a concilié un modèle de jeu mesuré et équilibré répondant aux objectifs fixés par le législateur.

Elle a ainsi poursuivi la refonte de son offre de jeu en veillant à équilibrer les contraintes de l'ordre public et social avec une offre récréative répondant suffisamment aux attentes des joueurs.

Elle a également poursuivi en 2007 le développement et la modernisation de son réseau de distribution, indispensables à la réalisation de sa mission de faire jouer de manière raisonnable le grand public dans les conditions requises d'intégrité, de sécurité et de transparence. Le projet de diversification vers une nouvelle typologie de points de vente en complément du réseau actuel s'est davantage structuré, les contacts avec la grande et moyenne distribution et le commerce de proximité s'étant accrus. Cette évolution contribuera à adapter l'offre aux nouvelles habitudes de fréquentation des points de vente des français.

Fiche d'identité

■ Les décrets n° 78-1067 du 9 novembre 1978 et n° 85-390 du 1er avril 1985, modifiés respectivement par les décrets n° 2006-174 et 2006-175 du 17 février 2006, confient à la Française des Jeux l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie et de pronostics sportifs. La Française des Jeux est une société anonyme détenue à 72 % par l'État, à 20 % par des anciens émetteurs de billets de la Loterie Nationale, à 5 % par le FCPE des salariés et à 3 % par Soficoma, société civile regroupant des courtiers mandataires.

Enfin, le développement programmé de la présence de La FdJ dans le multimédia s'effectue avec le souhait de développer une offre innovante et attrayante tout en respectant les orientations fixées par les pouvoirs publics.

Analyse financière

Une année placée sous le signe de la consolidation et de la transition

Le chiffre d'affaires de La FdJ réalisé en 2007 s'élève à 9,3 Md€, en léger recul de 1,8 % par rapport à 2006.
Les jeux de tirage ont généré 5 482 M€ de mises, soit 58,9 % des mises totales de l'opérateur, ce qui représente une baisse de 3,1 % par rapport à 2006. Le chiffre d'affaires du jeu Euro Millions est en effet en net recul par rapport à 2006, année qui avait vu se produire deux cycles longs sans gagnant, proposant ainsi des cagnottes très attractives. Le jeu Joker + et la nouvelle formule de Keno ont en revanche contribué à la croissance de la gamme, tandis que le jeu Loto/Super Loto a maintenu de bonnes performances avec 1 378 M€ de mises.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Mars 2007 : lancement du jeu de grattage Sudoku ;

■ Juin 2007 : lancement du jeu de grattage événementiel « Tous derrière le XV de France » ;

■ 29 juin 2007 : envoi par la Commission européenne d'un avis motivé sur les restrictions apportées par la législation française à l'organisation des paris sur les courses hippiques et les pronostics sportifs à distance ;

■ 1er juillet 2007 : entrée en vigueur de l'interdiction de la vente de jeux de La Fdj aux mineurs suite à la parution des décrets n° 2007-728 et 2007-729 du 7 mai 2007 ;

■ Août 2007 : lancement du jeu de pronostics sportifs Cote & Score ;

■ Novembre 2007 : lancement du jeu de grattage éphémère 1.2.3. Adjugé !

■ Novembre 2007 : mission confiée à l'inspection générale des Finances (Bruno Durieux) sur l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard ;

■ Janvier 2008 : lancement du site institutionnel www.françaisedesjeux.com

■ Mars 2008 : lancement de la nouvelle génération du jeu à gratter Millionnaire ;

■ Septembre 2008 : annonce de la refonte du jeu Loto.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios
Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	72	72
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	9473	9306
dont réalisé à l'étranger		
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	147	136
Résultat financier	50	55
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	164	165
Résultat net - part du groupe	115	114
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	115	114
Total des immobilisations nettes	182	167
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*31*	*24*
dont immobilisations financières nettes	*16*	*14*
Capitaux propres - part du groupe	623	626
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	227	118
dont reçus par l'État	*163*	*85*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	14	17
Dettes financières nettes	-1067	-1034
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1247	1231
Charges de personnel	95	98
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	1,2 %	1,2 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	76,2	79,6
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	18,5 %	18,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Chiffre d'affaires Jeux (mises)	9473	9306
Prélèvements publics	-2700	2634
Part revenant aux gagnants	-5674	5588
Produits des activités du jeu	1098	1050
Produits des autres activités	28	29

Évolution du chiffre d'affaires

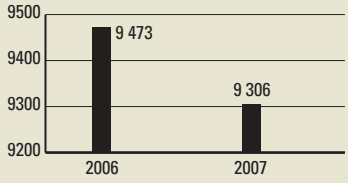

Évolution résultat net - part du groupe

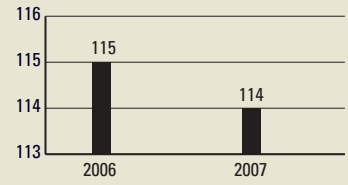

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

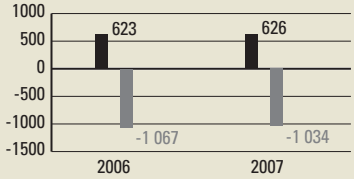

Les jeux de grattage affichent un chiffre d'affaires en ligne avec celui de l'année passée avec 3441 M€ de mises, soit +0,3 % par rapport à 2006. Les résultats de cette gamme sont encourageants compte tenu de la baisse substantielle du nombre de points de vente au cours de l'exercice.

Les jeux de pronostics sportifs (Loto Foot 7&15, Cote & Score et Cote & Match) ont enregistré un recul de 1 % de leur chiffre d'affaires à 383 M€ (4,1 % du chiffre d'affaires de La FdJ). S'ils répondent à une demande des joueurs de plus en plus insistante, ils subissent également la concurrence de l'offre illégale dont les taux de retour aux joueurs sont plus attractifs.

La diminution des commissions de l'organisation (-4,5 %), liée au recul du chiffre d'affaires mais également à la nouvelle diminution du taux de la commission de 0,3 point, explique la baisse des produits d'exploitation du groupe (-2,8 %). Celle-ci est à mettre en regard des charges d'exploitation en baisse de 2 % (988 M€ en 2007 contre 1009 M€ l'an passé).

Le résultat d'exploitation du groupe est donc en recul; il s'établit à 136 M€ en 2007 soit une baisse de 7,7 % par rapport à 2006. Le résultat financier s'apprécie de 10 % à hauteur de 55 M€ et le résultat net du groupe atteint 114 M€ pour l'exercice 2007, contre 115 M€ en 2006. La situation financière demeure très saine avec une dette financière nulle et une trésorerie nette positive d'1 Md€.

Perspectives

L'année 2008 sera essentiellement marquée par l'amorce de l'évolution du cadre juridique du secteur des jeux en France, dans lequel évolue la FdJ. Le ministre du Budget a présenté en Conseil des ministres du 11 juin 2008 une communication relative à l'ouverture maîtrisée du marché des paris sportifs et hippiques ainsi que des jeux d'argent en ligne. Cette décision permet à la France de répondre à l'avis motivé de la Commission européenne et vise à canaliser l'offre illégale existante. Le champ de l'ouverture devrait concerner l'offre en ligne des paris sportifs, des paris mutuels hippiques, et dans un périmètre à déterminer, des jeux de casinos. Les loteries, les machines à sous ainsi que la distribution des jeux et paris dans le réseau physique ne seront pas visées par cette ouverture du marché. Une autorité de régulation sera créée et délivrera des agréments sur la base d'un cahier des charges qui fixera les obligations des candidats souhaitant proposer une offre de jeux en ligne sur le territoire français. Elle veillera au respect des dispositions d'ordre public et d'ordre social. L'ensemble de ces mesures entrera en vigueur à compter du vote d'une loi réformant l'organisation du secteur.

La FdJ, première intéressée par cette annonce, compte capitaliser sur ses atouts et relever ce défi de l'ouverture qu'elle considère comme une opportunité. Elle développera ainsi un programme de jeux interactifs ambitieux qui passera notamment par un site internet plus adapté à sa stratégie numérique. Par ailleurs, la refonte du Loto devrait dynamiser l'offre de loterie de l'opérateur. L'évolution du chiffre d'affaires du groupe, malgré le levier de croissance que constituent notamment les jeux et paris sur le canal multimédia, devrait toutefois subir les effets du ralentissement du jeu Rapido, très touché par la règlementation sur le tabac en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

En 2008, La FdJ continuera à développer une offre responsable et innovante, et démontrera sa capacité d'adaptation aux modalités précises de l'ouverture maîtrisée du secteur des jeux en France. Afin qu'elle se développe dans des conditions similaires à ses concurrents sur le marché ouvert à la concurrence et soit compétitive, le gouvernement a annoncé « une réflexion sur la stratégie, l'organisation, la gouvernance et l'actionnariat de La Française des Jeux ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION*: Président d'honneur: *Bertrand de Gallé* ■ Président directeur général, nommé par décret du Président de la République: *Christophe Blanchard-Dignac* ■ Directeur général délégué: *Charles Lantieri* ■ Administrateurs représentant l'État: *Jacques Bayle, Hugues Bied-Charreton, Francis Bonnet, Emmanuel Gabla, Emmanuel Glaser, Jean-Pierre Lieb, Omar Senhaji, Laurent Touvet, Édouard Vieillefond* ■ Administrateurs désignés par l'Assemblée générale: IDSUD représentée par *Jérémie Luciani*, UBFT représentée par *Olivier Roussel* ■ Administrateurs représentant les salariés: *Éric Chaumeau, Serge Genco, Marie-Pierre Lamoratta, Katia Le Berrigaud, Luc Paré, Philippe Pirani* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Jean-Paul Holz* ■ Commissaires aux comptes: *Deloitte, Mazars* ■

** Le conseil d'administration et le comité d'audit se sont chacun réuni à six reprises au cours de l'exercice 2007.*

Ancien budget annexe du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'Imprimerie Nationale est devenue une société détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993. L'article 2 de cette loi donne à l'entreprise le monopole en France de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité. Suite à des difficultés financières importantes, la société a été recapitalisée par L'État avec l'accord de la Commission européenne dans le cadre d'un plan de restructuration ambitieux. La mise en œuvre de ce plan est aujourd'hui quasiment finalisée. Malgré les importants efforts déployés pour recouvrer un équilibre économique pérenne, le redressement de l'entreprise reste à confirmer de manière définitive.

Faits marquants

Au cours de l'année, le groupe Imprimerie Nationale a modifié de façon significative son organisation juridique puisque, conformément aux engagements pris auprès de la Commission européenne, les activités relevant du domaine concurrentiel ont été placées, par voie d'apport partiel d'actifs approuvé par l'assemblée générale du 28 septembre 2007, dans une filiale IN Continu et Services SAS (IN CS), les activités relevant du monopole restant au sein de la maison mère IN SA. Plus précisément, IN SA est désormais chargée de la commercialisation des produits relevant du monopole et de la fabrication des produits de l'ensemble de la division fiduciaire ainsi que des activités historiques telles que l'Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe. Les produits fiduciaires en dehors du champ du monopole (export ou non) sont désormais commercialisés par IN CS, également chargée des activités d'impression en continu et de plate-forme graphique, qui correspondent aux anciennes divisions Continu et Grands Comptes. Les relations intra-groupes entre IN SA et IN CS sont régulées par des conventions de refacturation des fonctions de support partagées et de fixation des prix de transfert, s'agissant des activités de production. Elles ont été établies conformément aux principes dégagés par la jurisprudence communautaire (Chronopost) et l'ensemble du dispositif a été présenté à la Commission européenne à l'été 2007.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan de sauvegarde pour l'emploi initié en 2005 a également continué. Malgré une implication importante des pouvoirs publics pour permettre le reclassement des salariés en congé de reclassement entrepris, 45 personnes restaient à reclasser au 31 décembre 2007.

L'entreprise a bénéficié d'une clause de retour à meilleure fortune sur la vente de l'immeuble de la rue de la Convention qui avait eu lieu début 2006. Le montant définitif du complément de prix, fixé à 18 M€, a été reçu par l'entreprise en juillet 2007.

L'entreprise s'est dégagée des ses obligations vis à vis d'Évry Rotatives.

Enfin, un contrat pour la fourniture de passeports électroniques a été conclu avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Cette convention est entrée en vigueur le 1er mai 2007 pour une durée de deux ans.

Fiche d'identité (Forme juridique, textes constitutifs, répartition du capital)

- Budget annexe du ministère des finances, l'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993; c'est une société anonyme au capital est détenu à 100 % par l'État.
- La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son article 2 un monopole sur la réalisation des « documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports, visas et autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons ».
- Le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006 pris pour l'application de la loi de 1993 précise et délimite le champ du monopole légal de l'entreprise.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du groupe est resté stable par rapport à 2006 pour s'établir à 129 M€, dont 7 M€ réalisés à l'export. Malgré une baisse du chiffre d'affaires 2007 sur les activités Continu et Grands Comptes et alors qu'en 2006, le contrat d'administration électronique avec les autorités roumaines avait généré un chiffre d'affaires de 12 M€, l'augmentation de l'activité sur les passeports électroniques français en 2007 a permis cette stabilisation de l'activité. En effet, 2007 est la première année de production en année pleine du passeport électronique français.

Le résultat d'exploitation consolidé du groupe reste négatif à -3 M€ mais en nette amélioration par rapport à 2006 où il s'établissait à -10,3 M€. L'amélioration de la rentabilité d'exploitation se mesure également à l'évolution de l'excédent brut d'exploitation qui est positif pour la première fois depuis la mise en œuvre du plan de restructuration et s'établit à 7,8 M€. Les niveaux de rentabilité d'exploitation restent toutefois très disparates selon les divisions, l'activité fiduciaire en général (monopole et hors monopole)

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Un contrat pluriannuel de deux ans a été signé avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés en mai 2007 pour la fourniture et la production de passeports électroniques. La convention est entrée en vigueur le 1er mai 2007;
- Au 1er juillet 2007, conformément aux engagements pris auprès de la Commission européenne, les activités concurrentielles et les activités encadrées par le monopole ont été séparées dans deux entités juridiques différentes, IN SA et IN CS;
- L'entreprise a reçu en juillet 2007 un complément de prix sur la vente de l'immeuble de la rue de la Convention à Paris pour un montant de 18 M€;
- Dans la suite de la prise du décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006 pris pour application de la loi de 1993 et définissant de manière plus précise le champ du monopole de l'Imprimerie Nationale, M. Emmanuel Constans a été nommé comme personnalité indépendante par arrêté du Premier ministre du 10 septembre 2007, chargée d'émettre un avis sur les décrets à prendre par les différents ministères techniques, listant précisément les documents de leur compétence entrant dans le champ du monopole de l'entreprise;
- Au début de l'année 2008, un conflit social de quatre semaines a conduit au blocage de l'usine de Choisy. Un protocole de sortie de crise, négocié sous l'égide d'un médiateur nommé par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, a été signé en date 23 février 2008.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	129	129
dont réalisé à l'étranger	*15*	*7*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-10	-3
Résultat financier	-1	0
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	-12	-8
Résultat net - part du groupe	30	-1
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	30	-1
Total des immobilisations nettes	33	22
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*2*	*2*
dont immobilisations financières nettes	*2*	*2*
Capitaux propres - part du groupe	21	19
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	26	36
Dettes financières nettes	-10	-35
Dettes financières brutes à plus d'un an	24	5
Effectifs en moyenne annuelle	816	747
Charges de personnel	31	32
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	38	42,8
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Évolution du chiffre d'affaires

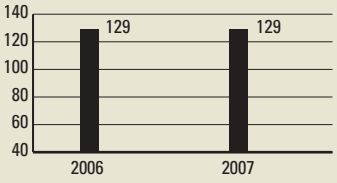

Évolution résultat net - part du groupe

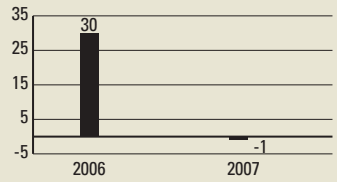

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

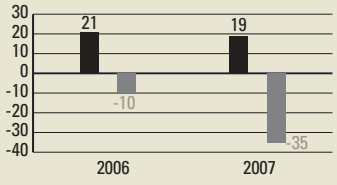

restant la principale division de contribution positive au résultat d'exploitation quand les divisions Continu et Grands Comptes enregistrent des pertes.

Le résultat net du groupe est légèrement négatif pour s'établir à -1,1 M€. En effet, malgré l'effet positif du paiement de la clause de retour à meilleure fortune sur la vente de l'immeuble de la rue de la Convention, le résultat exceptionnel est proche de zéro, plusieurs dotations aux provisions ayant du être comptabilisées en lien avec la cession à venir d'IN Choisy et les surcoûts constatés sur le plan de sauvegarde de l'emploi de 2005.

Le groupe Imprimerie Nationale a terminé l'année avec une trésorerie légèrement plus importante qu'à fin 2006, s'établissant à 45 M€ (à comparer à 41 M€ à fin 2006). La marge brute d'autofinancement reste stable mais la trésorerie générée par l'exploitation s'est améliorée grâce à un travail important réalisé pour diminuer le besoin en fonds de roulement de l'entreprise. Elle reste toutefois négative à hauteur de 11 M€. Les dépenses fixes incontournables, telles que les coûts liés au plan social (10 M€ en 2007) ou encore le remboursement de la dette au fonds SPOEIE (fonds de cotisation retraite des ouvriers des établissements industriels de l'État pour 2,3 M€), restent importantes et ont été en partie financées par le complément de prix sur la cession du siège de la rue de la Convention. Par ailleurs, il convient de noter que certains décaissements qui auraient du avoir lieu en 2007, notamment le coût lié à la cession d'IN Choisy ont finalement été reportés sur l'année 2008, compte tenu du décalage du calendrier de cession.

Malgré l'amélioration de l'exploitation au niveau du groupe, la société demeure fragile et elle devra continuer ses efforts visant à améliorer la rentabilité de l'exploitation afin de pouvoir notamment faire face à ses dépenses incompressibles et pérenniser les activités sur lesquelles elle s'est recentrée.

Perspectives

Le rétablissement durable de la situation de l'entreprise repose sur le développement de ses activités dans le domaine de l'impression de documents sécurisés qui constitue son cœur de métier. Des investissements lourds sont à engager pour réaliser la nouvelle génération de passeport, le système d'immatriculation des véhicules et la nouvelle carte d'identité. L'entreprise a élaboré un plan stratégique sur la période 2008-2012 qui a été présenté au conseil d'administration en avril et en juin 2008. Ce document, qui doit être amélioré, servira de base aux plans d'actions à mettre en œuvre pour pérenniser les activités de l'entreprise.

Par ailleurs, l'année 2008 permettra à l'IN de finaliser la mise en œuvre complète des engagements pris dans le cadre du plan de restructuration pour aboutir à son périmètre d'activités final (hors activités historiques et culturelles). En effet, malgré le conflit social de quatre semaines qui a eu lieu en début d'année 2008 et qui a retardé l'ensemble du processus, la société IN Choisy, qui regroupe les activités Feuille et Concours, a été cédée le 5 septembre 2008 au groupe La Galiote-Prenant.

La question de l'adossement permettant de pérenniser durablement le savoir-faire et le patrimoine historique et culturel de l'Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe doit également constituer un objectif pour 2008, dans le souci de préserver les savoir-faire et le patrimoine de l'ALAE, tout en soulageant l'entreprise des coûts y afférents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Loïc Lenoir de la Cochetière* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *Pierre Aubouin, Jean Faure, Alain Juillet, Caroline Malaussena, Jacques Sauret, Henri Serres* ■ Personnalités qualifiées : *Jacques Burillon, Philippe Burtin, Didier Floquet, François Lemasson, Dominique Thillaud* ■ Représentants des salariés : *Stéphane Coulon, Pascal Ferret, Liliane Fossiez, Maria Herchy* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, Deloitte* ■

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de Groupement d'Intérêt Public (GIP) avant de devenir une Société Anonyme le 28 juillet 2005. Il détient le monopole d'approvisionnement du plasma collecté par l'Établissement Français du Sang pour fournir les hôpitaux français en médicaments qui en sont issus. Employant près de 1400 personnes avec une organisation industrielle reposant sur deux sites complémentaires aux Ulis et à Lille, le LFB est notamment en France le cinquième « fractionneur » européen. Il produit une vingtaine de médicaments répondant à 80 pathologies dont plusieurs maladies rares. Il dégage en 2007 un résultat net consolidé de 19,5 M€ pour un chiffre d'affaires de plus de 320 M€.

Faits marquants

Après la mise en œuvre du changement de statut du Groupement d'Intérêt Public en Société Anonyme puis de la réorganisation du groupe en deux filiales (l'une plasmatique, l'autre biotechnologique) avec un holding de tête, le LFB a connu en 2007 une croissance sans précédent de 20 % de son chiffre d'affaires.

Le LFB a conforté sa position sur le marché français des médicaments dérivés du sang sur les trois domaines thérapeutiques du groupe, en particulier sur la gamme immunologie largement tirée par le médicament TEGELINE, essentiellement destiné au traitement de déficits immunitaires. Le Laboratoire a également profité de la croissance mondiale du marché des protéines plasmatiques, évalué à 5 milliards d'euros. Le LFB a connu une croissance qui résulte tant d'un effet volume, le laboratoire exploitant d'ailleurs désormais l'intégralité de sa capacité industrielle, que d'un effet prix.

Le LFB a également mobilisé ses ressources à l'international tout en respectant sa mission de santé publique sur l'hexagone. La stratégie internationale du Laboratoire s'est traduite par une croissance de ses exportations dont le produit atteint désormais 20 M€. Le LFB a mis en place un contrat de travail à façon d'une durée de trois ans avec un laboratoire plasmatique brésilien. Le principe de cet accord repose sur le traitement du plasma brésilien par le LFB qui assure le fractionnement en France puis la revente de médicaments à l'État brésilien. Le LFB entend capitaliser sur ce partenariat pour développer sa présence sur le marché local. Le LFB a également pris une participation minoritaire au capital d'une unité de fractionnement de plasma en Belgique (CAF-DCF), filiale de la fondation néerlandaise de collecte et de fractionnement du sang (Sanquin). Ce partenariat permet au LFB de bénéficier de capacités supplémentaires de fractionnement ainsi que de ressources additionnelles en albumine. Enfin, le LFB a conclu un accord avec une société biotechnologique cotée au Nasdaq (GTC Biotherapeutics dont le LFB est actionnaire depuis 2006) pour développer des protéines plasmatiques recombinantes et des anticorps monoclonaux. Le principal objet du partenariat est le développement d'un Facteur VII recombinant, issue de production transgénique, pour le traitement de l'hémophilie.

Le LFB a poursuivi en 2007 le développement de trois médicaments biotechnologiques, c'est-à-dire la conception de molécules destinées à se substituer à des médicaments fabriqués à partir de la ressource plasmatique. Le LFB marque un intérêt important pour ce domaine puisqu'il vise à développer des produits en s'affranchissant du plasma à des prix nettement inférieurs. Il revêt aussi un enjeu concurrentiel, le marché étant de plus en plus structuré par des groupes à forte capacité financière.

Pour le LFB, l'année 2007 confirme donc le succès de la transformation en société anonyme et du modèle de développement mis en avant par le groupe : croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres sur l'ensemble des activités du groupe, accélération de sa stratégie internationale, et engagement du Laboratoire dans l'activité biotechnologique.

Analyse financière

En 2007, les résultats du LFB ont été très positifs, grâce à une forte progression du chiffre d'affaires et une marge industrielle stable.

Le chiffre d'affaires, à 322 M€, est en hausse de 20 % par rapport à 2006. Cette progression provient principalement des ventes françaises en vue de satisfaire les

Fiche d'identité

- Le Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP en application de la loi du 4 janvier 1993. L'ordonnance du 28 juillet 2005 le transforme en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics. Elle précise que les activités relatives aux médicaments dérivés du sang, issus du fractionnement du plasma français, sont exercées exclusivement par une filiale créée à cet effet dont le capital est détenu, directement ou indirectement, majoritairement par l'État ou par ses établissements publics. Les associations de donneurs de sang doivent être représentées au conseil d'administration de cette filiale.
- L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA. LFB SA détient 99,99 % du capital de LFB Biomédicaments et 100 % du capital de LFB Biotechnologies (qui détient 19,90 % du capital de GTC Biotherapeutics).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2007 : le LFB et la Fédération française pour le Don de Sang Bénévole signent une convention de partenariat ;
- Juillet 2007 : le LFB remporte l'appel d'offre de travail à façon lancé par le ministère de la Santé brésilien, sur le fractionnement de son plasma ;
- Septembre 2007 : le LFB Biotechnologies acquiert 41 % du capital et 51 % des droits de vote dans la société française Mabgène en vue de développer des protéines recombinantes et des anticorps monoclonaux ;
- Février 2008 : le LFB prend une prise de participation minoritaire de 24,99 % dans CAF-DCF, filiale belge de Sanquin, fondation du sang néerlandaise.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre		
Chiffre d'affaires	269	326
dont réalisé à l'étranger	*16*	*22*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	26	35
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	29	37
Résultat net - part du groupe	20	20
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	20	20
Total des immobilisations nettes	128	139
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*5*	*5*
dont titres mis en équivalence	*0*	*0*
dont impôts différés actifs	*0*	*0*
Capitaux propres - part du groupe	190	211
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	26	25
Dettes financières nettes	-11	-24
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	3
Effectifs en moyenne annuelle	1 302	1 383
Charges de personnel	76	85
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	7,4 %	6,1 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	58,4	61,5
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	10,5 %	9,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-5,8 %	-11,4 %

Évolution du chiffre d'affaires

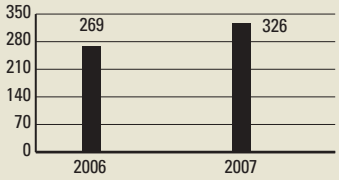

Évolution résultat net - part du groupe

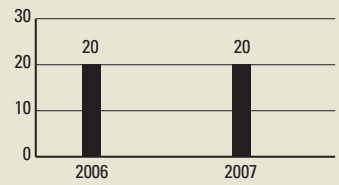

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

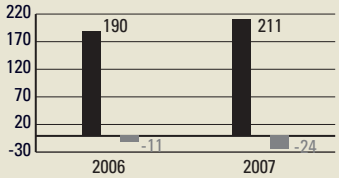

besoins nationaux, le chiffre d'affaires à l'international, 22 M€, étant également en forte hausse (+ 46 %).

L'amélioration par rapport à 2006 est tirée par les trois gammes de produits du LFB (immunologie, anesthésie-réanimation, hémostase), la gamme immunologie ayant connu un dynamisme particulier grâce à la TEGELINE.

La profitabilité est également en nette hausse, par rapport à l'année précédente, avec une marge d'EBITDA à 15 % en 2007 (contre 14 % en 2006), reflétant une marge industrielle stable, des effets volume (saturation des outils de production) et prix favorables, ainsi qu'une optimisation de l'allocation du plasma dans les produits, ressource clé du LFB.

Les dépenses en recherche et développement ont progressé de 48 %, passant de 32 M€ en 2006 à 46 M€ en 2007, soit 15 % du chiffre d'affaires consolidé. En 2007, 54 % de la R&D est affectée au développement de produits plasmatiques et 46 % à l'activité biotechnologique.

Les investissements industriels sur l'année 2007 atteignent 20 M€, contre 14 M€ l'année passée, répartis à hauteur de 7 M€ pour le site des Ulis et 13 M€ pour celui de Lille. Ces investissements sont consacrés à l'augmentation de la capacité des sites et à l'intégration de nouveaux procédés.

Ces évolutions permettent au LFB de conserver une situation financière saine, le LFB maintenant un endettement nul à la fin 2007, avec un résultat opérationnel consolidé qui s'établit à 33 M€ contre 25 M€ en 2006, et un résultat net de 19,5 M€. Par ailleurs, le groupe affiche une trésorerie de 29 M€ à la clôture de l'exercice.

Ainsi, le LFB est dans une situation financière qui lui a permis de financer les efforts prévus en matière d'investissements industriels et de R&D, et de prendre des participations financières minoritaires à l'étranger (CAF-DCF en Belgique et GTC Biotherapeutics aux États-Unis) pour y soutenir son développement.

Perspectives

L'année 2008 sera marquée par la poursuite de la stratégie mise en œuvre sur les activités plasmatiques et biotechnologiques. Le Laboratoire concentrera ses efforts, entre autres, à la préparation d'autorisations de mises sur le marché de l'immunoglobuline IGNG en France et du facteur de Willebrand en Europe, prévues en 2009.

Le groupe devrait à nouveau connaître en 2008 une hausse de son chiffre d'affaires à un rythme toutefois moins rapide compte tenu de la capacité de l'outil industriel qui atteint ses limites. Le LFB s'appuiera sur ses partenariats étrangers pour intensifier l'exportation de ses produits.

Le groupe a prévu en 2008 d'intensifier ses efforts d'investissement avec une forte accélération des dépenses de recherche et développement, passant de 15 % du chiffre d'affaires en 2007 à 20 % en 2008, dont près de 40 % devrait servir au développement de molécules biotechnologiques. Même si le dynamisme de l'activité plasmatique va permettre de financer une grande partie de ces efforts de développements, le groupe devrait pour la première fois se retrouver en situation de dette nette positive. L'année 2008 traduira la volonté affirmée du LFB d'accroître son effort de recherche dans les procédés et produits plasmatiques et son ambition de développer une activité biotechnologique de tout premier plan en France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christian Béchon* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *François Auvigné, Corso Bavagnoli, Isabelle Diaz, Martial Mettendorf, Danielle Golinelli, Daniel Vasmant* ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : *René Abate, William Heiden, Elisabeth Hubert, André Renaudin* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Sébastien Bagot, Bernadette Cauvin, Alain Espargilière, Marc Lascombes, Hervé Marcilly, Emmanuel Paoli* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Pierre Morelle* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, Cailliau Dedouit* ■

L'année 2007 est la première année d'existence de l'établissement public à caractère industriel et commercial nommé La Monnaie de Paris, la loi de finances pour 2007 ayant clos le budget annexe des « Monnaies et médailles » au 31 décembre 2006 et créé corrélativement La Monnaie de Paris. Il s'agit donc d'une entrée dans le périmètre de l'Agence des Participations de l'État.

Faits marquants

L'article 36 de la loi de finances pour 2007 a clos le budget annexe des « Monnaies et Médailles » à la date du 31 décembre 2006 et a, corrélativement, créé « La Monnaie de Paris », établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Doté de la personnalité morale, celui-ci est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Économie et dispose d'un droit exclusif à frapper les euros destinés à la circulation en France pour le compte de l'État. Il exerce par ailleurs des activités commerciales.

Il est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales et non plus à celles de la comptabilité publique. Le décret portant statut de l'établissement, pris en application de la loi de finances pour 2007, a été publié au Journal Officiel du 28 février 2007.

L'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'État attachés aux missions du budget annexe des Monnaies et Médailles, a été transféré à l'établissement, à l'exception de l'Hôtel des Monnaies, mis à la disposition de l'établissement public à titre de dotation et pour lequel il supporte la gestion, l'entretien ainsi que le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations.

Au cours de l'année, l'ensemble des organes de gouvernance de l'établissement ont été mis en place : conseil d'administration, nomination du Président-directeur général, comités spécialisés, élection des représentants des personnels, choix du commissaire aux comptes.

Par ailleurs, l'établissement a élaboré un projet stratégique dénommé Cap 2012, examiné par le conseil d'administration durant l'automne 2007 puis approuvé formellement lors de sa séance du 21 février 2008, prévoyant notamment la dynamisation des activités commerciales et une restructuration industrielle importante par la mise en place d'un plan de départs volontaires, visant à réduire les effectifs de l'établissement d'environ 160 personnes, soit un quart des effectifs. Un accord d'entreprise a été conclu sur les conditions de ce plan avec les institutions représentatives du personnel le 3 mars 2008.

L'année 2007 est une année de transition pour l'établissement, qui a dû s'adapter aux nouvelles règles qui le régissent en matière comptable et fiscale notamment. L'établissement s'est également placé dans une dynamique de relance commerciale et de forte amélioration de sa compétitivité.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du premier exercice de l'EPIC s'élève à 104,5 M€.

Sur la frappe des euros courants destinés à être mis en circulation en France, la commande de l'État a porté sur un programme de frappe initial de 700 millions de coupures dont 600 millions de « pièces rouges » (1, 2 et 5 centimes) et 100 millions de « pièces jaunes » (10 et 20 centimes). Ce programme a été porté en cours d'année à 800 millions de coupures (dont 670 millions de « pièces rouges ») et complété par la frappe de 9,4 millions de pièces de 2 € commémorant le Traité de Rome. Ce niveau de production de pièces n'avait pas été atteint depuis 2001 au moment de l'arrivée de l'euro.

Le produit de la cession des monnaies courantes françaises s'élève à 37,6 M€ (hors 2 € commémorative) tandis que le chiffre d'affaires des monnaies étrangères et TOM s'élève à 34,8 M€. Au total, 970 millions de pièces étrangères ont été frappées en 2007 dont environ 500 millions pour la Banque des États d'Afrique

Fiche d'identité

■ Ancien budget annexe du ministère de l'économie, l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) La Monnaie de Paris a été créé parl'article 36 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007.

■ La loi a confié les missions suivantes à La Monnaie de Paris :
- à titre exclusif, de fabriquer pour le compte de l'État les pièces métalliques mentionnées à l'article L. 121-2 du code monétaire et financier (monnaies courantes destinées à la circulation en France) ;
- de fabriquer et commercialiser pour le compte de l'État les monnaies de collection françaises ayant cours légal et pouvoir libératoire ;
- de lutter contre la contrefaçon des pièces métalliques et procéder à leur expertise et à leur contrôle, dans les conditions prévues à l'article L. 162-2 du code monétaire et financier ;
- de fabriquer et commercialiser les instruments de marque, tous les poinçons de garantie des matières d'or, d'argent et de platine, les monnaies métalliques courantes étrangères, les monnaies de collection étrangères ainsi que les décorations ;
- de conserver, protéger, restaurer et présenter au public ses collections historiques et mettre en valeur le patrimoine immobilier historique dont il a la gestion ;
- de préserver, développer et transmettre son savoir-faire artistique et technique ; il peut à ce titre, et en complément de ses autres missions, fabriquer et commercialiser des médailles, jetons, fontes, bijoux et autres objets d'art.

Le décret portant statut de l'établissement du 28 février 2007 organise la gouvernance de l'EPIC.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 1er janvier 2007 : création de l'établissement ;

■ 5 avril 2007 : premier conseil d'administration de l'EPIC. Celui-ci est composé de vingt-et-un membres dont sept administrateurs représentant l'État, sept personnalités choisies en fonction de leurs compétences dans des domaines en rapport avec l'activité de l'établissement ou la gestion des entreprises, sept représentants des personnels ;

■ 21 février 2008 : approbation par le conseil d'administration du plan stratégique Cap 2012 ;

■ 3 mars 2008 : signature de l'accord d'entreprise sur la mise en place de Cap 2012 et notamment les mesures sociales y afférentes ;

■ 27 juin 2008 : signature du contrat pluriannuel entre l'État et l'établissement.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII Données sociales
VIII Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2007
Capital détenu par l'État (en %)	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/
Chiffre d'affaires	105
dont réalisé à l'étranger	*34*
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-6
Résultat financier	0
Marge brute d'autofinancement avant variation du BFR	10
Résultat net - part du groupe	-21
Résultat net - intérêts minoritaires	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-21
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	134
dont écart d'acquisition net	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*0*
dont immobilisations financières	*3*
Capitaux propres - part du groupe	166
Intérêts minoritaires	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0
dont reçus par l'État	*0*
Autres rémunérations de l'État	0
Provisions pour risques et charges	27
Dettes financières nettes	-99
Dettes financières brutes à plus d'un an	0
Effectifs en moyenne annuelle	619
Charges de personnel	40
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-20 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,6
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	-12,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-59,6 %

Évolution du chiffre d'affaires

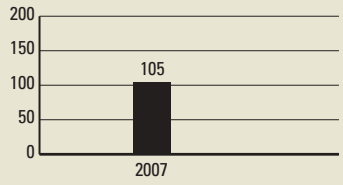

Évolution résultat net - part du groupe

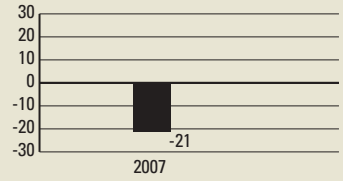

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

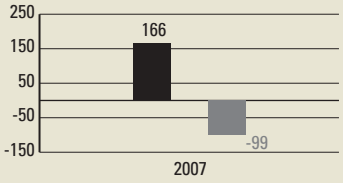

Centrale. Il convient de noter que La Monnaie de Paris a également frappé des euros pour le Luxembourg et pour Malte à l'occasion pour cette dernière de son entrée dans la zone euro. Les activités de monnaies de collection et de médailles, décorations, bijoux, et fontes, ont contribué pour 12,2 M€ et 14,2 M€ respectivement au chiffre d'affaires de l'établissement.

Les charges d'exploitation de l'établissement sont principalement composées des coûts d'approvisionnement en métal et des charges de personnels. Si l'excédent brut d'exploitation s'élève à 9,2 M€ soit 8,8 % du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation est négatif, s'établissant à -6,4 M€. L'établissement a en effet été amené à doter pour un montant significatif (environ 7 M€) les provisions pour risques et charges pour certains litiges. De même, une dotation pour dépréciation de créances de 4,7 M€ a été passée dans les comptes, l'établissement ne pouvant plus avoir recours au recouvrement des créances via l'administration fiscale de l'État. Aucune dépréciation pour créance douteuse n'apparaissait donc dans les comptes du budget annexe.

Le résultat net de l'établissement s'établit au final à -20,8 M€. En effet, une provision exceptionnelle a fait l'objet d'une dotation pour le financement des mesures sociales associées au plan de départs volontaires. Son coût a été chiffré à environ 15 M€. Des contentieux commerciaux issus de l'ancienne direction des monnaies et médailles expliquent également d'importantes provisions.

Le mauvais résultat affiché par l'entreprise provient donc en partie d'une compétitivité encore insuffisante, mais également de nombreuses provisions résultant du changement de statut ou d'événements exceptionnels.

Enfin, il convient de noter que l'Hôtel des Monnaies, le siège parisien de La Monnaie de Paris qui a été remis en dotation à titre gratuit à l'établissement par la loi de finances, qui n'apparaissait pas dans le bilan de clôture de la Direction des Monnaies et Médailles, a fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement, en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifiques, sur la recommandation du Conseil National de la Comptabilité.

Perpectives

L'année 2008 est l'année de la mise en place de Cap 2012. En particulier, l'établissement a engagé et poursuivra cette année une refonte du programme des monnaies de collection. Une nouvelle gamme d'euros en or et en argent, dont les valeurs faciales sont égales aux valeurs marchandes, a été lancée. Il s'agit d'un retour aux fondamentaux de la numismatique, cette nouvelle gamme constituant une réponse concrète apportée aux demandes des collectionneurs français. La Monnaie de Paris prévoit en 2008 la fabrication, d'une pièce de 5 euros en argent à 2 millions d'exemplaires et d'une pièce de 15 euros fabriquée à 500 000 unités.

Un projet de consolidation de la gamme des médailles et des bijoux a été lancé. L'étude de l'implantation sur le site parisien d'un « concept store » qui ferait découvrir à un très large public les richesses de La Monnaie de Paris et proposerait une « expérience des sens » autour du métal et des métiers d'art a été lancée.

La restructuration profonde de l'organisation sera également menée, suite à la signature entre la direction générale et les institutions représentant le personnel d'un accord d'entreprise le 3 mars 2008.

Enfin, 2008 est l'année de la mise en place d'un contrat pluriannuel portant sur la période 2008-2012 entre l'État et l'établissement, organisant notamment leurs relations économiques et financières sur l'activité de frappe des monnaies courantes françaises. Pour 2008, la commande l'État s'élève à 1 341 millions de pièces, dont 300 millions en vue de constituer un stock de sécurité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christophe Beaux* (personnalité qualifiée) ■ Adminis-trateurs représentant l'État : *Pierre Aubouin, Emmanuel Constans, Hervé de Villeroché, Valérie Maldonado, Francine Mariani-Ducray, Sylviane Miroux, Lionel Siret* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Braidy, Sylvain De Forges Lemoyne, Dominique Hollard, François Lemasson, Armand Pujal, Alain Robert* ■ Représentants des salariés : *Jean Bernadou, Jonathan Goimard, Michel Lasset, Dominique Loiseau, Franck Ludger, Christophe Robieux, Chantal Verny* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Guy Worms* ■ Commissaire aux comptes : *Grant Thornton* ■

La Semmaris est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Paris-Rungis sur lequel sont implantées principalement des entreprises de commerce de gros de produits frais.

Le MIN de Rungis, premier marché mondial de gros en produits frais, joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agro-alimentaires.

Faits marquants

La Semmaris a connu une évolution de son capital dans un contexte économique stable

L'année 2007 a été marquée par l'entrée minoritaire d'Altarea au capital de la Semmaris. Le 9 août 2006, l'État a initié une procédure de gré à gré et lancé un appel à candidatures qui a conduit au dépôt de plusieurs offres fermes. Après consultation et avis conforme de la Commission des participations et des transferts, l'État a retenu l'offre du groupe Altarea, spécialisé dans le développement et l'exploitation de centres commerciaux en France, en Italie et en Espagne. Le nouvel actionnaire est entré à hauteur de 33,34 % du capital par l'acquisition d'une partie des actions détenues par l'État et par une augmentation de capital réservée. Au terme de cette opération, ALTAREA détient 33,34 % du capital de la SEMMARIS et le secteur public conserve plus de 50 % du capital de l'entreprise.

L'entrée d'ALTAREA au capital de la SEMMARIS doit permettre de poursuivre et de renforcer le développement de l'entreprise en capitalisant sur son savoir-faire unique en matière d'aménagement et d'exploitation de marchés de gros alimentaires, aussi bien en France que sur le plan international. L'incorporation au capital de la SEMMARIS de la créance détenue par l'Etat sur l'entreprise, dans le cadre de l'opération, a en outre renforcé très significativement les capitaux propres de la société, lesquels sont passés de 21 M€ en 2006 à 53 M€ en 2007. Trois raisons principales ont motivé cette évolution de la structure du capital de la Semmaris. Tout d'abord, l'exercice de la mission de service public de la société ne nécessitait plus une participation majoritaire de l'État. L'État considère qu'il peut continuer à veiller au respect des obligations de service public inhérentes aux missions du marché via le contrat de concession existant et le contrôle sanitaire, sans demeurer actionnaire majoritaire. Ensuite, le rôle d'accompagnement et d'actionnaire majoritaire de l'État pendant la phase de construction du MIN puis dans son développement afin qu'il assure la distribution de la production agricole et approvisionne la région parisienne est désormais un objectif atteint. Enfin, bien que la situation financière de la Semmaris soit saine et sa mission de modernisation et de rationalisation du circuit de distribution de produits frais accomplie, le MIN doit engager un nouvel élan stratégique pour assurer son développement en France comme à l'international et s'adapter aux évolutions du secteur.

L'année 2007 a été marquée par une conjoncture stable avec un recul de la consommation alimentaire du fait de la faible progression du pouvoir d'achat des ménages tandis que les prix des denrées alimentaires ont évolué à la hausse. Dans ce contexte, le MIN de Rungis est parvenu à maintenir ses parts de marché puisque le chiffre d'affaires global des opérateurs présents sur le MIN a progressé de 0,5 %.

La Semmaris a poursuivi sa politique de modernisation du marché afin de réhabiliter certains bâtiments, renforcer la sécurité incendie ou encore engager la rénovation du terminal ferroviaire. Le montant total des investissements réalisés en 2007 sur le MIN s'élève à 11,89 M€. Dans ce contexte d'enrichissement de la qualité de son offre de services aux grossistes, la Semmaris poursuit une politique de revalorisation des tarifs de ses prestations, prenant notamment en compte les prix pratiqués sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

La Semmaris a poursuivi en 2007 ses actions de marketing stratégique, dans le cadre d'un programme triennal couvrant la période 2005-2007, destinées à mieux faire connaître l'offre du MIN et déclinées autour de cinq axes majeurs : promotion des produits frais, défense de la fonction de marché physique, travail de fond sur la restauration hors foyer, transmission des valeurs du MIN et d'une image plus moderne, développement de la notoriété à l'international.

La Semmaris a mis l'accent sur ses activités à l'international en 2007, avec la signature de deux accords de coopération avec Mercamadrid et le marché de New Covent Garden à Londres. L'entreprise a également réalisé des missions de conseil à l'international au cours desquelles la Semmaris a pu faire valoir ses compétences.

Analyse financière

La structure financière s'améliore

Le chiffre d'affaires de la Semmaris en 2007 s'élève à 80,6 M€ en progression de 4,4 % par rapport à 2006. Les produits des droits d'accès et de stationnement (9,7 M€) et les produits sur charges récu-

Fiche d'identité

■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (Semmaris), marché sur lequel se sont transférées les anciennes halles centrales de Paris en 1969. L'État est actionnaire à hauteur de 32,17 % du capital.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Début 2007 : ouverture de la nouvelle zone logistique et commerciale (Eurodelta) ;
■ Juillet 2007 : partenariat avec le Marché de gros de Madrid ;
■ Décembre 2007 : partenariat avec New Covent Garden Market ;
■ Eté 2008 : opération de communication avec les brasseries FLO.

Degré d'appartenance au secteur public
I - Activité et résultat
II - Immobilisations nettes
III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2006	2007
Capital détenu par l'État (en %)	56,9	32,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	29,3	23,4
Valeur boursière de la participation de l'État au 29 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	77	81
dont réalisé à l'étranger	*0*	*0*
Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	4	8
Résultat financier	0	1
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	26	26
Résultat net - part du groupe	4	7
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble combiné	4	7
Total des immobilisations nettes	352	351
dont écart d'acquisition net	*0*	*0*
dont immobilisations incorporelles nettes	*0*	*0*
dont immobilisations financières nettes	*14*	*14*
Capitaux propres - part du groupe	21	53
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	1
dont reçus par l'État	*0*	*0*
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2	1
Dettes financières nettes	54	2
Dettes financières brutes à plus d'un an	76	41
Effectifs en moyenne annuelle	219	215
Charges de personnel	13	14
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,2 %	8,6 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	59,4	65,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	19 %	13,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	257,1 %	3,8 %

Évolution du chiffre d'affaires

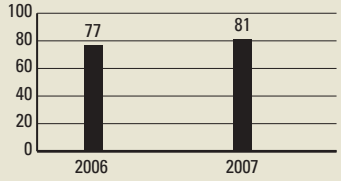

Évolution résultat net

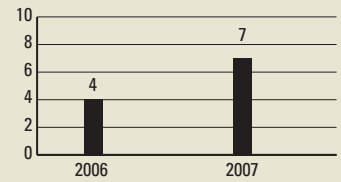

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

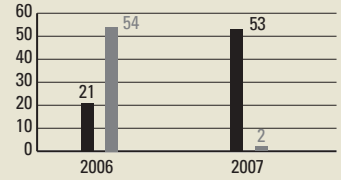

pérables et ventes d'eau et d'électricité (22,7 M€) sont en légère augmentation en 2007. Les redevances indexées (loyers des surfaces louées dans les immeubles de bureaux) ont bénéficié de l'importante évolution de l'indice du coût de la construction ; elles ont progressé de 11,4 % par rapport à 2006 et s'élèvent à 11,5 M€. Les redevances homologuées (droits d'occupation dans les différents pavillons) ont rapporté 32,4 M€ et ont progressé de 2,5 % par rapport à 2006, grâce principalement à une hausse des tarifs de +2 %.

Le taux d'occupation du domaine immobilier demeure stable au cours de l'exercice 2007 et s'élève à 93,7 % soit 883 975 m² de surface occupée. Les charges d'exploitation ont progressé de +2,3 % par rapport à 2006 ; cette évolution s'explique par la progression des achats d'électricité et chaleur de 10,7 % et des opérations de désamiantage d'un montant de 547 k€.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 7,7 M€ à fin 2007, et représente grâce à une maîtrise des charges courantes de l'entreprise 9,5 % du chiffre d'affaires contre 5,1 % en 2006 et 4 % en 2005. Le résultat net s'élève ainsi à 7,1 M€ en 2007 contre 3,6 M€ en 2006.

La structure financière de l'entreprise est saine avec des dettes financières nettes de 2,45 M€ au 31 décembre 2007. La situation nette (capitaux propres hors droits du concédant) est de 52,7 M€ au 31 décembre 2007, en forte augmentation compte tenu de la prime d'apport de 24,4 M€ résultant de l'augmentation de capital de novembre dernier consécutive à l'arrivée du groupe Altarea. La capacité d'autofinancement (+28,2 M€) poursuit sa progression (+26,3 M€ en 2006 et 23,2 M€ en 2005).

La Semmaris a versé, au titre de l'exercice 2007, 2,3 M€ de dividendes soit près du tiers du résultat net distribuable.

Perspectives

Le développement de l'offre de produits et services

Forte de ses savoir-faire techniques et commerciaux et d'une nouvelle structure capitalistique, la Semmaris entend poursuivre l'aménagement du marché et mettre en œuvre un plan d'investissements pour la période 2008-2012. Le MIN doit engager un nouvel élan stratégique pour assurer son développement en France comme à l'international et s'adapter aux évolutions du secteur. Outre le maintien du niveau technique de l'outil industriel du MIN, les investissements viseront principalement à parfaire l'hygiène alimentaire de certains pavillons, restructurer des locaux en vue d'améliorer les taux d'occupation et développer de nouvelles offres immobilières. Le programme d'investissement tiendra compte de la capacité financière de la Semmaris afin de maintenir les équilibres bilantiels.

L'international est un levier de croissance important pour Rungis dont l'activité demeure essentiellement nationale. Les activités à l'export représentent près de 15 % de l'activité du Marché, du fait de l'internationalisation des filières des produits alimentaires. Ce segment d'activité constitue un axe de développement que la Semmaris continuera à encourager. La Semmaris pourra également rechercher d'autres sources de développement et participer à la gestion de marché de gros à l'international, tirant profit de son savoir-faire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION*: Président : *Marc Spielrein* (administrateur désigné en assemblée générale) ■ Administrateurs représentant l'État : *Pierre Achard, Francis Amand, Corso Bavagnoli, Olivier Marembaud, Philippe Merillon* ■ Administrateurs représentant le groupe Altarea : *Gilles Boissonnet, Éric Dumas, Jean-François Favre, Jacques Nicolet, Alain Taravella* ■ Administrateurs représentant les autres personnes morales : *Bruno Borrel (Sycopla), Mireille Flam (Ville de Paris), Marc Hervouet (Unigros), Christian Hervy (Conseil général du Val-de-Marne), Christian Pepineau (Chambre syndicale des fruits et légumes), Jackie Theart (APHUMR)* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Michel Boudignon* ■ Censeurs : *Claude Bellot* (Président de la confédération générale de l'alimentation en détail), *Michel Caffin* (Président de la chambre régionale d'agriculture), *Sylvie Planet* (Présidente du comité technique consultatif) ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Cabinet Tomsin* ■

** La composition du conseil d'administration de la Semmaris est régie par les dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié organisant le contrôle de l'État sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État. Le conseil d'administration comprend dix-huit membres: cinq représentants de l'État nommés par arrêté, douze représentants des autres actionnaires élus par l'assemblée générale, et un représentant des salariés élu par le personnel de la société.*

Comptes combinés 2007

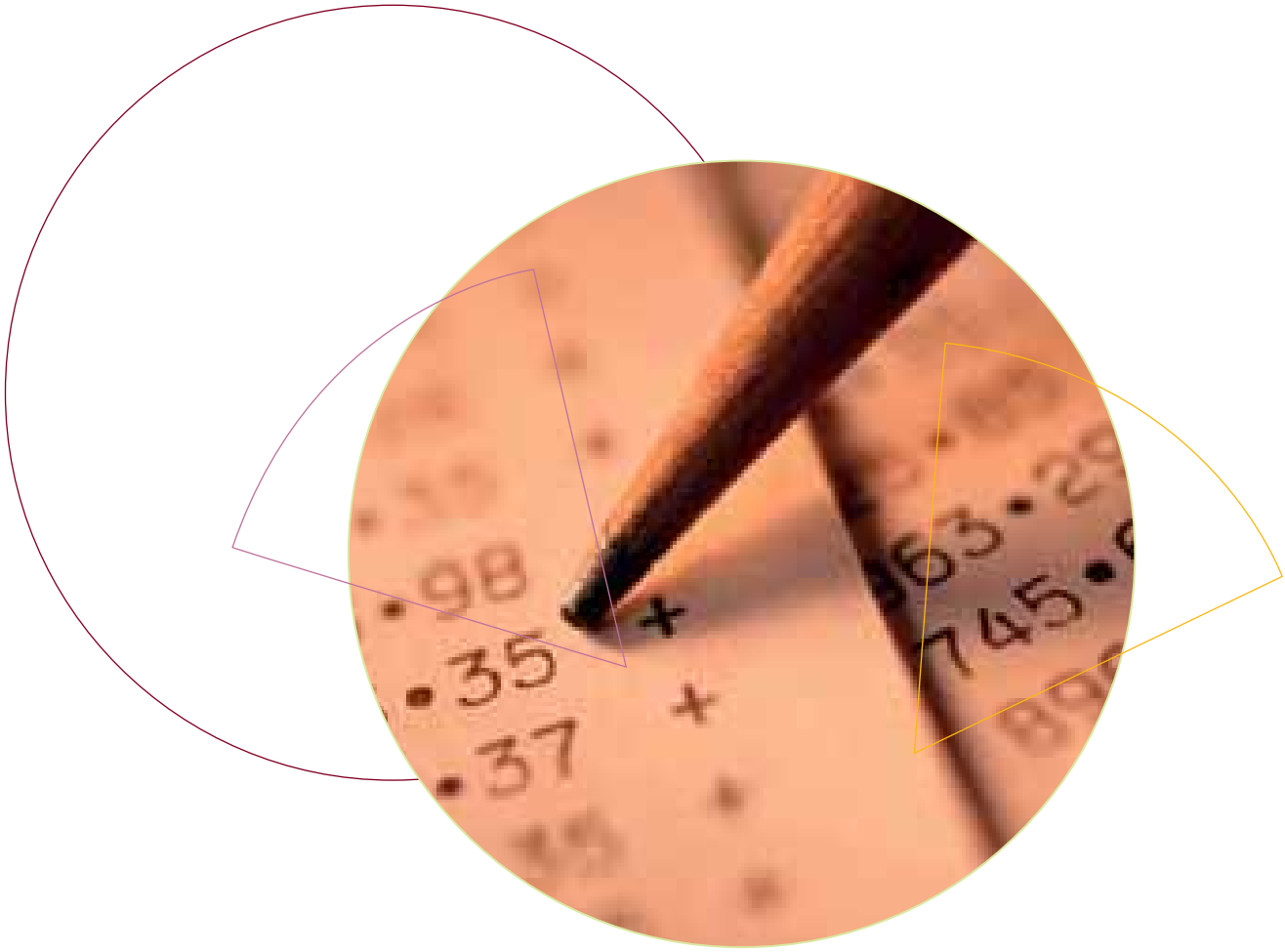

Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2008 de l'État actionnaire – Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 28 janvier 2004 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de la Sécurité financière ;

Après avoir examiné :

- le Manuel de combinaison de l'Agence des Participations de l'État en date du 1er février 2006 et ses mises à jour ;
- le rapport 2008 de l'État Actionnaire – Agence des Participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 rappelé ci-dessus.

Considérant que :

- cette combinaison s'inscrit dans un processus d'enrichissement constant de l'information prodiguée par les états financiers combinés conformément à la perspective affichée dans l'avertissement du rapport 2004 sur les premiers comptes combinés ;
- le processus ci-dessus concerne notamment le contenu du périmètre lui-même pour les entités pouvant être considérées comme répondant aux critères définis par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 la loi du 15 mai 2001 modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 ;
- les états financiers combinés 2007, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 146 à 227 du rapport 2008 ;
- l'Avis requis des Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de Personnalités Indépendantes :

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le Manuel de combinaison, rappelés à l'annexe 2 Principes Comptables figurants aux pages 154 à 163 du rapport 2008, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des participations de l'État ;
- estime que, compte tenu du processus d'enrichissement rappelé ci-dessus, l'application intégrale des principes comptables du Manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et indiquées à la note 30 du rapport 2008.

Paris, le 9 septembre 2008

Le groupe des Personnalités Indépendantes

MM. BLONDEL Patrice — NAHUM William

BRACCHI Antoine — STOLOWY Hervé

FRECHES Jean-Benoît

Préambule

Les comptes présentés constituent des comptes combinés. *Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :*

- *compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, les titres des entités intégrées ne sont pas éliminés. En conséquence, aucun écart d'acquisition ou d'évaluation n'est constaté sur ces titres de participation ;*
- *les capitaux propres combinés part du groupe ont été déterminés à partir des capitaux et des réserves des groupes concernés.*

Ils incluent aussi la part des minoritaires issue d'une détention non exclusive par l'État du capital des sociétés mères des groupes concernés.

L'option de la mise en équivalence ayant été choisie sur l'exercice 2007 comme mode d'intégration des entités contrôlées conjointement, deux nouvelles entités sont mises en équivalence sur l'exercice (EADS, Thales) ne nécessitant pas de retraiter l'exercice 2006. ***Six entités du périmètre sont donc incluses dans la combinaison par dérogation en utilisant la méthode de la mise en équivalence (Air France KLM, France Télécom, Safran, Renault, EADS et Thales).***

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes conformément au référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité de l'exercice 2006 pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.
La publication des comptes de GIAT en normes IFRS à compter du 1er janvier 2006, et des comptes de la RATP, de La Poste et de la SNCF et RFF à compter du 1er janvier 2007, a conforté l'option retenue.

Au titre de l'exercice 2007, l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) n'a été réalisée que dans le cas où l'information a été obtenue et a été jugée suffisamment fiable. Les exceptions aux retraitements IFRS sont détaillées dans les principes comptables.

Pour l'exercice 2007*, des modalités de simplification ont été mises en œuvre* ***pour le traitement des comptes intragroupes :***

- *seules les opérations entre les principales entités des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été retraitées ;*
- *des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat) ;*
- *les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie…) n'ont pas été éliminées.*

Les engagements hors bilan, les instruments financiers ainsi que les informations de nature fiscale (déficits reportables…) ont été synthétisés à partir des informations communiquées par les différents groupes.

Comptes combinés

Bilan actif 2007 et 2006 retraité *(en millions d'euros)*

Bilan	Note	2007	2006 retraité
Écarts d'acquisition	4	15195	14179
Licences, marques et bases d'abonnés	5	2301	1027
Autres immobilisations incorporelles	6	10248	9486
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	7	69700	40674
Immobilisations corporelles - Domaine propre	8	132094	156603
Immeubles de placement	9	2296	2300
Titres mis en équivalence	10	25492	22213
Actifs financiers non courants	11	30331	31183
Portefeuille de titres de l'activité bancaire (La Poste)	12	68339	64021
Impôts différés actifs	13	4022	4266
Autres actifs non courants	14	385	551
TOTAL ACTIF NON COURANT		*360403*	*346503*
Stocks	15	16446	17718
Créances d'exploitation	16	55266	53833
Créances diverses	17	2296	2304
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)	12	43362	38552
Actifs financiers courants	11	25954	26008
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)	12	7302	6942
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	23711	17942
TOTAL ACTIF COURANT		*174337*	*163299*
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	444	672
TOTAL ACTIF		**535184**	**510474**

Bilan passif 2007 et 2006 retraité *(en millions d'euros)*

Bilan	Note	2007	2006 retraité
Capital et dotations en capital		47037	46444
Primes liées au capital		4061	6033
Réserves et report à nouveau		2545	-9221
Résultat combiné		13880	13142
Capitaux propres		*67523*	*56398*
Intérêts minoritaires		3043	2635
Capitaux propres de l'ensemble combiné		*70566*	*59033*
Provisions non courantes	20	55045	54167
Avantages au personnel-non courant	21	18226	18478
Passifs financiers non courants	22	87872	97336
Autres passifs non courants	23	26718	25954
Impôts différés passifs	13	9438	9132
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		*197299*	*205067*
Provisions courantes	20	5729	6021
Avantages au personnel- courant	21	1954	1833
Passifs financiers courants	22	41290	30955
Dettes d'exploitation	24	62289	66166
Autres passifs courants	25	39392	34185
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)	26	116487	107098
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		*267141*	*246258*
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	19	178	116
TOTAL PASSIF		**535184**	**510474**

Variation des capitaux propres 2006-2007 *(en millions d'euros)*

	Capital dotations en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2006	**46729**	**5750**	**2419**	**54898**
Changement de méthode affectant les capitaux propres d'ouverture publiés *Incidence passage aux IFRS de RATP, SNCF, RFF et La Poste*	-285	283	1502	1500
Capitaux propres combinés retraités au 31 décembre 2006	**46444**	**6033**	**3921**	**56398**
Augmentation de capital	3492	10	97	3599
Réduction de capital	-2749	-647	667	-2729
Dividendes			-5782	-5782
Variation de périmètre	-142	-1474	2318	702
Juste valeur des intruments financiers			2388	2388
Juste valeur des actifs disponibles à la vente			234	234
Résultat IFRS			13880	13880
Écart de conversion			-1026	-1026
Autres	-8	140	-273	-141
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**47037**	**4062**	**16424**	**67523**

Tableaux de flux de trésorerie 2007 *(en millions d'euros)*

	2007
Résultat net part du groupe après impôts	13880
Intérêts minoritaires	427
Résultat des sociétés mises en équivalence	-3095
Amortissements et provisions	8814
Charges et produits d'actualisation	3953
Plus et moins values sur cession d'actifs	-847
Autres éléments non monétaires	-1564
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	*21568*
Variation du besoin en fonds de roulement	-213
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	*21355*
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles, corporelles et financières)	-22684
Cessions d'immobilisations (incorporelles, corporelles et financières)	5358
Subventions d'investissement encaissées	3448
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	124
Autres flux liés aux opérations d'investissements	-330
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	*-14084*
Diminution de trésorerie liée à la sortie de Dagris du périmètre de combinaison et aux mises en équivalence d'EADS, Thales et Semmaris	-2429
Entrée dans le périmètre de Monnaie de Paris et des Aéroports de Lyon, Toulouse et Bordeaux	119
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
Augmentation de capital ou dotation en capital	751
Réduction de capital	-762
Variation d'emprunts et intérêts payés	1003
Dividendes versés au cours de l'exercice	-5058
Autres flux liés aux opérations de financement	-29
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	*-4095*
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	**866**
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	19983
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	20849
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	**866**

Compte de résultat 2007 et 2006 retraité *(en millions d'euros)*

Compte de résultat en normes IFRS	Note	2007	2006 retraité
Produits nets bancaires (La Poste)	Note 1	4667	4610
Chiffre d'affaires	Note 1	151455	155533
Autres produits des activités ordinaires	Note 1	6873	5656
Achats et charges externes	Note 2	-84971	-85563
Achats comsommés		*-54063*	*-57532*
Charges externes		*-30908*	*-28031*
Charges de personnel	Note 2	-42989	-45230
Impôts et taxes	Note 2	-6291	-6354
Autres produits et charges opérationnels	Note 2	-9256	-10761
Autres produits et charges d'exploitation		*-240*	*-379*
Autres produits et charges opérationnels		*1368*	*1872*
Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions		*-10384*	*-12254*
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		19488	17891
RÉSULTAT FINANCIER	Note 3	-4980	-4582
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		*14508*	*13309*
Impôts sur les bénéfices exigibles	Note 13	-4228	-3401
Impôts sur les bénéfices différés	Note 13	923	615
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	Note 19	9	5
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		*11212*	*10528*
Résultat des sociétés mises en équivalence	Note 10	3095	2885
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		*14307*	*13413*
Intérêts minoritaires		-427	-271
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**13880**	**13142**

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du tableau de flux de trésorerie *(en millions d'euros)*

		31 DÉCEMBRE 2007	31 DÉCEMBRE 2006
Actifs financiers courants (uniquement VMP, TCN, actions et OPCVM)	Note 11	3912	5499
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 16	23711	17942
Comptes courants créditeurs hors billets de trésorerie (en passifs financiers)	Note 20	6774	3458
Trésorerie nette retenue pour TFT		**20849**	**19983**

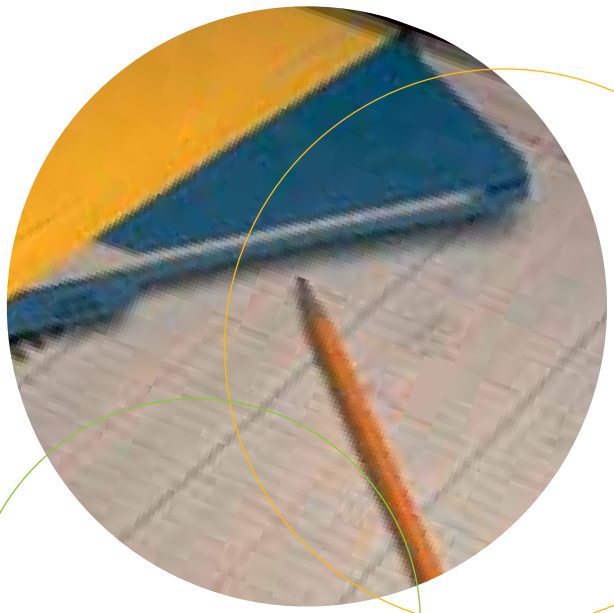

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison

1.2 Versement d'un premier dividende en 2008 par la SNCF à l'État au titre des résultats 2007

1.3 Provisions liées à l'exploitation des centrales nucléaires

1.4 Option pour la consolidation par mise en équivalence des entités contrôlées conjointement

1.5 Établissement de comptes IFRS pour les entités émettant des titres de créances cotés

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

2.3 Périmètre de combinaison

2.4 Homogénéité des principes et convergence

2.5 Élimination des comptes intra - groupes

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

2.7 Dépréciation d'actifs

2.8 Écarts d'acquisition

2.9 Marques et bases d'abonnés

2.10 Autres immobilisations incorporelles

2.11 Immobilisations corporelles – Domaine concédé

2.12 Immobilisations corporelles - Domaine propre

2.13 Location financement

2.14 Immeubles de placement

2.15 Actifs financiers

2.16 Stocks et en-cours

2.17 Créances d'exploitation

2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité

2.19 Actions propres

2.20 Subventions publiques

2.21 Paiements fondés sur des actions

2.22 Provisions et passifs éventuels

2.23 Passifs financiers

2.24 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

2.25 Engagements de retraite et assimilés

2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes

2.27 Impôts différés

2.28 Contrats de longue durée

2.29 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité

2.30 Estimations

3 NOTES ANNEXES

Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires

Note 2 Charges et autres produits opérationnels

Note 3 Résultat financier

Note 4 Écarts d'acquisition

Note 5 Marques et bases d'abonnés

Note 6 Autres immobilisations incorporelles

Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé

Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre

Note 9 Immeubles de placement

Note 10 Titres mis en équivalence

Note 11 Actifs financiers courants et non courants

Note 12 Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)

Note 13 Impôts sur les bénéfices

Note 14 Autres actifs non courants

Note 15 Stocks

Note 16 Créances d'exploitation

Note 17 Créances diverses

Note 18 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés

Note 20 Provisions

Note 21 Avantages au personnel

Note 22 Passifs financiers courants et non courants

Note 23 Autres passifs non courants

Note 24 Dettes d'exploitation

Note 25 Autres passifs courants

Note 26 Dettes de l'activité bancaire (La Poste)

Note 27 Instruments financiers

Note 28 Engagements hors bilan

Note 29 Information sectorielle

Note 30 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison

■ 1.1.1 La cession partielle par l'État des titres Semmaris

L'opération d'ouverture du capital de la Semmaris, initiée par l'État en août 2006, s'est achevée en novembre 2007 avec l'entrée du groupe Altarea au capital de la société.

Les principales caractéristiques de cette opération ont été les suivantes :
• l'État a cédé sa créance (28,72 M€ en principal) qu'il détenait sur la Semmaris à Altarea qui l'a apportée à la Semmaris, l'opération se traduisant par une augmentation de capital de la société réservée à ce partenaire et en conséquence par l'extinction de la dette apportée ;
• l'État a cédé ensuite 51 377 actions de la Semmaris à ce partenaire stratégique.

À la suite de l'apport de la créance et de l'acquisition des actions cédées par l'État, Altarea détient 33,34 % du capital et des droits de vote de la Semmaris, les autres actionnaires ont vu leur participation diluée du fait de l'apport, les entités du secteur public conservant la majorité du capital de la Semmaris.

La répartition du capital est ainsi modifiée :

	Avant l'opération	Après l'opération
État	56,85	32,16
Caisse des Dépôts	5,76	4,60
Ville de Paris	16,50	13,19
Département du Val-de-Marne	7,00	5,60
Professionnels et divers	13,89	11,11
Altarea	0	33,34
	100,00	**100,00**

Pour les besoins de l'opération, la Semmaris a fait évaluer la créance détenue par l'État par un expert indépendant, qui a conclu à une valeur actualisée de 26,09 M€. L'écart entre cette valeur d'apport et la valeur comptable de la créance (28,72 M€) constitue un produit exceptionnel de l'exercice de 2,63 M€.

L'apport ayant été réalisé sur la base d'une valeur unitaire de l'action de la Semmaris de 336,37€, l'augmentation de capital s'est traduite par :
• l'émission de 77 562 actions de 16 € de nominal portant le capital social de 4 946 864 € à 6 187 856 € ;
• la création d'une prime d'apport de 24 849 030 €.

Suite à cette opération, la Semmaris est comptabilisée par mise en équivalence dans les comptes combinés 2007.

■ 1.1.2 Dotation en capital et dissolution de Charbonnages de France (CdF)

L'établissement public industriel et commercial (Épic) a bénéficié en décembre 2007 d'une dotation en capital de 40 M€ permettant de participer à la couverture des besoins de financement de la cellule de liquidation sur la durée prévue de trois ans sans recourir à l'endettement.

Le décret prononçant la dissolution et mise en liquidation de CdF le 1er janvier 2008 a été publié le 23 décembre 2007.

Les principales dispositions de ce décret sont les suivantes :
• les obligations liées à la fin des concessions minières sont transférées à l'État ;
• l'Épic est dissous et mis en liquidation le 1er janvier 2008 ;
• l'ensemble des biens, droits et obligations de CdF est transféré à l'État à l'exception de ceux relatifs aux opérations de liquidation et de ceux confiés à l'ANGDM.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2008 dispose la reprise au 2 janvier 2008 par l'État de la dette de CdF dont le principal s'élève à 2,4 Md€.

■ 1.1.3 Dilution de la participation dans Thales

La participation de l'État au capital de Thales a diminué de 31,83 % à 27,51 % au cours de la période. Le 5 janvier 2007, l'assemblée générale des actionnaires de Thales a approuvé l'apport par Alcatel Lucent de ses activités transport et sécurité. Ces apports ont été rémunérés par l'émission de 25 millions de titres Thales au profit d'Alcatel Lucent et le paiement d'une somme de 40 M€.

■ 1.1.4 Rapprochement des activités navales de Thales avec DCNS

Le 29 mars 2007, Thales a cédé à DCNS pour un prix de 514 M€ ses activités navales de surface en France (hors équipements destinés à des programmes navals), DCNS devenant l'actionnaire unique des filiales Armaris et Mopa2. Simultanément Thales est entré au capital de DCNS à hauteur de 25 % pour un prix d'acquisition de 569,1 M€ au côté de l'État qui en conserve 75 %.

Thales aura par ailleurs la possibilité, à échéance de deux ans, de porter sa participation à 35 %.

■ 1.1.5 Dotation en capital de l'Erap

L'État a procédé à la cession de 130 millions d'actions France Télécom le 26 juin 2007 par construction accélérée d'un livre d'ordres, pour un montant de 2 633 M€. L'État a apporté à l'Erap par décision du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi du 13 juillet 2007, une dotation en capital de 2 633 M€ (qui ont été déposés sur un compte à terme rémunéré) en vue de contribuer au remboursement d'une échéance obligataire de 4 000 M€ le 25 avril 2008.

Par ailleurs, l'Erap a procédé le 18 juillet 2007 au remboursement de la dotation ainsi apportée en transférant à l'État 130,7 millions d'actions valorisées chacune à 20,15 €. Cette valeur correspond à la moyenne sur 20 jours du cours de bourse de France Télécom avant l'opération, à laquelle a été appliquée une décote conforme aux conditions de la cession réalisée par l'État. Après ces opérations, la détention des titres France Télécom par l'Erap a été ramenée à 9,23 %, la détention totale, directe et indirecte, par l'État s'établissant à 27,46 %.

Dans la perspective de l'échéance obligataire d'avril 2008, une nouvelle dotation en capital a été apportée par l'État, par décision ministérielle du 27 décembre 2007, pour un montant de 753 M€. Le transfert effectif des fonds a été effectué le 4 janvier 2008.

■ 1.1.6 Entrée dans le capital des aéroports régionaux (chiffre d'affaires cumulé de 253 M€ et total de bilan de 498 M€)

Suite au processus de décentralisation amorcé en 2002, l'État n'a conservé fin 2006 que douze grands aéroports régionaux (Nice, Lyon, Marseille, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Saint-Denis et Cayenne) ainsi que cinq aérodromes secondaires fonctionnant de manière non dissociable de ces derniers et l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Depuis plus de cinquante ans, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) se chargeaient de l'aménagement et de la gestion de ces douze aéroports dans le cadre de contrats de concession dont les cahiers des charges types dataient de 1955 (une révision partielle ayant eu lieu en 1997). Ce cadre juridique devenait de moins en moins compatible avec les réalités économiques de l'activité de l'exploitation aéroportuaire amenée à concilier des enjeux régaliens (sécurité et sûreté) mais aussi de qualité de service, de politique d'investissements et de stratégie commerciale :
• aucun mécanisme incitant le concessionnaire à améliorer les performances

économiques de la concession n'était prévu par les cahiers des charges en vigueur. Ceux-ci stipulaient au contraire que tous les bénéfices tirés de la concession aéroportuaire devaient être réaffectés au financement des investissements ;
• en matière financière, des règles peu compatibles avec le droit européen de la concurrence ou dérogatoires au droit commun des concessions prévalaient, telles la garantie donnée par le concédant aux emprunts ou la reprise en fin de concession de tout ou partie de la dette résiduelle ;
• l'attribution de gré à gré des concessions aux CCI, sans mise en concurrence, posait problème au regard des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement et de transparence posés par le droit communautaire ;
• l'échéance rapprochée des contrats de concession entre fin 2005 et fin 2017 et l'absence de visibilité sur leur avenir empêchaient les exploitants d'optimiser leur gestion.

Le processus de réforme

L'article 7 de la loi nº 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports permet à chaque CCI concernée de céder ou d'apporter son contrat de concession, avant son terme, à une société spécialement constituée dont le capital initial est intégralement détenu par l'État, la CCI et, le cas échéant, les collectivités territoriales intéressées.

Cette réforme s'est concrétisée début 2007 par la création d'Aéroports de Lyon, Aéroport Toulouse Blagnac et Aéroport de Bordeaux Mérignac, sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance au capital détenu à 60 % par l'État, 25 % par la chambre de commerce et d'industrie concernée et 15 % par les collectivités territoriales. Les cahiers des charges des concessions ont été modernisés et prévoient en particulier la suppression des garanties financières apportées jusqu'alors par l'État. En contrepartie de ces changements, les durées des contrats de concession ont été allongées pour des périodes maximales de 40 ans, aux termes de la loi, afin que les sociétés nouvellement créées soient économiquement viables sur le long terme et disposent d'une visibilité suffisante sur leur trajectoire financière et leur politique de développement.

À terme, il est prévu que ce processus se traduise par une implication croissante de l'initiative privée par désengagement progressif de l'État.

■ 1.1.7 Création de l'Épic La Monnaie de Paris

(chiffre d'affaires de 105 M€ et total bilan de 317 M€)

En vertu de l'article 36 de la loi nº 2006-1666 de finances pour 2007 du 21 décembre 2006 et du décret d'application nº 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public industriel et commercial La Monnaie de Paris, il a été créé un établissement public au 1er janvier 2007.

Le régime financier et comptable de l'Épic a été défini en sous section 3, section 2, chapitre Ier, titre II du livre Ier de la partie réglementaire du code monétaire et financier (articles R 121-16 à R 121-20).

Le conseil d'administration s'est réuni pour la première fois le 5 avril 2007. Le premier président-directeur général de l'Épic a été nommé par décret du président de la République le 23 avril 2007.

■ 1.1.8 Retrait du périmètre de combinaison de la société Dagris

Cette entité a été cédée en début de l'exercice 2008. En l'absence d'obtention des comptes arrêtés au 31 décembre 2007, cette entité a été retirée du périmètre de combinaison dès l'exercice 2007. Ce retrait a un effet négatif sur les capitaux propres combinés de 33 M€ et sur le chiffre d'affaires de 66 M€.

1.2 Versement d'un premier dividende en 2008 par la SNCF à l'État au titre de ses résultats 2007

Les efforts de redressement et d'assainissement engagés par le groupe SNCF depuis dix ans lui permettent de dégager un résultat net très positif, de l'ordre du milliard d'euros en 2007 pour le groupe. L'entreprise dispose par ailleurs aujourd'hui d'une capacité d'autofinancement qui lui permet de financer, sans recours à l'endettement, la totalité de ses investissements. Disposant d'un bilan sain – notamment depuis que l'État a consacré définitivement son engagement d'assurer le remboursement de la dette du SAAD– et de résultats durablement positifs, la SNCF a aujourd'hui les moyens à la fois de faire face à ses échéances d'emprunt, de financer son développement et de rémunérer son actionnaire. Pour ces raisons, l'État, en concertation avec la direction de l'entreprise, a considéré que cette année, pour la première fois dans son histoire, la SNCF pouvait verser un dividende. Le montant de ce dividende est fixé par arrêté des ministres chargés de l'économie et du budget. Il correspond à 20 % du résultat net récurrent du groupe, soit 134 M€.

1.3 Versement d'un premier dividende en 2008 par La Poste à l'État au titre de ses résultats 2007

La Poste a versé pour la première fois en 2008 un dividende à l'État, correspondant à 15 % du résultat net réalisé en 2007, soit 141 M€. Ce dividende, dont le montant est fixé par arrêté des ministres chargés de l'Économie, de l'Emploi et de l'Industrie, et du Budget, témoigne de l'insertion de La Poste dans le droit commun des entreprises versant un dividende à leurs actionnaires.

1.4 Provisions liées à l'exploitation des centrales nucléaires

Le dispositif de sécurisation des charges nucléaires mis en place en France par la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application repose sur l'obligation d'une évaluation prudente des charges par les exploitants, un calcul robuste et transparent des provisions, la constitution, au sein des entreprises, d'actifs financiers présentant un degré de sécurité adapté, couvrant complètement les provisions, l'impossibilité pour quiconque, sauf pour l'État, de se prévaloir d'un droit sur ces actifs, comptabilisés de manière spécifique, le contrôle de ces dispositions par une autorité administrative. Un délai de cinq ans (soit jusqu'à fin juin 2011) est laissé aux exploitants pour constituer des actifs en quantité suffisante.

Les comptes combinés au 31 décembre 2007 tiennent compte, pour les provisions liées à l'exploitation des centrales nucléaires, des prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application qui conduisent à prendre en compte les principales différences de présentation et d'évaluation suivantes.

• ***Charges de gestion des déchets issus de la déconstruction des centrales nucléaires***

Le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007 précisent que les charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs issus de la déconstruction doivent être distinguées des charges de déconstruction proprement dites.

• ***Charges de gestion du combustible usé et charges de gestion à long terme des déchets issus du combustible***

Le calcul des provisions pour aval du cycle nucléaire prend en compte la nouvelle notion de « combustible engagé » définie par l'arrêté du 21 mars 2007 comme étant l'intégralité du combustible chargé en réacteur, qu'il soit irradié ou non.

• *Nouvelle définition du cycle d'exploitation*

Selon le décret du 23 février 2007, le cycle d'exploitation du combustible fait référence à des installations industrielles construites ou en construction.

• *Prise en compte de la notion d'exploitant de site pour l'évaluation des charges*

Selon l'arrêté du 21 mars 2007, EDF, exploitant du site de Brennilis, doit provisionner la totalité des charges pour déconstruction des installations de cette centrale et des charges de gestion des combustibles et des déchets, la part revenant au partenaire étant alors enregistrée en créance, sans effet sur le compte de résultat de l'exercice.

Les conséquences dans les comptes combinés de ces modifications sont présentées dans le paragraphe provision pour risques et charges.

Par ailleurs, pour sécuriser le financement des obligations de long terme, EDF et Areva ont mis en place un portefeuille d'actifs de manière à couvrir les dépenses futures mises à leur charge. Le portefeuille dédié d'Areva est dimensionné de telle manière qu'il permette la couverture des engagements figurant au bilan incombant au groupe à l'échéance des opérations de fin de cycle.

En septembre 2005, EDF a décidé :
- d'intégrer, dans l'assiette de constitution des actifs dédiés, les centrales à l'arrêt déjà en cours de déconstruction et la part de la provision pour dernier cœur correspondant au retraitement du combustible et à l'évacuation et au stockage des déchets correspondants ;
- d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés de manière que leur encours soit, fin 2010, au niveau de celui des provisions concernées.

Au 31 décembre 2007, ce portefeuille se monte à 8 604 M€ (6 257 M€ au 31 décembre 2006) chez EDF et à 2 755 M€ (2 873 M€ au 31 décembre 2006) chez Areva.

1.5 Option pour la consolidation par mise en équivalence des entités contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé à compter de l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

Six entités sont mises en équivalence au titre de l'exercice 2007 directement au niveau du périmètre combiné (Safran, Renault, Air France-KLM, France Télécom, EADS et Thales).

Les mises en équivalence de Thales et EADS n'ont aucun effet sur les capitaux propres part du groupe mais conduisent à diminuer le total du bilan de 14,8 Md€, le chiffre d'affaires de 9,1 Md€ et le résultat net des sociétés intégrées de 126 M€.

1.6 L'établissement de comptes IFRS pour les entités émettant des titres de créances cotés

Quatre entités (RATP, La Poste, SNCF et RFF) du périmètre ont établi des comptes IFRS pour la première fois au 1er janvier 2007, présentant ainsi des comptes *pro forma* IFRS pour l'exercice 2006. Les principaux ajustements des comptes combinés au 31 décembre 2006 sont résumés ci-après :

Bilan	Liasse 2006 APE	Immobilisation corporelle	SAAD*	Périmètre de consolidation	Instrument financier	CNP	Autres** retraitements	Total	2006 retraité en normes IFRS
Écarts d'acquisition	14 111	0	0	0	1	0	67	68	14 179
Licences, marques et bases d'abonnés	1 024	0	0	0	0	0	3	3	1 027
Autres immobilisations incorporelles	9 540	0	0		0	0	-54	-54	9 486
Immobilisations corpo - Domaine concédé	40 674	0	0	0	0	0	0	0	40 674
Immobilisations corpo - Domaine propre	154 426	1 849	0	43	0	0	285	2 177	156 603
Immeubles de placement	2 368	0	0	0	0	0	-68	-68	2 300
Titres mis en équivalence	21 741	0	0	0	4	506	-41	469	22 213
Actifs financiers non courants	22 905	0	8 181		439	0	-342	8 278	31 183
Portefeuille de titres de l'activité bancaire (La Poste)	62 530	0	0	0	1 017	14	460	1 491	64 021
Impôts différés actifs	4 292	3	0	0	0	0	-29	-26	4 266
Autres actifs non courants	5 241	-4 649	0	0	-45	0	4	-4 690	551
TOTAL ACTIF NON COURANT	***338 852***	***-2 797***	***8 181***	***43***	***1 416***	***520***	***285***	***7 648***	***346 503***
Stocks	17 719	0	0	0	0	0	-1	-1	17 718
Créances d'exploitation	52 381	0	0	1 461	-348	0	339	1 452	53 833
Créances diverses	4 793	0	198	0	-112	0	-2 575	-2 489	2 304
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)	38 127	0	0	0	-432	0	857	425	38 552
Actifs financiers courants	29 360	-23	-108	-1 683	200	0	-1 738	-3 352	26 008
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)	7 656	0	0	0	0	0	-714	-714	6 942
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 475	0	0	1	-8	0	3 474	3 467	17 942
TOTAL ACTIF COURANT	***164 511***	***-23***	***90***	***-221***	***-700***	***0***	***-358***	***-1 212***	***163 299***
Actifs non courants détenus en vue de la vente	141	-1	0	0	0	0	531	530	672
TOTAL ACTIF	**503 505**	**-2 821**	**8 271**	**-178**	**716**	**520**	**458**	**6 966**	**510 474**

** Service Annexe d'Amortissement de la Dette créé au 1er janvier 1991 et dont la vocation est d'isoler une part de la dette de la dette de la SNCF.*

*** Ces retraitements prennent en compte principalement les retraitements sur les avantages au personnel hors ceux dont les effets ont été annulés par la réforme des régimes spécieux de l'exercice 2007.*

Bilan	Liasse 2006 APE	Immobilisation corporelle	SAAD*	Périmètre de consolidation	Instruments financiers	CNP	Autres** retraitements	Total	2006 retraité en normes IFRS
Capital et dotations en capital	46729	0	0	0	0	0	-285	-285	46444
Primes liées au capital	5749	0	0	0	0	0	283	283	6033
Réserves et RAN	-10762	2984	-414	292	-716	346	-951	1541	-9221
Résultat combiné	13182	-236	-50	4	168	72	0	-42	13142
Capitaux propres	*54898*	*2748*	*-464*	*296*	*-548*	*418*	*-953*	*1497*	*56398*
Intérêts minoritaires	*2617*	*0*	*0*	*0*	*-8*	*0*	*26*	*18*	*2635*
Capitaux propres ensemble combiné	*57515*	*2748*	*-464*	*296*	*-556*	*418*	*-927*	*1515*	*60510*
Provisions non courantes	55573	0	0	0	0	0	-1406	-1406	54167
Avantages au personnel-non courant	17095	0	0	0	0	0	1383	1383	18478
Passifs financiers non courants	87648	0	8619	-4	1147	0	-74	9688	97336
Autres passifs non courants	25954	87	0	0	0	0	-87	0	25954
Impôts différés passifs	9079	34	0	0	0	0	19	53	9132
Total des passifs non courants	***195349***	***121***	***8619***	***-4***	***1147***	***0***	***-165***	***9718***	***205067***
Provisions courantes	8246	-1102	0	15	-15	0	-1123	-2225	6021
Avantages au personnel- courant	1736	0	0	0	0	0	96	96	1833
Passifs financiers courants	30132	0	116	-815	282	0	1240	823	30955
Dettes d'exploitation	67681	-138	0	330	-570	0	-1136	-1514	66166
Autres passifs courants	36875	-4450	0	0	-127	102	1784	-2691	34185
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)	105855	0	0	0	555	0	688	1243	107098
Total des passifs courants	***250525***	***-5690***	***116***	***-470***	***125***	***102***	***1549***	***-4268***	***246259***
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	116	0	0	0	0	0		0	116
TOTAL PASSIF	**503505**	**-2821**	**8271**	**-178**	**716**	**520**	**458**	**6966**	**510474**

CR	Liasse 2006 APE	Immobilisation corporelle	SAAD*	Périmètre de consolidation	Instruments financiers	CNP	Autres** retraitements	Total	2006 retraité en normes IFRS
Produits nets bancaires	4583	0	0	0	62	-4	-31	27	4611
Chiffre d'affaires	155380	0	0	4	0	0	149	153	155533
Autres produits des activités ordinaires	7442	0	0	-1	0	0	-1785	-1786	5656
Achats et charges externes	-87370	99	0	26	0	0	1683	1808	-85562
Achats consommés	*-58682*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1150*	*1150*	*-57532*
Charges externes	*-28688*	*99*	*0*	*26*	*0*	*0*	*533*	*658*	*-28029*
Charges de personnel	-45397	0	0	-50	-1	0	218	167	-45230
Impôts et taxes	-6376	0	0	0	0	0	22	22	-6353
Autres produits et charges opérationnels	-10306	-335	0	34	0	0	-156	-457	-10762
Autres produits et charges d'exploitation	*-5*	*0*	*0*	*-2*	*0*	*0*	*-372*	*-374*	*-379*
Autres produits et charges opérationnelles	*1549*	*-56*	*0*	*4*	*0*	*0*	*375*	*323*	*1872*
Dotations nettes des reports d'amortissement et de provisions	*-11850*	*-279*	*0*	*32*	*0*	*0*	*-159*	*-406*	*-12256*
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	***17956***	***-236***	***0***	***13***	***61***	***-4***	***100***	***-66***	***17893***
RÉSULTAT FINANCIER	***-4627***	***0***	***-50***	***-9***	***107***	***0***	***-5***	***43***	***-4582***
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	***13329***	***-236***	***-50***	***4***	***168***	***-4***	***95***	***-23***	***13311***
Impôts sur les bénéfices exigibles	-3402	0	0	0	0	0		0	-3402
Impôts sur les bénéfices différés	700	0	0	0	0	0	-85	-85	615
Résultat net des actions arrêtées ou en cours de cessation	5	0	0	0	0	0	0	0	5
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	***10632***	***-236***	***-50***	***4***	***168***	***-4***	***10***	***-108***	***10529***
Résultat des sociétés MEQ	2815	0	0	0	0	75	-4	71	2886
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	***13447***	***-236***	***-50***	***4***	***168***	***71***	***6***	***-37***	***13410***
Intérêts minoritaires	-265	0	0	0	0	0	-6	-6	-272
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**13182**	**-236**	**-50**	**4**	**168**	**72**	**0**	**-42**	**13142**

2.PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen nº 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter de l'exercice 2005 les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

À partir du 1er janvier 2007, quatre nouvelles entités ayant des titres de créances négociés sur des marchés financiers présentent leurs comptes en normes IFRS : RATP, SNCF, RFF et La Poste.

En outre, les principes de combinaison n'étant pas détaillés dans le référentiel IFRS, ceux du Règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 ont été retenus. Les principes de combinaison majeurs sont rappelés ci-après.

Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) ;
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités têtes de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires, enregistrés au bilan consolidé des entités combinées, sont présentés distinctement au passif du bilan combiné.

Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables du groupe, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2007

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes combinés au 31 décembre 2007 sont identiques à celles utilisées dans la combinaison du 31 décembre 2006 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2007 qui sont décrits ci-après :

- amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir concernant le capital », qui ajoute des dispositions en vue de permettre d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la société ;
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes » ;
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, paiement fondé sur des actions », cette norme clarifie le champ d'application d'IFRS 2 dans le cas de transactions pour lesquelles une entité ne peut identifier expressément tout ou partie des biens ou services reçus ;
- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » : cette interprétation précise que les pertes de valeur affectant un *goodwill* et certains actifs financiers (placements en instruments de capitaux propres disponibles à la vente et en actifs financiers comptabilisés au coût) comptabilisées dans des états financiers intermédiaires ne peuvent pas être reprises ultérieurement.

Par ailleurs, la norme IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir, relative à l'information financière à fournir sur les actifs et passifs financiers, n'a pas été appliquée au 31 décembre 2007. Les informations communiquées par les entités au titre de cette norme n'étant pas homogènes, leur reprise dans les comptes combinés ne fournirait au lecteur aucune information complémentaire utile.

Passage du bilan actif 2006 au bilan 2006 après passage EADS et Thales d'IP en MEQ

Bilan (en M€)	2006 retraité IFRS	Retraitements MEQ	2006 retraité des MEQ
Écarts d'acquisition	14 179	-1 324	12 855
Licences, marques et bases d'abonnés	1 027	-214	813
Autres immobilisations incorporelles	9 486	-119	9 367
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	40 674	0	40 674
Immobilisations corporelles - Domaine propre	156 603	-2 387	154 216
Immeubles de placement	2 300	-21	2 279
Titres mis en équivalence	22 213	1 444	23 657
Actifs financiers non courants	31 183	-1 047	30 136
Portefeuille de titres de l'activité bancaire (La Poste)	64 021	0	64 021
Impôts différés actifs	4 266	-481	3 785
Autres actifs non courants	551	-152	399
TOTAL ACTIF NON COURANT	*346 503*	*-4 301*	*342 202*
Stocks	17 718	-3 121	14 597
Créances d'exploitation	53 833	-2 833	51 000
Créances diverses	2 304	-346	1 958
Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)	38 552	0	38 552
Actifs financiers courants	26 008	-502	25 506
Autres comptes de l'activité bancaire (La Poste)	6 942	0	6 942
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17 942	-1 981	15 961
TOTAL ACTIF COURANT	*163 299*	*-8 783*	*154 516*
Actifs non courants détenus en vue de la vente	672	0	672
TOTAL ACTIF	**510 474**	**-13 084**	**497 390**

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé à compter de l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

À compter de l'exercice 2007, les entités EADS et Thales sont donc combinées par mise en équivalence au titre de l'exercice 2007.

L'incidence sur les comptes combinés 2006 de ce changement est détaillée dans les tableaux ci-contre et ci-après :

Passage du bilan passif 2006 au bilan 2006 après passage EADS et Thales d'IP en MEQ

Bilan (en M€)	2006 retraité IFRS	Retraitements MEQ	2006 retraité des MEQ
Capital et dotations en capital	46 444	-288	46 156
Primes liées au capital	6 033	-1 325	4 708
Réserves et report à nouveau	-9 221	1 613	-7 608
Résultat combiné	13 142	0	13 142
Capitaux propres	*56 398*	*0*	*56 398*
Intérêts minoritaires	2 635	-30	2 605
Capitaux propres de l'ensemble combiné	*59 033*	*-30*	*59 003*
Provisions non courantes	54 167	-659	53 508
Avantages au personnel-non courant	18 478	-929	17 549
Passifs financiers non courants	97 336	-1 054	96 282
Autres passifs non courants	25 954	0	25 954
Impôts différés passifs	9 132	-352	8 780
Total des passifs non courants	*205 067*	*-2 994*	*202 073*
Provisions courantes	6 021	-607	5 414
Avantages au personnel- courant	1 833	-38	1 795
Passifs financiers courants	30 955	-582	30 373
Dettes d'exploitation	66 166	-8 422	57 744
Autres passifs courants	34 185	-411	33 774
Dettes de l'activité bancaire (La Poste)	107 098	0	107 098
Total des passifs courants	*246 258*	*-10 060*	*236 198*
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	116	0	116
TOTAL PASSIF	**510 474**	**-13 084**	**497 390**

Passage du compte de résultat 2006 au compte de résultat 2006 après passage d'EADS et Thales d'IP en MEQ

Compte de résultat (en M€)	2006 retraité IFRS	Retraitements MEQ	2006 retraité des MEQ
Produits nets bancaires (La Poste)	4 610	0	4 610
Chiffre d'affaires	155 533	-9 172	146 361
Autres produits des activités ordinaires	5 656	-256	5 400
Achats et charges externes	-85 563	5 840	-79 723
Achats comsommés	*-57 532*	*5 823*	*-51 709*
Charges externes	*-28 031*	*17*	*-28 014*
Charges de personnel	-45 230	2 540	-42 690
Impôts et taxes	-6 354		-6 354
Autres produits et charges opérationnels	-10 761	884	-9 877
Autres produits et charges d'exploitation	*-379*	*139*	*-240*
Autres produits et charges opérationnelles	*1 872*	*30*	*1 902*
Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions	*-12 254*	*715*	*-11 539*
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	*17 891*	*-164*	*17 727*
RÉSULTAT FINANCIER	*-4 582*	*18*	*-4 564*
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	*13 309*	*-146*	*13 163*
Impôts sur les bénéfices exigibles	-3 401	49	-3 352
Impôts sur les bénéfices différés	615	-30	585
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	5		5
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	*10 528*	*-127*	*10 401*
Résultat des sociétés mises en équivalence	2 885	153	3 038
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	*13 415*	*26*	*13 441*
Intérêts minoritaires	-271	-26	-297
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**13 142**	**0**	**13 142**

2.3 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés comprennent les comptes des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi nº 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques modifié par l'article 137 de la loi nº 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules auraient dues être intégrées dans le périmètre de combinaison les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s'inscrivent dans le cadre du rapport État actionnaire, ce qui a conduit à ce que le critère de contrôle soit complété par un second critère afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le Comité des normes de comptabilité publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État selon une mission et des objectifs définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non-opérateurs ».

Enfin, les entités contrôlées et non opératrices des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (total bilan-chiffre d'affaires-dettes financières-effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

À compter de l'exercice 2007, les entités dans lesquelles l'État actionnaire dispose d'un contrôle conjoint ne sont plus combinées selon la méthode d'intégration proportionnelle mais sont mises en équivalence.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque le groupe dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2007, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont France Télécom (27,45 %), Air France KLM (16,97 %), Safran (38,32 %), Renault (15,42 %), EADS (15,2 %) et Thales (27,51 %).

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2007, les règles suivantes ont été appliquées :
- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

2.5 Élimination des comptes intragroupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :
- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie…) n'ont pas été éliminées.

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Acquisitions d'intérêts minoritaires

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

La comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires n'est pas traitée actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements conceptuels importants attendus sur la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Aussi, et en l'absence de règles spécifiques, la méthode issue des textes français a été maintenue. Ainsi, en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires, la différence entre leur montant et celui de l'engagement pouvant être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC (organe d'interprétation de l'IASB) qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO_2, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre :
- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle ;
- les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction ;
- l'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

2.7 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. La recherche de ces indices de perte de valeur est réalisée lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les *goodwills* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testés tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :
- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;

• le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations…), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés, à l'occasion d'une prise de participation, sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées :
• les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables) ;
• les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité ;
• les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2007, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

2.9 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent celui déterminé lors de l'affectation du « *purchase price allocation* » d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques, ayant une durée de vie finie, sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre trois et sept ans.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :
• les droits de bail ;
• les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
• les logiciels, les frais de développement ;
• les études et travaux d'exploration minière ;
• les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de dix ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les progiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

Les frais de développement

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :
• l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
• qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
• et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes :
• en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice ;
• les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects, à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale, …), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir au public des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du « droit de facturer les utilisateurs », cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

En application de ces principes, dans les comptes intégrés dans la combinaison au titre de Gaz de France :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites au bilan ;
- les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante : la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages, en l'absence de différenciation entre la rémunération de la phase de construction et celle de la phase d'exploitation dans la détermination des tarifs d'accès des tiers aux réseaux, et de référence externe de juste valeur pour ces deux éléments, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de la phase de construction est limité au montant des coûts exposés ;
- les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la constitution de provisions pour renouvellement comptabilisées en application d'IFRIC 12.

Les actifs incorporels du domaine concédé font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée résiduelle de la concession. En cas de renouvellement anticipé d'une concession, les valeurs nettes comptables existant à la date de renouvellement du contrat continuent d'être amorties selon le plan d'amortissement initial.

2.11 Immobilisations corporelles – domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concessions bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.12 Immobilisations corporelles – domaine propre

Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le groupe encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;
- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien pour tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

SNCF

La loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI) fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1er janvier 1983, à la création de l'Établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme

d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

RATP

Certains biens sont mis à la disposition de la RATP par le Syndicat des transports d'Île-de-France. Ces biens demeurent la propriété des collectivités publiques, notamment du Syndicat des transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports en région parisienne. Toutefois, conformément à son cahier des charges, la RATP assume l'entretien et le renouvellement de ces immobilisations et les inscrit à son actif dans une optique de bilan de service public. Ces biens mis à disposition de la RATP le 1er janvier 1949 – date de création de la RATP – ont été évalués à cette date à leur coût de reconstitution à l'identique.

Des biens faisant l'objet de contrats de location financière (leasehold)

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire.

Les contrats de *leasehold* américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats.

Le contrat de leasehold suédois mis en place en 2002 (Tranche 1) et 2004 (Tranche 2) est retraité dans les comptes consolidés de façon à faire apparaître en immobilisations corporelles les biens concernés à leur coût d'acquisition diminué de l'avantage financier obtenu. Les loyers correspondants enregistrés dans les comptes sociaux sont annulés dans les comptes consolidés et un amortissement a été comptabilisé.

2.13 Location-financement

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur un des critères ci-dessous :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2007, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations-financement retraitées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.14 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location-financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

Les immeubles vacants, n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.15 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale, les entités du périmètre de combinaison déterminent, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et de revenu déterminés à l'émission et que les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. À chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.16 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les encours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

Gaz en réservoirs souterrains

Le gaz injecté dans les réservoirs souterrains comprend le gaz « utile », soutirable sans avoir de conséquences préjudiciables à l'exploitation ultérieure des réservoirs, et le gaz « coussin », indissociable des stockages souterrains et indispensable à leur fonctionnement.

Valorisé au coût moyen d'achat toutes origines confondues majoré des coûts de regazéification, de transport et d'injection, le gaz « coussin » est enregistré en immobilisations. Il lui est appliqué un amortissement de dépréciation linéaire sur 25 ans comme les installations de surface des réservoirs souterrains.

Le gaz « utile » est porté en stocks. Il est valorisé au coût moyen d'achat en entrée de réseau de transport français, y compris le coût de regazéification, toutes origines confondues.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur probable de réalisation, calculée comme étant le prix de vente diminué des frais directs et indirects à engager, est inférieure au coût moyen pondéré.

2.17 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non - recouvrement ultérieur.

2.18 Actifs non courants destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités de la combinaison ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent les actifs non courants destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.19 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.20 Subventions publiques

Les subventions reçues sont enregistrées au passif du bilan.

2.21 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou *Black and Scholes*. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel, avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.22 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager…) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel ; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « Droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.23 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur, qui correspond au montant reçu diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Les principales particularités portent, à ce titre, sur l'entité suivante.

Gaz de France

Gaz de France a procédé à l'émission de titres participatifs en 1985 et en 1986 dans le cadre de la loi n° 83.1 du 1er janvier 1983 et de la loi n° 85.695 du 11 juillet 1985. Ces titres sont évalués au coût amorti. Ces titres ne répondant pas aux critères de définition d'un instrument de capitaux propres, ont été classés en dettes.

Depuis août 1992, ces titres participatifs sont remboursables à tout moment, en tout ou partie au gré de Gaz de France à un prix égal à 130 % de leur valeur nominale.

La rémunération des titres participatifs comporte, dans la limite d'un taux de rendement compris dans la fourchette [85 %, 130 %] du taux moyen des obligations, une partie fixe égale à 63 % du TMO et une partie variable assise sur la progression de la valeur ajoutée de l'exercice précédent de Gaz de France ou du groupe (part groupe) si cette dernière est plus favorable.

La rémunération des titres participatifs déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif est un coût d'emprunt comptabilisé en charge financière.

Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.24 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

- (a) sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;
- (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- (c) il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en « Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières courantes », ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

En terme d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé ;

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de *cash flows* futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

Pour l'exercice 2007, les instruments financiers dérivés n'ont pas été retraités pour les entités présentant des comptes en normes françaises.

2.25 Engagements de retraite et assimilés

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entité concernée.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que les composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.27 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.28 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.29 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité

Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF SA en assume le contrôle et le risque :

- EDF SA exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession ;
- EDF SA assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont annuellement présentés aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation des passifs prévus par la norme IAS 37.

■ Droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.

■ Droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent sous les rubriques suivantes :

- l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
- la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêté des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession ;
- les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Cela conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.30 Estimations

Pour établir leurs comptes, l'ensemble des entités du périmètre procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. L'ensemble des entités du périmètre revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ces futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des *goodwills* et des autres actifs corporels et incorporels ;
- les modèles, les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;
- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :
  - les devis prévisionnels de ces opérations ;
  - les taux d'inflation et d'actualisation ;
  - l'échéancier prévisionnel des dépenses ;
  - la durée d'exploitation des installations ;
  - la quote-part financée par des tiers ;
- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité) ;
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels ;
- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1: CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES *(en millions d'euros)*

	2007	2006
Chiffre d'affaires	151 455	155 533
Produits nets des activités bancaires	4 667	4 610
Autres produits des activités ordinaires	6 873	5 656
Total CA et autres produits des activités ordinaires	**162 995**	**165 799**

CHIFFRE D'AFFAIRES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2007	2006
Armement et Aéronautique (1)	4 215	13 442
Infrastructures de transport (2)	3 506	3 011
Transports (3)	24 795	22 745
Énergie (4)	96 734	94 609
Médias	3 734	3 663
La Poste	16 107	15 518
Autres	2 364	2 544
Total Chiffre d'Affaires	**151 455**	**155 532**

(1) La diminution du chiffre d'affaires du secteur Armement & Aéronautique est essentiellement due à la mise en équivalence en 2007 d'EADS et de Thales qui étaient combinés par la méthode de l'intégration proportionnelle en 2006 (incidence -9,172 M€).

(2) L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur infrastructure de transport est due à l'entrée dans le périmètre de combinaison des aéroports de Bordeaux, Lyon et Toulouse (incidence +254 M€) mais également à la croissance du chiffre d'affaires d'ADP (+222 M€).

(3) L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Transports est due essentiellement à la SNCF (+1,8 Md€) et à la RATP (+0,4 Md€)

(4) L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur énergie est liée essentiellement à Areva (+1,4 Md€) et à EDF (+0,9 Md€)

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Ces autres produits sont constitués essentiellement des productions immobilisées et des subventions (EDF, GDF, RFF et SNCF).

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2007	2006
Armement et Aéronautique	-121	-50
Infrastructures de transport	1 032	1 058
Transports	313	255
Énergie	5 362	4 056
Médias	152	166
La Poste	64	81
Autres	71	90
Total Autres produits des activités ordinaires	**6 873**	**5 656**

NOTE 2: CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS *(en millions d'euros)*

	2007	2006
Charges de personnel	42 989	45 230
Achats et charges externes	84 971	85 563
Impôts taxes	6 291	6 354
Autres produits et charges opérationnels	9 256	10 761
Total autres produits et charges opérationnels	**143 507**	**147 908**

CHARGES DE PERSONNEL

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2007	2006
Armement et Aéronautique	1 003	3 474
Infrastructures de transport	1 112	1 067
Transports	11 176	11 464
Énergie	16 359	15 772
Médias	1 310	1 252
La Poste	11 665	11 841
Autres	364	360
Total charges de personnel	**42 989**	**45 230**

IMPÔTS ET TAXES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2007	2006
Armement et Aéronautique	96	116
Infrastructures de transport	199	225
Transports	1 045	1 081
Énergie	3 534	3 532
Médias	246	232
La Poste	1 106	1 104
Autres	65	64
Impôts et taxes	**6 291**	**6 354**

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2007	2006
Armement et Aéronautique (1)	2 715	8 341
Infrastructures de transport (2)	1 280	884
Transports (3)	8 897	7 346
Énergie (4)	62 183	59 491
Médias	2 017	1 954
La Poste	6 181	5 630
Autres	1 698	1 917
Achats et charges externes	**84 971**	**85 563**

(1) La diminution des achats et charges externes du secteur armement est due à la mise en équivalence d'EADS et Thales (5,8 Md€).

(2) L'augmentation des achats externes du secteur infrastructure de transport est due à l'entrée dans le périmètre des aéroports régionaux (+0,2 Md€).

(3) L'augmentation est due pour l'essentiel à l'augmentation des charges de sous-traitance de la SNCF sur la période +1 Md€.

(4) L'augmentation des achats et charges externes du secteur énergie est due pour l'essentiel à Areva et EDF (hors résultat de couverture).

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2007	2006
Armement et Aéronautique	-63	808
Infrastructures de transport	1 054	1 026
Transports	2 066	2 246
Énergie	5 371	6 391
Médias	288	363
La Poste	618	692
Autres	-78	-765
Autres produits et charges opérationnels	**9 256**	**10 761**

	2007	2006
Autres produits et charges opérationnels	-9 256	-10 761
Autres produits et charges d'exploitation	*-240*	*-379*
Autres produits et charges opérationnelles	*1 368*	*1 872*
Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions	*-10 384*	*-12 254*

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER *(en millions d'euros)*

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2007	2006
Armement et Aéronautique	83	48
Infrastructures de transport	-697	-750
Transports	-1 063	-412
Énergie	-2 757	-3 006
Médias	6	-4
La Poste	-265	-156
Autres	-287	-302
Résultat Financier	**-4 980**	**-4 582**

CONTRIBUTEURS	2007	2006
SNCF	-871	-206
EDF	-2 535	-2 760
GDF	-309	-355
RFF	-629	-540
Charbonnages de France	23	12
Erap	-173	-235
EPFR	-139	-102
Autres	-347	-396
Résultat Financier	**-4 980**	**-4 582**

PAR NATURE

LIBELLÉ	31 DÉCEMBRE 2007	31 DÉCEMBRE 2006
Intérêts et charges financières	-4 688	-4 593
Plus ou moins value sur actifs financiers non courants	116	181
Revenus et pertes des actifs financiers non courants	931	844
Produits et charges liés aux effets d'actualisation et de juste valeur	-3 688	-2 885
Produits nets sur cession placements courants	696	892
Effets de change	-171	-148
Dotations financières nettes	524	567
Autres produits et charges financiers	1 300	560
Résultat financier	**-4 980**	**-4 582**

PAR SECTEUR
PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR

SECTEURS D'ACTIVITÉ	31 DÉCEMBRE 2007	31 DÉCEMBRE 2006
Armement et Aéronautique		-3
Infrastructures de transport	-3	-31
Transports	-669	90
Énergie	-2 957	-2 924
Médias		
La Poste	-41	-23
Autres	-18	6
Total des effets d'actualisation et de juste valeur	**-3 688**	**-2 885**

CHARGES D'INTÉRÊTS

SECTEURS D'ACTIVITÉ	31 DÉCEMBRE 2007	31 DÉCEMBRE 2006
Armement et Aéronautique	-23	-137
Infrastructures de transport	-1 321	-1 188
Transports	-425	-517
Énergie	-2 189	-2 104
Médias	-12	-10
La Poste	-265	-165
Autres	-453	-472
Total Charges d'intérêts	**-4 688**	**-4 593**

NOTE 4: ÉCARTS D'ACQUISITION *(en millions d'euros)*

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentations (1)	Diminutions	Variations de périmètre (3)	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements (2)	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des écarts d'acquisition	18241	1369	13	-441	-438	-340	735	19113
Dépréciations des écarts d'acquisition	4062	68		-169	25	-37	-32	3917
Valeur nette des écarts d'acquisition	**14179**	**1301**	**13**	**-272**	**-463**	**-303**	**767**	**15195**

(1) Les principales augmentations de valeur brute des écarts d'acquisition proviennent de :
- *Areva à hauteur de 936 M€ :*

Dans les pôles nucléaires :
- *Secteur Amont : acquisition de la société minière Uramin (715 M€), acquisition d'East Asia Mineral (60 M€) et acquisition de titres complémentaires de la société Uranor (31 M€),*
- *Secteur Réacteurs et services : l'acquisition de 51 % du capital de Multibrid (79 M€) et l'ajustement du goodwill lié à l'acquisition de Sfarsteel en 2006 à hauteur de 15 M€,*
- *Dans le pôle Transmission & Distribution : acquisitions de Passoni & Villa (17 M€) et de VEI Power Distribution (14 M€),*

- *SNCF à hauteur de 357 M€ provenant de l'acquisition de Wilson*

(2) Les autres mouvements sont dus au reclassement par Areva de la réévaluation au 31 décembre 2007 des options de vente détenues par les actionnaires minoritaires d'Areva NP, donnant lieu à une augmentation du goodwill de 956 M€.

(3) Les principales variations de périmètre sont dues à :
- *EADS et Thales mis en équivalence sur l'exercice 2007 pour (983) M€.*
- *EDF à hauteur de 474 M€. L'augmentation du goodwill intègre notamment :*
  - *en Allemagne, les effets de la croissance externe d'EnBW,*
  - *en Italie, les effets de l'exercice des warrants Edison,*
  - *sur le segment « Reste Europe », les opérations de croissance externe de Dalkia International, d'EDF Energies Nouvelles, les acquisitions de Fahrenheit et du lot complémentaire de 13,77 % d'Electricité de Strasbourg,*
  - *sur le segment « Reste Monde », la prise de participation dans Unistar Nuclear Energy.*

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2006	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	1576	206	1370	65	27	38
Infrastructures de transport	0	0	0	2	0	2
Transports	317	89	228	645	90	555
Énergie	13221	1832	11389	15296	1898	13398
Médias	5	5	0	5	5	0
La Poste	1191	0	1191	1203	2	1201
Autres	1931	1930	1	1894	1894	0
Total	**18241**	**4062**	**14179**	**19110**	**3916**	**15195**

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des dépréciations	Mouvements de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	1370	0	4	-824	-502	-1	0	38
Infrastructures de transport	0	2	0	0	0	0	0	2
Transports	228	389	1	2	0	-1	-62	555
Énergie	11389	937	61	550	39	-285	830	13399
Médias	0	0	0	0	0	0	0	0
La Poste	1191	28	2	0	0	-16	0	1201
Autres	1	0	0	-1	0	0	0	0
Total	**14179**	**1356**	**68**	**-272**	**-463**	**-303**	**767**	**15195**

Principaux écarts d'acquisition nets	Valeur brute 31 décembre 2006	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2007
Areva	2616	8	2608	4377	22	4355
EDF	8785	1661	6124	8961	1695	7266
GAZ DE FRANCE	1818	170	1648	1957	203	1754
AUTRES	5022	2223	2799	3818	1997	1821
Total	**18241**	**4062**	**14179**	**19113**	**3917**	**15195**

NOTE 5: LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre*	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des licences, marques et bases d'abonnés	3056	344	70	995	-113	210	4422
Amortissements et dépréciations des licences marques et bases d'abonnés	2029	335	61	-181	-10	7	2119
Valeur nette des licences, marques et bases d'abonnés	**1027**	**9**	**9**	**1176**	**-103**	**203**	**2303**

** Les variations de périmètre concernant principalement Areva à hauteur de 1438 M€ EADS et Thales à hauteur de -403 M€.*

Au 31 décembre 2007, l'acquisition d'Uramin par Areva a pour conséquence directe l'entrée au bilan consolidé des droits miniers détenus sur les nouveaux actifs de Trekkopje (Namibie), Ryst Kuil (Afrique du Sud) et Bakouma (Centrafrique) pour un montant total de 1438 M€. La juste valeur de ces actifs a été établie dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition.

EADS et Thales sont mis en équivalence en 2007.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	472	240	232	71	58	13
Infrastructures de transport	190	159	31	223	183	40
Transports	542	350	192	650	440	210
Énergie	986	623	363	2539	694	1845
Médias	171	117	54	178	134	44
La Poste	595	472	123	654	534	120
Autres	100	68	32	106	76	30
Total	**3056**	**2029**	**1027**	**4422**	**2119**	**2303**

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	232	1	6	-215	1	1	14
Infrastructures de transport	31	7	21	2	0	21	40
Transports	192	59	77	3	0	34	211
Énergie	362	157	76	1391	-110	120	1844
Médias	54	10	16	0	0	-4	44
La Poste	123	35	64	0	0	27	121
Autres	33	5	13	-5	5	4	29
Total	**1027**	**274**	**274**	**1176**	**-103**	**203**	**2303**

NOTE 6: AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentations*	Diminutions**	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	17174	1728	599	0	-39	106	18370
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	7688	933	313	-117	-17	-50	8124
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	**9486**	**795**	**286**	**117**	**-22**	**156**	**10246**

**Les augmentations concernent principalement EDF à hauteur de 686 M€ et GDF à hauteur de 517 M€.*

***Les diminutions concernent principalement EDF à hauteur de 283 M€ et GDF à hauteur de 265 M€.*

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	238	100	138	24	21	3
Infrastructures de transport	32	14	18	41	15	26
Transports	165	22	143	435	34	401
Énergie	15760	6944	8816	16815	7381	9434
Médias	588	487	101	636	529	107
La Poste	352	92	260	392	123	269
Autres	39	29	10	27	21	6
Total	**17174**	**7688**	**9486**	**18370**	**8124**	**10246**

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	139	0	-1	-137	0	0	3
Infrastructures de transport	18	21	1	0	0	-12	26
Transports	144	76	5	113	0	74	402
Énergie	8816	934	542	151	-28	104	9435
Médias	100	31	42	0	0	18	107
La Poste	260	66	30	-1	0	-25	270
Autres	9	1	1	-9	6	-3	3
Total	**9486**	**1129**	**620**	**117**	**-22**	**156**	**10246**

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS-CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentations (1)	Diminutions (4)	Mouvements (3) de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement (2) de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des immobilisations corporelles	66870	3251	691	324	-953	972	46210	115983
Amortissements des immobilisations corporelles	25590	1526	565	171	-209	1598	17848	45959
Dépréciations des immobilisations corporelles	606		289			-1	8	324
Valeur nette des immobilisations corporelles	**40674**	**1725**	**-163**	**153**	**-744**	**-625**	**28354**	**69700**

(1) Les augmentations *concernent principalement EDF à hauteur de 3161 M€.*

(2) Changements de méthode
Les montants indiqués en changement de méthode concernent les reclassement réalisés par EDF entre les immobilisations de son domaine propre et du domaine concédé, la contrepartie de ce reclassement se trouve dans la rubrique changement de méthode des immobilisations du domaine propre.

(3) La variation de périmètre *est essentiellement du à l'entrée des aéroports de Bordeaux, Lyon et Toulouse dans le périmètre de la combinaison.*

(4) Les diminutions de dépréciations *concernent principalement SFTRF à hauteur de 289 M€. Les immobilisations concédées ont été dépréciées en date du 1er janvier 2005, pour un montant de 606 M€.*

À fin 2007, pour tenir compte d'une part d'éléments extérieurs à la société comme le décalage de la mise en service de l'AFA et du LTF (voir ci-après), et d'autre part d'hypothèses nouvelles d'évolution des trafics, la provision a été recalculée et arrêtée à 317 M€.

En effet, au cours de l'exercice 2007, le gouvernement a annoncé que l'ouverture de la liaison ferroviaire Lyon-Turin pourrait avoir lieu en 2023 au lieu de 2019, date retenue précédemment par la SFTRF dans ses prévisions de trafic Cette nouvelle hypothèse a amélioré sensiblement les prévisions de trafic à long terme de la société puisque cela permet de décaler de quatre années la baisse de trafic générée par ce projet. La société a profité de ce changement majeur pour ajuster les autres hypothèses.

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Terrains	114	1	114	410	53	357
Constructions	2279	1348	932	6108	3179	2929
Installations productions thermique et hydraulique	6023	2930	3093	8929	4482	4447
Réseaux et installations électriques	54815	20581	34234	91163	34707	56456
Installations techniques matériels et outillages	1014	567	448	3555	2463	1092
Immobilisations de construction d'autoroutes	2400	682	1717	2432	415	2017
Autres immobilisations corporelles	225	88	137	3386	984	2402
Total	**66870**	**26196**	**40674**	**115983**	**46283**	**69700**

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Valeur nette 31 décembre 2007
Terrains	114		8	-19	-4	4	272	359
Constructions	932	44	138	114	-32	68	1937	2925
Installations productions thermique et hydraulique	3093	26	206	-42	-26	90	1512	4447
Réseaux et installations électriques	34234	197	929	66	-661	1149	22399	56455
Installations techniques matériels et outillages	448	16	144	5	-20	37	751	1093
Immobilisations de construction d'autoroutes	1717	4	-255	7		34		2017
Autres immobilisations corporelles	136	2839	68	22	-1	-2007	1483	2404
Total	**40674**	**3126**	**1238**	**153**	**-744**	**-625**	**28354**	**69700**

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Infrastructures de transport	2488	694	1794	3159	708	2451
Énergie	63954	25415	38539	112696	45562	67134
Médias	17	14	3	18	13	5
Autres	411	73	338	110		110
Total	**66870**	**26196**	**40674**	**115983**	**46283**	**69700**

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2007
Infrastructures de transport	1794	84	-215	362		-3		2451
Énergie	38540	3040	1450	18	-745	-622	28354	67134
Médias	3	1	2		1			4
Autres	337			-227				111
Total	**40674**	**3125**	**1237**	**153**	**-744**	**-625**	**28354**	**69700**

NOTE 8: IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre (1)	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement (2) méthode	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des immobilisations corporelles	303 965	16 014	3 294	-5 499	-378	-455	-46 211	264 142
Amortissements des immobilisations corporelles	131 460	7 893	2 542	-2 439	-100	-2	-17 824	116 446
Dépréciations des immobilisations corporelles	15 902	514	327	-196	-6	-230	-55	15 602
Valeur nette des immobilisations corporelles	**156 603**	**7 607**	**425**	**-2 864**	**-272**	**-223**	**-28 332**	**132 094**

(1) Les variations de périmètre *concernent en effet principalement EADS et Thales à hauteur de 2 382 M€, EDF à hauteur de 652 M€ et GDF à hauteur de 488 M€.*
EADS et Thales sont passées de l'intégration globale à la mise en équivalence.

(2) Changements de méthode
Les montants indiqués en changement de méthode concernent les reclassement réalisés par EDF entre les immobilisations de son domaine propre et du domaine concédé, la contrepartie de ce reclassement se trouve dans la rubrique changement de méthode des immobilisations du domaine concédé.

Perte de valeur de la SNCF
Les tests de perte de valeur des actifs sont effectués sur la base d'UGT représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés.
Les actifs testés comprennent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les actifs à durée de vie finie dès lors que l'UGT présente des indices de perte de valeur.
Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les UGT comprenant des écarts d'acquisition sont pour leur part testées au minimum une fois par an qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur.

Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles	-34	-631	596
Écarts d'acquisition	0	0	0
Provision pour risques et charges	14	-70	84
Total	**-21**	**701**	**680**

Les pertes de valeur concernent essentiellement les immobilisations corporelles.
Au 31 décembre 2007, une dépréciation complémentaire nette de 19 M€ a été comptabilisée au titre des actifs nets de Corail et de Corail Intercités.

Par ailleurs, comme au 31 décembre 2006, il n'a pas été possible d'appréhender la valeur d'utilité, ni la juste valeur de l'UGT Fret dans la mesure où les prévisions financières reposent sur des programmes d'actions en cours de définition.

En conséquence, comme au 31 décembre 2006, l'entreprise a mené un certain nombre de travaux qui conduisent à évaluer de manière partielle et forfaitaire le parc de matériel roulant affecté à Fret SNCF :
- pour le parc matériel ancien, dépréciation de 100 % ou 40 % selon les types et l'ancienneté du matériel,
- pour les matériels plus récents, et les engagements fermes de commandes, dépréciation forfaitaire limitée à 10 % compte tenu des besoins du marché.

Une provision a été comptabilisée pour tous les biens dont la valeur nette comptable était supérieure à la juste valeur des biens, diminuée des coûts de vente pris individuellement.

Au total, sur les actifs du Fret une dépréciation complémentaire de 19 M€ a été comptabilisée sur les immobilisations (y compris immobilisations en cours), sur un total de matériel roulant brut immobilisé de 2,7 Md€, portant le montant total.

À ce stade, l'entreprise considère que ce niveau de provision constitue sa meilleure estimation des pertes de valeur à constater.

Perte de valeur RFF

UGT Infrastructure
Le modèle de calcul de la valeur actuelle nette est en cours de refonte par RFF. Sa structure devrait évoluer significativement parallèlement à la redéfinition en cours avec les Tutelles des équilibres à obtenir entre les différentes recettes et les différents de RFF.
Ce travail n'étant cependant pas suffisamment avancé, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans le cadre du test de dépréciation au 31 décembre 2007.
Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs reste identique à celui du 1er janvier 2005, soit 10 130 M€.

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Terrains	10 171	2 147	8 024	9 975	2 104	7 871
Installations fixes RFF	29 368	14 992	14 376	34 041	15 637	18 404
Constructions	45 954	21 516	24 438	43 202	20 006	23 196
Installations générales et aménagements	1 830	558	1 272	1 965	587	1 378
Installation production nucléaire	40 659	26 112	14 547	41 646	27 262	14 384
Installations production thermique et hydraulique	17 355	8 811	8 544	13 985	7 559	6 426
Réseaux et installations électriques	36 264	12 983	23 281	2 454	991	1 463
Installations techniques	57 371	33 920	23 451	54 467	32 014	22 453
Actifs de démantèlement	6 810	3 508	3 302	6 715	3 410	3 305
Autres immobilisations corporelles	58 183	22 815	35 368	55 692	22 478	33 214
Total	**303 965**	**147 362**	**156 603**	**264 142**	**132 048**	**132 094**

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	6 999	3 824	3 175	1 978	1 201	777
Infrastructures de transport	53 894	22 859	31 035	57 183	23 854	33 329
Transports	56 611	27 417	29 194	59 112	28 608	30 504
Énergie	175 034	88 871	86 163	133 993	73 730	60 263
Médias	1 354	777	577	1 406	819	587
La Poste	9 050	3 123	5 927	9 470	3 325	6 145
Autres	1 023	491	532	1 000	511	489
Total	**303 965**	**147 362**	**156 603**	**264 142**	**132 048**	**132 094**

NOTE 8: IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (suite) *(en millions d'euros)*

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	3175	135	96	-2452	-1	16		777
Infrastructures de transport	31035	3345	1069	-2		20		33329
Transports	29194	3559	2049	-52		-170	22	30504
Énergie	86163	7035	4093	-259	-253	24	-28354	60263
Médias	577	111	85		-1	-15		587
La Poste	5927	879	600	5	-13	-53		6145
Autres	532	169	59	-104	-4	-45		489
Total	**156603**	**15233**	**8051**	**-2864**	**-272**	**-223**	**-28332**	**132094**

Principales acquisitions par entités	Exercice 2006	Exercice 2007
RFF	2332	2471
EDF	4256	4516
Gaz de France	1838	2003
SNCF	2623	2862
Autres	4092	3381
Acquisitions de l'exercice	**15141**	**15233**

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Valeur nette 31 décembre 2007
Terrains	8024	-4	15	15	-18	140	-271	7871
Installations fixes RFF	14376	-2	647			4677		18404
Constructions	24438	344	1353	-573	-10	2276	-1926	23196
Installations générales et aménagements	1272	14	93	3	-2	184		1378
Installation production nucléaire	14548	-27	1160			1023		14384
Installations production thermique et hydraulique	8544	102	614	-576	-141	623	-1512	6426
Réseaux et installations électriques	23281	668	147	94	-35	1	-22399	1463
Installations techniques	23451	1342	2020	-1117	-60	1608	-751	22453
Actifs de démantèlement	3302	-12	71	-2		88		3305
Autres immobilisations corporelles	35367	12808	1931	-708	-6	-10843	-1473	33214
Total	**156603**	**15233**	**8051**	**-2864**	**-272**	**-223**	**-28332**	**132094**

NOTE 9: IMMEUBLES DE PLACEMENT *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des immobilisations corporelles	3410	19	46	39	1	3423
Amortissements des immobilisations corporelles	1089	74	15	-22	-15	1111
Dépréciations des immobilisations corporelles	21		7	-8	10	16
Valeur nette des immobilisations corporelles	**2300**	**-55**	**24**	**69**	**6**	**2296**

Juste valeur des immeubles de placement

Compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement retenue par RFF, il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

La juste valeur des immeubles de placement de ***l'Aéroport de Paris*** *s'établit comme suit :*

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Terrains et bâtiments	**1063300**	**1076600**

NOTE 9: IMMEUBLES DE PLACEMENT (suite) *(en millions d'euros)*

La variation observée d'un exercice à l'autre, soit une diminution de 13,3 M€, est notamment liée à l'évolution du taux d'actualisation qui est passé de 5,02 % en 2006 à 5,85 % en 2007.

À taux constant par rapport à l'historique, la valorisation des immeubles de placement croît de 180,9 M€ (soit de 16,8 %).

Par ailleurs, la décote de liquidité retenue est égale à 20 %, tant pour 2006 que 2007.

Pour les autres immeubles de placement la juste valeur est égale à leur valeur nette comptable.

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Terrains	646	6	640	644	7	637
Constructions	2764	1104	1660	2779	1120	1659
Total	**3410**	**1110**	**2300**	**3423**	**1127**	**2296**

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2006	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	61	34	27	13	8	5
Énergie	158	58	100	112	32	80
Infrastructures de transport	1157	328	829	1137	340	797
Autres	2034	690	1344	2161	747	1414
Total	**3410**	**1110**	**2300**	**3423**	**1127**	**2296**

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	27			-21	-1	5
Énergie	100	-28	-5	8	-5	80
Infrastructures de transport	829	7	12		-27	797
Autres	1344	9	60	82	39	1414
Total	**2300**	**-12**	**67**	**69**	**6**	**2296**

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2007
Terrains	640	10		7	-20	637
Constructions	1660	-22	67	62	26	1659
Total	**2300**	**-12**	**67**	**69**	**6**	**2296**

Immeubles de placement par entités	Exercice 2006	Exercice 2007
RFF	523	545
EDF	79	100
Aéroports de Paris	274	284
Société immobilière de Guadeloupe	541	490
Société immobilière de Martinique	291	295
Société immobilière de la Réunion	570	545
Autres	18	41
	2296	**2300**

NOTE 10: TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE *(en millions d'euros)*

Secteurs d'activité	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	508	220
Infrastructures de transport	27	38
Transports	237	415
Énergie	4596	4902
Médias	8	1
La Poste	1711	1969
MEQ propre à la combinaison	15126	17947
Total	**22213**	**25492**

Il subsiste sept entités intégrées directement par mise en équivalence dans les comptes combinés (Safran, France Télécom, Renault, Air France-KLM en 2006 et EADS, Thales et Semmaris en 2007).

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison au 31 décembre 2007	Quote-part d'intérêts dans le capital % (*)	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2006	Dont quote-part de résultat 2006	quote-part d'intérêts dans le capital % (*)	quote-part des de capitaux propres au 31 décembre 2007	Dont quote-part de résultat 2007
Safran	38,89 %	1688	4	38,32 %	1663	15
France Télécom	32,41 %	8685	1341	27,45 %	8196	1729
Renault	15,42 %	3196	442	15,42 %	3328	411
Air France KLM	18,75 %	1557	167	16,97 %	1789	127
Semmaris				32,16 %	19	2
EADS				15,26 %	1990	0
Thales				27,51 %	962	244
Sous-Total		**15126**	**1955**		**17947**	**2528**

(*) Les actions propres sont retraitées pour le calcul du pourcentage d'intérêt.

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2006	Dont quote-part de résultat 2006	quote-part d'intérêts dans le capital %	quote-part des de capitaux propres au 31 décembre 2007	Dont quote-part de résultat 2007
EDF		*2459*	*263*			
Dalkia Holding	34,0	469	23	34	466	24
Estag	20,0	352	31	20	365	34
SSE	49,0	219	26	49	-	-
Atel (1)	25,8	626	112	24,8	671	102
Motor Colombus (1)						
Edenor	25,0	2	42			
EVN	16,4	397	17	16,4	441	38
Autres		394	12		587	-30
AREVA		*1420*	*220*			
ST Microelectronics	10,9	862	98	11,04	748	-25
Eramet	26,2	454	106	26,24	552	153
RePower	30,0	56	2	29,95	97	7
Autres		48	13		57	14
LA POSTE		*1173*	*148*			
CNP	17,8	1141	145	17,8	1825	227
Autres		32	3		144	3
GAZ DE FRANCE		*718*	*176*			
EFOG	22,5	244	113	Proportionnelle en 2008		
Autres		474	63		814	99
SNCF		*218*	*30*			
Eurofima	23,7	150	7	22,6	142	6
STVA	nc	30	3			
Autres		38	20		118	31
EADS		*259*	*23*			
Dassault Aviation	46,3	302	20			
Autres		-43	3			
AUTRES		*840*	*69*		*518*	*-116*
Total		**7087**	**940**		**7545**	**567**

(1) En 2006, Le groupe Atel comprend les sociétés Motor Colombus et Atel.

Total titres mis en équivalence		**22213**	**2895**		**25492**	**3095**

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS *(en millions d'euros)*

Actifs financiers	Solde au 31 décembre 2006	Variations (1)	Mouvements (2) de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute	58 398	-1 615	-1 190	-8	1 755	2	-4	57 338
Dépréciations	1 207	21	-138	-1	-	-2	-34	1 053
Valeur nette	**57 191**	**-1 636**	**-1 052**	**-7**	**1 755**	**4**	**30**	**56 285**

Secteurs d'activité Valeurs nettes	Solde au 31 décembre 2006	Variations (1)	Mouvements (2) de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	3 837	-778	-1 514	-1	1	-1	-477	1 067
Infrastructures de transport	955	-78	-1		-177		-48	651
Transports	10 001	1 766	-69	84	-1	-771	-31	10 979
Énergie	39 951	-2 311	570	-90	2 042	779	-232	40 709
Médias	332	-49					2	1 285
La Poste	404	-20	4		-101		64	351
Autres	1 711	-166	-42		-9	-3	752	2 243
Total	**57 191**	**-1 636**	**-1 052**	**-7**	**1 755**	**4**	**30**	**56 285**

(1) Variations

Les variations proviennent essentiellement d'EDF et se décomposent de la manière suivante :

• Augmentation des actifs dédiés de 2 347 M€.
Le portefeuille des actifs dédiés d'EDF est constitué d'actifs financiers dédiés à la couverture des charges de long terme liées à la déconstruction des centrales nucléaires et à l'aval du cycle nucléaire.

Ces actifs gérés dans une optique de long terme sont composés de placements diversifiés obligataires, actions et monétaires, conformément à une allocation stratégique fixée par le Conseil d'administration, révisable périodiquement.
Une partie de ces placements constitués d'actions et d'obligations est actuellement détenue et gérée directement par EDF et figure en tant que telle à son bilan. L'autre partie est constituée d'OPCVM spécialisés sur les grands marchés internationaux gérés par des sociétés de gestion françaises ou étrangères sélectionnées sur dossier ou sur appel d'offres. Elle couvre différents segments de marchés obligataires ou d'actions sur lesquels EDF souhaite avoir la plus large diversification possible. Il s'agit soit de Sicav ou FCP ouverts soit de FCP réservés constitués par l'entreprise pour son usage exclusif.

Les fonds réservés doivent respecter l'évolution d'un indice boursier de référence dans le cadre d'une limite stricte de risque exprimée sous forme de « tracking error ». EDF n'intervenant pas dans la gestion opérationnelle des fonds à l'intérieur des objectifs fixés par les conventions d'investissement, la consolidation ligne à ligne des fonds réservés ne traduirait pas l'objectif de gestion recherché. Ces fonds constituent des actifs financiers à part entière dont la valeur liquidative représente leur valeur de marché. En conséquence, ils sont présentés au bilan à leur valeur liquidative au sein des actifs financiers disponibles à la vente.
La dotation de trésorerie aux actifs dédiés s'élève à 2 397 M€ pour l'exercice 2007, conformément à la décision prise en septembre 2005 par le Conseil d'administration d'EDF d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés d'ici 2010 (2 700 M€ pour l'exercice 2006).
Des retraits pour un montant de 249 M€ ont été effectués pour couvrir la trésorerie d'EDF à hauteur des reprises de provisions pour décaissement au titre des obligations concernées.

• Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de taux de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité.
Au sein de ce poste, les OPVCM monétaires d'EDF représentent 1 349 M€ (3 771 M€ au 31 décembre 2006).

• Au 31 décembre 2007, les autres titres se composent notamment :
- chez EnBW, de 1 356 M€ d'actifs disponibles à la vente – titres de dettes dont 1 044 M€ de fonds réservés et de 1 110 M€ d'actifs disponibles à la vente - actions dont 619 M€ de fonds réservés ;
- chez EDF, de titres Areva pour 673 M€.

(2) Variations de périmètre

Les variations de périmètre concernent principalement EADS à hauteur de 1 470 M€ et EDF à hauteur de 667 M€.

Secteurs d'activité valeurs nettes	Courant	Non courant	Total 31 décembre 2006	Courant	Non courant	Total 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	1 717	2 120	3 837	541	526	1 067
Infrastructures de transport	478	477	955	205	446	651
Transports	9 036	966	10 002	6 621	4 357	10 978
Énergie	19 331	20 620	39 951	22 520	18 189	40 709
Médias	18	314	332	21	264	285
La Poste	363	41	404	248	103	351
Autres	240	1 470	1 710	175	2 069	2 244
Total	**31 183**	**26 008**	**57 191**	**30 331**	**25 954**	**56 285**

NOTE 12 : PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) *(en millions d'euros)*

1. PORTEFEUILLE TITRE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Portefeuille titres de l'activité bancaire	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute	64069	5167	-763	68473
Dépréciations	48	1	85	134
Valeur nette	**64021**	**5166**	**-848**	**68339**

Le portefeuille titres de l'activité bancaire de La Poste se décompose de la manière suivante :

Portefeuille titres de l'acivité bancaire de La Poste	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Titres d'investissement	39250	40350
Titres de placement et de transaction	24771	27989
Total	**64021**	**67339**

2. PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Prêts et créances de l'activité bancaire	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Créances / établ CAT de l'activité bancaire	14173	2400	-2	16571
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire	21007	3299	-10	24296
Prov / prêts à la clientèle de l'activité bancaire	72			72
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	3445	-878		2567
Prov / créances sur la clientèle de l'activité bancaire				
Valeur nette	**38553**	**4821**	**-12**	**43362**

3. AUTRES COMPTES ACTIFS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Autres comptes actifs de l'activité bancaire	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Comptes de régularisation	5571	-937		4634
Disponibilités de l'activité bancaire	1372	1296	-694	1974
Total	**6943**	**359**	**-694**	**6608**

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES *(en millions d'euros)*

Impôts différés actifs

	31 décembre 2006			31 décembre 2007		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Armement et Aéronautique (1)	636	79	557	134	0	134
Infrastructures de transport	1	0	1	4	0	4
Transports (2)	3789	3250	539	4147	3250	897
Énergie	4349	1250	3099	4206	1249	2957
Médias	36	0	36	1	0	1
La Poste	20	0	20	24	0	24
Autres	321	307	14	295	290	5
Total	**9152**	**4886**	**4266**	**8811**	**4789**	**4022**

(1) Mise en équivalence d'EADS et Thales.

(2) Augmentation liée à l'évolution favorable de la SNCF.

Impôts différés passifs

	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	360	8
Infrastructures de transport	74	101
Transports	67	106
Énergie	8379	9012
Médias	94	62
La Poste	152	144
Autres	6	5
Total	**9132**	**9438**

Impôts compte de résultat 2007

Secteur d'activité	Impôts courants	Impôts différés
Armement et Aéronautique	82	-59
Infrastructures de transport	134	6
Transports	59	-353
Énergie	3602	-527
Médias	4	3
La Poste	278	5
Autres	69	2
Total charge / produit)	**4228**	**-923**

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés

Secteur d'activité	Valeur 2006	Valeur 2007
Armement et Aéronautique	2860	3431
Infrastructures de transport	18917	19701
Transports	9600	7600
Énergie	6246	5718
Médias	81	66
La Poste	276	1327
Autres	2861	1630
Total	**40841**	**39473**

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés

Entreprises	Valeur 2006	Valeur 2007
GIAT	2608	3010
RFF	18647	19443
Areva	723	0
SNCF	9600	7600
Charbonnages de France	5513	5710
EMC	1228	0
Erap	207	333
SFTRF	255	255
SNPE	228	360
Imprimerie Nationale	340	1327
La Poste	276	883
TSA	893	131
Autres	323	421
Total	**40841**	**39473**

La situation dégradée de ces sociétés ou de leurs filiales ne permet pas d'activer les crédits d'impôts et les reports déficitaires.

NOTE 13: IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite) *(en millions d'euros)*

Impôts sur les bénéfices (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2006	Variations Dotations	Variations Reprises	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des impôts différés actifs	9152	-433		-173	-58	-2928	5560
Dépréciations des impôts différés actifs	4886	-4		-65	3	-3283	1537
Valeur nette des impôts différés actifs	**4266**	**-429**		**-108**	**-61**	**355**	**4022**
Valeur des impôts différés passifs	**9132**	**-303**		**324**	**-221**	**506**	**9438**
Valeur nette des impôts différés actifs	**-4866**	**-126**		**-432**	**160**	**-151**	**-5416**

Preuve d'impôt	**31 décembre 2007**
Résultat avant impôt des sociétés intégrées et après amortissement du goodwill et résultats des activités arrêtés ou en cours de cession	14517
Taux d'impôt 2006	34,43 %
Impôt théorique	*4998*
Taxation par des juridictions hors France	0
Différences permanentes (1)	-226
Eléments taxés à taux réduits ou nuls (2)	-719
Impôt sans base (3)	10
Réduction d'impôt sur déficits antérieurs non activés (4)	142
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles (5)	-122
Reports déficitaires de l'exercice (6)	-525
Crédits d'impôt	-65
Autres	-188
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	**3305**
Taux d'impôt effectif	**22,70 %**

NOTE 14: AUTRES ACTIFS NON COURANTS *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2007
Autres créances d'exploitation	506	587	-25	-728		340
Comptes courants liés à l'exploitation						
Débiteurs divers hors exploitation	45					45
Dépréciations		-1			1	
Valeur nette des autres actifs non courants	**551**	**588**	**-25**	**-728**	**-1**	**385**

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement méthode	Solde au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	172	-151		16		37
Infrastructures de transport						
Transports						
Énergie	334	-15	-25	9		303
Médias						
La Poste						
Autres	45	1			-1	45
Total	**551**	**-165**	**-25**	**25**	**-1**	**385**

NOTE 15: STOCKS *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des stocks	19335	-2233	-589	-84	1039	-7	17461
Dépréciation des stocks	1617	-464	-136	-2	7	-7	1015
Valeur nette des stocks	**17718**	**-1769**	**-453**	**-82**	**1032**		**16446**

Analyse par nature	31 décembre 2006			31 décembre 2007		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Combustibles nucléaires	5363	218	5145	6369	11	6358
Stocks de gaz et autres combustibles	2588	4	2584	2733	4	2729
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	3315	667	2648	3066	568	2498
Stock d'encours de biens et services	5142	373	4769	2535	203	2332
Stocks de produits intermédiaires et finis	1667	180	1487	1265	70	1195
Stocks de marchandises	345	102	243	356	93	263
Stocks d'encours de production services	19	0	19	107	5	102
Stock de programmes diffusables	834	55	779	900	43	857
Autres stocks	61	17	44	130	18	112
Total	**19335**	**1617**	**17719**	**17461**	**1015**	**16446**

NOTE 15: STOCKS (suite) *(en millions d'euros)*

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique (1)	4084	-2723	-504	-2	58		913
Infrastructures de transport	47	-6					41
Transports	598	149			-1		746
Énergie	11672	722	25	-75	941		13285
Médias	824	43			33		900
La Poste	152	5			-3	-7	147
Autres	341	41	26	-5	4	7	414
Total	**17718**	**-1769**	**-453**	**-82**	**1032**		**16446**

(1) Mise en équivalence de Thales et EADS en 2007.

Secteurs d'activité	Valeurs brutes au 31 décembre 2006	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2006	Valeurs brutes au 31 décembre 2007	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	4645	561	4084	1107	194	913
Infrastructures de transport	60	13	47	56	15	41
Transports	706	107	599	846	100	746
Énergie	12493	821	11672	13898	613	13285
Médias	882	58	824	945	45	900
La Poste	165	13	152	159	12	147
Autres	384	43	341	451	37	414
Total	**19335**	**1617**	**17719**	**17462**	**1016**	**16446**

NOTE 16: CRÉANCES D'EXPLOITATION *(en millions d'euros)*

Analyse par nature et variations	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1678	343	-104	-4			1913
Créances clients et comptes assimilés	39682	1919	178	-225	83		41637
Créances sur personnel et organismes sociaux	209	-33	-3		2		175
État - TVA (soldes débiteurs)	4018	213	3	-6	-208		4020
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	666	-42	-123	-3	-49		449
Autres créances d'exploitation	9553	137	-691	509	-187	-481	8840
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1973	-46	-55	-15	-89		1768
Valeur nette des créances d'exploitation	**53833**	**2583**	**-685**	**286**	**-270**	**-481**	**55266**

Secteurs d'activité	Valeurs brutes au 31 décembre 2006	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2006	Valeurs brutes au 31 décembre 2007	Dépréciation	Valeurs nettes au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	9934	190	9744	9251	43	9208
Infrastructures de transport	3420	43	3377	3606	53	3553
Transports	4263	366	3897	5486	397	5089
Énergie	32425	811	31614	34635	830	33805
Médias	687	27	660	660	25	635
La Poste	2421	111	2310	2540	104	2436
Autres	1173	392	781	856	316	540
Total	**54323**	**1940**	**52383**	**57034**	**1768**	**55266**

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique (1)	9745	387	-963	-3	42		9208
Infrastructures de transport	3313	185	55				3553
Transports	5328	-465	164	515	28	-481	5089
Énergie	31614	2615	153	-220	-357		33805
Médias	660	-24	-1				635
La Poste	2396	46	4	-7	-3		2436
Autres	778	-161	-97		20		540
Total	**53834**	**2583**	**-685**	**286**	**-270**	**-481**	**56266**

(1) Mise en équivalence de Thales et EADS en 2007.

NOTE 17: CRÉANCES DIVERSES *(en millions d'euros)*

Analyse par nature et variations	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Débiteurs divers hors exploitation	647	-443	-42	-2	196	-3	353
Charges constatées d'avance	1 522	39	-28	-2	77		1 608
Créance IS	151	73	-15		126		335
Charges à répartir	1	-1	3		-3		
Autres créances	1						1
Dépréciations	18	-10	-6		-1		1
Valeur nette des créances diverses	**2 304**	**-322**	**-76**	**-4**	**397**	**-3**	**2 296**

Secteurs d'activité	Valeur brute au 31 décembre 2006	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2006	Valeur brute au 31 décembre 2007	Dépréciations	Valeur nette au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	779	9	770	454		454
Infrastructures de transport	255		255	277		277
Transports	-158		-158	11		11
Énergie	1 130	1	1 129	1 303		1 303
Médias	48		48	73		73
La Poste	122		122	100		100
Autres	146	8	138	79	1	78
Total	**2 322**	**18**	**2 304**	**2 297**	**1**	**2 296**

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	770	-276	-40				454
Infrastructures de transport	255	19	1		2		277
Transports	-158	168	1				11
Énergie	1 129	-186	-18	-4	385	-3	1 303
Médias	48	25					73
La Poste	122	-23	-1		2		100
Autres	138	-49	-19		8		78
Valeur nette des créances diverses	**2 304**	**-322**	**-76**	**-4**	**397**	**-3**	**2 296**

NOTE 18: DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Billets de trésorerie, titres de créances	7 632	3 224	111	-34	2 718	13 651
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	575	4 099	105	-1	-67	4 711
Valeurs remises à l'encaissement	5					5
Banques	8 956	-1 762	-725	-28	-1 895	4 546
Caisse	774	22	3		-1	798
Disponibilités et quasi-disponibilités	**17 942**	**5 583**	**-506**	**-63**	**755**	**23 711**

Secteurs d'activité	Valeur nette au 31 décembre 2006	Valeur nette au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	2 496	1 235
Infrastructures de transport	1 096	2 080
Transports	3 778	5 173
Énergie	6 822	9 375
Médias	84	116
La Poste	270	1 108
Autres	1 597	4 624
Total	**16 143**	**23 711**

Contributeurs	Valeur nette au 31 décembre 2006	Valeur nette au 31 décembre 2007
EDF (1)	3 308	6 036
Gaz de France	2 196	2 973
La Poste	2 150	1 108
EADS (2)	1 238	
Charbonnage de France (3)	1 070	106
Thales (2)	743	
Française des Jeux	674	651
Erap (4)	119	2 886
Aéroports de Paris	514	533
SNCF	3 443	4 791
RFF	346	1 294
DCN	21	684
Autres	2 201	2 649
Total	**17 942**	**23 711**

(1) EDF : dans le contexte de la crise monétaire du dernier semestre, une partie des actifs liquides a été replacée en trésorerie court terme.

(2) Mise en équivalence de Thales et EADS en 2007.

(3) Consommation de la trésorerie apportée lors de l'augmentation de capital de 2006.

(4) L'État a apporté à l'Erap par décision du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi du 13 juillet 2007, sous forme d'une dotation, 2 633 M€ de liquidités qui ont été déposées sur un compte à terme en vue de contribuer au remboursement obligataire à échéance du 25 avril 2008.

NOTE 19: ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS *(en millions d'euros)*

Nature des actifs	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Actifs non courants détenus en vue de la vente - Secteur énergie	672	-432	-5	209	444
Total	**672**	**-432**	**-5**	**209**	**444**

Nature des passifs	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Écarts de conversion	Autres Mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente - Secteur énergie	116	-39	-4	105	178
Total	**116**	**-39**	**-4**	**105**	**178**

Entités	31 décembre 2006		31 décembre 2007	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
EDF	139	116	269	114
LFB	2			
LA POSTE	110		175	64
SNCF	420			
AUTRES	1			
Total	**672**	**116**	**444**	**178**

NOTE 20: PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmen-tation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	31 869	1 055	787	1 027	-5	-8	1 271	1 644		34 012
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	14 938	978	92	878		25	-166	225		15 030
Provision pour restructuration	309	94	23	101	-1	-87	-2			189
Provision pour grosses réparations	93	36	16	12			-5			96
Provision litiges (1)	1 217	396	98	232	-3	-63	-61			1 156
Provisions sur contrats (2)	5 660	2 329	644	1 773	-38	-493	-463	43		4 621
Provisions pour risques liés aux opérations financières	760	258	26	293			69		-3	765
Provisions environnement	2 066	123	19	71	-2	2	59	78		2 236
Autres provisions (3)	3 276	537	168	673	-1	-554	256	1	-5	2 669
Total	**60 188**	**5 806**	**1 873**	**5 060**	**-50**	**-1 178**	**958**	**1 991**	**-8**	**60 774**

(1) Les principaux contributeurs aux provisions pour litiges sont EPFR (179 M€), SNCF (155 M€), RFF (139 M€), Areva (136 M€), GDF (128 M€) et EDF (116 €)

(2) Les autres provisions pour charges concernent essentiellement EDF (1 687 M€), Areva (198 M€), La Poste (163 M€), CDF (163 M€) et Gaz de France (135 M€).

La rubrique « Autres » d'EDF inclut notamment :

- une provision de 497 M€ initialement constituée à hauteur de 470 M€ au 31 décembre 2006 pour faire face à la contribution qui sera mise à la charge d'EDF dans le cadre du dispositif de tarif réglementé d'ajustement du marché. Compte tenu de la mise à jour des hypothèses, un complément de provision de 241 M€ a été constaté au cours de l'exercice 2007. Par ailleurs la provision a été réduite de 221 M€ au titre des contributions dues en 2007.

- une provision de 334 M€ dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux programmes votés par le Fonds d'Amortissements des Charges d'Electrification (Face) restant à réaliser au cours des exercices à venir.

- une provision de 368 M€ relative à la contribution de maintien de droits, pour la part non régulée liée aux conventions signées avec les régimes de retraite complémentaires.

- les provisions pour quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 205 M€, évaluées sur la base des prix d'achat historiques.

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Augmen-tation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Armement et Aéronautique	2 535	315	71	232		-1 198	-67			1 282
Infrastructures de transport	287	250	32	73		28	-1			459
Transports	770	346	51	217		2	-56		-4	790
Énergie	55 268	4 406	1 645	4 064	-48	-3	1 115	1 989	-1	57 017
Médias	111	28	23	36			6	-1		85
La Poste	847	364	46	362		-1	-8		-3	791
Autres	370	97	5	76	-2	-6	-31	3		350
Total	**60 188**	**5 806**	**1 873**	**5 060**	**-50**	**-1 178**	**958**	**1 991**	**-8**	**60 774**

NOTE 20: PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (suite) *(en millions d'euros)*

Distinction courant/non courant	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2006	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2007
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	961	30 908	31 869	1 318	32 694	34 012
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession		14 938	14 938		15 030	15 030
Provision pour restructuration		309	309		189	189
Provision pour grosses réparations		93	93		96	96
Provision litiges	1 217		1 217	1 156		1 156
Provisions sur contrats		5 660	5 660		4 621	4 621
Provisions pour risques liés opérations financières	567	193	760	586	179	765
Provision environnement		2 066	2 066		2 236	2 236
Autres provisions	3 276		3 276	2 669		2 669
Total	**6 021**	**54 167**	**60 188**	**5 729**	**55 045**	**60 774**

Secteurs d'activité	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2006	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	768	1 767	2 535	182	1 100	1 282
Infrastructures de transport	187	99	286	332	127	459
Transports	228	542	770	198	592	790
Énergie	3 659	51 609	55 268	3 934	53 083	57 017
Médias	111		111	85		85
La Poste	768	78	846	735	56	791
Autres	300	72	372	263	87	350
Total	**6 021**	**54 167**	**60 188**	**5 729**	**55 045**	**60 774**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

20.1. Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2007
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	31 869	1 055	787	1 027	-5	-8	1 270	1 644	34 011
Total	**31 869**	**1 055**	**787**	**1 027**	**-5**	**-8**	**1 270**	**1 644**	**34 011**

Ces provisions sont constituées par :

- **les dépenses pour l'aval du cycle des combustibles nucléaires.** Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés ;
- **les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier** (provision dernier cœur) ;
- **les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.**

20.1.1 Nature des engagements

En leur qualité d'exploitant d'installations nucléaires, les groupes EDF et Areva ont l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de leurs installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Ils doivent également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Enfin, le combustible irradié dans les réacteurs nucléaires d'EDF fait l'objet d'un traitement par Areva sur le site de La Hague dont le produit est partiellement recyclé pour fabriquer un combustible, appelé Mox, utilisé dans certains des réacteurs nucléaires d'EDF.

L'échéancier des dépenses correspondant au démantèlement et à la déconstruction des installations (appelé « obligations de fin de cycle » chez Areva) se situe entre 2006 et 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations.

■ Pour le groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine d'enrichissement d'Eurodif à Pierrelatte et les usines de combustibles mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles Mox. Suite à l'accord de 2004, Areva NC ne provisionne donc plus pour le site de Marcoule que sa quote-part des coûts d'évacuation et de stockage définitif des déchets ultimes.

Les flux de trésorerie relatifs au démantèlement des unités UP2-800 et UP3 de la Hague sont positionnés entre les années 2040 et 2060.

■ Pour EDF SA, cette provision couvre principalement les prestations suivantes :

- le transport des centres de production à l'usine Areva NC de La Hague, la réception, l'entreposage et le traitement du combustible irradié issu des différentes filières (dont le conditionnement des déchets et leur entreposage) ;

• l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non recyclé ;
• la reprise et le conditionnement des déchets anciens issus du site de La Hague ;
• la participation à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations de retraitement de La Hague.

L'ensemble des coûts de démantèlement provisionnés prennent en compte, pour chacune des deux entreprises, un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %.

Par ailleurs, les prestations couvertes par les provisions d'EDF liées au traitement du combustible irradié et à la gestion à long terme des déchets radioactifs sont décrites en 20.1.3.

Négociation EDF-Areva NC

EDF et Areva NC se sont engagés dans un processus de négociation globale visant à définir d'une part :
• les conditions juridiques et financières d'un transfert à Areva NC des obligations financières actuelles d'EDF de participation au démantèlement du site de La Hague ; celles-ci pourraient comprendre les modalités d'un règlement libératoire de cet engagement de long terme. Les éléments tenant à la fixation des quotes-parts respectives pour le financement du démantèlement de la Hague ont fait l'objet fin septembre 2003 d'un accord entre les parties ;
• la participation financière d'EDF et de Areva NC au titre de leurs obligations respectives de reprise et conditionnement des déchets des sites de La Hague et de Saint-Laurent-des-Eaux ;

et d'autre part, les conditions économiques du futur contrat de traitement des combustibles usés au-delà de 2007.

Dans l'attente d'un nouveau contrat, des dispositions transitoires ont été finalisées entre EDF et Areva afin de permettre la poursuite des activités industrielles d'évacuation et de traitement des combustibles usés et de recyclage des matières réutilisables. En l'absence de dispositions définitives, les hypothèses antérieures ont été reconduites.

Impact des textes d'application de la loi du 28 juin 2006 sur les provisions pour aval du cycle nucléaire et sur les provisions pour déconstruction et derniers cœurs constituées par EDF en France

Pour ce qui concerne les provisions liées à l'exploitation des centrales nucléaires, les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 tiennent compte des prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application qui conduisent à prendre en compte les principales différences de présentation et d'évaluation suivantes.

■ Charges de gestion des déchets issus de la déconstruction des centrales nucléaires

Le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007 précisent que les charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs issus de la déconstruction doivent être distinguées des charges de déconstruction proprement dites.

En conséquence, les provisions relatives aux charges de gestion à long terme des déchets radioactifs issus des opérations de déconstruction sont reclassées de la rubrique « Provisions pour déconstruction » à la rubrique « Provision pour gestion à long terme des déchets ».

Par ailleurs, la quote-part revenant à EDF des charges relatives au combustible de la centrale de Phénix incluse dans la provision pour déconstruction a également fait l'objet d'un reclassement dans la rubrique appropriée « Provision pour gestion du combustible usé ».

Ces reclassements d'un montant global de 850 M€ au 31 décembre 2007 sont sans effet sur le résultat de l'exercice.

■ Charges de gestion du combustible usé et charges de gestion à long terme des déchets issus du combustible

Le calcul des provisions pour aval du cycle nucléaire prend en compte la nouvelle notion de « combustible engagé » définie par l'arrêté du 21 mars 2007 comme étant l'intégralité du combustible chargé en réacteur, qu'il soit irradié ou non.

En conséquence, des compléments aux provisions pour gestion du combustible usé et pour gestion à long terme des déchets issus de ce combustible ont été constitués pour la fraction non irradiée, en contrepartie d'un accroissement de la valeur du combustible comptabilisé dans les stocks, sans effet sur le compte de résultat de l'exercice.

Les charges futures de gestion du combustible usé et de gestion des déchets radioactifs correspondants continuent à être enregistrées en résultat au fur et à mesure de l'irradiation du combustible, donc de la consommation du stock.

■ Nouvelle définition du cycle d'exploitation

Selon le décret du 23 février 2007, le cycle d'exploitation du combustible fait référence à des installations industrielles construites ou en construction.

Les combustibles à teneur élevée en plutonium (Mox et Creys-Malville) ne sont pas destinés à un recyclage dans les réacteurs en fonctionnement ou en construction, mais dans des installations futures de type génération IV. Sans préjuger des modalités de développement de la génération IV, les provisions relatives à ce type de combustible sont désormais estimées en fonction d'un scénario prudent d'entreposage de longue durée et de stockage direct des combustibles ; elles sont reclassées dans les provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Ce nouveau scénario conduit à des coûts significativement plus élevés, mais répartis sur un échéancier plus éloigné. De ce fait et après actualisation, les provisions diminuent de 394 M€.

■ Prise en compte de la notion d'exploitant de site pour l'évaluation des charges

Selon l'arrêté du 21 mars 2007, EDF, exploitant du site de Brennilis, doit provisionner la totalité des charges pour déconstruction des installations de cette centrale et des charges de gestion des combustibles et des déchets, la part revenant au partenaire étant alors enregistrée en créance, sans effet sur le compte de résultat de l'exercice.

■ Obligations liées aux études et recherche de l'Andra et aux actions d'accompagnement territorial

En 2006, à partir des prescriptions de la loi et des informations disponibles, EDF avait révisé ses provisions pour prendre en compte les obligations liées aux études et recherche de l'Andra et aux actions d'accompagnement territorial.

Au 31 décembre 2007, les provisions couvrant ces obligations ont été réestimées à la hausse pour 132 M€ en fonction des dernières informations disponibles.

Les impacts de la loi du 28 juin 2006 et de ses textes d'application publiés en 2007 conduisent, au 31 décembre 2007, à une augmentation des provisions de 885 M€, ayant comme contrepartie une augmentation des stocks et des créances de 1 147 M€ et un produit d'exploitation de 262 M€ sur l'exercice.

Pour mémoire, l'effet de la loi du 28 juin 2006 s'était traduit dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 par une hausse des provisions de 373 millions, avec un impact équivalent négatif sur le résultat d'exploitation.

20.1.2 Provision pour démantèlement et déconstruction des installations et pour derniers cœurs

20.1.2.1 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle (démantèlement et déconstruction) chez Areva

Démantèlement

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :
- le groupe a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels ;
- les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été établis par SGN pour les usines de l'aval. SGN est la société d'ingénierie qui a assuré la maîtrise d'œuvre de la construction de la plupart des installations de traitement-recyclage, et a donc été considérée comme la mieux à même d'en déterminer les modalités de démantèlement. Pour ce faire, SGN a développé un logiciel d'évaluation des travaux de démantèlement pour le compte des usines Areva de l'Aval du cycle et, également, du CEA. Ce logiciel a été certifié par les bureaux Veritas. Dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation ;
- les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation indiqués ci-dessus. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les taux prévisionnels retenus sont les suivants pour les installations situées en France :
- taux d'inflation : 2 % ;
- taux d'actualisation : 5 %.

Les devis sont mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En conformité avec la loi de programme nº 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le groupe transmettra, tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport. Le premier rapport a été remis à l'autorité administrative en juin 2007.

Reprise et conditionnement des déchets

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Il convient donc dorénavant de les reprendre et de les conditionner selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté. Certaines de ces filières font encore l'objet d'études.

Le groupe traite la part de ces opérations financée par les tiers selon la même logique que les autres contrats. En effet, celles-ci font partie des prestations d'optimisation de conditionnement rendues habituellement par l'usine de La Hague à ses clients. Ces derniers restent propriétaires des déchets conditionnés et devront supporter le coût de stockage définitif. Ainsi, au 31 décembre 2004, suite à l'engagement contractuel du CEA, formalisé par l'accord de décembre 2004, la part de ce dernier dans le financement de ces opérations n'est pas comprise dans la provision et l'actif tiers correspondant. Le paiement du CEA sera comptabilisé comme une avance lors de sa réception et repris en chiffre d'affaires au fur et à mesure des prestations. Il en sera de même avec la part EDF lorsque l'accord en cours de finalisation sera signé entre les parties.

L'évaluation repose sur des hypothèses techniques et sur un planning de réalisation.

Les coûts sont estimés à partir d'études d'ingénierie d'avant-projet sommaire pour les investissements nécessaires à la reprise des déchets et à partir d'une évaluation interne pour les coûts d'exploitation de reprise et de conditionnement. Le provisionnement de ces coûts en valeur actualisée s'effectue sur le même principe et en utilisant les mêmes taux d'inflation et d'actualisation que les coûts de démantèlement.

Évaluation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :
- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants. du Code de l'environnement). La provision est fondée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, sous l'égide de la direction générale de l'Énergie et des Matières premières, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 Md€ CE 03 qui intègre un niveau réaliste de risques et d'aléas. C'est ce devis qui est utilisé aujourd'hui.

Valeur des provisions pour opérations de fin de cycle avant actualisation

La valeur des provisions pour opérations de fin de cycle, évaluées aux conditions économiques à la date de clôture avant actualisation, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Démantèlement des installations nucléaires	7 290	7 990
Reprise et conditionnement des déchets	1 982	2 075
Total	**9 272**	**10 065**

20.1.2.2 Provisions pour déconstruction et derniers cœurs d'EDF

Les variations des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	Augmentations	Diminutions		Impact de la loi du 28 juin 2006	Autres variations	31 décembre 2007
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet			
Provisions pour déconstruction des centrales	12 139	686	-168	-26	-750	52	11 933
Provisions pour dernier cœur	1 685	88	0	-52			1 721
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	13 824	774	-168	-78	-750	52	13 654

A - Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF en France

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

Pour les centrales en exploitation, un actif est créé en contrepartie de la provision.

La révision des hypothèses portant sur certains travaux de déconstruction s'est traduite par une hausse des provisions.

B - Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires d'EDF en France

Cette rubrique concerne la déconstruction des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

a) Pour les centrales en exploitation (filière REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4) :
• une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, confirmant les hypothèses de la commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction (y compris la gestion à long terme des déchets) à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Cette dernière évaluation a elle-même été confirmée par de nouvelles études opérées en 1999, ciblées sur un site déterminé. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés.

L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de la société prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements. Au 31 décembre 2007, conformément aux textes d'application de la loi du 28 juin 2006, les charges de gestion des déchets radioactifs issus des opérations de déconstruction sont incluses dans les charges de gestion à long terme des colis de déchets, et non plus dans les charges de déconstruction des centrales. L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est provisionnée.

Un actif est créé en contrepartie de la provision.

Un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de Cattenom et de Chooz B 1 et 2.

b) Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG et autres filières y compris centrale de Creys-Malville) :
la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une intercomparaison réalisée par la société. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.

Au 31 décembre 2007, conformément aux textes d'application de la loi du 28 juin 2006, les charges de gestion des déchets radioactifs issus des opérations de déconstruction sont incluses dans les charges de gestion à long terme des colis de déchets, et non plus dans les charges de déconstruction des centrales.

EDF, exploitant nucléaire de la centrale de Brennilis, a constitué une provision à hauteur de la totalité des charges de déconstruction de cette centrale ; pour la quote-part revenant au partenaire, un produit à recevoir correspondant à sa contribution a été enregistré à l'actif.

Cette rubrique enregistre également la quote-part revenant à EDF au titre des charges de déconstruction de Phénix.

C - Provision pour derniers cœurs

Pour EDF, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :
• la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composants constaté au 30 novembre 2007 ;
• le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore irradiée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant les paramètres retenus au 31 décembre 2007 pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le coeur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

D - Provisions pour déconstruction et derniers cœurs des filiales

Les obligations de déconstruction des centrales des filiales concernent les centrales thermiques classiques en Europe et le parc de centrales nucléaires du groupe EnBW. Elles s'élèvent à 1 559 M€ au 31 décembre 2007 (1 509 M€ au 31 décembre 2006).

Déconstruction des centrales nucléaires du groupe EnBW

Les provisions sont fondées sur des obligations légales ou en lien avec l'autorisation d'exploitation.

Dans la mesure où il n'a pas été conclu de contrat de droit civil à la date de clôture, l'estimation des provisions est réalisée sur la base d'expertises externes et d'évaluation des coûts (obligations

nucléaires non contractuelles). C'est en particulier le cas pour les coûts attendus lors de la déconstruction : postexploitation, démontage et évacuation des installations nucléaires ainsi que pour le stockage final. Par ailleurs, l'évaluation des provisions déjà matérialisée par des contrats de droit civil (obligations nucléaires contractuelles) concerne principalement les coûts propres du personnel impliqué dans la déconstruction.

L'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction est provisionnée. L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels ainsi que les coûts futurs s'appuient sur le plan de déconstruction élaboré par les experts externes et prennent en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour en Allemagne. Les dépenses sont calculées sur la base du scénario de déconstruction direct des installations.

20.1.3. Détermination des provisions pour aval du cycle du combustible

Ces provisions pour aval du cycle nucléaire concernent essentiellement EDF, exploitant de réacteurs nucléaires, et s'élèvent à 17,5 Md€ au 31 décembre 2007 (15,4 Md€ au 31 décembre 2006) et se décomposent en provision pour gestion du combustible usé et provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs.

Les provisions d'EDF au 31 décembre 2007 sont évaluées conformément aux prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application.

Les charges correspondantes sont évaluées aux conditions économiques de fin d'année réparties selon un échéancier prévisionnel de décaissements et provisionnées en valeur actualisée de l'année (avec un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %).

(en millions d'euros)	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée
Pour gestion du combustible usé	16 209	10 759	15 413	10 202
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	20 048	5 901	12 554	4 400
Total	**36 257**	**16 660**	**27 967**	**14 602**

Les évolutions des provisions évaluées aux conditions économiques de fin d'année s'expliquent principalement par la prise en compte en 2007 des effets des textes d'application de la loi du 28 juin 2006 :
- charges supplémentaires correspondant à la fraction non irradiée du combustible, comprise dans le combustible engagé en réacteur ;
- coûts plus élevés pour les combustibles usés à teneur élevée en plutonium ;
- reclassements dans cette rubrique des charges de gestion des déchets radioactifs issus de la déconstruction auparavant incluses dans les charges de déconstruction.

20.1.3.1. Provisions pour charges de gestion des combustibles usés

Cette rubrique comprend les éléments suivants :
- le traitement du combustible usé, qui comprend notamment les prestations correspondant à l'évacuation du combustible usé des centres de production d'EDF à l'usine Areva de La Hague, sa réception et son entreposage, le traitement du combustible irradié y compris le conditionnement des déchets et leur entreposage.

Le combustible usé correspond au combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

L'évaluation de ces charges est fondée sur le contrat signé le 24 août 2004 entre EDF et Areva qui couvre la période 2001-2007, et sur ces mêmes hypothèses pour les quantités qui seront retraitées au-delà de 2007, à partir des flux prévisionnels de retraitement.

- L'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non immédiatement recyclé.

L'évaluation de ces charges est fondée sur les meilleures estimations d'EDF compte-tenu des négociations en cours avec Areva.

- La quote-part EDF de la mise à l'arrêt définitif et de la déconstruction des installations de retraitement de La Hague et la quote-part EDF de reprise et de conditionnement des déchets anciens issus du retraitement du combustible sur le site de La Hague. Ces quotes-parts sont maintenues sous cette rubrique dans l'attente de l'achèvement des négociations avec Areva qui doivent conduire au paiement d'une soulte libératoire pour un montant et selon des modalités qui restent à fixer.

- La quote-part EDF des charges de gestion du combustible de Phénix.

Pour le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur des combustibles comptabilisée dans les comptes de stocks.

Traitement dans la combinaison

Au 31 décembre 2007, les provisions constituées par Areva et EDF ont été conservées en l'état, après retraitement de la quote-part liée à EDF et existant chez Areva.

20.1.3.2 Provisions pour charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs

Cette rubrique concerne les dépenses futures relatives à :
- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague ;
- l'entreposage de longue durée et le stockage direct des combustibles non recyclables dans les installations existantes (Mox et Creys-Malville) ;
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
  - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité (FMA) ;
  - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MA-VL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent, d'une part, les colis de déchets existants et, d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité des combustibles chargés en réacteur au 31 décembre irradiés ou non).

Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'Andra.

Pour les déchets issus de la déconstruction des centrales en exploitation, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction : un actif est créé en contrepartie de la provision.

Pour les déchets issus de la déconstruction de Brennilis, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction. La provision a été constituée en totalité ; la quote-part revenant au partenaire a été enregistrée en produits à recevoir.

Pour les déchets à venir sur le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement du coût des combustibles comptabilisé dans les comptes de stocks.

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières premières (DGEMP) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

En dehors des effets liés à l'exploitation courante, et à l'exception des effets de la loi du 28 juin 2006 et de ses textes d'application, les autres ajustements opérés en 2007 ont un impact global non significatif sur les résultats. Ils portent principalement sur des révisions d'hypothèses qui se traduisent par une baisse de la quote-part EDF des coûts indirects estimés liés à l'exploitation du centre de stockage des déchets HA-MAVL et par une hausse des coûts du stockage des déchets de faible activité à vie longue (FAVL).

20.1.3.3 Provisions pour aval du cycle nucléaire des filiales

Ces provisions qui s'élèvent à 795 M€ au 31 décembre 2007 (779 M€ au 31 décembre 2006) comprennent essentiellement l'élimination des combustibles irradiés et des déchets radioactifs du groupe EnBW. Les provisions d'EnBW sont fondées sur des obligations légales ou en lien avec l'autorisation d'exploitation. Dans la mesure où il n'a pas été conclu de contrat de droit civil à la date de clôture, l'estimation des provisions est réalisée sur la base d'expertises externes et d'évaluation des coûts (obligations nucléaires non contractuelles).

20.2. Provisions pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentation	Diminution		Variation de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2006
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	14938	978	92	878	25	-166	225	15030
Total	**14938**	**978**	**92**	**878**	**25**	**-166**	**225**	**15030**

Il s'agit de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France. Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux- ci et l'amortissement de caducité.

La suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession en application de l'article 36 de la loi du 9 août 2004 conduit à revoir la définition des provisions pour renouvellement, désormais assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens.

20.3. Provisions sur contrats

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions sur contrats	5660	2329	644	1773	-38	-493	-463	43		4619
Total	**5660**	**2329**	**644**	**1773**	**-38**	**-493**	**-463**	**43**		**4619**

Outre SNCF (161 M€ pour 166 M€ en 2006), les principales provisions sur contrats sont comptabilisées chez :
- EDF pour 1977 M€ (2496 M€ en 2006) ;
- Areva pour 1316 M€ (1246 M€ en 2006) : 241 M€ relatifs aux garanties clients (241 M€ en 2006), 579 M€ relatifs aux pertes à terminaison (570 M€ en 2006), et 497 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer (450 M€ en 2006) ;
- DCN pour 868 M€ (929 M€ en 2006) : 22 M€ relatifs aux garanties clients (17 M€ en 2006), 72 M€ relatifs aux pertes à terminaison (69 M€ en 2006), et 763 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer (838 M€ en 2006).

Les mouvements de périmètre concernent les entités EADS et Thales combinées par la méthode de mise en équivalence sur l'exercice 2007 (495 M€ et 75 M€).

20.4. Provisions environnement

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changement de méthode	Solde au 31 décembre 2007
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provision environnement	2066	123	19	71	-2	2	59	78		2237
Total	**2066**	**123**	**19**	**71**	**-2**	**2**	**59**	**78**		**2237**

Les provisions environnementales sont principalement comptabilisées par Gaz de France à hauteur de 1808 M€ et sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent, ou ont supporté, des ouvrages. Il s'agit essentiellement de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de GrDF.

Cette provision fait l'objet d'une actualisation sur la base d'une hypothèse d'inflation de 2 % l'an et d'un taux d'actualisation nominal de 4,5 % (compte tenu d'une duration moyenne de l'ordre de 13 ans). Le taux d'actualisation était de 4 % au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.

L'ajustement du taux aux conditions actuelles du marché s'est traduit par une reprise de provision de 89 M€ au 31 décembre 2007.

Sur la base des paramètres actuellement applicables en matière de coûts estimés et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 50 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour renouvellement de l'ordre de 2 %, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL *(en millions d'euros)*

Variations au cours del'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements périmètre	Actualisation	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions pour avantages au personnel	20311	1810	116	3433	-44	-953	2028	869	-292	20180
Total	**20311**	**1810**	**116**	**3433**	**-44**	**-953**	**2028**	**869**	**-292**	**20180**

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Actualisation	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Armement et Aéronautique	1028	3	2	2		-963			-1	63
Infrastructures de transport	548	120	27	55		13			-18	581
Transports	719	305		931		7	663	869	-4	1628
Énergie	16193	1168	4	2318	-40		1326		-269	16056
Médias	130	7		4					-1	132
La Poste	1648	204	82	121	-4		40		-3	1682
Autres	45	3	1	2		-10	-1		4	38
Total	**20311**	**1810**	**116**	**3433**	**-44**	**-953**	**2028**	**869**	**-292**	**20180**

Distinction courant-non courant	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2006	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2007
Provisions pour avantages au personnel	1833	18478	20311	1954	18226	20180
Total	**1833**	**18478**	**20311**	**1954**	**18226**	**20180**

Secteurs d'activité	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2006	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	39	988	1027		63	63
Infrastructures de transport	36	512	548	52	529	581
Transports	-49	768	719	80	1548	1628
Énergie	1552	14641	16193	1523	14533	16056
Médias		130	130		132	132
La Poste	255	1394	1649	298	1384	1682
Autres		45	45	1	37	38
Total	**1833**	**18478**	**20311**	**1954**	**18226**	**20180**

Les entités combinées accordent à leurs salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, de couverture médicale…) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ…). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

On distingue dans les entités combinées :
- des entités pour lesquelles le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe ;
- des entités pour lesquelles le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail, …) relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place.

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS *(en millions d'euros)*

Passifs financiers courants et non courants	Solde au 31 décembre 2006	Non courant au 31 décembre 2006	Courant au 31 décembre 2006	Solde au 31 décembre 2007	Non courant au 31 décembre 2007	Courant au 31 décembre 2007
Emprunts obligataires	78285	69994	8291	71095	57976	13119
Emprunts auprès des établissements de crédit	21759	18779	2980	22776	20673	2103
Autres emprunts et dettes	12405	5110	7295	16211	5897	10314
Soldes créditeurs de banques	2651	72	2579	2529	106	2423
Dettes rattachées à des participations	83	29	54	27	16	11
Comptes courants créditeurs	806	0	806	4245	200	4045
Avances conditionnées	105	105	0	212	212	0
Dépôts et cautionnements reçus	478	345	133	235	139	96
Autres	11719	2902	8817	11832	2653	9179
Total	**128291**	**97336**	**30955**	**129162**	**87872**	**41290**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Variation	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Emprunts obligataires	78285	-4699	-1054	-630	-807	71095
Emprunts auprès des établissements de crédit	21759	1458	69	-241	-269	22776
Autres emprunts et dettes	12405	6336	-308	-135	-2087	16211
Soldes créditeurs de banques	2651	-318	-39	-25	260	2529
Dettes rattachées à des participations	83	13	-65	0	-4	27
Comptes courants créditeurs	806	-1637	8	11	5057	4245
Avances conditionnées	105	-2	111	0	-2	212
Dépôts et cautionnements reçus	478	-16	25	0	-252	235
Autres	11719	396	-148	-110	-25	11832
Total	**128291**	**1531**	**-1401**	**-1130**	**1871**	**129162**

Au cours de l'exercice les principales variations des dettes financières sont :

ÉCHÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2007

Échéances des passifs financiers	Passif courant	Passif non courant			Total passifs financiers
		1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total passif non courant	
Emprunts obligataires	13119	19377	38599	57976	71095
Emprunts auprès des établissements de crédit	2103	12522	8151	20673	22776
Autres emprunts et dettes	10314	3668	2229	5897	16211
Comptes courants de trésorerie	2423	106	0	106	2529
Participations des salariés	11	15	1	16	27
Soldes créditeurs de banque	4045	200	0	200	4245
Avances conditionnées	0	94	118	212	212
Dépôts et cautionnements reçus	96	92	47	139	235
Autres	9179	757	1896	2653	11832
Total	**41290**	**36831**	**51041**	**87872**	**129162**

	Variation des entreprises cotées en 2007
RFF	2382
Areva	1880
CDF	-671
EDF	526
SNCF	-1382
La Poste	-1119
Autres	-85
Total	**1531**

Échéances des passifs financiers	Passif courant	Passif non courant			Total passifs financiers
		1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total passif non courant	
Armement et Aéronautique	38	398	5	403	441
Infrastructures de transport	5297	2787	22516	25303	30600
Transports	9248	9296	9926	19222	28470
Énergie	21511	15609	12938	28547	50058
Médias	168	118	78	196	364
La Poste	637	1154	4437	5591	6228
Autres	4391	7470	1140	8610	13001
Total	**41290**	**36831**	**51041**	**87872**	**129162**

Taux

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL
Emprunts obligataires	64 982	6 113	71 095
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 540	15 237	22 777
Autres emprunts et dettes	8 171	8 040	16 211
Comptes courants de trésorerie	8	4 237	4 245
Participations des salariés	16	11	27
Soldes créditeurs de banque	719	1 810	2 529
Avances conditionnées	142	70	212
Dépôts et cautionnements reçus	189	46	235
Autres	10 405	1 426	11 831
Total	**92 172**	**36 990**	**129 162**

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL
Armement et Aéronautique	40	401	441
Infrastructures de transport	20 621	9 980	30 601
Transports	17 310	11 159	28 469
Énergie	36 197	13 861	50 058
Médias	175	189	364
La Poste	6 183	46	6 229
Autres	11 646	1 354	13 000
Total	**92 172**	**36 990**	**129 162**

Devises

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2007	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES	TOTAL
Emprunts obligataires	56 960	1 648	7 955	4 532	71 095
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 958	1 047	1 181	591	22 777
Autres emprunts et dettes	8 821	5 572	783	1 035	16 211
Comptes courants de trésorerie	4 206	26	13		4 245
Participations des salariés	27				27
Soldes créditeurs de banque	2 340	8	16	165	2 529
Avances conditionnées	212				212
Dépôts et cautionnements reçus	227			8	235
Autres	10 512	196	940	183	11 831
Total passifs financiers par devises	**103 263**	**8 497**	**10 888**	**6 514**	**129 162**

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2007	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES	TOTAL
Armement et Aéronautique	405	6		29	440
Infrastructures de transport	21 587	2 133	4 707	2 175	30 602
Transports	23 070	1 690	1 604	2 105	28 469
Energie	39 151	4 668	4 295	1 945	50 059
Médias	364				364
La Poste	5 797		282	150	6 229
Autres	12 889			110	12 999
Total passifs financiers par devises	**103 263**	**8 497**	**10 888**	**6 514**	**129 162**

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS *(en millions d'euros)*

	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Autres mouvemens (1)	Solde au 31 décembre 2007
Contre valeur des biens mis en concession - Droits sur biens existants valeur nette	17 801	970	-542	18 229
Fonds de caducité/ Amortissements de caducité	8 153	575	-238	8 489
Total	**24 954**	**1 545**	**-780**	**26 718**

(1) Voir faits significatifs.

Secteurs d'activité	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Infrastructures de transport	590	621
Energie	25 163	16 097
Autres	201	
Total	**24 954**	**16 718**

Principales entités concernées	31 décembre 2006	31 décembre 2007
EDF	25 163	26 097
Autres	791	621
Total	**25 954**	**26 718**

NOTE 24 : DETTES D'EXPLOITATION *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Autres dettes d'exploitation	9655	587	-799	-53		-84	9306
Avances et acomptes reçus sur commandes	19037	1037	-3641	-59		-56	16318
Comptes courants créditeurs	631	41	-226	-2		-68	376
Dettes fiscales	9934	446	-272	-17	-84	465	10472
Dettes fournisseurs et assimilés	22012	1468	-1487	-86	4	-853	21058
Dettes participation des salariés	314	-4	-268				42
Dettes sociales	4583	403	12	-7		-274	4717
Total	**66166**	**3978**	**-6681**	**-224**	**-80**	**-870**	**62289**

Secteurs d'activité	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	17647	10987
Infrastructures de transport	6617	1885
Transports	354	6186
Energie	35772	37032
Médias	1283	1388
La Poste	3670	3747
Autres	823	1064
Total	**66166**	**62289**

Principales dettes d'exploitation	31 décembre 2007
Autres dettes d'exploitation	
EDF	2690
Gaz de France	2352
La Poste	1073
Areva	801
SNCF	990
La Française des Jeux	461
Avances et acomptes reçus	
DCNS	6872
SNCF	411
Areva	3962
EDF	4279
Dettes fiscales	
EDF	5735
Gaz de France	851
SNCF	1149
DCNS	1066
Areva	463
Dettes fournisseurs	
Areva	1038
DCNS	1646
EDF	9189
Gaz de France	3696
La Poste	1002
FTLEV	621
SNCF	2624
Autres	*9318*
Total	**62289**

NOTE 25 : AUTRES PASSIFS COURANTS *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Créditeurs divers hors exploitation	166	280	19	10		23	498
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3215	782	3	-5		1000	4995
Dettes IS	988	160	-22	-10		-85	1031
Produits constatés d'avance (y compris subventions d'investissements)	29695	1837	-458	2362	-45	-540	32851
Versements restant à effectuer à des tiers	121	4				-108	17
Total	**34185**	**3063**	**-458**	**2357**	**-45**	**290**	**39392**

Secteurs d'activité	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Armement et Aéronautique	794	245
Infrastructures de transport	12496	14965
Transports	9115	10510
Énergie	10391	12382
Médias	315	274
La Poste	530	507
Autres	544	509
Total	**34185**	**39392**

Principales dettes diverses	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Produits constatés d'avance (y compris subventions d'investissements)		
EDF	7753	7988
RATP	1872	119
RFF	10267	41
SNCF	1146	1223
Subventions d'investissement retraitées		
SNCF	5083	5866
RATP	2278	2497
RFF		12553
Autres	5786	9105
Total	**34185**	**39392**

NOTE 26 : DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE LA POSTE *(en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2006	Variations	Reclassement	Solde au 31 décembre 2007
Dettes financières de l'activité bancaires	9577	10502	-530	19549
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire	91574	470	-100	91944
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	5947	-943	-8	4996
Autres comptes de l'activité bancaire	**107098**	**10029**	**-638**	**116489**

NOTE 27 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Les entreprises du périmètre de combinaison qui établissent leurs comptes sous le référentiel IFRS comptabilisent les instruments financiers à leur juste valeur conformément aux normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7. En revanche les entreprises sous référentiel français ne produisent que des informations en annexe. Le recensement des instruments financiers est réalisé sur la base des plaquettes des principales entités et présente les instruments dérivés des cinq principales entités du périmètre mais n'est pas exhaustif.

1. EDF

Le groupe EDF, acteur dans le secteur de l'énergie et opérant dans un contexte international, est exposé aux risques de taux de change et de fluctuation des prix des matières premières. Le groupe a recours à des instruments dérivés dans diverses stratégies de couverture pour éliminer ou limiter les risques financiers auxquels il est exposé et non à des fins spéculatives.

Dans cette perspective, le groupe a mis en place une structure dédiée en charge de définir la politique de gestion des risques, les principes de cette gestion et le contrôle de leur bonne application. Les entités d'EDF et les filiales du groupe en particulier EDF Trading, EDF Energy, EnBW et Edison ont décliné ces principes pour gérer de manière appropriée les risques issus de leur activité.

Les risques de change, de taux d'intérêt ou de fluctuations des prix des matières premières créent de la volatilité sur les résultats, les capitaux propres ainsi que sur les flux de trésorerie.

Les principaux instruments dérivés utilisés sont le change à terme et les *swaps* de change, les *swaps* de taux d'intérêt, les *cross currency swaps* ainsi que les *futures, forwards* et *swaps* pour les matières premières.

Les instruments dérivés, qui constituent une couverture économique mais qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture en IFRS, sont évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées au compte de résultat.

Le risque actions est principalement localisé dans le portefeuille de couverture des engagements nucléaires et pour une faible part dans les placements long terme de la gestion de trésorerie d'EDF.

En ce qui concerne les marchés de l'énergie, le groupe effectue des opérations de négoce sur les marchés de gros de l'électricité, du CO_2 et des combustibles fossiles principalement au travers de sa filiale EDF Trading.

Les transactions spot ou à terme effectuées par EDF Trading sont essentiellement réalisées à travers des instruments tels que des contrats à terme (avec ou sans livraisons physiques), des *swaps* et des options.

EDF Trading est responsable de la maîtrise de son exposition aux risques marchés énergies et son engagement sur les marchés est toutefois encadré au niveau groupe par une limite de *Value at Risk* (VaR) avec une limite *stop loss*.

En ce qui concerne le risque de crédit qui est le risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles, le groupe est doté d'une politique de gestion des risques. Dans ce cadre, EDF Trading a mis en place un système de gestion de ce risque qui s'appuie sur les quatre principes suivants :

- analyse quantitative et qualitative de toutes les contreparties afin de définir des limites à l'exposition au risque de contrepartie ; ces limites sont approuvées par le comité de crédit d'EDF Trading ;
- mesure sur une base quotidienne de l'exposition au risque ; EDF Trading mesure le risque de crédit en fonction des paiements futurs et du coût de remplacement des contrats sur les marchés ;
- gestion quotidienne des limites qui implique le suivi et le reporting de l'exposition globale ;
- 90 % de l'exposition crédit d'EDF Trading est sur des contreparties *investment grade*.

1.1 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux d'intérêt relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à la couverture d'investissements nets à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

1.1.1 Couverture de juste valeur

Le groupe EDF couvre l'exposition aux variations de juste valeur des dettes à taux fixe. Les instruments dérivés utilisés dans le cadre de cette couverture de juste valeur sont des *swaps* de taux d'intérêts fixe/variable et des *cross currency swaps*. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au compte de résultat.

Au 31 décembre 2007, la partie inefficace de la couverture de juste valeur représente un gain de 3 M€ inclus dans le résultat financier.

Le groupe EDF couvre également certains de ses engagements fermes conclus sur des achats de combustibles nucléaires à travers des changes à terme.

1.1.2 Couverture de flux de trésorerie

Le groupe EDF applique la couverture de flux de trésorerie notamment pour les cas suivants :

- couverture de la dette à taux variable et pour laquelle les *swaps* de taux d'intérêts sont utilisés (taux variable/fixe) ;
- couverture du risque de change lié à la dette libellée en devises étrangères (utilisation de *currency swap*) ;
- couverture de flux de trésorerie futurs liés aux prévisions d'achat et de ventes d'électricité, de gaz, de charbon et de combustible nucléaire : des contrats de *futures*, *forwards* et *swaps* sont conclus à cet effet.

Le montant de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie enregistré au 31 décembre 2007 est un gain de 3 M€.

1.1.3 Couverture d'investissements nets à l'étranger

La couverture d'investissements nets à l'étranger correspond à la couverture de l'exposition au risque de change associée aux investissements nets dans des sociétés étrangères du groupe.

Ce risque est géré au niveau du groupe EDF soit par un adossement à des dettes d'acquisition dans la même devise, soit par des couvertures de marché. Dans ce dernier cas, le groupe a ainsi recours à des *swaps* de change et du change à terme.

Le montant de l'inefficacité des couvertures d'investissement net à l'étranger est une perte de 2 M€.

1.1.4 Impact des dérivés de couverture en capitaux propres

En 2007, les variations de juste valeur des dérivés de couverture enregistrées en capitaux propres sur la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Variations brutes de juste valeur reconnues en capitaux propres (1)	Impôts liés aux variations brutes de juste valeur reconnues en capitaux propres	Variations nettes de juste valeur reconnues en capitaux propres (1)	Inefficacité	Variations brutes de juste valeur transférées en résultat (2)	Impôts liés aux variations brutes de juste valeur tranférées en résultat	Variations nettes de juste valeur transférées en résultat (2)
Dérivés de couverture de taux	-5	-2	-7	1	-14	4	-10
Dérivés de couverture de change	-99	34	-65	-	-7	3	-4
Dérivés de couverture d'investissement net à l'étranger	251	-86	165	-2	1	-	1
Dérivés de couverture de matières premières	944	-317	627	2	-1 115	301	-814
Dérivés de couverture	**1 091**	**-371**	**720**	**1**	**-1 135**	**308**	**-827**

(1) + / ( ) augmentation / diminution des capitaux propres

(2) + / ( ) augmentation / diminution du résultat

Concernant les matières premières, les variations positives de juste valeur de l'exercice d'un montant de 627 M€ après impôt s'expliquent principalement par :

- 502 M€ sur les contrats de couverture de charbon ;
- 122 M€ sur les contrats de couverture de gaz.

Le montant de (814) M€ après impôt et transféré en résultat au titre des contrats de matières premières dénoués pendant l'exercice est constitué majoritairement de :

- (470) M€ sur les contrats de couverture d'électricité ;
- (309) M€ sur les contrats de couverture de gaz.

1.1.4.1 Dérivés de couverture de taux

Les dérivés de couverture de taux correspondent à des *swaps* et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnel au 31 décembre 2007				Notionnel au 31 décembre 2006	Juste valeur au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2006
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	Total		
Opérations sur taux d'intérêt	-	-	-	-	**395**	**1**	**0**
Payeur fixe / receveur variable	238	1 348	484	**2 070**	**1 491**	21	19
Payeur variable / receveur fixe	128	250	414	**792**	**1 826**	1	15
Variable / variable	130			**130**		20	
Swaps de taux	**496**	**1 598**	**898**	**2 992**	**3 317**	**22**	**34**
Dérivés incorporés de taux	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture de taux	**496**	**1 598**	**898**	**2 992**	**3 712**	**43**	**34**

La juste valeur des *cross-currency swaps* taux-change ne prend en compte que l'effet taux.

1.1.4.2 Dérivés de couverture de change

Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change sont les suivants :

■ Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2007				Notionnel à livrer au 31 décembre 2007				Juste valeur au 31 décembre 2007
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme	2 904	3 191		**6 095**	2 690	3 062		**5 752**	-7
Swaps	1 841	1 685	2 152	**5 678**	1 837	1 689	1 981	**5 507**	159
Options	1 523			**1 523**	1 514			**1 514**	9
Dérivés incorporés de change									
Instruments dérivés de couverture de change	**6 268**	**4 876**	**2 152**	**13 296**	**6 041**	**4 751**	**1 981**	**12 773**	**161**

■ Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2006				Notionnel à livrer au 31 décembre 2006				Juste valeur 31 décembre 2006
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme	2 415	3 070		**5 485**	1 144	1 859	1 398	**4 401**	52
Swaps	3 057	2 391	1 927	**7 375**	2 940	2 086	1 854	**6 880**	(101)
Options	172			**172**	172			**172**	
Instruments dérivés de couverture de change	**5 644**	**5 461**	**1 927**	**13 032**	**4 256**	**3 945**	**3 252**	**11 453**	**(49)**

La juste valeur des *cross-currency swaps* taux-change ne prend en compte que l'effet change.

1.1.4.3 Couvertures de flux de trésorerie liées aux matières premières

Les couvertures de flux de trésorerie liées aux matières premières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Unités de mesure	Notionnels nets au 31 décembre 2007				Juste valeur au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2006
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total		
Swaps						1	(27)
Forwards / Futures		13	1		14	254	(392)
Electricité	TWh	13	1	0	14	255	(419)
Forwards / Futures		931	1297	5	2233	52	(584)
Gaz	Millions de therms	931	1297	5	2233	52	(584)
Swaps		6522			6522	63	(65)
Produits pétroliers	Milliers de barils	6522			6522	63	(65)
Swaps		13	8		21	523	10
Charbon	Millions de tonnes	13	8		21	523	10
Options							2
Forwards / Futures		9261	5800		15061	49	(137)
CO_2	Milliers de tonnes	9261	5800		15061	49	(135)
Contrats de matières premières qualifiés de couverture						**942**	**(1193)**

1.1.5 Couvertures de juste valeur liées aux matières premières

Les couvertures de juste valeur liées aux matières premières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Unités de mesure	Notionnels nets	Juste valeur
Charbons et fret	Millions de tonnes	-15	136
Contrats de matières premières qualifiées de couverture de juste valeur			**136**

1.2 Instruments dérivés non comptabilisés en couverture

1.2.1 Dérivés de taux détenus à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnel au 31 décembre 2007				Notionnel au 31 décembre 2006	Juste valeur au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2006
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total			
Achats de CAP	372	147		**519**	**902**	3	3
Achats de FLOOR				**0**	**125**		1
Ventes de FLOOR	371	294		**665**	**902**		(1)
Opérations sur taux d'intérêt	**743**	**441**		**1184**	**1929**	**3**	**3**
Payeur fixe / receveur variable	1108	134	1562	**2804**	**5614**	(8)	(63)
Payeur variable / receveur fixe	4745	745	1669	**7159**	**3346**	48	74
Variable / Variable	392	167		**559**	**1070**	(1)	(5)
Swaps de taux	**6245**	**1046**	**3231**	**10522**	**9816**	**39**	**6**
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	**6988**	**1487**	**3231**	**11706**	**11745**	**42**	**9**

1.2.2 Dérivés de change détenus à des fins de transaction

Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction se répartissent comme suit :

■ Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2007				Notionnel à livrer au 31 décembre 2007				Juste valeur au 31 décembre 2007
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	
Change à terme	2123	540	35	**2698**	2045	501	35	**2581**	12
Swaps	2979	929		**3908**	2967	883		**3850**	71
Options	208			**208**	204			**204**	
Dérivés incorporés change									-42
Instruments dérivés de couverture de change détenus à des fins de transaction	**5310**	**1469**	**35**	**6814**	**5216**	**1384**	**35**	**6635**	**41**

■ Au 31 décembre 2006

	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2006				Notionnel à livrer au 31 décembre 2006				Juste valeur
(en millions d'euros)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	31 décembre 2006
Change à terme	1851	107		**1958**	1777	67		**1844**	**-82**
Swaps	4564	2251	1834	**8649**	4554	2205	1816	**8575**	**107**
Dérivés incorporés change									**-44**
Instruments dérivés decouverture de change détenus à des fins de transaction	**6415**	**2358**	**1834**	**10607**	**6331**	**2272**	**1816**	**10419**	**-19**

1.2.3 Dérivés actions

Les dérivés actions intégraient en 2006 des *warrants* Edison pour un montant de 228 M€. Ces *warrants* ont été intégralement exercés en 2007.

1.2.4 Contrats dérivés de matières premières non qualifiés de couverture

Les contrats dérivés de matières premières non qualifiés de couverture se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Unités de mesure	Notionnels nets au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2006
Swaps			(50)	(6)
Options		18	(162)	26
Forwards / Futures		(8)	(55)	251
Electricité	TWh	10	(267)	271
Swaps		(7)	(177)	25
Options		81407	363	170
Forwards / Futures		(510)	12	(18)
Gaz	Millions de therms	80890	198	177
Swaps		(19273)	97	(11)
Options		(1814)	6	10
Forwards / Futures		2087	19	(12)
Produits pétroliers	Milliers de barils	(19000)	122	(13)
Swaps		(46)	(761)	(117)
Options		1	7	
Forwards / Futures		56	983	79
Frêt		17	(196)	81
Charbon	Millions de tonnes	26	33	43
Options		1540	1	
Forwards / Futures		(7871)	127	(29)
CO_2	Milliers de tonnes	(6331)	128	(29)
Forwards / Futures				21
Autres matières premières			0	21
Dérivés incorporés de matières			4	18
Contrats de matières premières qualifiés de couverture			**218**	**488**

Ils incluent principalement les contrats qui figurent dans le portefeuille d'EDF Trading.

2. GAZ DE FRANCE

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change, de taux d'intérêts et de prix des matières premières auxquels il est confronté dans le cadre de son activité.

	Actif					Passif				
	31 décembre 2007			31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2007			31 décembre 2006	31 décembre 2005
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Total	Total	Non courant	Courant	Total	Total	Total
Dérivés de taux	73	19	92	26	16	8	16	24	19	32
Dérivés de change										
Activité opérationnelle		*2*	*2*				*1*	*1*	*6*	
Activités de financement		*1*	*1*			*3*	*12*	*15*		
Sous total	0	3	3			3	13	16	6	
Dérivés sur titres										61
Dérivés sur matière premières		2617	2617	2316	1767		2500	2500	2172	1708
Total contrats dérivés	**73**	**2639**	**2712**	**2342**	**1783**	**11**	**2529**	**2540**	**2197**	**1740**
Engagements fermes couverts en juste valeur										
Transaction de change			0	3				0		
Transactions sur matières premières			0				74	74	100	53
Total composantes couvertes des engagements	**0**	**0**	**0**	**3**	**0**	**0**	**74**	**74**	**100**	**53**

La part efficace des variations de juste valeur des contrats dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie est différée en capitaux propres jusqu'à la réalisation des flux de trésorerie couverts. Les périodes au cours desquelles le groupe s'attend à recycler ces montants au compte de résultat sont :

(en millions d'euros)	Juste valeur différées en capitaux propres et à reprendre en résultat sur les contrats dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie								
	Montants nets d'impôts	Impôts différés	Montant brut	2008	2009	2010	2011	2012	Au-delà de 2012
Couverture du risque de taux	40	-23	63	2	2	3	3	4	49
Couverture du risque sur matières premières	45	-23	68	51	18		-1		
Total au 31 décembre 2007	**85**	**-46**	**131**	**53**	**20**	**3**	**2**	**4**	**49**
Total au 31 décembre 2006	**-40**	**20**	**-60**	**-37**	**-31**	**-7**	**-1**	**-1**	**17**
Total au 31 décembre 2005	**-41**	**18**	**-59**	**-38**	**-14**	**-1**	**-2**	**-2**	**-2**

2.1 Informations quantitatives sur les contrats de dérivés de taux

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles
1. Swap de taux						
Fixe payeur / Variable receveur						
Couverture de flux de trésorerie	70	8	112	19	7	23
Couverture de juste valeur	2		2	2		2
Hors couverture	11	8	7	1	7	(6)
Sous total	*83*	*16*	*121*	*22*	*14*	*19*
Variable payeur / fixe receveur						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur		2	(3)			(1)
Hors couverture	3	6	(5)	4	4	1
Sous total	*3*	*8*	*(8)*	*4*	*3*	*1*
Variable payeur / variable receveur						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture					1	-1
Sous total	*0*	*0*	*0*	*0*	*1*	*(1)*
Total swap de taux	**86**	**24**	**113**	**26**	**18**	**19**
2.autres contrat de dérivés de taux						
Position fixe payeur						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture						
Sous total						
Position variable payeur						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur			6			
Hors couverture	6					
Sous total	*6*	*0*	*6*	*0*	*0*	*0*
Total autres contrats de dérivés	**6**	**0**	**6**	**0**	**0**	**0**
TOTAL DÉRIVES DE TAUX	**92**	**24**	**119**	**26**	**18**	**19**

Pour les contrats de dérivés de taux, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant net de trésorerie. Le montant des échéances contractuelles présenté pour les contrats dérivés de taux correspond au montant net de trésorerie encaissable ou décaissable au titre des contrats comptabilisés à l'actif et au passif du bilan.

Le montant sorti des capitaux propres et comptabilisé dans le résultat financier de la période au titre des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux représente une perte nette de 7 M€ au 31 décembre 2007 (une perte nette de 6 M€ au 31 décembre 2006 et une perte nette de 7 M€ au 31 décembre 2005).

Au 31 décembre 2007, ce montant se compose d'une perte nette de 2 M€ sur les couvertures efficaces et d'une perte nette de 5 M€ sur des couvertures interrompues soit parce qu'elles ne respectaient plus les critères des normes IFRS, soit parce que les dérivés ont été dénoués lors de la restructuration de la dette sous jacente.

L'impact de la part efficace des contrats dérivés qualifiés en couvertures de juste valeur du risque de taux sur le résultat financier s'élève à une perte nette de 2 M€ au 31 décembre 2007 (un gain net de 2 M€ au 31 décembre 2006 et pas d'impact significatif au 31 décembre 2005). Cet impact est entièrement neutralisé par l'impact symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert.

L'impact sur le résultat financier des autres instruments financiers dérivés de taux représente un gain net de 11 M€ au 31 décembre 2007 (pas d'impact significatif au 31 décembre 2006 ni au 31 décembre 2005).

L'essentiel de ce montant correspond à des couvertures économiques du risque de taux qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS. L'inefficacité n'est pas significative.

2.2 Informations quantitatives sur les contrats dérivés de change

Contrats dérivés de change dans l'activité opérationnelle du groupe :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles
1, Change à terme						
Position acheteur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture						
Sous total	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Position vendeur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture	1		65			28
Sous total	*1*	*0*	*65*	*0*	*0*	*28*
Total change à terme	**1**	**0**	**65**	**0**	**0**	**28**
2. Autres contrat de dérivés de change						
Position acheteur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture			(354)			
Sous total	*0*	*0*	*(354)*	*0*	*0*	*0*
Position vendeur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur	1				5	225
Hors couverture		1	157		1	15
Sous total	*1*	*1*	*157*	*0*	*6*	*240*
Total autres contrats de dérivés de change	**1**	**1**	**(197)**	**0**	**6**	**240**
TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE	**2**	**1**	**(132)**	**0**	**6**	**268**

Pour les contrats de dérivés de change, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant brut de devise de transaction du contrat contre un montant brut de devise sous-jacente du contrat. Le montant des échéances contractuelles présenté pour les contrats dérivés de change correspond au montant brut de trésorerie encaissable ou décaissable dans la devise de tranaction du contrat au titre des contrats comptabilisés à l'actif et au passif du bilan.

Contrats de dérivés de change dans l'activité de financement du groupe :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles
1, Change à terme						
Position acheteur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture		9	(349)			
Sous total	*0*	*9*	*(349)*	*0*	*0*	*0*
Position vendeur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture		4	603			8
Sous total	*0*	*4*	*603*	*0*	*0*	*8*
Total change à terme	**0**	**13**	**254**	**0**	**0**	**8**
2.Autres contrat de dérivés de change						
Position acheteur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture	1	2	(88)			
Sous total	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Position vendeur devise						
Couverture de flux de trésorerie						
Couverture de juste valeur						
Hors couverture						
Sous total	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Total autres contrats de dérivés de change	**1**	**2**	**(88)**	**0**	**0**	**0**
TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE	**1**	**15**	**166**	**0**	**0**	**8**

Pour les contrats de dérivés de change, le dénouement contractuel est généralement défini par l'échange d'un montant brut de devise de transaction du contrat contre un montant brut de devise sous-jacente du contrat. Le montant des échéances contractuelles présenté pour les contrats dérivés de change correspond au montant brut de trésorerie encaissable ou décaissable dans la devise de tranaction du contrat au titre des contrats comptabilisés à l'actif et au passif du bilan.

Le groupe ne porte pas d'opérations significatives de change qualifiées en couverture de flux de trésorerie de son activité opérationnelle.

L'impact de la part efficace des contrats dérivés qualifiés en couvertures de juste valeur du risque de change sur le résultat opérationnel s'élève à un gain net de 5 M€ au 31 décembre 2007 (pas d'impact significatif au 31 décembre 2006 ni au 31 décembre 2005). Cet impact est entièrement neutralisé par l'impact symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert.

L'impact sur le résultat opérationnel des autres instruments financiers dérivés de change n'est pas significatif ni en 2007, ni en 2006, ni en 2005. Il correspond soit à de l'inefficacité des couvertures décrites ci-dessus, soit à des couvertures économiques du risque de change qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS.

Le groupe ne porte pas d'opérations significatives de change qualifiées en couverture de son activité de financement. L'impact sur le résultat financier des autres instruments financiers dérivés de change représente une perte de 13 M€ au 31 décembre 2007 (un gain net de 2 M€ au 31 décembre 2006 et une perte nette de 9 M€ au 31 décembre 2005). Ce montant correspond aux variations de juste valeur des couvertures économiques du risque de change qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS.

2.3 Informations quantitatives sur les contrats dérivés sur titres

Au 31 décembre 2007, Gaz de France ne détient pas de contrats dérivés sur titres.

Le 16 décembre 2004, Gaz de France avait conclu une opération de couverture de la juste valeur des titres Technip qu'il détenait à l'époque : Gaz de France avait acheté à un établissement financier des options de vente de titres et lui avait vendu concomitamment un nombre identique d'options d'achat. La maturité de ces options était de 6 à 24 mois lors de leur mise en place.

Gaz de France avait souscrit en parallèle un contrat de pension livrée sur ces titres mais gardait la faculté de les récupérer à tout moment sur simple demande.

À fin décembre 2005, la maturité résiduelle de ces options était de 6 à 12 mois et leur valeur nominale était de 110 M€. Au 31 décembre 2006, Gaz de France avait cédé la totalité de ses titres Technip et ne détenait plus de contrats dérivés sur titres.

2.4 Informations quantitatives sur les contrats dérivés de matières premières

(en millions d'euros)	31 décembre 2007 Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles	31 décembre 2006 Juste valeur actif	Juste valeur passif	Échéances contractuelles
1. Options et swaptions						
Couverture de flux de trésorerie						
Gaz naturel et électricité						
Pétrole						
Couverture de juste valeur						
Gaz naturel et électricité						
Pétrole						
Hors couverture						
Gaz naturel et électricité	36	40	(4)	25	7	11
Pétrole	37	8	29	28	8	20
TOTAL OPTIONS SWAPTIONS	**73**	**48**	**25**	**53**	**15**	**31**
2. Contrats à terme						
Couverture de flux de trésorerie						
Gaz naturel et électricité	13	15	1	23	23	144
Pétrole						
Couverture de juste valeur						
Gaz naturel et électricité	73		(336)	100		(472)
Pétrole						
Hors couverture						
Gaz naturel et électricité	592	621	(3279)	1476	1460	(3256)
Pétrole					1	(14)
TOTAL CONTRATS À TERME	**678**	**636**	**(3614)**	**1599**	**1484**	**(3598)**
3. Swaps financiers						
Couverture de flux de trésorerie						
Gaz naturel et électricité	18	28	(10)	20	9	
Pétrole	599	529	71	346	513	(179)
Couverture de juste valeur						
Gaz naturel et électricité						
Pétrole						
Hors couverture						
Gaz naturel et électricité	32	29	2	50	38	21
Pétrole	1096	1112	(16)	221	77	155
TOTAL CONTRATS À TERME	**1745**	**1698**	**47**	**637**	**637**	**(3)**
4. Autres contrats de dérivés						
Couverture de flux de trésorerie						
Gaz naturel et électricité						
Pétrole				4		
Couverture de juste valeur						
Gaz naturel et électricité						
Pétrole						
Hors couverture						
Gaz naturel et électricité	56	84	(27)	6	5	3
Pétrole	65	34	31	17	31	(14)
TOTAL CONTRATS À TERME	**121**	**118**	**4**	**27**	**36**	**(11)**
TOTAL CONTRATS DÉRIVÉS SUR MATIÈRES PREMIÈRES	**2617**	**2500**	**(3538)**	**2316**	**2172**	**(3581)**

Le montant des échéances contractuelles correspond au montant de trésorerie encaissable ou décaissable au titre des contrtas dérivés; Dans le cas des contrats à terme sur matières premières, le dénouement contractuel est défini par le règlement d'un montant brut de trésorerie en échange d'une livraison physique du sous-jacent. Pour ces contrats, le montant des échéances contractuelles correspond au motant contractuel de trésorerie.

Le montant sorti des capitaux propres et comptabilisé dans le résultat opérationnel de la période au titre des couvertures de flux de trésorerie du risque matières premières représente une perte nette de 50 M€ au 31 décembre 2007 (un gain net de 12 M€ au 31 décembre 2006 et un gain net de 134 M€ au 31 décembre 2005).

L'impact de la part efficace des contrats dérivés qualifiés en couvertures de juste valeur du risque matières premières sur le résultat opérationnel s'élève à une perte nette de 1 M€ au 31 décembre 2007 (un gain net de 44 M€ au 31 décembre 2006 et un gain net de 208 M€ au 31 décembre 2005). Cet impact est entièrement neutralisé par l'impact symétrique des variations de juste valeur des éléments couverts.

Les contrats dérivés qui ne sont pas qualifiés en couverture correspondent à des stratégies de couvertures économiques qui ne sont pas reconnues en comptabilité de couverture en IFRS, ou à des stratégies d'arbitrage. Une part importante de ces contrats est portée par Gaselys.

3. AREVA

Objectifs généraux

Le groupe dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le comité exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, matières premières, taux et liquidité auxquels il est exposé.

Au sein de la direction financière, la direction des Opérations financières et de la trésorerie intervient sur les marchés financiers, en tant que centre de services et de gestion des risques financiers du groupe. Elle dispose pour cela de l'organisation (Front-Middle-Back Office) garantissant la séparation des fonctions, des moyens humains et techniques et des systèmes d'information nécessaires. Un progiciel unique est utilisé pour gérer l'ensemble de la chaîne des opérations de la trésorerie, depuis l'enregistrement des opérations initiées par la salle des marchés, la confirmation, jusqu'à la comptabilisation. Le périmètre d'opérations traitées couvre le change et les matières premières, le taux, la centralisation de trésorerie, les financements internes, l'endettement bancaire, les placements, la gestion d'actifs.

Pour rendre compte des risques financiers et des limites de position associées, la direction des Opérations financières et de la trésorerie produit un reporting mensuel présentant ses positions et les performances de ses activités de gestion. Ce reporting est présenté une fois par mois au comité de trésorerie composé du directeur financier du groupe et des filiales principales et de la trésorerie. Des reportings hebdomadaires à destination du directeur financier du groupe complètent le dispositif.

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers dérivés mis en place par le groupe pour gérer ses risques financiers peuvent s'analyser de la façon suivante.

Risque de change

Le groupe utilise principalement des achats et ventes à terme de devises et autres instruments dérivés (*swaps* de change, *cross currency swaps*, options de change) pour couvrir les risques de change suivants auxquels il est soumis :

Risque bilanciel : le groupe minimise le risque de change bilanciel issu d'actifs ou de passifs financiers émis en devises étrangères, en finançant ses filiales dans leur devise de compte. Les prêts et emprunts accordés aux filiales par la trésorerie, qui centralise le financement, sont ensuite systématiquement transformés en euros par le biais de *swaps* de change.

Risque transactionnel : le principal risque de change concerne la variation entre l'euro et le dollar. Le groupe est également sensible, en tant que producteur d'uranium au Canada, à la parité dollar canadien contre dollar américain, devise dans laquelle sont libellés les prix. La sensibilité aux autres monnaies (livre sterling, franc suisse, yen, devises du Moyen-Orient et d'Amérique latine), notamment liée aux activités du pôle Transmission & Distribution, est de second ordre.

La politique du groupe approuvée par le comité exécutif vise à couvrir de façon systématique les risques de change générés par l'activité commerciale, qu'ils soient avérés ou incertains (phases d'appels d'offres) dans le but de minimiser l'impact des variations de cours sur le résultat net consolidé.

Afin de couvrir le risque de change transactionnel, constitué de créances et de dettes, d'engagements fermes hors bilan (commandes clients et fournisseurs), de flux futurs hautement probables (budgets de ventes ou d'achats, marges prévisionnelles sur contrats) et d'appels d'offres en devises étrangères, le groupe Areva met en place des instruments financiers dérivés (principalement des contrats de change à terme) ou des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface). Ces opérations de couverture sont donc adossées en montant et maturité à des sous-jacents économiques et, en règle générale, sont documentées et éligibles à la comptabilité de couverture (hormis les couvertures d'appels d'offre en devise).

Conformément aux politiques groupe, les entités opérationnelles responsables de l'identification du risque de change, initient les opérations de couverture contre leur devise de compte de façon exclusive avec la salle des marchés du groupe hors exceptions liées à des contraintes opérationnelles ou réglementaires spécifiques. La direction des Opérations financière et de la trésorerie qui centralise ainsi le risque de change des entités, couvre ensuite sa position en direct avec les contreparties bancaires. Un dispositif de limites strict, portant notamment sur les positions de change autorisées de la salle des marchés et les résultats, calculés en *marked to market*, est contrôlé de façon quotidienne par des équipes spécialisées chargées également des valorisations d'opérations. En complément, des analyses de sensibilité à une variation des cours de change sont effectuées périodiquement.

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers dérivés mis en place par le groupe pour couvrir le risque de change sont les suivants :

	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2007							Valeur
(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	>5ans	Total	de marché
Swaps cambistes-emprunteurs								
Dollar US contre euros	572	78	5				655	23
Dollar australiens contre euros	85						85	0
Dollar canadiens contre euros	84	7					91	2
Livre sterling contre euros	125	3					128	2
Peso mexicain contre euros	49						49	0
Riyal du Qatar contre euros	17						17	0
Autres devises	78	9					87	1
Swaps cambistes-prêteurs								
Dollar US contre euros	257	28	2				287	-7
Francs suisse contre euros	64	30					94	0
Livre sterling contre euros	76	2					78	-1
Dollar australien contre euros	59						59	0
Dollar singapour contre euros	41						41	-1
Dollar canadien contre euros	21						21	0
Autres devises	60						60	-1
Contrats à terme-acheteur								
Dollar US contre euros	181	49	10				240	-11
Francs suisse contre euros	75	16					91	-2
Roupie indienne contre dollar US	44	3					47	1
Yens contre euros	21	12	12	23	3	1	72	-5
Livre sterling contre euros	37	3					40	-2
Dollar australiens contre euros	40						40	0
Dollar US contre roupie indienne	32						32	0
Lire turque contre euros	31						31	-1
Dollar singapour contre euros	22	1					23	0
Couronne suédoise contre euros	11	5					16	0
Autres devises	120	20	1	1			142	-1
Contrats à terme-vendeur								
Dollar US contre euros	335	79	26	12	8	1	461	29
Riyal du qatar contre euros	55	90	28	1	9		183	3
Livre sterling contre euros	71	14	1				86	5
Riyal du qatar contre dollar US	21	35	10		3		69	0
Riyal saoudien contre dollar US	41	27					68	-1
Dollar US contre euros (coface)	74	22					96	15
Dollar US contre real brésiliens	63	34	5		1		103	1
Francs suisse contre euros	31	15					46	1
Dollar US contre francs suisse	31	9					40	1
Dollar US contre livre sterling	16	20	2				38	5
Dirham des Emirats arabes contre euros	16	14	7	2			39	2
Riyal saoudien contre euros	1	21					22	2
Dollar canadien contre euros (coface)	3						3	0
Autres devises	134	46	12	2	2		196	0

(en millions d'euros)	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2007							Valeur de marché
	2008	2009	2010	2011	2012	> 5ans	Total	
OPTIONS DE CHANGE								
Call acheteur								
Couronne suédoise contre livre sterling	1						**1**	0
Yen contre livre sterling	0						**0**	0
Dollar canadien contre livre sterling	0						**0**	0
Call vendeur								
Euros contre dollar US	7						**7**	0
Put acheteur								
Dollar US contre euros	31	23					**54**	0
Put vendeur								
Euros contre livre sterling	10						**10**	0
Dollars US contre franc suisse	5						**5**	0
Euros contre Dolar US	2						**2**	0
Tunnels								
Put acheteur USD / CALL vendeur EUR	82						**82**	2
Cross currency swaps								
Swaps taux variable emprunteur Dollar US	87	73					**160**	18
Swaps taux variable emprunteur dollar canadien	58	107	164				**329**	6

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base du taux de change de clôture et sont exprimés en valeur absolue.

Au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de change peut s'analyser comme suit :

■ Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Valeur nominale des contrats				Valeur de marché des contrats			Total
	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non documentés	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non documentés	
Contrats de change à terme								
Dollar US contre Euros	(315)	(54)	(262)	1	3	28	1	**32**
Riyal du Quatar contre euros	(182)	0	(182)			3		**3**
Livre sterling contre Euros	(45)	0	(31)	(14)	0	2	1	**2**
Franc suisse contre Euros	46	0	49	(4)	0	(1)	0	**(1)**
Dollar US contre Real brésilien	(89)		(89)			9		**9**
Riyal du Quatar contre dollars US	(70)		(70)					
Autres	(27)	35	(56)	(7)	1	3		**4**
Total	**(683)**	**(19)**	**(641)**	**(23)**	**4**	**42**	**3**	**48**
Swaps cambistes								
Dollar US contre Euros	(369)	(34)	(112)	(223)	1	6	9	**16**
Dollar canadien contre Euros	(69)		(71)	2		2		**2**
Dollar australien contre Euros	(26)		(26)					**0**
Livre sterling contre Euros	(50)	0	(45)	(5)		1		**1**
Autres	41		(17)	59			(1)	
Total	**(473)**	**(34)**	**(271)**	**(168)**	**1**	**9**	**7**	**17**
Options de change								
Euros contre dollar US	(5)	(5)						
Dollars US contre euros	(54)	(54)						
Autres devises	17	17						
Tunnels								
Dollars US contre euros	(82)	(82)			2			**2**
Total	**(124)**	**(124)**			**2**			**2**
Cross currency swap								
Swap taux variable emprunteur								
Dollar US contre euros	(161)		(161)			18		**18**
Swap taux variable emprunteur								
Dollar canadien contre euros	(329)		(329)			6		**6**
Total	**(489)**		**(489)**			**24**		**24**
TOTAL GÉNÉRAL	**(1 769)**	**(177)**	**(1 402)**	**(191)**	**7**	**74**	**10**	**91**

■ Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Valeur nominale des contrats				Valeur de marché des contrats			Total
	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non documentés	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non documentés	
Contrats de change à terme								
Dollar US contre Euros	(453)	(35)	(341)	(77)	3	15	3	**21**
Livre sterling contre Euros	(62)	30	(67)	(25)		(1)		**(2)**
Franc suisse contre Euros	60	4	43	13		(1)	(1)	**(2)**
Real brésilien contre Dollar US	(41)		(41)			1		1
Dollar de Singapour contre Euros	18		18					
Autres	(176)	23	(208)	10		8	(1)	7
Total	**(654)**	**22**	**(597)**	**(80)**	**3**	**22**	**1**	**26**
Swaps cambistes								
Dollar US contre Euros	(549)	(16)	(336)	(197)	2	2	1	**5**
Pesos mexicain Euros	(48)		(48)					
Livre sterling contre Euros	(27)		(22)	(6)				
Dollar canadien contre Euros	(21)	(1)	(21)			1		**1**
Dollar australien contre Euros	53		53					
Autres	(53)		(61)	9				
Total	**(645)**	**(17)**	**(434)**	**(193)**	**2**	**3**	**1**	**6**
Options de change								
Euros contre dollar US	29	29						
Autres devises	(5)	(5)						
Total	**25**	**25**						
Currency swap								
Currency swap								
Swap taux variable emprunteur en Dollar US	149		149			8		**8**
Swap taux variable emprunteur en Dollar canadien	220		220			16		**16**
Total	**368**		**368**			**24**		**24**
TOTAL GÉNÉRAL	**(1 643)**	**(174)**	**(1 399)**	**(70)**	**4**	**50**	**2**	**56**

Une part significative des instruments financiers non documentés en 2007 et 2006 correspond à des dérivés traités afin de couvrir le risque de change portant sur des actifs et passifs monétaires. Les instruments financiers contractés à des fins de couverture des appels d'offre en devise composent également la position de couverture classée en « non documentés » selon les normes IFRS.

Sur la base des données de marchés en date de clôture, les impacts à fin 2007 sur le résultat du groupe, liés aux dérivés de change non documentés de couverture, seraient respectivement de +1 M€ et -2 M€ en cas de variation instantanée de +5 % et de -5 % des cours de change contre euro. À fin 2006, ces impacts s'élevaient selon les mêmes hypothèses à +9 M€ et -11 M€.

Sur la base des données de marchés en date de clôture, les impacts sur les capitaux propres du groupe à fin 2007 liés aux instruments dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie seraient respectivement de +2 M€ et -3M€ en cas de variation instantanée de +5 % et de -5 % des cours de change contre euro. À fin 2006, ces impacts s'élevaient selon les mêmes hypothèses à +2 M€ et -2 M€.

Par ailleurs, compte tenu de l'exposition à fin 2007 et fin 2006 constituée des éléments suivants :
- d'une part, les actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan, libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les détient ou les encourt, et qui ne font pas l'objet d'une couverture conformément aux critères de la norme IAS 39 ;
- d'autre part, les instruments dérivés de change qui ne sont pas qualifiés de couverture conformément aux critères de la norme IAS 39.

La sensibilité du résultat consolidé avant impôt à une variation respectivement de +5 % et -5 % du taux de change des principales monnaies étrangères dans lesquelles Areva est exposée contre l'euro est évaluée comme suit :

■ Au 31 décembre 2007 :

- Dollar des États-Unis : +1 et -1 M€
- Dollar australien : +2 et -2 M€
- Franc Suisse : +2 et -2 M€
- Livre sterling du Royaume-Uni : -2 et +2 M€

■ Au 31 décembre 2006 :

- Dollar des États-Unis : -3 et +3 M€
- Dollar australien : +1 et -1 M€
- Franc suisse : +1 et -1 M€
- Livre sterling du Royaume-Uni : -2 et +2 M€

Risque sur matières premières

Le groupe est exposé principalement à la variation de prix des matières premières utilisées dans ses processus de production à court et à long terme, soit par le biais d'achats de produits industriels ou plus directement d'achats de matières brutes dont les prix sont fixés en référence aux cours cotés sur les marchés de matières premières.

Les matières premières (hors énergie) pouvant avoir un impact significatif sur les coûts de production sont principalement le cuivre et le nickel (l'aluminium et l'argent étant moins significatifs). Les principales expositions du groupe sont localisées dans les pôles T&D ainsi que Réacteurs et Services.

Des politiques de couverture du risque sur matières premières sont mises en place au niveau des pôles et visent à limiter l'impact des variations de prix sur le résultat net consolidé, en identifiant et en neutralisant le risque au plus tôt, et dans certains cas dès la phase d'appel d'offre.

Les opérations de couverture sont initiées soit sur la base d'un budget global (pôle T&D) avec une couverture progressive adaptée en fonction du carac-

tère hautement probable de l'exposition ou sur la base de contrats à long terme et faisant l'objet en amont d'une analyse spécifique du risque matières premières (pôle Réacteurs et Services).

Comme pour le risque de change, la gestion du risque matières premières est effectuée de façon centralisée en utilisant des instruments financiers dérivés optionnels ou fermes (*forwards* et *swaps*) initiés par les entités opérationnelles exclusivement avec la trésorerie groupe.

La trésorerie couvre ensuite la position avec les filiales de façon parfaitement symétrique avec les contreparties bancaires.

Les opérations de couverture du risque sur matières premières sont intégralement éligibles à la couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur des dérivés impactent donc les capitaux propres du groupe.

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers dérivés mis en place par le groupe pour couvrir le risque sur matières premières sont les suivants :

	Montants notionnels par maturité au 31 décembre 2007							Valeur
(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	>5 ans	Total	de marché
MATIÈRES PREMIÈRES								
Nickel								
Contrats à terme - acheteur	1	0					**2**	0
Contrats à terme - vendeur								
Cuivre								
Contrats à terme - acheteur	68	13					**81**	(11)
Contrats à terme - vendeur	0	1	1	1	1		**3**	0
Argent								
Contrats à terme - acheteur	1						**1**	0
Contrats à terme - vendeur								
Aluminium								
Contrats à terme - acheteur	17						**17**	(1)
Contrats à terme - vendeur								

Au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés sur matières premières peut s'analyser comme suit :

■ Au 31 décembre 2007

		VALEUR DE MARCHÉ DES CONTRATS			
(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	Total
CONTRATS À TERME					
Aluminium	18	(1)			**(1)**
Argent	1	0			
Cuivre	78	(11)			**(11)**
Nickel	2				**0**
TOTAL GÉNÉRAL	**99**	**(12)**			**(12)**

■ Au 31 décembre 2006

		VALEUR DE MARCHÉ DES CONTRATS			
(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non affectés (Trading)	Total
CONTRATS À TERME					
Aluminium	18	2			**2**
Argent					
Cuivre	90	4			**4**
TOTAL GÉNÉRAL	**108**	**6**			**6**

Sur la base des données de marchés en date de clôture, les impacts sur les capitaux propres du groupe à fin 2007 liés aux instruments dérivés sur matières premières qualifiés de couverture de flux de trésorerie, seraient respectivement de +9 M€ et - 9 M€ en cas de variation instantanée de +10 % et de -10 % des prix de matières premières.

Risque de taux

La gestion du risque de taux est entièrement assurée au niveau de la direction des Opérations financières et de la trésorerie qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés, pour contrôler, en fonction des conditions de marché, la répartition entre taux fixe et taux variable de l'endettement externe et des placements, dans le but de réduire principalement son coût de financement et d'optimiser également la gestion de ses excédents de trésorerie.

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers utilisés sont principalement des contrats de *swaps* de taux pour la gestion dynamique de la dette externe et des contrats à terme de *futures* de taux pour la gestion des placements de taux à moyen terme adossés à des avances sur contrats.

En fonction des différentes activités, un dispositif de limites portant sur les types d'instruments pouvant être traités, les montants susceptibles d'être engagés et la sensibilité des positions, encadre la gestion du risque de taux par la salle des marchés.

Au 31 décembre 2007, les instruments financiers de couverture de taux se répartissaient comme suit :

	Montants notionnels par maturité au 31 décembre 2007							Valeur
(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	>5 ans	Total	de marché
INSTRUMENTS DE TAUX								
Swaps de taux - receveurs fixes								
En US Dollar	69		272				**341**	-1
Futures de taux	276						**276**	-1

Au 31 décembre 2007, la répartition par type de stratégie de couverture, des instruments financiers dérivés de taux peut s'analyser comme suit :

		VALEUR DE MARCHÉ DES CONTRATS			
(en millions d'euros)	Montants nominaux des contrats	Couverture de flux de trésorerie futurs (CFH)	Couverture de juste valeur (FVH)	Non documentés (Trading)	Total
INSTRUMENTS DE TAUX					
Swaps de taux annulables - receveurs fixes USD	136				**0**
Swap de taux receveur-fixe USD	204	-1			**-1**
FUTURES DE TAUX	276			275	**275**
TOTAL GÉNÉRAL	**616**	**-1**		**275**	**274**

Sur la base des données de marchés en date de clôture, les impacts à fin 2007 sur les capitaux propres du groupe, liés aux instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie, seraient respectivement de +5 M€ et -5 M€ en cas de variation instantanée et uniforme de +1 % et de -1 % des taux d'intérêts.

Sur la base des données de marchés en date de clôture, les impacts à fin 2007 sur le résultat financier du groupe liés aux instruments dérivés de taux non documentés (*swaps*) seraient respectivement de +2 M€ et -2 M€ en cas de variation instantanée et uniforme de +1 % et de -1 % des taux d'intérêts.

Les tableaux suivants synthétisent l'exposition nette du groupe au risque de taux avant et après opérations de gestion à fin 2007 et fin 2006.

Compte tenu de la répartition taux fixe-taux variable à fin décembre 2007, le groupe est principalement exposé à un risque d'évolution des flux futurs liés à la dette externe à taux variable.

ÉCHÉANCIER DES ACTIFS ET DES DETTES FINANCIÈRES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2007 (I):

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS (II)	913	0	0	0	0	0	**913**
dont actifs à taux fixes	1						**1**
dont actifs à taux variables	733						**733**
dont actifs ne portant pas intérêts	180						**180**
(DETTES FINANCIÈRES)	-613	-634	-1299	-244	-2054	-71	**-4915**
dont dettes à taux fixes	-96	-23	-7	-7	-4	-65	**-202**
dont dettes à taux variables	-514	-611	-1291	-237	-1	-6	**-2660**
dont dettes ne portant pas intérêts	-3				-2049		**-2052**
EXPOSITION NETTE AVANT GESTION	300	-634	-1299	-244	-2054	-71	**-4002**
part exposée au taux fixes	-95	-23	-7	-7	-4	-65	**-201**
part exposée au taux variables	218	-611	-1291	-237	-1	-6	**-1928**
part nette ne portant pas intérêts	177				-2049		**-1872**
OPÉRATION DE GESTION HORS BILAN	276		0				**276**
sur la dette via swap expo taux fixe	68		272				**340**
sur la dette via swap expo taux variable	-68		-272				**-340**
sur les actifs via futures expo taux fixe	276						**276**
EXPOSITION NETTE APRÈS GESTION	576	-634	-1299	-244	-2054	-71	**-3726**
part exposée au taux fixes	-27	-23	265	-7	-4	-65	**139**
part exposée au taux variables	150	-611	-1563	-237	-1	-6	**-2268**
part nette ne portant pas intérêts	453				-2049		**-1596**

(I) Nominaux contre valorisés en euros.

(II) Trésorerie et autres actifs financiers courants.

ÉCHÉANCIER DES ACTIFS ET DES DETTES FINANCIÈRES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2006 (I) :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIFS FINANCIERS (II)	1 063	136	33	0	0	23	1 255
dont actifs à taux fixes	0	136	33			23	192
dont actifs à taux variables (III)	1 007						1 007
dont actifs ne portant pas intérêts	56						56
(DETTES FINANCIÈRES)	-712	-19	-6	-5	-237	-1 139	-2 118
dont dettes à taux fixes	-125	-19	-6	-5	-5	-17	-177
dont dettes à taux variables	-584	0	0	0	-232	-5	-821
dont dettes ne portant pas intérêts	-3					-1 117	-1 120
EXPOSITION NETTE AVANT GESTION	351	117	27	-5	-237	-1 116	-863
part exposée au taux fixes	-126	117	27	-5	-5	6	14
part exposée au taux variables	423	0	0	0	-232	-5	186
part nette ne portant pas intérêts	53				0		53
dont put minoritaires Siemens						-1 117	-1 117
OPÉRATION DE GESTION HORS BILAN	219		0				219
sur la dette via swap expo taux fixe	0		0				0
sur la dette via swap expo taux variable	0		0				0
sur les actifs via futures expo taux fixe	219						219
EXPOSITION NETTE APRÈS GESTION	570	117	27	-5	-237	-1 116	-644
part exposée au taux fixes	93	117	27	-5	-5	6	233
part exposée au taux variables	423	0	0	0	-232	-5	186
part nette ne portant pas intérêts	53				0		53
dont put minoritaires Siemens						-1 117	-1 117

(I) Nominaux contre valorisés en euros.

(II) Trésorerie et autres actifs financiers courants.

(III) Les échéances inférieures à 3 mois sont assimilées à du taux variable.

Sur la base de l'exposition à fin décembre 2007, nous estimons qu'une variation à la hausse des taux d'intérêts de 1 % aurait un impact en année pleine sur le coût de l'endettement financier et donc sur le résultat consolidé du groupe de (23 M€). Cet impact s'élevait à +2 M€ à fin 2006.

Au 31 décembre 2007, compte tenu de la faible exposition du groupe liée à des actifs ou passifs financiers exposés à taux fixe et comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat, nous estimons que l'impact d'une variation des taux sur la juste valeur des actifs et passifs serait non significatif sur le résultat financier.

Risque sur actions

Les actions cotées détenues par le groupe Areva sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Elles sont réparties en trois catégories :
- titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement STMicroelectronics, Eramet et REpower ;
- actions présentes au sein du portefeuille financier dédié aux opérations de fin de cycle ;
- autres actifs financiers immobilisés : il s'agit de la participation dans Safran détenue à hauteur de 7,38 % de son capital par le groupe, d'une participation dans Suez à hauteur de 2,11 % de son capital et de participations dans d'autres société cotées (Total et Alcatel).

Le risque actions des titres mis en équivalence et des autres actifs financiers immobilisés non courants ne fait pas l'objet de mesures spécifiques de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille dédié aux opérations fin de cycle fait partie intégrante de la gestion d'actifs qui, dans le cadre du choix d'allocation actions-obligations, utilise les actions pour apporter un supplément de rendement à long terme.

Cette exposition aux actions européennes, est gérée à la fois dans le cadre d'un mandat confié à une société de gestion et par l'intermédiaire de plusieurs fonds communs de placement dédiés, dont la charte de gestion comprend un contrôle du risque de déviation par rapport à un indice.

La variation de valeur des titres de placement induite par la variation des marchés actions et/ou des taux s'établit de la façon suivante :

■ Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Titres de placement disponibles à la vente	Titres de placement à la juste valeur par le compte de résultat
Position haute (+10 % actions)		
Position bilan	4 061	55
Sensibilité au résultat		-5
Sensibilité en capitaux propres	406	
Position basse (- 10 % actions)		
Position bilan	4 061	55
Sensibilité au résultat		-5
Sensibilité en capitaux propres	406	

■ Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Titres de placement disponibles à la vente	Titres de placement à la juste valeur par le compte de résultat
Position haute (+10 % actions)		
Position bilan	3 816	59
Sensibilité au résultat		6
Sensibilité en capitaux propres	382	
Position basse (- 10 % actions)		
Position bilan	3 816	59
Sensibilité au résultat		-6
Sensibilité en capitaux propres	-382	

Risque de contrepartie

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de change et de taux, ainsi qu'aux risques sur matières premières et sur titres cotés. Le groupe utilise principalement des achats et ventes à terme de devises et de matières premières, des produits dérivés de taux (« *futures* » ou produits optionnels) pour couvrir ces types de risques. Ces transactions exposent le groupe au risque de contrepartie lorsque ces contrats sont traités sur un marché de gré à gré.

Afin de minimiser ce risque, la salle des marchés du groupe traite avec des contreparties diversifiées de premier plan et sélectionnées en fonction de leur notations par Standard & Poor's et Moody's, supérieures ou égales à A1/P1 à court terme et A/A2 à long terme.

La limite de montant attribuée à chaque contrepartie est fixée en fonction de la notation de la contrepartie, de la nature et de la maturité des produits traités. L'allocation des limites est revue annuellement *a minima* et validée par le directeur financier. Le contrôle des limites fait l'objet d'un reporting spécifique produit par les équipes de contrôle interne de la trésorerie groupe

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la trésorerie groupe qui met à disposition des filiales du groupe les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe quel que soit leur rang de détention par Areva. Cette gestion, opérée par la trésorerie groupe, est effectuée principalement par le biais de conventions de *cash pooling* et de prêts emprunts intragroupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire, est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2007, le groupe a mis en place deux lignes de crédit confirmées :
- un crédit syndiqué à sept ans d'un montant de 2 Md€. Ce crédit est non utilisé au 31 décembre 2007 et constitue une réserve de liquidité significative ;
- un crédit syndiqué à trois ans d'un montant de 2,5 milliards de dollars US dont 600 millions remboursables à un an, ayant pour objet le refinancement de l'acquisition d'Uramin. Le crédit est utilisé en totalité à fin décembre 2007.

La documentation relative à ces deux lignes ne contient aucun covenant financier.

Par ailleurs, il n'existe pas, au 31 décembre 2007, d'engagements financiers significatifs incluant des covenants financiers.

Valeur de marché des instruments financiers

Les valeurs de marchés des instruments financiers de change, taux et matières premières ont été calculées sur la base des données de marchés collectées en date de clôture, par actualisation du différentiel de *cash flows* futurs, ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers. Utiliser des données de marchés différentes pourrait avoir un impact significatif sur l'estimation des valeurs de marché.

Garantie de liquidité Framépargne

Dans le cadre du plan d'épargne groupe d'Areva, le FCPE Framépargne détient 243 492 actions de la société au 31 décembre 2007. Ces titres n'étant pas cotés, ils bénéficient d'une garantie de liquidité telle que prévue par la loi sur l'épargne salariale.

Cette garantie est donnée au FCPE Framépargne par un établissement financier indépendant. Pour permettre la mise en place de cet engagement, la société Areva a donné à l'établissement financier une garantie de valeur pour la même période. Au 31 décembre 2007, cette garantie porte sur 317 083 actions qui ont été cédées par le FCPE à l'établissement financier.

Conformément aux normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers, cet engagement est traité comme un dérivé sur actions propres et réévalué à sa juste valeur à la date de clôture ; à ce titre, un montant de 40 M€ figure à l'actif du bilan en « autres actifs financiers courants » dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007. Ce dérivé n'ayant pas la qualification de couverture, ses variations de valeur sont enregistrées en résultat.

Cet actif financier correspond à la différence entre le prix d'achat moyen réévalué des actions détenues par l'établissement financier et le prix de cession estimé sur la base de la dernière évaluation à dire d'expert. L'engagement d'Areva étant valorisé sur la base du dernier prix d'expertise, aucun engagement complémentaire n'est à constater au titre du solde de garantie dans les engagements hors bilan.

4. SNCF

Les instruments dérivés actifs et passifs, courants et non courants, se répartissent comme suit :

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	11	2	**13**	3	0	**3**
Dérivés de couverture de juste valeur	11	4	**15**	43	0	**43**
Dérivés de transaction	341	17	**358**	256	7	**263**
Total instruments dérivés actifs	**363**	**23**	**386**	**302**	**7**	**309**
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	30	1	**31**	55	5	**60**
Dérivés de couverture de juste valeur	348	9	**357**	198	0	**198**
Dérivés de transaction	462	24	**487**	876	11	**887**
Total instruments dérivés passifs	**841**	**34**	**875**	**1 128**	**16**	**1 145**

Instruments dérivés de change

Le groupe SNCF intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération.

(en millions d'euros)	JUSTE VALEUR AU BILAN 31 décembre 2007				JUSTE VALEUR AU BILAN 31 décembre 2006			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps cambiste	0	0	0	**0**	0	0	1	**1**
Swaps de devises	0	4	221	**226**	0	19	130	**150**
Instruments dérivés actifs	**0**	**4**	**221**	**226**	**0**	**19**	**131**	**151**
Swaps cambiste	0	0	4	**4**	0	0	4	**4**
Swaps de devises	13	339	362	**714**	6	142	248	**396**
Instruments dérivés passifs	**13**	**339**	**366**	**718**	**6**	**142**	**252**	**400**
Position nettes/devises	**-13**	**-335**	**-145**	**-493**	**-6**	**-123**	**-121**	**-250**

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, étaient les suivants :

Swaps de devises ayant un sous-jacent passif :

ENGAGEMENTS NOMINAUX REÇUS 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions d'euros)	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse									600	363	300	181
Dollar américain	50	34	1 000	679	970	659	100	68	220	149	100	68
Dollar canadien	100	69	150	104							150	104
Livre sterling			125	170	150	205	31	42	21	29	600	818
Yen							10 000	61			41 500	252
Dollar néozélandais	100	53										
Dollar de Hong Kong	200	17			72	6					200	17
Euro											60	60
Total		**173**		**954**		**870**		**171**		**541**		**1 500**

ENGAGEMENTS NOMINAUX REÇUS 31 DÉCEMBRE 2006

(en millions d'euros)	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse											900	560
Dollar américain			50	38	1 000	759	970	737	100	76	320	243
Dollar canadien			100	65	150	98					150	98
Livre sterling					125	186	150	223	31	46	621	925
Yen									10 000	64	41 500	264
Dollar néozélandais			100	53								
Dollar de Hong Kong			200	20			72	7			200	20
Euro	123	123									60	60
Total		**123**		**176**		**1 044**		**967**		**186**		**2 170**

ENGAGEMENTS NOMINAUX DONNÉS 31 DÉCEMBRE 2007

(en millions d'euros)	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Euro	179	179	1 074	1 074	1 040	1 040	218	218	599	599	1 738	1 738
Total		**179**		**1 074**		**1 040**		**218**		**599**		**1 738**

ENGAGEMENTS NOMINAUX DONNÉS 31 DÉCEMBRE 2006

(en millions d'euros)	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Euro	124	124	179	179	1 074	1 074	1 040	1 040	218	218	2 337	2 337
Total		**124**		**179**		**1 074**		**1 040**		**218**		**2 337**

** Contrevaleur euro au cours de la clôture.*

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2007		31 DÉCEMBRE 2006	
(en millions d'euros)	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	191	-220	217	-186
1 à 2 ans	200	-222	207	-185
2 à 3 ans	146	-169	199	-181
3 à 4 ans	108	-123	139	-138
4 à 5 ans	98	-102	96	-102
Plus de 5 ans	804	-913	952	-839
Total	**1 547**	**-1 749**	**1 810**	**-1 630**

Swaps de devises ayant un sous-jacent actif :

ENGAGEMENTS NOMINAUX DONNÉS 31 DÉCEMBRE 2007

	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
(en millions d'euros)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse											600	363
Dollar américain					550	374	100	68	100	68		
Dollar canadien	100	69	150	104							150	104
Livre sterling			50	68	150	205						
Dollar néozélandais	100	53										
Dollar de Hong-Kong	200	17			72	6					200	17
Total		**139**		**172**		**584**		**68**		**68**		**484**

ENGAGEMENTS NOMINAUX DONNÉS 31 DÉCEMBRE 2006

	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
(en millions d'euros)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse											600	373
Dollar américain							500	418	100	76	100	76
Dollar canadien			100	65	150	98					150	98
Livre sterling					50	74	150	223				
Dollar néozélandais			100	53								
Dollar de Hong-Kong			200	20			72	7			200	20
Total		**0**		**138**		**173**		**648**		**76**		**567**

ENGAGEMENTS NOMINAUX REÇUS 31 DÉCEMBRE 2007

	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
(en millions d'euros)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Euro	136	136	169	169	687	687	83	83	472	472	114	114
Total		**136**		**169**		**687**		**80**		**472**		**114**

ENGAGEMENTS NOMINAUX REÇUS 31 DÉCEMBRE 2006

	Moins d'1 an		De 1 à 2 ans		De 2 à 3 ans		De 3 à 4 ans		De 4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
(en millions d'euros)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Euro			136	136	169	169	687	687	83	83	586	586
Total		**0**		**136**		**169**		**687**		**83**		**586**

** Contrevaleur euro au cours de la clôture.*

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2007		31 DÉCEMBRE 2006	
(en millions d'euros)	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêtsreçus	Flux d'intérêtspayés	Flux d'intérêtsreçus
Moins d'un an	-58	74	-62	62
1 à 2 ans	-68	68	-62	59
2 à 3 ans	-59	59	-54	55
3 à 4 ans	-34	29	-46	47
4 à 5 ans	-31	16	-17	24
Plus de 5 ans	-15	10	-28	21
Total	**-265**	**256**	**-269**	**268**

Instruments dérivés de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le groupe intervient sur le marché des *swaps* de taux et des options sur *swaps* de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération.

	JUSTE VALEUR AU BILAN 31 DÉCEMBRE 2007				JUSTE VALEUR AU BILAN 31 DÉCEMBRE 2006			
(en millions d'euros)	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps receveurs de taux fixe		6	37	43		10	35	**45**
Swap payeurs de taux fixe	12	4	77	93	3	14	41	**58**
Swaps d'index			23	23			56	**56**
Options de taux	0			0				**0**
Instruments dérivés actifs	**12**	**11**	**136**	**160**	**3**	**24**	**132**	**158**
Swaps receveurs de taux fixe			91	91			52	**52**
Swaps payeurs de taux fixe	18	29	10	57	54	56	75	**185**
Swaps d'index			8	8			507	**507**
Options de taux	1		0	1				**0**
Instruments dérivés passifs	**19**	**29**	**109**	**156**	**54**	**56**	**634**	**744**
Position nette taux	**-6**	**-18**	**28**	**3**	**-51**	**-32**	**-503**	**-586**

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

	31 DÉCEMBRE 2007		31 DÉCEMBRE 2006	
(en millions d'euros)	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
Swaps receveurs de Taux Fixe	1 367	2 073	1 558	1 082
Swaps payeurs de Taux Fixe	7 194	1 548	6 672	1 873
Swaps d'index	1 764		2 484	
Options de taux (swaptions)	179	3	858	

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

	FLUX D'INTÉRÊT NETS 31 DÉCEMBRE 2007					
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de Taux Fixe	-8	-8	-8	-7	-5	-15
Swaps payeurs de Taux Fixe	-7	1	-15	1	-5	63
Swaps d'index	1	1	1	1	4	143
Total	**-14**	**-6**	**-22**	**-5**	**-a**	**191**

	FLUX D'INTÉRÊT NETS 31 DÉCEMBRE 2006					
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de Taux Fixe	8	3	3	-1	-1	23
Swaps payeurs de Taux Fixe	-70	-66	-54	-56	-31	-98
Swaps d'index	1	1	1	1	1	181
Total	**-61**	**-62**	**-50**	**-56**	**31**	**106**

Instruments dérivés sur matières premières

Dans le cadre de ses activités courantes, la société mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant. Des achats à terme d'électricité sont également effectués.

Aux 31 décembre 2007 et 2006, les instruments dérivés sur matières premières n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers.

La gestion des risques de marché fait l'objet d'un cadre général, approuvé par le conseil d'administration de la SNCF et dans lequel sont définis les principes de gestion des risques de la société mère qui peuvent être couverts par des instruments financiers.

Sont définis dans ce cadre général, les principes de choix des produits financiers, des contreparties et des sous-jacents pour les produits dérivés.

De manière plus précise, le cadre général définit les limites de risque sur la gestion de la trésorerie euro et devises ainsi que celles relatives à la gestion de l'endettement net à long terme.

En outre, il décrit le système de délégations et de décisions ainsi que le système de reporting et de contrôle et sa périodicité (quotidienne, bimensuelle, mensuelle et annuelle).

Stratégie suivie

Gestion du risque de taux

L'optimisation du coût de l'endettement net à long terme est gérée, dans sa composante taux, au travers de la répartition entre le taux fixe et le taux variable. Le groupe utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échange de taux d'intérêts dans les limites définies, pour la société mère, par le cadre général susvisé.

En terme économique, la part à taux fixe au 31 décembre 2007 est de 96 % comparée à 80 % au 31 décembre 2006. Sur ces mêmes bases, le taux de revient de l'endettement net à long terme s'établit à 4,84 % pour l'exercice 2007.

Analyse de sensibilité

Les instruments financiers à taux fixe comptabilisés au coût amorti ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt tel que défini par IFRS 7.

Les instruments financiers à taux variable non désignés comme instruments couverts dans une relation de couverture de flux de trésorerie sont affectés par l'évolution des taux d'intérêt de marché. En conséquence, ils sont pris en compte dans l'analyse de la sensibilité du compte de résultat.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, la variation de la juste valeur due à l'évolution des taux d'intérêt de marché des instruments de couverture et celle des instruments couverts se compensent très largement dans le compte de résultat de la période. Ces instruments ne sont, par conséquent, pas exposés au risque de taux d'intérêt.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité des capitaux propres.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés en juste valeur sur option. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du compte de résultat.

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne participent pas à une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du compte de résultat.

En terme comptable, une translation à la hausse de la courbe des taux d'intérêts du 31 décembre 2007 de 1 % aurait un impact positif de 80 M€ sur le résultat du groupe et de 57 M€ sur ses capitaux propres.

L'effet hypothétique des 80 M€ sur le résultat du groupe se décompose en :
- 18 M€ sur les instruments financiers à taux variable non désignés comme instruments couverts dans une relation de couverture de flux de trésorerie ;
- +31 M€ sur les dettes en juste valeur sur option ;
- +67 M€ sur les produits dérivés de transaction.

Par ailleurs, le groupe dispose d'une trésorerie court terme nette sur laquelle la même translation de la courbe des taux aurait un impact positif de 24 M€.

Gestion du risque de change

Les activités commerciales du groupe ne génèrent pas de risque de change significatif.

Hors les filiales qui opèrent dans leur propre pays, l'endettement du groupe en devises autre que l'euro est géré en fonction de la limite de risque admissible définie, pour la société mère, par le même cadre général. Le groupe uti-

lise pour cela des contrats d'échange de devises, généralement mis en place dès l'émission des emprunts.

Au 31 décembre 2007, la part restant en devises, après couverture par contrat d'échange de devises, est de 1,31 %, comparée à 1,15 % au 31 décembre 2006.

Le groupe considère que compte tenu du faible pourcentage représenté par les dettes en devises non couvertes, son résultat n'est pas sensible au risque de change.

Gestion du risque sur matières premières

Pour ses besoins de production, le groupe est exposé aux risques de variation des cours des produits pétroliers. Ce risque est géré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés fermes ou optionnels (contrats d'échange, options, prix plancher, prix plafond).

Dès le début de l'année 2007, 89 % du volume d'achat prévisionnel de l'exercice était couvert. Le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces opérations.

Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

■ Les placements financiers

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement des titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, *commercial paper*), de prises en pension de valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires.

■ Les instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux, de change et de matières premières.

Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties. Une limite en volume et durée de placement est également déterminée pour chacune d'elle. La consommation de la limite autorisée, fondée sur les paiements futurs ou sur le coût de remplacement, est mesurée quotidiennement et fait l'objet d'un reporting.

Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite en outre la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

Gestion du risque de liquidité

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 Md€, utilisé à hauteur de 2,4 Md€ au 31 décembre 2007 et en moyenne à hauteur de 1,8 Md€ pendant l'exercice 2007, contre 1,5 Md€ en 2006.

Par ailleurs, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 500 M€. Au total les lignes de crédit confirmées pour le groupe est de 555 M€ ventilés comme suit par échéance.

(en millions d'euros)	**Total**	**< 1 an**	**1à 5 ans**
Lignes de crédit confirmées	555	158	398

Couverture de flux de trésorerie

La juste valeur des dérivés affectés à des opérations de couverture de flux de trésorerie se ventile comme suit par type d'élément couvert :

	Juste valeur au	**Échéancier**		
(en millions d'euros)	**31 décembre 2007**	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Emprunts obligataires				
Emprunts non obligataires	-10	1	-11	
Dettes de location financement	-8		-11	3
Emprunts et dettes financières	-18	1	-22	3

Les impacts sur les capitaux propres, résultat de la période et réserves, se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	**Capitaux propres**
Ouverture (1er janvier 2007)	171
Contrepartie en résultat	-63
Contrepartie en comptes de dérivés	23
Clôture (31 décembre 2007)	131

Couverture de juste valeur

Les éléments d'actif et de passif faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés initialement au coût amorti, puis réévalués à chaque clôture sur la base de leur juste valeur du risque couvert.

La variation de valeur du risque couvert est compensée, à la part inefficace près, par les variations de valeur des instruments dérivés utilisés pour la couverture.

(en millions d'euros)	**Écart d'évaluation au 1er janvier 2007**	**Variation de juste valeur**	**Reclassement des opérations déqualifiées**	**Écart d'évaluation au 31 décembre 2007**
Emprunts obligataires	107	192		299
Emprunts non obligataires	-28	17		-11
Créance s/RFF	19	-16	1	4
Total	**98**	**193**	**1**	**292**
Instruments dérivés de couverture	-155	-198	-11	-342
Inefficacité		**-5**		

5. LA POSTE

5.1. Risques hors activité bancaire

La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles encadrant chacun des risques financiers auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités financières. Ce système de limites est consigné dans un document « Le Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la direction de la Trésorerie et des financements et présenté annuellement au comité d'audit de La Poste.

5.1.1 Risque de crédit

Au titre de ses activités financières, La Poste est essentiellement exposée à deux formes de risque de crédit :
- le risque de défaillance des émetteurs de ses titres de placement ;
- le risque de défaillance de ses contreparties de marché.

La trésorerie de La Poste est placée sous forme d'OPCVM monétaires et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant d'une notation court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur.

Un second niveau de limites a été mis en place afin d'assurer une diversification sectorielle optimale des émetteurs, les placements sur un secteur d'activité donné ne pouvant représenter plus de 30 % de l'ensemble du portefeuille de TCN.

Par ailleurs, compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marché. Ce risque est également encadré par un système de limites qui constituent des majorants absolus aux risques issus du portefeuille de dérivés.

L'exposition au titre de ces instruments est appréhendée au travers d'un système « d'équivalent crédit forfaitaire » dépendant du nominal de l'opération et du type de sous-jacent (taux, change) et, par un système d'évaluation « valeur de marché + *add-on* », le niveau de risque retenu étant égal au plus élevé des résultats issus de ces deux approches.

Enfin, les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

5.1.2 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

	Montant au bilan	Flux 2008		Flux 2009		Flux 2010-2012		Flux 2013 et au delà	
	du 31 décembre 2007	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Dettes financières au coût amorti									
Emprunts obligataires	3 191	142	228	131		392		829	2 980
Location financement	88		4		1		16		68
Bons La Poste	106		106						
Billets de trésorerie									
Concours bancaires courants	53		53						
Dépôts et cautionnements reçus	62		62						
Autres emprunts au coût amorti	35		5		3		27		
Emprunts en juste valeur									
Emprunts obligataires	2 493	121		121	400	280	625	468	1 444
Dérivés au passif	60	8		(1)		(1)		45	19
Dérivés à l'actif	(106)	(22)		(25)		(36)		(12)	(1)
TOTAL	**5 982**	**249**	**458**	**226**	**404**	**635**	**668**	**1 330**	**4 510**

5.1.3 Risque de taux

La Poste a mis en place depuis 1999 une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur la mise en place de dérivés afin de réduire le coût facial de ses emprunts obligataires.

Cette gestion dynamique génère de fait un risque de taux unidirectionnel lié à une évolution défavorable de la courbe des taux. Le risque de taux est encadré par une limite en pourcentage représentant le coût maximal sur un horizon de quatre années de l'endettement obligataire. Cette limite, qui est revue chaque année en fonction de la durée de l'endettement obligataire, fait l'objet d'une surveillance sur une base hebdomadaire.

Le coût prévisionnel de la dette est déterminé à partir des *cash flows* prévisionnels de l'ensemble des instruments entrant dans le cadre de la gestion de la dette : emprunts et dérivés.

Les *cash flows* attachés à des coupons variables sont appréhendés à travers un outil de place permettant de déterminer les anticipations des coupons futurs à partir de la courbe des taux.

Afin d'anticiper les effets d'une montée des taux, une simulation du coût de la dette est réalisée chaque semaine en prenant en compte un déplacement parallèle de 50 points de base de la courbe des taux. Si le résultat issu de ce scénario dépasse la limite en taux octroyée, des opérations préventives de refixisation du coût de la dette sont mises en place.

■ Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base induirait une hausse des frais financiers annuels du groupe de 3 M€, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette.

5.1.4 Risque de change

La Poste appréhende le risque de change de manière prudente en procédant à la couverture systématique des emprunts et titres de placement en devises par la mise en place de *swaps* de devises ou d'achats-ventes à terme.

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas de titres de placement en devises. Certains emprunts obligataires sont libellés en dollar et en franc suisse. Ces emprunts font l'objet d'une couverture de change à 100 %.

5.2 Risques liés à l'activité bancaire

5.2.1 Politique de maîtrise des risques

La direction des Risques (DDR) est l'entité dédiée à la maîtrise et au contrôle permanent des risques de La Banque Postale. Elle a reçu pouvoir du directoire, à qui elle est directement rattachée, pour la définition et la mise enœuvre du dispositif de maîtrise et de surveillance des risques financiers et opérationnels de l'établissement.

Les principes en matière de maîtrise et de surveillance des risques sont décrits dans *La politique de maîtrise des risques*. Ce document, rédigé par la direction des Risques, est révisé au moins annuellement dans le cadre d'un processus faisant intervenir le directoire et le comité des risques pour validation, le comité d'audit et le conseil de surveillance pour information.

Ces grands principes sont ensuite déclinés en limites opérationnelles revues périodiquement en fonction notamment de l'évolution de l'activité, du montant des fonds propres ou de la conjoncture. Ces limites sont validées par le comité des risques de l'établissement, présidé par un membre du directoire.

Les limites opérationnelles sont calibrées de sorte à garantir le respect des principes et limites globales figurant dans la politique de maîtrise des risques ainsi que celles prévues par la réglementation (notamment grands risques).

La DDR veille au respect des limites opérationnelles ainsi fixées et en rend compte au directoire, notamment dans le cadre du comité des risques, et au comité d'audit conformément à l'article 39 du règlement CRBF n° 97.02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

5.2.2 Organisation générale de la direction des Risques de La Banque Postale

La direction des Risques, dont l'effectif à fin 2007 est de 38 collaborateurs, est constituée de trois pôles :

- la direction des Risques de marché et de contrepartie (DRMC), qui couvre l'ensemble des risques liés à la pratique d'activités sur les marchés financiers et à la gestion du bilan ;
- la direction des Risques de crédit, dédiée à la maîtrise et à la surveillance des risques de défaillance sur les crédits et facilités de caisse octroyés par la banque à sa clientèle ;
- la direction des Risques opérationnels, en charge de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels ; elle regroupe également les fonctions prévues par la réglementation bancaire et financière, dédiées à la continuité des activités, la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des moyens de paiement.

Le dispositif de surveillance par la DDR concerne les risques portés par La Banque Postale. Toutefois cette direction peut être amenée à centraliser et analyser des indicateurs de risques spécifiques pour les filiales.

5.2.3 Les facteurs structurels de risque

Les risques financiers (hors risques opérationnels) inclus dans le périmètre de surveillance de la direction des Risques sont les suivants :

5.2.3.1 Risque de crédit

Sur les activités de marché, le risque de crédit naît des opérations de trésorerie interbancaire (dépôts, prêts, pensions) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.

Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement nº 93-05.

Les tiers notés et autorisés sont, au 31 décembre 2007, au nombre de 476. Ils disposent tous d'une notation interne au moins BBB+.

Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du comité des risques.

Sur les activités de banque de détail, le risque de crédit vient principalement des crédits immobiliers et, dans une moindre mesure, des découverts et facilités de caisse accordés sur les comptes ouverts par les clients.

5.2.3.2 Risque de contrepartie

Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme.

Ces opérations, réalisées uniquement avec des contreparties bancaires, sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant un *netting* des expositions et la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.

Le collatéral à ce jour admis par La Banque Postale est essentiellement constitué d'espèces. Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la direction des Risques de Marché et de Contrepartie, sont très peu significatifs.

5.2.3.3 Risque de marché

Les instruments dérivés actifs et passifs, courants et non courants, se répartissent comme suit.

Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de *trading* à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).

Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 298 et 299 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt-emprunt.

Les risques de variation de ce portefeuille de marché, définis dans la politique de maîtrise des risques de La Banque Postale, sont appréhendés au travers d'indicateurs de sensibilité, d'une *Value at Risk* (99 %, 1 jour) et de simulations de crises (stress-scenarii).

Ce portefeuille de marché est principalement exposé aux risques de variation des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit et dans une moindre mesure aux marchés actions et aux cours de change.

Les méthodes de calcul de la VaR ainsi que les facteurs de risques qu'elle couvre sont en permanence ajustés afin de prendre en compte l'évolution des activités ou des produits négociés.

La pertinence et la fiabilité du modèle de VaR sont estimées au moyen d'une analyse *ex post* visant à comparer les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille à la VaR.

Cette analyse repose sur un dénombrement des dépassements et un jeu de trois tests visant à vérifier le respect de certaines hypothèses sous-jacentes au modèle.

La bibliothèque de simulations de crises, composée de 41 scénarios à fin décembre 2007, intègre des événements historiques (attentats du 11 septembre 2001, LTCM, …) et des scénarios hypothétiques calibrés à partir d'une analyse statistique des variations des facteurs de risque avec pour objectif de simuler le pire des cas sur une base décennale.

Cette bibliothèque est simulée mensuellement, et les résultats sont présentés mensuellement au comité des risques et semestriellement au comité d'audit.

5.2.3.4 Risque de liquidité

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprises, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement), le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2007, un excédent de ressources important, l'encours de crédits immobiliers ne représentant qu'un quart des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc *a priori* pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échéancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarios de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

- ***Risque de liquidité tactique :***

• lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement ;
• limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en comité des risques.

- ***Risque de liquidité structurel :***

• lié à l'évolution de la structure de bilan de la banque ;
• prise en compte des conventions d'écoulement des dépôts validées en comité ALM ;
• gestion de ce risque délégué au comité ALM dans le respect des principes et limites validés par le comité des risques ;
• aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen-long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en comité ALM.

Même si le cadre mis en œuvre par le comité ALM et le comité des risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :
• un programme de 10 M€ de certificats de dépôts, dont le montant de titre émis varie entre 30 % et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme ;

• un programme de 10 MD€ d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 M€ de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée le 12 décembre 2006 ;
• accès au marché interbancaire ;
• usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

5.2.3.5 Risque global de taux

Le risque global de taux est mesuré sur l'agrégat constitué du bilan modélisé de l'activité de banque de détail (crédits et dépôts) et des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Il est encadré par une limite visant à limiter à 15 % des fonds propres l'impact sur la valeur économique du bilan d'un choc de taux de 200 points de base, conformément aux préconisations du comité de Bâle sur la mesure du risque global de taux.

Cet indicateur est systématiquement présenté en comité des risques et en comité ALM et semestriellement en comité d'audit.

5.3 Exposition aux risques de La Banque Postale

5.3.1 Risques de crédit (titres) sur opérations de marché

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les deux tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

Notation interne	31 décembre 2007	31 décembre 2006
range AAA	25 067,11	25 831,88
range AA	13 639,13	12 057,14
range A	1 383,19	1 103,07
Autres	260,88	258,63
Total	**40 350,31**	**39 250,72**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

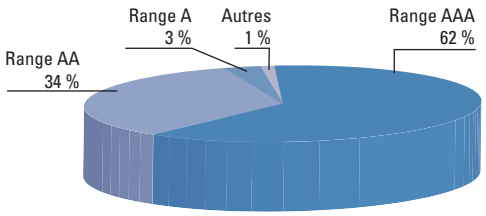

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Souverain	37 875,54	36 717,31
Bancaire	1 809,24	1 784,97
Corporate	619,63	702,55
Titrisation	45,90	45,90
Total	**40 350,31**	**39 250,72**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

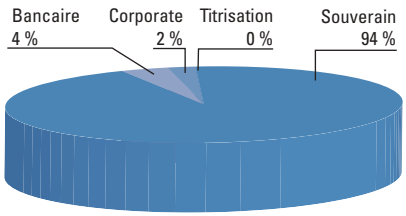

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
France	22 793,85	23 653,70
Zone euro	16 686,06	15 102,68
Hors zone euro	870,40	494,35
Total	**40 350,31**	**39 250,72**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

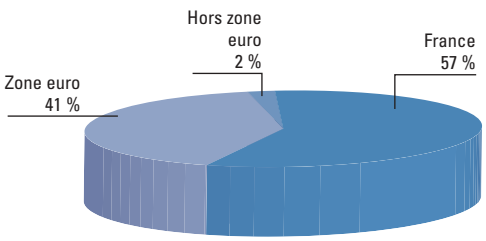

■ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Ce poste comprend à la fois des titres et des dérivés. Sont précisés ci-dessous la décomposition des titres uniquement, ces derniers représentant l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les deux tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

Notation interne	31 décembre 2007	31 décembre 2006
range AAA	120,53	1 148,44
range AA	12 829,71	8 512,41
range A	1 871,27	2 268,56
Autres	65,16	309,74
Total	**14 886,67**	**12 239,15**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

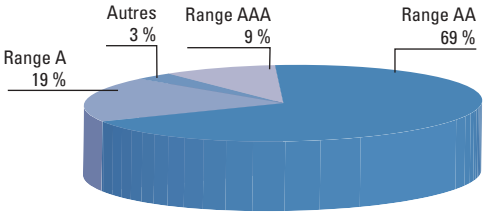

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Souverain	101,23	348,44
Bancaire	14 463,42	11 455,54
Corporate	322,02	416,39
Titrisation	-	18,78
Total	**14 886,67**	**12 239,15**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

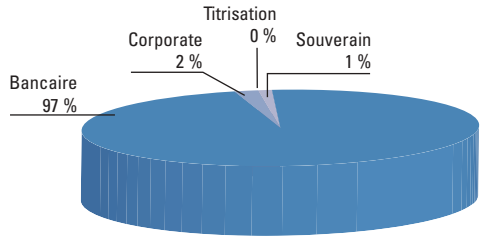

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
France	10 901,09	9 143,37
Zone Euro	2 300,87	1 841,14
Hors zone euro	1 684,71	1 254,63
Total	**14 886,67**	**12 239,15**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

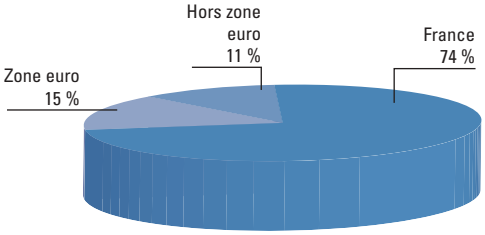

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La répartition des encours de La Banque Postale sur ce poste se présente comme suit :

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

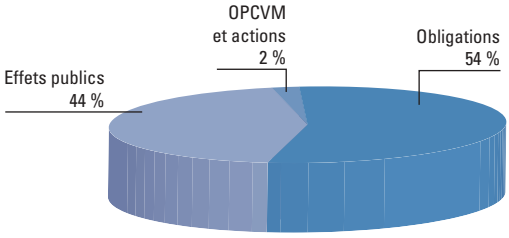

Les effets publics se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Souverain	5 088,32	5 183,66
Bancaire (*)	34,47	34,52
Total	**5 122,79**	**5 218,18**

(*) il s'agit de la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement).

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

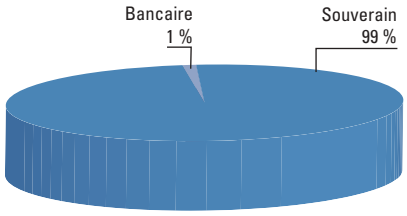

Notation interne	31 décembre 2007	31 décembre 2006
range AAA	676,54	833,64
range AA	3 256,02	3 155,47
range A	1 190,23	1 229,07
Total	**5 122,79**	**5 218,18**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

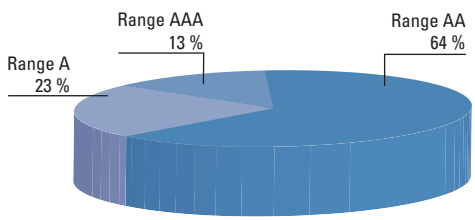

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
France	529,68	681,91
Zone Euro	4 552,43	4 476,87
Hors zone euro	40,68	56,40
Total	**5 122,79**	**5 218,18**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

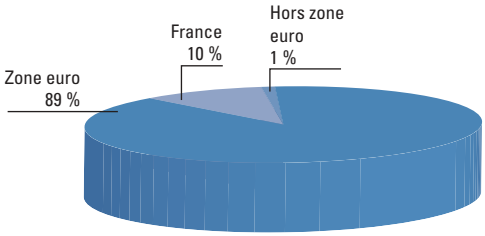

Les obligations se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Souverain	20,68	269,06
Bancaire	5 220,60	4 469,96
Corporate	778,20	595,83
Titrisation	197,70	205,72
Total	**6 217,18**	**5 540,58**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

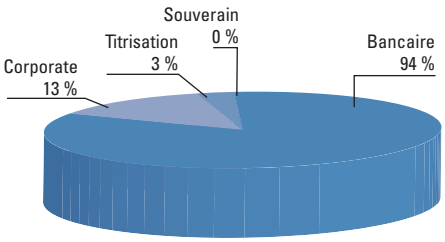

Notation interne	31 décembre 2007	31 décembre 2006
range AAA	1 377,39	1 565,18
range AA	2 956,60	2 121,93
range A	1 705,99	1 738,38
Autres	177,18	115,09
Total	**6 217,16**	**5 540,58**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

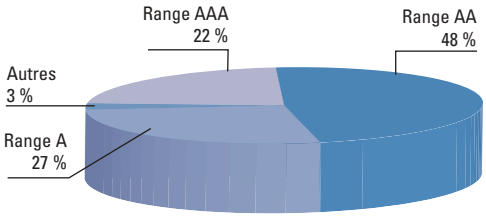

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
France	2 830,23	1 704,57
Zone Euro	2 284,33	2 880,75
Hors zone euro	1 102,59	955,25
Total	**6 217,15**	**5 540,58**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

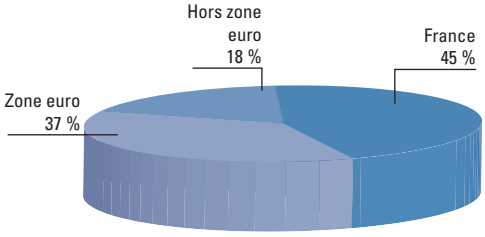

■ Opérations interbancaires de dépôts ou repo

Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôt ou de prêt-emprunt de titres.

Dépôts

Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).

À fin décembre 2007, La Banque Postale dispose de 4 820 M€ de dépôts interbancaires dont 3 021,6 M€ à moins de trois mois et 857,12 M€ compris entre trois mois et un an.

La Banque Postale a par ailleurs 1 021,5 M€ de dépôts dont la maturité est comprise entre cinq et onze ans. Il s'agit de dépôts réalisés dans le cadre de l'investissement des sommes placées par les clients sur les livrets de développement durable. Ces dépôts interbancaires à plus d'un an n'ont été réalisés qu'avec des banques françaises, notées AA ou AAA.

La répartition de ces encours, exprimée en millions d'euros, se présente comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
AAA	518,65	-
AA	3 236,03	2 394,31
A	1 065,36	750,00
Total	**4 820,04**	**3 144,31**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

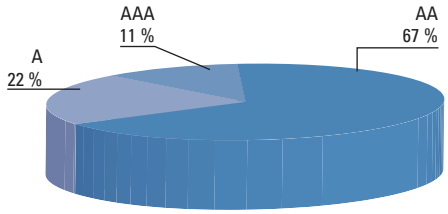

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
France	3 104,36	1 244,31
Zone Euro	1 514,40	1 400,00
Hors zone euro	201,28	500,00
Total	**4 820,04**	**3 144,31**

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

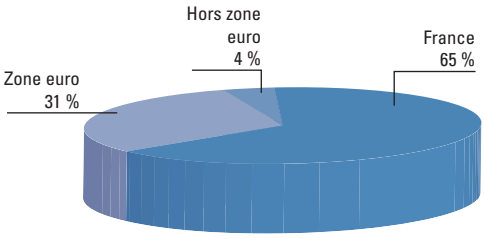

Repo

Le risque de contrepartie sur les opérations de prêt-mise en pension de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des banques de premier plan, avec lesquelles elle a signé un accord de *netting* et de collatéral.

Dans ce contexte, les prêts et mises en pension de titres ne génèrent qu'un risque de contrepartie de 18,6 M€ au 31 décembre 2007, auprès de cinq banques dont quatre banques françaises et une banque zone euro. Ces cinq établissements sont notés dans le *range* AA.

5.3.2 Risques de crédit sur opérations à la clientèle

■ Présentation des risques

Le risque de crédit est défini dans le règlement CRBF n° 97-02 modifié comme le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire. La notion de contrepartie est définie par le règlement CRBF n° 93-05.

Les opérations visées, à La Banque Postale, sont :
- les prêts immobiliers aux particuliers destinés à financer la résidence principale, la résidence secondaire et les biens à usage locatif des clients de la banque ;
- les découverts sur comptes à vue y compris les facilités de caisse aux personnes morales pour la clientèle de détail ;
- les prêts à la consommation en faveur du personnel de La Poste et de ses filiales ;
- les microcrédits sociaux. Le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) a autorisé en mars 2007 La Banque Postale à exercer une activité de microcrédits sociaux. Ces crédits sont des prêts à la consommation. Une première expérimentation permettant de proposer ces financements a été lancée avec un partenaire du secteur associatif de la région Poitou-Charentes.

La Banque Postale n'est pas affectée par un risque de concentration. En effet, sa principale activité est constituée des prêts habitat aux particuliers. Au 31 décembre 2007, ces encours sur prêts immobiliers atteignent 23,2 Md€ dont 0,21 % d'encours douteux (ces encours atteignaient 20 Md€ au 31 décembre 2006). Le maillage commercial permet une forte division du risque, tant en nombre de contreparties que de répartition géographique sur l'ensemble du territoire français, des crédits octroyés.

Au-delà du risque de crédit, La Banque Postale est confrontée aux risques liés à la distribution et à la gestion d'encours de crédit.

L'établissement est tout particulièrement attentif au risque de non-conformité aux textes et règlements et à l'efficacité en matière de recouvrement amiable et contentieux.

■ Dispositif mis en œuvre à La Banque Postale

La politique de gestion des risques de crédit traduit la stratégie de La Banque Postale définie par son organe exécutif.

Elle est composée de l'ensemble des mesures et des dispositions prises en matière de risques, destinées à accompagner et maîtriser les activités conduites par La Banque Postale, dans le but de sécuriser sa rentabilité et ses fonds propres.

Les principales mesures et dispositions visent :
- la définition des normes, procédures et outils dans les domaines :
  - de l'octroi des crédits (règles d'octroi et outils d'analyse ou d'aide à la décision, scores) ;

- de l'engagement des opérations (règles en matière de délégations) ;
- de la gestion des opérations et de la séparation des fonctions ;
- du recouvrement amiable ou contentieux, du déclassement et de la contagion, ainsi que du provisionnement du risque de crédit ;

• le déploiement coordonné de ces règles (diffusion des instructions) et outils au sein des entités concernées ainsi que la bonne organisation des fonctions et responsabilités, en accompagnant au besoin les acteurs via des formations adaptées ;

• la surveillance de la bonne appropriation et la correcte application de ces règles au sein des différentes entités.

Afin d'assurer une pleine efficacité au dispositif de gestion des risques, la direction des Risques de crédit anime une filière risque de crédit. Celle-ci intègre l'ensemble des entités et acteurs concernés par le risque de crédit.

En termes d'outil de maîtrise des risques, l'année 2007 a permis la généralisation de l'outil « Eclipse » ayant pour objectif la préconisation des moyens de paiement et du découvert autorisé lors de l'ouverture d'un compte à vue à un prospect.

Ces préconisations s'appuient sur des scores de risque calculés à partir d'informations collectées lors de l'entretien avec le prospect.

Après six mois de fonctionnement du compte, un score risque s'appuyant sur les informations de comportement est calculé mensuellement pour chaque compte à vue. Ce score permet de calibrer un découvert calculé adapté à chaque compte à vue en fonction de son niveau de risque.

Cette procédure de score automatique des comptes à vue en gestion est opérationnelle depuis 1999, l'année 2007 ayant la mise en production d'une nouvelle formule de score qui conserve les principes initiaux, les variables retenues ayant été actualisées à partir de l'analyse d'une population représentative plus récente.

L'instruction des demandes de crédits immobiliers s'appuie sur les résultats d'un système expert d'aide à la décision. Les résultats de cet outil d'aide à la décision, associés aux caractéristiques de la demande, définissent le niveau de délégation.

■ Expositions globales au titre des exercices 2007 et 2006

(en millions d'euros)	Bilan Brut au 31 décembre 2007		Hors Bilan Brut au 31 décembre 2007		Exposition totale au 31 décembre 2007	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	% Total
Prêts immobiliers	23248	92 %	1995	8 %	25243	80 %
Prêts consommation	63	93 %	4	7 %	68	0 %
Créances rattachées	57	100 %	-	0 %	57	0 %
Prêts immobiliers sociaux	1	100 %	-	0 %	1	0 %
Découverts et facilités de caisse	1039	16 %	5229	84 %	6338	20 %
Mandats	33	100 %	-	0 %	33	0 %
Total	**24441**	**77 %**	**7298**	**23 %**	**31740**	**100 %**

(en millions d'euros)	Bilan Brut au 31 décembre 2006		Hors Bilan Brut au 31 décembre 2006		Exposition totale au 31 décembre 2006	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	% Total
Prêts immobiliers	19994	91 %	1877	9 %	21871	77 %
Prêts consommation	38	86 %	6	14 %	44	0 %
Créances rattachées	57	100 %	-	0 %	50	0 %
Prêts immobiliers sociaux	3	100 %	-	0 %	3	0 %
Découverts et facilités de caisse	736	12 %	5562	88 %	6298	22 %
Mandats	33	100 %	-	0 %	33	0 %
Total	**20853**	**74 %**	**7445**	**26 %**	**28298**	**100 %**

Les encours des prêts immobiliers représentent à fin 2007, 80 % de l'encours des engagements de crédits (contre 77 % à fin 2006). Cette évolution s'explique par la hausse des encours de crédits immobiliers passant de 20 Md€ en 2006 à 23,2 Md€ à fin 2007.

La part des crédits immobiliers dans le hors bilan est moindre, conséquence directe des autorisations de découvert sur comptes à vue (5,5 Md€ en 2006, 5,3 Md€ en 2007) qui ne sont utilisées qu'à hauteur de 170 M€ soit 4 %.

Les découverts et facilités de caisse intègrent le montant des différés de carte de paiement.

■ Exposition aux risques de crédit sur opérations avec la clientèle

Les éléments suivants sont détaillés ci-après :

◆ Exposition maximale aux risques à la date de clôture

■ Exercice 2007

(en millions d'euros)	Encours sains		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis		Bilan Brut au 31 décembre 2007		Hors Bilan Brut au 31 décembre 2007	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total HB
Prêts immobiliers	23198	100 %	27	0 %	23	0 %	23248	95 %	1995	**27 %**
Prêts consommation	63	100 %	0	0 %	0	0 %	63		4	
Créances rattachées	57	100 %	0	0 %	-	0 %	57		-	**0 %**
Prêts immobiliers sociaux	1	85 %	0	9 %	0	9 %	1		-	**0 %**
Découverts et facilités de caisse	1011	97 %	11	1 %	17	2 %	1039	4 %	5299	**73 %**
Mandats	-	0 %	-	0 %	33	0 %	33	0 %	-	**0 %**
Total	**24330**	**100 %**	**38**	**0 %**	**73**	**0 %**	**24441**	**100 %**	**7298**	**100 %**

■ Exercice 2006

(en millions d'euros)	Encours sains		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis		Bilan Brut au 31 décembre 2006		Hors Bilan Brut au 31 décembre 2006	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total HB
Prêts immobiliers	19946	100 %	27	0 %	21	0 %	19994	96	1877	25 %
Prêts consommation	37	99 %	0	0 %	0	1 %	38		6	0 %
Créances rattachées	50	100 %	0	0 %	-	0 %	50		-	0 %
Prêts immobiliers sociaux	2	85 %	0	7 %	0	11 %	3			0 %
Découverts et facilités de caisse	713	97 %	8	1 %	15	2 %	736	4 %	5562	75 %
Mandats	-	0 %	-	0 %	33	100 %	33	0 %	-	0 %
Total	**20749**	**99 %**	**36**	**0 %**	**69**	**0 %**	**20853**	**100 %**	**7445**	**100 %**

Au 31 décembre 2006, les encours sur prêts immobiliers atteignent près de 20 Md€, dont 0,24 % d'encours douteux tandis que les prêts à la consommation s'élève à 37 M€ dont 0,88 % d'encours douteux.

Au 31 décembre 2007, les encours sur prêts immobiliers atteignent près de 23 Md€, dont 0,21 % d'encours douteux tandis que les prêts à la consommation s'élève à 63 M€ dont 0,49 % d'encours douteux.

L'accroissement des encours du fait de la nouvelle production (+16 % pour les prêts immobiliers, + 68 % pour les prêts personnels) entraîne naturellement une baisse des taux de douteux (-13 % pour les prêts immobiliers, -44 % pour les prêts personnels).

◆ Garanties obtenues

■ Exercice 2007

(en millions d'euros)		Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31 décembre 2007	
		Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total HB
Prêts immobiliers	Sains	6845	30 %	15111	65 %	1	0%	1241	5%	23198	100%
	Douteux non compromis	14	51%	12	43%	0	2%	1	3%	27	0%
	Douteux compromis	18	77%	1	5%	1	2%	4	16%	23	0%
	Total	**6876**	**30%**	**15124**	**65%**	**3**	**0%**	**1246**	**5%**	**23248**	**100%**
Prêts consommation	Sains	-	0 %	-	0 %	-	0 %	63	100 %	63	100 %
	Douteux non compromis	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
	Douteux compromis	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
	Total	**-**	**0 %**	**-**	**0 %**	**-**	**0 %**	**63**	**100 %**	**63**	**100 %**

■ Exercice 2006

(en millions d'euros)		Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31 décembre 2007	
		Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total HB
Prêts immobiliers	Sains	5885	30 %	12 993	65%	1	0%	1067	5%	19946	100%
	Douteux non compromis	14	51%	12	45%	0	2%	1	3%	27	0%
	Douteux compromis	15	75%	1	4%	1	3%	4	19%	21	0%
	Total	**5914**	**30%**	**13006**	**65%**	**2**	**0%**	**1072**	**5%**	**19994**	**100%**
Prêts consommation	Sains	-	0 %	-	0 %	-	0 %	37	100 %	37	99 %
	Douteux non compromis	-	0 %	-	0 %	-	0 %	0	100 %	0	0 %
	Douteux compromis	-	0 %	-	0 %	-	0 %	0	100 %	0	1 %
	Total	**-**	**0 %**	**-**	**0 %**	**-**	**0 %**	**38**	**100 %**	**38**	**100 %**

La répartition du stock de crédits par type de garantie reste stable entre 2006 et 2007. Pour les prêts immobiliers, seuls 5 % du stock de prêts immobiliers ne sont pas garantis par une caution personne morale ou par une sûreté réelle.

Pour les prêts à la consommation, l'intégralité du stock est considérée comme sans garantie.

◆ Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés

■ Exercice 2007

(en millions d'euros)	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains	% du bilan des sains
Prêts immobiliers	Sains sans impayés	23093	100 %
	Sains avec impayés	105	0 %
	Total SAINS	**23198**	**100 %**
Prêts consommation	Sains sans impayés	63	100 %
	Sains avec impayés	0	0 %
	Total SAINS	**63**	**100 %**

■ Exercice 2006

(en millions d'euros)	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains	% du bilan des sains
Prêts immobiliers	Sains sans impayés	19848	100 %
	Sains avec impayés	98	0 %
	Total SAINS	**19946**	**100 %**
Prêts consommation	Sains sans impayés	37	100 %
	Sains avec impayés	0	0 %
	Total SAINS	**37**	**100 %**

Pour 2006 et 2007, la proportion des dossiers sans impayés parmi les dossiers sains est supérieure à 99,50 %, pour les prêts immobiliers et les prêts à la consommation.

■ Exercice 2006

(en millions d'euros)	Tranche de durée	Encours des prêts immobiliers (sauf déchus)	% du total
Prêts immobiliers	De 0 à 5 ans	570	3 %
	De 5 à 10 ans	2514	13 %
	De 10 à 15 ans	7391	37 %
	De 15 à 20 ans	7328	37 %
	De 20 à 25 ans	2171	11 %
	Total	**19975**	**100 %**

■ Exercice 2007

(en millions d'euros)	Tranche de durée	Encours des prêts immobiliers (sauf déchus)	% du total
Prêts immobiliers	De 0 à 5 ans	720	3 %
	De 5 à 10 ans	2902	12 %
	De 10 à 15 ans	7791	34 %
	De 15 à 20 ans	8173	35 %
	De 20 à 25 ans	3641	16 %
	Total	**23226**	**100 %**

La durée maximale de crédits octroyés par La Banque Postale est de 25 ans.

La part des tranches de durée les plus longues augmente entre les deux exercices 2006 et 2007.

En 2006, l'encours des prêts immobiliers financés pour une durée initiale de moins de 20 ans représentaient 89 % contre 84 % au 31 décembre 2007.

Les tendances actuelles du marché de l'immobilier entraînent un recours aux crédits les plus longs pour les nouvelles productions, ce qui dans un contexte de croissance de l'encours (+16 % sur un an) explique cette variation de répartition constatée.

◆ Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés

■ Exercice 2007

(en millions d'euros)	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours (a)	66	60 %
	Impayé de 30 à 60 jours (a)	19	18 %
	Impayé de 60 à 90 jours (a)	10	9 %
	Impayé de 90 à 180 jours (a)	14	13 %
	Total impayés (a)	**109**	**100 %**
	Dont douteux par contagion	***4***	***4 %***
	Soit sains impayés	**105**	

(a) Ces chiffres (issus des états de suivis des dossiers) intègrent les prêts douteux par contagion ayant des impayés. Ces derniers représentent 4,06% des actifs financiers en souffrance.

■ Exercice 2006

(en millions d'euros)	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours (a)	47	47 %
	Impayé de 30 à 60 jours (a)	20	20 %
	Impayé de 60 à 180 jours (a)	34	33 %
	Total impayés (a)	**101**	**100 %**
	Dont douteux par contagion	***3***	***3 %***
	Soit sains impayés	**98**	

(a) Ces chiffres (issus des états de suivis des dossiers) intègrent les prêts douteux par contagion ayant des impayés. Ces derniers représentent 4,06% des actifs financiers en souffrance.

La répartition du stock des prêts immobiliers en impayés, doit être analysée en tenant compte du nombre de jours dans chacune des tranches de maturité. Les deux premières tranches sont comparables en termes de nombre de jours (30 jours), les dernières comprennent 120 jours pour 2006, décomposés en 2007 en deux tranches de 30 et 90 jours. Cela explique l'absence de décroissance qu'il serait logique de retrouver compte tenu du recouvrement qui s'effectue à chacune de ces maturités.

Pour les prêts consommation, la volumétrie des créances en impayés n'est pas significative.

La répartition des garanties détenues sur les prêts immobiliers sains avec impayés est la suivante :

■ Exercice 2007

(en millions d'euros)	Type de garantie	Créances	% du Total
Prêts immobiliers sains avec impayé	Sureté réelle	48	46 %
	Caution personne morale	51	49 %
	Personne physique	0	0 %
	Sans garantie	5	5 %
	Total	**105**	**100 %**

■ Exercice 2006

(en millions d'euros)	Type de garantie	Créances	% du Total
Prêts immobiliers sains avec impayé	Sureté réelle	47	48 %
	Caution personne morale	46	47 %
	Personne physique	1	1 %
	Sans garantie	4	4 %
	Total	**98**	**100 %**

Sur cette population, à l'instar du stock de prêts immobiliers total, seuls 5 % ne sont pas garantis par une caution personne morale ou par une sûreté réelle.

L'estimation de leur juste valeur n'est pas disponible au 31 décembre 2007.

◆ Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés

■ Exercice 2007

(en millions d'euros)		Type de garantie	(a)	Créances % du total	Dont intérêts	Valeur garantie retenue (b)	Solde à provisionner hors actualisation (c) = (a) – (b)	Taux de provisionnement hors actualisation (c)/ (a)	Provisions actualisées (d) = (c)	Taux de provisionnement actualisés (d) / (a
Prêts immobiliers	Douteux non compromis	Sûreté réelle	9	34 %	0	8	1	8 %	3	29 %
		Caution personne morale	6	22 %	0	6	0	4 %	0,407	7 %
		Personne physique	0	1 %	0	-	0	100 %	0,263	100 %
		Sans garantie	0	2 %	0	-	0	100 %	0,422	100 %
		Douteux par contation sans impayé	11	41 %	-	9,582	1	13 %	2,555	23 %
		Total	**27**	**100 %**			**3**	**11 %**	**6**	**24 %**
	Douteux compromis	Sûreté réelle	18	77 %	0	17	1	5 %	3	16 %
		Caution personne morale	1	5 %	0	1	0	2 %	0	12 %
		Personne physique	1	2 %	0	-	1	100 %	1	100 %
		Sans garantie	4	16 %	0	-	4	100 %	4	100 %
		Total	**23**	**100 %**			**5**	**22 %**	**7**	**31 %**
Prêts consommation	Douteux		0	8 %	0	-	0	100 %	0	100 %
	Douteux par contagion sans impayé		0	11 %	-	ns	-	- %	-	0 %
	Douteux compromis		0	81 %	0	-	0	100 %	0	100 %
	Total		**0**	**100 %**			**0**	**89 %**	**0**	**89 %**

■ Exercice 2006

(en millions d'euros)		Type de garantie	(a)	Créances % du total	Dont intérêts	Valeur garantie retenue (b)	Solde à provisionner (c) = (a) – (b)	Taux de provisionnement (c) / (a)
Prêts immobiliers	Douteux non compromis	Sûreté réelle	11	42 %	0	11	1	5 %
		Caution personne morale	7	25 %	0	7	0	1 %
		Personne physique	0	2 %	0	-	0	100 %
		Sans garantie	0	1 %	0	-	0	100 %
		Douteux par contation sans impayé	8	31 %	-	ns	-	0 %
		Total	**27**	**100 %**			**1**	**5 %**
	Douteux compromis	Sûreté réelle	15	75 %	0	15	1	6 %
		Caution personne morale	1	4 %	0	1	0	3 %
		Personne physique	1	3 %	0	-	1	100 %
		Sans garantie	4	19 %	0	-	4	100 %
		Total	**21**	**100 %**			**5**	**26 %**
Prêts consommation	Douteux		0	6 %	0	-	0	100 %
	Douteux par contagion sans impayé		0	6 %	-	ns	-	0 %
	Douteux compromis		0	87 %	0	-	0	100 %
	Total		**0**	**100 %**			**0**	**94 %**

Les provisions individuelles au 31 décembre 2007 comprennent un effet d'actualisation qui était inclus dans la provision collective au 31 décembre 2006. La comparaison entre les chiffres 2006 et 2007 s'effectuera donc sur une base non actualisée.

Pour les prêts immobiliers, la méthode de provisionnement entraîne un taux de dépréciation (avant actualisation) de 11 % des douteux non compromis (5 % à fin 2006), de 22 % des douteux compromis (26 % en 2006), conséquence directe de la répartition de ces encours par type de garantie (et de la prise en compte de la valeur de celle-ci).

Pour les prêts consommation, la non-dépréciation des crédits sans impayés (douteux par contagion) entraîne un taux de provisionnement de 88 % des créances pour 2007 (94 % en 2006).

Les découverts sur compte à vue et sur facilités de caisse ne sont pas dépréciés sur base individuelle à ce jour.

3.5.3 Exposition au risque de contrepartie

La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie dans le cadre de ses opérations de hors bilan (instruments dérivés à terme essentiellement).

Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de *netting* et de collatéral.

À fin 2007, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 51,99 M€. Ces contreparties sont toutes notées dans le *range* AA.

RÉPARTITION DES ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
France	37,73	58,45
Zone Euro	1,00	21,31
Hors zone euro	13,27	13,28

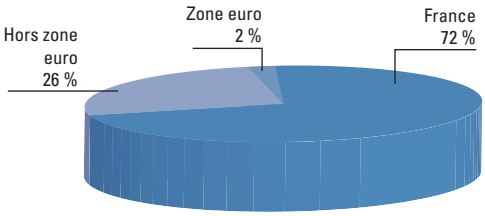

3.5.4 Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité moyen-long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (convention d'écoulement) et de l'actif.

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

• Fonds propres net des immobilisations	*in fine*
• Dette	date contractuelle ou date du call
• Dépôts à vue-livrets-CEL-CAT	convention d'écoulement
• Plan épargne logement	écoulement certain (cf. provision EL)
• Comptes à terme	convention d'écoulement
• Crédits immobiliers	échéancier contractuel + remboursements anticipés structurels
• Option crédits EL	production probable sur maturité moyenne observée
• Titres obligataires-Dépôts	échéancier contractuel

IMPASSE DE LIQUIDITÉ DE LBP

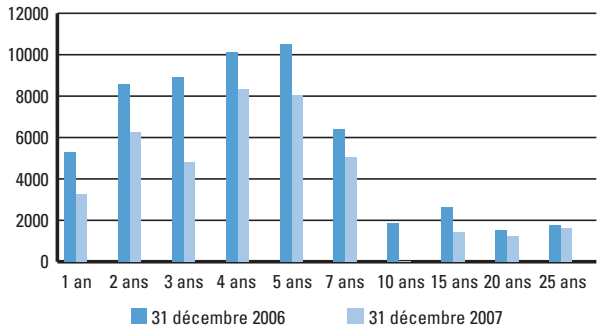

Les plots sur lesquels portent le calcul sont les suivants : 1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

Impasse mesurée au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	7 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
31 décembre 2006	5293	8568	8890	10122	10485	6419	1867	2616	1522	1757
31 décembre 2007	3251	6256	4788	8327	8042	5015	13	1410	1201	1616

Une impasse positive sur un plot signifie que la banque dispose de plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure au plot.

L'impasse de liquidité positive concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cette abondance de liquidité est par ailleurs renforcée par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la banque. La diminution relative des impasses sur 2007 s'explique par l'augmentation du volume des crédits immobiliers et la poursuite de la diminution des ressources PEL.

5.3.5 Risques de marché

L'ensemble des positions marquées au marché (portefeuille de négociation et titres AFS) est encadré par une *Value at Risk* (99 %, 1 jour) dont la limite est revue mensuellement par le comité des risques.

La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance faisant intervenir 2 384 facteurs de risque couvrant les risques de taux, *spread*, change et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée.

Cette VaR a été en moyenne de 10 M€ sur l'exercice, avec un maximum de 25,4 M€ constaté durant le mois d'août. Ce pic tient essentiellement à l'augmentation de la volatilité des facteurs de risques liée à l'éclatement de la crise financière relative aux crédits « *subprime* », les positions du portefeuille étant restées stationnaires pendant cette période.

Value at Risk

(en millions d'euros)	29 décembre 2006	29 juin 2007	31 décembre 2007
VaR globale	3,3	7,1	9,3
VaR des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	7,7	2,5	2,1

Contribution des facteurs de risque à la VaR globale

(en millions d'euros)	29 décembre 2006	29 juin 2007	31 décembre 2007
Taux d'intérêt	2,4	8,1	6,5
Spreads de crédit	1,0	-1,0	3,2
Change	0,0	0,0	0,0
Marché action	0,0	0,0	-0,5
Volatilité	-0,1	0,0	0,0
TOTAL	**3,3**	**7,1**	**9,3**

Statistique sur l'exercice 2007

(en millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
VaR globale	10,1	3,3	25,4
VaR des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	2,3	0,5	7,7

5.3.6 Risque global de taux

Juste valeur des instruments financiers par catégories

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan, ainsi que leur répartition selon les catégories prévues par IAS 39 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007		Valeur au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat Trading	Actifs/passifs à la juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Instruments de couverture
ACTIFS									
ACTIFS BANCAIRES									
Prêts et créances sur la clientèle	24 222	24 028				24 222			
Créances sur les établissements de crédit	16 572	16 572				16 572			
Portefeuille de titres	68 037	67 192	15 404	-	12 162	-	42 223	-	105
Autres actifs financiers courants	2 518	2 518	-	-	-	2 567	-	-	
Caisse, banque centrale	2 668	2 668	2 668						-
ACTIFS NON BANCAIRES									
Autres actifs financiers non courants	268	268	51	-	116	81	-	-	-
Créances clients et autres créances	2 439	2 439				2 439			
Autres actifs financiers courants	70	70	55	-	-	50		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 107	1 107	1 107						
PASSIFS									
PASSIFS BANCAIRES									
Dettes financières	19 439	19 439						19 439	
Opérations avec la clientèle	91 460	91 460						91 460	
Autres passifs financiers	243	243	129	-	-	-	-	21	121
PASSIFS NON BANCAIRES									
Emprunts obligataires et dettes financières	6 238	6 214		2 553				3 685	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 222	4 222						4 222	

Méthodes de calcul des justes valeurs (hors instruments financiers de l'activité bancaire)

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon elle-même établie à partir d'un *benchmark* de produits de taux s'échelonnant sur plus de 40 échéances.

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courants est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

Méthodes de calcul des justes valeurs des instruments financiers de l'activité bancaire

La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de technique de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

La juste valeur des titres obligataires et des *futures* est déterminée en utilisant ces prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts…), les dépôts-repo.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir. En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Impacts des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Le tableau ci-dessous détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers de l'activité bancaire :

		Variations de juste valeur						
(en millions d'euros)	Produits (charges) d'intérêts	Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Juste valeur recyclée en résultat	Différence de change	Dépréciation	Décomp-tabilisation	Gain (perte) net
Produits (charges) d'intérêts sur prêts, créances et dettes	225							225
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 737							1 737
Actifs disponibles à la vente	445		(75)				24	394
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		598						598
TOTAL	**2 407**	**598**			**0**	**0**	**24**	**2 954**

Instruments financiers dérivés de couverture

Les instruments dérivés de couverture concernent uniquement l'activité bancaire (voir note 2. Règles et méthodes comptables, paragraphe II.M.3), et se décomposent de la façon suivante :

	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie		Couverture d'investissement net en devises		Total	
(en millions d'euros)	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux	105	116		5			105	121

Le tableau ci-dessous présente une analyse des impacts en résultat des opérations de couverture :

(en millions d'euros)	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net en devises
Produits d'intérêts sur opérations de couverture	37		
Charges d'intérêts sur opérations de couverture	(90)		
Produits (charges) d'intérêts nets sur opérations de couverture	(53)	0	0
Variation nette de juste valeur des instruments couverts	67		
Variation nette de juste valeur des instruments de couverture	(14)		
Inefficacité			
Variation nette de juste valeur sur opérations de couverture	53	0	

NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN *(en millions d'euros)*

Les engagements hors bilan présentés ci-dessous sont la retranscription des informations produites par les entités dans leurs comptes et dans les liasses de combinaison. Le recensement concerne uniquement les entités intégrées globalement ou par la méthode proportionnelle dans la combinaison. Les données ci-dessous correspondent à la somme des engagements détaillés par les entités, hors instruments financiers présentés en note 27.

Nature des engagements donnés	Solde au 31 décembre 2006	Solde au 31 décembre 2007
Obligations contractuelles et commerciales	*97 221*	*103 575*
Garanties de soumission/d'exécution/de bonne fin (1)	4 762	4 799
Cautions et avals (2)	11 515	4 241
Garanties d'actif ou de passif	535	306
Engagements d'investissement sur biens (3)	9 917	14 390
Engagements d'investissement sur capital	160	196
Contrats d'achats irrévocables (4)	53 624	54 632
Contrats de location simple	4 014	5 498
Garanties sur financement (5)	6 338	12 935
Autres engagements (6)	6 356	6 578
Engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés	*33 861*	*44*
Total	**131 082**	**103 619**

Nature des engagements reçus	Solde au 31 décembre 2006	Solde au 31 décembre 2007
Avals et cautions bancaires (7)	1 609	1 659
Option de vente de titres	4	0
Engagement d'achat ou d'investissement (8)	2 546	5 859
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	148	258
Garanties liées à des obligations contractuelles	547	732
Garanties financières (9)	7 799	7 619
Autres (10)	12 059	9 900
Total	**24 712**	**26 027**

Nature des engagements réciproques	Solde au 31 décembre 2006	Solde au 31 décembre 2007
Lignes de crédit autorisées et non utilisées (11)	18 701	20 358
Marchés de travaux (signés et non signés)	2	8
Engagement d'acquisition et de cession de titres (12)	2 780	2 752
Autres	621	1 012
Total	**22 104**	**24 130**

Les engagements hors bilan liés aux engagements de retraite des salariés sont composés essentiellement des engagements de la SNCF (33 Md€), de La Poste (680 M€) et des écarts actuariels non encore amortis des autres entreprises du périmètre de combinaison.

Engagements donnés Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Solde au 31 décembre 2007
Armement et aéronautique	2172	1542
Infrastructures de transport	492	248
Transports	48498	17225
Énergie	68810	72689
Médias	1814	1664
La Poste	8515	9649
Autres	781	602
Total	**131082**	**103619**

Cf. Note 19 sur les avantages au personnel

Engagements reçus Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Solde au 31 décembre 2007
Armement et aéronautique	170	273
Infrastructures de transport	427	423
Transports	4098	7654
Énergie	12106	9580
Médias	33	19
La Poste	109	205
Total	**24712**	**26027**

Engagements réciproques Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2006	Solde au 31 décembre 2007
Armement et aéronautique	304	294
Infrastructures de transport	1529	1283
Transports	509	616
Énergie	16964	19228
Médias	217	79
La Poste	750	750
Autres	1831	1879
Total	**22104**	**24129**

Engagements hors bilan valorisés

1. GAZ DE FRANCE

1.1 Engagements relatifs au gaz naturel et à l'électricité

L'approvisionnement du gaz en Europe s'opère en grande partie grâce à des contrats *take-or-pay* long terme. Ces engagements long terme rendent possible le financement d'infrastructures de production et de transport coûteuses. Selon ces contrats, le vendeur s'engage à long terme à servir l'acheteur, moyennant un engagement de ce dernier à payer des quantités minimales qu'il en prenne livraison ou non. Ces engagements sont assortis de dispositions de sauvegarde (force majeure) et de flexibilité de volume permettant de gérer les aléas (principalement climatiques) de la demande ainsi que les aléas techniques.

Afin d'avoir la garantie de disposer dans les années à venir des quantités de gaz nécessaires à l'approvisionnement de ses clients, Gaz de France a recours dans une forte proportion (de l'ordre de 80 % de son portefeuille d'approvisionnements) à ce type de contrats.

La compétitivité de ces contrats est assurée par des formules de prix indexées et par des mécanismes de révision de prix. Le groupe réalise la majeure partie de ses achats dans le cadre de ces contrats. Au 31 décembre 2007, les engagements du groupe étaient de 45 milliards de mètres cubes pour l'année 2008, 172 milliards de mètres cubes pour la période allant de 2009 à 2011 et 471 milliards de mètres cubes pour 2011 et au-delà.

Par ailleurs, Gaz de France a souscrit des achats et ventes à terme de gaz naturel, principalement à échéance inférieure à un an, dans le cadre de son activité de négoce : achats et ventes de gaz sur marché court terme et offres avec ingénierie de prix aux clients industriels.

Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 6,3 milliards de mètres cubes d'achats à terme et de 1,5 milliards de mètres cubes de ventes à terme.

À la demande de la direction générale de la Concurrence de la Commission européenne et de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Gaz de France met en œuvre un programme de cession temporaire de gaz (*gas release*) sur le point d'échange de gaz (PEG) de la zone sud du réseau de transport en France. Cette cession temporaire a commencé au cours de l'année 2005 et porte sur 15 TWh par an pendant trois ans.

Pour satisfaire ses engagements d'enlèvement de volume, le groupe a été conduit à conclure des contrats à long terme de réservation de capacités de transport terrestre et maritime et de regazéification.

Par ailleurs, les filiales du segment Exploration-Production se sont engagées à mettre à disposition de leurs clients des quantités minimales de gaz naturel. L'engagement correspondant s'élève à 18 milliards de mètres cubes au 31 décembre 2007, dont 4 milliards de mètres cubes à moins d'un an.

Dans le cadre de son activité de *trading*, Gaz de France a également souscrit des achats et des ventes à terme d'électricité, ainsi que des achats optionnels d'électricité. Au 31 décembre 2007, les engagements de Gaz de France sont de 18,5 TWh pour les achats à terme, de 4,2 TWh pour les ventes à terme et de 2,3 TWh pour les achats optionnels.

1.2 Évolutions des engagements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des engagements relatifs au gaz naturel et à l'électricité :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Gaz naturel (en milliard de m³)			
Contrats « take or pay » long terme de gaz naturel :			
à 1 an	45	47	51
de 1 an à 4 ans	172	132	191
4 ans et au-delà	471	518	382
« Gas release » (en TWh)	11	25	38
Contrats d'achat à terme de gaz naturel	6,3	1,2	2
Contrats de vente à terme de gaz naturel	1,5	N.S.	N.S.
Secteur Exploration-Production			
Engagements de mise à disposition de gaz naturel	18	16	18
Dont à moins d'un an	*4*	*3*	*4*
Électricité (en TWh)			
Contrats d'achat à terme d'électricité	20,8	14,8	9,7
Dont achats fermes	18,5	9,9	3,9
Dont achats optionnels	2,3	4,9	5,8
Contrats de vente à terme d'électricité	4,2	1,1	2,1

2. AREVA

Le groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le groupe est compris entre 1,5 et 2 Md€. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

Areva a donné une garantie spécifique sur la propriété des titres du pôle FCI cédé à BAIN. Cette garantie, plafonnée au prix de cession de 582 M€, n'est pas reprise dans le tableau récapitulatif.

3. SNCF

Dans le cadre de ses activités courantes, la société mère intervient sur les marchés des instruments de couverture liés aux produits pétroliers afin d'optimiser le coût d'approvisionnement en carburant.

Les engagements correspondants sont présentés ci-dessous :

Ermewa : LBO secondaire et engagement pris par Ermewa vis-à-vis des banques

Les actionnaires de Financière Ermewa SA, IPES et SNCF Participations ont mis en place un LBO secondaire au cours du premier semestre 2007. Les accords reprennent l'ensemble des dispositions de la gouvernance en place jusqu'à présent. Les principaux termes et conditions du nouveau protocole de sortie sont les suivants :

- une période d'inaliénabilité de deux ans ;
- à l'issue de cette période, la sortie d'IPES ne peut se faire qu'auprès de SNCF Participations, soit par le biais d'une option de vente consentie par SNCF Participations à IPES pendant 30 mois, soit ensuite pendant 30 mois, par le biais d'une option d'achat consentie à SNCF Participations par IPES ;
- en cas d'exercice de l'option d'achat par SNCF Participations durant les 30 mois, IPES pourra exercer une option d'achat sur l'activité conteneurs, étant entendu que IPES devra indiquer qu'elle exerce cette option avant que SNCF Participations confirme l'exercice de sa propre option ;
- IPES disposera ensuite d'une nouvelle option de vente de trois mois à l'issue de l'option d'achat de SNCF Participations, option suivie par une nouvelle option d'achat de SNCF Participations, également d'une durée de trois mois ;
- dans sa deuxième période d'exercice, SNCF Participations pourra exercer, de manière alternative à l'option d'achat, une option d'achat portant uniquement sur l'activité wagons ;
- l'étude d'une introduction en bourse est possible durant toute la durée de l'investissement ;
- à l'issue de la période d'investissement initiale (sept ans et six mois) décrite ci-dessus, il est prévu soit que les actionnaires pourront renouveler leurs accords, soit qu'ils pourront procéder à la sortie par voie d'introduction en bourse ou par cession à un tiers.

La participation de SNCF Participations dans Financière Ermewa a été transférée à la société Transports et Logistique Partenaires (TLP) filiale à 100 % de SNCF Participations, en novembre 2007.

TLP a repris l'ensemble des droits et obligations liés aux différents accords.

Dans le cadre de la mise en place des financements liés au LBO secondaire et la restructuration financière du sous-groupe, Ermewa a consenti différentes garanties au profit des banquiers prêteurs pour un montant total de 414 M€, soit 205 M€ en quote-part de détention par le groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la recomposition du capital d'Ermewa en avril 2003, SNCF Participations avait consenti plusieurs garanties aux sociétés du groupe Ermewa qui existent toujours à fin 2007 :

- une garantie (signée le 22 avril 2003) accordée par SNCF Participations à Financière Ermewa et concernant la gestion passée du groupe Ermewa. Cette garantie est limitée à 18 M€, soit 9 M€ en quote-part de détention par le groupe. Il ne subsiste que celle dont la prescription légale n'est pas échue ;
- une garantie liée à la gestion du pôle maritime du groupe Ermewa (signée le 22 avril 2003) accordée à Financière Ermewa, groupe Ermewa, et Ermewa SAS, non plafonnée en montant et courant jusqu'au 31 juillet 2011 ;
- une contre-garantie (signée le 9 juillet 2004) de la garantie de passif accordée par les sociétés du groupe Ermewa à l'acquéreur du pôle maritime, limitée à 3,5 M€, soit 1,7 M€ en quote-part de détention par le groupe. La date d'échéance de cette garantie est le 31 décembre 2007.

La mise en place du LBO secondaire n'a pas donné lieu à de nouvelles garanties consenties par SNCF Participations.

Intéressement des managers

Le mécanisme d'intéressement des dirigeants du groupe Ermewa est principalement régi par le pacte d'actionnaires de la société Argonautes Investissements.

SNCF Participations et IPES ont vendu à la société Argonautes Investissements, structure détenue par les dirigeants, des options Financière Ermewa, évaluées à leur juste valeur, leur donnant droit à un nombre variable de bons de participation (dans la limite de 4,8 % du capital de Financière Ermewa). Ces options sont exerçables uniquement dans certains cas et selon certaines modalités qui figurent dans le pacte d'actionnaires (et notamment l'atteinte de certain niveau de TRI). Par ailleurs, les dirigeants investisseurs bénéficient d'options leur permettant de vendre leurs titres Argonautes Investissements à SNCF Participations et IPES, croisées avec des options d'achat de ces mêmes titres détenues par SNCF Participations et IPES : le prix de vente des titres dépend essentiellement de la date à laquelle ces options sont exercées (la proportion de titres pouvant être vendue à la juste valeur oscille entre 0 % et 100 % au-delà de six ans) ainsi que, le cas échéant, des modalités de sortie de l'un des actionnaires.

L'engagement porté par chaque actionnaire s'apprécie à chaque clôture en fonction de sa participation dans le groupe Ermewa.

L'évaluation et la comptabilisation de l'engagement porté par SNCF Participations est régi par la norme IFRS 2, le *management package* ayant été qualifié de *cash settled*.

L'évaluation de l'engagement est revue chaque année en fonction du rythme d'acquisition des droits des managers.

La valorisation de cet engagement sur l'exercice n'étant pas significative, aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre.

KEOLIS

Modalités de transfert ou de cession des titres Kuvera Développement

Tous les engagements existants au 31 décembre 2006 au titre de l'opération de restructuration de l'actionnariat ont disparu et sont remplacés par les suivants.

Kebexa Participations, AXA Private Equity, Caisse de dépôt et placement du Québec et SNCF Participations ont signé un pacte d'actionnaires en date du 20 avril 2007 définissant les modalités de gouvernance de la société Kuvera Développement et les modalités de transfert et cession des titres.

Le pacte d'actionnaires est conclu pour une durée de 15 ans. Il cessera toutefois de produire ses effets à l'égard d'une partie en cas de cession de ses titres Kuvera Développement ou Kebexa Participations par cette partie et prendra automatiquement fin en cas d'introduction en bourse de Kuvera Développement ou de toute société du groupe Keolis.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires du 20 avril 2007, les engagements suivants ont été pris :

- inaliénabilité des titres de Kebexa Participations et de Kuvera Développement pendant cinq ans, soit jusqu'au 20 avril 2012, sauf en cas de transferts expressément autorisés par le pacte d'actionnaires ;
- après cette période et pendant six ans, soit du 20 avril 2012 au 20 avril 2018, SNCF Participations consent une promesse d'achat à Kebexa Participations de la totalité de ses titres Kuvera Développement, promesse exerçable par anticipation après les arrêtés des comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 si des critères de performance ne sont pas atteints (niveau d'EBITDA consolidé). Le prix d'exercice correspondra à la valeur de marché (calculée sur la base de la valeur d'entreprise de Kuvera Développement) à la date d'exercice ;

Pendant la période de validité de la promesse d'achat, un mécanisme est également prévu si l'un des actionnaires de Kebexa souhaite céder seul sa participation ;

• au terme d'une période de deux ans suivant la période d'inaliénabilité des titres et pendant quatre ans, soit du 20 avril 2014 au 20 avril 2018, Kebexa Participations consent à SNCF Participations une promesse de vente de la totalité de ses titres Kuvera Développement, à un prix d'exercice correspondant à la valeur de marché à la date d'exercice ;
• à l'issue du délai d'incessibilité, soit à compter du 20 avril 2012, Kebexa Participations disposera d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe en cas de transfert par SNCF Participations de ses titres Kuvera Développement ;
• à l'issue de la période de validité de la promesse de vente, soit à compter du 20 avril 2018, SNCF Participations disposera d'un droit de cession forcée vis-à-vis de Kebexa Participations et, en cas de cession par Kebexa Participations de ses titres Kuvéra Développement, d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe ;
• pendant toute la durée du pacte, un mécanisme est prévu en cas de changement de contrôle de l'un des deux actionnaires principaux de Kebexa Participations pour permettre à SNCF d'acquérir ou de faire acquérir les titres détenus pour l'actionnaire dont le contrôle a changé ;
• SNCF Participations aura la faculté de demander à un tiers de première réputation de son choix de se substituer à elle dans le cadre de l'exercice de la promesse d'achat consentie à Kebexa Participations ou de la promesse de vente lui ayant été consentie par Kebexa Participations.

Engagements relatifs aux distributions de dividendes

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, SNCF Participations, Kebexa, AXA et CDPQ se sont engagées à approuver en assemblée générale la distribution chaque année d'un montant minimum de dividendes Kuvera Développement, sous réserve du respect des limites légales et dans la limite de critères liés au résultat courant consolidé et au ratio d'endettement de Kuvera Développement.

Par ailleurs, SNCF Participations détient des actions Kuvera Développement de préférence, auxquelles sont attachés des droits financiers privilégiés (montant de dividende prioritaire et droit à percevoir de façon prioritaire le boni de liquidation en cas de liquidation).

Relations avec les managers

Des engagements ont été pris par SNCF Participations vis-à-vis de managers pour un montant maximum de 7 M€, ainsi que les engagements suivants pour une durée de 15 ans dans le cadre d'un pacte d'actionnaires signé le 20 avril 2007 entre les actionnaires de Kuvera Développement :
• en cas de transfert par Kebexa Participations de l'intégralité de ses titres Kuvera Développement, SNCF Participations et Kebexa Participations disposeront du droit de forcer les managers à céder leurs titres Kuvera Développement ;
• les managers consentent à SNCF Participations et Kebexa Participations une promesse de vente de leurs titres et BSA Kuvera Développement, qu'elles devront exercer conjointement à hauteur de 46,8 % pour SNCF Participations et 53,2 % pour Kebexa Participations. Les modalités de calcul du prix de cession dépendent de la date et des raisons du départ des managers ;
• SNCF Participations et Kebexa Participations consentent aux managers une promesse d'achat sur toute la durée du pacte de leurs participations dans Kuvera Développement en cas d'invalidité permanente ou de décès. Cette promesse devra être exercée conjointement à hauteur de 46,8 % pour SNCF Participations et 53,2 % pour Kebexa Participations ;
• afin de garantir le remboursement du prêt d'un montant de 7,3 M€, à échéance 2016, consenti par la banque Neuflize à la société représentant les managers, SNCF Participations consent à cette société une promesse d'achat partielle de titres Kuvera Développement qui lui permette de rembourser ce prêt et les intérêts correspondants.

Cette promesse pourra être exercée directement par la banque Neuflize si le prêt n'était pas remboursé à son échéance. En contrepartie, la banque Neuflize consent une promesse de vente à SNCF Participations des titres qu'elle serait amenée à détenir du fait de la réalisation du nantissement de titres Kuvera consenti par les managers.

Nantissements

En garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre Financière Keos et un consortium de banques, portant sur un contrat de prêt d'un montant maximum en principal de 395 M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200 M€, les nantissements suivants ont été donnés au profit des établissements financiers :
• nantissement des titres Financière Keos par Kuvera Développement ;
• nantissement par Financière Keos de ses comptes bancaires ;
• nantissement par Financière Keos des titres Keolis et Keolis UK.

Garantie de passif

Un accord transactionnel a été signé en date du 20 avril 2007 entre SNCF Participations et Eole, par lequel SNCF Participations a versé une indemnité de 7 M€ à Eole. En contrepartie, Eole a renoncé aux garanties de passif qui lui avaient été consenties par SNCF Participations au titre de Keolis et ses filiales et participations, à l'exception de celle relative à l'enquête Concurrence diligentée par le Conseil de la concurrence au titre de filiales de Keolis.

STVA

Dans le cadre de la mise en place chez STVA d'un accord de plan d'épargne d'entreprise dont les fonds sont gérés par Crédit Agricole Épargne salariale, SNCF Participations s'est engagé à assurer la liquidité du FCP STVA (créé pour l'occasion) dont l'actif est composé principalement d'actions de la société STVA.

4. LA POSTE

Engagements liés à l'acquisition de Yurtiçi Kargo

Dans le cadre de la prise de participation minoritaire par GeoPost dans la société Yurtiçi Kargo, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée de deux ans à compter de la prise de participation et sans limitation de montant. Un aménagement de la durée de ces garanties est prévu pour les cas spécifiques :
• en cas de litige fiscal, un an à compter de la notification du redressement ;
• en cas de litige relatif à la réglementation postale locale, trois ans à compter de la date de prise de participation ;
• en cas de litige relatif aux garanties existant entre Yurtiçi Kargo et les vendeurs, dix ans à compter de la date de prise de participation.

Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'État, La Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance (CNCE), le groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux caisses d'épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière reprend les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2

deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

Engagements liés à l'acquisition des titres IBC

Ce contrat d'acquisition, conclu le 19 juin 2006 entre GeoPost Intercontinental et les actionnaires des entités IBC dans lesquelles GeoPost est actionnaire minoritaire, prévoit les éléments suivants :

- une clause d'ajustement du prix de cession indexée sur l'EBITDA 2008 ;
- des options sur les intérêts majoritaires détenus par les actionnaires historiques (option d'achat exerçable par GeoPost et option de vente conditionnelle exerçable par les majoritaires en 2008-2009) ;
- si ces options ne sont pas exercées, la possibilité pour le vendeur d'exercer une option pour racheter les intérêts minoritaires détenus par GeoPost Intercontinental.

5. EDF

Accord de partenariat entre EDF et Enel

EDF et Enel ont signé, le 30 novembre 2007, un accord de partenariat industriel aux termes duquel Enel participe financièrement à hauteur de 12,5 % de l'ensemble des dépenses de construction, d'exploitation, de déconstruction et gestion de l'aval du cycle nucléaire de la centrale nucléaire de type EPR, Flamanville 3 et reçoit en contrepartie 12,5 % de la production d'électricité de cette centrale sur la durée de son exploitation. EDF est l'exploitant nucléaire de la centrale et en assume en conséquence la responsabilité totale.

Par ailleurs, préalablement à la réalisation effective de cet investissement, Enel a la possibilité d'acquérir progressivement de l'énergie issue de la production du parc nucléaire d'EDF à concurrence d'une capacité totale de 1 200 MW.

Engagements pris par EDEV SA relatifs à EDF énergies nouvelles

Dans le cadre de l'admission des titres de la société EDF EN sur le marché réglementé, intervenue le 28 novembre 2006, un pacte d'actionnaires et une convention concernant la société EDF EN ont été conclus le 17 juillet 2006, entre d'une part, la société EDF et la société EDEV (ci-après désignées ensemble le « groupe EDF ») et d'autre part, M. Pâris Mouratoglou et la société anonyme de droit luxembourgeois SIIF – Société internationale d'investissements financiers (ci-après désignés ensemble le « groupe Mouratoglou »). Cette convention a été complétée par un avenant en date du 10 novembre 2006.

Dans le cadre de ces accords, les engagements restant pris par le groupe EDF et le groupe Mouratoglou applicables au 31 décembre 2007 sont les suivants :

■ Engagement de liquidité

Le groupe EDF et le groupe Mouratoglou s'interdisent de procéder, directement ou indirectement, à des acquisitions d'actions ayant pour effet de réduire la part du public dans le capital de la Société EDF EN à moins de 95 % de cette part. Cet engagement souscrit par le groupe EDF expirerait dans l'hypothèse où le groupe Mouratoglou viendrait à détenir moins de 10 % du capital de la société EDF EN.

■ Droit de préférence

En cas de projet de transfert de tout ou partie de ses actions par le groupe Mouratoglou, le groupe EDF bénéficiera d'un droit de préférence pour acquérir lesdites actions. Ce droit de préférence s'exercera à des modalités de détermination du prix différenciées selon que le transfert d'actions envisagé serait effectué au profit d'un ou plusieurs établissements financiers (en vue d'un placement auprès d'investisseurs institutionnels ou sur le marché) ou à d'autres tiers.

À défaut d'exercice du droit de préférence du groupe EDF, le groupe Mouratoglou pourra procéder à la cession projetée.

Ce droit de préférence ne s'appliquera pas dans le cas de certaines situations définies contractuellement.

■ Dispositions concernant la participation du groupe Mouratoglou

Si la participation du groupe Mouratoglou devenait inférieure à 10 % du capital de la société EDF EN, Edev consentirait au groupe Mouratoglou, sous réserve du respect des engagements de conservation souscrits lors de l'introduction en bourse de la société et pour un délai de trois mois à compter du franchissement à la baisse du seuil de 10 %, une option de vente portant sur l'intégralité de la participation résiduelle du groupe Mouratoglou dans la société EDF EN, à un prix par action égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la société au cours des 60 jours de bourse précédant la notification de l'exercice de cette option, sans que ce prix puisse être supérieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant ladite notification.

Sous réserve de l'absence d'exercice de l'option de vente par le groupe Mouratoglou, Edev disposera alors d'une option d'achat portant sur la totalité des actions détenues par le groupe Mouratoglou pour un délai de trois mois à compter de la fin de la période d'exercice de l'option de vente susvisée, à un prix par action défini de façon identique à celui de l'option de vente, sans que ce prix puisse être inférieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant la notification.

Ces deux options expireront de plein droit le 31 décembre 2015.

Accord avec Veolia Environnement

Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

Dans le cadre de la création de la société EDF Investissement groupe, la société C3 a conclu avec la société NBI des promesses unilatérales d'achat et de vente d'actions relatives aux participations détenues respectivement par NBI et C3. Ainsi, NBI donne la possibilité à tout moment à C3 d'une part de racheter la participation de NBI sur la base de la valeur d'actif net de la société jusqu'en 2030, d'autre part de vendre à NBI la totalité de sa participation sur la base de la valeur d'actif net de la société, pendant les cinq ans qui suivent la création de la société.

6. AÉROPORT DE TOULOUSE

Engagements afférents au traité d'apport partiel d'actif

La société Aéroport Toulouse-Blagnac prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 31 décembre 2006, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

La société s'engage à verser à la CCIT une indemnisation s'il survient l'un des événements suivants :

- contrôle fiscal de la CCIT entraînant, au titre de l'activité aéroportuaire, une imposition supplémentaire en raison de tout fait ou de tout événement antérieur au 31 décembre 2006 et pour lequel l'impôt correspondant n'a pas été réglé à la date d'exigibilité ou pour lequel les déclarations fiscales n'ont pas été faites dans le délai imparti ou étaient incorrectes ;
- contrôle social de la CCIT entraînant, au titre de l'activité aéroportuaire, des charges supplémentaires en raison de tout fait ou de tout événement antérieur au 31 décembre 2006 et pour lequel les cotisations correspondantes n'ont pas été réglées à la date d'exigibilité, ou pour lequel les déclarations sociales n'ont pas été faites dans le délai imparti ou étaient incorrectes.

7. PORT AUTONOME DE DUNKERQUE

La signature d'un avenant nº 1 de la convention d'exploitation du terminal à conteneurs du port ouest de Dunkerque a entraîné la réalisation d'engagements réciproques entre le port autonome de Dunkerque et la société NFTIou.

■ Engagement à recevoir

D'une part, le port autonome de Dunkerque s'engage à réaliser et à supporter l'intégralité des coûts relatifs à tous les travaux nécessaires en vue de la réhabilitation de la surface des terre-pleins existants.

D'autre part, le port autonome de Dunkerque s'engage à entreprendre des travaux de construction de terre-pleins neufs.

■ Engagements à honorer

La SAS NFTIou s'engage à installer sur le terminal deux portiques super over panamax.

8. DCNS

Les sociétés DCN International et TNF pourraient supporter certains risques à raison d'une procédure d'arbitrage introduite par un client étranger dans le cadre d'un contrat dont l'exécution avait été confiée à un groupement d'industriels auquel ces deux sociétés participaient. Les préjudices qui pourraient être subis par la Société DCN International à raison de cette procédure d'arbitrage sont couverts au delà d'un seuil de 20 M€ par l'État aux termes du contrat par lequel celui-ci a cédé à la société DCNS la totalité des actions composant le capital de cette société. Les préjudices qui pourraient être subis par la société TNF à raison de cette même procédure d'arbitrage sont couverts dans leur intégralité par Thales aux termes d'une convention conclue entre DCNS et Thales dans le cadre de l'acquisition par DCNS de TNF.

NOTE 29: INFORMATION SECTORIELLE *(en millions d'euros)*

Bilan actif au 31 décembre 2006	Armement et aéronautique	Infrastructures de transport	Transport	Énergie	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisition	1369	0	228	11389	0	1191	1	0	14179
Licences Marques et bases d'abonnés	232	31	192	362	54	123	33	0	1027
Autres immobilisations incorporelles	139	18	144	8816	100	260	10	0	9486
Immobilisations corporelles DC	0	1794	0	38540	3	0	337	0	40674
Immobilisations corporelles DP	3175	31035	29194	86163	577	5927	532	0	156603
Immeubles de placement	27	829	1	100	0	0	1343	0	2300
Titres mis en équivalence	508	27	237	4596	8	1711	15914	-788	22213
Actifs financiers non courants	1717	478	12681	19953	18	363	1314	-5342	31183
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	64021	0	0	64021
Impôts différés actifs	558	1	539	3100	36	20	13	0	4266
Autres actifs non courants	173	0	0	334	0	0	45	0	551
Total actifs non courants	*7896*	*34213*	*43214*	*173354*	*797*	*73616*	*19542*	*-6130*	*346503*
Stocks	4084	47	598	11672	824	152	341	0	17718
Créances d'exploitation	9745	3966	6278	31670	660	2396	778	-1659	53833
Créances diverses	769	255	9	1130	48	122	139	-166	2304
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	38552	0	0	38552
Actifs financiers courants	2120	477	2462	20620	314	41	1471	-1496	26008
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	6942	0	0	6942
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2496	1096	3778	6822	84	2070	1597	0	17942
Total actifs non courants	*19214*	*5841*	*13124*	*71913*	*1930*	*50275*	*4326*	*-3321*	*163300*
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	420	140	0	110	2	0	671
TOTAL ACTIF	**27110**	**40054**	**56759**	**245406**	**2727**	**124001**	**23870**	**-9451**	**510474**

Bilan actif au 31 décembre 2007	Armement et aéronautique	Infrastructures de transport	Transport	Énergie	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Écarts d'acquisition	39	2	555	13398	0	1201	0	0	15195
Licences Marques et bases d'abonnés	13	40	210	1845	44	120	29	0	2301
Autres immobilisations incorporelles	2	26	401	9435	107	269	7	0	10248
Immobilisations corporelles DC	0	2451	0	67134	4	0	111	0	69700
Immobilisations corporelles DP	777	33329	30504	60263	587	6146	489	0	132094
Immeubles de placement	5	797	1	79	0	0	1414	0	2296
Titres mis en équivalence	220	38	415	4902	1	1969	18789	-842	25492
Actifs financiers non courants	2528	205	9488	22952	21	248	5863	-10975	30331
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	68339	0	0	68339
Impôts différés actifs	121	4	897	2292	1	24	4	0	3344
Autres actifs non courants	36	0	0	304	0	0	44	0	385
Total actifs non courants	*3742*	*36892*	*42472*	*182604*	*766*	*78316*	*26750*	*-11817*	*359725*
Stocks	913	41	746	13285	900	148	413	0	16446
Créances d'exploitation	9207	4498	5447	33866	635	2437	537	-1362	55266
Créances diverses	453	276	11	1305	73	100	80	0	2296
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	43362	0	0	43362
Actifs financiers courants	526	446	5214	18189	264	103	2069	-857	25954
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	7302	0	0	7302
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1235	2080	5173	9375	116	1108	4624	0	23711
Total actifs non courants	*12334*	*7341*	*16590*	*76021*	*1988*	*54559*	*7723*	*-2219*	*174337*
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	269	0	174	0	0	444
TOTAL ACTIF	**16076**	**44233**	**59062**	**258894**	**2754**	**133049**	**34473**	**-14036**	**534505**

NOTE 29: INFORMATION SECTORIELLE *(en millions d'euros)*

Bilan passif au 31 décembre 2006	Armement et aéronautique	Infrastructures de transport	Transport	Énergie	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3224	11329	5222	10969	210	2258	13231	0	46444
Primes liées au capital	2536	543	283	1789	15	0	867	0	6033
Réserves et report à nouveau	-2879	-20835	3100	21873	203	-443	-7981	-2260	-9221
Résultat combiné	539	-327	1135	8616	5	791	2412	-29	13142
Capitaux propres	*3420*	*-9290*	*9741*	*43247*	*433*	*2607*	*8530*	*-2289*	*56396*
Intérêts minoritaires	41	0	249	2251	0	55	38	0	2635
Capitaux propres de l'ensemble combiné	*3461*	*-9290*	*9990*	*45499*	*433*	*2662*	*8568*	*-2289*	*59031*
Provisions non courantes	1767	99	542	51609	0	78	71	0	54167
Avantages au personnel non courant	988	512	768	14641	130	1394	46	0	18478
Passifs financiers non courants	1438	29617	22824	28430	191	5771	12393	-3328	97336
Autres passifs non courants	0	590	0	25163	0	0	201	0	25954
Impôts différés passifs	360	74	67	8379	94	152	6	0	9132
Passifs non courants	**4553**	**30892**	**24202**	**128222**	**415**	**7395**	**12716**	**-3328**	**205067**
Provisions courantes	768	188	349	3659	111	768	299	-121	6021
Avantages au personnel courant	39	36	-50	1552	0	255	1	0	1832
Passifs financiers courants	686	3576	6495	19754	170	1622	465	-1813	30955
Dettes d'exploitation	16809	2156	6203	36213	1283	3670	1276	-1443	66167
Autres passifs courants	794	12496	9570	10391	315	530	544	-456	34184
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	107098	-	0	107098
Passifs courants	**19096**	**18452**	**22567**	**71570**	**1879**	**113944**	**2585**	**-3833**	**246258**
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	116	0	0	0	0	116
TOTAL PASSIF	**27110**	**40054**	**56759**	**245406**	**2727**	**124001**	**23870**	**-9451**	**510474**

Bilan passif au 31 décembre 2007	Armement et aéronautique	Infrastructures de transport	Transport	Énergie	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	2855	11345	5222	10985	210	2258	14162	0	47037
Primes liées au capital	649	543	283	1789	15	0	781	0	4061
Réserves et report à nouveau	-919	-20975	3244	27423	200	141	1701	-8269	2545
Résultat combiné	475	73	1154	8889	24	943	2847	-525	13880
Capitaux propres	*3059*	*-9013*	*9903*	*49086*	*449*	*3341*	*19492*	*-8794*	*67522*
Intérêts minoritaires	3	0	364	2605	0	55	16	0	3043
Capitaux propres de l'ensemble combiné	*3063*	*-9013*	*10266*	*51690*	*449*	*3397*	*19508*	*-8794*	*70565*
Provisions non courantes	1100	127	592	53083	0	56	87	0	55045
Avantages au personnel non courant	63	529	1548	14533	132	1384	37	0	18226
Passifs financiers non courants	403	29016	19221	28552	196	5591	8609	-3717	87872
Autres passifs non courants	0	621	0	26098	0	0	-	0	26718
Impôts différés passifs	-5	101	106	8347	62	144	5	0	8759
Passifs non courants	*1561*	*30394*	*21467*	*130612*	*390*	*7175*	*8738*	*-3717*	*196621*
Provisions courantes	182	332	314	3934	84	735	262	-116	5729
Avantages au personnel courant	0	52	80	1523	0	298	1	0	1954
Passifs financiers courants	38	5297	9248	21517	168	637	4390	-6	41290
Dettes d'exploitation	10987	2207	7177	37121	1388	3747	1065	-1402	62289
Autres passifs courants	245	14965	10510	12382	274	507	509	0	39392
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	116487	-	0	116487
Passifs courants	**11452**	**22853**	**27328**	**76477**	**1914**	**122412**	**6227**	**-1524**	**267141**
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	114	0	64	-	0	178
TOTAL PASSIF	**16076**	**44233**	**59062**	**258894**	**2754**	**133049**	**34473**	**-14036**	**534505**

Compte de résultat au 31 décembre 2006	Armement et aéronautique	Infrastructures de transport	Transport	Énergie	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	4 610	-	0	4 610
Chiffre d'affaires	13 442	5 627	25 782	94 959	3 676	15 518	2 544	-6 016	155 533
Autres produits des activités ordinaires	-50	1 163	255	4 056	166	81	90	-105	5 656
Achats et charges externes	-8 341	-3 880	-10 419	-59 512	-1 954	-5 648	-1 931	6 121	-85 563
Achats consommés	-7 377	-3 055	-2 974	-44 919	-1 239	-533	-827	3 390	-57 532
Charges externes	-964	-825	-7 446	-14 593	-715	-5 115	-1 104	2 731	-28 031
Charges de personnel	-3 474	-1 067	-10 466	-15 772	-1 252	-11 841	-360	0	-44 232
Impôts et taxes	-116	-225	-1 081	-3 532	-232	-1 104	-63	0	-6 354
Autres produits et charges opérationnels	-808	-481	-2 461	-6 720	-376	-674	778	-18	-10 761
Autres produits et charges d'exploitation	-107	-33	-105	-85	-169	46	74	0	-379
Autres produits et charges opérationnels	172	-3	289	536	-22	3	897	0	1 872
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-873	-445	-2 645	-7 171	-185	-724	-192	-18	-12 254
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	*653*	*1 138*	*1 610*	*13 479*	*27*	*943*	*1 058*	*-18*	*18 889*
RÉSULTAT FINANCIER	*48*	*-750*	*-1 828*	*-3 006*	*-4*	*-156*	*-290*	*-11*	*-5 998*
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	*701*	*387*	*-218*	*10 473*	*23*	*786*	*768*	*-29*	*12 891*
Impôts sur les bénéfices exigibles	-212	-204	444	-2 674	-12	-170	-75	0	-2 902
Impôts sur les bénéfices différés	29	-516	500	374	-3	-37	-233	0	115
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	5	-	-	-	0	5
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	*518*	*-332*	*726*	*8 178*	*9*	*580*	*460*	*-29*	*10 109*
Résultat des sociétés mises en équivalence	20	5	28	659	-4	223	1 955	0	2 885
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	*538*	*-327*	*754*	*8 837*	*5*	*803*	*2 415*	*-29*	*12 995*
Intérêts minoritaires	1	-	-38	-221	0	-12	-3	0	-271
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**539**	**-327**	**716**	**8 616**	**5**	**791**	**2 412**	**-29**	**12 723**

Compte de résultat au 31 décembre 2007	Armement et aéronautique	Infrastructures de transport	Transport	Énergie	Médias	La Poste	Autres	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	4 667	-	0	4 667
Chiffre d'affaires	4 215	6 280	27 717	97 039	3 746	16 107	2 364	-6 013	151 455
Autres produits des activités ordinaires	-121	1 032	313	5 362	152	64	72	0	6 873
Achats et charges externes	-2 715	-4 303	-11 813	-62 198	-2 017	-6 200	-1 711	5 985	-84 971
Achats consommés	-1 794	-3 286	-3 601	-46 242	-1 263	-562	-664	3 349	-54 063
Charges externes	-920	-1 018	-8 212	-15 955	-754	-5 639	-1 046	2 636	-30 908
Charges de personnel	-1 003	-1 112	-11 176	-16 359	-1 310	-11 665	-365	0	-42 989
Impôts et taxes	-96	-227	-1 045	-3 534	-246	-1 106	-66	28	-6 291
Autres produits et charges opérationnels	63	-764	-2 046	-5 661	-300	-598	90	-40	-9 257
Autres produits et charges d'exploitation	90	-5	-105	-156	-160	41	56	-0	-240
Autres produits et charges opérationnels	61	105	113	868	9	32	180	0	1 368
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-88	-864	-2 054	-6 372	-149	-672	-147	-40	-10 384
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	*345*	*905*	*1 950*	*14 649*	*26*	*1 269*	*384*	*-40*	*19 488*
RÉSULTAT FINANCIER	*113*	*-697*	*-1 063*	*-2 757*	*6*	*-265*	*168*	*-486*	*-4 980*
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	*458*	*208*	*887*	*11 892*	*32*	*1 004*	*552*	*-525*	*14 508*
Impôts sur les bénéfices exigibles	-82	-134	-59	-3 602	-4	-278	-68	0	-4 228
Impôts sur les bénéfices différés	59	-6	353	527	-3	-5	-3	0	923
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	9	-	-	-	0	9
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	*435*	*69*	*1 180*	*8 826*	*25*	*721*	*481*	*-525*	*11 212*
Résultat des sociétés mises en équivalence	33	4	43	416	-1	230	2 371	0	3 095
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	*467*	*73*	*1 223*	*9 242*	*25*	*951*	*2 852*	*-525*	*14 307*
Intérêts minoritaires	7	-	-69	-352	-0	-9	-4	0	-427
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**475**	**73**	**1 154**	**8 889**	**24**	**943**	**2 847**	**-525**	**13 880**

NOTE 30 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2007

TRANSPORT

Intégration globale

SNCF
RATP

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 16,97 %

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORTS DE PARIS
AÉROPORT DE BORDEAUX
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORT DE TOULOUSE
ATMB
SFTRF
PORT AUTONOME DE BORDEAUX
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DU HAVRE
PORT AUTONOME DE MARSEILLE
PORT AUTONOME NANTES
PORT AUTONOME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SOVAFIM

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF
GDF SUEZ
CHARBONNAGES DE FRANCE

ARMEMENT ET AÉRONAUTIQUE

Intégration globale

DCI
DCNS
GIAT NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA

Mise en équivalence

EADS – 15,20 %
SAFRAN – 38,32 %
THALES – 27,51 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE
FRANCE TÉLÉVISIONS
RFI
RADIO FRANCE

LA POSTE

Intégration globale

LA POSTE

AUTRES

Intégration globale

BRGM
EMC
ERAP
EPFR
LA FRANÇAISE DES JEUX
IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
LA MONNAIE DE PARIS
SGGP
SIG
SIMAR
SIDR
TSA

Mise en équivalence

RENAULT - 15,42 %
FRANCE TÉLÉCOM – 27,45 %
SEMMARIS – 32,16 %

Annexes

PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES ET ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE APE

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
ADIT	CADUC Philippe	AGO 2009
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	JOUFFROY Jean-Claude	AGO 2010
Aéroports de Lyon (CS)	MATHIOLON Guy	AGO 2010
Aéroport Toulouse-Blagnac (CS)	DURET Emmanuel	AGO 2010
Aéroports de Paris	GRAFF Pierre	14/07/2009
Air-France - KLM	SPINETTA Jean-Cyril	AGO 2010
Areva (CS)	LEMOINE Frédéric	AGO 2011
Arte France (CS)	LÉVY Bernard-Henry	AGO 2009
ATMB	DE PABLO Gérard	16/04/2013
Audiovisuel extérieur de la France	Alain DUPLESSIS DE POUZILHAC	13/04/2013
Autoroutes de France	Anne BOLLIET	04/03/2011
Caisse Nationale des Autoroutes (CNA)	EN COURS DE NOMINATION	
CGMF	VIEU Pierre	AGO 2012
Civipol Conseil	RONDEPIERRE Alain	01/08/2010
CNP Assurances	ALPHANDÉRY Edmond	AGO 2012
DCI	ROTRUBIN Jean-Louis	AGO 2010
DCNS	POIMBOEUF Jean-Marie	16/01/2009
EADS	GRUBE Rüdiger	AGO 2012
EDF	GADONNEIX Pierre	21/11/2009
EPFR	SCEMAMA Bernard	14/09/2010
EPRD	SCHNEITER Bertrand	12/10/2009
ERAP	DUTHILLEUL Anne	24/08/2009
ERDF (CS)	LAROCHE Yann	01/01/2013
France 3	DE CAROLIS Patrick	21/08/2010
France Télécom	LOMBARD Didier	AGO 2011
France Télévisions	DE CAROLIS Patrick	21/08/2010
GDF SUEZ	MESTRALLET Gérard	AGO 2012
GIAT Industries	VIGNERON Luc	29/08/2010
Imprimerie Nationale	DE LA COCHETIERE Loïc	29/06/2009
LA FRANÇAISE DES JEUX	BLANCHARD-DIGNAC Christophe	24/09/2009
La Monnaie de Paris (MdP)	BEAUX Christophe	04/04/2012

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
La Poste	BAILLY Jean-Paul	18/12/2010
L. F. B	BECHON Christian	28/06/2011
NSRD	JEANJEAN Patrick	AGO post 27/07/2009
Port Autonome Bordeaux	SENTAGNES Dominique	31/05/2009
Port Autonome Dunkerque	SOULET DE BRUGIERE François	31/05/2009
Port Autonome Le Havre	LECOMTE Jean-Pierre	31/05/2009
Port Autonome Marseille	GARIN Christian	13/06/2009
Port Autonome Nantes/St Nazaire	QUIMBERT Michel	31/05/2009
Port Autonome Paris	DALAISE Jean-François	05/12/2009
Port Autonome La Rochelle	HAUTIER Thierry	01/08/2010
Port Autonome Rouen	DE BOISSIEU DU TIRET Ghislain	31/05/2009
Port Autonome Strasbourg	TRAUTMANN Catherine	31/12/2013
Radio France	CLUZEL Jean-Paul	11/05/2009
RATP	MONGIN Pierre	20/07/2009
RENAULT	SCHWEITZER Louis	AGO 2009
RFF	DU MESNIL Hubert	30/08/2012
RFI	DUPLESSIS DE POUZILHAC Alain	30/06/2013
RTE (CS)	LAIGNEAU Marianne	31/08/2010
SAFRAN (CS)	MER Francis	AGO 2011
SEMMARIS	SPIELREIN Marc	AGO 2012
SFTRF	RAULIN Patrice	AGO 2012
SGGP	FLOQUET Didier	27/06/2010
SNCF	PEPY Guillaume	19/02/2013
SNCM (CS)	BUTLER Walter	AGO 2012
SNPE	ZYSS Jacques	20/07/2009
SOGEADE	VIGNERON Luc	AGO 2012
SOGEADE Gérance	LAGARDÈRE Arnaud	AGO 2012
SOGEPA	VIGNERON Luc	AGO 2009
SOVAFIM	DEBAINS Olivier	14/02/2011
Thales	RANQUE Denis	AGO 2010
TSA	ROCCHI Jean-François	AGO 2012

Commissaires aux Comptes

ENTREPRISES	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT	CABINETS
ADIT	27/05/2003	2009	Cailliau Dedouit
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	20/04/2007	2013	KPMG
Aéroports de Lyon	06/03/2007	2013	Grant Thornton
Aéroports de la Côte d'Azur	28/12/2006	2013	Mazars
Aéroports de Paris (ADP)	14/01/2004	2009	Ernst & Young/ KPMG
Aéroport Toulouse-Blagnac	21/03/2007	2013	EY/Exco Fiduciaire Sud Ouest
AIR France-KLM	15/09/2004 25/09/2002	2010 2014	Deloitte KPMG
AREVA	03/05/2007	2013	Deloitte/Mazars
ARTE France	27/06/2005	2011	PriceWaterhouse Coopers/Deloitte
ATMB	07/06/2007	2013	KPMG
Audiovisuel extérieur de la France	12/2007	2012	Mazars
Autoroutes de France	13/04/2007	2013	KPMG/SODEEC
CGMF	30/06/2004	2010	KPMG/ Ernst & Young
CIVIPOL Conseil	04/04/2007	2013	KPMG
CNP Assurances	08/06/2004	2010	Deloitte/KMPG/ Mazars
DCI	24/06/2004	2010	PriceWaterhouse Coopers/Mazars
DCNS	31/02/2002 28/08/2003	2014 2009	Ernst & Young KPMG
EADS	10/05/2000 24/07/2002	2014 2014	KPMG Ernst & Young
EDF	06/06/2005	2011	KPMG/Deloitte
EMC	17/07/2003	2009	KPMG/BDO Gendrot
EPFR	07/05/2007	2012	PriceWaterhouse Coopers/Deloitte
ERAP	17/04/2003	2009	Ernst & Young
FRANCE TÉLÉCOM	06/06/2003	2009	Ernst & Young/ Deloitte
FRANCE TÉLÉVISIONS	28/06/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
Gaz de France	31/05/2002	2014	Ernst & Young/ Mazars
GIAT Industries	06/04/2007	2013	PWC/KPMG
Imprimerie Nationale	16/06/2004 27/06/2008	2010 2014	Deloitte Grant Thornton
Laboratoire Français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)	29/06/2006	2012	Cailliau Dedouit/ Mazars
La Française des Jeux	03/03/2003 27/05/2004	2009 2010	Deloitte Mazars
La Monnaie de Paris (MdP)	15/05/2007	2013	Grant Thornton
LA POSTE	20/06/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/Mazars
NSRD	23/06/2005	2011	Mazars
Port autonome de Bordeaux	08/12/2006	2012	BRG Audit Associés
Port autonome de La Rochelle	18/04/2007	2012	Mazars
Port autonome de La Guadeloupe	29/09/2006	2012	Mazars
Port autonome de Dunkerque	29/05/2006	2012	Deloitte/Mazars
Port autonome du Havre	10/07/2006	2012	Scacchi/RSM Secno
Port autonome de Marseille	26/07/2006	2012	KPMG et Novances SAS
Port autonome de Nantes	10/07/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers
Port autonome de Paris	15/02/2006	2012	Deloitte et Mazars
Port autonome de Rouen	29/05/2006	2012	KPMG/Mazars
RADIO France	06/07/2006	2012	KPMG/BDO Marque & Gendrot
RFI	28/06/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers/MBV
RATP	22/05/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
RENAULT	26/04/2002	2014	Ernst & Young/ Deloitte
RFF	13/03/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
SAFRAN	21/04/2004	2010	Deloitte/Constantin
SEMMARIS	01/06/2007 02/06/2006	2013 2012	KPMG Jean-Pierre Tomsin
SFTRF	10/06/2005	2011	KPMG/ Cabinet Pacaud
SGGP	30/06/2003	2009	PriceWaterhouse Coopers/Mazars
SNCF	21/04/2008	2014	Mazars/ PriceWaterhouse
SNCM	30/06/2005	2011	Ernst & Young/ Deloitte
SNPE	26/06/2002	2014	Ernst & Young/ Mazars
SOGEADE Gérance	06/2006	2012	Constantin et associés
SOGEADE SCA	22/06/2002	2014	A. Ghez
SOGEPA	30/06/2004	2010	Deloitte/Constantin
SOVAFIM	15/02/2006 15/02/2006	2012 2012	KPMG PriceWaterhouse
THALES	16/05/2007 15/05/2003	2013 2009	Mazars Ernst & Young
Thomson	12/05/2006 07/05/2004	2012 2010	KPMG Mazars
TSA	30/06/2000	2011	Ernst & Young/ Mazars

Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE

(En **gras**, *les noms des présidents)*

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Adit	Mmes Plessix, Reinhart, MM. Bouyeure, Mannoury-la-Cour, Monzani, Postel-Vinay, Topin		MM. Battistella, de Boissieu, **Caduc,** Huot	MM. Grospeaud, Zouane		M. Morel
Aéroport de Bordeaux-Mérignac *(Conseil de surveillance)*	Mme Médard, MM. Bakhouche, Catalàa, Dubourdieu, Duvette, Idrac, **Jouffroy**, Laffitte, Russac		MM. Anziani, Babin, Berland, Bron, Courbu, Duchaillut, Lamaison, Sainte-Marie, *Censeur :* M. Baudry			M. Chevaillier
Aéroport de Toulouse-Blagnac *(Conseil de surveillance)*	MM. Bur, Crocherie, **Duret**, Le Floc'h-Louboutin, Marseille, Rault, Tessier, Vivier		MM. Aira, Cohade, Keller, Luminet, Sicard, Suaud, Terrazzoni *Censeurs :* MM. Boureau, Collet, Cotelle, de Faletans, Germain			M. Chevaillier
Aéroports de Lyon *(Conseil de surveillance)*	MM. Amiot, Azéma, Gérault, Guyard, Ledenvic, Perdiolat, Raulin, Watine		MM. Collomb, Gruy, **Mathiolon** *(désigné par la CCI),* Mercier, Mossaz, Pardi, Queyranne			M. Chevaillier
Aéroports de Paris	MM. Bureau, Fournel, Lelarge, Mercier, de Montlivault, Pechenard, Rioux		Mme Malrieu, MM. Andriès, Capo-Canellas, **Graff**, Irion, Véron, Viens	Mmes Leroy, Recrosio, MM. Dauje, Golias, Guy, Pinto, Vatin	M. Gandil, *Adjoint* M. Schwach	M. Lambert
Air France-KLM	MM. Bézard, Josse, Gressier		Mme Barbizet, MM. Bolkestein, Dehecq, Espalioux, Gourgeon, Maljers, Richard, **Spinetta,** van Lede, van Wijk	MM. Le Chaton, Magne		
Areva (Conseil de surveillance)	MM. Bézard, Chevet, Errera, Rousseau		Mme Saucier, MM. Bugat, David, Desmarest, Fanjul, **Lemoine**, Pagezy, Pradel	MM. Bertrand, Melet, Vivier-Merle		M. Cavatorta
Arte France *(Conseil de surveillance)*	Mmes Cayla, Franceschini, M. Perdiolat	Mme Kristeva, MM. **Lévy**, Seydoux	MM. Cluzel, Duhamel, Hoog	MM. Aron, Gherbi,		M. Aubernon
ATMB	MM. Albouy, Amiot, Meyer, **de Pablo**, Perdiolat, Rabet		Mme Bolliet, MM. Flory, Haegi, Lévy, Monteil, Moret			M. Venet
Autoroutes de France ADF	Mmes **Bolliet**, Darpheuille, Locquet, Massenet, Merli MM. Dartout, Greissier, Perdiolat, Tanguy		M. Ducret, *Désignés par le Parlement :* MM. Giscard d'Estaing, Lambert			
Audiovisuel extérieur de la France	Mmes Gazeau-Secret, Franceschini, MM. Berjot,Errera, Hamelin, Rioux	Mmes Carrère d'Encausse, Ockrent, MM. **de Pouzilhac**, Goudard, Paumier, Védrine				
Caisse nationale des autoroutes	Mmes Boissard, Darpheuille, Locquet, Maurel, M. Musca *(vice président)*		M. Ducret			
CGMF	Mme Claret de Fleurieu, MM. Bello, Lubek, Moynot, Patey, Sanson	MM. Charmois, Marais, **Vieu**			M. Ourliac *Adjoint* M. Kovaric	M. Zimmermann
Civipol Conseil	MM. Fily, Lermant, **Rondepierre**		MM. Amsler, Bourguignon, Didier, Le Cleï, Le Gac, Masnou, Rotrubin, *Censeurs :* MM. Perez, Perret, Vanderheyden		M. Munch	M. Averlant
CNP Assurances *(Conseil de surveillance)*	M. Musca		MM. **Alphandéry**, Bailly, Baumlin, Benoist, Borges, Feffer, Gallot, Hériaud, Lamfalussy, Marcel, Mérindol, Michelson, Milhaud, Proglio, Silvent, de Romanet, Werner, *Censeurs :* MM. Comolet, Hornez, de Mourges	Mmes Fraizy, Lebel, MM. Berthelot, Canal		

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
DCI	Mmes Muniesa, Plessix, MM. Bourlot, Decouais, Lajugie, Lermant		MM. Brébant, Esper, Giscard d'Estaing, **Rotrubin**, Rupied,Thuillier, *Censeurs :* MM. Delcourt, Fresse de Monval, Helly, Marbach, Miraillet, Olhagaray, Pineau, Vanderheyden, de Zuchowicz		M. Perrin	Mme Carriot
DCNS	MM. Aubouin, Bodard, Burg, Gillet, Lermant, Quérenet de Bréville		MM. Denoyel, Durand, Malcor, Michot, **Poimboeuf**, Retat	MM. André, Aubert, Barbereau, Hamelin, Montaland, Rouzé	M. Gatin	Mme Carriot
EADS			MM. Bartke, D'Hinnin, Eguiagaray, Gallois, **Grube**, Lagardère, Lamberti, N. Mittal, Parker (Sir), Pébereau, Uebber			
EDF	MM. Abadie, Aurengo, Bézard, d'Escatha, Errera, Josse		MM. Dangeard, Foundoulis, **Gadonneix**, Lafont, Moreau, Proglio	Mme Daguerre, MM. Chorin, Grillat, Pesteil, Rignac, Villota		M.Rossi
EPFR	MM. Aubouin, Wendling	M. **Scemama**	*Désignés par le Parlement :* MM. de Courson, Du Luart			
EPRD	MM. Pouget, Tanguy	M. **Schneiter**	*Désignés par le Parlement :* MM. Diefenbacher, Torré			
ERAP	Mmes Campana, Galey-Leruste, MM. Gaubert, Pouget	Mme **Duthilleul,** MM. Ferrier, Marchat, Sahut d'Izarn, Théry			M. Caquot	M. Morelle
France Télécom	MM. Bézard, de Larosière, Serres		Mme Haigneré, MM. Dufau, Durán, Filippi, **Lombard**, Martre, Roulet, Simonin	Mme Adam, MM. Bernardi, Gaveau, Tierce		
France Télévisions	Mmes Cayla, Franceschini, MM. Hadas-Lebel, Leyssène, Rioux	Mme Dorion Sebéloué, MM. **de Carolis**, Carrière, Rufin, Wolton	*Désignés par le Parlement* MM. de Broissia, Kert	MM. Bignolas, Loiseau		Mme Miquel
France 3	Mme Bensimon, M. Perdiolat	MM. **de Carolis**, Carrière	*Désignés par le Parlement :* MM. Richert, Ueberschlag	M. Garcia		
GDF SUEZ	MM. Bailly, Chevet, Graff, Mandil, Musca, Spinetta, Vieillefond		Mme Lauvergeon, MM. Alphandéry, Beffa, Cardoso, Carron, Cirelli, Davignon, Desmarais Jr, Frère, of Highbury (Lord), Lagarde, **Mestrallet**, de Rudder, *Censeurs :* MM. Goblet d'Alviella, Lemoine		Mme Tordjman	
Giat industries Nexter	MM. Berthet, Burg, Gaillard, Querenet de Bréville, Ripoche	MM. Cédelle, Chazot, de la Lande de Calan, Orsatelli, Planchais, **Vigneron**		MM. Brune, Chatelin, Golliard, Gouigoux, Lepain, Osete	M. Labarthe	M. Averlant
La Monnaie de Paris (MdP)	Mmes Maldonado, Mariani-Ducray, Miroux, MM. Aubouin, Constans, Siret, de Villeroché	MM. **Beaux**, Braidy, de Forges, Lemoyne, Hollard, Lemasson, Pujal, Robert		Mme Loiseau, MM. Bernardou, Goimard, Lasset, Loiseau, Ludger, Robieux, Verny		M. Worms
Imprimerie nationale	Mme Malaussena, MM. Aubouin, Faure, Juillet, Sauret, Serres	MM. Burillon, Burtin, Floquet, Lemasson,**Lenoir de la Cochetière**, Thillaud		Mmes Fossiez, Herchy, MM. Coulon, Ferret		M. Averlant
La Française des jeux	MM. Bayle, Bied-Charreton, Bonnet, Gabla, Glaser, Lieb, Senhaji, Touvet, Vieillefond		MM. **Blanchard-Dignac**, Luciani, Roussel	Mmes Lamoratta, Le Berrigaud, MM. Chaumeau, Genco, Paré, Pirani		
La Poste	Mme Dubarry, MM. Bézard, Bied-Charreton, Chevet, Dartout, Faure, Spinetta	Mmes Lewiner, Malrieu, Zarine, MM. **Bailly**, Hubert, Pélissard		Mmes Boulesteix, Carval, Fourcade, Liboutet, MM. Barois, Galepidès, Rossi	M. Rousseau, *Suppléant :* M. Caquot	M. Batail
LFB	Mmes Diaz, Golinelli, MM. Auvigne, Bavagnoli, Mettendorf, Vasmant	Mme Hubert, MM. Abate, **Béchon**, Heiden, Renaudin		Mme Cauvin, MM. Bagot, Espargilière, Lascombes, Marcilly, Paoli		M. Morelle

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
NSRD	Mme Muniesa		M. **Jeanjean**, Schneiter			Mme Palasz, M. Samuel
Port autonome de Bordeaux	MM. Dubourdieu, Idrac, Lafouge	MM. Fayat, Finon, Nicolas, de Père Roland-Billecart, Thomas	MM. Allard, Bidalun, Boyer de la Giroday, Houdebert, Martin, **Sentagnes**, Touzeau, Turon	MM. Ben Raal, Bergognat, Blanco, Bouchon, Gresta, Mauran	M. Le Clech	M. Zimmermann
Port autonome de Dunkerque	MM. Canepa, Delion, Saffache	Mme Joseph, MM. Boudoussier, Leurent, Mahé, Routel, Ryckewaert, **Soulet de Brugières**	MM. Bertoneche, Careme, Dairin, Delalonde, Delebarre, Gugliermina, Guillotin, Naëls, Ringot	MM. Gonsse, Heele, Lardeur, Marquet, Pecquart, Proffit	M. Patey	M. Zimmermann
Port autonome du Havre	MM. Conrié, Lagarde, Tuot	MM. Cotte, Defline, Desderedjian, Frossard, **Lecomte**, Ruef, Saade	MM. Aubée, Blanchard, de Chalus,Dellerie, Jegaden, Leroux, Le Yondre, Logiou, Philippe, Ruffenacht	Mme Rousselle, MM. Bonnaire, Gosse, Leroux, Paumelle Silliau	M. Patey	M. Delmond
Port autonome de Marseille	MM. Gatin, Loloum, Sappin	MM. Daher, Féraud, **Garin**, T Salem, Truau, Tual	Mme Andrieux, MM. Balladur, Blum, Charrier, Deport, Guérini, Hille, Pfister, Raimondi, Reverchon	MM. Bretton, Grech, Maldacena, Montoya, Thuret, Vassallucci	M. Genevois	M. Venet
Port autonome de Nantes/ St Nazaire	MM. Beneton, Hagelsteen, Roncière	MM. Doux, Genty, Hug de Larauze, Klein, Leray, **Quimbert**, Snijders	Mme Auffray MM. Auxiette, Ayrault, d'Acremont, Batteux, Gendron, Guillaumin, Lang, Mareschal, Moreau	M. Chagnolleau, Choquet, David, Dollo, Herrero, Le Borgne	M. Le Clech	M. Zimmermann
Port autonome de Paris	MM. Bordry, Greliche, Lafouge, Lelarge, Moynot, Peyvel	MM. Chaineaux, Choumert, **Dalaise,** Devergies, Dourlent, Helm, Legaret, Million, Perrin, Trorial	Mmes Barthe, Candelier, Maréchal, Querci, Salgues, Valls MM. Boulanger, Finel, Muzeau, Sarre, Solignac, Valache	MM. de Bernis, Colicchio, Lemaire, Valtat	M. Ourliac	M. Delmond
Port autonome de La Rochelle	MM. Bordry, Masse, Poujol de Molliens	MM. Delaune, Grenot, Kassenti, Métivier, Perrin, Rougier, Thomas	Mme Simoné, MM. Blanchard, Bono, Bourdut, Dupuy, Esterez, Fountaine, Gautronneau, **Hautier**, Morvant	MM. Bellion, Franques, Garcia, Lucas, Luvison, Zini	M. Le Clech	M. Zimmermann
Port autonome de Rouen	MM. Conrié, Thénault, Tuot	MM. Brifault, **de Boissieu**, Frossard, Romedenne, Saulnier, Soufflet	Mme Fourneyron, MM. Aurian, Bréau, Dupray, Hadkinson, Hannon, Hérail, Lamarre, Massion, Sanchez	Mme Uzenot, MM. Elie, Hermier, Rousseau, Vallée, Wera	M. Patey	M. Delmond
Port autonome de Strasbourg	Mmes Chaux-Debry, Meynard, Werle, MM. Dandelot (vice président) Riquer, Ruscher		Mme **Trautmann** MM. Bies, Finkenbeiner, Fliege, Gros, Hermann, Hillenbrand, Laemmel Mangin, Muller, Roth, Tesch	MM. Girard, Pignon, Rouch		M. Paultre de la Motte
Radio France	Mme Franceschini, MM. Balle, Berjot, Hirsh		Mme Lefèvre, MM. **Cluzel**, Latarjet, Trampoglieri, *Désignés par le Parlement :* MM. Brochand *(député)*, Picheral *(sénateur)*	Mme Bedos, M. Charrier		M. Gace
RATP	Mme Eyssartier, MM. de Fenoyl, Giblin, Graff, Lamotte, **Mongin**, Mutz, Rioux, Villain	MM. Badré, Bouis, Boutry, Chambolle, Duret, d'Escatha, Herbillon, Leroi, Martinand		MM. Charenton, Gillard, Le Fessant, Manzano-Mata, Marius, Moreau, Richaud, Ringuédé, Thibal	M. Bursaux	M. Barilari
Renault SA	Mme Brechignac, M. Rioux		MM. de Croisset, Desmarest, de la Garanderie, Garnier, Ghosn, Koeda, Ladreit de Lacharrière, Lagayette, Paye, Riboud, Saikawa, **Schweitzer,** Stcherbatcheff	MM. Audvard, Barbier, Champigneux		
RFF	Mme Eyssartier, MM. Barnier, Chamard, Duret, **du Mesnil**, Moynot, Thorette	MM. Belot, Choumert, Lallemand, Quinet, Zeller		Mmes Arav, Delaunay, Pierre, MM. Giordano, Sulpis, Thomas	M. Papinutti, *Adjoint* M. Agogué	M. Barilari

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
RFI	Mme Ockrent, MM. Berjot, Boidin, **Duplessis de Pouzilhac**		Mme Coutard, MM. Balle, Chaigneau, Thiam, *Désignés par le Parlement :* MM. Duvernois, Roubaud	Mme Rolland, M. Maguire		M. Gace
Safran *(Conseil de surveillance)*	MM. Aubouin, Burg, Gandil, **Mer**, Pène		Mme Lauvergeon, MM. Colaiacovo, Dupuy, Forneri, Guéna, Lévy, Lucas, Polge de Combret, Rannou, Toussan, Vatier, *Censeurs :* MM. Chodron de Courcel, Moraillon	Mme Monavon, M.Halary	M. Bosquillon de Jenlis	
Semmaris	MM. Achard, Amand, Bavagnoli, Marembaud, Merillon		Mme Flam, MM. Boissonnet, Borrel, Dumas, Favre, Hervouet, Hervy, Nicolet, Pepineau, **Spielrein,** Taravella, Theart, *Censeurs :* Mme Planet, MM. Bellot, Caffin	M. Boudignon		
SFTRF	Mme Moureareau, MM. Amiot, Gintz, Lebel, Perdiolat, Rabet, **Raulin**		Mmes Bolliet, Laclais, MM. Bouvard, Dumolard, Flacher, Hugueniot, Mathiolon, Péry, Rimattei, Sulli, Vallet, *Censeurs :* MM. Coléon, Cottalorda, Julien-Laferrière, Métral			M. Venet
SGGP	Mme Cheremetinski, MM.Brenner, Lépine, Mourier, Pouget, Scemama		MM. **Floquet,** Jeanjean, Luteyn			Mme Palasz M. Samuel
SNCF	MM. Bassères, Canepa, Gressier, Josse, Pappalardo, **Pépy**, Rioux	MM. Clamadieu, Debrincat, Dubromel,Emorine, Ollier		MM. Bascunana, Giraudon, Leblanc, Roux, Roy, Tourneboeuf	M. Bursaux, *Adjoint* M. Vieu	MM. Barilari
SNCM *(Conseil de surveillance)*	MM. Cazé, Moynot, Pélissier		MM. **Butler**, Girre, Parquet, du Peloux, Teintutier	MM. Coti, Jauffret		
SNPE	MM. Aubouin, Auvigne, Burg, Mathieu, Moschetti	MM. Betin, Buono, Damon, Delpuech, Schun, **Zyss**		Mme Donzel, MM. Blanchet, Couilleaux, Fuseau, Glad, Samson	M. Labarthe	Mme Cazala
Sogeade Gérance			MM. Aubouin, Burg, Graff, d'Hinnin, H. Levy, **Lagardère,** Leroy, Vigneron			
Sogeade SCA			MM. Adam, Giaoui, H. Levy, **Vigneron**			
SOGEPA	MM. Aubouin, Burg, Gandil, Graff, Lepetit, Martre, **Vigneron**		M. Béchat			
SOVAFIM	MM. Crépon, Dubost, Figeat, Moynot, Vieu, Wendling		MM. **Debains**, Dumortier, Lazare, Yoncourt			
Thales	MM. Auroy, Bézard, Bujon de l'Estang, Lombard, **Ranque**, Roulet		MM. Barth, Cornu, de Pesquidoux, Tchuruk *Personnalités indépendantes :* MM. Brunck, de Croisset, Naumann, Norman Freeman	Mme Delpierre, MM. Floch, Lépinay	M. Plane	
TSA	MM. Colin, de Monchy, Scemama, Serres		Mme Cossa-Dumurgier, MM. Floquet, **Rocchi**		M. Plane	

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration) - septembre 2007/septembre 2008

GROUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION (loi n°86-912 du 6 août 1986)
Areva	Brevatome	Un groupe de dirigeants de Brevatome	20	70	18 octobre 2007	tacite
Groupe Caisse des dépôts	Caima (Filiale portugaise de Transdev)	Joalto	46	818	25 octobre 2007	tacite
SNPE	Neo MPS	Polypeptide Laboratories	15	94	2 novembre 2007	tacite
Gaz de France	Cofathec ADF	EdRIP (filiale de LCF Rothschild) et Etoile ID (filiale du Crédit du Nord)	176	1 588	23 novembre 2007	par décret
EDF	Controladora del Golfo	Gas Natural	560	243	3 décembre 2007	par décret
SNPE	Nobel Explosifs (NEF)	Fonds Partenaires Gestion	57	356	13 décembre 2007	tacite
Charbonnages de France	Sofirem	Alpha Conseil et CNCE	4	16	19 décembre 2007	déclaration a postériori
EMC	Proconco	Actionnaires minoritaires	173,5	1 100	24 janvier 2008	par décret
CCIP	Activités de congrès, expositions, foires et salons*	Unibail-Rodamco	252	574	24 janvier 2008	décret
Gaz de France	Cofathec Coriance	A2A	62,3	58	20 juin 2008	tacite
Conseil général de Savoie	Savoie Labo	Carso	7,5	50	26 juin 2008	déclaration a postériori
La Poste	Taxicolis	Flash Europe	66	250	17 juillet 2008	tacite
Imprimerie Nationale	IN Choisy	La Galiote-Prenant	7	113	22 août 2008	tacite

**La CCIP et Unibail-Rodamco ont opéré un rapprochement de leurs activités de congrès, expositions, foires et salons.*

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION À L'APE	NOMBRE DE MANDATS	NOMS DES ORGANISMES
AUBOUIN	Pierre	1970	Directeur de participation « Aéronautique et Défense »	8	DCNS - EPFR - Imprimerie Nationale - La Monnaie de Paris -Sogeade Gérance - Sogepa - Safran - SNPE
		Nomination en cours		3	Giat Industries - TSA - Civipol
BAKHOUCHE	Fabrice	1974	Chargé d'affaires « Transport ferroviaire, maritime et fluvial »	1	Aéroport de Bordeaux Mérignac
BAVAGNOLI	Corso	1973	Chef du bureau « Énergie et autres participations »	2	LFB - Semmaris
BÉZARD	Bruno	1963	Directeur général	6	AREVA - EDF - La Poste - France Télécom- Air France-KLM - Thales
MANNOURY LA COUR	Geoffroy	1971	Chargé d'affaires « Aéronautique et Défense »	1	ADIT
MARSEILLE	Philippe	1960	Responsable du pôle « Audit Comptabilité »	1	Aéroport de Toulouse-Blagnac
MOYNOT	Sébastien	1972	Chef du bureau « Transport ferroviaire, maritime et fluvial »	5	SOVAFIM - Réseau Ferré de France - PAP - CGMF - SNCM
MUNIESA	Lucie	1975	Secrétaire générale	2	DCI - NSRD
MUSCA	Xavier	1960	Directeur général de la DGTPE	2	CNP Assurances - GDF SUEZ
PERDIOLAT	Laurent	1973	Chef du bureau « Transport aérien, autoroutes et audiovisuel »	7	SFTRF - ATMB - CNA - ADF - Arte France - France 3 - Aéroports de Lyon
POUGET	Julien	1976	Chef du bureau « La Poste et France Télécom »	3	ERAP - EPRD - SGGP
RIOUX	Rémy	1969	Directeur de participation « Transport et audiovisuel »	6	ADP - RATP - Renault SA - France Télévisions - SNCF - Société audiovisuel extérieur de la France
VIEILLEFOND	Édouard	1971	Directeur de participation « Énergie »	4	GDF SUEZ - RTE EDF Transport - Areva NC -La Française des Jeux

Parité Hommes-Femmes des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE (administrateurs uniquement)

ENTREPRISES	TOTAL HOMMES	TOTAL FEMMES	TOTAL HOMMES / FEMMES
ADIT	11	2	13
AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC	16	1	17
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC	15	0	15
AÉROPORTS DE LYON	15	0	15
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)	17	3	20
AIR-FRANCE - KLM	14	1	15
AREVA (CS)	14	1	15
ARTE FRANCE (CS)	8	3	11
ATMB	11	1	12
AUTOROUTES DE FRANCE	6	6	12
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE	8	4	12
CNA	2	4	6
CGMF	8	1	9
CIVIPOL CONSEIL	8	0	8
CNP ASSURANCES	20	2	22
DCI	10	2	12
DCNS	18	0	18
EADS	11	0	11
EDF	17	1	18
EPFR	5	0	5
EPRD	5	0	5
ERAP	6	3	9
FRANCE TÉLÉCOM	13	2	15
FRANCE TÉLÉVISIONS	11	3	14
FRANCE 3	6	1	7
GAZ DE FRANCE	19	1	20
GIAT INDUSTRIES-NEXTER	16	0	16
IMPRIMERIE NATIONALE	13	3	16
LA FRANÇAISE DES JEUX	16	2	18
LA MONNAIE DE PARIS	18	4	22
LA POSTE	12	8	20
L.F. B	13	4	17
NSRD	2	1	3
PORT AUTONOME DE BORDEAUX	23	0	23
PORT AUTONOME DE DUNKERQUE	25	1	26
PORT AUTONOME DU HAVRE	25	1	26
PORT AUTONOME DE MARSEILLE	24	1	25
PORT AUTONOME DE NANTES / ST NAZAIRE	25	1	26
PORT AUTONOME DE PARIS	25	6	31
PORT AUTONOME DE LA ROCHELLE	25	1	26
PORT AUTONOME DE ROUEN	23	2	25
PORT AUTONOME DE STRASBOURG	17	4	21
RADIO FRANCE	9	3	12
RATP	26	1	27
RFF	14	4	18
RFI	9	3	12
RENAULT SA	17	1	18
SAFRAN (CS)	16	2	18
SEMMARIS	17	1	18
SFTRF	15	3	18
SGGP	8	1	9
SNCF	18	0	18
SNCM (CS)	10	0	10
SNPE	16	1	17
SOGEADE GÉRANCE	8	0	8
SOGEADE SCA	4	0	4
SOGEPA	8	0	8
SOVAFIM	11	0	11
THALES	12	1	13
TSA	6	1	7
Total général	**820**	**103**	**923**

Contacts :

L'Agence des participations de l'État

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ **Bruno Bézard**
Directeur général

Tél. : 01 44 87 72 00
Fax : 01 53 18 36 09

bruno.bezard@ape.finances.gouv.fr

■ **Lucie Muniesa**
Secrétaire générale

Tél. : 01 44 87 71 73
Fax : 01 44 87 72 89

lucie.muniesa@ape.finances.gouv.fr

■ **Suivre l'activité de l'Agence des participations de l'État :**
www.ape.minefi.gouv.fr

■ **Nous contacter :**
secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes de l'Agence des participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en septembre 2008.

Crédits photographiques :

Aéroports de PARIS, Airbus, CNP Assurances, DCNS, EDF, France Télécom, France Télévisions, GDF SUEZ, A. Tuleda-La Poste, Renault, Safran, SNCF, Sircom : Patrick Bagein, Dominique Simon, Patrick Védrune et photographies droits réservés.

Conception graphique :

Studio graphique du Sircom du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Impression :

Actis

ISSN : 1776–128X